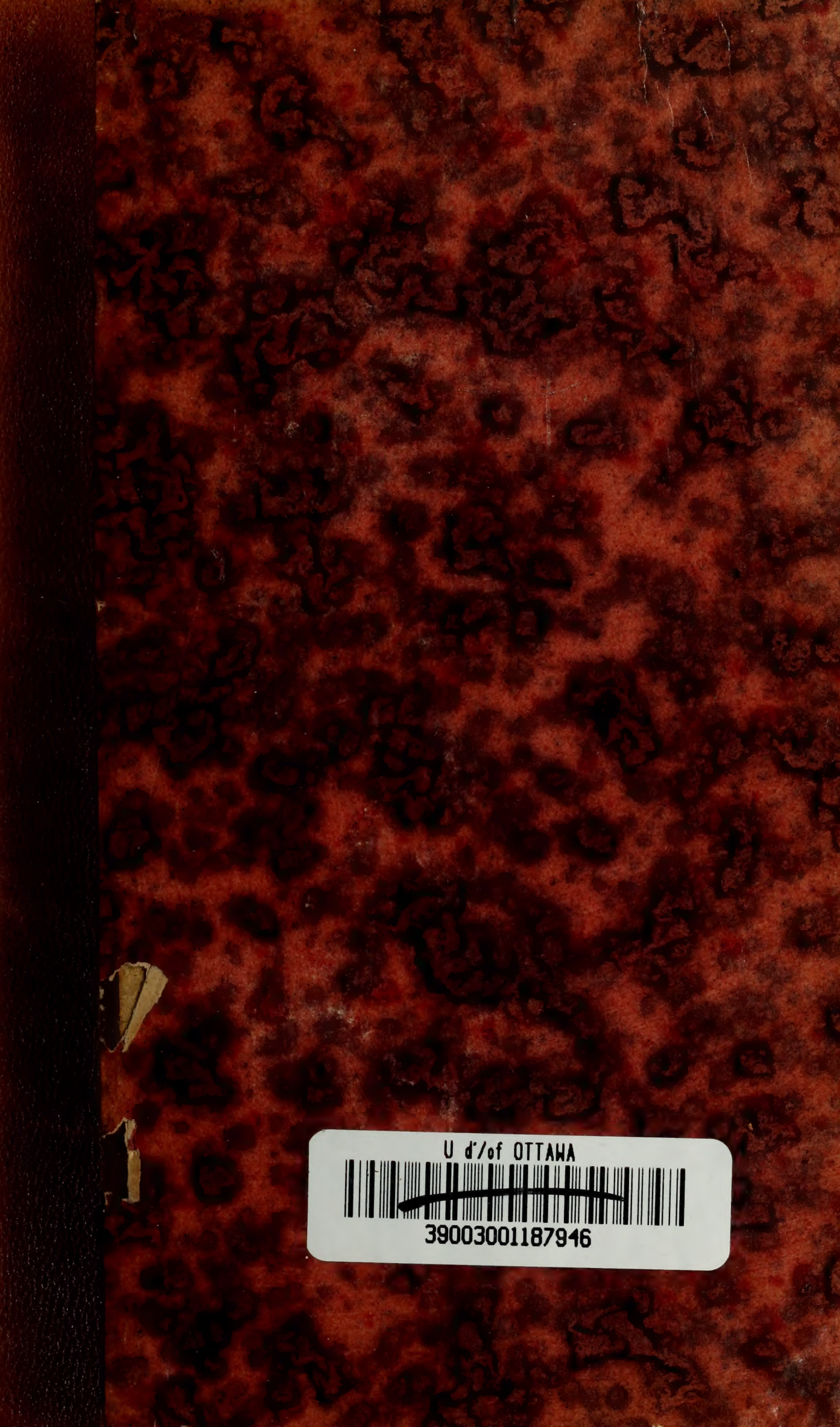
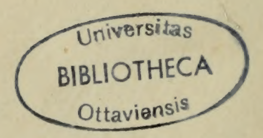





Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN, T. II.

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN, T. II.

IMPRIMERIE DE A. BELIN, A PARIS.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

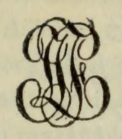
A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS, CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XII.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1821.

LES NÉGOCIATIONS

DU

PRÉSIDENT JEANNIN.

Lettre de M. de Villeroy (1) *à M. le président Jeannin, sur le sujet de la négociation, du 23 avril* 1607.

Monsieur, nous vous envoyons la dépêche du Roi pour votre voyage de Hollande; elle est composée de plusieurs pièces, et y trouverez le mémoire que je vous lus la veille de votre partement. Il ne contient que des paroles dont vous n'avez besoin, aussi ne servira-t-il que de record et souvenance; car le Roi entend que vous tiriez de vous-même la principale instruction de ce que vous aurez à faire en ce voyage, comme de ce que Sa Majesté vous a déclaré de sa bouche. J'ai mis dedans ce paquet les deux mémoires que M. d'Aërsens nous laissa écrits de sa main aux deux derniers voyages qu'il a faits en Hollande, desquels on a tant fait de bruit, et les ai accompagnés de l'instruction rapportée par ledit sieur d'Aërsens, avec les doubles des actes de la cessation d'armes et de la ratification d'icelle, qui doivent être délivrés par les archiducs et les sieurs des Etats, afin

(1) Nicolas de Neufville, secrétaire d'Etat, commença à exercer cette charge en 1567, à vingt-quatre ans, sous Charles IX, et continua sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il mourut à Rouen en 1617.

de mieux entendre le susdit mémoire. Mais ledit sieur d'Aërsens ne doit savoir, s'il vous plaît, que je vous aie envoyé lesdites copies, et principalement celle de son instruction susdite. Vous ferez plaisir au Roi de partir au plus tôt; car il ne prendra aucun conseil sur les affaires desdits Etats, qu'il n'ait eu avis par vous de l'état auquel vous les avez trouvées. Ledit mémoire ne fait mention de la somme que Sa Majesté vous a permis d'accorder, pour aider à porter les frais que lesdits Etats seront contraints de faire pour maintenir leurs forces durant ladite cessation; car il me semble que cela ne doit être su que de vous, combien que je ne doute point que messieurs de Buzanval et d'Aërsens n'en découvrent la vérité, auquel cas vous devez aviser comme vous en userez pour conserver votre bonne intelligence avec eux. M. de Sully ne partira que demain, et vous envoirons M. de Buzanval sitôt qu'il sera arrivé. Je le remettrai à vous touchant votre dépêche, lui disant que je vous l'ai envoyée, sans lui spécifier ledit secours d'argent, ni lui découvrir les commandemens que le Roi vous a faits de sa bouche, sur la préférence des partis de la guerre ou de la paix. Je vous envoie outre cela un gergon et un chiffre, que vous enfermerez, s'il vous plaît, sous la clef, principalement ledit gergon, duquel il faudra que nous nous servions nous-mêmes, sans le conférer à d'autres. Nous vous tiendrons avertis de tout ce qui surviendra, et je le ferai aussi, s'il vous plaît, des services que vous désirez de moi, afin que je mette peine d'y satisfaire, comme je vous supplie de croire que je ferai très-fidèlement. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous

conserve en bonne santé, et me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Fontainebleau, ce vingt-troisième jour d'avril 1607.

DE NEUFVILLE.

Autre lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 26 avril 1607.

MONSIEUR, vous ayant envoyé un si ample mémoire, qu'est celui que vous avez reçu, je n'estimois pas que vous eussiez besoin du petit abrégé que vous m'avez demandé par votre dernière; mais, puisque vous le voulez avoir, je vous l'envoie, à la charge, s'il vous plaît, que vous en userez à votre discrétion, comme de tout le demeurant que nous vous avons envoyé. Vous aurez aussi ci-joint l'ordonnance pour votre voyage, que j'estimois que vous auriez retirée de M. de Puisieux, devant votre partement, et crois que M. de Buzanval sera porteur de la présente, car il a pris congé du Roi, et doit aller au gît à Melun, pour se rendre demain à Paris de bonne heure, et résoudre avec vous le jour que vous partirez; se réjouissant et consolant grandement d'aller en votre compagnie, sans laquelle il proteste et veut que nous sachions que difficilement il eût entrepris ce voyage. J'écris présentement à M. d'Aërsens, afin de l'entretenir en son affection accoutumée, et qu'il n'interprète à défiance et jalousie de lui, si nous ne le pressons à présent d'aller avec vous en Hollande, estimant que c'est son bien et avantage que de suivre ce conseil pour le présent. M. de Buzanval dit que

vous recouvrerez aisément un prêtre pour vous dire la messe dedans le pays même, sans en mener un d'ici; toutefois, si vous désirez en mener un avec vous, que vous le pouvez faire; car l'exercice de notre religion ne vous sera empêché ni dénié, comparoissant par-delà pour le service, et comme représentant Sa Majesté : au moyen de quoi usez-en ainsi que vous jugerez être pour le mieux. Je me remets à M. de Buzanval à vous dire le surplus, pour prier Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé; et me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Fontainebleau ce 26 d'avril 1607.

DE NEUFVILLE.

M. de Villeroy audit sieur président, du 28 avril 1607.

MONSIEUR, je vous envoie, par le commandement du Roi, deux lettres de M. d'Aërsens, que j'ai reçues aujourd'hui, afin que vous sachiez ce qu'il nous mande, encore que nous estimions qu'il vous en aura autant dit qu'il nous en a écrit. Il ne saura, s'il vous plaît, que je vous ai envoyé lesdites lettres. Vous aurez aussi l'extrait d'une autre, que M. du Vic a tiré du sieur de Sailly, résident à Calais pour les affaires des Etats des Provinces-Unies, par lequel vous verrez comme il dépeint ledit sieur d'Aërsens. Le Roi ajoute peu de foi aux avis et écrits dudit de Sailly; car il connoît sa passion et son esprit. Toutefois il a voulu que cettui-ci vous fût envoyé, afin que vous soyez informé de tout, pour faire votre profit.

Surtout Sa Majesté vous prie de partir de Paris

lundi, et avancer votre voyage tant qu'il vous sera possible. J'en écris autant à M. de Buzanval, et pouvez mieux juger combien il est nécessaire que vous fassiez tous deux ce service à Sa Majesté.

Elle m'a fait répondre audit sieur d'Aërsens qu'elle vous fait ce commandement, et que vous porterez à ces messieurs son intention sur tout ce qu'ils peuvent espérer d'elle, pour la leur déclarer, et faire entendre, après que vous aurez reconnu à l'œil leurs délibérations et l'état de leurs affaires ; ajoutant ne pouvoir croire bonnement que les deux cent mille écus desquels ils demandent qu'ils soient présentement secourus, les retiennent et divertissent d'avancer la conclusion de la paix, s'ils reconnoissent que ce soit leur bien et avantage de le faire, et qu'ils en aient envie, non plus qu'ont empêché la cessation d'armes les derniers six cent mille livres qui leur ont été fournis cette année, ni de mal interpréter les propositions que ledit sieur Aërsens avoit faites à Sa Majesté partant d'auprès d'elle pour aller vers eux.

Au demeurant, que Sa Majesté voudroit qu'il fût auprès de celui qui a besoin de confort, pour prendre des résolutions dignes de lui ; que Sa Majesté reconnoît aussi que sa présence près d'elle est nécessaire ; et partant je remets à lui de prendre le parti auquel il jugera pouvoir être plus utile, étant très-assuré de son affection au bien de ses affaires.

Nous avons envoyé à M. le garde des sceaux une dépêche d'Angleterre, pour vous être communiquée. Les propos que le Roi dudit pays a tenus à M. de La Boderie ne conviennent avec ceux desquels a usé son député auxdits Etats. Mais nous ne pouvons voir

clair en tout cela que par vos yeux. Nous vous prions doncques d'avancer votre voyage tant que vous pourrez, et de faire toujours état assuré, messieurs, du service de votre, etc. DE NEUFVILLE.

A Fontainebleau le 28 avril 1607.

Lettre du Roi à messieurs le président Jeannin et de Buzanval, du 11 mai 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Buzanval ayant choisi le sieur de Russi, mon conseiller et maître d'hôtel ordinaire, pour résider dorénavant en Hollande, pour mon service, je lui ai commandé de vous aller trouver, ne lui ayant fait donner, pour le guider en cette charge, autres instructions que celles que je veux qu'il prenne de vous, avant que vous retourniez dudit pays, selon la connoissance que vous aurez des affaires par les occurrences. Partant vous lui en ferez telle part que vous jugerez importer au bien de mon service, et ne le laisserez dégarni d'aucun mémoire et avis qui puisse favoriser le bien et avantage d'icelui; de quoi me remettant en vous, je ne vous en ferai la présente plus expresse, priant Dieu, messieurs Jeannin et de Buzanval, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Fontainebleau le onzième jour de mai 1607.

HENRI.

Et plus bas, BRULARD.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 7 mai 1607.

MONSIEUR, j'ai dit au Roi votre partement de Paris, de quoi il a été bien aise; il souhaite que vous puissiez faire votre voyage aussi sainement pour votre personne qu'heureusement pour son service. L'ambassadeur des archiducs vit hier Sa Majesté pour se conjouir de la naissance de M. d'Orléans : après cela il lui parla de la cessation d'armes faite par ses maîtres, avec intention et espérance de conclure bientôt une paix finale; des principaux articles et conditions de laquelle il voulut bien nous faire voir non-seulement qu'ils étoient déjà d'accord avec les Etats, mais qu'ils s'assuroient que Sa Majesté les auroit agréables; se réjouissant de ce que sadite Majesté vous avoit choisi pour aller trouver lesdits Etats, sachant que vous aimez la paix, et se promettant que vous ferez tous bons offices en faveur d'icelle; Sa Majesté ayant bien fait paroître, par la peine qu'elle avoit prise de composer les différends d'entre le Pape et les Vénitiens, combien elle avoit l'esprit aliéné de la guerre. Sa Majesté lui a répondu que véritablement elle affectionnoit et désiroit le repos de ses voisins, et même celui des archiducs, comme le sien propre, tant pour l'amitié qu'elle porte auxdites Provinces que pour ce que la paix desdits Pays pouvoit grandement servir et affermir celle de son royaume et de toute la chrétienté; mais qu'il étoit nécessaire pour y parvenir de lever les ombrages que chacun, à bon droit, avoit de l'ambition et inquiétude espagnole en délivrant d'icelle ledit pays, et donnant ordre que chacun se contînt

dans les bornes de ce qui lui appartient. Ce que ledit ambassadeur a mis peine de persuader à Sa Majesté être le but desdits archiducs; et néanmoins il a dit que c'étoit chose qui ne pouvoit pas s'obtenir tout à la fois, mais que l'on pourroit du commencement retirer du pays les étrangers qui étoient en campagne de part et d'autre, réservant seulement celles des citadelles qui n'étoient en grand nombre, de façon que personne n'en auroit jalousie, et avec le temps s'en déferoient. A quoi il n'a été rien répliqué par Sa Majesté, laquelle a su d'ailleurs que tous les chefs des gens de guerre de ladite nation blâment publiquement ladite paix, et que les sieurs des Pays-Bas font le semblable, pour n'avoir eu part en ce qui a été traité, dont on dit que les archiducs n'ont pris conseil que du marquis Spinola, du président Richardot, de Laudienoier, et de Manoicidor. Voilà ce que Sa Majesté m'a commandé vous écrire. Je vous recommanderai mon neveu de Preaux, vous priant lui donner moyen de se rendre digne de servir Sa Majesté aux occasions dont vous le jugerez propre. Je salue aussi vos bonnes grâces de mes très-affectionnées recommandations, priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce septième jour de mai 1607.

De Neufville.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 14 de mai 1607.

Monsieur, nous avons su par un des gens de M. Aërsens, qui revenoit de Hollande, qu'il vous

avoit trouvé auprès de Boulogne, vendredi dernier, en bonne santé; mais comme il semble que le vent n'ait depuis servi pour votre passage, nous demeurons incertains d'icelui, jusqu'à ce que vous nous en ayez fait certains par vos lettres.

Le sieur Aërsens persiste en ses propos et instances de secours présent, ainsi qu'il faisoit devant votre partement, et nous persistons en la résolution de laquelle vous avez été chargé, ne voulant débourser notre argent sur des fondemens incertains et douteux.

Mais le sieur Aërsens dit que si le président Jeannin parle, à son arrivée, que le Roi veuille favoriser le traité de paix ou de trève, qu'indubitablement messieurs les Etats s'attacheront à ce parti, le préférant à tous autres; car c'est ce qu'ils désirent. C'est pourquoi le Roi est d'avis que le sieur de Buzanval et lui ne déclarent pas sitôt l'opinion du Roi sur cela, et qu'il se contente de faire parler messieurs les Etats, en approfondissant leurs délibérations publiques et privées, et leur faisant paroître combien il sera difficile au Roi d'être utile ami auxdits sieurs Etats, prenant le conseil susdit sans leur faire offre de leur intervention, ni d'être caution du marché qu'ils feront, ainsi qu'il avoit été avisé.

Voilà ce que j'ai été chargé vous écrire, sans toutefois que nous entendions brider la liberté et faculté qui vous a été donnée par votre instruction. Nous remettons le tout à votre jugement.

Le comte de Fuentes ne laisse pas, pour la paix d'Italie et la cessation d'armes des Pays-Bas, d'assembler ses forces, avec lesquelles l'on dit qu'il prétend d'attaquer et prendre la Valteline; ce qu'il ne

peut faire sans violer la paix de Vervins et nous obliger à la guerre.

Le Roi se porte bien, Dieu merci, et est arrivé ce soir à Paris, pour y demeurer trois ou quatre jours, après lesquels il retournera à Fontainebleau, où nous ferons quelque séjour; puis ira, ce dit-on, à Monceaux. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, me recommandant à votre bonne grâce, et à celles de messieurs de Buzanval et de Russy.

De Conflans, ce 14 de mai 1607. DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi, *du* 18 *mai* 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Buzanval ayant été avertis de certaines entreprises qui se doivent faire sur aucunes places frontières des côtes de mon pays de Bretagne, et que les chefs d'icelles sont, entre autres, le comte de Reautonne, les Grisons de Bourg, L'Epinasse, et le gouverneur de Flessingue, même pour cet effet ils doivent envoyer les commissaires, et établir des magasins en l'île de Jersey, je vous en ai bien voulu donner avis par cette lettre, afin que vous mettiez peine d'en découvrir la vérité, et m'avertissiez au plus tôt de ce qui sera venu à votre connoissance, pour y faire pourvoir, ainsi que j'aviserai convenable et expédient pour le bien de mon service. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Buzanval, qu'il vous ait en sa sainte et digne grâce.

Ecrit à Paris, le dix-huitième jour de mai 1607.

HENRI.

Et plus bas, BRULARD.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, dudit jour 18 *mai* 1607.

Monsieur, le Roi désire que vous lui donniez avis de votre arrivée à La Haye le plus tôt que vous pourrez, et m'a commandé de vous envoyer la lettre du sieur d'Aërsens ci-jointe. Il vouloit envoyer un des siens par-delà, pour obtenir permission de s'y retirer, et être déchargé de sa commission et résidence auprès du Roi, reconnoissant, ce dit-il, que l'on a ici méfiance de lui, comme si son père et lui étoient auteurs de la paix que les sieurs traitent avec les archiducs; mais je l'en ai détourné, et c'est ce qu'il entend par la susdite lettre. Il est vrai que le Roi s'est plaint de quoi l'on s'est servi du dernier voyage qu'il a fait par-delà, pour rejeter sur Sa Majesté les causes desdits traités; mais ledit sieur d'Aërsens en soupçonne encore davantage qu'il n'en a de sujet, par où il semble qu'il cherche une querelle ou un prétexte pour se retirer. C'est le jugement que le Roi en fait; et néanmoins Sa Majesté s'y conduit de façon que ledit Aërsens ne peut ni doit s'en douloir, et serons attendant de vos nouvelles sans rien altérer. L'on écrit de Flandre que les principaux articles de ladite paix sont comme accordés, et parle-t-on d'un échange de terres et places que les sieurs tiennent en Flandre et Brabant, contre celles qui obéissent aux archiducs delà le Rhin. Les Espagnols publient aussi en Italie que si bien, en apparence, ils ont renoncé à la souveraineté des pays gouvernés par lesdits Etats, toutefois que le temps et ce qu'il produira feront paroître le contraire. Nous vous mandons toutes

ces choses, afin de vous en servir en votre négociation. Celle du cardinal de Joyeuse est à présent parfaite. Le Pape ayant ratifié en consistoire tout ce qu'il avoit géré à Venise, l'on verra maintenant ce que lesdits Espagnols feront des gens de guerre qu'ils avoient assemblés en Italie pour servir Sa Sainteté, lesquels sont encore sur pied. L'on dit aussi qu'ils dressent une forte armée de mer en Biscaye, laquelle doit être employée contre celle des Hollandais, et pour défendre les côtes. C'est ce que je vous puis écrire pour le présent, avec la continuation de la bonne santé de leurs Majestés, et toute leur royale famille ; que Sa Majesté va retourner à Fontainebleau, après avoir passé en cette ville quatre ou cinq jours à ouïr messieurs du conseil sur les affaires qui se présentent. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et salue vos bonnes grâces et celles de messieurs de Buzanval et de Russy, de mes très-affectionnées recommandations.

De Paris, ce 18 mai 1607. Souscrit votre, etc. De Neufville.

Lettre de M. Aërsens (1) *à M. de Villeroy, du* 16 *mai* 1607.

Monsieur, je vous remercie du conseil que me donnez, et m'y conformerai, attendant que les premiers avis de M. Jeannin aient justifié mes actions ; car étant homme de bien, j'en attends ma consolation. Il trouvera que je n'ai jamais rien su de cette dernière

(1) Aërsens, fils d'un greffier des Etats-généraux de Hollande, fut d'abord simple résident à la cour de France. Après la trève, il fut le premier qui eut le titre d'ambassadeur des Provinces-Unies auprès de Henri IV.

négociation, que par le coup qu'en cette action même j'ai protesté qu'on faisoit tort au Roi de s'y engager si avant à son déçu; M. le prince Maurice, et tout l'Etat ensemble, le témoignera. D'autre part, je n'ai jamais rien demandé au nom du Roi. De quoi me peut-on donc blâmer? Qu'on examine la proposition que j'ai faite en public, on la trouvera conforme à l'intention de Sa Majesté, et de la fidélité de laquelle je suis tenu à mes supérieurs. Je vous écris ceci, monsieur, afin que vous ayez ce témoignage par écrit contre moi-même si j'en ai usé autrement, et vous le pouvez envoyer à M. Jeannin, pour s'en éclaircir comme il faut; car, chez nous, il y a des esprits envieux et malveillans comme ailleurs. Je crois que vous savez les grands préparatifs que le roi d'Espagne fait en Biscaye pour mettre une armée navale en mers vers la fin de juin. L'on m'en a déduit les particularités quasi incroyables, mais sachant que vous les pouvez avoir d'ailleurs, je vous baise bien humblement les mains, et suis, monsieur, votre, etc. FRANÇOIS D'AERSENS.

A Paris, ce 16 mai 1607.

Lettre du sieur d'Aërsens à M. le président Jeannin, du 17 mai 1607.

MONSIEUR, j'ai appris du Roi et de M. de Villeroy, depuis votre départ de cette ville, qu'ils ont été avertis de Hollande et d'Allemagne, que pendant mon dernier voyage j'aurois fait de très-mauvais services à Sa Majesté, dont ils attendent l'éclaircissement par votre première dépêche, ce qui me meut de vous prier bien humblement vous en bien informer,

et de ceux qui en peuvent rendre véritable témoignage ; car je sais avec quel respect j'ai toujours parlé de Sa Majesté et de ses affaires, même avec quel regret j'ai supporté le cours de notre trève à son déçu. Vous connoîtrez, monsieur, que je ne me suis jamais émancipé du devoir ; mais que c'est un artifice de mes ennemis pour énerver les bonnes intentions et peines que je porte au bien public, et singulièrement au contentement de Sa Majesté, d'où même on a pris occasion de me juger trop français, plutôt que de me soupçonner espagnol. M. le prince Maurice ne vous en déniera point le témoignage, et ainsi j'attends ma justification de vous comme le premier fruit de votre négociation, qui m'obligera à demeurer comme je suis, votre, etc. FRANÇOIS D'AERSENS.

De Paris, ce 17 mai 1607.

Première lettre de M. le président Jeannin à M. de Villeroy, du 21 mai 1607.

MONSIEUR, vos lettres du 14 de ce mois, écrites à Conflans, m'ont été rendues par le maître de la poste de Calais, le 17, sur les trois heures, non en la ville de Calais, mais dans le navire, étant déjà embarqués et prêts à faire voile, sans le vice-amiral de Hollande, qui arrivoit au même temps de notre départ avec deux navires de guerre, lequel nous voulut saluer. Ç'a été la cause que je ne vous ai fait réponse plutôt qu'aujourd'hui en ce lieu de Flessingue, où nous arrivâmes hier 22, sur les huit heures du soir, si las et incommodés de la mer, pour y avoir toujours eu le vent contraire depuis le départ jusqu'à l'arrivée, que nous

étions tous malades. Le gouverneur de ce lieu, le bourgmestre, et tous les magistrats, accompagnés d'un grand nombre des gens de la ville, nous vinrent recevoir jusqu'au port, et conduire en nos logis, avec plusieurs offres d'amitié et courtoisie, le gouverneur y ajoutant les mêmes offres comme à ministres d'un si grand Roi qui étoit ami du sien. A quoi fîmes des réponses pleines de même affection, pour lui témoigner que Sa Majesté tenoit cette amitié bien chère, et désiroit soigneusement la conserver. Il fit aussi tirer vingt pièces de canon à l'entrée de la porte. La garnison étoit le long de la rue par où nous passions ; ce que je vous ai voulu écrire particulièrement, pour vous faire entendre la réception qui nous a été faite en cette ville tenue par l'Anglais.

Pour réponse à vos lettres, avant que de partir de Paris, le sieur d'Aërsens en avoit autant dit que me mandez, et répétez plusieurs fois au président Jeannin avec grande affection, et comme désirant que son conseil fût suivi, soit qu'il jugeât à propos d'ainsi faire, ou à dessein; car le sieur de Sailly et M. de Vic m'ont dit avoir plusieurs conjectures, pour croire de lui que le traité de paix lui plaît plus que toute autre chose, quoi qu'il ait dit au Roi, à M. de Villeroy et au président Jeannin. Leurs conjectures sont, que le sieur d'Aërsens père est promoteur et entremetteur secret, avec les archiducs, pour porter les Etats à ce dessein, et que le sieur d'Aërsens fils, pour découvrir le secret d'autre côté, et faire tenir les propos qu'il juge convenir pour aller à son but, déguise ainsi pour avoir plus de créance envers le Roi, qu'il a acquis depuis peu de temps plus de vingt-cinq mille

écus de bien près Anvers. On ajoute qu'il semble avoir mal ménagé ce qu'il avoit pris charge de proposer de lui-même touchant la souveraineté des Provinces-Unies, ou bien qu'il a été trompé par ceux à qui il en a communiqué, qui s'en sont servis pour faire que la paix fût agréable aux Etats, comme si le Roi n'eût autre dessein que de faire durer la guerre pour assurer son repos, non pour faire finir leurs misères. D'autre côté Sailly m'a dit qu'en se plaignant du Roi il disoit, Logatuu est né pour amie de Pabula, et ne faut plus rien espérer de lui qui sembleroit être chose contraire. A ajouté encore ledit Sailly, qu'il a reçu lettres de Paris d'un qui hante en la maison dudit sieur d'Aërsens, par lesquelles on lui mande le Roi avoir dit que Barneveld étoit devenu Espagnol, et que M. le prince Maurice feroit bien de le jeter en un sac dans l'eau, et qu'il craignoit que ledit d'Aërsens, pour aigrir davantage ledit Barneveld, et le porter toujours à ce dessein de la paix, et à se défier du Roi, ne lui en eût donné avis. J'ai dit à Sailly que le Roi n'avoit jamais tenu ce langage de Barneveld; mais au contraire le tenoit pour fort homme de bien, courageux, et de grand jugement aux affaires, et que s'il se portoit à la paix, c'étoit par considération et prudence, non par corruption. Par ainsi que de meilleures raisons que les siennes le pourroient changer, ayant tenu tels propos audit Sailly pour le dissuader lui-même de croire ce mensonge, et de crainte aussi qu'il ne le fît savoir à Barneveld. J'ai bien reconnu que ledit Sailly a de l'inimitié contre ledit Aërsens; et quoiqu'il se montre affectionné au Roi, et ennemi de l'Espagnol, qu'il faut apporter de la considération sur ce qu'il dit.

Pour moi, mon avis est que le sieur Aërsens sert messieurs les Etats, comme il doit et selon leur désir; mais il est incertain si les Messieurs feignent de vouloir la paix afin que le Roi, qu'ils estiment devoir désirer la continuation de la guerre, ouvre sa bourse, et leur donne un plus grand secours, ou bien si par effet ils tendent à la paix, et désirent en ce cas que le Roi se rende affectionné à la continuation de la guerre, avec cette démonstration ouverte qui leur serve pour en obtenir meilleures conditions de l'archiduc, et aux auteurs de la paix; aussi pour mieux persuader les peuples que le Roi veut, en effet, ce qu'on a déjà publié parmi eux pour le rendre odieux, à savoir cette guerre chez eux pour mieux jouir de son repos. Nous jugerons plus certainement à quoi ils tendent, quand nous serons sur les lieux, et aurons conféré particulièrement avec eux, notre dessein ayant toujours été de pénétrer le plus avant que nous pourrons en leur intention, avant que découvrir celle du Roi, et de parler généralement de l'assemblée de leurs députés; en sorte qu'ils soient incertains si Sa Majesté tend à la guerre ou à la paix, leur laissant seulement cette impression qu'il désire leur bien, sûreté, liberté et conservation du gouvernement qu'ils ont établi, et de les assister à y prendre une bonne résolution. Nous y pourrons ajouter maintenant, puisque votre lettre apporte du changement à notre instruction, quelques mots, pour les tenir plutôt en opinion que le Roi tend à la guerre; en quoi il semble néanmoins être requis d'apporter beaucoup de considération, pour ne tomber aux inconvéniens ci-dessus représentés, au cas qu'ils soient portés par effet à la paix. Nous suivrons entière-

ment ce qui nous est commandé; mais nous vous supplions très-humblement, si le Roi a changé en effet sa résolution, et qu'il veuille préférer la guerre à la paix, de nous en avertir, et qu'il lui plaise considérer, si n'avons autres raisons et moyens pour les y persuader que ceux qui sont contenus en notre instruction, qu'ils sont fort foibles; car on ne les assure pas même du secours accoutumé, et ils demanderont sans doute qu'on le croisse. On veut savoir ce qu'ils y veulent contribuer de leur part, comme aussi les provinces qui ont favorisé leur cause jusqu'ici. Tout cela est à la vérité raisonnable, mais mal à propos pour échauffer des gens qui sont peut-être las de la guerre, à quitter des offres qu'ils estiment avantageuses, quoique ce ne soit peut-être que pour les tromper; et c'est en quoi nous nous trouverons empêchés quand nous aurons à conférer avec ceux qu'ils députeront pour traiter avec nous; car je présuppose qu'ils magnifieront les conditions de la paix pour nous échauffer à augmenter le secours.

Nous leur représenterons les inconvéniens de cette paix, et n'y a que trop de raisons pour persuader ceux qui aimeront leur sûreté, et ne seront prévenus d'autre passion. Mais quand ils répondront: « C'est la « nécessité qui nous y fait entendre, nous ne pouvons « plus contribuer ce que nous avons fait du passé, et le « Roi ne veut croître son secours, ni l'Anglais y apporter aucune chose du sien; ainsi nous nous attachons au « mal qui semble être le moins présent; » nous presserons là-dessus de nous ouvrir : nous soutiendrons les affaires avec raisons, espérances, et tout l'artifice qui pourra dépendre de notre industrie. Mais que Sa Ma-

jesté y prenne, s'il lui plaît, une résolution ferme et arrêtée, et qu'elle considère qu'ils demeureront offensés si on les réchauffe à la guerre, et qu'on les veuille porter après à la paix. Etant bien éclaircis de son intention, nous la suivrons sans y manquer en rien. Nous aurons encore à bien prendre garde comme l'Anglais se gouvernera en cet endroit, crainte qu'il n'ait la grâce de ce traité, s'il se fait, tant envers l'Archiduc que les Etats, et nous la haine de tous les deux. Le sieur Aërsens me dit plusieurs fois, avant mon départ, si ne leur portions assurance d'un plus grand secours que les deux cent mille écus pour soutenir les affaires pendant la trève, que nous les précipiterons du tout à la paix. J'en faisois bien ce jugement, et vous en pressai; mais vous dites qu'il falloit attendre que nous eussions reconnu l'état des affaires sur le lieu; puis, selon l'avis qu'en donnerons, que le Roi nous commanderoit sa volonté.

J'ai pris garde à ce que me mandez par votre lettre, que le comte de Fuentes continue à tenir ensemble son armée, et accroître ses forces, et qu'on fait bruit qu'il veut entreprendre sur la Valteline pour achever de fermer tous les passages d'Italie, qui seroit une rupture de paix. Sa Majesté jugera si le soupçon de cette armée et de son dessein, doit point faire tenir la résolution de la guerre ou de la paix des Etats en quelque longueur, jusqu'à ce qu'on soit mieux éclairci; car si le Roi d'Espagne veut faire entreprise qui l'oblige à la guerre ouverte contre lui, il sembleroit à propos de tenter tous moyens pour faire continuer cette guerre des Pays-Bas. M. de Russy, désigné successeur en la place de M. de Buzanval, est désireux d'avoir quelque

part à ce qui se passe. Il est sage et fort discret; il est besoin de commencer à l'instruire, et je tiens pour certain qu'il n'abusera point de ce qu'il en apprendra; mais c'est au Roi de nous commander là-dessus sa volonté, et nous la suivrons. Excusez-moi si, pour réponse à votre lettre, aucunement contraire à notre instruction, je me suis trop étendu; c'est pour être mieux instruits par la première dépêche que nous recevrons. Nous sommes venus jusqu'en ce lieu de Middelbourg avant que cette lettre ait pu être mise en chiffre. J'ai écrit de Calais à M. de La Boderie, afin qu'il nous donne avis souvent de ce qu'il apprendra concernant votre négociation. Le gouverneur de cette ville nous a dit que nouvelles sont venues depuis trois ou quatre jours d'Anvers, que vingt-cinq ou trente navires des Etats qui étoient allés au Détroit, ont surpris dix galions du roi d'Espagne, feignant qu'ils étoient marchands; qu'ils en ont amené trois et brûlé les autres. Si cette nouvelle est vraie, le Roi la doit savoir avant que receviez mes lettres; mais nous craignons qu'il n'en soit rien.

Je vous baise très-humblement les mains, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De Middelbourg, ce 21 mai 1607. P. JEANNIN.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 22 mai 1607.

MONSIEUR, nous reçûmes hier seulement en ce lieu vos lettres écrites à Calais, depuis le 16 jusqu'au 17 de ce mois, que vous vous êtes embarqué. Nous prions Dieu que vous ayez fait bon voyage, de quoi

nous espérons que vous nous aurez donné avis à votre descente, comme vous ferez à votre arrivée à La Haye, et que vous le ferez souvent du progrès de votre négociation. De quoi les archiducs et leurs conseillers font état d'être entièrement avertis par le moyen des bons amis qu'ils ont de présent au pays, dont il y a grande apparence de croire que véritablement ils ne sont mal garnis. De façon que vous devez enfourner votre dite négociation, comme si vous traitiez en la présence desdits princes ou de leurs conseillers, pour, après, vous y conduire selon les rencontres et occasions qui vous seront offertes.

Nous vous envoyons un avis que nous avons reçu d'Espagne, par lequel vous saurez la défaite de l'armée de mer que le Roi dudit pays avoit envoyée au Détroit, et combien il estime cette perte, laquelle est aussi de conséquence.

Le même avis porte que le Roi n'est pas content des conventions de la cessation d'armes accordée par les archiducs; mais je doute que ce soit une feinte pour couvrir la réputation espagnole, faisant contenance de n'approuver ce que je crois que l'on n'eût jamais accordé sans leur permission. M. de Barault m'a confirmé les mêmes avis; et M. de Berny nous mande de Flandre que chacun condamne lesdits articles, et en donne-t-on le tort au marquis Spinola et au président Richardot.

L'accord d'entre le Pape et les Vénitiens a été fait, ainsi que nous vous avons écrit. Toutefois, il semble qu'il y ait des gens de part et d'autre qui recherchent les moyens de le rompre, voulant, d'un côté, irriter le Pape sur l'écrit fait par les autres, duquel je vous

envoie un double ; et lesdits Vénitiens étant, d'ailleurs, en extrême jalousie des forces que le comte de Fuentes continue d'assembler au Milanais ; mais j'ai pour mon regard opinion que ces petites riotes s'évanouiront, puisque le principal est achevé : de quoi nous vous tiendrons averti, comme vous le serez par la fin de la présente de la continuation de la bonne santé de leurs Majestés, et de tous leurs enfans. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Fontainebleau, ce 22 de mai 1607.

Votre très-affectionné serviteur, et assuré ami.

De Neufville.

Plus bas, en la même lettre, est écrit ce qui en suit :

Monsieur, vous vîtes une lettre de M. de La Boderie devant votre partement, par laquelle il sembloit que le roi d'Angleterre et son conseil ne désiroient rien tant que de se joindre à nous pour traverser et rompre les traités des Pays-Bas. A quoi ayant fait dire audit Roi que Sa Majesté joindroit volontiers ses conseils aux siens pour procurer et assurer le bien des Provinces-Unies, soit pour la paix ou pour la guerre, il en a parlé depuis plus froidement beaucoup, et fait difficulté de commander à son agent résidant auxdits pays, de joindre ses conseils et actions aux vôtres pour avancer l'une ou l'autre résolution ; tant cette nation se défie de la nôtre, et sont irrésolus en toutes choses, principalement quand ils traitent avec nous. De quoi j'ai été chargé de vous avertir, afin que vous ne vous arrêtiez à ce que ledit député vous dira de la part dudit Roi, que sur bons gages, et aussi que vous ne lui contiez vos affaires sans grande considération.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 26 *mai* 1607.

Monsieur, ce porteur va par delà, recommandé du Roi à M. le prince Maurice et à M. de Châtillon, pour avoir la charge d'une compagnie de gens de pied du régiment, vacante par la mort du capitaine Suelle; en quoi Sa Majesté désire que vous le favorisiez, comme M. de Buzanval. Nous vous écrivons le plus souvent que nous pouvons, et attendons en bonne dévotion de vos bonnes nouvelles. L'on dit que si par la proposition que vous aurez faite à ces Messieurs, ils se sont aperçus que le Roi balance, et soit irrésolu entre la paix et la continuation de la guerre, qu'ils épouseront toujours le premier parti par préférence à l'autre, avec telle impétuosité et violence, qu'il ne sera jamais plus possible de les en détourner, quelques offres que l'on leur fasse. Mais je continue à dire et croire que s'ils se désunissent, et divisent en leurs délibérations, qu'ils ne peuvent les prendre bonnes ni sûres pour eux et pour leurs amis. Il faut donc commencer par les rallier et joindre ensemble devant que s'engager en leurs affaires. Davantage il faut considérer que si nous entreprenons les induire et porter, contre leur volonté, à l'un ou à l'autre parti, qu'ils nous appelleront à garants du mal qui leur en succédera, et prétendront nous faire porter tout le faix, et peut-être encore le péril qu'il faudra y courre, en danger pour cela d'être abandonnés d'eux au fort des affaires. Les avis qui nous ont été donnés du lieutenant du comte de Fuentes, nous ont été confirmés par toutes les lettres que nous

avons reçues d'Italie et de Piémont depuis mes dernières, comme ceux de la défaite de l'armée navale, que l'on fait encore plus grande que je ne vous ai écrite. Leurs Majestés sont toujours ici avec toute leur maison, et Messieurs du conseil, et dit-on que chacun se séparera après la fête, et même que le Roi pourra tourner vers la Picardie, afin d'approcher de vous, et par ce moyen entendre plus souvent de vos nouvelles. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et salue vos bonnes grâces, avec celles de messieurs de Buzanval et de Russy, de mes très-affectionnées recommandations.

De Fontainebleau, ce 26 mai 1607.

DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 29 mai 1607.

SIRE,

Notre arrivée en ce lieu de La Haye ne fut que du 24 de ce mois, pour ce que le vent toujours contraire depuis Calais jusqu'à Flessingue, et de Middelbourg jusqu'à Rotterdam, distant seulement de trois lieues de La Haye, nous a retardé. Nous y sommes toutefois arrivés assez à temps, n'y ayant rien de plus avancé que ce qui étoit déjà fait avant notre départ de Paris, sinon des conférences pour interpréter quelques mots de la trève, même celui d'invasion, que l'Archiduc veut entendre à tous actes d'hostilité, et obtenir, s'il lui est possible, indirectement, que la trève soit aussi bien sur mer que sur terre; à quoi le Cordelier, qui est encore à Delphe, travaille, et sous

ce prétexte fait des pratiques secrètes pour porter à la paix tous ceux qu'il peut, soit par corruption ou par persuasion. Les députés des Etats de toutes les Provinces-Unies, qui sont assemblés en ce lieu, nous sont venus voir à l'instant de notre arrivée, avec démonstration qu'ils en avoient grand contentement, et se promettoient beaucoup de la bienveillance et assistance de votre Majesté. Les villes de Zélande et Hollande, par lesquelles nous sommes passés, en ont fait autant. M. le prince Maurice vint au-devant de nous jusqu'à demi-lieue d'ici, et voulut descendre en notre logis, où il nous fit plusieurs déclarations d'affection qu'il a au service de votre Majesté. Les députés des Etats y étant venus au même temps, interrompirent ce discours. Le lendemain matin nous le fûmes voir pour lui représenter vos lettres, et faire entendre ce que votre Majesté nous avoit commandé, qui étoit de nous conduire par son avis en ce qu'avions à traiter avec les Etats, pour l'estime qu'elle fait de sa prudence, de son jugement, et de ce qu'elle sait personne n'avoir plus d'intérêt et d'affection à conserver l'Etat desdites Provinces-Unies que lui. Nous y avons encore ajouté que la guerre sembloit à votre Majesté un remède plus assuré, pour les garantir de ruine, que la paix que l'Espagnol offroit avec des conditions spécieuses en apparence, mais en effet dangereuses, et pour les réduire en leur ancienne servitude, y ayant insisté bien fort, pource que nous étions déjà avertis qu'il étoit du tout porté à ce dessein. Ce qu'il nous fit aussi connoître bientôt, et que les villes de Zélande, celle d'Amsterdam en Hollande, qui est la plus puissante de toutes les villes

des Provinces-Unies, en faisoient le même jugement; et quant à celles de Gueldres et Frise, elles étoient tenues par gens de guerre qui dépendoient aussi de sa volonté, et seroient contraintes de suivre ce même conseil; que la plupart des gens sages disoient bien qu'il n'y avoit aucune sûreté en la paix; mais grand nombre se laissent emporter à l'apparence des offres qu'on fait, comme si par l'issue d'une guerre, quelque longue qu'elle soit, on ne puisse mieux espérer que ce qu'on leur veut donner dès à présent. Ajoutant encore que si l'impétuosité de ceux qui courent indiscrètement à la paix n'est arrêtée, il y aura sans doute de la division en leur Etat, qu'il prévoyoit bien être fort dommageable; mais que les dangers de la paix feroient oublier tout autre péril et respect à ceux qui la craignent; et que l'un des meilleurs moyens pour les retenir, est de leur faire entendre que votre Majesté est disposée de les assister et secourir s'ils veulent continuer la guerre, mais non d'intervenir à la paix, qu'elle jugeoit devoir être cause de leur ruine.

Nous avons montré d'approuver son avis, et que nous avions eu même commandement de votre Majesté, comme il est vrai par les lettres que M. de Villeroy a écrites au président Jeannin depuis votre départ, qui contiennent par exprès qu'ayons à y procéder ainsi, encore que notre instruction fût contraire pour ce regard. Nous lui avons seulement remontré qu'il ne semble pas à propos de faire cette déclaration si ouverte en l'assemblée générale lors qu'y serions ouïs, mais bien en la conférence particulière des députés avec lesquels nous aurons à traiter : ce qu'il a approuvé, et sommes aussi demeurés

d'accord avec lui de tout ce qu'il falloit proposer en ladite assemblée générale de la part de votre Majesté, où nous différons de nous présenter pour deux jours, à cause de l'indisposition de M. de Buzanval qui est fort mal, afin qu'il y assiste s'il est lors en santé. Ce délai nous sert aussi pour nous instruire comme nous faisons de moment à autre. Le sieur de Barneveld étoit venu voir le sieur de Buzanval, et l'avoit aussi prié qu'il pût conférer avec le président Jeannin. Ils ont été ensemble deux bonnes heures, lui a donné vos lettres, témoigné la fiance que votre Majesté avoit en lui, pour être bien informé qu'il désiroit le bien de leur Etat, qu'il étoit capable de juger de tout ce qui leur pouvoit apporter du bien ou du mal, et que vous aviez donné charge de nous instruire par sa bouche de l'état des affaires et de l'inclination des peuples. Il lui a discouru fort au long, montrant de ne vouloir rien cacher ni dissimuler de ce qu'il sentoit, ayant commencé par cette préface, qu'il ne haïssoit rien tant que l'Espagnol et l'archiduc; que le plus grand dommage de leur ruine, si elle arrivoit, tourneroit sans doute au préjudice de votre Majesté, de qui le roi d'Espagne se tient plus offensé, et désire plus se venger que de tout autre; que la maison de Nassau trouveroit sa part en cette ruine, mais qu'il n'y a personne entre les particuliers, qui doive plus craindre leur vengeance et inimitié que lui; a excusé ce qui s'est passé de la trève, disant en avoir averti M. de Buzanval pour le communiquer à votre Majesté, et qu'elle étoit si nécessaire pour le mauvais état auquel sont vos affaires, les grandes dettes qui courent sur eux dont ils sont pressés, et le manquement des con-

tributions, que, sans ce remède, leur ruine étoit fort avancée. Outre ce qu'on les avoit mis en défiance que votre Majesté ne vouloit plus continuer son secours, mais qu'ils n'ont jamais eu intention de passer outre, sans en prendre l'avis de votre Majesté et du roi d'Angleterre, qu'il est autant délibéré de souffrir les incommodités de la guerre, et de la conseiller à ses compatriotes qu'il fut jamais, s'il plaît à votre Majesté prendre leur défense, et se déclarer ouvertement contre l'Espagne : hors ce moyen, qu'il ne voyoit aucun remède que la paix, avec l'intervention de votre Majesté et du roi d'Angleterre.

Et lui ayant été remontré qu'un bon secours suffiroit pour quelque temps, attendant que votre Majesté eût préparé ce qui peut être requis pour entrer en une guerre de si grande conséquence, et que le roi d'Angleterre, qui a le même intérêt, et a témoigné le même désir à leur conservation, peut aussi être induit à prendre ce conseil; lui faisant sentir que votre Majesté traitoit de cette affaire avec lui, et en espéroit bonne issue, pour lui relever le courage abattu par la crainte du mauvais succès de leurs affaires, il a répondu qu'ils ont de si grandes nécessités, et y a de présent telle foiblesse en leur Etat, qu'il faudroit six millions de livres chacun an au moins pour la guerre, outre ce qu'ils y pourroient mettre du leur. Ce qu'ayant été rejeté comme impossible, et qu'un tel secours pour amis et alliés, sans en espérer autre profit, étoit sans exemple, il confessa qu'il étoit véritable, et que le prévoyant bien, il ne voudroit être si mal avisé de conseiller à leur Etat d'en faire instance; mais que ce qui lui sembloit le plus aisé, étoit

la paix par l'intervention des deux rois, demeurant leur Etat du tout séparé d'Espagne avec les conditions qui seroient jugées convenables pour leur sûreté et pour pouvoir demeurer libres, et en état de servir votre Majesté et la couronne de France, en reconnoissance des grandes obligations qu'ils lui ont.

Le président Jeannin lui a dit que votre Majesté n'entreviendroit jamais à cette paix, jugeant bien qu'elle leur seroit dommageable; dont il s'est fort étonné, faisant connoître qu'il avoit tout autre sentiment. Il a aussi discouru de ce qui s'étoit passé, touchant les propositions faites par M. Aërsens fils, et jure qu'il n'en fut onques parlé en public, mais seulement en particulier entre trois ou quatre. Et lui étant dit que votre Majesté avoit été bien avertie du contraire, et qu'avions appris à Milddelbourg de personnes de qualité, qu'on en avoit traité avec plusieurs du conseil de Zélande, que votre Majesté en étoit fort étonnée et offensée, et vouloit en faire connoître la vérité aux députés de l'assemblée, il a insisté du tout qu'il n'étoit point à propos de ce faire. Mais ce n'est pas l'avis de M. le prince Maurice, qui dit aussi savoir le contraire, et que ce prétexte a servi pour porter à la paix plusieurs qui n'y avoient aucune inclination, même avoit meu le roi d'Angleterre de la conseiller à l'Espagnol, et d'induire les Etats à la rechercher. Nous estimons de même qu'il est besoin d'en parler: aussi est-ce un des points de notre instruction. Le président Jeannin ne mande rien à votre Majesté en particulier des discours qu'il a eus avec le sieur de Barneveld, pour lui persuader que la paix sera sans doute la ruine de leur Etat et liberté: bien, la peux-je

assurer qu'il n'a rien omis de ce qu'il a pensé pouvoir servir pour le faire entrer en cette crainte et appréhension qu'il montre bien avoir ; mais il craint encore plus la guerre sans moyens grands et certains pour la soutenir. Et à ce qu'il a pu reconnoître, il est du tout porté à ce conseil, non par malice et corruption, mais avec jugement, et pour estimer qu'il ne peut mieux faire, afin qu'il ne gâte rien, et qu'il nous donne le loisir d'attendre les commandemens précis de votre Majesté. On l'a laissé en espérance d'un traité entre votre Majesté et le roi d'Angleterre, pour entrer en guerre ensemble contre l'Espagnol, et prié sur ce qu'il allentisse, autant qu'il pourra, l'affection précipitée de ceux qui courent à la paix, attendu même qu'ils ne sont pas encore certains si le roi d'Espagne la voudra ratifier, et s'il accordera qu'on traite d'une paix finale aux conditions qui seront nécessaires pour leur sûreté ; et qu'en montrant qu'ils se préparent à la guerre avec l'appui des deux rois, ils en auront toujours de meilleures et plus avantageuses conditions, au cas qu'il soit jugé plus utile d'accepter la paix.

Il a promis de le faire très-volontiers, et qu'il considéroit bien ce qui lui a été représenté être véritable ; mais qu'il nous pouvoit assurer que leurs peuples, même ceux de Hollande, qui font la moitié de leur Etat, se laissoient conduire par les plus sages, et qu'ils ne feroient rien précipitamment et mal à propos. Il a été besoin d'user de quelque artifice avec lui pour gagner temps, et prendre du loisir pour préparer toutes choses au contraire de son avis qui tend à la paix, en y employant l'autorité de M. le prince Maurice, si votre Majesté prend ce conseil, qui seroit

tout autre que ce qu'il lui avoit plu nous dire avant notre départ. Ce qui est de plus dangereux en cet Etat est la division, reconnoissant bien que ledit sieur prince Maurice est du tout porté à la guerre, et qu'il recherchera d'attirer de son côté tout ce qu'il pourra, ne jugeant pas toutefois si quelque grand secours ne retient ceux qui veulent la paix, que son parti soit le plus fort; et c'est à quoi nous nous employons, en lui représentant qu'on peut trouver dans la paix des avantages et de la grandeur pour sa maison, et pour lui-même en particulier, plus assurés de beaucoup, si on est contraint d'y entrer, que dans la guerre trop périlleuse, et presque avec certitude de mauvais succès, s'il la falloit faire avec partie de l'Etat, l'autre s'unissant avec l'ennemi. Et au contraire, l'Etat déclaré libre par la paix et conditions bonnes et qui aient de la sûreté, il pourroit encore espérer quelque chose de plus avec le temps, appuyé de l'autorité et des moyens de votre Majesté, qui prendra toujours plus de fiance en son amitié, qu'en celle d'un peuple léger et muable. Que votre Majesté a bien la même opinion que lui, que la guerre auroit plus de sûreté pour leur Etat, jugeant qu'il est besoin d'y insister autant qu'on pourra, pourvu qu'on ne vienne jusqu'à la division. Il est sage, fort considéré, et semble aussi assez courageux pour oser entreprendre si l'occasion s'en présentoit; mais nous reconnoissons qu'il s'accommodera à votre volonté, y voyant de la sûreté pour lui, et quelque espoir de s'accroître, et d'être en état qu'il ne dépende absolument, comme il a fait du passé, de la légèreté et ingratitude des peuples, qui se lassent et dégoûtent aisément de ceux qui les ont bien servis.

C'est votre service, Sire, d'en user ainsi ; vous nous l'avez ainsi commandé, c'est un des points de notre instruction. Le sieur Barneveld a pareillement discouru au président Jeannin de ce que traitoit le Cordelier avec eux, pour l'ajouter à la trève, à savoir de faire révoquer tous les vaisseaux qui sont en mer sur les côtes d'Espagne, offrant pour ceux qui sont chargés de blés, afin de passer en Italie, dont le nombre est grand, toute sûreté, et que le roi d'Espagne n'entreprendroit rien contre eux. A quoi ledit sieur de Barneveld dit avoir répondu que la révocation des vaisseaux étoit déjà comme faite, pour ce que, sans autre déclaration, ils étoient sur leur retour dès le commencement de juillet ou à la fin même du mois de juin ; et qu'à la vérité c'étoit l'avantage des particuliers de leur Etat, qui cherchent à vendre leurs blés en Italie, de trouver cette sûreté, au lieu que le roi d'Epagne, fort avec ses galères en la mer Méditerranée, leur pourroit porter du dommage, ayant désiré que cette offre fût acceptée et autorisée du consentement de M. le prince Maurice, lequel toutefois en a fait refus, disant que seroit en effet faire la trève aussi bien par mer que par terre, contre leur première résolution, et accoutumer ceux de ce pays à la douceur d'un profit empoisonné, qui les jetteroit du tout hors des conseils de la guerre. Toutes les provinces ne laissent pourtant de lui être contraires, et d'approuver l'avis dudit sieur Barneveld, fors la Zélande, qui seule y contredit. Nous sommes après pour empêcher que ce commencement de diversité n'apporte de la division, et de faire que la Zélande suive ce qui a été résolu par les autres,

puisque aussi bien il se fera sans eux. Ledit sieur prince et de Barneveld ne sont si bien ensemble, qu'il seroit besoin pour les affaires publiques de leur Etat et votre service. Nous travaillons pour les mieux unir. Le sieur Barneveld a parlé aussi de deux cent mille écus pendant la trève, et nous assurons bien que les députés qui doivent conférer avec nous, qui sont en nombre de sept, à savoir un de chaque province, nous en feront grande instance. Il lui a été répondu que votre Majesté ne vouloit donner aucun argent sans autorité, avec un acte de l'assemblée qu'ils ne feront aucun traité qu'avec son avis et consentement. Il en a fait difficulté, disant que l'assemblée ne le pouvoit donner sans en communiquer particulièrement à toutes les provinces, qui seroit une grande longueur, et pour chose inutile, d'autant qu'il étoit certain que leur Etat ne traiteroit jamais, sinon avec l'intervention de votre Majesté, de laquelle seule devoit dépendre leur sûreté. Ce point est remis à la conférence de ceux avec qui nous aurons à traiter.

M. le prince Maurice sent mieux de M. Aërsens père que dudit Barneveld. Il se plaint néanmoins de M. Aërsens, qui est près de votre Majesté, de ce qu'il a mandé à M. Barneveld qu'il savoit notre charge être de les porter à la guerre si nous pouvons, sinon que votre Majesté entreviendroit à la paix pour leur sûreté, ayant cette lettre fort confirmé ceux qui désirent la paix à persévérer en leur opinion. Il a voulu montrer qu'il étoit soigneux et bien averti, ou qu'il avoit assez bon jugement pour deviner, par conjectures, vos intentions. L'agent d'Angleterre nous est

aussi venu voir, et nous a assuré que le Roi son maître se vouloit joindre et conformer aux avis de votre Majesté, en ce qui touchoit les affaires de cet Etat, soit pour la guerre, ou pour la paix; et qu'il n'estimoit pas qu'il y eût autre moyen de les garantir d'un prochain naufrage, sinon de faire la guerre ouvertement contre Espagne, ou la paix, avec l'intervention des deux rois; montrant toujours d'être plus enclin à ce dernier moyen, et nous représentant avec grand soin les nécessités de ce peuple, leurs dette et foiblesse. On lui a répondu qu'à la vérité la guerre, avec l'appui des deux rois, et une amitié ferme et bien établie entre eux, donneroit non-seulement de la sûreté à cet Etat, mais un assuré repos à toute la chrétienté, et délivreroit par ce moyen tous les princes et Etats de la crainte qu'ils ont de l'ambition d'Espagne. Nous eûmes aussi plusieurs autres discours sur ce même sujet. Et depuis étant allé voir ledit sieur agent, pour reconnoître l'inclination de son maître, touchant la guerre ou la paix, il r'entra de soi-même sur la conjonction de vos deux Majestés contre l'Espagne, et que cette affaire se traitant sincèrement, il en espéroit bien du côté du roi de la Grande-Bretagne. Nous en avons dit autant de l'intention de votre Majesté, et que nous estimions qu'elle y seroit bien disposée, mais que c'étoit près desdites deux Majestés et par leurs principaux ministres qu'il falloit traiter de cette affaire; que nous pourrions bien considérer entre nous, puisqu'il y a du péril en la paix, comme il le jugeoit lui-même, et que sommes incertains si le roi d'Espagne ratifiera ce qui a été fait, ou voudra donner des conditions

assurées, avec quels moyens on pourra faire et soutenir la guerre, pour en donner avis à nos maîtres, et y faire pourvoir : car étant besoin d'assister les Etats d'un plus grand secours que du passé, ainsi que nous ont dit ceux qui ont quelque connoissance de leurs affaires, il ne seroit pas raisonnable faire tomber cette dépense entière sur votre Majesté, qui ne la pourroit ni voudroit aussi supporter. Mais s'il plaisoit au roi de la Grande-Bretagne y contribuer pour sa part, toutes choses se manieroient avec plus de réputation et d'espoir de bon succès, étant certain, s'ils prenoient après résolution ensemble de mettre les Etats en paix, que le roi d'Espagne seroit à cette occasion contraint de leur accorder des conditions beaucoup plus avantageuses : au lieu que s'il les voit abandonnés ou assistés d'un foible secours, il leur sera plus rude, et les peuples au contraire se précipiteront à la paix à telles conditions qu'il nous plaira.

Il nous a confessé que ce que lui disions étoit véritable, et qu'il estimoit que son maître ne refuseroit de contribuer à cette dépense pour sa part; ajoutant, quoi qu'on nous ait dit, qu'il faudroit croître le secours de beaucoup et de sommes immenses, si on rentre en guerre. Ce qu'il disoit, pour être bien informé des charges des Etats et des dépenses qui sont requises pour faire la guerre avec espoir de bon succès, comme ayant toujours assisté à leur conseil : et, combien qu'on ait levé chacun an, sur les Provinces-Unies, dix millions de livres, il seroit besoin de les aider au moins d'un million d'or, ou de douze cent mille écus aussi chacun an. Ce qu'étant fait, et les deux sommes bien employées, elles pourroient suffire, tant

pour faire la guerre que pour supporter toutes les charges de l'Etat. Nous nous en éclaircirons en la conférence avec les députés. Ledit sieur agent a promis d'avertir le roi de la Grande-Bretagne de tout ce que dessus, et d'y faire tous les bons offices qu'il pourra ; mais il nous a semblé que la paix avec l'intervention des deux rois, lui plaît toujours plus que tout autre conseil.

Le président Jeannin a vu depuis par trois fois le prince Maurice, et conféré fort particulièrement avec lui, l'excitant de prendre conseil en commun avec le corps général de l'Etat, sans se séparer, en lui remontrant de rechef qu'il n'y a que du péril s'il le fait, et au contraire de la sûreté et avantage. Il s'est trouvé beaucoup mieux disposé, et a remis sa résolution entière à la venue de son cousin le comte Guillaume de Nassau, qu'il a mandé en Frise, où il est, et l'attend dans trois ou quatre jours, faisant cependant connoître qu'il se vouloit conformer du tout à la volonté et aux commandemens de votre Majesté : bien a-t-il dit au sieur Jeannin qu'il estimoit que les Etats se trompoient en l'espérance qu'ils ont conçue d'obtenir du roi d'Espagne une paix finale en cette qualité d'Etats libres, sur lesquels il ne prétend aucun droit, et qu'il savoit de bonne part qu'il n'entendoit accorder, sinon une trève de douze ou quinze ans, et pratiquer cependant parmi eux, afin que la trève expirée il puisse recouvrer ses anciens droits de souveraineté ; qu'il seroit dommageable aux Etats de traiter à ces conditions, et ne leur donneroit jamais cet avis. Il y a bien de l'apparence que l'Espagnol aimeroit mieux une longue trève, et

que les Etats aussi doivent plutôt désirer la paix pour toujours.

Nous avons été ouïs le 28, en l'assemblée des Etats, où étoit M. le prince Maurice; j'envoie à votre Majesté ce que nous y avons proposé, qui a été bien reçu, et en sont demeurés satisfaits. Ils nous ont aussi fait une réponse par la bouche de M. de Barneveld, pleine de respect, soumission, et remercîment à l'endroit de votre Majesté, reconnoissant lui devoir leur salut; ont excusé, sur les nécessités de leur Etat, ce qu'ils ont fait pour la trève, et dit qu'ils n'entendoient prendre autre résolution en leurs affaires que celle qui seroit plus agréable à votre Majesté, et jugée par elle la plus utile et assurée pour eux et leur Etat; qu'ils députeront à cet effet quelques-uns d'entre eux pour en conférer avec nous, lesquels auroient charge de nous communiquer tout ce qui pourroit servir à notre instruction, et à nous éclaircir de l'état de leurs affaires, et des remèdes dont ils ont besoin. Le jugement que nous pouvons faire jusqu'ici de l'inclination du plus grand nombre des Etats, est qu'ils désirent sans doute la paix, à condition de demeurer libres, et du tout hors de la sujétion d'autrui, se promettant de l'obtenir du roi d'Espagne, et toutes autres conditions requises pour leur sûreté, encore qu'ils ne soient aucunement informés de sa volonté et des conditions de ce traité, ni s'il veut faire une simple trève ou paix finale, tant leur désir à cette paix les aveugle et précipite. Bien est vrai qu'ils aimeroient encore mieux la déclaration de votre Majesté et du roi d'Angleterre contre l'Espagne que la paix, s'assurant que cette conjonction seroit une

entière sûreté pour eux et la ruine d'Espagne ; mais ils ne l'osent espérer ; ils joignent toujours vos deux Majestés ensemble à ce dessein, pour ce qu'ils disent que si votre Majesté seule entreprenoit cette guerre, que le roi d'Angleterre, craignant qu'elle ne s'accrût par la conquête d'une partie des Pays-Bas, deviendroit plutôt son ennemi que spectateur du combat, et qu'ils l'ont ainsi appris et reconnu par les propos de ses ministres.

Nous estimons aussi qu'avec un bon secours, comme de douze cent mille écus par an, selon que le sieur d'Aërsens l'a proposé, on les pourroit induire de continuer la guerre ; non que ce remède leur semble si assuré que les autres, pour ce que tels secours durent, ainsi qu'ils disent, autant qu'il plaît aux princes qui les donnent ; que leurs affaires les empêchent bien souvent de les continuer, et que venant à faillir, les successeurs n'ont toujours la même volonté. Il est besoin, Sire, de penser à ce secours, crainte que l'Espagnol ne leur veuille accorder la paix aux conditions qu'ils s'imaginent, et s'ils sont abandonnés ou foiblement secourus, qu'ils ne reçoivent la paix à telle condition qu'on voudra, ou au contraire, leur secours étant assuré, l'Espagnol se rendra plus facile. Ce n'est pas que ne voyons bien cette dépense être trop excessive et insupportable ; mais nous jugeons que montrer seulement qu'on le veut faire, sera le moyen de relever le courage à ces peuples, et d'avoir la paix. Et en effet si on ne la peut obtenir bonne et sûre, ou votre Majesté sera contrainte de continuer cette dépense quelque temps, y faisant contribuer l'Angleterre, s'il est possible, et vous obli-

geant l'un envers l'autre de vous secourir contre le roi d'Espagne, pendant le temps que ce secours devra durer, ou bien, si les abandonnez, votre Majesté aura perdu ce qu'elle a déjà employé, pour ce que le pays tombera sans doute ès mains de l'Espagnol, pour en user à sa discrétion. Quand on ne leur voudroit accorder qu'une trève à longues années, encore y pourroit-on trouver de la sûreté, pourvu qu'il veuille consentir à l'intervention des deux rois, tout ainsi que si on faisoit une paix finale, et trouver bon qu'ils soient protecteurs de cette trève, et garants envers l'un et l'autre des parties, comme les Suisses sont de la neutralité du duché et comté de Bourgogne envers les deux rois de France et d'Espagne. Car, outre ce traité avec l'Espagnol, les deux rois et les Etats en pourroient faire un séparé, par lequel leurs Majestés promettroient certain secours aux Etats contre l'Espagne, en cas d'infraction, et les Etats à chacun d'eux, si le roi d'Espagne leur faisoit la guerre, et eux aussi de même l'un à l'autre, qui seroit comme une ligue offensive et défensive entre eux tous, contre le roi d'Espagne, pendant que ladite trève dureroit.

Votre Majesté voit qu'il y a plusieurs difficultés en cette affaire: la première et principale desquelles est, si le roi d'Espagne voudra la paix, à condition qu'il y ait de la sûreté pour les Etats, c'est-à-dire avec l'intervention de leurs Majestés; car ce doit être leur plus grande sûreté, de laquelle toutefois nous avons entendu que le roi d'Espagne fera très-grande difficulté, et qu'il consentira encore plutôt à l'intervention d'Angleterre qu'à celle de votre Majesté: ainsi l'avons-nous appris de M. de Barne-

veld, qui nous a dit toutefois que les Etats n'y consentiroient jamais autrement. Il est donc besoin, Sire, pour n'être point surpris, de préparer les moyens de faire la guerre, et d'y disposer tant qu'on pourra les affections de ces peuples; car il sera toujours aisé de retourner à la paix, quand on verra des conditions assurées pour le faire; encore que M. de Villeroy ait écrit au président Jeannin, par le commandement de votre Majesté, qu'on fît connoître aux Etats que votre Majesté ne vouloit entrevenir à la paix s'ils la faisoient. Nous n'avons pas cru qu'elle eût pourtant changé du tout sa résolution, qui est contenue en notre instruction, mais que votre Majesté entendoit seulement qu'eussions à la cacher, et retenir en nous-mêmes, pour empêcher les Etats de courir inconsidérément à la paix. Nous y avons procédé ainsi, et étoit notre intention avant même qu'avoir reçu ladite lettre, de suivre cette conduite jusques à ce qu'il fût temps de nous découvrir plus avant. Nous supplions néanmoins très-humblement votre Majesté de nous éclaircir sur ce de son intention, par la première dépêche, et se souvenir, s'il lui plaît, de faire traiter soigneusement avec le roi d'Angleterre, que ses ministres et les vôtres n'aient qu'un même avis; et qu'il se porte aussi de sa part à contribuer au secours que peuvent demander les Etats, quand ce ne seroit que pour induire le roi d'Espagne à leur accorder des conditions de paix qui soient plus avantageuses, pour la crainte et réputation de ce secours, et la conjonction de vos deux Majestés en ce dessein.

Ecrivant cette lettre, l'agent d'Angleterre nous est

venu voir, et nous a dit avoir reçu de nouveau lettres de son maître, du 8 de ce mois, qui est le 18, selon notre style, par lesquelles il lui donnoit avis M. de La Boderie l'avoir averti de notre venue en ce lieu, et des causes du voyage, lui commandant derechef de conférer sincèrement avec nous de toutes choses concernant notre légation, et de se conformer même à nos avis. Nous faisons connoître ici tant que nous pouvons cette conjonction, qui donne un grand contentement, et relève bien fort le courage de ces peuples. Nous avons aussi écrit à M. de La Boderie, que le prions nous faire savoir de ses nouvelles, pour apprendre ce qui pourra toucher notre charge. Ledit agent nous a encore dit que son maître désiroit que les Etats lui envoient leurs députés, et qu'il s'en aille lui-même avec eux. Si les Etats le font, il nous semble qu'ils doivent rendre le même respect à votre Majesté, et envoyer aussi vers elle; ce qu'avenant, notre séjour n'y seroit peut-être inutile. Nous nous instruirons cependant de toutes choses, et attendrons votre commandement, soit sur l'envoi desdits députés, notre retour avec eux, ou autre charge concernant la charge qu'il a plu à votre Majesté nous donner. Nous serons fort pressés des deux cent mille écus, dont les Etats ont grand besoin, étant tous les jours aux emprunts chez les Lombards. M. Barneveld nous a dit que l'assemblée générale des Etats écrira à votre Majesté, autant en substance que l'acte que votre Majesté a demandé pourroit contenir, et qu'autrement il faudroit trois mois pour avoir les consentemens particuliers des villes et provinces, et qu'eux seroient du tout hors de sens, s'ils trai-

toient jamais sans votre intervention et consentement ; et ce qu'ils ont fait à la trève a été un remède du tout nécessaire et si précipité, qu'il ne leur a donné aucun loisir de vous en avertir.

On tient ici pour certain que vingt-sept navires des Etats ont eu un combat contre onze galions du roi d'Espagne, que la mêlée a été grande; on n'en sait encore les particularités. S'il est vrai, on estime qu'il y a du changement en la résolution de la paix, et l'orgueil d'Espagne ne pourra souffrir qu'on traite avec tant d'avantage pour les Etats après avoir été battus. Le comte Guillaume de Nassau a mandé au prince Maurice que le roi d'Espagne levoit sept régimens de lansquenets en Allemagne. Ledit prince craint que cette levée, avec les forces d'Italie, qu'on dit être encore ensemble, ne soient pour venir en Flandre contre les Etats, si le roi d'Espagne ne ratifie la trève, ou quand il la ratifieroit, pour avec la terreur de ses armes les contraindre d'accepter telles conditions qu'il voudra. Nous estimons devoir avertir votre Majesté du devoir que fait M. de Béthune d'apprendre, des connoissances et habitudes qu'il a ici, tout ce qu'il peut pour nous instruire, et donner moyen de la mieux servir. M. de Châtillon a aussi désiré, sur le commandement que votre Majesté lui a fait de recevoir M. de Roques pour lieutenant-colonel de son régiment, au lieu de M. Dusault, qu'eussions à l'avertir de la difficulté que font les capitaines, lesquels disent que c'est contre l'ordre, et les Etats aussi sont de même avis ; mais si votre Majesté lui donne un peu de loisir, qu'il essaiera de les disposer à ce qu'elle lui commande, étant prêt de

sa part d'y rendre l'obéissance qu'il doit. Nous attendons la réponse et les commandemens de votre Majesté sur ce que lui mandons de l'état des affaires de ce pays ; et prierons Dieu, Sire, qu'il lui donne très-longue vie, et tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-neuvième jour de mai 1607.

P. Jeannin, Buzanval et Russy.

Lettre du président Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 29 *mai* 1607.

Monsieur, nous écrivons au Roi tout ce qu'avons pu apprendre touchant les affaires dont Sa Majesté nous a donné charge. Le plus grand nombre désire la paix. M. de Barneveld, qui a grande autorité et créance dans les Etats, et particulièrement dans la province de Hollande, qui seule fait presque la moitié des Provinces-Unies, du moins contribue autant que toutes les autres, embrasse ce conseil avec affection, et le juge nécessaire en l'état auquel ils sont réduits, non, à mon avis, par corruption, mais par prudence, et comme estimant qu'ils ne peuvent mieux faire, pourvu que les deux rois y entreviennent. Et quoique lui ayant dit que Sa Majesté n'y vouloit aucunement entrevenir, il ne le croit pas, ayant reçu lettres du sieur Aërsens, par lesquelles il lui mande que notre charge est de les porter à la guerre si nous pouvons, sinon à la paix avec l'intervention du Roi. Notre crainte est qu'il ne soit trompé, et que l'Espagnol n'ait fait ses propositions de traiter avec eux comme souverains, sur l'appréhension qu'il a eue que les Provinces-Unies vouloient reconnoître Sa Majesté

et elle se déclarer ouvertement et entrer en guerre pour leur conservation ; et maintenant qu'il en est délivré et hors la guerre d'Italie, qu'il change d'avis. Le prince Maurice le croit aussi ; le sieur Barneveld même commence d'en douter, et n'est sans apparence qu'il avienne ainsi.

C'est pourquoi il est nécessaire de se préparer au secours, et de traiter avec l'Angleterre pour y contribuer, crainte d'être surpris ; et que l'Espagnol, qui n'a encore ratifié la trève, qui a des forces ensemble en Italie, et en lève en Allemagne jusques à sept régimens de lansquenets, ne les jette en ce pays, ou pour leur faire la guerre, rejetant la trève, ou bien montrer ses forces pour donner de la terreur, et les contraindre de recevoir la paix à telles conditions qu'il lui plaira. Vous pouvez mieux être averti de ses desseins : nous estimons que si le Roi et le roi d'Angleterre veulent que la guerre continue en ce pays, qu'ils s'y résoudront moyennant un bon secours, non moindre, à mon avis, que de douze cent mille écus, et qu'ils déféreront en tout à leur autorité et commandement, et encore plus à Sa Majesté qu'au roi d'Angleterre. M. de Barneveld nous a dit qu'ils enverront bientôt des députés en Angleterre, lesquels auront charge de passer après vers le Roi, et que c'étoit seulement afin que leurs Majestés envoient ici des députés instruits de leur intention, soit pour la paix ou pour la guerre. Nous lui avons dit qu'il seroit plus à propos d'envoyer des députés à part au Roi, et d'autres en Angleterre, afin que le même respect soit rendu à Sa Majesté ; qu'il nous mande, s'il lui plaît, bientôt son intention sur ce sujet, et

s'il sera à propos qu'attendions en ce lieu leur retour, au cas qu'ils envoient lesdits députés, ou que nous allions avec eux. Il est certain que cet envoi ne sera qu'un respect et compliment sans autre fruit; vous en jugerez. Le sieur de Barneveld presse fort les douze cent mille écus; et les députés en feront sans doute autant, comme a déjà fait le prince Maurice, disant que sans cet aide les gens de guerre ne peuvent être entretenus, ni le peuple garanti de leurs désordres, car ils en ont grand besoin. On offre une lettre à Sa Majesté du corps de leurs Etats, qui contiendra en substance ce que contiendroit l'acte que Sa Majesté demande.

Nous voyons bien que l'intervention et consentement du Roi pour la paix leur est si nécessaire, qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils veuillent rien faire qu'avec Sa Majesté; et néanmoins ce refus nous a déplu, et avons fait entendre à Barneveld qu'il nous mettoit en soupçon, et que ce qui s'est passé en la trève accroissoit la défiance. Il a dit que ce n'est que la longueur qu'il craint : le Roi commandera sa volonté; bien est-il certain que s'ils ont mauvaise intention, ce que ne croyons pas, cet acte ne les obligera pas davantage, et ne les empêchera pas aussi de prendre tel conseil que bon leur semblera en leurs affaires. Votre lettre nous a rendus incertains si Sa Majesté a changé de dessein de la paix avec son intervention contenue en notre instruction, ou seulement la forme de notre conduite et procédure. Eclaircissez-nous, s'il vous plaît, par les premières lettres, afin que suivions précisément ce qui nous sera commandé. Il est à propos qu'écriviez, au nom du Roi, une lettre comme de

sa main, au prince Maurice, qui soit plus pressée que la première, qui ne contenoit rien davantage que celle du comte Henri et de ses deux cousins; vous y ajouterez la même créance si le jugez à propos. Nous ferons tout ce qui nous sera possible pour donner contentement à Sa Majesté, de notre négociation; et, pourvu que l'Espagnol ne se rétracte des offres qu'il a faites, ou, voulant traiter, ne rejette l'intervention du Roi, les affaires finiront par la paix, si le Roi continue en sa première résolution, ou bien il fera continuer la guerre avec de l'argent; mais je craindrois qu'enfin cette dépense grande et excessive ne fût mal employée, et que l'issue ne fût pas autre, ni peut-être si bonne que celle que les Etats se promettent pouvoir obtenir dès à présent par la paix, s'ils ne sont point trompés de leurs espérances. Bien jugeons-nous que la déclaration de guerre de France et d'Angleterre, jointe aux Etats, ne pourroit avoir que tout bon succès, par ce que nous avons appris, en ce lieu, des moyens d'entreprendre sur les Indes avec les forces navales d'Angleterre et des Etats; mais ce n'est pas à nous de toucher ce dessein. Le sieur d'Aërsens a procédé sans doute sincèrement en la charge qu'il avoit prise de lui-même; mais peut-être a-t-il rendu trop commun ce qui devoit être plus secret, puisque la disposition n'étoit telle qu'il s'étoit promis. M. de Buzanval se porte mieux qu'il ne faisoit. Nous communiquons des affaires avec M. de Russy, étant nécessaire qu'il soit instruit, puisqu'il doit succéder à la charge dudit sieur de Buzanval; aussi est-il sage et plein de discrétion pour en bien user : nous estimons que Sa Majesté l'aura agréable.

Je vous baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. P. JEANNIN.

A La Haye, ce 29 mai 1607.

Première proposition faite en l'assemblée générale des Etats, le 28 mai 1607.

MESSIEURS, les mêmes raisons qui ont ci-devant mu le Roi Très-Chrétien d'avoir soin de vos affaires, et de vous assister et secourir de ses forces et moyens, sont celles qui l'ont excité de nous envoyer vers vous, sur ce que Sa Majesté a appris qu'êtes prêts de prendre une résolution de très-grande importance, de laquelle doit dépendre votre bien, liberté et sûreté, ou la ruine entière du gouvernement qu'avez établi en tant d'années, avec tant de dépenses, travaux et périls, pour acquérir cette liberté dont vous jouissez à présent.

C'est un soin qu'elle prend très-volontiers, pource qu'elle se souvient tous les jours que l'avez assistée en sa mauvaise fortune, et lorsque vous combattiez dans votre pays pour votre propre salut, et lui au même temps dans le sien pour conquérir le royaume qui lui appartenoit par les lois. Aussi peut-elle dire avec vérité qu'elle a depuis usé de toute la gratitude et reconnoissance que l'état et condition de ses affaires lui ont pu permettre, et a même fait plus, quand le besoin d'un plus grand secours l'a requis, sans craindre les menées et pratiques secrètes qu'on faisoit contre lui dans son Etat à cette occasion, qui, néanmoins, lui eussent été très-préjudiciables, si

Dieu, par sa grâce, ne lui eût donné le moyen de les découvrir et rompre.

En quoi elle pensoit vous avoir donné si grande assurance de sa foi et de la sincérité de son amitié, que n'en pourriez jamais douter; mais elle s'est bien aperçue du contraire, et qu'en faisiez tout autre jugement, en ce que vous avez fait une cessation d'armes, et écouté des ouvertures d'accord sans daigner prendre son avis, ni même lui en communiquer, faisant connoître à chacun, par cette action si importante, commencée et finie sans lui, que son entremise vous y étoit suspecte, et que son nom et sa dignité ne vous étoient en aucun respect.

Elle ne peut toutefois s'imaginer d'où viennent les causes de ce soupçon, si ce n'est de quelques faux bruits et vaines propositions qu'on lui a dit avoir été mises en avant sous son nom, encore qu'elle n'en ait jamais donné aucune charge à qui que ce soit, par lesquelles on vous a voulu faire croire que Sa Majesté aspiroit à la souveraineté des Provinces-Unies, et si elle en étoit refusée qu'elle retireroit son secours, ou qu'il seroit si foible à l'avenir, qu'il serviroit plutôt pour faire durer la guerre, et par ce moyen assurer son repos et celui de ses sujets, que pour faire finir vos misères.

Ce mensonge, messieurs, lui a touché plus que vivement au cœur, et l'a plus offensé que toute autre chose; car pour avoir fait la trève sans lui, il n'y a que le mépris et le peu de fiance qu'on a montré, dont il a reçu du déplaisir, ne blâmant point l'action en soi, puisque l'avez jugée utile pour votre bien et soulagement; et Dieu veuille qu'ainsi soit,

que n'y soyez point trompés. Mais d'avoir voulu feindre que Sa Majesté cherchoit de s'accroître à vos dépens, et de faire durer votre mal, on fait tort à sa réputation, à sa bonne foi, et au désir qu'elle a toujours eu de procurer de tout son pouvoir une prompte et assurée prospérité à votre Etat.

Et c'est une des principales causes qui a fait avancer notre voyage, sans attendre la venue de vos députés que M. Aërsens lui avoit dit devoir être envoyés de votre part, crainte, si elle différoit plus long-temps, que ce mensonge, tenu pour vérité, ne fût peut-être cause de vous précipiter à quelques mauvais et dangereux conseils. Elle nous a donc donné charge de vous dire qu'elle n'a onques pensé à requérir de vous aucune chose qui fût contraire ni préjudiciable à votre liberté, et à l'état et gouvernement qu'avez établi pour vous affranchir de toute sujétion; qu'elle vous a secouru et assisté, pour ce qu'elle avoit premièrement reçu de vous le même office d'amitié à son besoin; qu'elle a cru avoir intérêt en la conservation de votre Etat, pour beaucoup de respects et considérations qui regardent le bien de son royaume, et pour ce qu'elle se promet, vous demeurant en l'état que vous êtes, c'est-à-dire, messieurs, de vous-mêmes et de votre pays, son état et le vôtre pourront encore recevoir à l'avenir, l'un de l'autre, les mêmes offices d'amitié, quand l'occasion s'en offrira.

Ce sont les vraies considérations qui l'ont mu, et les fruits que Sa Majesté a espéré et attendu de son secours, n'y ayant que trop de raisons d'Etat qui l'ont dû retenir et empêcher de prétendre à quelque chose de plus : et si vous voulez vous souvenir qu'elle

n'a jamais ajouté aucunes conditions à son secours, qu'elle ne vous a requis de lui donner aucun gage dans votre Etat, ni recherché aucun profit que votre bienveillance et l'état prospère de vos affaires, vous en jugerez ainsi.

Il y a aussi peu d'apparence d'avoir dit et publié que son repos et celui de ses sujets dépendoit de cette guerre; car son royaume est, par la grâce de Dieu, si florissant, et ses sujets si enclins et affectionnés à conserver la grandeur d'icelui, sa personne et dignité, que le repos et la tranquillité s'y maintient, après Dieu, par sa conduite et les forces qui sont dans son Etat, sans qu'il lui soit besoin procurer du mal à ses amis, et user de cette déloyauté envers eux, trop éloignée de son naturel, pour faire jouir ses sujets de ce bonheur, que personne ne peut entreprendre de leur ôter sans hasarder et mettre en danger le sien : outre ce qu'elle sait régler toutes ses actions avec si grande modération et justice, que les princes ses voisins n'en peuvent recevoir aucune jalousie, mais plutôt reconnoître qu'elle n'a autre but et dessein que de conserver le sien, et de garantir ses amis et alliés de toute injure, violence et oppression, entre lesquels vous êtes ceux dont elle veut avoir plus de soin : au moyen de quoi Sa Majesté se promet qu'ils seront autant retenus et considérés qu'elle à ne rien entreprendre dont elle ait sujet de se ressentir. Et s'il avenoit autrement, il est toujours celui même qu'il a été du passé, prompt et disposé à supporter et mépriser toutes sortes d'incommodités, malaises et dangers, quand il sera besoin pour sa réputation, pour le

bien et utilité de son royaume, ou le salut de ses amis et alliés.

Ces raisons doivent suffire pour vous persuader, messieurs, que les faux bruits qu'on a fait courir parmi vous, sont sortis de l'invention et artifice de ceux qui vous ont voulu rendre suspects la foi, l'amitié, et l'assistance d'un grand Roi, pour vous séparer avec haine et mécontentement l'un de l'autre, vous affoiblir par ce moyen, et avoir meilleur marché de vous.

C'est pourquoi Sa Majesté nous a donné charge de le vous faire considérer, et de vous assurer de nouveau de la continuation de son amitié, et de son assistance et secours, et, quoiqu'elle aît eu quelque sujet d'être offensée de ce qui s'est passé en la trève sans lui, qu'il n'a pourtant rien changé ni diminué sa première affection envers votre Etat; mais est autant disposé qu'elle fut onques de favoriser votre bien, liberté et prospérité, et d'embrasser avec vous tous les moyens qui seront jugés par vous-mêmes les plus prompts et assurés, et les plus utiles et salutaires pour vous faire joüir de ce bonheur.

Mais elle vous prie et exhorte, comme vous ne pouvez faillir deux fois en cette délibération, que vous considériez bien et mûrement, sans autre passion ni dessein que du profit et intérêt public de votre Etat, ce qui vous doit être non en apparence, mais vraiment en effet, le plus profitable et avantageux, tant pour le présent que pour l'avenir; et surtout que n'ayez tous ensemble qu'un même avis et résolution; que les moins expérimentés, auxquels Dieu n'a donné si grand jugement et connoissance des affaires pour prévoir et juger de loin le bien et le

mal des délibérations publiques, cèdent et défèrent aux autres qui sont plus capables de les bien conseiller; et que ceux-ci prennent bien garde aussi qu'en voulant donner des conseils plus sages et mieux considérés, ils ne fassent une ouverture à quelque division en leur corps, qui ne se peut conserver que par la même union, bonne intelligence, constante et généreuse vertu qui vous a maintenus, et fait prospérer jusques ici.

Il semble aussi à Sa Majesté qu'il est du tout expédient, pour votre bien et sûreté, que faisiez part de cette délibération à tous les rois et princes qui ont favorisé votre cause, et particulièrement au roi d'Angleterre, qui a montré désirer et a toujours procuré votre bien et salut, afin que la résolution que vous prendrez avec eux soit mieux considérée, plus autorisée, et qu'ils soient aussi plus obligés, par ce respect, à la conservation de votre Etat.

Elle vous prie encore de mieux considérer que n'avez fait du passé, que Sa Majesté est conjointe à votre Etat par tant de liens et intérêts, qu'elle ne peut être autre en votre endroit que vrai et assuré ami, si elle ne veut faire tort à soi-même et à son honneur.

S'il vous plaît donc députer quelques uns pour conférer avec nous, qui aient charge de nous instruire, et informer particulièrement de vos intentions et de l'état de vos affaires, nous vous ferons connoître que ce que nous vous avons représenté ici de la bonne et sincère volonté du Roi est très-véritable, et que vous aurez occasion d'en demeurer contens et satisfaits.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 30 *de mai* 1607.

Monsieur, le Roi a été bien aise de savoir, par votre lettre du 21 de ce mois, que nous avons reçue le 28, le bon accueil que l'on vous a fait à Flessingue et à Middelbourg, et se promet que vous l'aurez rencontré encore plus favorable à La Haye, de quoi nous attendons des nouvelles en bonne dévotion. Les archiducs et leurs conseillers se plaignent maintenant plus haut et aigrement de votre voyage qu'ils ne faisoient du commencement, disant être bien avertis que vous avez été dépêché exprès pour rompre la cessation d'armes et empêcher leur paix; qu'ils n'ont donné occasion à Sa Majesté de défavoriser leurs affaires de cette manière, attendu qu'ils ne sont responsables des faits d'Espagne, et autres pareilles plaintes dont ils ont dit que Dieu leur fera la raison. Tels avis leur sont donnés de notre Cour et de Hollande, où ils se vantent d'avoir de bons et fidèles amis. Le roi d'Espagne a ratifié ladite cessation d'armes. L'on nous mande qu'il l'a fait à regret, pour avoir trouvé les conditions d'icelle honteuses et désavantageuses pour lui; mais il espère les amander en faisant la paix pour y tenir la main. Il envoie présentement en Flandre Dom Diego d'Ibarra résider près des archiducs, pour assister aux traités qu'ils feront avec les Etats, et conduire la barque des affaires; vous connoissez les principaux personnages. Le conseil d'Espagne a fait partir six cent mille écus avec Baptiste Serre pour les frais de leurs gens de

guerre des Pays-Bas de la présente année. Le duc de Lerme a aussi avancé et prêté audit Roi deux cent mille écus pour remettre sus une nouvelle armée de mer, puissante assez pour combattre celle de Hollande, qui a, naguère, défait leurs galions et navires qui étoient au détroit de Gibraltar, ainsi que nous vous avons mandé.

Au demeurant, quoi que je vous aye écrit par mesdites lettres du 14 de ce mois, nous n'avons aucunement changé de délibération aux affaires de delà; car nous continuons à dire, si nous pouvons les porter et faire résoudre tous ensemble à la paix à conditions avantageuses et sûres pour eux et pour leurs amis, qu'il vaut mieux les y seconder et conforter, que les presser de continuer la guerre en désunion, ou nous engager davantage aux moyens de soutenir le faix. Toutefois, nous accommodant aux avis qui nous ont été donnés de ce côté-là, nous vous avons donné celui qui est porté par ladite lettre du 14, de l'usage duquel, en tous cas, nous avons entendu nous remettre du tout à vous, comme nous voulons faire encore de tous ceux que vous recevrez de nous ci-après; car, comme étant sur les lieux, vous pouvez mieux juger ce qui est plus expédient pour le service du Roi. Sa Majesté a toute confiance en vous et en ces messieurs qui vous assistent; elle entend aussi que vous en tailliez et rogniez à votre discrétion. Recevez donc cet avertissement, tant pour le présent que pour l'avenir, et vous contentez seulement de prendre garde de n'excéder la permission et faculté qui vous a été donnée en matière d'argent, d'autant que nous avons opinion que plus nous

y mettrons plus nous y perdrons : vrai est, si vous voyez le contraire, que vous ne devez leur retrancher étroitement les anses de notre assistance que vous jugerez devoir leur être donnée, afin de gagner le temps, et attendre sur cela les intentions de Sa Majesté. Le comte de Fuentes a licencié ses forces, les Vénitiens ont donné passage par leur pays à ses lansquenets pour retourner en Allemagne, et a renvoyé à Naples les gens de pied qu'il en avoit levés. Il a aussi licencié sa cavalerie ; il n'a encore rien entrepris contre les Grisons, et semble qu'il se contente d'y avoir semé la discorde civile, qui y est violente; mais continuant, elle fondra aussitôt sur les partisans d'Espagne et Savoie, que sur ceux de France et Venise ; car l'impétuosité de ces peuples est aveugle et indiscrète. Ce sera ce que je vous écrirai par la présente, avec la continuation de la bonne santé de leurs Majestés, priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et vous donne longue et heureuse vie.

De Fontainebeau, ce 30 de mai 1607.

DE NEUFVILLE.

Et plus bas est écrit : L'on ne parle plus aussi de l'entreprise de guerre, et nos voisins montrent avoir autant de besoin de vivre en paix, que nous y sommes disposés de notre côté.

Lettre de M. le président Jeannin à M. Aërsens, résident pour le service de messieurs les Etats près du Roi, du premier juin 1607.

MONSIEUR, avant qu'avoir vos lettres, j'avois déjà rendu ce témoignage au Roi, par notre précédente dépêche, du sentiment qu'avois de votre intégrité,

et que si aviez fait ici quelques propositions de vous-même, que pensiez être utile à vos supérieurs, qu'aucuns ont depuis publiées par indiscrétion ou malice, dont l'ennemi a essayé de faire son profit, que ce n'est pas vous qui avez été cause de ce mal, mais que la faute en doit être rejetée sur autrui. Et néanmoins, que tels artifices et l'intention du Roi sont à présent bien connues d'un chacun, que les ennemis n'en peuvent espérer aucun profit ni Sa Majesté recevoir de dommage. Par les lettres qu'elle nous a écrites aussi, et celles qu'ai reçues en particulier de M. de Villeroy, je connois bien, quoi qu'on ait rapporté à Sa Majesté, qu'elle n'a pris aucune mauvaise opinion de vous, mais vous tient pour ce que vous êtes, à savoir, fidèle à vos supérieurs et maîtres, et désireux de son contentement, d'autant que, depuis le temps qu'êtes résident près d'elle, vous avez bien pu connoître qu'elle n'a autre plus grand désir que de procurer leur bien, conservation et prospérité. J'ai la même opinion de votre vertu, qui m'a été aussi confirmée par M. le prince Maurice, et serai, à cette occasion, toujours désireux de vous rendre bien humble service quand j'en aurai le moyen, de même affection dont je vous baise bien humblement les mains. Et suis, monsieur, votre, etc.

De La Haye, le 1 de juin 1607. P. Jeannin.

Lettre de messieurs Jeannin, Buzanval et Russy, au Roi, du 2 juin 1607.

Sire,

La dépêche qui contient notre premier avis de ce qu'avons fait en ce lieu, est partie le 30 du mois passé;

ainsi elle devra être arrivée à votre Majesté devant la réception de celle-ci, à laquelle nous ajouterons seulement ce qu'avons appris depuis, et ferons aussi réponse aux lettres qu'elle nous a écrites du dix-septième jour dudit mois, qui nous furent rendues presque au même instant que le gentilhomme qui a porté les précédentes partit. Il n'a passé jour que n'ayons vu quelqu'un de ceux qui ont autorité et pouvoir en ce pays, pour reconnoître si l'inclination du général alloit à la paix comme nous l'avons mandé à votre Majesté : mais il est certain que notre premier avis et jugement est véritable, le menu peuple comme les artisans, bateliers, matelots, maîtres de navires, et avec eux quelques villes qui se sont enrichies par la guerre, et se promettent que la continuation leur sera encore profitable, comme à Amsterdam, qui, par la dépouille des habitans et du commerce d'Anvers, s'est rendue la plus puissante de ce pays, désirent bien la guerre : mais tous ces peuples se laissent conduire en chaque ville par vingt-cinq, trente ou quarante de leurs principaux habitans, qui étant lassés des charges qu'ils portent, et craignant les périls de la guerre, courent à la paix ; et ont pris cette impression qu'ils la peuvent obtenir, et demeurer maîtres de leurs pays en toute liberté et sûreté. De sorte que de sept provinces dont ce pays est composé, il y en a six, à savoir, Gueldres, Frise, Groningue, Over-Yssel, Utrecht et la Hollande, qui seules portent la moitié des contributions, lesquelles sont entièrement unies en ce désir, n'y ayant que la Zélande qui y résiste ; de façon que, si l'Espagnol continue de leur offrir ce qu'il a fait, la crainte des inconvéniens qu'on leur

propose, ne peut suffire pour les détourner de cette affection, quoique M. le prince Maurice, qui a du pouvoir beaucoup sur les villes tenues par garnison, fasse connoître que son inclination est au contraire; que nous lui adhérions aussi ès conférences que nous avons avec les particuliers, suivant le commandement de votre Majesté contenu en la lettre de M. de Villeroy, qui nous fut rendue dans le navire au départ de Calais; montrant néanmoins que désirons leur repos et faire finir cette guerre, quand on connoîtra certainement que l'Espagnol veut la paix, avec l'intention des deux rois, et autres conditions requises pour séparer du tout cette Espagne. Aussi estimons-nous qu'on les doit cependant tenir en crainte qu'on ne les veuille tromper, et que l'espérance de la paix ne leur a été donnée que pour les considérations contenues en nos précédentes lettres, ou bien pour allentir leur ardeur, et les diviser, si on peut, afin qu'ils se préparent toujours à la guerre, et ne soient point surpris; car il ne sera que fort aisé de les porter à la paix quand il sera temps. Et en tout ce que dessus, nous y procédons fort retenus, pour ne mettre en soupçon les Etats que votre Majesté ne veut leur repos, et pour accroître aussi l'inimitié du côté d'Espagne et des archiducs, et les rendre, à cette occasion, plus difficiles à recevoir l'intervention de votre Majesté si la paix se fait, étant bien avertis que, du côté de l'archiduc, tout ce que nous faisons est su; en quoi on peut assez juger qu'il y a des amis. Nous ne pouvons encore que juger de l'intention du roi d'Espagne, et s'il continuera la guerre ou voudra la paix, y ayant des raisons et conjonctures d'une part

et d'autre ; et faut croire qu'il y a de grands défauts chez lui, quelque grand dessein ailleurs, ou une grande espérance de les tromper après la paix, si ayant été battu récemment dans le détroit si près des forces de son Etat, il plie et abaisse la grandeur d'Espagne, pleine de vanité, à une paix qui lui fasse perdre ses pays.

C'est pourquoi notre avis est toujours qu'en cherchant la paix, on se doit préparer à la guerre pour n'être surpris, et l'obtenir à meilleures conditions, et que ce n'est aussi le temps de les abandonner, crainte, s'ils le sont, qu'ils ne se précipitent en la sujétion de leur ancien maître, qu'ils n'y tombent même par force avec honte et dommage. Ce n'est pas, Sire, leur but de continuer la guerre avec ce secours s'ils peuvent avoir la paix sûre, ou porter vos deux Majestés à la guerre ouverte ; ils y auront seulement recours en leur dernière nécessité, n'y ayant personne de ceux qui ont quelque part au maniement de leurs affaires, qui ne juge que tel remède, qui dépend du tout de la volonté d'autrui, est trop incertain, et sujet de faillir par tant d'accidens qu'ils n'estiment pas y devoir faire aucun fondement. Ce qu'ils nous ont bien fait connoître en la conférence de leurs députés qui étoient sept, à savoir un de chacune province, en laquelle ils nous ont montré que ce qu'on lève sur eux revient à près de dix millions de livres chacun an ; et pour le regard des charges de leur Etat et de la guerre, qu'elles reviennent à quinze cent mille livres par mois, qui seroit par an dix-huit millions de livres, et par ainsi huit millions de plus qu'ils n'ont de fonds, faisant monter si haut le secours dont ils disent avoir besoin, afin que votre

Majesté et le roi d'Angleterre s'inclinent à la paix, pour être déchargés de cette grande dépense. Et, quoi qu'aucuns d'eux, et M. le prince Maurice, nous aient dit que douze cent mille écus suffiroient, et que M. Aërsens ait porté cette même parole de leur part comme leur avons dit, ils ne laissent de persévérer en cette demande qu'ils confessent être bien excessive, mais que leur nécessité les contraint d'implorer ce secours, n'étant possible de lever davantage sur eux, ni de faire la guerre avec espérance de se conserver à moins.

Nous en avons encore conféré avec ledit sieur prince, pour lui faire voir les articles de cette dépense, et nous dire ce qu'on en peut rabattre, lequel continue toujours en son premier avis, et que douze cent mille écus bien employés suffiront, ou au plus, pour faire la guerre avec avantage et entreprendre sur l'ennemi, quatre millions de livres. Nous ne leur faisons pourtant aucunes offres, mais remettons à en avertir votre Majesté. Tant qu'ils auront espérance de paix, et se promettront de la pouvoir obtenir, il est certain qu'ils tiendront toujours ce langage; mais s'ils en étoient hors, ils viendroient au rabais, et se contenteroient sans doute à la somme de douze cent mille écus, et peut-être d'un million d'or et de moins. Il est vrai qu'avec moins ils ne feroient pas bien. Nous jugeons néanmoins que c'est trop, et si le roi d'Angleterre n'y contribue bien avant, que cette dépense, à la continuer quelque temps, seroit insupportable; par ainsi que la paix est le mieux, et pour eux et pour votre Majesté, sinon qu'elle veuille employer son argent avec espoir d'en tirer quelque profit, comme il semble qu'elle

pourroit faire, si vos deux Majestés étoient en volonté de se joindre ensemble contre l'Espagnol; car il est certain que les forces navales d'Angleterre et des Etats, puissantes pour entrer malgré celles d'Espagne aux Indes occidentales, d'où vient ce fonds avec lequel l'Espagnol travaille toute la chrétienté, l'affoibliroient partout, et lui ôteroient le moyen de se défendre, tant s'en faut qu'il eût le pouvoir d'entreprendre sur ses voisins. Aussi bien il est à craindre, si votre Majesté ne devance l'Espagnol en la recherche de cette conjonction, que lui qui en cherche les occasions, et les achetera chèrement pour s'ôter les empêchemens de votre Etat trop puissant à son gré, et qui lui sert de barrière pour arrêter tous ses desseins, préviendra votre Majesté, et fera tout ce qu'il pourra pour être deux ennemis ensemble contre vous, Sire: au lieu que s'il y avoit ouverture à ce conseil, lorsqu'êtes en état de faire estimer et désirer votre amitié, et craindre vos forces à qui que ce soit, vous auriez cet avantage sur lui. Ce n'est pas à nous d'entrer en ce discours, et ne le ferions aussi, n'étoit le sujet que traitons ici par le commandement de votre Majesté, et que nous voyons bien qu'un grand secours dont les Etats ont besoin pour se conserver par la guerre, vous apportera beaucoup de dépense, et enfin peu d'utilité aux Etats mêmes qui, au bout de quelques années, seront peut-être contraints de demander la paix à plus dures conditions.

Quant à ce qu'elle nous a mandé des entreprises d'Angleterre, dont elle a eu avis, sur la Bretagne, si elles sont vraies, il est certain que ce dessein vient d'Espagne, et que le roi d'Angleterre n'oseroit penser

à vous offenser sans cet appui. Or, nous avons bien appris ici que l'agent d'Angleterre, avant notre venue, incitoit les Etats à traiter, et montroit que son maître avoit grande défiance des conseils et desseins de votre Majesté; on tient même qu'il faisoit des offres sous main envers l'archiduc, pour lui persuader d'entendre à la paix. M. le prince Maurice nous a aussi dit que cet agent avoit écrit il y a environ un mois au lieutenant de Flessingue, nommé M. Bron, qui nous a fait beaucoup d'accueil en y passant, qu'il s'étonnoit bien fort de ce qu'il n'avoit eu plus de soin d'empêcher que les habitans de ladite ville de Flessingue, où il commande, se soient résolus avec tout le reste de la Zélande, de se jeter ès bras de votre Majesté, et le reconnoître pour souverain. Ce sont les bruits que l'ennemi a fait épancher partout sur les propositions de M. Aërsens, jetées au sein de quelques-uns, qui n'en ont pas bien fait leur profit, afin de mettre en jalousie l'Anglais, l'exciter même à la guerre contre votre Majeste, et précipiter aussi les Etats à la paix. Mais peu avant notre venue, à cause de ce que votre Majesté a fait traiter en Angleterre par son ambassadeur, et depuis, nous étant ici, par les conférences que nous avons eues avec ledit agent, il est du tout changé, et nous a dit et répété plusieurs fois qu'il avoit charge de son maître de s'unir du tout avec nous. Et, par effet, nous avons continué à nous ouvrir, et communiquer ensemble avec tant de franchise et sincérité qu'à notre avis nous n'avons à présent qu'un même sentiment en la conduite des affaires de ce pays, et si ne sommes bien trompés, il y procède sincèrement. Il a aussi été bien averti que,

par le propos tenu en l'assemblée de la part de votre Majesté, elle s'est montrée du tout éloignée de rien prendre sur ces pays, qu'elle a même prié et exhorté les Etats de communiquer leurs affaires avec les ministres du roi d'Angleterre tout ainsi qu'avec nous, les deux ensemble n'ayant qu'un même conseil pour leur conservation. Les principaux de cet Etat avec qui nous conférons, croient aussi maintenant que l'Anglais est du tout changé et bien avec nous, et c'est pareillement l'opinion de M. le prince Maurice et de M. de Barneveld. Nous n'osons pas ici nous découvrir du soupçon dont votre Majesté nous a écrit; au contraire, nous désirons qu'ils croient tous que vos deux Majestés sont bien ensemble : car, autrement, ils ne penseroient l'appui de votre assistance leur devoir être si utile, et se rendroient plus enclins à prendre une mauvaise paix.

Les sept députés qui ont conféré avec nous ont fait grande instance des deux cent mille écus pour soutenir leurs affaires pendant la trève, et nous avons répondu que votre Majesté ne vouloit rien donner sans avoir l'acte dont elle a déjà fait si grande instance, déduisant encore les raisons qu'elle a de leur refus. Eux continuent de dire qu'il y auroit trop de longueur à rechercher l'avis particulier des provinces, sans lequel ils ne pourroient donner cet acte, et que M. Aërsens a emporté une déclaration de leur assemblée, qui suffit, y ajoutant encore qu'ils étoient prêts même, si on entroit en quelque traité avec l'Espagnol, de se lier avec votre Majesté par des promesses et obligations de plus grande efficace, et qui lui rendroient plus assuré témoignage de leur affection et

devoir. L'un d'eux a dit davantage une raison en particulier, que si votre Majesté se veut obliger de les secourir, que, pendant le temps du secours, ils s'obligeront et promettront aussi de ne point traiter sans son consentement : mais on lui a répliqué que c'est votre Majesté qui donne son argent et ses gens, et qu'eux ne lui donnent rien, et refusent néanmoins du papier sans raison. Nous craignons que ce refus soit fondé sur ce qu'ils ne veulent point donner de jalousie à l'Anglais, avec lequel aucun d'eux sont peut-être plus joints, ou bien déjà engagés secrètement à quelque traité avec l'Espagnol, et craignent que votre Majesté, ayant cet acte, ne les en veuille empêcher.

M. le prince Maurice fait aussi grande instance pour leur faire donner cette somme, et dit-on qu'il n'y a autre moyen de payer les gens de guerre, ni de faire cesser les foules et désordres qui aviendront sans doute à faute de ce paiement. Nous n'avons rien offert, mais dit seulement que nous en écririons à votre Majesté, et y ajouterions très-volontiers notre supplication, comme nous faisons, jugeant bien qu'ils ont très-grand besoin de ce secours, et qu'il n'est pas temps maintenant de faire connoître qu'on veut avoir moins de soin d'eux que du passé ; car au précipice où ils sont, ce refus ne pourroit apporter que du mal. Il y a eu ici de la difficulté sur l'interprétation ou plutôt ampliation de la trève, en ce qui touchoit la révocation des navires de guerre qui sont sur la côte d'Espagne. Des sept provinces, six en étoient d'accord, la Zélande seule y résistoit, et M. le prince Maurice, pour les raisons qu'avons déjà écrites à votre Majesté,

n'y vouloit aucunement consentir; enfin la Zélande s'en est remise à nous en l'assemblée où nous étions avec tous lesdits députés, auxquels nous avons voulu faire considérer que le bonheur du combat avenu au détroit, dont ils n'avoient eu nouvelles si assurées que par l'avis de votre Majesté, leur devoit faire changer de résolution, et laisser leurs navires sur la côte d'Espagne pendant cet été : mais y ayant toujours persisté, nous n'avons toutefois voulu dire notre avis sans en conférer avec ledit sieur prince, pour l'exciter (afin qu'il n'y eût aucune division en cet Etat) de trouver bon que les députés de Zélande, qui dépendent beaucoup de lui, s'accommodent à l'avis commun, puisqu'aussi bien la résolution en étoit si avancée qu'ils ne la pouvoient plus empêcher; et si cette action se faisoit sans eux contre leur volonté, qu'on en tireroit une conséquence à l'avenir fort préjudiciable, à savoir, que toutes délibérations passeront à la pluralité, c'est-à-dire que quatre provinces obligeront les sept à faire ce qu'il leur plaira, au lieu que du passé le dissentiment d'une seule suffisoit pour empêcher toute délibération, ayant ce remède été jugé nécessaire pour éviter la division entre eux, ès résolutions qui seroient d'importance, comme est celle qu'il leur faut prendre maintenant de la guerre ou de la paix. Ledit sieur prince s'y est accordé, et nous avons bien fait sentir auxdits sieurs députés qu'il eût été plus expédient de n'entrer point en cette interprétation, sinon pour le mot d'invasion, non pour le surplus : mais que l'affaire ayant été passée si avant, nous leur donnions conseil à tous de l'approuver, les exhortant de ne se point départir à l'avenir de ce qu'ils auroient si sage-

ment établi et observé du passé, qui est de ne rien accorder et conclure qui soit d'importance, et pour donner loi à leur Etat, sans le consentement de tous.

L'agent d'Angleterre désire toujours que les députés des Etats aillent trouver son maître, et en fait grande instance : nous avons essayé de l'en dissuader, lui remontrant qu'il faudroit envoyer de même en France, et que cette longueur seroit de grand préjudice aux affaires ; au lieu que si les députés étoient ici, où les affaires se doivent traiter avec les Etats, nous pourrions mieux délibérer, ouïr et considérer ensemble les raisons des uns et des autres, puis en donner avis à nos maîtres, et recevoir leurs commandemens. Mais il dit que le roi d'Angleterre ne voudra changer d'avis, et persiste toujours à y faire aller lesdits députés. Les Etats trouvent notre avis bon, et promettent d'en écrire à leur agent, qui est en Angleterre. Votre Majesté nous fera, s'il lui plaît, entendre au plutôt son intention, et au cas que les Etats envoient en Angleterre, si elle ne veut pas pareillement qu'on envoie vers elle, et que nous retournions avec lesdits députés pour ne faire ici un séjour qui peut-être seroit inutile. Nous avons averti votre Majesté, par notre précédente dépêche, qu'à notre avis M. d'Aërsens n'a rien fait malicieusement en la charge qu'il avoit eue ou prise lui-même, qu'il n'en a fait aucune proposition en l'assemblée publique, mais conféré seulement avec quelques particuliers qui l'ont publié, les uns indiscrètement, les autres par malice et à dessein ; en sorte que les ennemis en ont bien su faire leur profit pour quelque temps, mais maintenant ce soupçon est effacé. M. le

prince Maurice nous a aussi assuré que tant ledit d'Aërsens que son père s'étoient toujours bien comportés, et qu'il ne se défioit aucunement d'eux.

Le sieur Jeannin écrit audit sieur d'Aërsens pour répondre à la lettre qu'il a reçue de lui sur ce sujet, et l'envoie à M. de Villeroy ouverte, pour la voir et juger si elle lui doit être donnée ou non. En achevant cette lettre, M. de Barneveld est venu trouver ledit sieur Jeannin, et lui a dit qu'il étoit fort pressé par l'agent d'Angleterre, pour faire que les Etats nomment et envoient à son maître leurs députés, et qu'il voit bien qu'ils ne pouvoient plus différer sans l'offenser, ayant même appris par lettres qu'ils avoient reçu de nouveau de M. Caron, résident de leur part près le roi d'Angleterre, qu'il lui en faisoit une grande instance. Il a laissé à leur discrétion d'y aviser, jugeant bien qu'on ne les en pourroit détourner, et qu'il n'étoit pas à propos de le faire, aussi pour ne donner aucune jalousie audit agent et à son maître; mais a seulement prié ledit sieur Barneveld de faire nommer par même délibération les députés pour aller tant en France qu'en Angleterre; et, pour ce qu'il lui a dit que l'envoi desdits députés n'étoit que pour représenter à leurs Majestés l'état de leurs affaires, et les supplier d'envoyer ici, de leur part, des députés, bien de leurs volontés et commandemens, avec lesquels ils puissent conférer, prendre avis et résoudre toutes choses, soit pour la paix ou pour la guerre, nous avons estimé qu'il seroit à propos de faire différer le départ des députés pour aller vers votre Majesté, jusqu'à ce que nous eussions su, par la réponse à nos précédentes lettres ou à celle-ci, si elle

désire que lesdits députés fassent ce voyage, puisqu'ils ne vont qu'à cette fin de la supplier d'envoyer les siens, qui sont déjà ici, et que, pour l'instruction des affaires desdits Etats, nous lui en avons mandé tout ce qu'elle en pourroit apprendre par eux; n'y ayant, comme il semble, que la seule considération du respect dû à votre Majesté qui puisse faire désirer ledit voyage.

Ce délai toutefois n'empêchera pas, si nous avons réponse dans douze ou quinze jours, et que votre Majesté veuille que lesdits députés l'aillent trouver, qu'ils ne partent aussitôt que ceux qui seront députés pour l'Angleterre. Encore est-il besoin que votredite Majesté sache que l'agent d'Angleterre nous est venu voir tôt après que ledit sieur de Barneveld est sorti, disant qu'il venoit dîner avec nous pour conférer ensemble après le dîné. Lors il nous a déclaré l'instance qu'il avoit faite audit sieur de Barneveld, à ce que les Etats eussent à envoyer leurs députés à son maître, qui l'en pressoit tous les jours, lequel lui avoit promis d'en conférer avec nous, puis de le proposer en leur assemblée : et, lui ayant été répondu que ledit sieur de Barneveld l'avoit fait, et que l'aurions aussi excité de satisfaire à ce qu'il désiroit, il s'informa soigneusement de ce que nous ferions cependant, et si ne retournerions pas en France, attendu que les députés du Roi son maître ne viendroient en ce lieu, comme il estimoit, plutôt qu'à la fin du mois de septembre, qui est le temps que les Etats ont pris pour déclarer au roi d'Espagne s'ils veulent traiter ou non. A quoi lui avons dit que nous ne pourrions sortir d'ici, sans en rece-

voir commandement de votre Majesté, et qu'il ne nous sembloit pas aussi à propos de différer si longtemps la résolution qu'on vouloit prendre, fût pour la guerre ou pour la paix, et que la ratification d'Espagne venue, qu'on se promettoit ici devoir être envoyée bientôt, et avant même le jour accordé, il seroit temps de délibérer entre les députés des deux Rois et ceux des Etats, de l'ordre, conduite et direction de cette affaire, étant certain qu'une plus longue remise ne serviroit sinon pour donner loisir aux ministres d'Espagne de corrompre et pratiquer les peuples; toutefois que nous n'étions informés sur ce de l'intention de votre Majesté, et que l'en avertirions. Ce doute, si demeurerons ou non pendant qu'il s'en va vers son maître avec les députés des Etats, le met en grande peine, et montre de vouloir différer ce voyage pour quelques jours, attendant qu'ayons eu réponse, que supplions très-humblement votre Majesté nous faire au plutôt, afin que sachions nous-mêmes ce qu'avons à faire. Bien nous semble-t-il en effet que la ratification d'Espagne venue, il est expédient s'éclaircir de ce qu'il faudra faire sans user de remise, et les Etats prendront volontiers, comme nous croyons, ce conseil : mais nous sommes incertains s'il sera agréable à M. le prince Maurice, qui craint la précipitation de ces peuples, et le péril d'une mauvaise paix, nous assurant toujours de son affection envers votre Majesté, et de faire tout ce qu'il lui plaira; se promettant, si elle veut continuer la guerre, que quelque inclination qu'aient les principaux de ces peuples, qu'il y fera venir la plupart des provinces, et prendre aux autres

le même conseil, crainte de division entre eux, pourvu que votre Majesté veuille donner jusqu'à quatre millions de livres chacun an, étant cette somme nécessaire, avec ce qu'on lève sur les Etats, pour faire la guerre avec espoir de bon succès. Nous ne faisons point de doute de sa bonne volonté, qui mérite que votre Majesté en ait soin, soit en guerre ou en paix, qu'il n'ait aussi beaucoup de pouvoir et d'autorité ici, et que plusieurs entre ces peuples n'aient plus d'inclination à la guerre qu'à la paix; mais que le plus grand nombre, et ceux par lesquels ils se laissent conduire, ne soient portés à la paix, il est certain que si; et qu'il y auroit bien quelque moyen de les diviser sur cette résolution, mais non pas de leur faire trouver bonne la guerre, au cas que le roi d'Espagne leur veuille donner la paix aux conditions qu'ils se sont promises; sinon que votre Majesté et le roi d'Angleterre fassent la guerre ouverte, qui est ce qu'ils désirent tous. C'est à elle de nous commander son intention, et nous essaierons de la faire suivre et approuver par les uns et par les autres, et les y préparerons cependant de tout notre pouvoir.

Le Cordelier qui vint hier prendre l'acte de l'ampliation de la trève, a dit au sieur d'Aërsens qu'il s'en alloit à Bruxelles, et qu'il avoit entendu qu'un paquet d'Espagne étoit arrivé à l'archiduc, où pourroit bien être la ratification promise. C'est le sieur de Barneveld qui nous a dit cette nouvelle, qui nous a fait connoître qu'il en est fort joyeux, et sembloit même qu'il en sût plus qu'il n'en disoit, qui nous fait présumer qu'ils auront bientôt ladite ratification, si elle doit venir; dont les derniers propos nous ont

donné plus d'opinion que nous n'avons encore eu. Si les affaires et le traité s'avancent, notre séjour peut être utile en ce lieu; si elles sont remises en longueur, il semble n'être à propos d'y demeurer, et que M. de Russy, destiné pour y résider, suffira, attendant le temps de traiter. Vous en ordonnerez, Sire, et nous apporterons ce qui est de notre affection et devoir pour y rendre très-humble service, et faire que soyez content de notre conduite. Priant sur ce Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté en très-longue vie, avec tout heur et prospérité, tant pour elle que pour sa royale famille.

Vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles serviteurs et sujets.

P. Jeannin, de Buzanval, et de Russy.

De La Haye, ce 2 juin 1607.

Lettre de M. le président Jeannin à M. de Villeroy, du 4 juin 1607.

Monsieur, la lettre du Roi contient tout ce dont lui pouvons donner avis; en sorte que par notre précédente dépêche, qui partit le pénultième du mois passé, et celle-ci, il sera autant informé que nous de l'état des affaires de ce pays. Il est vrai que je crains que le vent, toujours contraire, ne fasse arriver ces dépêches vers Sa Majesté plus tard qu'il ne seroit de besoin, et que ne soyons aussi, à cette occasion, éclaircis assez tôt de son intention. Il est bien requis, monsieur, que nos dépêches soient tenues sécrètes, afin qu'ayons plus de moyen de bien servir Sa Majesté, et que la créance ne nous soit point ôtée, de persuader les uns ou les autres à suivre ce qui sera

de ses volontés et commandemens, dont nous sommes aucunement douteux et incertains, à cause de la lettre que m'avez écrite, que je reçus entrant dans le navire au port de Calais, et y fis réponse à Middelbourg le 21 du mois passé, m'assurant qu'elle aura été reçue, parce que M. de Vic a accusé la réception des siennes qui étoient dans le même paquet. Nous savons aussi que tant d'occasions se présentent de changer d'avis en la conduite des affaires d'un grand royaume, qu'il n'y a rien si nécessaire que d'être averti de jour à autre des commandemens du maître. Je suis étonné de l'avis que le Roi a reçu touchant les entreprises du côté d'Angleterre, et ne me saurois persuader que ces avis soient vrais. Nous n'en avons pu découvrir autre chose ici, sinon que M. le prince Maurice tient que le roi d'Angleterre est espagnol d'inclination, sa femme aussi, et une partie de ses ministres; mais que les autres et les peuples en sont du tout ennemis, et ne croit pas qu'il y ait aucune plus étroite conjonction et dessein entre eux pour entreprendre sur autrui, ce qu'il m'a dit sans lui avoir découvert notre soupçon. Qu'il sait encore ledit roi d'Angleterre être ennemi des Etats; qu'il ne veut aucunement favoriser leur guerre, mais aider plutôt, s'il peut, à les remettre en la sujétion d'Espagne, qu'à procurer leur liberté et souveraineté; que c'est à Sa Majesté d'y prendre garde, et de lui faire remontrer, par ambassadeur exprès, l'intérêt qu'il a de les conserver, et faire qu'ils soient séparés d'Espagne, l'exciter aussi de se joindre avec elle pour faire la guerre ouvertement au roi d'Espagne, dont ledit sieur prince Maurice fait voir par ces discours tant d'utilité, et un espoir si certain de

bon succès, qu'il semble n'y avoir moyen d'en douter. Il est bien nécessaire, monsieur, que soyons avertis si le soupçon de ces entreprises continue, afin que sachions comme nous avons à nous conduire avec ses ministres.

Je connois tous les jours ici que les peuples, villes et provinces entières ont beaucoup plus d'inclination à la France qu'à l'Angleterre, et estiment leur salut plus assuré par cet appui et protection que par aucun autre, qui nous fait croire que, s'ils viennent à la paix, ils ne se départiront jamais de l'intervention du Roi, dont je reçois un grand contentement, et me promets qu'avec ce moyen on se pourra affermir et lier étroitement avec eux et avec Angleterre, pendant le temps d'une longue trève, que l'Espagnol accordera sans doute plutôt qu'une paix finale. Et pour cette trève à longues années elle me semble aussi bonne, peut-être meilleure que la paix, pource que la trève sera cause que les peuples auront toujours quelque défiance de l'Espagnol, lequel, après le temps de la trève, pourra devenir leur ennemi. Par ainsi ferons moins de difficulté de contribuer ce qui sera nécessaire pour leur conservation, que si la paix étoit du tout faite, et eux en opinion qu'ils n'auroient plus rien à craindre de ce côté-là. Vous considérerez, s'il vous plaît, cette raison. J'écris à M. Aërsens, et vous envoie la lettre ouverte pour la faire donner ou retenir, selon que jugerez à propos : bien me semble-t-il qu'il n'y a rien dont il puisse faire son profit contre nous, et qu'il en recevra quelque contentement. Je vous supplie très-humblement qu'ayons souvent des nouvelles du Roi et des vôtres. Messieurs de Buzanval, de Russy et

moi vous baisons très-humblement les mains; et je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. P. JEANNIN.

De La Haye, ce quatrième juin 1607.

Lettre du président Jeannin à M. de La Boderie (1), *ambassadeur pour le Roi en Angleterre, du 4 juin* 1607.

MONSIEUR, nous avons charge de vous donner avis de tout ce qui se passe ici pour l'exécution de ce qui nous a été commis par le Roi, dont nous conférons aussi souvent avec M. l'agent du roi de la Grande-Bretagne, par le même commandement que Sa Majesté nous en a fait, et le désir qu'elle a que les deux Majestés ensemble n'aient qu'un même avis et résolution ès affaires de cet Etat. Nous y avons trouvé de la division; les uns (et c'est le plus grand nombre) y sont fort enclins à la paix; les autres tiennent que l'Espagnol la présente pour les tromper, et qu'il l'avoit fait encore en un temps qu'il pensoit avoir la guerre en Italie contre les Vénitiens, et sur les bruits aussi qu'on avoit fait courir, que le Roi prétendoit à la souveraineté des Provinces-Unies, qui étoient disposées de se jeter entre ses bras; mais qu'étant aujourd'hui hors le dessein de cette guerre contre les Vénitiens, et délivré de la crainte et du soupçon que le Roi ait pensé à cette souveraineté, il sera aussi pour changer de conseil, et les plus sages étoient en cette opinion, non sans apparence, y ajoutant la perte

(1) Antoine Lefevre de La Boderie fut envoyé comme ambassadeur à Rome, dans les Pays-Bas et en Angleterre. Il servit utilement Henri IV, surtout dans l'affaire du maréchal de Biron, dont il découvrit les intelligences à Bruxelles. Il mourut en 1615.

de ses galions au détroit, par l'armée des Hollandais, dont aurez été averti du côté du Roi, qui le pourroient empêcher de se plier à la paix. Mais le Cordelier, qui étoit ici hier pour prendre l'acte de l'ampliation de la trève, donne espérance, ou plutôt assure qu'ils recevront ici cette ratification bientôt. Nous travaillons cependant à réunir ces peuples, et avons bonne espérance de le faire, tant M. le prince Maurice avec eux, qu'eux tous ensemble, afin que le corps entier se porte à une même résolution. Ils montrent tous de vouloir suivre la volonté du Roi, pour l'assurance qu'ils ont que Sa Majesté n'a autre but et dessein que leur conservation : ils désirent aussi que le roi de la Grande-Bretagne et Sa Majesté soient unis, et n'aient eux deux ensemble qu'un même avis pour assurer les affaires de cet Etat. Il n'y a que trois moyens : la conjonction des deux rois, et ligue offensive et défensive entre eux et les Provinces-Unies, avec déclaration de guerre ouverte contre l'Espagne. J'ai vu sur ce sujet les lettres qu'aviez écrites au Roi, et les discours que M. le comte de Salisbury avoit eus avec vous. Si ce moyen pouvoit réussir, il n'y a doute qu'on s'en oseroit promettre tous bons et heureux succès, même entreprenant avec une armée navale d'Angleterre et des Etats sur les Indes, d'où vient le fonds duquel l'Espagnol travaille toute la Chrétienté ; mais j'ai crainte que cette conjonction soit désirée et espérée en vain, quoiqu'elle soit très-nécessaire pour la sûreté des deux royaumes et de ces provinces.

Le second moyen est la confirmation de la guerre, avec un secours plus grand que celui que le Roi a

donné du passé; car, à ce que nous apprenons, ils ont besoin de quatre millions de livres par an au moins, et le Roi ne peut ni veut fournir cette somme seul; aussi seroit-il bien raisonnable que le roi de la Grande-Bretagne y contribuât pour sa part, comme ayant intérêt à la conservation de cet Etat, autant ou plus que nous. J'en ai parlé à l'agent d'Angleterre qui réside ici, lequel nous a montré qu'il le trouvoit juste, et qu'à son avis son maître n'en feroit aucun refus; mais il parle sans en être autrement informé. Le troisième moyen c'est la paix avec l'intervention des deux rois; mais c'est chose qui dépend du roi d'Espagne, lequel n'a encore ratifié la trêve. Ne sait-on s'il l'approuvera, et s'il voudra entendre à la paix aux conditions que les Etats la prétendent, qui est de demeurer libres, souverains, et Etat séparé d'Espagne, sans quoi elle n'auroit aucune sûreté; ni pareillement s'il voudra consentir que les deux rois entreviennent, qui est toute la subsistance et sûreté de la paix, la souveraineté en un écrit, non appuyée de l'autorité de princes qui la puissent faire garder, n'étant que du vent. C'est pourquoi jusques à ce que l'on soit mieux informé de la volonté du roi d'Espagne, quoi qu'en ait dit le Cordelier, il ne faut faire aucun fondement sur cette paix. Et le premier moyen défaillant, ou étant un ouvrage de longue haleine pour le conclure, il se faut arrêter au second, qui est du secours, y penser à bon escient, et le persuader en ce que pourrez au roi de la Grande-Bretagne si vous en recevez quelque commandement du Roi, comme nous estimons que vous ferez, si déjà ne l'avez eu, à quoi on doit d'autant plus être soi-

gneux, qu'il est certain que le roi d'Espagne tient encore son armée d'Italie ensemble et l'accroît tant qu'il peut, et fait aussi lever présentement sept régimens de lansquenets en Allemagne. M. l'agent d'Angleterre nous a dit que le Roi son maître lui commandoit de faire instance avec messieurs les Etats, pour lui envoyer leurs députés, et qu'il s'en aille avec eux. Si les Etats y envoient, il faudra qu'ils usent de même respect envers le Roi, qui sera beaucoup de temps perdu : et s'il plaisoit au roi de la Grande-Bretagne trouver bon d'envoyer ici ses députés, eux, les Etats et nous, instruits des volontés de nos maîtres, pourrions plus aisément prendre une bonne résolution, après avoir ouï les raisons les uns des autres, que si on le fait séparément et en divers lieux ; et encore pour contenter leurs Majestés, après que leurs députés auront été bien informés, ils leur pourront donner avis avant que conclure, pour recevoir leurs commandemens, soit pour traiter ou pour accorder du secours.

Les Etats approuveront bien ce conseil, et m'ont dit qu'ils en écrivent présentement à M. Caron, leur agent, qui est près du roi de la Grande-Bretagne, pour y disposer Sa Majesté, s'il est possible, comme étant un moyen pour avancer et gagner temps. L'agent d'Angleterre, qui est ici, dit ne pouvoir faire autre chose qu'en écrire, et ne me semble pas qu'il l'approuve ; je le sonderai encore. Il m'a dit, depuis, que son maître s'y rendroit difficile, toutefois qu'il lui en écriroit comme il faut ; si jugez à propos d'y faire quelques offices, vous êtes sage pour en prendre l'opportunité. Nous n'avons point de charge du Roi

en ce fait particulier; mais nous estimons que Sa Majesté l'aura agréable, et qu'il est aussi à propos d'en user ainsi pour ne perdre le temps. Et, pource que sommes avertis que le roi de la Grande-Bretagne veut préoccuper les Etats de ces députés, et les porter sans nous au dessein qui lui plaira le plus, et étant tous ensemble, nos raisons seront pesées et considérées comme celles de ses députés. Découvrez, s'il est possible, quelle est son inclination, et s'il penche plus du côté d'Espagne que du nôtre. Le Roi désire de bonne foi qu'ils soient joints ensemble pour conserver cet Etat, et mieux encore, s'il est possible, pour se fortifier contre un ennemi commun. Il est fort nécessaire, pour aider à notre conduite, que nous informiez de tout ce que pourrez. Je vous baise très-humblement les mains; M. de Buzanval et de Russy en disent autant, et suis, monsieur, votre, etc.

P. Jeannin.

A La Haye, ce quatrième jour de juin 1607.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 7 juin 1607.

Monsieur, nous attendons de vos nouvelles en grande dévotion. L'on nous a écrit de Bruxelles que vous êtes arrivé à La Haye le 24 du passé, et que vous y avez trouvé toutes choses tournées à la paix, que vous avez été contraint de vous y ranger aussi, de quoi vos premières nous éclairciront. Quoi attendant, vous saurez comme le comte de Fuentes fait préparer des étapes en Piémont, Savoie et au comté de Bourgogne, pour six mille soldats napolitains et lombards, qu'il dit vouloir envoyer en Flandre.

M. de Savoie en a averti le Roi. Du commencement nous avons cru que c'étoit une fourbe, ou que l'on vouloit couvrir de ce prétexte quelque entreprise sur Genève ou ailleurs; mais ledit avis nous a été confirmé d'autre part, tellement que nous commençons à le croire et trouver étrange; et d'autant plus que nous savons que les archiducs licencient tous les jours quelques troupes, par où ils font assez connoître qu'ils n'ont besoin de ce renfort; à mesure qu'il s'avancera, nous vous en avertirons. Ce qui aide à nous faire croire que le conseil d'Espagne n'est trop content du traité fait par lesdits archiducs avec ses Provinces-Unies, et qu'il n'a intention de les quitter, comme M. de Barneveld nous a fraîchement mandé; quoi avenant, l'archiduc viendra mal-aisément à bout de son dessein, s'il n'est appuyé du Roi. A quoi il nous semble qu'il faudra aspirer, si les Etats veulent embrasser la paix; de quoi vous serez averti, afin d'y penser et rechercher les moyens d'entamer, et promouvoir ce marché; par le moyen duquel seul on peut assurer la fortune de l'archiduc et des provinces qu'il tient comme des vrais amis des uns et des autres.

Je ne vous en dirai pas davantage pour cette fois, assuré que vous comprendrez bien par ce mot ce que je veux dire, et d'autant plus que nous en avons discouru assez devant votre partement. Nous avons su que quelques princes d'Allemagne envoient présentement un avis, c'est principalement le marquis d'Anspach et le prince d'Anhalt, à M. le prince Maurice, par homme exprès, portant le nom de Schomberg, pour une entreprise du côté d'Espagne par la voie de la mer, qui a été autrefois proposée au Roi

par Lansac ; de quoi on m'a commandé vous tenir averti, non pour en parler si l'on ne vous en parle, ni pour le traverser, mais afin que vous mettiez peine de découvrir le jugement qu'en fera M. le prince Maurice, et s'il en conférera avec le sieur de Barneveld. Seulement je vous dirai que nous ne croyons pas ici que cela puisse réussir et s'effectuer si facilement que l'on le propose : toutefois nous disons que nous ne devons dégoûter ni refroidir ceux qui ont envie de bien faire. C'est ce que vous aurez de moi pour le présent, en vous assurant de la bonne santé de leurs Majestés et de la continuation de notre séjour en ce lieu, d'où nous ne faisons pas état de partir plutôt qu'à la fin de ce mois. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Fontainebleau, le 7 juin 1607. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 9 juin 1607.

SIRE,

Les lettres de M. de Villeroy, des vingt-sixième et pénultième du mois passé, nous ont éclairci du tout de l'intention de votre Majesté, dont celles du 14 du même mois nous avoient fait douter, encore qu'eussions toujours quelque opinion que cet avis ne fût pas pour changer la résolution qu'elle nous avoit fait entendre lors de notre départ, mais pour nous avertir de la conduite qu'aurions à tenir, pour empêcher ces peuples de se précipiter inconsidérément à la paix.

Nous y avons aussi procédé, suivant le commandement de votre Majesté, et comme jugions être nécessaire avant même que l'avoir reçu. Elles nous apprennent encore que le roi d'Espagne a ratifié ce que l'archiduc a fait, mais avec regret. Il est donc certain que cette ratification étant apportée ici, comme elle sera bientôt, qu'on parlera de traiter, et qu'il y aura, à cette occasion, de grandes divisions entre eux : car, encore que les députés des provinces, qui sont assemblés en ce lieu, soient presque tous enclins à la paix, selon que l'avons mandé à votre Majesté, si est-ce que M. le prince Maurice, qui n'a jamais approuvé ce conseil, se promet, mettant l'affaire en délibération en chacune province, comme il est accoutumé par l'ordre toujours gardé entre eux, que la résolution sera toute autre, par ainsi conforme à son désir, et, comme il lui semble, à l'intention de votre Majesté, si elle est telle que lui avons fait entendre, nous disant que lesdits députés n'ont eu aucune charge pour ce regard de ceux qui les ont envoyés.

M. le comte Guillaume de Nassau, qui est de retour, et nous est venu voir à l'instant de son arrivée en ce lieu, avant qu'ayons eu moyen de le prévenir, nous a dit aussi que toutes les villes de Frise rejettent et craignent cette paix, à quelque condition que ce soit, s'assurant que les offres qu'on leur fait ne sont que pour tromper. Ledit sieur prince Maurice commence depuis quelques jours d'entrer en soupçon que votre Majesté ne soit si affectionnée à la guerre qu'on lui a voulu faire croire, non que notre procédure lui en ait donné quelque occasion, ayant toujours fait paroître le contraire, autant qu'il nous a été possible,

sans offenser trop ouvertement ceux qui étoient du tout portés à la paix, auxquels avons eu quelque égard, pour nous conserver de l'autorité et de la créance sur les uns et sur les autres, qu'eussions perdues nous montrant trop passionnés; et c'est en quoi il n'a pas été content, estimant que nous y devions apporter plus de chaleur et véhémence pour les en détourner du tout. Son soupçon est encore accru, en ce que feignant, dit-il, de vouloir persuader que votre Majesté trouvoit plus de sûreté en la guerre qu'en la paix, on n'a pourtant offert que de l'assistance en général et rien en particulier, quoique les députés des Etats nous en eussent instamment requis, et qu'il fût nécessaire d'en user ainsi, pour leur faire quitter les conseils de la paix, si elle étoit tenue dangereuse pour eux et pour nous. Mais il n'est pas seul qui y a pris garde; l'agent d'Angleterre lui a encore dit que son maître ne désire rien tant que la guerre contre l'Espagne, et que la basse-chambre de leur parlement, qui est à dire la noblesse non qualifiée, et le tiers-état, lui avoient offert grande somme d'argent pour en supporter les frais, étant prêt d'y entrer si votre Majesté avoit la même intention; mais qu'elle en étoit du tout éloignée, et n'avoit autre but et dessein que de faire la paix entre les Etats et l'archiduc, pour en acquérir l'honneur et le gré de tous les deux, à l'exclusion et au préjudice même de son maître; car, encore que tout ce qui vient de cet endroit lui soit suspect, nous ayant dit plusieurs fois que l'Anglais ne désiroit la prospérité de leur Etat, tout sert néanmoins à le confirmer en son opinion: bien est-il vrai qu'il y procède avec telle

discrétion que nous avons plutôt reconnu ce soupçon et mécontentement par conjectures, et par d'autres à qui il s'en est découvert, que par ses propos. Ce n'est aussi sans raison qu'il nous représente souvent les inconvéniens de la paix, qui sont à la vérité si grands, qu'il y a plus d'occasion de louer sa prévoyance et son jugement que de blâmer sa crainte, attendu même qu'il ne mêle rien en tous ses discours de son intérêt et profit dont la raison veut qu'il soit touché.

Votre Majesté jugera, par nos précédentes lettres et celles-ci, combien de difficultés se doivent rencontrer en l'affaire que nous traitons, et se représentera, s'il lui plaît, quel pouvoir elle nous a donné pour y remédier ; car, pour faire la guerre, nous n'avons charge d'offrir aucune chose, non pas même le secours accoutumé. Or il est certain que la ratification étant venue, les Etats, avant que d'entrer en aucune délibération de ce qu'ils auront à faire, nous presseront de déclarer, comme ils ont déjà fait, la somme dont votre Majesté les veut secourir pour faire la guerre, étant nécessaire qu'ils en soient éclaircis ; pource que, si le secours est tel qu'il puisse suffire pour les conserver avec ce qu'ils lèvent sur eux, ou pourront obtenir des autres princes, ils seront plus hardis à prendre ce conseil et à rejeter la paix, au cas que les conditions n'en soient assurées et avantageuses pour eux ou pour leurs amis ; ou, au contraire, étant abandonnés ou foiblement secourus, la nécessité et le désespoir les contraindront de trouver tout bon. Nous dirons bien ce que nous avons déjà fait, qu'ils doivent croire votre Majesté n'être pas moins affectionnée envers eux qu'elle a été du passé,

et que votre soin et désir à procurer leur bien et conservation croîtra plutôt qu'il ne diminuera ; mais il est besoin que le roi d'Angleterre et les autres princes, qui ont montré de favoriser leur cause, y contribuent aussi, afin que le faix d'un intérêt commun, qui doit être porté par tous, ne demeure sur votre Majesté. Outre ce, qu'il n'est pas raisonnable, avant qu'ils aient pris la résolution de faire la guerre, qu'elle offense ses voisins par l'offre d'un secours pour les divertir de la paix, si en effet c'est chose inutile, et qu'ils prennent ce conseil d'y entendre et de la préférer à la guerre ; car ce ne seroit pas prudence d'offenser autrui sans en tirer profit, ni pour soi ni pour ses amis. Bien seroit-il à propos et peut-être nécessaire, s'ils étoient résolus de n'entrer en aucune conférence, de déclarer le secours qu'elle leur veut donner ; mais y entrant sera assez à temps de le faire, après avoir mûrement délibéré avec les députés de votre Majesté et des autres princes qui y auront envoyé, si lesdites conditions doivent être acceptées ou non. Ce sont les raisons que nous pouvons dire, mais nous craignons qu'elles ne soient pas bien reçues ; et s'il plaisoit à votre Majesté trouver bon qu'étant pressés, nous les assurions du moins de la continuation du secours qu'elle leur a donné du passé, y ajoutant même l'espérance de faire mieux, si le roi d'Angleterre et les autres princes y apportent quelque chose de leur côté, tant pour la réputation du secours que pour le rendre plus grand, et tenir aussi l'ennemi en plus de crainte de cette union et amitié, il est certain que telles offres, comme trop éloignées du secours dont ils ont besoin, ne seront pas cause de les porter à la guerre,

s'ils n'y sont contraints par une dernière nécessité, et néanmoins qu'elles serviront beaucoup pour les rendre plus affectionnés et obligés à votre Majesté. Leur nécessité requiert bien aussi qu'il lui plaise les faire secourir et assister des deux cent mille écus durant la trève, pour les raisons contenues en nos précédentes lettres; car, s'ils ne le sont, nous prévoyons, Sire, de grands désordres et confusions parmi eux, pour n'y avoir moyen de payer les soldats. D'ailleurs, outre ce qu'ils se tiendront pour abandonnés, et mépriseront nos promesses et les espérances qu'on leur donne de votre secours à l'avenir, ainsi n'aurons pas grand pouvoir ni créance en tout ce qui se passera. Et toutefois c'est le seul fruit que votre Majesté doit espérer du sang de ses sujets, et de tant de dépenses qu'elle a faites pour eux jusqu'ici : à savoir, de les retenir en devoir et affection envers elle, son royaume et ses sujets; les obligeant par la paix, si elle se fait, à une alliance perpétuelle, pour être assisté d'eux contre les autres forces du Pays-Bas, avec lesquelles l'Espagnol a toujours travaillé votre royaume, tout ainsi que vos prédécesseurs, Sire, s'étoient autrefois servi du Portugal contre la Castille, et d'Ecosse contre l'Angleterre; les rendant, par ce moyen, autant utiles par la souvenance des bienfaits reçus, et l'appui qu'ils se promettront à l'avenir de votre Etat, que les Suisses le sont par leur alliance et conjonction avec la Couronne.

C'est le désir que nous avons, Sire, de mieux et plus utilement servir votre Majesté, qui nous fait presser ce secours et craindre les inconvéniens qu'avions représentés. Nous ajouterons maintenant la

conduite et l'ordre que nous estimons devoir être tenus, pour empêcher les divisions et surmonter toutes ces difficultés. C'est premièrement de rendre capable M. le prince Maurice qu'il ne se doit point montrer si éloigné de la paix qu'il fait, pour n'offenser tant de gens et presque l'Etat entier qui la désire, mais plutôt considérer que son principal appui, et l'espoir de sa maison et le sien en particulier, dépend de leur bienveillance et faveur; qu'il peut bien, par l'entremise secrète de quelques uns de ses amis et serviteurs, faire considérer aux députés, lorsqu'ils seront assemblés, les inconvéniens de la paix, nonobstant lesquels, s'ils veulent écouter les conditions qu'on leur offre, il s'y doit accommoder, les aider même à faire qu'ils se conduisent sagement pour n'être point trompés. Et si sur les conditions il y a ouverture pour leur faire reconnoître que la paix ne peut être assurée, la prendre et s'en servir, autrement tout se fera sans lui et contre sa volonté; et cette offense le disjoindra et sa maison d'avec l'Etat; lui remontrant, quand bien il pourroit attirer quelques uns à son opinion et les diviser, qu'il seroit trop dangereux de le faire, et que votre Majesté n'approuveroit pas ce conseil; lui ferons même entendre que ne voudrez jamais entrer en la grande dépense qu'on requiert pour continuer la guerre, si elle voit que par la paix, avec l'intervention des deux rois, on puisse assurer leur Etat, et le séparer du tout d'Espagne; pour ce que la cause des inconvéniens qu'on propose à présent pour rejeter la paix, y sera toujours tant que la force d'Espagne sera en vigueur et prospérité. Ainsi la charge, par la longueur du

temps, en deviendra du tout insupportable, tant à votre Majesté qu'aux Etats, qui aussi bien pourroient prendre le conseil de se mettre en repos, d'ici à quelques mois ou peu d'années, non avec si grande opportunité et appui si puissant et assuré qu'ils l'ont maintenant; et lui représenterons au contraire, bien particulièrement, les moyens et raisons qu'on a pour se promettre qu'il y aura de la sûreté en la paix, et de l'autorité et grandeur pour lui et sa maison.

Ce même discours a déjà été commencé par nous avec M. le comte Guillaume; nous en ferons autant avec M. Maldrée, auquel il a beaucoup de fiance, ayant différé de nous découvrir jusques à présent sur l'incertitude en laquelle nous étions de la ratification de l'Espagne, ne jugeant pas qu'il fût besoin de le faire, si le roi d'Espagne n'approuvoit ce que l'archiduc avoit commencé. Nous avons aussi fort disposé M. de Barneveld à lui tenir, et pareillement au comte Guillaume, tous les propos qui sont nécessaires pour les persuader. Et en effet, nous reconnoissons que ledit sieur de Barneveld a très-bonne intention envers luy, et qu'il y apportera ce qu'il doit. Nous essayons aussi de faire prendre un conseil aux députés de toutes les provinces qui sont ici, lequel nous semble devoir être fort à propos pour les détourner de nous faire demande en particulier d'aucun secours utile pour empêcher qu'il n'y ait de la division en cet Etat, et faire par ce moyen qu'ils soient tous d'un même avis en toutes les provinces. C'est ce qu'ils nous prient, et de même les députés d'Angleterre, lorsqu'ils seront arrivés en ce lieu, de leur dire notre avis sur cette affaire, et s'ils doivent

entrer en conférence, et entendre les conditions qu'on leur veut offrir pour la paix ; car en leur conseillant de ne se point précipiter mal à propos, mais de ne point négliger aussi ni rejeter du tout les moyens de se mettre en repos, s'ils se présentent avec la sûreté et liberté de leur Etat, et leur offrant toute assistance d'avoir soin de leur salut et conservation, soit par la paix ou pour la guerre, dont leurs Majestés n'auront autre choix que celui des deux qui leur sera plus utile, il est certain que cette déclaration aura grand poids étant rapportée par les députés, lorsque chacune province sera assemblée pour délibérer sur ce sujet, et qu'elle servira beaucoup pour les porter tous d'une même voix à cette résolution. Il nous semble donc que votre Majesté peut avec louange donner ce conseil, et qu'il est même à propos de le faire, afin qu'elle en ait le gré de deux côtés si la paix se fait ; et si les Etats sont contraints de faire la guerre, pour n'avoir pu obtenir des conditions assurées, que leur haine croisse contre l'Espagnol, demeurant l'Anglais, qui aura participé à ce conseil, aussi bien obligé de contribuer à leur secours que votre Majesté. Cette façon de procéder disposera pareillement M. le prince Maurice à s'accommoder à l'avis commun de l'Etat, avec lequel il doit demeurer inséparablement uni, voyant l'inclination de votre Majesté, à laquelle il nous a toujours dit qu'il vouloit porter et rendre tout respect et obéissance ; à quoi néanmoins il sera conduit plutôt par raison et persuasion que par autorité. Il en aviendra aussi que les Etats qui auront eu une entière liberté pour délibérer de leurs affaires avec prudence et jugement,

n'auront pas sujet de se plaindre qu'ils aient été forcés à prendre autre conseil que celui qu'ils auront cru leur devoir être plus profitable, et ne pourront à cette occasion les appéler à garant des accidens de l'avenir.

Il seroit encore bien à propos, si la résolution est prise de traiter et d'écouter les conditions de paix, que, sans faire autre députation, on dresse quelques articles de l'avis des deux rois, du prince Maurice, et d'un des principaux de chaque province, pour les présenter à l'archiduc, et reconnoître s'il les voudra consentir et accorder, du moins autant qu'il sera besoin pour espérer qu'on puisse traiter, et que la conférence ne sera pas inutile; car il est à craindre autrement qu'il ne traîne et fasse durer long-temps cette conférence, et même outre le temps de la trève, pour la faire derechef prolonger, les accoutumant par ce moyen à vivre en quelque privauté, et en espérance d'une paix qui leur fasse négliger leur conservation, et donne commodité à l'Espagnol par ce loisir d'en attirer quelques uns, les diviser, et avoir meilleur marché d'eux. Nous prévoyons bien qu'il y aura de la difficulté d'obtenir de lui qu'on procède ainsi, que les Etats ne permettent aisément que sept de leurs députés aient pouvoir d'arrêter ce qui doit dépendre de tous; mais si l'archiduc en étoit d'accord, on pourroit espérer de faire cesser l'autre difficulté. Nous ne mettrons toutefois rien en avant qui puisse empêcher la paix, jugeant bien que la dépense de cette guerre déplaît à votre Majesté, et qu'elle désire s'en décharger si faire se peut; mais elle doit être faite s'il est pos-

sible. Au cas qu'on s'aperçoive de ce dessein, elle se souviendra, s'il lui plaît, de faire toujours traiter en Angleterre, afin que vos deux Majestés n'aient qu'un même avis. J'ai écrit par deux fois à M. de La Boderie, et lui ai donné avis de ce que j'ai pensé pouvoir servir à cette affaire, le suppliant en faire autant de sa part. On a eu avis ici que l'archiduc vouloit faire une assemblée de prélats, abbés, et autres personnes ecclésiastiques, et principaux seigneurs de son Etat, pour aviser avec eux aux moyens qu'il y auroit de donner une honnête liberté à ceux de la religion prétendue réformée, pour les faire vivre sous lui avec quelque contentement et repos de leurs consciences. S'il prend ce conseil, il sera aussi bon pour lui que dangereux pour cet Etat, qu'il dépeupleroit d'un grand nombre de gens qui s'y sont réfugiés. S'il est vrai, votre Majesté en sera déjà avertie. Elle nous fera, s'il lui plaît, entendre sa volonté sur tout ce que dessus au plus tôt, et cependant nous prierons Dieu, Sire, qu'il maintienne votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin, de Buzanval et de Russy.

A La Haye, ce neuvième jour de juin 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 9 juin 1607.

Monsieur, par les lettres qu'il vous a plu m'écrire, il semble que Sa Majesté nous donne beaucoup de pouvoir, et laisse à notre affection et fidélité la conduite de ce qu'elle nous a mis en main, en quoi elle ne sera point trompée, pourvu que Dieu nous donne

autant de prudence que nous avons de volonté de bien servir; mais avec ce pouvoir limité, à ne rien offrir, ni pour le présent, ni pour l'avenir, je ne sais ce qu'on doit espérer de notre voyage : je le considérois bien à notre départ; mais Sa Majesté remit à s'en résoudre sur les premiers avis qu'elle recevroit de nous. Elle est maintenant suffisamment instruite par nos précédentes lettres, et par celles que lui écrivons à présent, pour juger mûrement de ce dont il est besoin que soyons assistés pour la bien servir. L'affaire lui est de très-grande importance, soit que la paix se fasse, pour les obliger étroitement à son amitié, ou que la guerre continue, pour se résoudre à ne les laisser périr, de peur qu'étant abandonnés, leur ruine ne rende le roi d'Espagne plus puissant, et les fasse devenir ses ennemis. Ils sont aujourd'hui en l'état auquel on les peut plus obliger ou offenser; et je m'assure que Sa Majesté désire l'un et doit craindre l'autre, pour ne recevoir du mal au lieu du bien qu'elle leur a fait. Je prévois et peux juger avec certitude qu'elle aura tout pouvoir de faire parmi eux ce qu'elle estimera plus utile pour leur Etat et pour elle-même, pourvu qu'ils reconnoissent la continuation de sa bonne volonté en leur endroit. Faites-nous donc, s'il vous plaît, donner ce moyen. Nos lettres au Roi contiennent tout et n'y peux rien ajouter.

Je sais que la conduite des grandes affaires dépend beaucoup de votre jugement, qui nous fait espérer que la résolution que prendrez près du Roi sera conforme à ce que désirons et jugeons être nécessaire pour son service. M. de Castille, mon gendre, s'en retourne à cause de son père; je lui ai donné un

mot de créance touchant les deux cent mille écus; et les députés des Etats, pour s'ils les enverront au Roi, vous jugerez, monsieur, s'il est à propos qu'il la fasse entendre à Sa Majesté, et il le fera, sinon il s'en abstiendra. Je fais tout ce qu'il m'est possible pour le gentilhomme auquel le Roi a destiné la compagnie du feu capitaine de Suelles, en ai parlé à M. de Châtillon, ayant même ouvert la lettre du Roi qui s'adressoit à M. de Russy, pour en faire les poursuites que leur ai montrées, afin qu'ils reconnoissent l'affection de Sa Majesté envers lui. Ils disent que le lieutenant de la même compagnie la prétend, et dit qu'on ne la lui peut ôter sans lui faire tort. Vous serez averti au premier jour de ce qu'on aura pu faire. M. de Russy est allé à Leyden, Harlem et Amsterdam, et votre neveu, M. de Preaux, est avec lui; c'est un petit voyage de huit jours. M. de La Castille étoit aussi de la partie; mais il a été mandé pour s'en retourner à Paris. Je demeurerai perpétuellement, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, P. Jeannin.

A La Haye, ce 9 juin 1607.

Lettre du Roi à messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, du 13 juin 1607.

Messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, votre lettre du 29 du mois passé, que j'ai reçue seulement le huitième du présent, m'a pleinement et clairement informé de votre arrivée et réception par delà, et de toutes choses par vous reconnues, négociées et exécutées jusques alors. J'ai ouï la lecture aussi de

la proposition que vous, sieur Jeannin, avez faite en l'assemblée des sieurs les Etats du Pays-Bas, à laquelle vous ne m'avez rien laissé à désirer, tant en la substance qu'en la forme. Je suis marri seulement de quoi vous, sieur de Buzanval, n'avez pu, à cause de votre indisposition, vous y trouver; mais je me console qu'étant depuis amendé, vous aurez récompensé ce défaut aux autres actes et occasions qui se seront présentés. J'ai examiné et considéré soigneusement tous et chacuns les points déduits en votredite lettre, et en celle que vous, sieur Jeannin, avez adressée au sieur de Villeroy, de laquelle j'ai semblablement voulu entendre la lecture. Vous ne pouviez vous conduire envers mon cousin le prince Maurice, et le sieur de Barneveld, plus sagement et accortement que vous avez fait, pour servir à mes intentions, lesquelles sont encore à présent telles en substance que je vous les ai déclarées et prescrites à bouche, et par votre instruction à votre départ, nonobstant ce que j'ai depuis fait écrire par ledit sieur de Villeroy à vous, sieur Jeannin, à savoir de ne leur proposer ni offrir mon entremise, pour leur aider à faire la paix, à votre arrivée au pays, pour les mêmes raisons que vous m'avez mandé, par votredite lettre, vous avoir devant fait résoudre de suivre la même voie. Or je m'attends d'être par vos premières encore mieux éclairci des inclinations desdits sieurs; car vous avez conféré avec leurs députés et entré en matière avec eux, et partant appris d'eux leurs espérances, moyens et prétentions, tant pour faire une paix qui soit sûre pour eux et leurs amis, que pour reprendre et continuer la guerre, s'il faut

y entrer pour conserver la liberté qu'ils ont acquise.

Je remarque qu'ils font leur principal fondement sur la déclaration que les archiducs ont faite par la cessation d'armes, de les tenir pour gens libres, sur lesquels ils ne prétendent rien. Véritablement c'est avec grande raison; car c'est le but auquel ils ont toujours aspiré, et pour lequel ils ont combattu très-constamment, et l'avantage que leurs vrais et sincères amis leur ont désiré et procuré; mais il est à craindre que le roi d'Espagne fasse difficulté de ratifier et passer ce point, ayant appris, par les dernières lettres que j'ai reçues d'Espagne, que son conseil y contredit et s'y oppose entièrement; et quand ils y consentiroient pour le temps de leur cessation susdite, ils ne le passeront jamais en une paix finale. C'est pourquoi aussi m'en a-t-il été donné avis que les Espagnols entendront plus volontiers à une trève à longues années, de douze ou quinze ans, qu'à un accord final, pour mieux couvrir leur honte et foiblesse en délaissant ladite souveraineté, et pour pouvoir aussi, avec le temps, la débattre et y rentrer. Mais j'estime que lesdits sieurs Etats ne pourroient entendre à un parti plus périlleux pour eux qu'à celui de ladite longue trève, laquelle les obligeroit à plusieurs sortes de dépenses et jalousies, dont la charge seroit très-pesante, et la pratique sujette à divers accidens et dangers, de quoi ne les garantiroient mon intervention et caution, ni celle du roi d'Angleterre, jointes ou séparées. Je dis quand nous serions dès à présent bien résolus de nous y obliger ensemble ou chacun à part, de quoi je fais pour mon regard grande difficulté, pour ne vouloir abuser lesdits sieurs, ni en-

gager ma foi et ma couronne à une telle garantie, étant incertain des événemens; tellement que s'il avenoit infraction de part ou d'autre, je ne sais s'il me seroit lors loisible et utile d'employer mon nom contre l'autorité d'icelle; car personne ne peut répondre ni assurer de pouvoir toujours à l'avenir hasarder le sien pour autrui, à cause des accidens auxquels nous sommes sujets, et pense que lesdits sieurs trouveront en cela le roi d'Angleterre aussi retenu, circonspect et religieux que moi, étant conduit, comme j'estime qu'il est, de semblables considérations et intentions, lesquelles je vous répéterai juger si pregnantes et bien fondées, que je ne veux aucunement que vous engagiez mon entremise en la composition d'un telle trève si elle est proposée; au contraire, j'entends que vous les dissuadiez tant qu'il vous sera possible, avec les raisons, paroles et moyens que vous reconnoîtrez plus propres et efficaces.

J'ai su aussi que le roi d'Espagne et son conseil sont très-malcontens de quoi ladite cessation d'armes n'a été accordée pour la mer comme pour la terre, ayant éprouvé ce désavantage en cette dernière défaite et perte de leurs galions au détroit de Gibraltar, et au retardement de la flotte par eux dressée pour envoyer aux Indes, laquelle n'ose sortir, pour la crainte qu'elle a des vaisseaux desdits sieurs, que l'on publie, à Séville et à Saint-Lucar, être au cap de Saint-Vincent, attendant le passage des autres, ce qui les empêche merveilleusement. Outre cela, mon ambassadeur m'a écrit du dernier du mois passé, de Madrid, que ledit Roi a eu avis que certains vaisseaux hollandais ont surpris, saccagé et brûlé la

ville de Carthagène aux Indes; ce qui les a attristés grandement, et leur a fait désirer et rechercher si ardemment qu'ils font, l'extension de ladite cessation par la mer. Vous m'avez mandé les efforts qu'en fait le Cordelier; mais je m'étonne comment le sieur de Barneveld, prudent et affectionné à sa patrie, ait favorisé cette poursuite, étant certain qu'il n'y a rien qui induise ou contraigne plutôt lesdits Espagnols à composer avec lesdits sieurs à bonnes conditions, que la continuation des incommodités qu'ils reçoivent par mer de leurs gens; de quoi s'ils peuvent une fois se rédimer à force d'argent, je sais qu'ils ne l'épargneront, ayant délibéré, s'ils peuvent gagner ce point, de retarder et prolonger tant qu'ils pourront la délivrance de la ratification du roi d'Espagne de ladite cessation, et, après, la conclusion du traité final qu'ils donnent à entendre vouloir faire.

De fait, j'ai avis certain d'Italie comme d'Espagne, qu'ils font acheminer en Flandre sept ou huit mille hommes de napolitains, lombards et espagnols, de ceux que le comte de Fuentes avoit assemblés pour la guerre d'entre le Pape et les Vénitiens, leurs étapes étant jà dressées en Savoie pour dix mille hommes, qui en pourroient faire cinq ou six mille effectifs, pour passer le 18 du mois de juillet prochain. Au commencement nous soupçonnions qu'ils vouloient les employer contre la ville de Genève, et crois que ce seroit bien le désir et dessein du duc de Savoie de tirer d'eux ce service en chemin faisant; mais son entreprise est à présent éventée, de façon que je ne crois pas qu'ils s'y arrêtent pour cette fois. Lesdits gens de guerre ne sauroient arriver en Flandre

qu'au commencement du mois de septembre, qui est le temps qu'on devra se laisser entendre si on traitera une paix ou non, lesdits Espagnols ayant voulu faire provision et montre de ce renfort à cette occasion, pour favoriser leur négociation; et en cas de rupture, s'en avantager contre lesdits sieurs les Etats; chose qui est bien contraire et éloignée des espérances que ledit Cordelier leur a données, et des déclarations qu'il leur a faites et souvent réitérées pour les endormir, que ledit roi d'Espagne emploieroit l'armée qu'il avoit fait dresser en Italie, avec les forces qu'il retireroit des Pays-Bas, contre quelques uns de ses voisins, et en tels lieux que lesdits sieurs Etats n'auroient occasion de craindre ci-après sa puissance, et se défier de sa bonne volonté. Ajoutez aux forces d'Italie les sept nouveaux régimens de lansquenets que le prince Maurice vous a dit qu'ils dressent en Allemagne, après avoir licencié quelque partie des gens de guerre qui sont en Flandre depuis ladite cessation, ce sera une juste et forte armée qu'ils auront prête audit temps, pour servir en l'un des deux effets susdits, et par ce moyen pratiquer le précepte qui veut que les grands rois traitent la main armée pour leur réputation, et pour intimider ceux auxquels ils ont affaire.

Je loue donc grandement le conseil qu'a pris le prince Maurice, de rejeter l'extension de la cessation d'armes, et la révocation de leurdite armée de mer; car l'incommodité que lesdits Espagnols en reçoivent, et la crainte qu'ils en ont, tiendra lieu en leur endroit de ce qu'ils attendent, contre lesdits Etats, de ladite montre et ostentation des forces susdites, et les

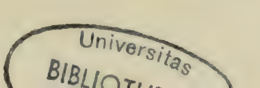
contraindra d'avantager leur traité final, duquel autrement ils prolongeront exprès la conclusion, comme j'ai déjà dit, espérant mâter et ennuyer lesdits sieurs Etats, et en ce faisant les désunir et faire soumettre par pièces à consentir ce qu'ils désirent. Dom Diego d'Ibarra est parti de Madrid le 23 du mois passé, pour s'acheminer vers les archiducs, où il se doit rendre dans la fin de ce mois. Il porte la volonté et résolution du roi d'Espagne sur ladite cessation, et les autres traités qu'il entend faire avec lesdits Etats, avec une provision d'argent, que l'on dit être petite au regard de la dépense de l'entretenement et solde de leurs gens de guerre en Flandre. Aussi dit-on qu'elle est destinée plus pour gratifier et corrompre aucuns desdits Etats, que pour payer lesdits gens de guerre, auxquels ils doivent pourvoir par autre voie. Je sais que lesdits archiducs, ensemble le marquis de Spinola et le président Richardot, qui sont auteurs de ladite cessation et de la cession de ladite souveraineté, seront en grande peine de la venue dudit dom Diego, connoissant et ayant éprouvé son naturel, et ayant su qu'ils n'ont approuvé en Espagne les conditions de ladite cessation, entre autres la déclaration de ladite souveraineté et l'exclusion de la mer.

Je veux que vous fassiez part de tout cet avis, non-seulement au prince Maurice et audit sieur de Barneveld, mais aussi à tous ceux desdits Etats que vous connoîtrez dignes de les entendre, afin de les mettre en considération, sachent ma franchise et bonne volonté, sans qu'elle leur soit déguisée ou cachée, comme elle a été ci-devant trop malicieusement et ingratement. Et quand je saurai au vrai et

par le menu, par quels moyens ils entendent pourvoir à leurs affaires, soit pour la paix ou pour la guerre, s'il y a apparence qu'ils conservent leur union, de laquelle dépend leur félicité et sûreté, prenant l'une ou l'autre voie, ce qu'ils désirent et attendent de moi pour ce regard, entendent aussi y contribuer de leur part, avec toutes les particularités desquelles je vous ai donné charge vous informer et m'avertir par votre instruction; je vous déclarerai et commanderai après clairement mes dernières intentions. Cependant vous saurez que pour la conservation desdites provinces avec leur union et la liberté de leur gouvernement, que je ne leur refuserai mon intervention conjointement avec le roi d'Angleterre, ou séparément, pour favoriser et assurer leur repos, quand je connoîtrai pouvoir y être utile, et y employer mon nom dignement. Je ne ferai refus ni difficulté aussi, s'il faut qu'ils continuent la guerre, de continuer pareillement à les secourir d'une bonne somme de deniers, conjointement avec ledit roy d'Angleterre, s'il veut y entendre de bonne foi. Je suis content même de porter les deux tiers de la somme qui sera convenue; comme s'ils ont besoin de trois millions de livres, j'en fournirai volontiers deux millions, ledit Roi assurant le troisième; à la charge aussi qu'ils se porteront tous ensemble unanimement au parti; car ce seroit aider plutôt à les perdre tout-à-fait que de les assister, étant divisés en l'une et l'autre voie.

Partant vous avez pris bon conseil, d'avoir entrepris et commencé à essayer de remettre en bonne intelligence le prince Maurice et le sieur Barneveld,

7.



pour les réunir en un même dessein, comme les deux personnes qui ont plus de crédit et de pouvoir aux affaires desdits pays, et dont la division, si elle duroit, causeroit indubitablement la ruine desdites provinces. Au moyen de quoi vous continuerez à battre le fer jusques à ce que vous l'ayez aplani et redressé en la forme qu'il convient pour servir à l'effet qui est nécessaire, employant à cette fin mon nom et autorité envers l'un et l'autre, et spécialement envers le prince Maurice, et pour accroître sa condition et fortune avec celle de sa maison, suivant votredite instruction; car c'est principalement sur le fondement de sa vertu que j'entends bâtir la sûreté de tout ce que je prétends faire et traiter pour le bien desdites provinces, en paix ou en guerre. Et c'est pourquoi je ne puis aussi à présent accepter ni me contenter de l'offre que l'on vous a faite de me faire écrire une lettre par les Etats, qui tienne lieu de la promesse dont je vous ai commandé leur demander un acte authentique, à ce qu'ils ne fassent ci-après aucun traité ni accord avec les archiducs, ou le roi d'Espagne et autres, sans mon su et consentement; car telles lettres seront après sujettes au désaveu desdites provinces, ou à une interprétation captieuse, avenant qu'elles voulussent à l'avenir se dispenser de l'observation d'icelle, qui est un soupçon qui ne seroit jamais entré en mon âme, s'ils eussent procédé avec moi plus candidement et sincèrement qu'ils n'ont fait en faisant ladite cessation d'armes, ayant bien su et avéré qu'ils en ont commencé et continué la pratique long-temps devant que le sieur Barneveld s'en soit découvert au sieur de

Buzanval, auquel, quand la première fois il a parlé de ladite cessation, ç'a été en termes qu'il lui a laissé à deviner, plutôt qu'à croire qu'ils en dussent franchir le saut, comme vous, sieur de Buzanval, savez très-bien. Et qu'ainsi ne soit, lorsqu'on vous a parlé d'icelle, vous et le sieur Aërsens m'avez en même temps recherché et pressé plus que devant, de la part desdits sieurs, de leur ouvrir ma grande bourse pour leur aider à soutenir leurs affaires; et eux n'ont fait conscience de recevoir d'une main mon argent, et signer de l'autre les articles de ladite cessation, et après cela me repaître encore d'une nouvelle remontrance de leurs nécessités, suivie d'une déclaration qu'ils m'ont tant dit avoir de ne passer outre à la conclusion d'une paix finale, ou sans ma participation et intervention.

Je dis donc que je me passerai bien encore de la susdite lettre qui vous a été offerte pour l'assurance de leur foi et parole; car, encore que j'aie juste sujet de m'en défier à cause du passé, après leur avoir si libéralement départi et continué si longtemps une assistance vraiment royale, j'aime mieux toutefois me contenter, pour le présent, de leur continuer, sur la confiance de la cordialité de laquelle j'ai procédé, que d'accepter la susdite lettre. Et néanmoins j'entends ne laisser pour cela de leur faire fournir les trois cent soixante-quinze mille livres, faisant ce parfait paiement du secours que je leur ai donné l'année dernière, afin qu'ils continuent à ressentir les effets de ma libéralité et bienveillance au besoin qu'ils en peuvent avoir. Mais mes affaires ne me permettent m'élargir et étendre de

présent plus avant, et jusques aux six cent mille livres qu'ils ont demandées; joint qu'il faut que je vous confesse, comme à mes bons serviteurs, que je me scandalise un peu de quoi je reconnois qu'ils traitent avec moi à l'égal et au pair avec le roi d'Angleterre, tout ainsi que s'ils avoient été assistés ci-devant de lui, et étoient encore de présent, comme ils ont été et sont journellement de moi : et néanmoins chacun sait ce qui en est; car, soit pour la paix ou pour la guerre, il semble, par les langages qui vous ont été tenus, qu'ils aient délibéré de se commettre et confier à lui autant, voire plus qu'à moi; et toutefois il n'a fait pour eux autre chose, durant la guerre, que de leur permettre de tirer de ses pays des gens de guerre qu'ils ont soudoyés, et de défavoriser et décrier tant qu'il a pu leurs armes et la justice d'icelles, pour les conduire par nécessité et par tous autres moyens à traiter avec leurs ennemis.

Je n'entends pas pour ce rejeter l'union du Roi avec moi en leur faveur, soit qu'ils recommencent la guerre, car je reconnois assez le bien que l'on s'en peut promettre, si ledit Roi et ses ministres y marchent aussi réellement et sincèrement que moi; mais plus j'examine les actions et le procédé dudit Roi et de ses conseillers en ces affaires, je reconnois avoir cause de me défier de sa société, ou du moins d'en attendre peu de fruit; car plus je l'ai fait sonder et ai désiré me découvrir à lui, plus il s'est montré retenu et irrésolu, soit qu'il l'ait fait par malice, ou par foiblesse, ou nonchalance, tant y a qu'il m'a payé en cette monnoie. C'est pourquoi vous devez, ce me semble, faire plus de montre que d'état des déclara-

tions spécieuses et flatteuses de son agent, et vous garder et défier de lui comme d'un ministre qui est au guet, plus pour traverser votre négociation, que pour la favoriser. Et quand je considère que le sieur de Barneveld s'est forcé de vous faire croire que notre conjonction est aisée et nécessaire pour leurs affaires, j'estime qu'il le fait plus par dessein anglais, pour être autorisé et fortifié de son nom en ses prétentions de la paix, que pour espérer de l'engager en une correspondance réelle et certaine avec moi, si ce n'est pour promouvoir ladite paix, en laquelle je reconnois ledit sieur Barneveld si engagé, qu'il remuera toutes sortes de pierres pour y porter ses compatriotes. S'il le fait par prudence et à bonne fin plutôt que par corruption et malignité, il en est plus excusable; mais je serai bien trompé s'il n'est à la fin de ses espérances. Car je vous dis derechef que les Espagnols n'accorderont jamais ladite souveraineté, sur laquelle néanmoins toute cette négociation est fondée, encore qu'ils désirent ladite paix avec passion; mais ils s'attendent, quand ils auront alléché de l'espérance de la douceur d'icelle les Etats, qu'ils obtiendront après d'eux, par force ou par persuasion, ce qu'ils désirent, étant contens de leur accorder la liberté de la religion, et tous autres avantages qu'ils désireront d'eux, pourvu qu'ils les reconnoissent pour souverains; en quoi ils espèrent être favorisés du côté d'Angleterre, ledit Roi ayant déclaré et fait dire n'approuver que les Etats acquièrent cette liberté souveraine à laquelle ils aspirent, pour la conséquence d'un tel exemple.

Je vous écris toutes ces choses, non pour les dire

d'un plein saut et hors d'opportunité à tout le monde, et spécialement à ceux qui ne veulent prendre et croire que ce qui leur plaît, mais afin que vous n'ignoriez rien de ce que je sais, et prévois devoir succéder de toutes ces affaires et poursuites. Mais je ne puis aucunement trouver bon que ces sieurs fassent passer en Angleterre les députés qu'ils disent vouloir envoyer vers moi ; ce seroit signe qu'ils préfèrent son amitié à la mienne, et qu'ils lui portent plus de respect qu'à moi ; ne permettez donc qu'ils en usent ainsi. Davantage, j'estime qu'il est superflu et inutile qu'ils envoient vers moi des députés, puisque je les ai prévenus, et que je vous ai envoyé vers eux pleinement instruits de mes intentions pour les leur faire entendre. Partant vous les dissuaderez de ce faire, leur disant qu'aussi bien les ayant ouïs je les renverrois à vous, et leur ferois faire ma réponse par vous. Continuez à m'écrire le plus souvent, et plus particulièrement que vous pourrez de toutes choses ; et considérez que je vous ai commis une négociation, du succès de laquelle doit dépendre la direction des affaires publiques et privées, tant de mon royaume que de la république chrétienne. Etudiez-vous toujours de désabuser, tant qu'il vous sera possible, les Etats de l'opinion qu'ils ont eue, que je dois désirer la continuation de leur guerre pour assurer le repos de mon royaume, et qu'il faut par nécessité urgente et inévitable que j'épouse leurs affaires pour faire prospérer les miennes. Informez-vous aussi, s'il avient que les Etats se précipitent à la paix et quittent la trève et les voyages des Indes, s'il y aura moyen d'attirer ceux qui s'en voudront

départir, et faire qu'ils se retirent en mon royaume, pour faire continuer ce train sous le nom et accueil de la bannière de France, afin de nous prévaloir de cet avantage, lequel me seroit très-agréable, d'autant que je l'estimerois très-utile; quand ce ne seroit que pour nous fortifier par la mer, qui est un pensement et dessein que j'ai délibéré maintenant d'affectionner plus que je n'ai fait, même si lesdits États composent et renoncent à la susdite navigation des Indes. Je prie Dieu, messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 13 juin 1607.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 13 *juin* 1607.

MONSIEUR, nous désirons savoir si l'on peut faire état de porter à la paix toutes les Provinces avec le prince Maurice et ses adhérens, ou au contraire avec le sieur de Barneveld et les siens, devant que déclarer notre dernière résolution sur l'un ou sur l'autre parti; partant éclaircissez-nous en quand vous y verrez clair, et le pourrez faire, et nous mandez par même moyen les conditions avec lesquelles on peut parvenir à l'un ou à l'autre: ensemble les sûretés et avantages que vous y reconnoissez et devons en espérer; chose que nous estimons que vous pourrez faire, maintenant que vous aurez conféré avec les députés ordonnés pour cet effet. Surtout nous blâmons et rejetons la trève dont fait mention votre lettre, et celle que le Roi vous écrit, pour les raisons que Sa Majesté vous mande, et que vous pouvez trop

mieux juger ; et dit le Roi qu'il ne veut en façon aucune y intervenir, parce qu'il croit qu'il n'en peut arriver que tout mal à ses alliés et à lui-même. Il voit et juge bien que le roi d'Espagne aspirera à ladite trève par préférence à tout autre parti ; ce qui a été aussi confirmé au Roi de divers endroits, nommément du côté de Flandre et d'Espagne, et nous désirons fort de savoir au vrai, au cas que le roi d'Espagne butte opiniâtrement à la trève de longues années, si les sieurs les Etats avec le prince Maurice et ses adhérens s'y laisseront aller, sans avoir ni prendre autre sûreté de leur souveraineté, que celle qu'ils possèdent à présent : nous disons que ce sera leur ruine entière, s'ils prennent ce conseil.

Nous entendons que l'archiduc est très-mal content, et en crainte de la difficulté que fait le roi d'Espagne de ratifier la cessation d'armes, reconnoissant que les gens d'Espagne ont un dessein tout contraire au sien. Nous disons sur cela qu'il faudroit trouver moyen de faire parler à l'oreille à l'archiduc, pour savoir s'il voudroit s'appuyer de la France pour achever et assurer la paix commencée avec les Etats, et en ce faisant nettoyer le pays de telles gens qui ne valent qu'à troubler le monde. Avisez-y où vous êtes ; mais n'en conférez avec personne, s'il vous plaît. Peut-être que le sieur de Barneveld pourroit trouver moyen de faire porter cette parole à l'archichiduc ; mais il faudroit qu'il le fît de lui-même, et sans que l'on s'aperçût que le Roi eût part à ce dessein, car il leur seroit suspect ; même il faudroit que vous en parlassiez audit Barneveld, comme par avis pro-

cédant de votre seul jugement, où que M. de Buzanval en fît l'office. Pensez donc à cet expédient, et croyez, au reste, que le conseil d'Angleterre n'a autre but que de tromper le Roi en ce qui se passe où vous êtes ; et quand Barneveld fait contenance d'espérer le contraire, il trompe le monde; néanmoins je suis bien d'avis que l'on dissimule, et que l'on ne fasse paroître que l'on le découvre. Nous ne laisserons de faire traiter en Angleterre, comme nous avons commencé, même pour l'engager à contribuer son tiers de trois millions, desquels il est parlé en la lettre du Roi, afin qu'il consente à tout le moins que ledit tiers soit avancé et fourni par le Roi sur ce qu'il lui doit; car, au pis aller, je prévois que Sa Majesté s'accommodera à cela, quand il reconnoîtra ne pouvoir obtenir mieux d'Angleterre ; mais il ne faut s'en déclarer qu'à l'extrémité, ce que nous remettons à votre prudence.

Nous faisons refus d'envoyer à présent les deux cent mille écus que l'on demande, parce que nous disons que ces messieurs abusent de notre facilité et libéralité, et qu'ils ne laisseront de faire pour cela leur traité sans nous, comme ils ont fait ladite cessation. Le Roi s'est aussi altéré de quoi l'on le traite à l'égal du roi d'Angleterre, encore que celui-ci ait fait aux Etats plus de mal que de bien depuis qu'il est en Angleterre, et que l'autre en ait usé autrement, ainsi que Sa Majesté vous écrit. Nous ne voulons aussi nous contenter de la lettre qui vous a été offerte du corps des Etats, et sommes d'accord néanmoins de ne laisser pour cela de faire fournir dans la fin de ce mois, à Dieppe, la partie

portée par les lettres du Roi, à la charge aussi qu'ils vous promettront nous délivrer l'acte que vous avez eu charge de leur demander en forme authentique, dedans le temps que vous conviendrez avec eux. Pareillement nous faisons état, s'ils font leur paix, de leur demander une reconnoissance, et promesse de nous payer et rembourser à l'avenir, et par termes que nous accorderons, l'argent que nous aurons employé à leur secours; de quoi j'ai été chargé de vous avertir, non pour hâter d'en parler plus tôt que jugerez être opportun. Nous n'épargnerons notre intervention à la paix, si les parties nous en requièrent, et reconnoissons le pouvoir faire dignement et sûrement pour nos amis et pour nous; mais nous désirons voir clair à tout cela devant que d'y engager le nom et l'autorité de Sa Majesté, d'autant que nous craignons que le faisant autrement, les passionnés à la paix s'en servent et avantagent pour acheminer leur dessein, et que, venant après à conclure ce traité, on nous laisse en arrière avec mépris et regret, comme il aviendroit si les archiducs et le roi d'Espagne refusoient d'admettre notre intervention, et que les autres ne laissassent pour cela de passer outre.

Partant vous prendrez garde, s'il vous plaît, à ce scrupule, et, au reste, userez du pouvoir qui vous a été donné par votre instruction à votre discrétion. Nous vous envoyons une autre lettre du Roi, pour M. le prince Maurice, du contentement et de l'établissement duquel Sa Majesté désire que vous ayez tout le soin qu'il vous sera possible. J'ai dit à Sa Majesté ce témoignage que vous avez rendu du sieur Aërsens, lequel lui a été très-agréable, comme a été

à Sa Majesté et à tous ses serviteurs, la nouvelle de la meilleure disposition de M. de Buzanval. Le Roi a été travaillé, ou pour mieux dire, chatouillé de la goutte depuis la Pentecôte jusqu'à présent; mais elle est maintenant fort adoucie: toutefois il garde encore le lit. Nous espérons qu'il en sortira cette semaine, pour pouvoir aller à Paris au commencement de l'autre. Au demeurant, nous vivons ici à l'accoutumée, et vous prie vous souvenir de mettre en besogne mon neveu de Preaux, quand vous jugerez qu'il sera à propos de le faire. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne une bonne santé et heureuse vie.

De Fontainebleau, le treizième jour de juin 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi, du 16 juin 1607.

MESSIEURS Jeannin, de Buzanval et de Russy, mon dessein n'est de persuader ces Provinces de rompre leur cessation d'armes, ni de rentrer en guerre, si elles ne reconnoissent que ce soit leur bien et avantage, et si elles ne veulent ou puissent s'y porter unanimement, et avec l'ardeur et générosité qu'elles ont ci-devant fait; car je n'ai autre but que de leur bien faire, et à cette fin m'accommoder aux conseils et partis qu'ils jugeront plus utiles et salutaires, me voulant contenter de leur avoir fait remontrer par vous les accidens qui peuvent naître de la paix qu'ils prétendent faire, et de leur avoir fait dire aussi ce qu'il me semble qu'ils doivent et peuvent faire pour les éviter, et assurer leur Etat et gouvernement, avec ce que je peux faire pour eux en cas de guerre, ainsi qu'il est

porté par votre instruction, et l'apprendrez encore de la lettre qui sera avec la présente, laquelle étoit faite et prête à partir, quand j'ai reçu la vôtre du troisième, le 13 du présent. Je vous répéterai seulement deux choses par celle-ci. La première, que vous ne devez faire état que nous puissions engager le roi d'Angleterre à se joindre avec moi si cordialement et utilement que son agent le donne à entendre par delà; et veut le sieur de Barneveld le faire accroire, en faveur et bénéfice des Provinces-Unies, soit pour la paix ou pour la guerre, mais principalement pour cette dernière, tant lui déplaît et a à contre cœur la liberté et puissance desdites Provinces, comme lui et ses ministres s'en sont déclarés souvent à moi-même et aux miens : tant lui et ses conseillers se défient de nous en toutes choses, et sont jaloux de la neutralité et condition qu'ils ont épousée. De sorte que son désir est de porter lesdites Provinces à la paix, et d'être seul garant et fidéjusseur de l'observation d'icelle, pour s'autoriser et faire respecter davantage de part et d'autre, s'entendant très-bien avec les archiducs pour gagner cet avantage à mon préjudice. Et faut que je vous dise que j'ai occasion de croire que Barneveld est de la partie; car il désire tant ladite paix, et s'y est engagé si avant, que comme il connoît ou estime que j'approuve et affectionne moins ce parti que ledit roi d'Angleterre, il penche aussi et s'appuie plus de son côté que du mien : mais il ne faut pas faire semblant de s'en apercevoir.

J'en userai envers ledit roi d'Angleterre, et continuerez le semblable avec son agent et tous autres, pour les bonnes raisons que vous m'avez écrites. Le

second point que j'entends vous répéter, est que je prévois et reconnois que les Espagnols, et avec eux les archiducs, veulent retarder et prolonger leur traité tant qu'ils pourront, pour lasser et ennuyer de cette longueur lesdites Provinces, et par ce moyen les diviser et affoiblir, afin de s'avantager aux conditions d'un accord, et obtenir d'eux qu'ils fassent une trève à longues années, au lieu d'une paix finale, afin de n'être contraints de renoncer à cette souveraineté à laquelle lesdites Provinces prétendent, quand bien les Espagnols ratifieront ce que les archiducs en ont passé par ladite cessation, dont je fais grand doute, ainsi qu'il est porté par mon autre lettre. Je vous répéterai donc que j'estime que c'est le pire parti auquel les Etats se puissent attacher que ladite trève: car ils seront contraints de demeurer armés à grands frais; ils s'endormiront en la jouissance des commodités et douceurs d'icelle; ils donneront entrée aux menées et corruptions que l'on fera avec eux; ils seront moins soigneux de former et établir à présent un gouvernement solide et propre pour conserver leur liberté; leurs armes passées et futures demeureront moins justifiées; leurs voisins ne traiteront alliance avec eux si librement qu'ils feront si par une paix finale ils sont dès à présent reconnus pour gens libres et souverains; et leurs adversaires pourront, quand ils voudront, et sera leur avantage, violer ladite trève, et ne leur manqueront prétextes de ce faire, non plus que de semer la discorde et défiance parmi leur union. C'est pourquoi je vous dis derechef ne pouvoir approuver ce parti, auquel néanmoins je prévois qu'on les réduira à la fin, s'il

ne leur arrive encore pis, principalement s'ils n'avancent et abrègent leur résolution pour ladite paix ou pour la guerre; mais il n'est besoin qu'ils envoient vers moi pour savoir ma volonté, mon intervention et assistance, puisque vous la savez, et que je vous ai donné tout pouvoir de la leur départir. Je ne serai marri toutefois qu'ils envoient, si bon leur semble, en Angleterre : mais ils abrégeroient bien leurs affaires, s'ils obtenoient que ledit roi d'Angleterre envoyât ses députés vers eux, comme j'ai fait, sans attendre d'y être conviés par les leurs. Toutefois je remets à eux d'en user comme ils aviseront pour le mieux.

Je sais que l'Espagne prisera grandement la révocation de leurs navires, laquelle le Cordelier a obtenue. Il va toujours gagnant quelque chose de ce qu'il désire, et si les avis que j'ai d'Espagne et de Flandre sont véritables, ils n'auront pour cela la ratification et déclaration du roi d'Espagne qui leur a été promise, de quoi nous serons tôt éclaircis. Et quand elle leur sera fournie pour ladite cessation, il ne s'ensuit pas qu'elle leur soit continuée et renouvelée, traitant ladite paix, et moins pour la susdite longue trève. Je ne doute point aussi que l'Espagnol ne recherche d'unir l'Anglais avec lui contre moi, et que cettui-ci n'y entende plus volontiers qu'il ne fera le contraire, tant il est mal conseillé; mais je puis difficilement y remédier, car l'inclination dudit Anglais est toute manifeste, et plus je m'étudie de lui témoigner mon amitié, et l'engager par la représentation de son propre bien à une société étroite, il s'en recule davantage par ses déportemens et par ses paroles. Mais cela

ne m'empêche pas de dormir, car je connois sa portée et la disposition générale de ses sujets. Je serois d'avis que lesdites Provinces, ayant reçu la ratification et déclaration du roi d'Espagne sur ladite cessation d'armes, pressassent les archiducs d'entrer en conférence et traité d'une paix finale, pour la résoudre au plus tôt, ou être éclaircis de leur volonté devant l'arrivée en Flandre des nouvelles forces qu'ils font venir d'Italie, de l'acheminement desquelles vous verrez la certitude par le double de la lettre du duc de Savoie, que j'ai commandé vous être envoyé : étant certain, si l'on tire cette négociation en longueur, que la condition desdites Provinces empirera grandement, à cause de leur nécessité et foiblesse, et que chacun fera difficulté d'y exposer le sien, à cause de l'incertitude du succès et de la juste défiance qu'a engendrée leur procédé en ladite cessation d'armes, que ne me doit pas diminuer le refus qu'ils font de l'acte que vous leur avez demandé, et le dire d'un desdits Etats sur ce sujet que vous m'avez présenté par votre lettre : qui sera tout ce que je vous commanderai sur icelle, remettant le surplus à ma précédente, et priant Dieu, messieurs Jeannin, de Buzanval, et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le seizième jour de juin 1607.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 15 juin 1607.

Monsieur, j'ajoute encore la présente aux autres ci-jointes, par le commandement du Roi, pour vous faire savoir, encore que nous ayons mauvaise opinion de la volonté et sincérité en notre endroit du roi

d'Angleterre, que nous n'entendons néanmoins rejeter sa société, soit en la guerre ou en la paix, si elle est offerte; au contraire nous estimons que vous devez continuer à vous en découvrir et parler ouvertement au sieur Barneveld, comme à tous ceux qui affectionnent cette union, sans toutefois par trop vous fonder ou confier aux belles paroles de son agent, ni des autres qui penchent de son côté, car ils sont tous trompeurs; mais si nous rejetons ouvertement cette conjonction, l'on estimera peut-être moins notre intervention et assistance. L'archiduc et le roi d'Espagne ont sujet de la désunir, et irriter davantage le roi d'Angleterre au préjudice du Roi et leurs partisans aux Etats, qui sont ceux qui désirent passionnément la paix, lesquels nous apprenons par vos lettres excéder les autres en nombre et pouvoir, et procurer que l'intervention d'Angleterre soit préférée à celle de Sa Majesté. Nous avons ce jourd'hui mieux considéré votre dépêche dernière, sur quoi Sa Majesté a avisé vous faire savoir, par moi, qu'il croit que ces messieurs ne doivent plus être pressés ni conseillés par vous de reprendre le parti de la guerre, puisque de sept Provinces dont leur corps est composé, les six sont portées à la paix, et que le prince Maurice n'a assez d'autorité et de puissance pour leur faire changer d'opinion; qu'il faudroit que la France demeurât seule chargée du secours d'argent, qui est excessif, duquel ils auroient besoin sans espérance d'en profiter, et au hasard d'être après abandonnés des Etats au fort des affaires.

Nous disons donc qu'il faut buter avec eux à la paix, y porter et avantager le prince Maurice et sa

suite, tant que l'on pourra, et en presser et avancer la négociation et résolution, par les moyens que vous jugerez le plus à propos; de quoi nous remettons la direction à votre jugement, nous promettant que vous saurez bien considérer de ne leur donner jalousie de cette mutation. Ce que nous craignons est qu'en lâchant la bride en cela auxdits Etats, ils courent à ce parti précipitamment et inconsidérément, et que l'Espagnol reconnoissant leur chaleur s'en avantage. Nous nous défions aussi de la volonté du roi d'Espagne, touchant la souveraineté; car nous savons qu'il ne peut avaler ce morceau; et sur cela nous concluons qu'il élira le parti de la trève, duquel Sa Majesté ne veut ouïr parler, pour les raisons portées par la dernière lettre que Sa Majesté vous écrit. Partant nous vous prions d'en dissuader le choix le plus que vous pourrez, et devant qu'ils s'y engagent. En quoi toutefois nous entendons que vous vous conduisiez encore avec la discrétion que vous jugerez nécessaire, s'ils se résolvoient d'élire ce parti, qu'ils aient occasion de s'en cacher du tout de vous et de nous. Et, combien que nous blâmions l'ampliation de la cessation d'armes pour les raisons que nous vous écrivons, toutefois nous louons ce conseil que vous avez pris, d'y faire résoudre la Zélande, pour les raisons que vous nous avez représentées. Mais nous désirons que la Zélande sache bien particulièrement le gré que le Roi lui sait du respect qu'elle lui a rendu, et de l'affection et confiance qu'elle a fait connoître lui porter. En quoi Sa Majesté entend et désire que vous les confortiez et échauffiez tant qu'il vous sera possible, promettant, à tous événemens, de l'avantage et du

contentement. Travaillez donc à ce point, s'il vous plaît, avec soin et discrétion.

Toutefois nous avons aussi pris à cœur la retraite en ce royaume des marchands et autres qui ont accoutumé et sont affriandés aux voyages des Indes, en cas que par la paix les Etats s'en départent, comme a fait l'Angleterre; car notre France a, comme vous savez, retenu cette faculté et liberté à nos périls et fortunes, sans que pour cela on puisse prétendre que nous contrevenions à nos traités; vous assurerez donc tous ceux qui voudront continuer cet exercice, qu'ils seront protégés de la France, et favorisés de sa bannière. L'on nous mande de Bruxelles que le Cordelier y a rapporté que les gens de Hollande quitteront volontiers ladite navigation, étant assurés de celle d'Espagne, et davantage qu'ils ne se formaliseront que le roi d'Espagne retienne au pays de Flandre, et autres appartenant à l'archiduc, des forces d'Espagnols, de quoi nous savons au vrai que l'archiduc, le marquis de Spinola, et le président Richardot, se sont fort réjouis, comme ils ont fait de ladite ampliation de la trêve. Prenez garde à toutes ces choses, comme à ce qu'ils feront des villes cautionnaires en cas de paix; quel avantage ils donneront au prince Maurice et aux siens; quel ordre et forme ils donneront à leur gouvernement; quelle résolution ils prendront pour assurer leurs affaires, et quelle place et autorité ils entendent donner en leur traité à Sa Majesté; et si devant ou après l'avoir conclu ils entendent faire avec nous une ligue défensive et offensive, comment et à quelles conditions.

Bref, éclaircissez-nous de toutes les délibérations

au fait de ladite paix ; car nous inclinons maintenant à ce parti, comme au plus sûr et plus utile pour eux et pour leurs alliés, depuis qu'ils sont aux termes que vous avez représentés par vosdites lettres ; mais ne parlez d'assurer ce qu'ils nous doivent que quand vous jugerez qu'il sera à propos, afin de ne les faire effaroucher et cabrer à l'enfournement de cette négociation. Dom Diego d'Ibarra, que nous appellerons dorénavant Olibrius par notre jargon, arriva hier en ce lieu l'après-dînée, et part aujourd'hui pour Flandre : il est pressé. Je n'ai encore appris du Roi ce qu'il lui a dit, ayant salué Sa Majesté au nom de son Roi, et conjoui de la naissance de monseigneur le duc d'Orléans. Nous avons découvert que les avertissemens que l'on nous avoit donnés du roi d'Angleterre contre la France, sont faux, afin que vous n'en soyez plus en peine. Mais ne vous attendez pas que nous secourions ces messieurs d'autre argent, que de trois cent soixante et quinze mille livres, dont il est fait mention en nos autres lettres, pour les raisons et soupçons représentés par icelles, ni que nous élargissions davantage pour faire la guerre que nous vous déclarons aussi par lesdites lettres, et moins que nous entreprenions une guerre ouverte contre le roi d'Espagne, pour mettre les autres à couvert, et après dépendre de la volonté d'autrui. Je suis las d'écrire, mais je ne le serai jamais de vous honorer et servir : à tant, je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, le quinzième jour de juin 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Autre lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du même jour quinzième juin 1607.

Monsieur, vous aurez encore ce petit mot de moi, pour vous dire que dom Diego d'Ibarra s'est tenu fort secret parlant au Roi; mais quand il a su de Sa Majesté que la révocation de l'armée navale des Hollandais de la côte d'Espagne a été accordée, il a montré s'en réjouir grandement. Le roi d'Angleterre ne parle à nous ni à notre homme qui est près de lui, qu'entre les dents. Prenez garde, je vous prie, à ne faire voir le contenu des lettres particulières que je vous écris, qu'à ceux que vous jugerez bon qu'elles soient communiquées, parce qu'elles contiennent le secret des intentions du Roi, que Sa Majesté vous confie entièrement. A quoi j'ajouterai que nous nous défions un peu de la secrète correspondance qu'a en Angleterre le sieur de Barneveld, et particulièrement avec l'archiduc. Prenez-y garde donc s'il vous plaît, et me continuez votre bonne grâce, comme étant, monsieur, votre, etc. DE NEUFVILLE.

Ce 15 juin 1607, à Fontainebleau.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du 15 *juin* 1607.

Monsieur, j'ai appris par celle qu'il vous a plu m'écrire, du troisième de ce mois, et votre arrivée, et le commencement de votre négociation. Je ne doute point que ne trouviez de la diversité dans les esprits de ceux dont les Etats des Provinces-Unies sont composés. Les plus sages sans doute appréhendent la paix, comme celle sous laquelle il y a infinis piéges.

Les autres, qui ne regardent que les choses présentes ou prochaines, las des dépenses de la guerre, et allégés de cette espérance de liberté, y fermeront les yeux. Pour confirmer les uns et réveiller les autres, il seroit grand besoin que ce Roi ici avec le nôtre, y missent la main à bon escient; mais certes, je vois tant de foiblesse, et en l'esprit, et aux moyens de celui-ci, que je ne sais quasi que vous en promettre. Sur ce que vous me mandez que M. Caron avoit charge de faire office envers lui pour l'envoi de ses députés, je fus voir ledit sieur Caron, délibéré, au cas qu'il ne s'y disposât, de faire l'office moi-même. Je le trouvai qui étoit prêt à partir pour aller voir le comte de Salisbury, en résolution, après l'avoir vu et préparé, d'aller le lendemain voir le Roi même. Cela fit que je n'estimai point m'en devoir mêler davantage, tant parce qu'en effet j'ai commandement du maître de ne les plus presser, depuis que je lui ai fait savoir la froideur dont je reconnoissois qu'ils marchoient, que parce que je juge qu'ils en parleroient beaucoup plus confidemment audit sieur Caron. Hier il me vint voir pour me faire rapport de ce qu'il en avoit retiré.

Le comte de Salisbury, du commencement, résista fort à cette proposition, disant que son Roi ne pouvoit avec dignité envoyer le premier par devers ceux qui avoient montré faire si peu d'estime de lui, que de conclure une trève, et tout de nouveau une telle ampliation à icelle, sans lui en avoir communiqué aucune chose, contre leur obligation et leurs promesses, et qu'il falloit qu'ils envoyassent les premiers; et puis que, selon que son maître entendroit

de leurs députés, il se résoudroit à ce qu'il auroit à faire. Sur cela, lui ayant ledit sieur Caron communiqué la lettre de M. de Barneveld, et remontré la longueur qui se passeroit en ces envois, et le péril qui étoit au retardement, il auroit enfin réduit ledit sieur comte à trouver bon que le Roi son maître envoyât après que ledit sieur Vivord seroit venu, et auroit été ouï par deçà. Il croyoit qu'ayant cette parole dudit comte, il obtiendroit facilement le même du Roi; et néanmoins l'ayant été voir le lendemain, il le trouva disposé tout au contraire, et ferme en cette résolution, qu'il n'enverroit point qu'auparavant messieurs des Etats n'eussent envoyé. Et la raison est non-seulement pour conserver ce qui est en cela de sa dignité, mais pour ce qu'en envoyant ce seroit se décréditer du tout avec l'Espagne, et lui faire connoître le peu de compte que lesdits sieurs des Etats font de lui, et, qui est le principal et plus fort de sa crainte, l'offenser manifestement, et lui donner trop juste sujet de se plaindre. Que pour tout ce qu'il avoit pu lui répliquer en près d'une heure d'audience qu'il avoit eue, il n'en avoit pu retirer autre chose; de sorte que qui voudroit espérer quelque cas de lui, il falloit par nécessité que lesdits députés vinssent, et puis qu'après cela il en enverroit, et qu'il espéroit que, vous autres messieurs prenant cette patience de tant attendre, il y auroit lors moyen de faire quelque chose, non par déclaration de guerre ouverte, reconnoissant tous les jours davantage l'inclination dudit Roi et ses moyens du tout éloignés de telle résolution, mais par quelque secours secret, qui joint avec le nôtre pourroit donner plus de com-

modité à messieurs les Etats de continuer eux seuls la guerre comme ils ont fait jusques ici, ou bien pour la sûreté que son intervention avec la nôtre pourroit apporter à la paix, si d'aventure tous vous autres messieurs, conjoints ensemble, jugiez à propos qu'elle passât outre.

Voilà en somme tout ce que ledit sieur Caron en a tiré, et sur quoi vous vous pouvez résoudre à ce que vous aurez à faire; car d'en parler après cela, non-seulement je ferois contre ce qui m'est ordonné, mais il seroit assuré de n'en remporter que du refus, lequel il faut éviter, ce me semble, tant que nous estimons la bonne, ou, pour mieux dire, meilleure intelligence d'entre ce Roi et le nôtre, utile au bien de l'un et de l'autre. Si vous devrez là-dessus attendre ou non, je le remets à vos prudences; mais si une nouvelle que je viens d'avoir de M. de Berny est véritable, que non-seulement le roi d'Espagne n'ait point ratifié, ains envoyé dom Diego d'Ibarra pour prendre connoissance des affaires des Pays-Bas, et faire entendre sur icelles sa volonté, je crois, vu l'humeur et la qualité de l'instrument, qu'il faut changer de registre, et sans se plus amuser à la paix, se préparer à la guerre; et comme ce ne seroit peu gagner, si seulement nous pouvions embarquer ce Roi à partie de la dépense, tant pour la suite que pour tout, j'estime que nous devons faire tout ce qui est possible pour en venir là; vous avez néanmoins vos instructions, et l'ordre de ce que vous avez à faire plus particulier, sur lequel je me remets. Les affaires de deçà sont fort embrouillées, et les finances fort courtes; néanmoins le peuple voudroit la guerre, et

croit que le seul moyen par lequel ce Roi pourroit rétablir sa réputation avec lui, qui est sans doute fort endommagée, seroit d'en venir là. Mais si ne crois-je pas qu'il y vienne, si ce n'est qu'on l'y porte par degrés, et quasi en dépit de lui, comme le moindre secours qu'il pourroit donner à mesdits sieurs des Etats, ou si, à ce que m'a assuré le sieur Caron, et que je tiens encore d'ailleurs, le peuple s'y offre; c'en seroit un bon moyen. Qu'il s'entende avec l'Espagne à notre préjudice, ou desdits sieurs des Etats, je ne le crois point, tant s'en faut il se reconnoît, par infinis affronts qu'il en reçoit tous les jours, qu'il y est en extrême mépris, *ma chi cosi vuole cosi l'habbia*. Et à tant, après vous avoir très-humblement baisé les mains, et avec permission vôtre, à M. de Buzanval, que je loue Dieu se porter mieux, je le prierai donner à vous et à lui, monsieur, en parfaite santé très-longue vie.

A Londres, ce 15 juin 1607. Votre, etc.

LA BODERIE.

Lettre de M. de Villeroy à messieurs Jeannin et de Buzanval, du 17 juin 1607.

MESSIEURS, M. de Castille est arrivé en ce lieu, le quinzième de ce mois, avec vos lettres du neuvième, lesquelles ont été lues au Roi en la présence de messieurs de Sillery et de Sully le même jour. Et comme Sa Majesté avoit fait partir le jour précédent le maître de la poste de Calais, chargé de sa réponse à vos précédentes, du 29 mai et du 4 de cedit mois, par laquelle elle vous a à plein informé de ses intentions sur tous les points que vous lui avez représentés ci-

devant, Sa Majesté ne vous écrira pour cette fois ; mais elle m'a ordonné vous faire savoir que vous ne pouviez vous gouverner et conduire plus sagement, ni à son contentement, que vous avez fait, tant envers le prince Maurice et comte Guillaume, que les députés avec lesquels vous avez conféré, et le sieur Barneveld. Davantage Sa Majesté loue et approuve grandement l'ordre que vous lui avez représenté par votredite lettre, que vous avez délibéré de tenir ci-après pour rendre le prince Maurice capable du bien du pays, du sien et de sa maison en particulier, afin qu'il se résolve de bâtir et assurer sa fortune conjointement avec celle de l'Etat, avec lequel il a aussi acquis sa gloire, qui dépend de leur union en la résolution qu'ils prendront. De quoi Sa Majesté a été très-aise d'entendre que vous avez commencé d'informer M. le comte Guillaume, et avez délibéré d'en faire autant au sieur Maldrée, et particulièrement que vous avez trouvé le sieur Barneveld disposé de favoriser l'établissement dudit prince Maurice et des siens; car c'est sur leur foi et autorité que le Roi entend principalement fonder ses affaires par delà, comme il vous a été déclaré à votre départ.

Sa Majesté approuve aussi grandement le conseil que vous avez projeté de donner aux députés des Provinces, pour empêcher leur désunion : continuez à leur montrer qu'elle n'a autre bût que d'embrasser avec eux le parti qui leur sera plus utile, et faire avancer la négociation qu'elle prétend faire; car nous croyons certainement que les Espagnols la retarderont tant qu'ils pourront, pour les raisons que nous vous avons mandées par nos dernières. Nous sommes

incertains aussi si le roi d'Espagne a ratifié la cessation d'armes, surtout la déclaration faite en son nom par les archiducs, car les avis que l'on nous a donnés sont fort différens; mais vous en serez bientôt éclaircis après l'arrivée à Bruxelles de dom Diego d'Ibarra, car il porte le secret du côté d'Espagne. Nous approuvons pareillement que vous les disposiez par delà à dresser par avance les articles dont ils entendent composer la paix, pour s'en éclaircir le plutôt qu'ils pourront; car nous avons opinion, quand on viendra à joindre, que l'on se trouvera bien loin du compte. Nous disons surtout que vous devez vous rendre maîtres et conducteurs principaux de toute la négociation : ce que vous obtiendrez, leur faisant paroître par vos actions, suivant votre délibération, que vous avez charge et voulez procurer et favoriser leur bien, sans affection que de celui que vous jugerez ensemble leur être plus profitable, car c'est l'intention du Roi; mais nous prévoyons que vous aurez grande peine à faire joindre à ce dessein le roi d'Angleterre, à cause de son imprudence et irrésolution, et de la malignité du comte de Salisbury et de ses semblables, et spécialement de la reine d'Anglerre. L'ambassadeur d'Angleterre a dit au sieur Aërsens, que le roi d'Angleterre n'enverra en Hollande ses députés, comme a fait le Roi, pour ne vouloir marcher dans ses ornières. C'est le même mot duquel il a usé. Il est grand ennemi de la cause des Etats. Si nous parlons de paix, les Anglais nous accusent d'en vouloir seuls profiter; et si nous prenons le parti contraire, que nous aspirons à l'Etat, que nous nous entendons pour faire le premier avec l'archiduc, et pour l'autre avec le prince

Maurice et sa suite: il faut surmonter tout cela en bien faisant.

Nous vous avons écrit de quelle somme d'argent et manière nous entendons secourir la Hollande en cas de guerre; et pareillement ce que nous entendons faire pour les Etats, pour maintenir leurs affaires en réputation et police durant la cessation d'armes, jusqu'à la conclusion des affaires. Nous n'avons pas délibéré nous élargir plus avant pour le présent; car nous craignons que l'on nous trompe comme l'on a fait cette dernière fois. Mais si nous voyons qu'ils se réunissent comme il faut, qu'ils veuillent suivre les conseils que vous leur donnerez pour leur propre bien, et faire différence de l'amitié et sincérité du Roi avec celle du roi d'Angleterre; en ce cas nous nous efforcerons de mieux faire. Nous ne voulons acheter une tromperie ni leur division et perdition, non plus que notre honte. Nous avons reçu avis que les gens de guerre que l'on envoie d'Italie en Flandre passeront plus tôt le Rhône que l'on ne pensoit, étant jà arrivés deçà le Mont-Cenis; vous en serez averti à mesure qu'ils s'avanceront. L'on nous écrit de Bruxelles que l'archiduc les avoit contremandés, ce que nous ne reconnoissons jusques à présent. L'on nous mande de Bruxelles que l'on se vante d'y savoir tout ce que vous faites et dites où vous êtes, par le moyen de leurs amis, qu'ils disent être en nombre et des principaux; peut-être ne le diroient-ils s'il étoit vrai. Ils se vantent qu'ils concluront la paix à leur avantage à la barbe des ambassadeurs de Sa Majesté, et sans leur intervention et aide; c'est l'écorne que nous ne voulons acheter. L'on nous mande pareillement

qu'il ne faut pas s'attendre de séparer ni disjoindre l'archiduc d'avec le roi d'Espagne, quelques avantages ou coups de fouet que l'on lui donne, tant l'archiduc est d'inclination et d'intérêt conjoint inséparablement avec l'Espagne, combien que parfois il fasse contenance du contraire, et que les siens s'en laissent entendre; partant vous y prendrez garde s'il vous plaît.

Nous estimons qu'il faut mettre peine de gagner le sieur de Barneveld, pour le retirer, si faire se peut, du roi d'Angleterre. Ce qui peut-être aviendra, si on lui fait croire que nous affectionnons la chose publique pour la paix, et que l'autre a autre visée, et réunissons sur cela le prince Maurice et les siens avec lui. La mère du comte Henri parle de passer bientôt en Hollande, appelée, ainsi qu'elle a mandé au Roi, du prince Maurice et de son fils. Nous estimons qu'elle favorisera partout où elle sera le service du Roi. Les Anglais ont favorisé extraordinairement le prince de Joinville; et dit-on que le comte de Salisbury seul, avec le roi d'Angleterre, ont à plusieurs fois longuement et secrètement conféré avec lui, de quoi il n'a rien dit à M. de La Boderie : aussi le Roi en est demeuré mal édifié. Il est allé visiter la Hollande, et désirons que le président Jeannin le voie, et mette peine d'apprendre de lui les discours qu'on lui a faits en Angleterre; de quoi si on ne s'éclaircit avec lui et ne montre leur confier, il fera tort à lui et aux siens. Nous savons qu'il a mandé à l'archiduc, allant en Angleterre, que tout le monde est mal content en France, et que l'on y verra bientôt du ménage, à quoi les gens de Flandre ont pris

plaisir. Nous n'avons point ouï parler que cette assemblée de prélats qui se fait en Flandre, se fasse pour autre cause que pour faire trouver bon que l'on traite avec les Provinces-Unies, sans les presser de recevoir la religion catholique. Nous n'estimons pas qu'ils soient assez sages pour prendre le conseil duquel il est fait mention en votre lettre. M. de Castille n'a vu le Roi, à cause de la goutte pour laquelle il garde encore le lit. De façon qu'il est retourné à Paris pour pourvoir à ses affaires. Son frère est toujours ici poursuivant les siennes, auxquelles il est traversé comme de coutume, mais avec meilleure espérance. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau ce 17 juin 1607.

De Neufville.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 17 *juin* 1607.

Monsieur, je vous écrivis l'autre lettre par le commandement du Roi, et je vous saluerai par celle-ci de la continuation de mon service, en vous assurant de la convalescence de Sa Majesté, laquelle commença hier à sortir du lit, à s'appuyer sur les pieds; tellement que j'estime que nous changerons bientôt de place. Je ne veux omettre aussi à vous faire savoir que le Roi a accordé à mon fils la lieutenance générale du gouvernement de Lyonnais, vaquée par le trépas de M. de La Guische, que Dieu a appelé à soi le 14 de ce mois, Sa Majesté ayant voulu, par sa bonté, nous témoigner sa bienveillance et confiance, et nous obliger de plus en plus d'employer nos vies

à son service; de quoi je m'assure que vous serez très-aise, comme je le serai toujours de vous honorer et servir d'entière affection, de laquelle je prie Dieu, etc.

Lettre de Jeannin, Buzanval et de Russy, au Roi, du 20 juin 1607.

Sire,

Chacun se promet ici que la ratification d'Espagne y sera bientôt, et qu'elle doit être suivie de la paix par le plus grand nombre de ceux auxquels les peuples ont donné la charge et conduite de leurs affaires. Plus ce temps approche, plus le prince Maurice se travaille pour faire connoître qu'il n'y aura jamais aucune sûreté en la paix avec l'Espagnol, à quelque condition qu'on la puisse faire. Nous avons commencé à lui parler sur ce sujet, plus ouvertement que du passé, depuis avoir reçu les dernières lettres de M. de Villeroy, qui contenoient bien expressément la déclaration de votre volonté, pource qu'en différant plus long-temps, on préparoit des divisions dans les Provinces, qu'il eût été plus difficile de faire cesser. Mais nos raisons ne lui ont semblé assez fortes pour le vaincre; celle-ci seule lui a ôté le choix de tout autre conseil: à savoir que votre Majesté ne prendra jamais à sa charge de payer chacun an, tant que la guerre durera, la somme de quatre millions cinq cent mille livres, sans laquelle, jointe à ce que les Etats lèvent sur eux, lui-même nous a dit la guerre ne pouvoir être continuée avec espoir de bon succès, et qu'il n'y avoit aucune espérance non plus que le roi d'Angleterre y voulût contribuer quelque chose du sien;

ainsi qu'il étoit du tout nécessaire de tenter cette voie d'accord, quand ce ne seroit que pour faire croire à ces peuples qu'on les veut mettre en repos si faire se peut. Car y procédant ainsi, ou la paix se fera à conditions avantageuses, et qui auront de la sûreté pour eux, ou, si l'ennemi les refuse, ils rentreront à la guerre contre lui avec plus d'ardeur et haine que jamais, et y contribueront aussi plus volontiers leurs moyens qu'à présent, qu'ils sont remplis de cette vaine espérance de pouvoir obtenir la paix en toute sûreté, et avec la conservation de leur liberté et souveraineté dont ils se flattent, et pensent avoir acquis la jouissance par le consentement même de leur ennemi, dès le jour qu'il leur en a fait les offres. Ils en deviendront encore plus affectionnés, et se sentiront plus obligés à votre Majesté, par le soin qu'elle aura pris de les mettre en repos; et le prince Maurice même en sera mieux avec eux pour avoir plutôt suivi l'avis commun des Etats que le sien, qui étoit néanmoins meilleur. Et ce qui doit être de grande considération envers lui, est que votre Majesté et le roi d'Angleterre auroient plus de sujet de secourir les Etats après ce refus, et de prendre même les armes pour leur conservation, avec plus de raison et justice qu'ils n'eussent eu auparavant.

Nous répétons souvent une même chose par nos lettres, mais c'est le sujet sur lequel nous travaillons maintenant, et n'y a rien si nécessaire pour faire cesser toutes divisions et secrètes inimitiés qui sont dans cet Etat, que d'en avoir soin continuellement, et en rendre souvent compte à votre Majesté: la fin de tous nos discours avec lui est toujours qu'il veut

dépendre de vos commandemens. Mais, pour l'y confirmer du tout, nous avons estimé qu'il falloit penser et pourvoir à bon escient à son intérêt, et le deviner par conjectures, puisqu'il ne s'en veut découvrir; car tout ce que nous avons traité jusqu'ici ne touche qu'au public. Il peut craindre que la paix diminue son autorité, au lieu qu'il étoit nécessaire qu'il ne devienne inutile; qu'il ne perde la jouissance de quelques terres occupées sur ceux du parti contraire, la plupart de ses Etats et appointemens, les droits de son amirauté, ou qu'ils ne soient réduits à peu. Et, pource qu'on le tient encore plus sensible en ce qui est de son honneur et autorité qu'en ce qui touche au profit, nous avons commencé à lui faire voir qu'il y a moyen de l'en assurer par la paix, et qu'il sera nécessaire, outre le traité général auquel votre Majesté et le roi d'Angleterre entreviendront comme garants pour le faire observer, d'en faire encore un autre, en même temps, projeté néanmoins auparavant, et tenu secret aussi entre votre Majesté, le roi d'Angleterre et les Etats, pour le mutuel secours qu'ils seront tenus se donner l'un à l'autre, et autres conditions convenables pour leur commune sûreté : dans lequel traité on pourra faire insérer ce qui doit toucher à l'autorité, aux charges et à l'intérêt dudit sieur prince Maurice et de sa maison, étant ce moyen très-assuré, d'autant que vos deux Majestés en seront garants comme du premier traité, et par ainsi les Etats plus obligés à l'observation, crainte, s'ils y contreviennent à son préjudice, qu'on ait sujet d'en faire autant contre eux et l'obligation où elles seroient entrées en leur faveur par le même traité.

On lui a conféré comme par discours aucuns de ces articles ; à savoir, qu'il demeure gouverneur perpétuel desdits pays, leur chef et capitaine général, tant pour commander aux forces qui seront mises en garnison, qu'à celles de la campagne ; qu'on établisse un conseil près de lui, composé des ministres de vos Majestés, de deux de sa maison, tels qu'il voudra choisir, et de sept personnes, une pour chaque province ; qu'audit conseil soient attribuées toutes sortes d'affaires, tant celles qui concernent l'état de la guerre, les différens des provinces et des villes l'une contre l'autre, l'exécution entière des délibérations publiques, et généralement toutes choses, fors et excepté le changement des lois, les provisions des gouverneurs, le pouvoir de faire la guerre ou la paix, de lever deniers et autres de pareille ou plus grande importance, dont l'autorité et pouvoir absolu doit dépendre et appartenir à tout le corps de l'Etat, ainsi qu'il a été fait du passé ; qu'il soit ainsi pourvu par le même traité à l'entretènement des forces et garnisons qui sont nécessaires pour tenir le pays en sûreté durant la paix, et aux levées et contributions qu'il faudra faire à cet effet, non pas pour un an seulement, mais pour plusieurs années, crainte, s'il falloit ordonner desdites contributions chacun an, comme on a fait du passé, que le peuple se relâchant peu à peu, et quittant le soin de sa conservation, comme si la paix l'avoit mis en toute sûreté, ne fît difficulté de consentir auxdites levées, après la première ou seconde année ; ce qui mettroit l'Etat en péril.

On y peut ajouter d'autres articles ; mais ceux-ci

sont les principaux pour donner quelque contentement audit sieur prince Maurice en ce qui est de sa charge et de son autorité, dont nous n'avons fait qu'un projet, sans en communiquer à personne. Il a montré de le trouver bon, mais qu'il n'en devoit rien espérer, ni de tout ce qui le peût toucher, si au même temps que la paix se fera il n'y est pourvu; que du côté de l'ennemi il avoit été assez recherché, avec offre d'un million d'or et achat de grandes seigneuries en Allemagne s'il s'y vouloit retirer; ou s'il se vouloit fier de l'archiduc et s'unir à son amitié, de lui donner plus d'autorité et de pouvoir ès Provinces-Unies qu'il n'en eut onques, jusques à lui faire sentir qu'on lui quitteroit même la souveraineté : qu'il sait bien aussi ce qu'il peut dans cet Etat, et sur plusieurs bonnes places qui sont tenues par personnes qui dépendent de lui, mais qu'il n'a point seulement voulu écouter les offres de ses ennemis, et ne cherchera jamais son salut chez eux; ne fera non plus chose qui soit contre son honneur ni devoir, ni qui puisse apporter de préjudice au pays pour lequel il a pris tant de peine et couru tant de périls; et, à la fin de tous ces propos, qu'il n'aura jamais autre volonté que celle que votre Majesté voudra qu'il ait. Nous avons réconcilié M. de Barneveld avec lui, par le moyen et avec l'aide de M. le comte Guillaume de Nassau, qui s'y est entremis très-volontiers, les a fait parler ensemble à cœur ouvert, et mettre hors de leurs esprits tous soupçons et défiance : ce qui facilitera le moyen d'unir toutes les Provinces en la résolution que votre Majesté désire qu'elles prennent ensemble, et sans cette réconciliation il eût été très-difficile de le faire.

Ledit sieur de Barneveld a sans doute bonne intention, tant envers lui qu'envers le public, et juge aussi que la bienveillance et assistance de votre Majesté est plus nécessaire et utile à cet Etat que toute autre chose; par ainsi qu'on se doit plier et accommoder du tout à ses commandemens et volontés; et il est celui entre tous ces peuples qui a le plus de créance et est le plus capable de les bien conseiller, même au dessein que votre Majesté a pris, lequel est conforme à son inclination, lui désirant la paix avec ardeur, pourvu que ce soit avec la sûreté qu'il convient, et pour le bien de son pays, à quoi il tend, non à gratifier l'archiduc et l'Espagnol. Nous ne pensions pas, ceci étant bien fait et accommodé, qu'il y eût plus rien à craindre de ce côté. Ainsi il ne restera qu'à pourvoir aux difficultés qui se présenteront du côté des Espagnols, lesquelles doivent être grandes, si les bruits qu'aucuns font courir qu'ils ne désirent point la paix, sont véritables; mais il pourroit bien être qu'ils usent de cet artifice pour avoir meilleur marché des Etats qu'ils pensent la désirer, comme peuples qui courent précipitamment et avec ardeur à ce qu'ils veulent; ou bien ce n'est qu'une vanité, pour montrer qu'ils n'approuvent des conditions qui semblent indignes de leur grandeur; et s'ils le font, que c'est à la très-instante prière des archiducs, et pour favoriser leur repos, n'y ayant apparence qu'on en soit venu si avant avec l'avis même de Spinola, sans le su et commandement du roi d'Espagne; et s'il l'a voulu une fois avec mûre délibération, qu'il n'est vraisemblable qu'eux, qui font gloire d'être constans jusques à l'obstination et plus grande opiniâtreté, se soient sitôt changés,

attendu qu'on ne voit aucune cause qui les ait dû porter à ce changement, si ce n'est qu'ils soient entrés en quelque défiance que l'archiduc veuille la paix pour faire retirer les forces desdits pays, en demeurer par ce moyen maître plus absolu, et se préparer contre les accidens de l'avenir.

Il seroit à désirer qu'il fût ainsi; il y faudra prendre garde soigneusement pour faire profit de toutes occurrences, même sur le sujet dont le président Jeannin a parlé autrefois à votre Majesté, et plus particulièrement avec M. de Villeroy. Peut-être qu'ils ont aussi été avertis de ce que chacun sait à présent, et que les Etats déclarent tous les jours sans s'en celer, qu'ils n'entendent traiter, sinon avec l'intervention de votre Majesté et du roi d'Angleterre, jugeant par là que les conditions du traité seront assurées, et qu'on ne le pourra enfreindre au préjudice des Etats, fortifiés d'un si grand appui, qu'avec péril; et, outre ce, que la conjonction de vos deux Majestés en ce traité, pourroit bien être cause de quelque plus grande amitié, du moins d'une confédération contre eux pour l'entretènement d'icelui, qui leur seroit toujours préjudiciable. Es choses de l'avenir, et qui dépendent des volontés d'autrui, on n'y peut pénétrer que par conjectures : si semble-t-il qu'ils seront pour entrer en conférence, et si les choses ne sont disposées à leur désir, qu'ils tireront les affaires en longueur, essaieront de faire continuer la trève, et enfin rompront, sinon qu'ils puissent traiter à leur avantage. Si est-il bien requis, Sire, que cette paix soit bonne et sûre, ou qu'elle ne se fasse du tout, puisque votre nom et autorité y sont employés, et qu'ils ne se peu-

vent perdre par un mauvais traité, qu'à la honte et au blâme des rois et princes qui s'en seront mêlés. Et c'est en quoi nous prévoyons de grands inconvéniens, pource que la refusant pour n'être bonne et sûre, les Etats auront besoin de secours, et votre Majesté est lasse de supporter cette charge.

Le roi d'Angleterre n'y veut rien mettre du sien, et ils sont foibles d'eux-mêmes. Ainsi il semble que la paix, quelque mauvaise qu'elle soit, leur doive encore être meilleure que les désordres, confusions et ruines esquelles ils tomberont sans doute par la continuation de la guerre, s'ils ne sont secourus à bon escient, et plus même que du passé, du moins un an ou deux ; car ce temps donnera jugement de ce qu'il faudra faire après. C'est à elle de le considérer s'il lui plaît, et de nous éclaircir sur ce de son intention. Nous jugeons bien dès maintenant ce qu'il faudra comprendre en la paix pour la rendre bonne. Mais nous sommes incertains de ce que l'ennemi voudra accorder, et de quoi votre Majesté trouvera bon qu'on se relâche pour l'obtenir. Il y a peu de conditions, mais elles semblent nécessaires; à savoir, qu'ils soient reconnus pour Etats libres, sur lesquels le roi d'Espagne et les archiducs ne prétendent rien; et éclaircir cet article un peu plus, s'il est possible, qu'il n'a été fait par la trève, sans y insister pour rompre; que les Espagnols sortent des Pays-Bas, même des places si on peut; que les garnisons soient réglées et réduites à certain nombre de gens d'une part et d'autre; le commerce libre partout, même aux Indes orientales et occidentales, du moins comme il est permis aux François : et cet article, à ce que nous ap-

prenons, s'obtiendra difficilement pour le regard du commerce des Indes, et néanmoins est bien fort utile aux Etats et à leurs alliés, et doit apporter du dommage au roi d'Espagne, qui seroit toujours contraint, à cause de cette liberté, de faire grandes dépenses pour assurer les flottes qui lui viennent en Espagne. Il accordera encore plus volontiers, à ce qu'on dit ici, le commerce des Indes en Orient qu'en Occident: et pour celle-ci, au cas qu'il n'y veuille consentir, on pourroit faire une compagnie en France, au lieu de celle qu'on commençoit à Amsterdam, suivant que votre Majesté dit au président Jeannin à son départ. Il sera aussi besoin pourvoir à ce que les navires qui iront de ces pays en Espagne, ne puissent être arrêtés, et n'y aura meilleure sûreté, comme il semble, que de faire consigner quelque notable somme, moitié en France, moitié en Angleterre, ès mains de marchands solvables.

Ce sont les principaux articles, avec la restitution des biens occupés, et l'échange des places, où l'on prévoit aussi quelques difficultés : tout sera considéré. C'est avant le temps que nous touchons à ces articles, puisqu'on est encore incertain si on y entrera; mais nous le faisons, pource que la ratification venue, on en parlera bientôt après. Et, encore que soyons suffisamment instruits de l'intention de votre Majesté pour y apporter notre jugement, il sera toujours bien à propos que recevions ses commandemens particuliers sur ce qui se présentera, dont nous donnerons avis à votre Majesté à toutes occasions. Nous attendrons aussi la réponse à trois de nos précédentes lettres, pour suivre partout ce qui nous sera

commandé, de même affection dont nous prions Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté et toute sa famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingtième jour de juin 1607.

Votre, etc., P. Jeannin, Buzanval et de Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 20 de juin 1607.

Monsieur, notre lettre au Roi étoit écrite et donnée à ce porteur, avant qu'avoir reçu la vôtre du 7 de ce mois, qu'ai vu soudain, et y ai fait réponse. Nous sommes en peine de ce que Sa Majesté n'avoit encore reçu lors aucune de nos trois dépêches; elle les aura reçues toutes trois maintenant. Nous en attendons aussi réponse en bonne dévotion. Ce que vous écrivez du roi d'Espagne, qu'il n'approuve ce que les archiducs ont fait, et ne semble être disposé de souffrir qu'on passe outre, ont fait courir ici les mêmes bruits; et hier le prince Maurice me dit qu'un banquier qui hante fort privément en la maison de Spinola, a écrit la même chose, que ledit Spinola étoit disgracié en Espagne à cette occasion, et le moine qui s'en est mêlé, mandé pour y rendre compte de ses actions. Il est bien malaisé de le croire, et que rien ait été fait ici sans le su du roi d'Espagne, bien a-t-on quelque occasion de conjecturer qu'il envoyoit dom Diego d'Ibarra, qu'on dit n'être pas bien avec l'archiduc, pour le retenir et empêcher qu'il ne fasse la paix à autres conditions que celles que le roi d'Espagne voudra, et qu'il y a déjà peut-être quelques semences de soupçon et défiance. S'il est ainsi on en pourra faire profit selon que m'écrivez, et qu'en

avons autrefois discouru ensemble. J'y prendrai garde soigneusement, et ne perdrai aucune occasion qui nous puisse conduire à ce dessein.

Le prince Maurice ne nous a encore rien communiqué de ce dont m'écrivez, et n'ai point appris que le gentilhomme venant d'Allemagne, qui porte le nom de celui qui mourut au sortir de Conflans, soit arrivé; je m'en informerai secrètement. M. de Buzanval m'a dit qu'il le connoissoit, étoit de ses amis, qu'il a deux compagnies de lansquenets entretenues ici, et qu'il est sujet et pensionnaire de M. l'électeur Palatin. Telles entreprises ne sont aisées, et ne sais si elles seroient maintenant à propos, jusqu'à ce qu'on soit mieux éclairci si l'Espagnol veut la paix ou non, et attendrai qu'on m'en parle, et si on ne le fait, je me tairai selon que mandez. Quant aux six mille Italiens, qu'estimez être envoyés en Flandre par le comte de Fuentes, ils avoient eu cet avis ici; mais ils disent que l'archiduc et Spinola les ont contremandés. Toutefois il n'est bien assuré s'ils passent; vous en serez avertis les premiers, et sera bon nous l'écrire. On pensoit qu'il y eût quelque rumeur à Anvers, et que les soldats de la citadelle eussent tiré des coups de canon par dessus la ville, avec menace contre les habitans, pource qu'ils montroient désirer la paix. Toutefois on a dit depuis qu'ils n'avoient tiré ces canons qu'aux champs, et que c'étoit le jour de la Fête-Dieu, à cause de cette solennité. On tient bien que la garnison de ladite citadelle est accrue de sept à huit cents soldats, et de quelque nombre aussi en la citadelle de Gand: on n'en sait la cause; mais on pense que ce pourroit être pour ce qu'on dit com-

munément, tant près l'archiduc qu'en ce lieu, que, par la paix, les Espagnols doivent sortir desdits pays, et qu'ils se veulent fortifier dans les places, comme n'ayant volonté de le faire. M. de Russy a fait un petit voyage par la Hollande, où il dit avoir trouvé ceux qui l'ont vu, peu portés à la paix, sinon qu'elle soit bonne et bien sûre. M. de Mancieux porte la réponse au Roi de M. de Châtillon, et le lieutenant de la compagnie du capitaine Suelles, celle de M. le prince Maurice, qui est en sa faveur, et contient les remontrances dudit sieur prince, pour faire garder l'ordre et n'ôter point l'espérance à ceux qui font leur devoir. C'est chose fort considérable : nous estimons néanmoins que ledit sieur prince se conformera à la volonté de Sa Majesté, si elle montre le désirer avec affection. Quant à M. de Châtillon, il nous a toujours dit qu'il est prêt à obéir à tout ce que Sa Majesté en voudra ordonner, sans y apporter aucune considération ni remise. C'est tout ce que je vous peux mander, et que je serai toute ma vie, monsieur, votre, etc.

P. Jeannin.

A La Haye, ce 20 juin 1607.

Lettre du Roi, du 26 juin 1607.

Messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, par ma réponse à vos précédentes, celles du 20 de ce mois, que j'ai reçues le 24, je vous ai bien clairement et particulièrement informé de mes intentions sur toutes les propositions et demandes que vous m'avez faites par icelles, de sorte que je n'ai pas grande chose à vous commander sur cette dernière. Je vous dirai seule-

ment qu'il semble que ces messieurs vont tous les jours augmentant la somme de laquelle ils remontrent et protestent avoir besoin pour soutenir la guerre ; car, quand le sieur Aërsens revint du pays, il ne parla, comme vous savez, que d'un million d'or ; depuis on demande douze cent mille écus ; et à présent vous me mandez que le prince Maurice vous a déclaré, s'ils sont secourus de moins que de quatre millions cinq cent mille livres par an, que la guerre ne peut être continuée avec espoir de bon succès. S'ils tiennent ce langage pour mieux excuser et justifier la paix qu'ils prétendent faire, ils correspondent mal à ma franchise et bonne volonté. Ils s'abusent aussi s'ils se persuadent que, par crainte de ladite paix, ou par nécessité et désir de faire durer leur guerre, j'augmente ledit secours à leur discrétion, et avec une incommodité insupportable de mes affaires. Toutefois s'ils pouvoient obtenir du roi d'Angleterre qu'il y contribue à proportion de mes offres, je mettrois peine encore de faire mieux ; mais l'Anglais est si froid et en telle méfiance de tout le monde, voire de soi-même, que nous ne pouvons faire de lui l'état que je désirerois, autant pour la guerre que pour la paix, mais spécialement pour le premier, encore que le parlement d'Angleterre soit, pour ce regard, de contraire avis au conseil d'Angleterre. Or, je loue grandement toute votre conduite envers le prince Maurice, le conseil que vous lui avez donné, les raisons desquelles vous l'avez accompagné, les articles dont vous lui avez fait ouverture, et même que vous avez réconcilié le sieur Barneveld avec lui, pour les bonnes et prudentes raisons que vous m'avez représentées ; mais prenez garde

que cette réconciliation soit entière et sans feintise, principalement du côté de Barneveld; car il est plus résolu que l'autre. Il faut craindre qu'ayant employé ledit prince à son désir, sous prétexte et espoir de procurer et obtenir ensemble les conditions de la paix que vous avez projetées, tant pour le public que pour son particulier, ledit Barneveld ne le conduise et oblige insensiblement à en recevoir, par nécessité et contrainte, d'autres moins honorables, sûres et utiles, comme seroient celles d'une trève à longues années, à laquelle je reconnois que le roi d'Espagne aspire, ainsi que je vous ai écrit; et que sur cela le prince Maurice vous reproche les conseils de paix que vous lui avez fait prendre, et que nous y demeurions aussi befflé avec lui : car je prévois, puisque le général desdites provinces incline tant au repos, qu'il sera au pouvoir de ceux qui les y ont induits de leur faire franchir un saut, non prévu par eux ni attendu, quand ils seront sur le bord du précipice; auquel cas il faut que nous considérions si je dois désirer que mon nom y soit engagé. Je sais bien que l'on dira que je dois donc pour éviter un tel accident les soutenir et assister maintenant puissamment, afin qu'elles ne soient contraintes par nécessité de tomber en icelui : mais je réponds à cela véritablement qu'il y a bien quelque apparence qu'étant bien secourus et maintenus, il sera plus difficile de leur faire accepter des conditions désavantageuses; et néanmoins j'estime, si leurs ennemis s'opiniâtrent, qu'enfin ils les rangeront à leur désir, soit par corruption, division ou autrement; car c'est le naturel des peuples que de passer légèrement par dessus les considérations des

périls futurs pour sortir des présens, quand une fois ils sont las et recrus de courre ceux-ci. C'est pourquoi je suis ainsi retenu en mes offres et gratifications sur leurs présentes demandes de six cent mille livres; joint le refus qu'ils vous ont fait de la promesse que vous leur avez demandée de ne traiter sans moi, et l'égalité avec laquelle ils traitent avec le roi d'Angleterre, ne tirant du dernier que des reproches et des incertitudes, au lieu des effets qu'ils reçoivent de l'autre. Ne doutez donc point que les gens du roi d'Espagne ne retardent et prolongent cette négociation tant qu'ils pourront, pour lasser les Etats et parvenir à leur but. L'archiduc s'entendra avec eux pour cela, car il espérera y profiter; se confiant encore plus d'Espagne que des gens de Hollande et de leurs associés, quelque bruit contraire à cela que l'on publie sous main pour endormir les Etats et moi particulièrement. Pour à quoi remédier, le plus expédient seroit d'accélérer le traité, et résoudre promptement à la paix ou à la guerre, devant que l'affoiblissement des Etats paroisse davantage.

A présent que dom Diego est arrivé en Flandre, avec le pouvoir et l'intention du roi d'Espagne, l'archiduc, peut-être avec raison, presse, et le marquis de Spinola aussi, d'entrer en matière, en se plaignant des forces que l'on fait venir d'Italie, faisant paroître que l'on s'en défie, et que l'on croit, si on veut attendre leur arrivée au pays, que l'on n'a volonté d'accorder, mais plutôt de les surprendre. Nous ne devons pas laisser de toutes parts de faire prendre garde à l'archiduc, pour découvrir s'il est mal content ou en défiance d'Espagne, pour, selon cela, nous conduire envers lui.

Je n'en perdrai l'occasion si elle se présente, comme vous ne ferez de votre côté, avec la discrétion et prudence que vous savez y être requise. Au reste, je ne suis point si las de supporter ma part des charges de la guerre, que je veuille refuser de continuer à y contribuer ce que l'on peut raisonnablement désirer de moi, pourvu que lesdites provinces résolvent aussi d'y rentrer avec leur première union et ardeur, et que le roi d'Angleterre s'y engage pareillement par effet à proportion, plutôt que de consentir qu'ils fassent une mauvaise paix ; aussi vous ai-je écrit jusqu'où j'entends que vous vous relâchiez pour ce regard ; tellement que je ne vous en ferai redite. Seulement vous saurez que je persiste en cette délibération ; mais peut-être ne sera-t-il expédient de donner conseil auxdits Etats d'opiniâtrer par trop la permission de la navigation des Indes, quand on verra pouvoir tomber d'accord des autres points, afin d'attirer en France les marchands qui y sont accoutumés, ainsi que je vous ai fait écrire par le sieur de Villeroy. J'approuve au reste les autres articles que vous avez projetés, et voudrois que l'archiduc les eût bien accordés, et le roi d'Espagne. Quant à vous, sieur de Buzanval, si votre indisposition continue, et qu'elle ne vous permette de demeurer plus long-temps par delà, comme je le désire et juge nécessaire pour mon service, d'affectionner tant la considération de votre personne, que je vous permets de retourner quand vous voudrez par deçà, assuré que vous n'userez de cette mienne licence, qu'autant que vous connoîtrez le bien de mes affaires le requérir, et la conservation de votre santé vous y obligera : à tant, je prie Dieu,

messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 26 de juin 1607.

HENRI ; et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 26 juin 1607.

MONSIEUR, je n'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois que le 24 : c'est le même jour que le sieur de Mancieux est arrivé en ce lieu avec celles du 21. Le Roi vous a jà mandé son intention sur les affaires de delà ; il la vous réitère et confirme encore par celle que la présente accompagne. Il est certain que dom Diego d'Ibarra a été dépêché exprès par le roi d'Espagne pour brider l'archiduc, et mieux ménager les affaires au gré d'Espagne, que ne fait le marquis Spinola. Vrai est que l'ampliation de la cessation d'armes pour la mer rapatriera toutes choses ; mais je ne sais si pour cela le roi d'Espagne ratifiera ladite cessation en la forme qu'elle a été accordée ; de quoi nous serons tôt éclaircis, comme nous disons que ces messieurs doivent mettre peine de l'être le plus promptement qu'ils pourront, de ce qu'ils doivent espérer de la paix, pour les raisons que vous connoissez mieux que nous. M. de La Boderie vous aura mandé la disposition du roi d'Angleterre et du comte de Salisbury. Ce sont gens qui ont plusieurs visages et divers langages ; ils se défient tant de notre France, qu'ils sont même en garde et doute d'eux-mêmes. Croyez que nous avons peine d'en faire quelque chose de bon, autant pour la paix que pour la guerre ; car ils prendront toujours le

contrepied de notre poursuite et délibération, autant par malice que par prudence. Prenez garde, s'il vous plaît, à ce point, sans toutefois vous en découvrir où vous êtes; car il vaut mieux qu'ils s'en aperçoivent par les propres actions du roi d'Angleterre, que par les avertissemens du Roi et des vôtres. Le principal est que les Etats ne s'y arrêtent tant qu'ils en pâtissent.

Les gens de guerre qui passent d'Italie en Flandre, n'ont encore passé les Monts que nous sachions. L'on nous a écrit comme à vous que les archiducs les ont contremandés, de quoi nous serons tôt faits certains, et vous en avertirons après. L'on dit que le marquis Spinola passera bientôt par ici pour aller en Espagne; s'il s'éloigne devant la conclusion du traité, elle ira fort à la longue. Le prince de Joinville eût mieux fait pour le service du Roi de passer par Bruxelles, et caresser l'archiduc tout à découvert, que d'en user suivant sa délibération; car aussi bien croira-t-on toujours qu'il aura vu l'archiduc ou ses chalands, et ceux-ci imputeront au Roi cette fuite. Mais c'en est fait; le grand-duc nous a fait dire seulement, depuis deux jours, que l'armée de mer qu'il a fait sortir cette année, composée de plus de huit mille hommes de guerre, doit exécuter une entreprise sur Cypre, avec l'intelligence des habitans, auxquels il a porté quantité d'armes; de quoi les Vénitiens ne sont contens, et dit-on qu'ils ont envoyé de ce côté-là l'armée de mer qu'ils avoient préparée pour la guerre du Pape, afin de s'opposer au dessein susdit. Le Roi attendra, à mon avis, le lieutenant du capitaine Suelles, porteur des lettres de M. le comte Maurice, pour mettre

en considération ses raisons, devant que de commander une recharge pour le sieur de Mancieux, dont je vous prie avertir M. de Châtillon, et que j'ai lu au Roi la lettre qu'il m'a écrite, tant sur ce sujet que celui du sieur de Rocques, qui a pris en bonne part son obéissance et ses raisons, ainsi que je lui écrirai après que Sa Majesté m'aura déclaré sa dernière volonté. Quoi attendant, il sera, s'il vous plaît, et vous assurés du service perpétuel, monsieur, de votre, etc.

DE NEUFVILLE.

De Fontainebleau, le vingt-sixième jour de juin 1607.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy au Roi, du 27 juin 1607.

SIRE,

Avant qu'avoir reçu les lettres de votre Majesté, qui sont des 13 et 15 de ce mois, M. de Bethune étoit prêt de partir avec les nôtres, qui sont de date précédant de trois jours seulement celles qu'il lui a plu nous écrire, qui contiennent particulièrement son intention sur nos deux premières dépêches; ce qu'elle a appris de l'intention du roi d'Espagne et du roi d'Angleterre, que le premier n'accordera jamais de faire une paix perpétuelle avec les Etats, à condition qu'il les tient pour libres, et sur lesquels il ne prétend rien, mais bien une trève à longues années; pour le roi d'Angleterre qu'on n'en doit rien espérer. Nous faisons autre jugement de ce dernier, parce que son agent le disoit avec affection, et y ajoutoit des raisons pour être cru. Il nous sembloit aussi que son affection devoit suivre son intérêt. Les bruits couroient déjà en ce lieu que le roi d'Espagne ne ratifieroit pas ce

que l'archiduc a fait. Ceux qui désirent la paix et l'ont procurée sont en peine à cette occasion, et ne se la promettent plus avec tant de certitude qu'ils faisoient, mais jettent quelques propos d'une trève à longues années, que votre Majesté rejette du tout par ses lettres, nous déclarant n'y vouloir entrevenir si elle se fait, avec commandement de la dissuader tant que nous pourrons. Nous y obéirons; mais nous la supplions très-humblement de considérer que, si le roi d'Espagne ne veut accorder la paix absolue aux conditions et sûretés que les Etats la demandent, et que la trève ne vous soit agréable, et faisons tant de la dissuader, qu'il ne reste plus autre moyen que de rentrer à la guerre avec vigueur et courage. Ce qui ne peut être fait sans que les Etats aient le secours dont nous avons écrit à votre Majesté, qui est de quatre millions cinq cent mille livres, ou quatre millions au moins; à quoi le prince Maurice l'a modéré, contre la volonté des députés qui demandoient beaucoup plus, n'étant possible autrement d'espérer aucun bon succès de cette guerre; car, pour les Etats, c'est tout ce qu'ils pourront faire que de continuer leurs levées ordinaires, qui reviennent à près de dix millions de livres. M. le prince Maurice dit bien que quelques princes d'Allemagne, nommés par notre précédente lettre, pourront donner tous ensemble deux cent mille écus par an, s'il plaît à votre Majesté ajouter son autorité et ses prières à celles des Etats qui enverront vers eux à cet effet. L'agent d'Angleterre promet que son maître y contribuera. Mais nous craignons que ces deux secours soient incertains, qu'il faille bâtir l'assurance de cette somme sur autres

fondemens, et, s'ils refusent d'y contribuer ou s'en désistent, après avoir commencé, que la charge entière ne tombe du tout sur votre Majesté; et si elle ne la peut ou veut supporter pour autant de temps qu'ils en auront besoin, que ces provinces, au même temps qu'elles seront abandonnées, ne se perdent avec honte et dommage. Or elle nous mande bien que pour la paix elle est contente d'entrevenir, soit seule ou avec le roi d'Angleterre; mais pour le secours elle se restreint, et dit n'y vouloir contribuer que pour les deux tiers, le roi d'Angleterre s'obligeant à l'autre tiers, sans destiner encore la somme, sinon que les lettres contiennent, pour exemple, s'il faut trois millions de livres, qu'elle en donnera deux millions, le roi d'Angleterre fournissant un million. Ainsi cette offre est incertaine, et ne contient aucune obligation précise qui les puisse assurer de ce secours, qui dépend de ce que voudra faire le roi d'Angleterre, duquel toutefois on n'attend que peu ou rien.

Il est du tout nécessaire, Sire, que nous vous représentions ces difficultés; car ce n'est assez de juger que la continuation de la guerre est encore meilleure que la trève à longues années, si on n'ajoute à cet avis les moyens de la faire, sans lesquels il n'y a rien de pis pour eux que l'entreprendre. C'est chose aisée, et plus qu'elle n'étoit il y a quelque temps, de faire reprendre à ces peuples les conseils de la guerre, en leur donnant ce secours, d'autant qu'ils commencent à douter de la ratification d'Espagne, et sont entrés en soupçon qu'on les veut tromper; mais ils auront toujours recours et feront instance de la déclaration du secours avant qu'y prendre aucune résolution.

Votre Majesté a du loisir d'y penser, et de nous éclaircir là-dessus de son intention. Nous ne précisons rien cependant, pource qu'il faut commencer par la paix, si elle se peut faire; et on ne peut plus tôt que la ratification ne soit venue, ou que le temps de la donner, qui expire au 24 de juillet, ne soit passé. Jusqu'alors l'Espagnol n'est point en demeure; on ne se peut plaindre de lui, ni asseoir jugement certain sur ce qui est de sa volonté, encore qu'il y ait diverses conjectures, et autant pour en douter comme pour en bien espérer. Nous ne laissons pourtant de croire, si la conduite de ces peuples est sage, qu'ils en auront bonne issue; et que l'Espagnol ayant permis à l'archiduc et à Spinola de donner commencement à cet œuvre, par un dessein prémédité de long-temps, et jugé au conseil d'Espagne, comme il est vraisemblablement nécessaire à ses affaires, ne le voudra laisser imparfait. Bien usera-t-il de toutes sortes d'artifices pour en avoir le meilleur marché qu'il pourra, en quoi il a grand avantage, en ce que ses conseils dépendent de lui seul, et sera armé, comme on prévoit, lors du traité : et ici les moindres résolutions dépendent d'un grand nombre de gens qui sont en défiance les uns des autres, et qui changent si souvent d'avis qu'il y a beaucoup de peine de les tenir ensemble, et leur faire vouloir à tous une même chose; outre qu'ils ne préparent aucunes forces, mais font connoître par leur conduite qu'ils s'attendent du tout à cette paix, quoique leur disions qu'ils fassent toutes démonstrations au contraire, comme de faire demander permission au roi d'Angleterre, par ceux qu'ils y envoient, de lever des gens en son royaume; et à

leur agent qui est en Allemagne, de publier qu'il a charge de faire levées; tenir aussi des propos aux colonels françois de deçà, qu'ils ont dessein de leur donner moyen bientôt de faire leurs crues, et de les accroître de nouvelles compagnies.

Il est bien vrai, et nous en pouvons bien assurer votre Majesté, que jusqu'à présent est demeuré ferme et arrêté en l'esprit d'eux tous, et de ceux même qui sont les plus affectionnés à la paix, de n'y entendre et de la rejeter du tout, si le roi d'Espagne ne consent qu'ils demeurent libres, et quittent les droits qu'il pourroit prétendre sur eux. A quoi ils ajoutent toutes les autres conditions contenues en nos précédentes lettres, entre lesquelles est celle du commerce des Indes, tant orientales qu'occidentales, dont le sieur Barneveld a dit et répété plusieurs fois au président Jeannin qu'ils ne se départiront jamais, du moins pour l'obtenir tout ainsi que les François, qui est mieux que s'ils l'avoient de gré à gré; car les actes d'hostilité qu'ils pourront faire par delà la ligne, en allant avec force à ce commerce, apporteront toujours de l'incommodité et de la dépense au roi d'Espagne, et presque autant que s'il étoit en guerre avec eux; il n'y aura que de bien assurer le commerce d'Espagne, de peur qu'il ne se puisse venger là-dessus quand il voudra, mais nous n'en savons point d'autre moyen que celui qu'avons déjà mandé. Nous jugeons bien qu'il faut s'éclaircir le plutôt qu'on pourra de cette paix, pour prévenir le temps des forces qui sont envoyées en Flandre, qu'on tient néanmoins ici avoir été contremandées par l'archiduc; mais l'on ne peut plutôt que la ratification ne soit donnée, ou le

temps de le faire passé. Lors il faudra presser et chercher tous moyens de raccourcir l'affaire, dont le meilleur sera à notre avis de dresser quelques articles pour cette paix, avec l'avis du prince Maurice et de quelques particuliers des mieux entendus des Etats, en petit nombre toutefois, nous et les députés du roi d'Angleterre étant avec eux; puis les proposer en l'assemblée des Etats-généraux de toutes les Provinces qui sont ici, et, s'il est besoin, en l'assemblée de chacune Province en particulier, pour les y faire approuver et résoudre, sans qu'il soit permis à ceux qui seront députés pour traiter, d'y rien changer, ou bien qu'ils ne le puissent faire qu'avec l'avis des ministres des deux rois, du prince Maurice, et d'un de chacune Province qui seront nommés et députés à cet effet. Nous y procéderons lors avec plus de prudence et célérité qu'il nous sera possible. Encore est-il besoin qu'avertissions votre Majesté que, si cette paix ne se peut conclure comme il convient, plusieurs estimeront la trève à longues années ne devoir être rejetée, et craignons même qu'il ne soit nécessaire de s'attacher à ce conseil, quoi qu'il y ait des inconvéniens qui ont été très-bien représentés par les lettres de votre Majesté, au cas qu'elle ne se veuille résoudre de donner aux Etats le secours dont ils ont besoin et font instance. Et à la vérité, Sire, comme ils prétendent faire cette trève, il y aura peu de différence entre la paix et la trève; car c'est leur intention d'y mettre toutes les mêmes conditions et sûretés qu'en la paix, sans y en omettre une seule, et de la faire aussi sur cette déclaration du roi d'Espagne et des archiducs, qu'ils les tiennent pour libres

et Etats sur lesquels ils ne prétendent rien, sans souffrir qu'ils y ajoutent aucune restriction de rentrer en leurs droits la trève finie, trop bien de leur pouvoir faire la guerre comme à ennemis, non comme à leurs sujets; cette qualité étant remise et acquittée par déclaration expresse sans réserve, et par ainsi perpétuellement, qui leur donnera le moyen de traiter toutes alliances et confédérations, aussi bien que par une paix.

Ce fondement donc présupposé, et les autres conditions y étant mises, il est certain que cette trève doit égaler la paix quant à la sûreté, et peut-être même que les peuples ayant plus d'occasion de se défier de ces princes, qui pourront, si bon leur semble, rentrer en guerre contre eux, la trève finie, seront encore plus soigneux de leur conservation, et contribueront plus volontiers tout ce qui sera requis pour entretenir des garnisons, et autres forces nécessaires, que s'ils étoient en une paix qui leur eût ôté du tout cette défiance. On peut dire que l'ennemi rompra la trève quand il lui sera utile; il en fera autant de la paix s'il veut user de mauvaise foi, n'étant pas plus obligé en l'une qu'en l'autre, et trouvera toujours en Espagne, parmi ceux qui sont du conseil de conscience, des raisons pour défendre qu'il lui a été loisible, voire qu'il est louable de rompre la foi aux hérétiques et rebelles, qui sont les noms dont ils qualifient les Etats, contre cette infraction de foi. Ils auront aussi les mêmes sûretés qu'en la paix, à savoir, les forces dans leur pays; et s'il plaît à votre Majesté joindre son intervention avec celle du roi d'Angleterre, qui sans doute la donnera plus volontiers que

de l'argent pour faire la guerre, tant pour le contentement de l'Espagnol, que pour se décharger de la dépense, quant à la vôtre, Sire, nous supplions très-humblement votre Majesté prendre de bonne part si nous lui remontrons qu'elle n'en doit faire non plus de difficulté en la trève, si elle est faite comme a été dit ici dessus, qu'en la paix; et que les inconvéniens allégués par ses lettres, qu'elle ne se veut obliger, ni la Couronne, à des secours et assistances qui lui pourroient être demandés en un temps qu'il ne lui seroit peut-être loisible ni utile de les donner, peuvent aussi bien arriver en l'intervention de la paix, qui contiendra toujours les mêmes obligations qu'en celle de la trève, et qu'ils y seront encore plus grands, d'autant que par la trève ils doivent finir, n'estimant les obligations que pour certain temps, et tant qu'elle durera, au lieu que par la paix, qui est perpétuelle, elles continueront toujours. Puis les obligations de tels secours ne sont si précises, qu'il ne soit loisible à un prince de s'en décharger, sans être tenu de mauvaise foi, quand l'état de ses affaires ne lui permet de les accomplir, étant lié par devoir d'une plus étroite obligation à l'endroit de ses sujets qu'envers aucuns autres, laquelle obligation est toujours entendue, excepté en quelque traité que ce soit, encore qu'on n'en fasse aucune mention : aussi l'usage de cette pratique est si commun entre les souverains, que personne ne les blâme quand ils s'en servent. Ce n'est pas seulement pour la commodité et sûreté des Etats que nous estimons votre Majesté devoir entrevenir à cette trève, c'est pour son profit et l'avantage de ses sujets, car cette intervention lui donnera le moyen de les obliger à un secours certain contre

l'Espagnol, au cas qu'il lui fasse la guerre durant la trève; qui n'est pas de peu de considération, mais plutôt le seul fruit qu'elle a pu espérer de tout ce qui a été fait pour eux jusqu'ici. Ou au contraire, si votre Majesté leur refuse son intervention à la trève, au cas qu'ils soient réduits à cette nécessité de la faire, pour n'avoir moyen de continuer la guerre, cette dernière action en laquelle ils auront été abandonnés d'elle, leur fera oublier tous les précédens bienfaits: et s'ils y sont assistés du roi d'Angleterre, comme ils seront, il recueillera lui seul tout le fruit et la grâce de vos dépenses, périls et labeurs, et serez tenu pour ennemi des uns et des autres.

Il y aura sans doute des divisions et disputes entre les provinces, villes et des particuliers durant la trève, selon que votre Majesté nous l'a très-bien représenté par ses lettres. Il est vrai, et est certain que si la guerre et la crainte d'un puissant ennemi ne les eût contraints de demeurer en bonne union jusqu'ici, qu'ils y fussent déjà entrés bien avant; mais ce mal arrivera encore plutôt pendant la paix, et lorsqu'ils ne penseront avoir plus rien à craindre, que durant la trève, qui leur doit laisser un ennemi lorsqu'elle finira; mais pour y remédier il faut pourvoir d'un bon conseil et bien choisi, selon l'avis qu'en avons déjà donné, qui ait l'autorité et le pouvoir de décider souverainement toutes ces contentions qui sont déjà nées entre eux. Il est certain aussi que la trève les obligera à de grandes dépenses pour se garder; mais il leur en faudra faire autant pour la paix, s'ils y veulent trouver de la sûreté. Bref, Sire, nous reconnoissons bien, quelques réponses et remèdes qu'on

pût mettre en avant, pour les garantir des inconvéniens qui pourront arriver à cause de la trève, si elle se fait, qu'il y en aura toujours assez et trop de reste. Aussi ne doit-on avoir recours qu'en une dernière nécessité, lorsqu'il n'y aura fonds et moyen suffisant et certain pour faire la guerre, ou que les Etats et le roi d'Angleterre s'y opiniâtreront, de façon que soyons contraints de les suivre, ou de les laisser faire sans être de la partie, qui ne nous sembleroit aucunement à propos. Nous attendrons ses commandemens et la déclaration particulière et bien précise de sa volonté pour la suivre; car, encore que par les lettres de M. de Villeroy au président Jeannin, elle semble être assez exprimée pour toutes choses, celle du quinzième que votre Majesté nous écrit, remet néanmoins à nous déclarer sa dernière résolution, après qu'elle aura vu et considéré ce que lui en écrirons de rechef, estimant que notre faute sera moindre de l'ennuyer par une fréquente répétition de même chose, qu'en voulant suivre notre jugement, nous éloigner tant soit peu de son intention. Elle a trouvé mauvais que les Etats aient accordé l'ampliation de la trève par la mer; si avons-nous bien aussi, étant de l'opinion de M. le prince Maurice, qui la rejetoit du tout. Mais des sept Provinces, les six y avoient consenti avant que fussions arrivés en ce pays, et la contradiction de la septième, qui étoit la Zélande, ne les eût pas empêchés de passer outre; qui fut cause que cette Province s'en étant remis à nous, après avoir tenté en vain de faire révoquer cette délibération des six Provinces, nous fûmes d'avis, pour empêcher la division qui fût entrée sans doute en leurs

corps à cette occasion, d'y consentir, de l'avis même du prince Maurice, mais avec cette condition que ladite ampliation n'auroit lieu, et que les navires de guerre qui étoient sur mer, du côté d'Espagne et des Indes, ne seroient révoqués que six semaines après que la ratification d'Espagne auroit été délivrée aux Etats. Ainsi on ne doit pas craindre que cette ampliation de trève soit cause de faire retarder ladite ratification, mais plutôt elle la fera avancer, puisque le roi d'Espagne a tant d'envie de l'avoir, et juge qu'elle lui est si nécessaire.

Il n'y a point aussi de trève par cette ampliation pour le regard des vaisseaux et gens de guerre, mais pour les vaisseaux et marchands tant seulement, comme la copie de cette ampliation, envoyée à votre Majesté, en pourra faire foi. Nous avons communiqué une bonne partie de vos lettres au prince Maurice, pource qu'elles contenoient beaucoup de choses dont il pouvoit recevoir du contentement, et qu'elles lui rendoient aussi témoignage de votre bonne volonté, et au sieur Barneveld; ce qu'avons jugé être nécessaire, et en userons partout avec la discrétion requise, même pour ce qui touche l'Anglais, n'étant pas besoin qu'on sache ici tout ce qui en est; au contraire, montrerons tous que sommes bien ensemble, et nous tiendrons sur nos gardes. Quoiqu'ayons eu assez bonne opinion du passé de la sincérité de l'agent d'Angleterre, si ne lui avons-nous rien dit qui n'ait pu être dit en public, et nous semble encore qu'il sera plutôt pour disposer son maître étant en Angleterre, où il va dans trois ou quatre jours, à se mettre bien avec votre Majesté pour la résolution des af-

faires de ce pays, qu'autrement. Nous savons bien qu'il inclinera à la paix, et si votre Majesté la désire, qu'il préférera encore la trève à la guerre; car ledit agent nous en a déjà parlé avant qu'avoir su votre intention sur ce sujet, et nous y a trouvés contraires, plutôt avec raisons qu'avec opiniâtreté, et comme de nous-mêmes, lui disant que n'étions instruits de votre volonté pour ce regard. Il pourroit bien désirer que son maître fût seul en l'intervention; ce que toutefois n'avons point reconnu par ses propos, ni découvert en nos conférences avec ceux qui manient les affaires, encore qu'ayons été fort soigneux d'assentir et reconnoître les inclinations de ceux qui peuvent le plus, et vu assez clair pour assurer votre Majesté qu'ils jugent et croient tous qu'il y a plus de sûreté et d'utilité en votre intervention qu'en celle d'Angleterre, qu'ils ne parlent de vous comme de lui, Sire; mais au contraire sentent bien de votre affection, conduite et bienfaits envers eux, et mal de lui. Ils reconnoissent vous avoir de grandes obligations, et savent (ledit sieur Barneveld l'ayant ainsi dit au président Jeannin en particulier) que le roi d'Angleterre n'aime aucunement leur Etat, n'approuve leurs armes, et qu'il a plus d'inclination à l'Espagnol qu'à eux; mais ils sont contraints de dissimuler, crainte, s'ils faisoient autrement, qu'il ne fût pour se joindre à l'Espagne contre eux. C'est la vraie cause du respect qu'ils lui rendent, en sorte que n'avons jusques ici aucune occasion de nous défier qu'ils soient pour s'assurer en autres interventions qu'en celle de votre Majesté, quoiqu'ayons été fort soigneux et considérés pour y prendre garde, comme

nous ferons tous les jours ; étant nécessaire d'en user ainsi, à cause des fréquentes mutations qui arrivent tout à coup, et sans aucun précédent dessein et volontés de ces peuples, ce qui est cause que nos dépêches semblent quelquefois diverses ou contraires, encore que soyons toujours demeurés constans au premier avis qu'avons fait de leurs affaires, après nous être bien éclaircis sur le lieu.

Quant au sieur Barneveld, sa procédure a toujours été semblable : à savoir d'aller à la paix, sans néanmoins qu'il nous ait donné aucun sujet de se plaindre de lui, ni de croire qu'il ait mauvaise intention. Nous avons fait entendre aux Etats que vous les dispensiez d'envoyer en France, dont ils sont bien contens. Ils enverront en Angleterre, dans six ou sept jours, deux députés seulement, et sans autre créance que pour le supplier d'envoyer ses députés ici instruits de son intention, avec lesquels ils puissent prendre avis et résolution en leurs affaires. Nous les avons priés de leur donner charge de lui remontrer le besoin qu'ils ont de son assistance si la guerre continue, et montrer qu'ils en ont plutôt appréhension qu'espérance du contraire ; ce qu'ils ont approuvé, et prié trouver bon aussi qu'ils puissent dire au roi d'Angleterre que votre Majesté n'est plus délibérée de continuer son secours, s'il n'y contribue de sa part ; ce qui nous a semblé pareillement être bien à propos. Le président Jeannin en écrit à M. de La Boderie, afin qu'il prenne garde à ce qu'ils feront, et à la résolution que prendra le roi d'Angleterre, pour nous avertir de tout ce qu'il en aura su, comme il a déjà fait par ses lettres au sieur Jeannin, du 15 de ce mois, les-

quelles continuent la même chose, en substance, que ce que votre Majesté nous avoit écrit de l'intention du roi d'Angleterre. Nous avons bien fait connoître audit Barneveld combien votre Majesté a mal pris le refus qu'ils ont fait de donner l'acte, et que c'est avec raison; qu'elle a néanmoins usé de cette bonté envers eux, que de leur octroyer trois cent soixante-quinze mille livres pour parfaire la moitié de l'année, n'ayant voulu achever les deux cent mille écus, qu'ils eussent pu obtenir s'ils se fussent mieux gouvernés. La vraie raison de ce refus a été, Sire, qu'ils croyoient lors votre Majesté vouloir empêcher la paix, et ils la désirent. Ils ont eu crainte aussi que le roi d'Angleterre n'entrât en quelque jalousie à cette occasion, et eût opinion, sous prétexte de cet acte, d'une plus étroite conjonction à son préjudice entre les Etats et votre Majesté.

Nos précédentes lettres, même les deux dernières, qui n'étoient arrivées lorsqu'elle nous a écrit les siennes, satisferont et serviront de réponse à d'autres particularités dont elle a montré par ses lettres désirer d'être éclaircie. Nous nous souviendrons toujours de tenir les Etats en bonne union, sans laquelle votre Majesté ne leur sauroit faire bien; et aurons soin aussi du contentement de M. le prince Maurice, que jugeons nécessaire pour votre service, et pour conserver cette union même, qu'il peut rompre quand il voudra; et nous semble bien qu'il le croit ainsi, et s'attend de s'en servir s'il y étoit contraint, pour se ressentir de l'ingratitude de ces peuples, et au cas qu'ils ne voulussent aider à procurer eux-mêmes son bien et avancement, et de sa maison, en

ce qui doit dépendre d'eux, comme y étant tenus et obligés, à cause des grands et continuels services qu'ils en ont reçus; et en ceci consiste peut-être la principale conduite de toutes les affaires des Etats : nous entendons pour le regard de ce qu'on peut traiter avec eux et entre eux, qui n'a rien de commun avec ce qui doit être fait avec l'ennemi. Et néanmoins tout étant bien ici, et n'ayant tous ensemble qu'une même volonté, il est certain que cette bonne disposition doit beaucoup servir à tout le surplus, ou plutôt être cause de leur faire avoir bon succès partout.

Nous nous souviendrons bien, quand il sera temps, de la compagnie pour les Indes d'occident, afin de les attirer en France, s'il est possible, au cas que le commerce, dont ils doivent faire grande instance par la paix, et se promettent de l'obtenir ou de rompre, ne leur fût toutefois accordé, et qu'il fût arrêté de conclure, nonobstant le refus qui en seroit fait.

Le sieur Barneveld nous est venu voir présentement, et nous a dit que les Etats et M. le prince Maurice avoient reçu lettres de Spinola, écrites à Bruxelles le 18 de ce mois, et du Cordelier, qui sont du 20, par lesquelles ils disent l'ampliation de la trève en ce qui est de la mer, n'avoir été faite en sorte que le roi d'Espagne en puisse recevoir contentement, et être induit à approuver la paix avec les avantages que demandent les Etats; car elle ne fait pas cesser les hostilités par la mer, n'y étant compris les vaisseaux des gens de guerre, mais seulement les vaisseaux marchands, et ceux qui y seront pour le trafic; demandant à cette occasion qu'elle

fût rendue générale pour trois vaisseaux, et pour les gens de guerre aussi bien que pour les marchands. Les Etats ont pris avis entre eux, en présence du prince Maurice, de ne rien ajouter à ladite trève, mais n'ont voulu conclure sans avoir notre avis, et nous ont envoyé à cet effet M. Barneveld. Nous avons loué et approuvé leur résolution, et dit que tout ce qui pourroit être utile seroit toujours agréable à votre Majesté. Nous avons pensé depuis qu'il n'étoit besoin d'envoyer à votre Majesté les premières lettres qui étoient écrites avant qu'avoir reçu les siennes, et que les dernières qui répondent à tout, avec deux lettres qu'écrivons à M. de Villeroy, suffiront pour tout. Et s'il plaît à votre Majesté ouïr M. de Béthune qui en est le porteur, et fort bien instruit de tout ce qui se passe par deçà, il vous en rendra bon compte, et fera connoître qu'il est autant capable qu'affectionné à vous rendre le service qu'il doit. Nous prions Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté et toute sa famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce 27 juin 1607. Vos, etc.

P. JEANNIN, DE BUZANVAL et DE RUSSY.

Lettre de messieurs les ambassadeurs à M. de Villeroy, du 7 juin 1607.

MONSIEUR, ce nous est un grand contentement que le Roi ait bien reçu et approuvé ce qu'avons fait, comme aussi la conduite que délibérons tenir ès affaires dont il lui a plu nous donner charge, selon que nous le mandez par vos lettres, qui contiennent la réponse à celles qu'avons écrites à Sa Majesté par

M. de Castille. C'est tout notre soin et désir que d'y pouvoir bien faire et heureusement pour son service : l'un doit dépendre de notre industrie, diligence et fidélité; mais il n'y a que Dieu seul qui puisse donner le bonheur et bénir nos actions : ce que nous espérons de sa grâce, puisque c'est pour un bon œuvre, et pour mettre le repos en ce pays, et par ce moyen éteindre un feu qui pourroit être cause d'embraser quelque jour toute la chrétienté. Nous y voyons et connoissons néanmoins de jour à autre plusieurs grandes difficultés, et aurions un extrême regret et déplaisir, si tout le soin et travail qu'il faut prendre pour les surmonter, conduire ces peuples au port, souffrir et mettre à couvert des soupçons, passions, et intérêts mal considérés du roi d'Angleterre, qui doit être compagnon de ce travail, et toutefois est plutôt ennemi de Sa Majesté que vrai ami, ne devoit servir que pour accommoder autrui, et faire triompher l'archiduc, qui se vante, ainsi que nous mandez, d'avoir la paix avantageuse malgré Sa Majesté, et sans que son intervention y soit reçue, c'est-à-dire à sa honte. Si n'avons-nous encore rien aperçu et reconnu de ce côté qui lui puisse faire espérer un tel succès, et n'y a aucune apparence que devions craindre; car la sincérité avec laquelle nous traitons ici de la part du Roi, connue et louée d'un chacun, qui semble les lier et conjoindre par une étroite obligation à désirer l'honneur et le contentement de Sa Majesté, nous donne toute autre créance de leur affection et devoir envers elle; puis leur propre intérêt, qui va à l'avenir, lequel empêche les ingrats même d'oublier les bienfaits du passé, du moins

les contraint de feindre qu'ils s'en souviennent, leur doit faire rejeter ce conseil : et si cette déloyauté et lâcheté étoit entrée ès esprits de ceux qui conduisent les affaires, ce seroit plutôt une faction de quelques particuliers, qu'on pourroit dissiper et rompre, qu'un consentement légitime de tous ces peuples.

Nous aurions aussi grande occasion de nous étonner, si cela étoit vrai, que le prince Maurice, bien averti de tout ce qui se passe, assez soupçonneux de son naturel, et pour choses beaucoup moindres, n'en eût rien découvert, quoique sur quelques bruits semblables à ceux-ci, le président Jeannin soit entré en propos avec lui il y a déjà quelque temps, pour s'en éclaircir, et en a été fait autant à l'endroit du sieur Barneveld, sans lui faire connoître qu'on eût aucune défiance de lui. Il peut bien être que l'archiduc le désire, que le roi d'Angleterre a cette même affection, jaloux de tout ce qui peut apporter de la gloire au Roi, et du bien et commodité à son Etat; jugeant bien aussi que où Sa Majesté entremettra son nom et son autorité, qu'il n'y aura pas grande part. Mais que les Etats se fassent et commettent leur sûreté à l'intervention seule d'un prince qui s'est toujours montré ennemi de leur cause, a tenu leurs armes pour une vraie rébellion, et fait connoître que la prospérité de l'archiduc, et peut-être celle de l'Espagnol lui étoit plutôt agréable que suspecte, il est du tout sans apparence; et s'ils s'oublioient tant, il se faudroit servir du prince Maurice, et de tous les autres qui ont quelque pouvoir dans l'Etat, pour les diviser au lieu de les unir, ou bien les unir tous, non pour leur faire du mal, mais pour les porter en-

semble à la guerre, comme on pourroit bien, Sa Majesté leur voulant donner le secours dont ils ont besoin. Car cette incommodité et dommage d'un argent perdu et gâté pour un an ou deux, seroit beaucoup plus tolérable, que de souffrir la honte et le dommage que la paix ainsi faite nous apporteroit; outre ce qu'il est certain que l'Espagnol, l'archiduc, l'Anglais et les Etats ne conviendront jamais ensemble en ce dessein, qu'il n'y ait quelque chose de pis en leur esprit contre Sa Majesté et son Etat, qu'on romproit par cette résolution, et seroit aisé après, en prenant du temps et du loisir, d'y employer quelque autre meilleur remède.

Il y a des dépenses qu'on doit mépriser, et n'y en eut onques de mieux employée que celle-ci, si elle servoit à nous garantir de cet inconvénient. Le Roi est sur le théâtre; chacun voit qu'il s'est entremis en cette action; ainsi il faut que l'honneur lui en demeure à quelque prix que ce soit, et que la honte et le dommage tombe sur ceux qui le voudront traverser en ce bon œuvre. Si on découvre par ci-après que telles pratiques aillent avant et soient à craindre, il sera bon de tenir un peu en suspens le contentement du prince Maurice, et lui faire connoître que la faute et la longueur vient des auteurs de ce mauvais conseil. Nous pourrons aussi, après que la ratification sera venue, et qu'on voudra prendre résolution de traiter, faire dresser les articles comme nous avons mandé à Sa Majesté, lesquels contiendront bien expressément que les deux rois seront suppliés par les Etats, de vouloir entrevenir à être garans du traité, et faire même déclarer aux Etats

qu'ils n'y veulent entrer qu'à cette condition, l'insérer à cet effet au pouvoir qui sera donné aux députés pour traiter, comme étant leur principale ou plutôt entière sûreté. Nous demeurons trop long-temps sur la crainte et les remèdes d'un mal qui semble, par toutes les raisons que la prudence nous enseigne, ne pouvoir arriver. Nous essaierons aussi de prendre telle part en la conduite des affaires, que personne n'osera donner un si mauvais et dangereux conseil, ni recevoir et consentir à telles ouvertures, quand elles viendront du côté des ennemis. Nous tenons véritable ce que nous mandez, de l'inclination et étroite conjonction de l'archiduc avec l'Espagnol; et s'il y a quelque autre secret en l'esprit de celui-ci, que le temps n'est pas venu pour s'en découvrir : lorsqu'il sera en paix et moins obligé de souffrir la sujétion d'Espagne, son intérêt le pourra conduire à d'autres desseins; et c'est lors qu'il y faudra prendre garde, et se servir de toutes occasions pour en faire profit. Les avis qu'on vous a donnés que l'archiduc sait tout ce que nous faisons ici, sont faux sans doute; car nous ne communiquons presque qu'avec le prince Maurice et Barneveld. Le premier montre de fuir et avoir en horreur tout ce qui plaît à l'autre, et croyons qu'il est au dedans tel qu'il nous paroît.

Quant au sieur Barneveld, nous le tenons trop homme de bien, trop sage et trop affectionné à son pays tout ensemble, pour commettre une si infâme trahison; et si nous pouvons encore y ajouter que notre conduite a été telle, et nos propos si modérés et retenus, qu'en disant qu'il y avoit plus de sûreté en

la guerre qu'en la paix, qui est le pis qu'avons fait, nous nous sommes toujours abstenus de toutes médisances, et avons témoigné que désirons plutôt procurer du bien aux Etats que faire du mal à autrui. Quant à ce que vous mandez du voyage de madame la princesse d'Orange en ce pays, il sera fort à propos, et au plutôt pour l'autorité et croyance qu'elle doit avoir près de son beau-fils, du moins pour la confiance et privauté qu'il prendra avec elle, pour lui communiquer ses intentions, et nous les découvrir après, afin qu'y apportions ce qui sera requis pour son contentement et le service de Sa Majesté; car il est si retenu avec nous qu'on ne le peut apprivoiser. Nous savons aussi qu'elle est pleine d'affection envers le Roi et entièrement française; ainsi que sa venue et son séjour en ce lieu ne pourra être que fort utile. Le président Jeannin a beaucoup de déplaisir de n'avoir su plutôt ce que nous avez écrit du prince de Joinville; il a été ici, vint dîner avec nous, parla au président Jeannin à part, et lui dit le désir qu'il avoit de se conduire à l'avenir en sorte que Sa Majesté pût avoir du contentement de ses déportemens et actions; montra se repentir du passé; qu'il s'en alloit voir les villes de Hollande, comme il a fait, et y a été bien reçu et fétoyé comme serviteur du Roi; doit aller après à Anvers sans passer à Bruxelles ni voir l'archiduc, pour ne donner aucune jalousie à Sa Majesté (à ce qu'il lui a dit); et enfin à Guise où il se promet trouver des nouvelles, qu'il espère être telles qu'il pourra retourner en France avec la bonne grâce de Sa Majesté; et ce bonheur lui étant avenu, qu'il sera plus soigneux de la conserver et mériter qu'il n'a été du passé.

Le président Jeannin n'oublia rien pour lui remontrer sa mauvaise conduite du passé, l'exhorter de mieux faire ci-après, pour effacer et ôter de l'esprit du Roi le mécontentement qu'il en avoit; et qu'il devoit considérer que l'honneur, le soutien, la fortune de toute sa maison, et la sienne en particulier, dépendoit de ses bonnes grâces, bienfaits et avancemens qu'ils pourroient espérer de Sa Majesté, et qu'en ne leur faisant point de bien sans leur faire autre mal, c'étoit assez pour les ruiner. Il lui dit aussi qu'il ne devoit passer si près de Bruxelles, mais prendre un autre chemin qui en fût plus éloigné, pource qu'en faisant autrement l'archiduc en demeureroit offensé, et plutôt du Roi que de lui, comme s'il lui avoit défendu de le voir. Il l'a promis ainsi, et assuré qu'il sera sage à l'avenir, le pria même d'en vouloir assurer Sa Majesté par la première dépêche qu'il feroit, et qu'il eût fait par celle qu'a portée M. de Mancieux, mais il étoit parti deux heures auparavant, après lequel le président envoya homme exprès jusqu'à Rotterdam, avec un mot de lettre qu'il vous écrivoit sur ce sujet; mais n'ayant trouvé ledit sieur de Mancieux, il donna la lettre au lieutenant de la compagnie du feu sieur de Suelles, qui s'en alloit aussi en Cour. C'est ce que nous vous pouvons aussi mander, et que nous sommes, monsieur, vos très-humbles et affectionnés serviteurs, président JEANNIN, DE BUZANVAL et DE RUSSY.

De La Haye, le 27 juin 1607.

Autre lettre particulière de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 27 juin 1607.

Monsieur, vos lettres m'ont donné plus de lumière et de connoissance de la volonté du Roi que les siennes, aussi sont-elles plus expresses et particulières. Il préfère la paix à conditions qui aient de la sûreté; ne se promet pas néanmoins que le roi d'Espagne la veuille consentir, mais seulement une trève à longues années, que Sa Majesté rejette, et nous commande de la dissuader. Ainsi ne reste plus autre moyen que de continuer la guerre, si les avis qu'elle a eus de l'intention de l'Espagnol, sont vrais, pour laquelle Sa Majesté offre deux millions de livres, à condition, et non autrement, que le roi d'Angleterre paie un million, qui sont trois millions en tout, somme qui n'est suffisante pour la faire avec espoir de bon succès, comme l'avons écrit. Et toutefois si le roi d'Angleterre ne veut rien donner, cette offre est encore comme non faite. Croyez, monsieur, si la paix ne se fait, qu'il faut des offres plus certaines et de plus grandes sommes pour porter les Etats à la continuation de la guerre, du moins pour quelque temps, attendant nouvelle occasion pour s'en décharger; ou bien leur laisser faire la trève, qu'ils embrasseront plutôt que la guerre, avec un si foible secours pour eux, encore qu'il soit trop grand pour la bourse du Roi, de laquelle on prétend le tirer pour les affaires d'autrui plutôt que pour les siennes. Nous tenterons le premier qui est la paix, et y apporterons toute la conduite qu'il nous sera possible pour le faire bien réussir; et si le Roi ne change d'avis pour la trève,

nous continuerons ce qu'avons déjà commencé, qui est de la dissuader, et y procéderons ainsi qu'il a été fait pour la paix; en sorte qu'on connoisse que c'est sans opiniâtreté, sans dessein, et avec désir seulement de nous arrêter à tout ce qui sera plus utile pour l'Etat. Personne ne pense qu'ayons changement d'avis en ce qui a été de la paix, encore qu'au commencement nous ayons représenté les périls et dangers qu'il falloit craindre à cette occasion, et que maintenant nous n'y insistions plus avec la même vigueur que du passé, si les peuples sont sages et se montrent courageux pour ne point craindre la guerre, s'ils s'y préparent, demeurent toujours bien unis ensemble; à quoi nous travaillerons avec grand soin, si Sa Majesté fait connoître qu'elle ne les veut point abandonner, et le roi d'Angleterre y apporte la même affection, pour le moins ses ministres, et nous en faisions les démonstrations, où et quand il sera besoin.

On peut espérer que le roi d'Espagne se laissera aller à la paix, ou accordera une trève à longues années, avec les mêmes conditions et sûretés, se contentant d'avoir pourvu à la honte du traité par la seule apparence de ce mot de trève, dont en effet il tirera peut-être d'autres commodités en ses affaires qui requièrent ce conseil, qui ne laissera pourtant d'être utile à ses ennemis aussi bien qu'à lui. Quand Sa Majesté a jugé que la trève devoit être rejetée, elle n'a pas cru, comme j'estime, qu'elle dût ou pût être faite de cette façon; aussi n'est-ce pas la coutume d'y procéder ainsi, et n'y a doute que l'on rencontrera prou de difficultés avec l'Espagnol. Vous considérerez, s'il vous plaît, nos raisons contenues

en la lettre à Sa Majesté, que je ne veux pas assurer être suffisantes pour garantir cette trève de tous inconvéniens; mais à comparaison d'une guerre qu'il faudra faire foiblement, si Sa Majesté n'y met ce qu'on demande, elle aura encore plus de sûreté et d'avantage pour elle et pour les Etats, que la guerre; du moins les périls n'en seront si présens. L'agent d'Angleterre part demain pour aller trouver son maître. Il promet de lui persuader qu'il contribue au secours, nous l'a dit avec affection, et en a dit autant au prince Maurice, et en pleine assemblée des députés. Je crois qu'il sent ce qu'il dit; mais je ne sais pas si l'opinion de son maître sera pareille à la sienne. Nous nous défions de lui, comme étant ministre d'un prince qui n'a pas bonne intention; nous croyons toutefois qu'il juge ce conseil lui être utile, et par ainsi qu'il le lui fera prendre s'il peut.

Jusques ici nous avons traité ensemble, de façon que personne ne pouvoit tromper son compagnon; et néanmoins, ce qu'on a cru qu'étions du tout bien ensemble, a beaucoup servi pour aider à réunir ces Provinces; car s'ils eussent pensé nos avis être divers, chacun eût cherché de l'appui pour faire suivre son opinion, et se fussent sans doute divisés. Tout ce qu'on peut craindre, est que l'Anglais étant mieux avec l'Espagnol et l'archiduc que nous, n'essaie aussi de gagner quelque créance parmi les Etats, pour s'avantager et être reçu seul à l'intervention, selon que l'avons écrit. Mais nous ne voyons pas qu'il y ait jusques ici aucune disposition en cet Etat, qui nous doive faire appréhender cet inconvénient, l'inclination générale étant plutôt de notre côté que du

sien, y ajoutant la souvenance des bienfaits reçus, et que les plus sages jugent qu'ils ne peuvent trouver un appui si assuré chez lui qu'en France. M. de Barneveld m'en a aussi parlé avec tant de bonnes raisons, qu'avons occasion de croire qu'il a ce sentiment. Nous n'oublions rien aussi pour le gagner et rendre affectionné; et nous semble qu'en effet il est content de la façon dont nous procédons avec lui, qui est telle, néanmoins, que, s'il n'avoit bonne volonté, il n'en sauroit faire profit au dommage de nos affaires. Il est bien vrai qu'il se veut appuyer de tous côtés, et faire tout ce qui lui est possible pour la paix qu'il désire. Nous n'avons qu'à ménager sa conduite, et faire qu'il n'aille plus avant que ce qu'il nous dit, qui est de ne la prendre si elle n'est bonne et sûre, et de la rejeter si elle est autre. C'est un homme duquel il se faut servir par nécessité, pource que c'est celui qui a le plus d'autorité, et est le plus capable de ceux qui ont quelque part aux affaires, et n'avons aucune occasion d'en sentir mal jusques ici. Je ferai avec lui l'office que désirez comme de moi-même, et sur l'occasion de quelques discours auxquels nous serons entrés fortuitement; mais je différerai encore, jusques à ce que je voie qu'il soit temps, et y apporterai la discrétion requise, de peur de gâter cette affaire, tenant pour certain qu'avant le traité fait ou rompu, on ne doit rien attendre de l'archiduc qui le puisse mettre en défiance avec l'Espagnol. Ses actions seront après moins considérées, et aura plus de moyen et de loisir de penser à ses intérêts qu'à présent qu'il est du tout en leurs mains, et ne peut rien faire que ce qu'il leur plaira.

Nous différerons aussi de parler de la reconnoissance de ce que les Etats ont reçu, jusques à ce qu'on soit au temps du traité de paix, pour y faire pourvoir s'il le faut, pour le regard des articles qui doivent être compris en la paix. Notre dernière dépêche, qui est du 20 de ce mois, donnée au sieur de Mancieux, en fait mention, comme aussi des ouvertures faites au prince Maurice pour son contentement. Le traité pour une ligue offensive et défensive pour les Etats, doit être projeté secrètement avant le traité de paix, mais non pas passé et accordé, car tant de gens y doivent entrevenir de la part des Etats, qu'il ne pourroit être secret; et n'y a rien aussi qui puisse donner sujet au Roi de le faire légitimement, et sans rompre la paix avec l'Espagne, que le traité même de la paix auquel il sera entrevenu; n'étant vraisemblable que lesdits Etats veuillent ou osent refuser, après la paix conclue, de le passer, pource qu'ils auront toujours besoin de l'appui du Roi, aussi que leur traité général ne contiendra aucune obligation à leur profit, et n'en pourront avoir d'autre pour espérer secours de Sa Majesté à leur besoin, en vertu de ce traité particulier, dans lequel sera l'obligation mutuelle de l'un et de l'autre; lequel traité aura été concerté quelques jours auparavant avec le prince Maurice et Barneveld, et quelques autres de ceux qui ont part aux affaires. Quant à ce qu'il faudra comprendre en ce traité, c'est un secours que les Etats donneront au Roi, au cas qu'il soit en guerre contre l'Espagne et l'archiduc, de certain nombre de gens et navires; et le Roi au cas pareil, si le roi d'Espagne la leur fait. Vous nous donnerez avis, s'il vous plaît, quel

devra être ce secours. Il sera très-bon d'y comprendre l'Angleterre si on peut, et savoir aussi les conditions. C'est chose qui doit venir de Sa Majesté, et la conduite et direction de nous, après avoir reçu ses commandemens.

Le sieur Barneveld nous a dit que le Cordelier a été trompé, ou qu'il a avancé un mensonge, en ce qu'il a voulu faire croire que les Hollandais consentiront que les Espagnols demeurent ès Pays-Bas, et ne feront instance du commerce des Indes; à quoi ils se montrent tous très-affectionnés, et résolus de ne le point quitter s'ils ne changent d'avis. Mais pour moi je ne crois point qu'on le leur accorde jamais, étant chose qui doit être de trop grand préjudice et intérêt, même celui des Indes occidentales, s'il leur est permis comme aux Français. C'est pourquoi je m'instruis dès à présent avec un conseiller de ce lieu, nommé M. Françon, qui est principal auteur de faire la compagnie pour aller à ces Indes, afin que je voie s'il y aura moyen d'en tirer quelque profit, pour m'en découvrir quand il sera temps; car qui en parleroit plus tôt il leur seroit suspect, et penseroient que nous voudrions chercher à faire profit de leur dommage. Vous mettrez sur la fin de votre lettre que Sa Majesté n'est point délibérée de faire la guerre pour autrui. Quand nous avons fait mention par nos lettres de la conjonction d'Angleterre avec Sa Majesté contre l'Espagne, nous avons cru que c'étoit chose désirable, si elle pouvoit être sincère et avec une foi entière, qu'elle lui seroit très-utile, que le profit en reviendroit au royaume plutôt qu'à autrui; mais, à la vérité, nous ne l'avons jamais espéré, et n'en

eussions rien écrit, si les propos que l'agent nous avoit tenus sur ce sujet, et répété plusieurs fois conformes à ce que M. de La Boderie en avoit écrit à Sa Majesté, ne nous avoient invités de le faire; joint les moyens qu'on nous faisoit entendre ici, pour diminuer les forces du roi d'Espagne, et entreprendre sur lui. Vous aurez vu ce que je vous ai mandé touchant M. Aërsens: c'est ce qu'en ai pu apprendre en ce lieu, même du prince Maurice. Je ne laisse pourtant de demeurer en quelque soupçon, dont je me veux taire, s'il n'avient que j'en sois mieux éclairci. Il est toutefois nécessaire qu'on montre avoir fiance de lui, et qu'on ne laisse d'être retenu; car qui feroit autrement, il pourroit, en écrivant à ceux avec lesquels il peut avoir intelligence par deçà, brouiller et donner de mauvaises impressions de l'intention du maître, qui nuiroient à la conduite des affaires en ce lieu.

Je me souviens fort bien de M. de Preaux; aussitôt que nous entrerons en traité d'affaires, je l'instruirai de tout ce qui se passera, comme je fais déjà ès conférences particulières qu'ai avec lui, et il sera porteur de toutes les lettres et créance d'importance au Roi, étant désireux de lui faire service, et à tout ce qui vous appartient. Il se conduit aussi fort bien, et fait connoître en toutes ses actions qu'il est discret, modéré, et capable de bien faire tout ce dont il aura pris charge. Avant qu'eussions reçu les lettres du Roi, des 13 et 15 de ce mois, et les vôtres du 18, M. de Béthune étant désireux de s'en retourner pour quelque temps en France, et de porter nos lettres au Roi, avec créance si quelque occasion s'en offroit, nous lui avions donné une dépêche du 23 de ce

mois, et prié de faire entendre à Sa Majesté le besoin que les Etats avoient de recevoir les deux cent mille écus dont ils ont fait instance si long-temps, comme aussi quelle est l'inclination de ces peuples à la paix; et néanmoins qu'avec le secours dont ils ont besoin, qu'on les pourroit faire rentrer à la guerre avec autant de vigueur que jamais. Or nous avons estimé depuis que cette dépêche du 23 seroit superflue et inutile, pource que les lettres qu'avons reçues de Sa Majesté font réponse à la plupart de ce qui y étoit contenu, et le surplus est compris en la dépêche que faisons à présent. A la vérité, ledit sieur de Bethune se conduit fort bien, est fort capable et désireux d'acquérir de l'honneur; et s'il plaît au Roi l'entendre sur les affaires de ce pays, il lui en rendra bon compte.

M. de Colombier est fort aimé aussi en ce lieu, et a de l'honneur en sa conduite. Il m'a prié de vous faire une supplication pour un sien frère, qui est de la compagnie du capitaine Menille, neveu de M. de Sancy, à ce qu'il vous plaise, d'autant que l'enseigne de sa compagnie veut quitter sa charge, employer votre faveur envers lui pour faire donner à sondit frère cette place d'enseigne. Il reconnoît vous avoir déjà beaucoup d'obligations, et vous serez cause, monsieur, de l'avancement de ce jeune homme. Les deux frères ont de l'inclination à la vertu, et méritent qu'on ait soin d'eux. M. de Russy désire que ce qu'il faudra faire dorénavant pour l'argent des Etats et autres expéditions particulières, soit adressé à lui, et il semble raisonnable; vous y ferez pourvoir, s'il vous plaît, à son contentement. L'agent d'Angleterre est parti ce matin; il se promet tout autre chose de son maître

que ne faisons : il est certain qu'il y apportera ce qu'il pourra. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce 27 juin 1607.

Autre lettre dudit sieur Jeannin à M. de Villeroy, du 3 juillet 1607.

MONSIEUR, nous sommes toujours en attente de ce que les Espagnols voudront faire, incertains s'ils en-verront la ratification ou non ; et quand ils l'enverront, comme plusieurs se promettent ici, si elle sera en la forme qu'il convient pour assurer cet Etat de la liberté et souveraineté ; et c'est de quoi chacun doute, ou plutôt croit qu'ils n'en feront rien, ainsi qu'il n'y aura point de paix, ni même de trève à longues années ; qu'ils entendent aussi bien bâtir sur ce fondement certain et perpétuel que la paix même ; et n'y a doute, s'ils ne changent bien d'avis, qu'ils ne traiteront jamais sans autre condition, quand ils seroient abandonnés d'un chacun. Or l'on fait courir le bruit ici que dom Diego d'Ibarra, qui a le secret de la volonté du roi d'Espagne, dit que cet article ne peut être accordé qu'avec certaines modifications, c'est-à-dire en cas que l'on fasse la trève seulement, comme c'est leur but, pour autant de temps qu'elle durera, qui ne seroit rien en effet. Hier M. le prince Maurice eut avis que la ville d'Embden avoit pensé être surprise par le comte, à l'aide d'une partie des habitans qui sont à sa dévotion ; mais il en a été repoussé par la garnison des Etats, et les

autres habitans joints ensemble. M. le comte Guillaume de Nassau y est allé, et mène encore quelques troupes. La ville est d'importance, forte, et a un beau et bon port. On tient que le comte s'est du tout mis entre les mains des Espagnols, et qu'il en fera autant de sa place, s'il la peut recouvrer; grand nombre d'habitans le désirent, à cause du commerce d'Espagne, où on leur a retenu depuis quelques jours cinquante navires, et les veut-on priver du tout de ce commerce, s'ils ne mettent hors leur ville la garnison des Etats. Les Espagnols essaieront de l'avoir, et craignent les uns ici et les autres désirent qu'elle soit cause de rompre la trève, ou que l'Espagnol ne prétend pouvoir faire cette entreprise sans la rompre, comme n'étant ladite ville des pays compris en icelle, qui seroit toujours ouverture de guerre, M. le prince Maurice étant en volonté de la secourir de tout ce qu'il pourra, pour ne lui laisser prendre cet avantage. L'agent d'Angleterre est parti depuis quatre ou cinq jours; deux députés des Etats l'ont suivi depuis deux jours: l'un fort affectionné à la paix, qui est le député de Dordrecht; l'autre qui est M. de Maldrée, désireux de la continuation de la guerre, est fort affectionné serviteur de M. le prince Maurice. Il y a eu quelques contentions sur les instructions que nous avons accordées; elles contiennent l'état de leurs affaires, le besoin de secours, la demande qu'ils en font, et que Sa Majesté ne les veut plus secourir s'il n'y contribue, et la supplication d'envoyer des députés.

L'agent promet beaucoup de la bonne volonté de son maître, et crois qu'il dit ce qu'il sent; mais qu'il

n'obtiendra pas ce qu'il prétend. Je connois tous les jours qu'on juge ici l'intervention du Roi être nécessaire pour leur sûreté; et, encore que le sieur Barneveld m'ait dit qu'ils prétendoient faire obliger les Etats des pays qui sont en la sujétion de l'archiduc, pour l'entretenement de cette paix, au cas qu'elle se fasse, qu'ils ne laissoient de bien connoître que sans l'intervention du Roi tout lui seroit inutile. Aussi lui a été remontré que telle obligation sera toujours sans effet, étant certain que les Etats dudit pays ne feront jamais que ce que voudra leur prince, et qu'ils désireront plutôt la réunion de cet Etat aux autres provinces qui sont en la sujétion de l'archiduc, que de l'en voir séparé. S'ils ne peuvent obtenir la paix à bonnes conditions, il sera expédient de les assister pour quelque temps, crainte qu'ils ne se perdent tout à coup. Le prince Maurice s'attend que la guerre continuera, n'omet rien pour y disposer un chacun, et nous intermettons nos poursuites envers lui, et partout; car, pour l'incertitude en laquelle nous sommes, il semble plus à propos de les faire préparer à la guerre comme nous faisons, que de leur faire parler de paix; peu de jours nous en éclairciront.

On dit que depuis l'arrivée de dom Diego, l'archiduc a envoyé, en quatre ou cinq jours, deux courriers l'un après l'autre en Espagne. La cause en est incertaine, sinon qu'on croit que c'est à cause que ses instructions ne sont conformes à son intention. M. de Buzanval et moi faisons un petit voyage de sept à huit jours, jusques à Amsterdam. M. de Russy demeure ici. Si quelque chose vient du côté de l'archiduc,

nous l'avons prié de nous avertir incontinent, afin que soyons de retour le lendemain, et de nous envoyer aussi les lettres qui viendront de France. Il n'est point mal à propos de visiter les villes qui sont Leyden, Harlem et Amsterdam, qui montrent le désirer. Nous sommes aussi avertis qu'on prétend les faire unir ensemble contre la paix ; ce n'est qu'un bruit, et ne croyons qu'elles veuillent prendre ce conseil qu'en commun et avec tout le corps de l'Etat. Je vous baise très-humblement les mains, comme font messieurs de Buzanval et de Russy, et suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce 3 juillet 1607.

Lettre du Roi, du 8 juillet 1607.

MESSIEURS Jeannin, de Buzanval et de Russy, vos lettres du 27 du mois passé, que j'ai reçues le 11 du présent par le sieur de Bethune, contiennent vos avis sur les commandemens que je vous avois faits par les miennes du 13 et 15 dudit mois de juin. Je les ai bien considérés et pris en très-bonne part, comme le mérite l'entière confiance et créance que j'ai en votre affection, prudence et loyauté. C'est pourquoi ayant entendu et pesé mûrement les raisons pour lesquelles il vous semble que je ne dois rejeter absolument une trève à longues années, comme je vous avois déclaré par mes précédentes avoir volonté de faire, si ces Provinces ne peuvent obtenir une paix finale aux conditions qu'elles se sont promises, j'ai trouvé bon de m'accommoder en ce point au commun besoin des-

dites Provinces, comme je ferai toujours, tant qu'il me sera possible, à tous les conseils qu'ils embrasseront, pourvu qu'ils leur soient utiles et salutaires; car ma première et principale visée est de promouvoir et favoriser la prospérité et sûreté de leur république; au moyen de quoi, si les Espagnols refusent d'entendre à ladite paix, de laquelle toutefois il faut qu'ils continuent à faire instance par préférence à tout autre parti, suivant leurs délibérations, je suis content de les assister encore en ladite trève, y intervenir, et leur aider à l'obtenir la plus avantageuse que faire se pourra, comme je reconnois qu'elle peut réussir telle au défaut de ladite paix, aux conditions portées par votredite lettre.

Je fais grande difficulté de croire qu'elles leur soient accordées; car si le conseil d'Espagne refuse la déclaration de la renonciation de leurs prétentions et souveraineté que les archiducs ont promise par la cessation d'armes, je n'estime pas qu'ils la passent faisant ladite trève, ni qu'ils leur permettent la navigation des Indes en aucune manière, qu'ils approuvent et consentent aussi que j'y intervienne à part ou avec le roi d'Angleterre, en qualité de garans de l'observation de leur accord, et moins qu'ils retirent et fassent sortir les gens de guerre étrangers, et surtout les Espagnols, ou les réduisent et règlent à certain nombre, comme il a été proposé pour fondement de la sûreté publique dudit accord. Mais j'estime que lesdits Espagnols essaieront par leurs longueurs, froideurs et ruses ordinaires, et par la diversité de leurs propositions, de faire départir lesdits Etats desdites demandes l'une après l'autre,

après les avoir bien embarqués au désir et espoir d'un repos, semer la discorde parmi eux, et les avoir dépourvus de moyens de pouvoir continuer la guerre ; car ils ont déjà commencé ce train, en ce qu'ils ont traité avec eux leur première cessation d'armes, qu'ils les ont recherché et poursuivi d'une ampliation, après laquelle ils leur en ont demandé encore une générale par terre et par mer. Et, combien que lesdits Etats aient refusé celle-ci, ainsi que vous m'avez écrit, néanmoins je prévois qu'à la fin il faudra qu'ils les contentent en cela, ainsi qu'ils ont fait au reste ; et c'est pourquoi dom Diego d'Ibarra a été envoyé à Bruxelles, où depuis son arrivée il a bien fait paroître avoir tout pouvoir de disposer et conduire les affaires de la guerre et de la paix, par un autre ordre qu'elles n'ont été commencées par les archiducs et le marquis Spinola, ayant voulu, à la barbe et contre la volonté de ce dernier, rétablir le régiment du comte de Bossu en faveur de dom Louis de Velasco, que le marquis Spinola avoit réformé. Toutefois il faut attendre ce 24 de juillet, dedans lequel nous verrons s'ils fourniront la ratification et déclaration susdites.

Déjà l'on dit que ce terme ne doit expirer que le 4 d'août, parce que ladite cessation n'a commencé que ledit 4 de mai. Cependant il est bien vrai que lesdits archiducs ont contremandé et fait arrêter delà les Monts les gens de guerre que l'on avoit délibéré leur envoyer d'Italie ; sur quoi le comte de Fuentes attend l'ordre d'Espagne, d'où ils publient que les galères de Gênes, conduites par Carles Doria, doivent encore rapporter dedans ce mois trois ou quatre mille

Espagnols. Voilà donc mon intention, et tout ce que j'ai mis en considération sur ladite trève à longues années, en laquelle je vous répéterai que je suis content d'entrevenir aux conditions que vous m'avez écrites au défaut de ladite paix, en la forme qui sera jugée plus honorable pour moi, et utile pour lesdites Provinces. Et si le roi d'Angleterre veut faire le semblable, je ne rejeterai cette société, combien qu'il me donne tous les jours occasion par sa conduite de l'avoir suspecte; car j'ai su de nouveau qu'il a fait dire aux archiducs que j'ai recherché son union exprès pour empêcher les accords qu'ils prétendent faire avec lesdits Etats, et qu'il refuse d'y entendre, les assurant plus que devant de son assistance en toutes choses. D'ailleurs, je découvre tous les jours quelque nouvelle pratique ou intelligence que lui ou les siens veulent dresser dans mon royaume, qui me confirme en cette défiance. Néanmoins je suis bien d'avis que nous devons pour le présent être plus diligens d'observer ses actions, que de manifester la connoissance que nous en avons, pour les raisons sagement représentées par vosdites lettres.

Quant aux moyens de continuer la guerre, je vous ai écrit comment et quelle somme j'entends et puis y contribuer; et me semble qu'il faudra voir quelles offres feront pour cela lesdits Anglois et les Allemands, et s'ils voudront y entrer à la proportion que je vous ai écrite. Il faudroit en ce cas peu ajouter à ma première offre pour parfaire la somme de quinze cent mille écus, de laquelle le prince Maurice vous a dit qu'ils ont besoin; mais c'est chose que les Etats pourront rechercher quand ils se verront désespérés de la

susdite paix ou trève à longues années, ce qu'ils pourront faire durant l'hiver; car le reste du beau temps s'écoulera et passera encore en négociation et traités. Mais je vous dirai une opinion que je me suis imaginée sur la demande desdits quatre millions cinq cent mille livres qui vous a été faite. C'est que je remarque que l'on prétend m'obliger dès à présent de porter les deux tiers de ladite somme, et par ce moyen assurer les trois millions, desquels le sieur Aërsens m'a toujours déclaré que l'on se contenteroit, au pis aller, de trois millions six cent mille livres, et par ce moyen décharger du tout les Anglois et Almands, et principalement les premiers, de ladite contribution, connoissant bien n'en pouvoir rien tirer. Or je vous déclare que je n'entends aucunement demeurer seul chargé de ce faix, car il seroit trop lourd et onéreux en toutes manières pour mon royaume; joint la preuve que j'ai faite, par ce qui s'est passé, du fondement que je dois faire de la foi et constance de ces peuples, et de ceux qui les gouvernent.

Je considère outre cela la difficulté qu'ils ont faite de l'acte que vous leur avez demandé, s'excusant maintenant avec des raisons qui augmentent bien plus ma juste défiance et mon mécontentement qu'elles ne me doivent satisfaire, puisqu'au lieu d'alléguer leurs formes, ainsi qu'ils ont fait à votre arrivée, ils mettent en avant maintenant qu'ils croyoient que je voulois empêcher la paix, et qu'ils ont eu crainte de donner jalousie au roi d'Angleterre; par où ils montrent bien la défiance qu'ils ont conçue de la sincérité de ma volonté et procédure en leur endroit,

véritablement contre les signalées preuves qu'ils en ont reçues; et aussi qu'ils estiment avoir plus de besoin et de désir de conserver la bienveillance dudit roi d'Angleterre que la mienne. Pour toutes ces causes j'aurai bien plus agréable donc qu'ils essayent et mettent peine de faire la paix ou la trève susdites, puisqu'ils jugent que l'une ou l'autre leur peut être salutaire, que de leur élargir et accroître mes offres pour la guerre, leurs autres alliés y procédant si resserré qu'ils font; au moins n'auront-ils sujet de soupçonner, et dire ci-après, que je prétends par icelles empêcher leur repos. Toutefois vous pourrez continuer à les assurer en général que mon assistance ne leur sera jamais déniée ni épargnée au besoin qu'ils en auront, soit en paix, trève ou guerre. En tout cas je trouve très-bon que vous mettiez peine de découvrir leur intention sur les conditions de la ligue particulière qu'ils entendent, ou que je puis espérer de contracter avec eux, pour la commune sûreté et conservation de nos Etats, après la conclusion de ladite paix ou trève; savoir s'ils entendent la faire offensive et défensive, et pour tous ceux qui seront nos ennemis ou amis, sans spécifier ou réserver le roi d'Espagne ni les archiducs plus que les autres; s'ils estiment que le roi d'Angleterre soit pour entrer en mêmes conditions : car pour moi je n'ai pas opinion qu'il veuille être de la partie, tant il chérit son aise, est nécessiteux, et montre vouloir conserver cette espèce de neutralité où il s'entretient.

Je dirai plus, c'est que j'ai argument de soupçonner qu'il s'alliera plus volontiers avec lès Espagnols, ou du moins avec les archiducs, à mon désavantage,

pour faire revivre la maison de Bourgogne, qu'avec moi et mon royaume. C'est pourquoi j'estimerois qu'il faudroit faire deux sortes d'alliances avec lesdits Etats, l'une qui fût seulement défensive, pour assurer l'exécution et entretenement des traités de paix ou de trève que feront lesdits Etats, par la commune intervention du roi d'Angleterre et de moi, en laquelle je pense qu'il ne fera aucune difficulté de se joindre. Par celle-là nous pourrions nous obliger à nous entre-secourir et assister en la manière que nous conviendrions, au cas que nos royaumes et pays fussent assaillis par lesdits Espagnols et archiducs, par terre ou par mer, et pour quelque occasion que ce soit. Mais outre ladite ligue défensive, j'entendrois en contracter une particulière et secrète avec lesdits Etats, qui fût offensive pour le commun et réciproque bien de nos Etats et pays, et aux autres fins et conditions qu'aviserons convenables. Et sur quoi je désire que vous sondiez et fassiez parler le prince Maurice et le sieur de Barneveld, sous prétexte d'entendre d'eux, en cas que je leur aide à faire ladite paix ou trève, ou s'ils ne peuvent obtenir l'une ni l'autre, qu'il soit besoin que je continue à les secourir d'argent pour faire la guerre; ce qu'ils entendent faire pour moi et mes enfans, avenant que j'entre en guerre avec le roi d'Espagne et les archiducs, soit qu'eux la commencent, ou que mes affaires requièrent que ce soit moi, afin que je sache quel état je puis faire d'eux et de leurs forces par terre et par mer, en tous lesdits trois cas. Je ne vous spécifierai point par cette-ci ce que j'en voudrois tirer, pour ce que j'aurai à plaisir d'en dire mon avis sur le leur.

Partant vous mettrez peine de les faire ouvrir et parler les premiers sur cela : et me semble que vous leur pouvez remontrer que plus ils s'élargiront en leurs offres au cas susdit, plus ils me donneront occasion d'affectionner leur prospérité.

Je vous fais ces ouvertures pour vous informer de mes conceptions comme à mes fidèles serviteurs, avec pouvoir néanmoins de vous conduire en l'exécution, ainsi que par vos prudences vous jugerez le devoir faire pour bien faire. Cependant vous saurez que j'ai appris par vos lettres ce que vous avez délibéré de suivre pour enfourner et avancer ces négociations, et même celles de ladite ligue particulière. Au demeurant j'ai fait compter et délivrer ici entre les mains du secrétaire du Maurier les trois cent soixante et quinze mille livres, desquelles j'ai trouvé bon de les secourir à présent; de façon qu'ils sont prêts à partir, et envoyer à Dieppe, sitôt que nous saurons que les navires seront partis pour les venir charger. De quoi vous, sieur de Russy, avertirez lesdits sieurs les Etats, à ce qu'ils donnent ordre à ce qui sera requis pour cet effet en la forme accoutumée. Vous les prierez aussi de ma part de donner au sieur de Mancieux la compagnie de gens de pied du sieur de Suelles; car ayant nourri page le premier, et éprouvé sa valeur et fidélité, j'aurai à plaisir, lui ayant donné ma parole, qu'il reçoive cette charge en ma considération, comme vous direz à mon cousin le prince Maurice, en le priant de ma part d'y tenir la main; et par même moyen faire que lesdits sieurs accordent au lieutenant dudit sieur de Suelles la réserve de la première compagnie aux régimens fran-

çais qui vaquera ci-après, puisqu'ils sont contens de son service; à quoi vous admonesterez le sieur de Châtillon, qu'il continue de s'employer comme il a commencé, étant très-content de lui, et pareillement de ce qu'il a fait pour Rocques, assuré qu'ils seront bien et fidèlement servis de l'un et de l'autre. Je prie Dieu, messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris le huitième jour de juillet 1607.

Signé, HENRI, et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 8 juillet 1607.

MONSIEUR, enfin vos raisons en faveur de la trève nous ont vaincus : nous jugeons aussi qu'elle équipolera à une paix, étant faite aux conditions que vous avez écrites; mais nous n'estimons pas que les Etats les obtiennent telles, principalement du roi d'Espagne. C'est pourquoi nous disons qu'il faut mettre peine de s'en éclaircir au plus tôt. Le moyen de parvenir au but que les Etats désirent pour ce regard, est qu'ils se montrent fermes, résolus et constans en leurs demandes, sans s'étonner, se diviser et relâcher; car il est certain que l'Espagne a plus de besoin et d'envie de sortir d'affaire, qu'elle ne montre, et peut-être plus que les Etats, nous le savons très-bien : mais je me défie fort de la foi et correspondance du roi d'Angleterre, et plus que de la volonté de l'autre; car il est certain qu'il hait la cause des Etats, désire les assujétir à l'archiduc, et voudroit pouvoir nuire au Roi et à ce qui lui appartient. C'est le conseil que

lui donne le comte de Salisbury et ses semblables. Faites donc état que ledit roi d'Angleterre s'entendra secrètement avec l'archiduc pour contraindre par nécessité et obstination les Etats de s'accommoder à sa volonté, pour contenter le roi d'Espagne, auquel à cette fin les Anglais feront jouer ce jeu, et faire le mauvais tout exprès. Mais si lesdits Etats tiennent bon, et font contenance de vouloir plutôt tout hasarder par armes, voire se jeter tout-à-fait entre les bras du Roi, sans doute ils en sortiront à leur honneur et avantage, pourvu qu'ils ne s'entredonnent la jambe, et ne se trompent sous main les uns les autres, comme il est fort à craindre qu'ils fassent. Quant à nous, sachez que nous y marchons à la bonne foi. Nous leur souhaitons une paix, ou une trève à longues années, aux conditions qu'eux-mêmes projettent, et faisons difficulté de nous élargir davantage pour la guerre exprès, afin de n'interrompre le cours des deux autres partis; joint que nous ne voulons seuls porter ce fardeau pour des gens desquels nous sommes en doute de la foi; il est toutefois très-difficile que nous tirions autre sûreté et utilité que nous avons fait ci-devant. Il est vrai que les avis que nous avons de toutes parts, portent que le roi d'Espagne n'accordera jamais quatre articles, celui de la souveraineté, de la navigation des Indes, de la sortie des Espagnols des Pays-Bas, et de l'intervention de Sa Majesté. Toutefois nous savons d'ailleurs qu'il veut sortir de cette guerre à quelque prix que ce soit, n'y pouvant plus fournir.

Exhortez donc ces messieurs de tenir bon, de conserver leur union, et se montrer résolus. Ils ne peu-

vent recevoir mal des armes de leurs adversaires de cette année, et auront tout loisir de pourvoir à leurs affaires, si devant ils ne font leur accord. Le pis sera pour eux, que le Roi se fâchera de fouiller tous les jours à l'escarcelle, sur l'incertitude de l'avenir, comme il faudra qu'il fasse, si cette négociation dure; car il prévoit qu'il en sera pressé. C'est pourquoi il désire que l'on hâte la besogne tant que l'on pourra. Le sieur Aërsens le sollicite journellement d'accroître le secours; il prétend jusqu'à deux cent mille écus, mais il ne l'obtiendra pas; partant ne leur en donnez espérance par-delà, qu'il ne vous soit ordonné. Cependant vous nous ferez plaisir de nous faire savoir les causes que vous avez de demeurer en quelque soupçon dudit Aërsens, lesquelles vous m'avez écrit vouloir taire s'il n'avient qu'en soyez mieux éclairci; car le Roi désire en être informé, non pour changer de conduite en son endroit, car nous connoissons qu'il ne le faut faire. Nous approuvons l'ordre que vous avez délibéré de suivre en la proposition et avancement de la ligue particulière. Vous considérerez, s'il vous plaît, ce que le Roi vous en écrit; ce sont ouvertures dont nous remettons l'exécution en votre prudence et bon avis.

Ce que nous désirons est que vous les fassiez parler les premiers, pour pouvoir après nous mieux résoudre. Le Roi a toujours fort à cœur d'attirer chez soi le commerce des Indes, comme nous vous avons écrit. Toutefois il loue ce que vous avez délibéré de préparer pour cet effet devant que vous en découvrir. Nous hâterons le partement de madame la princesse d'Orange tant que nous pourrons, et vous re-

mercie du soin que vous avez pour mon neveu de Preaux, que j'estime bien heureux d'être en votre école. Le Roi a bien pris le témoignage que vous lui avez rendu de M. de Béthune; mais il ne lui sait pas trop bon gré d'avoir si légèrement changé de religion. Je parlerai volontiers à M. de Sancy pour le frère du sieur de Colombier, afin qu'il lui fasse donner l'enseigne de la compagnie du sieur de Meniller, auquel j'en écris cependant la lettre ci-jointe, et favoriserai toujours les deux frères en la poursuite de leur fortune, puisqu'ils s'efforcent de la faire par le chemin de la vertu. Je vous présente mes très-affectionnées recommandations, et prie Dieu qu'il vous conserve en bonne santé. De Conflans ce huitième jour de juillet 1607.

De Neufville.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy à messieurs Jeannin et de Buzanval, dudit jour 8 *juillet* 1607.

Messieurs, je vous écris que les archiducs et ceux qui les servent, se vantent qu'ils feront leur accord avec les Etats, sans Sa Majesté et son intervention, parce qu'il a été ainsi mandé à Sa Majesté. Il nous semble aussi que les archiducs avec les Espagnols le doivent désirer. Dites-moi, je vous prie, si ceux-ci s'aheurtent à cela, et qu'ils reçoivent néanmoins celle du roi d'Angleterre; lesdits Etats recommenceront-ils la guerre pour ce seul sujet? Leur donnerons-nous ce conseil; et si pour ce faire leur accorderons-nous l'argent qu'ils demandent? Je sais bien qu'il seroit plus expédient de coucher de son reste,

que de souffrir et moins consentir cette partie être dressée par les autres sans nous ; le contre-coup en tomberoit à la fin sur nous : à quoi il est certain que lesdits Espagnols et les archiducs seroient très-aises de pouvoir parvenir. Je crois aussi que l'Anglais les y secondera volontiers ; mais je veux espérer, si lesdits Etats se conduisent en ce traité comme ils doivent avec Sa Majesté, qu'ils rompront facilement ce coup quand on l'auroit ainsi conspiré. Je crois aussi avec vous qu'ils ont grand intérêt de ce faire, c'est pourquoi j'espère que cela n'aviendra. Néanmoins ce sera toujours bien fait d'y prendre garde de bonne heure ; car j'appréhende grandement les effets qui naissent d'une nécessité inévitable, et d'une légèreté populaire : desquels deux moyens il faut faire état que lesdits Espagnols se prévaudront, s'ils peuvent, par leurs ruses et dilations ordinaires, contre lesquelles je ne vois point que lesdits Etats se munissent, ni que leurs alliés, intéressés en la cause, s'y résolvent comme il convient ; chacun s'attend ou que la nature y opère de sa vertu seule, ou que son voisin l'entreprenne, de quoi il succédera ce qui plaira à Dieu.

Il faut donc craindre que les Etats soient, par nécessité, contraints de consentir plusieurs choses contre leur volonté et leur propre sûreté. Mais quand cela aviendra, il faut faire état que le remède qui dépendra du prince Maurice sera fort foible et périlleux pour lui, et pour tous ceux qui y auront recours. J'estime avec vous que le plus expédient sera lors de les porter tous ensemble à la guerre, voire même d'y faire entrer Sa Majesté avec eux, la tête

baissée, plutôt que de laisser dresser cette partie sur notre moustache. Toutefois je vous dis ceci de moi-même et sans charge, partant vous n'en ferez, s'il vous plaît, mise ni recette. Le Roi vous écrit si clairement et par le menu ses intentions, qu'il ne me reste rien à y ajouter. Sa Majesté ayant approuvé l'expédient que vous avez proposé pour obliger les députés desdits Etats de ne contracter sans son intervention, c'est aussi tout ce qui s'y peut faire. Je vis hier le ministre de l'archiduc résident près du Roi. Il semble que son maître soit mal content de notre dom Diego d'Ibarra et du roi d'Espagne, qu'il croyoit qu'ils ont délibéré de traverser et rompre la paix, et de s'opposer directement au louable dessein de l'archiduc, qui croit d'ailleurs que le Roi a le même but: mais j'ai mis peine de lui ôter cette dernière opinion. Il sait, comme tout le monde, l'argent que l'on prépare pour les Etats. Il conclut par là que l'on veut continuer à pis faire, de quoi je l'ai désabusé. De façon que j'ai opinion que le président Richardot pourra faire savoir de ses nouvelles au sieur Jeannin, principalement s'il s'aperçoit avec son patron, que cette recherche leur puisse aider à obtenir ce qu'ils poursuivent plus facilement, et à meilleures conditions; de quoi, si cela avient, il faudra que le président Jeannin profite.

Le Roi a prié madame la princesse d'Orange d'avancer son voyage, à quoi elle se prépare tant qu'elle peut. Quant au prince de Joinville, nous le mécroyons avoir dressé une partie avec le roi d'Angleterre, et le comte de Salisbury, qui nous doit être suspect, de quoi le temps et sa conduite nous feront sages. Ce-

pendant on sait bon gré au sieur Jeannin de la sage remontrance qu'il lui a faite; mais on craint qu'il en use mal. J'ai reçu la lettre que ledit sieur Jeannin m'écrivit de sa main sur ce sujet, le vingt-unième du passé. L'on nous a dit que le Cordelier a fait des offres au sieur Aërsens, qui ont scandalisé les Etats, et qui ont été blâmées au pays de l'archiduc, non pour avoir passé si avant, mais pour avoir procédé peu accortement en moine. De quoi toutefois vous ne nous avez rien mandé; nous désirons tout savoir par vous : c'est pourquoi je vous prie n'omettre ci-après à nous faire part de pareilles rencontres, comme des autres occurrences; et je vous assurerai de la bonne santé de leurs Majestés, venus en cette ville pour donner ordre à quelques affaires d'argent, et après s'acheminer du côté de Monceaux et Villers-Coterets. Je prie Dieu, messieurs, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Conflans ce huitième juillet 1607.

DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, du 13 *juillet* 1607.

MONSIEUR, ils attendent à Bruxelles le retour des courriers qu'ils ont envoyés en Espagne, depuis avoir vu dom Diego d'Ibarra, pour savoir s'ils avanceront ou retarderont leurs traités de paix; de quoi ils ne sont pour le présent moins incertains et discordans qu'ils sont en Hollande. M. de Barault nous a écrit le vingt-quatrième et vingt-septième du mois passé, que lesdits courriers étoient passés à Lerme ou Val-

ladolid, d'où le roi d'Espagne n'étoit encore retourné à Madrid. Mais on y disoit que ledit roi confirmeroit l'accord fait par les archiducs avec les Etats des Provinces-Unies, et même qu'il révoqueroit ledit dom Diego, sachant qu'il est désagréable auxdits archiducs et en mauvaise intelligence avec le marquis de Spinola; de quoi nous serons bientôt éclaircis, car il faudra qu'il parle clair dans la fin de ce mois. Mais nous ne doutons point que lesdites Provinces à la fin ne tirent des autres la déclaration sur laquelle elles prétendent fonder la sûreté de leur traité, si elles demeurent constantes et unies en ce propos, sans entendre aux modifications qui leur seront proposées; car il est certain que le roi d'Espagne a besoin et désir extrême de sortir d'affaires. Il faut donc que lesdites Provinces soient averties de tenir ferme, et poursuivre unanimement et courageusement leur première pointe sans s'étonner. Nous disons qu'ils ont sagement fait d'avoir pourvu à la ville d'Embden, comme ils feront de la conserver à leur dévotion, à quelque prix que ce soit; et ne faut pas qu'ils craignent que les archiducs ni autres rompent pour cela la trève, principalement s'ils connoissent ne pouvoir s'emparer de ladite ville. L'instruction et charge qui a été donnée aux députés envoyés en Angleterre, est très-bonne: mais je serai bien trompé s'ils en rapportent bonne réponse, pour les raisons que nous vous avons écrites. Nous avons avis être arrivés à Gênes environ deux mille bisognes venus d'Espagne, mauvaises gens, et que les Italiens que l'on prétendoit faire passer en Flandre, sont à présent fort débandés. L'on parle aussi en Espagne de révoquer le comte

de Fuentes du gouvernement de Milan, et d'envoyer en son lieu dom Pedro de Toledo, ores qu'il soit général des galères d'Espagne.

Au demeurant, le Roi est encore en cette ville, où l'ont retenu plusieurs propositions qui ont été faites pour racheter son domaine et bonifier ses affaires. Il se porte très-bien, Dieu merci, et sera très-aise que vous lui rendiez compte, par le menu, de ce que vous aurez appris au petit voyage que vous m'avez écrit, par votre lettre du quatrième (1) de ce mois, que je reçus hier après midi, que vous alliez faire, Sa Majesté prenant plaisir de savoir toutes les particularités des choses qui se passent, comme elle a été marrie que vous ne nous ayez mandé celles de ce qui est survenu en la ville d'Embden, se persuadant qu'il y aura eu de la batterie. Elle m'a commandé de vous écrire. Le sieur de Mancieux sera porteur de la présente, retournant par delà pour recevoir la commission de la compagnie du sieur de Suelles, dont Sa Majesté désire qu'il soit gratifié, ainsi que nous vous avons écrit par nos dernières. En quoi Sa Majesté désire que vous continuiez à le favoriser envers M. le prince Maurice, et tous autres que besoin sera. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne santé, longue et heureuse vie.

De Paris, le treizième jour de juillet 1607.

De Neufville.

(1) Le manuscrit porte également *du quatrième ;* mais c'est une faute : il faut *du troisième*. Voyez la page 176 de ce volume.

(*Note du Libraire.*)

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 16 *juillet* 1607.

Sire,

Nous avons à répondre à deux lettres qu'il a plu à votre Majesté nous écrire, l'une du 26 du mois passé, l'autre du 8 du présent; et à lui donner aussi avis de ce que nous avons pu apprendre et reconnoître depuis nos dernières lettres, que M. de Béthune lui a rendues. Le président Jeannin et Buzanval étoient à Leyden, lorsque les lettres du 26 leur furent envoyées; et comme ils estimèrent, après les avoir lues, qu'ils pouvoient continuer leur voyage, qui ne devoit durer que huit jours, ils l'ont fait, et différé la réponse jusqu'à présent. Nous pouvons donc assurer votre Majesté qu'ès villes de Leyden, Amsterdam, Harlem, Utrecht et Dordrecht, qui sont les principales de la basse Hollande, les magistrats et principaux habitans qui les ont visités, traités et presque toujours accompagnés, y sont pleins d'affection et de respect envers votre Majesté, témoignent avoir grande souvenance de ses bienfaits, et reconnoissent aussi que leur conservation de l'avenir doit dépendre de sa protection, bienveillance et faveur, soit qu'ils aient la paix, ou soient contraints de continuer la guerre. Ils ont pareillement reconnu que leur inclination est à la paix, avec la liberté et souveraineté de leur pays, non autrement; en quoi ils sont tous si arrêtés, qu'ils ne souffriront jamais qu'on y ajoute aucune restriction, et est certain que sans cela tout sera rompu, et qu'ils rentreront à la

guerre, avec autant ou plus de vigueur qu'ils n'ont encore fait, quand ils devroient être seuls, et sans aucune assistance. Mais pour les autres conditions dont nous avons écrit à votre Majesté, qui sont nécessaires pour assurer cette liberté et souveraineté, ils y seront plus ou moins fermes, selon qu'ils auront plus ou moins d'espérance d'être secourus de peu ou de beaucoup : ains étant comme nous sommes bien éclaircis de ce que votre Majesté y veut mettre, nous verrons ce que le roi d'Angleterre voudra faire de son côté, lorsque ses députés seront venus. Nous vous en avertirons encore, Sire, pour recevoir vos derniers commandemens sur cette affaire, conformément auxquels donnerons notre avis aux Etats, et essaierons de les disposer à le suivre.

On fait toujours courir divers bruits sur la ratification d'Espagne, et le plus commun est qu'il y a de l'artifice en la conduite de l'Espagne et des archiducs, qu'ils feignent de n'être d'accord, et que l'archiduc presse le roi d'Espagne d'approuver ce qu'il a fait, et de traiter la paix. L'Espagnol, au contraire, montre de la rejeter aux conditions qu'on la demande de la souveraineté, afin que l'archiduc ait plus de moyens de persuader secrètement aux entremetteurs de cette paix pour les Etats, d'y apporter de la facilité de leur côté, leur promettant, après qu'elle sera faite, son amitié, et y ajoutant encore quelques autres attraits, pour faire qu'ils aient moins de crainte et de soupçon de l'Espagnol, et tout cela pour l'avoir à meilleur marché. Les autres estiment qu'en effet le roi d'Espagne ne veut quitter la souveraineté, sinon avec des modifications qui lui laissent de l'espérance

pour y rentrer quelque jour, et le prince Maurice est de cette dernière opinion; nous ayant dit avoir eu avis de Bruxelles, par personnes de qualité, et qui le peuvent bien savoir, que le roi d'Espagne ne veut aucunement quitter cette souveraineté au contraire étoit tant offensé de ce que l'archiduc a fait, que dom Diego sortant d'Espagne, avoit emporté avec lui commandement pour faire arrêter Spinola, le président Richardot et le Cordelier; mais que l'archiduc l'ayant su avant même qu'il partît d'Espagne, avoit écrit et rendu de si bonnes raisons de ce qu'il a fait, que le roi d'Espagne a depuis mandé à dom Diego d'Ibarra qu'il en sursît l'exécution, les lettres lui ayant été rendues deux jours avant son arrivée à Bruxelles; et depuis que l'archiduc a conféré avec ledit dom Diego, il a encore envoyé en Espagne dom Francisque de Padillas, au lieu du duc d'Ossune, que ses créanciers n'ont voulu laisser sortir des Pays-Bas, s'il ne leur payoit cent mille écus qu'il doit, ou donnoit bonne caution; et il n'a pu faire ni l'un ni l'autre; ledit voyage toujours à même effet, et pour faire trouver bon qu'il traite la paix aux conditions que les Etats demandent. Cette incertitude peut travailler nos esprits jusqu'à ce qu'on en soit du tout éclairci, qui sera bientôt, à savoir au 24 de ce mois, ou si l'interprétation d'aucuns a lieu, au 4 du mois prochain.

Nous pensons déjà, au cas que ladite ratification ne soit envoyée, ou qu'ils demandent nouveau délai, et cependant jour pour conférer, ou bien qu'ils l'envoient avec des modifications qui ne soient recevables, à ce qu'il faudra faire. Aucuns disent qu'il fera

bon envoyer vers l'archiduc pour se plaindre de ce qu'il n'aura satisfait à sa promesse, et nous rejetons cet avis, qui feroit connoître un trop grand désir ou besoin de la paix. Au contraire, il nous semble qu'ils doivent prendre résolution, comme s'ils n'avoient plus autre pensement qu'aux préparatifs de la guerre, parler de recrues, de faire nouvelles levées, dont l'archiduc est déjà en alarme, sur pareils bruits qu'on a fait courir il y a quelques jours par notre avis même; puis mettre en avant la compagnie des Indes occidentales, désirée par ceux qui en ont fait l'ouverture avec plus d'ardeur qu'auparavant, même depuis la défaite avenue au Détroit, qui les comble d'espérance, et fait croire qu'ils auront toujours bon succès partout, étant certain qu'il n'y a rien que l'Espagnol appréhende tant ni qui doive servir d'un plus poignant aiguillon pour l'induire à la paix, que ce dessein. Nous y procéderons toutefois couvertement, afin que ne soyons tenus du côté d'Espagne et de l'archiduc, pour instrument de guerre plutôt que de paix. Et, pource qu'il sera besoin aussi dorénavant de rendre les ministres du roi d'Angleterre incertains de l'intention de votre Majesté, pour ne leur donner occasion d'y contredire, puisqu'ils ont si mauvaise volonté, et qu'en se conduisant ainsi on pourra mieux épier et reconnoître leur inclination, dont avertirons quelquefois ledit sieur de Barneveld, et tantôt le prince Maurice, selon que jugerons à propos, pour ne les laisser en doute de votre résolution, lorsqu'il sera temps de les en éclaircir du tout, votre Majesté nous représente souvent les incommodités de la longueur, et qu'il faut presser l'accord ou rompre du

tout : nous le jugeons ainsi, et s'il lui plaît se ressouvenir de ce que lui avons écrit par nos précédentes lettres, elle connoîtra que c'est notre crainte, et y trouvera quelques remèdes que pensons devoir être opposés à tels artifices, dont sans doute les Espagnols useront. C'est ce que nous remontrons tous les jours au sieur Barneveld, qui approuve les moyens que mettons en avant pour s'en garantir; rien n'y sera oublié. Sire, quand nous avons mandé que la trève à longues années, aux conditions contenues en nos lettres, n'étoit à rejeter, ce n'étoit pas que fussions assurés desdites conditions, ni qu'eussions aucune lumière de l'intention des ennemis pour ce regard; mais ayant senti que ceux qui désirent la paix en ce lieu, l'aimoient mieux encore que de continuer la guerre, nous nous étions voulu éclaircir avec eux à quelles conditions ils entendoient la faire, et fait même les ouvertures à cet effet, afin de leur faire considérer que cette trève devoit être rejetée du tout, sinon au cas qu'elle se fît avec toutes lesdites conditions et sûretés, que leur montrions encore ne devoir être suffisantes pour se mettre à couvert de tous inconvéniens, et ils y avoient consenti et acquiescé, nous assurant qu'ils ne la recevroient jamais autrement.

Quant aux Espagnols et archiducs, s'ils désirent la paix, il est certain qu'ils accepteront encore plus volontiers cette trève auxdites conditions, comme moins honteuses, et qui sembleroient, du moins en apparence, leur laisser quelque espoir de retour, plutôt qu'une paix absolue. Entre ces conditions de paix ou de trève à longues années, les deux plus

difficiles seront, à notre avis, l'intervention de votre Majesté et le commerce des Indes occidentales ; car pour celui de l'Orient il y en aura moins. Quant à l'intervention, ceux qui traitent les affaires nous ont toujours assuré qu'ils ne s'en départiront jamais; qu'ils jugeoient bien qu'elle leur est du tout nécessaire, et montrent de faire peu de cas de celle d'Angleterre, comme avons déjà mandé. Mais si le roi d'Espagne et les archiducs étoient si entiers et résolus que de ne vouloir admettre et recevoir aucune intervention, soit de votre Majesté ou du roi d'Angleterre, il sembleroit encore (pourvu que les Etats demeurent libres et souverains par le traité avec eux, et qu'il n'y ait rien en icelui qui les empêche de pouvoir traiter alliance avec qui que ce soit) qu'un traité à part avec votre Majesté et lesdits Etats, pour une ligue offensive et défensive, pourroit être fait avec eux, et que lesdits Etats ne seroient pas sages de traiter autrement; et n'y a aucune apparence aussi qu'ils le veuillent faire. Si le roi d'Angleterre en vouloit être, ce seroit encore tant mieux; car ce seroit un commencement d'union avec votre Majesté qui le rendroit plus suspect à l'Espagnol: mais nous jugeons bien qu'on ne doit rien attendre de bon de son côté, par ce qu'il lui plaît nous en mander. Il y aura sans doute, soit en l'intervention, ou esdits traités de ligue offensive et défensive, beaucoup de difficultés, non du côté des Etats qui y sont très-bien disposés, selon que l'avons déjà reconnu. Nous essaierons néanmoins de nous en éclaircir, et y procéderons suivant le commandement qu'elle nous fait par ses lettres, tant pour la ligue défensive qu'il

faudroit insérer dans le traité de paix, en laquelle l'Anglais peut être compris, que pour l'offensive particulière et secrète, autant qu'on pourra entre Sa Majesté et les Etats. Mais les difficultés viendront de la part de l'Espagnol et des archiducs, n'étant pas vraisemblable qu'ils veuillent quitter la souveraineté, sans essayer de les obliger à quelque ligue et confédération perpétuelle avec eux, du moins de n'assister jamais pour quelque cause que ce soit leurs ennemis, s'ils ne se veulent obliger à plus, qui seroit de leur donner secours contre eux; et cette obligation sembleroit pouvoir être instamment requise pour récompense de la souveraineté qu'ils quitteront.

Le président Jeannin a déjà remué doucement ces difficultés avec le sieur de Barneveld; et lui a été remontré que si, par la paix ou trève à longues années, ils n'ont bonne et étroite confédération avec votre Majesté, pour se donner un mutuel secours l'un à l'autre, nommément contre l'Espagnol et les archiducs, qu'il n'y a aucune sûreté pour eux, et qu'il seroit toujours au pouvoir de leurs ennemis, feintement réconciliés, de rompre la paix quand ils voudront, sans crainte que votre Majesté, offensée d'eux en cette occasion, s'en voulût ressentir, n'y ayant rien qui l'empêche d'être dès à présent bien avec l'Espagnol et les archiducs, qui recherchent tous les jours son amitié, sinon le soin qu'elle a d'empêcher leur ruine, et d'aider à la conservation de leur liberté. Le sieur Barneveld est fort capable de ces raisons, fait ce même jugement, et dit toujours que la paix ou la trève ne peuvent être faites autrement. Pour le second point, qui est le commerce des Indes occidentales, encore

que ledit Barneveld nous ait aussi dit et répété plusieurs fois qu'ils ne s'en départiront point, il n'y a aucune apparence que le roi d'Espagne l'accorde, soit en la même façon qu'il l'a fait aux Français, ou autrement; car il leur laisseroit le pouvoir de faire la guerre au lieu où il craint plus qu'on l'entame et avec forces navales qui sont les meilleures et plus grandes que les Etats aient; et quant à lui, il s'ôteroit le pouvoir de leur nuire dans leur pays, et donneroit liberté et sûreté pour le commerce d'Espagne, sans lequel les Etats ne veulent pas traiter; ainsi les Etats seuls tireroient commodité de la paix, non lui. Quand nous avons pensé aux articles qui devoient rendre cette paix assurée, ceux-ci nous ont semblé nécessaires, ensemble avec les autres contenus en nos précédentes lettres; et si les principaux n'étoient accordés, que la paix seroit la ruine des Etats, ce que leur avons fait connoître; mais nous n'avons pas laissé de juger que l'Espagnol feroit des difficultés partout, et prendroit occasion sur chacun point de tirer en longueur le traité, et que c'étoit à nous de chercher d'accourcir, et de montrer qu'on est résolu d'avoir tout, sans traiter par le menu. Et à la vérité, qui seroit entièrement assuré du secours pour la guerre, et de la volonté et contribution d'Angleterre, ensemble des princes d'Allemagne aussi bien que de la vôtre, il faudroit plutôt rompre qu'en rien quitter; n'y ayant rien en effet en tous les articles contenus en nos précédentes lettres dont on se puisse relâcher, si ce n'est du commerce des Indes d'Occident; car aussi bien les Etats ne le pourroient jamais faire sans se mettre en danger de

perdre leurs vaisseaux, matelots et marchands qui seroient en Espagne, lorsqu'ils auroient fait quelque butin d'importance en ces Indes d'Occident; y ayant bien peu d'apparence qu'on puisse tirer des Espagnols la consignation d'une grande somme, qui seroit néanmoins nécessaire, comme nous avons écrit ci-devant, pour se garantir de cet inconvénient. Mais nous espérons qu'on pourra tirer en France ce commerce, et déjà en avons fait quelques projets.

Le président Jeannin même en a eu plusieurs conférences en particulier avec M. de Franques, promoteur de ce dessein, lequel y est tout disposé, et se promet d'y induire les marchands et matelots, au cas que la paix se fasse sans cette permission; lui faisant néanmoins toujours connoître que votre Majesté ne veut penser à cette entreprise, sinon en ce cas, et non autrement. Ledit sieur Franques dit même qu'il a tant de désir de nuire toute sa vie à l'Espagnol, que, pour mieux aider à la conduite de ce dessein, qu'il entend mieux qu'aucun autre, il viendra lui-même demeurer en France; et le président Jeannin l'a assuré qu'il recevroit tout bon traitement et avancement de votre Majesté. Il dit aussi qu'il connoît dix ou douze personnes aussi capables et expérimentées en cette navigation, que l'amiral qui est mort au combat du Détroit, et qu'il en tirera une bonne partie avec lui. Son désir est que nous pressions cependant, et, dès aujourd'hui, que la compagnie soit faite ici pour acheminer l'affaire, soit pour le pays, si on peut obtenir ce commerce par la paix, ou pour en France, la paix se faisant sans cette condition.

M. le prince Maurice nous a dit, depuis deux jours, qu'un gentilhomme écossais, nommé Basclou, lequel a un régiment en ce pays, a vu plusieurs fois le roi d'Angleterre depuis deux mois, et a appris de lui qu'il n'approuve aucunement la paix des Etats avec l'Espagnol, montrant au contraire qu'il désiroit plutôt la continuation de la guerre; et néanmoins n'a trouvé bon l'avis du parlement qui la conseilloit, disant que ce n'est à eux, mais à lui et à son conseil d'Etat de résoudre telle affaire. Il peut être vrai que ce gentilhomme, qu'on tient avoir de l'accès et de la privauté avec le roi d'Angleterre, l'a ainsi entendu; mais ledit Roi s'est peu déguisé, ou il n'est toujours ferme et arrêté en ce même propos. Le comte d'Embden a voulu surprendre la ville, à l'aide d'un bon nombre d'habitans qui sont pour lui, ainsi qu'avons déjà écrit à votre Majesté. Le comte Guillaume de Nassau, qui en est bien près, y a envoyé deux mille hommes de pied, lesquels sont dans les faubourgs pour y entrer s'il est besoin; mais les habitans, qui sont ennemis du comte, désirent, avant que les recevoir, que les Etats emploient leurs forces pour chasser le comte de trois ou quatre petites places foibles qu'il tient audit pays; et eux désirent assurer premièrement la place, craignant que le comte, qui a eu recours à l'Espagnol, ne lui donne le moyen de s'en saisir en dépit des Etats. Les Etats, avec l'avis de M. le prince Maurice, ont mandé au comte que s'il n'entretient le traité fait avec les habitans de la ville, qui est de les laisser en repos sans se déclarer leur ennemi, essayant de surprendre leur ville, et s'il ne fait rendre les vaisseaux qu'il a fait arrêter en Espagne

aux habitans de ladite ville qu'il prétend être de son parti, qu'ils prendront la défense des habitans contre lui. C'est chose dont le roi d'Angleterre pourra être offensé, pource que le comte est son parent, et que le traité avoit été fait avec son entremise, et ainsi dira qu'on lui devoit ce respect de l'en avertir avant que passer outre. Ce qu'ayant fait entendre à M. le prince Maurice, il nous a répondu que le péril qui étoit présent ne leur a pu donner ce loisir; mais ont écrit à leurs députés qui sont en Angleterre de faire cet office. Cette ville d'Embden a un grand et fort bon port, qui nuiroit beaucoup à la navigation et au commerce des Etats, si les Espagnols s'en étoient saisis: ainsi il y a danger que l'intérêt que les uns et les autres y prétendent, ne soit cause de les faire venir aux armes. Toutefois ledit sieur prince Maurice nous a dit que le roi d'Espagne n'y peut faire aucun effet pour cette année, pource que c'est un pays inondé d'eaux dès le mois de septembre; et pourvu que la ville se garde de surprise et ne se perde d'elle-même, il n'y a rien à craindre pour cette année. Qu'il est bien vrai que le frère du comte s'en est approché avec deux mille hommes de pied, et cinq cents chevaux que l'archiduc lui a donnés, s'est saisi d'un château qui dépend dudit comté, et près de deux lieues de la ville, y a mis garnison, et faisant semblant que c'est pour lui-même, et pour avoir son partage; mais on écrit qu'il est en intelligence avec le comte, et que ces forces sont pour surprendre la ville, s'ils peuvent. Le comte Guillaume de Nassau, qui est à Groningue, distant seulement de quatre lieues d'Embden, a avis du tout, y prend garde,

et n'oubliera rien pour conserver ladite ville. Nous avertirons votre Majesté de tout ce qui se passera. Elle montre toujours d'être mal satisfaite de ce que les Etats ne lui ont délivré l'acte dont ils ont été requis : c'est avec raison qu'elle en est offensée; ils n'ont toutefois mis en avant autre prétexte que la longueur, et qu'on étoit prêt de faire un traité de plus grande importance, qui les lieroit et obligeroit bien plus étroitement à votre Majesté que cet acte. Les autres raisons contenues en nos lettres, même celles-ci, qu'ils craignoient de mettre en soupçon l'Anglais, ne viennent pas d'eux ; c'est nous qui l'avons ainsi conjecturé, et il est véritable, non pour l'amitié qu'ils portent à l'Anglais, mais pource qu'ils le craignent, et sont en doute de sa foi et de son affection envers eux.

C'est aussi sans doute, Sire, que M. le prince Maurice croit les Etats avoir besoin de quatre millions cinq cent mille livres pour faire la guerre, et que ce n'a été à dessein de décharger le roi d'Angleterre de sa part; car il dit que les garnisons qui sont nécessaires dans les places, consument tous leurs deniers, étant contraints de garder soixante grandes lieues de frontières, depuis L'Ecluse jusque près d'Embden, pource que le pays ne va en fond, mais s'étend en long. Ainsi toutes les villes sont autant frontières l'une que l'autre, bien peuplées, et y en a beaucoup qui d'elles-mêmes se donneroient à l'ennemi s'il n'y avoit garnison. Bien est vrai, si les Etats sont déçus de l'espérance qu'ils ont de la paix, ou trêve à longues années, qu'ils se contenteront de ce qu'ils pourront obtenir. Il est certain que M. Aërsens père avoit eu

une promesse du Cordelier pour recevoir quinze mille écus comptans d'un banquier, et une autre promesse sur le même banquier de trente-cinq mille écus payables après la paix faite, qui font cinquante mille écus en tout, et un diamant en valeur de six mille écus ; qu'il le découvrit aussitôt au prince Maurice et au sieur Barneveld, qui lui conseillèrent de les garder sans en faire autre bruit, et qu'on aviseroit après ce qui en devroit être fait. Or, depuis huit jours, les Etats ont désiré que le tout fût mis par ledit sieur Aërsens ès mains de leur trésorier, ce qui a été fait sans bruit ni difficulté ; et en cela ledit sieur Aërsens n'a rien fait dont il puisse être blâmé. Votre Majesté avoit déjà été avertie de la première action, et nous délibérions de lui donner cet avis de la dernière, encore qu'elle ne nous en ait rien mandé. Il y a déjà dix ou douze jours qu'un homme de moyens et de crédit, qui a des parens du côté de l'archiduc, lesquels sont en autorité et employés, a redit comme de lui-même, et toutefois avec notre permission, à un de ses parens, sur ce qu'il s'étoit plaint à lui que nous empêchions la paix, que l'archiduc étoit mal informé, et qu'au contraire nous y faisions tous les bons offices qu'il nous étoit possible, dont l'autre a montré être fort joyeux, et qu'il en donnera avis où il est besoin. Nous avons aussi différé jusques ici d'écrire à M. de Berny, crainte de l'embrouiller par delà, et pour ce qu'il nous sembloit qu'il ne le désiroit pas. Or nous avons pris avis de le faire maintenant, et de lui mander que nous nous en sommes abstenus, jusques à ce que l'archiduc eût eu le loisir de reconnoître par nos déportemens et ac-

tions, dont nous étions bien certains qu'il auroit été averti, que la charge qu'avons eue de votre Majesté étoit toute autre qu'il ne pensoit, et que nous cherchions plutôt les moyens de faire finir la guerre avec conditions raisonnables, comme il est vrai en effet, que de la faire durer. Sur ce, nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté, et à toute sa famille, tout heur et prospérité.

De La Haye, ce 16 de juillet 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN, DE BUZANVAL et DE RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 17 juillet 1607.

MONSIEUR, vous craignez la précipitation de ces peuples, et qu'ils ne reçoivent une mauvaise paix, jugeant d'eux ce qui est du commun naturel de tous les autres. Nous avions fait le même jugement d'entrée, et appréhendions bien fort ce même danger; mais maintenant je vous peux assurer que leur intention est toute autre, et qu'ils veulent la paix bonne et sûre, ou qu'ils la rejetteront du tout; étant certain que, si le roi d'Espagne fait ces difficultés sur les quatre articles dont m'avez écrit, à savoir sur la souveraineté, le commerce des Indes, l'intervention du Roi, et la sortie des Espagnols, qu'il ne faut plus penser qu'à la guerre; car le sieur Barneveld a dit présentement au président Jeannin, et en colère, que pour les trois premiers articles ils n'en quitteront jamais rien, quand ils devroient périr; et pour les peuples, il n'y a rien qui les ait fait goûter les conseils de la paix, que la douceur et friandise de ces mots de liberté et souveraineté; et s'ils y rencontrent de la diffi-

culté, ou que l'Espagnol y veuille apporter quelque modification, il n'y aura plus de moyen de les empêcher qu'ils ne courent à la guerre, et peut-être sans considérer s'ils seront assistés ou non; car le combat du Détroit leur enfle le courage. Le prince Maurice n'oublie rien pour les mettre en défiance de l'Espagnol et de l'archiduc : puis la guerre jusqu'ici les a plutôt enrichis qu'appauvris. Tout ce qui se lève dans le pays y est consumé sans en sortir; la plupart des villes sont en assiette pour ne point craindre les périls; il n'y a que ceux dont le bien consiste en fonds qui y perdent, d'autant qu'on prend la moitié de leur revenu. Croyez donc, monsieur, s'il vous plaît, que ces peuples désirent à la vérité la paix avec ardeur, mais que c'est à la charge de l'avoir à leur mot, et non autrement; et qu'il faut aussi bien prendre garde qu'on ne rompe mal à propos, de peur que le Roi demeure chargé des dépenses de la guerre, s'il ne les veut laisser perdre, que craindre la précipitation; veiller par ce moyen également à tous les deux, et prendre conseil de moment à autre sur l'état des affaires, inclinant toujours par préférence à ce que nous savons et pourrons entendre ci-après être de l'intention du Roi, dont nous aurons toujours loisir d'être éclaircis avant que prendre une entière et dernière résolution; car je vois bien qu'il sera malaisé de le faire avant qu'ayons reconnu quelle sera la volonté du roi d'Angleterre, et les conditions avec lesquelles le roi d'Espagne voudra traiter.

Il y a quelques jours que le sieur Barneveld me fit un discours, qui me mit en quelque doute, dont je fus aussitôt éclairci : c'est que, parlant des sûretés du

traité, il mit en avant que l'empereur Maximilian, au mariage de sa fille Marguerite d'Autriche avec Charles VIII, lors dauphin, fils de Louis XI, lui fit insérer au traité que les princes pairs de France, parlemens et aucunes des principales villes du royaume nommées par icelui traité, s'obligeroient avec les sermens requis à l'accomplissement dudit traité, et de l'assister contre le Roi même, au cas qu'il le voulût enfreindre; ainsi qu'il seroit bon, suivant cet exemple, de faire obliger de même avec l'archiduc les principaux seigneurs et bonnes villes de son obéissance. A quoi lui ayant été répondu que telles obligations étoient ridicules et inutiles; que les sujets, quelque obligation et serment qu'il y ait, ne font jamais que ce que leur prince veut, et que Maximilian avoit été mal informé de l'état du royaume, et de l'obéissance des sujets envers leur Roi; qu'en ce fait particulier même tous les sujets de l'archiduc aimeroient mieux les voir réduits à son obéissance, et aider leur prince à le faire, que favoriser leur séparation. Il ajouta à l'instant qu'il avoit bien considéré ces raisons de lui-même, et qu'il entendoit aussi que cette obligation ne fût qu'accessoire à l'intervention du Roi, sur laquelle devoit être fondé leur principal appui et sûreté; ce que les magistrats et principaux habitans qui ont parlé à nous ès villes où nous avons été, nous ont pareillement dit, et n'y a doute que c'est leur résolution. Et quant aux traités entre le Roi et les Etats pour leur défense mutuelle, et pour entreprendre aussi sur autrui, nous ne sommes pas encore passés plus avant que ce qu'en mandons à Sa Majesté; mais ils nous en ont parlé si souvent, et ils sont si néces-

saires, que je n'estime pas qu'ils en doivent faire aucune difficulté. Pour ce qui dépend d'eux, nous vous en éclaircirons plus particulièrement par nos premières lettres, jugeant bien que c'est auxdits traités que doit consister le fruit de notre négociation. Si je vois quelque occasion pour entamer l'affaire que savez, touchant l'archiduc, je ne la perdrai, sans rien précipiter toutefois, ni m'en découvrir mal à propos. Ce nous est un grand contentement que Sa Majesté, et vous aussi, approuve notre conduite. Quand nous serons à l'entrée du traité, et qu'aurons reconnu l'intention du roi d'Angleterre par ses ministres, nous pourrons mieux juger ce qu'on doit attendre de l'issue de cette affaire; mais avant cela tout est incertain. Faites considérer, s'il vous plaît, à Sa Majesté, le contenu en notre seconde lettre écrite depuis la première, et y pourvoir aussi, je vous en supplie très-humblement, comme étant du tout nécessaire pour son service. Le plus tôt que madame la princesse d'Orange pourra venir sera le meilleur. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. P. Jeannin.

A La Haye, ce 17 juillet 1607.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 18 *juillet* 1607.

Sire,

Depuis avoir écrit notre première lettre, le sieur de Barneveld nous est venu voir, lequel nous a fait entendre la confusion qu'il craignoit en leurs affaires, sur ce que les plus apparens et de plus grande qua-

lité et autorité, qui leur ont prêté de fort notables sommes d'argent, demandent à présent, avec grande instance, le remboursement du sort principal, comme c'est la coutume de le faire ici, en avertissant six semaines devant, ayant déjà été contraints de payer les uns par emprunts qu'ils ont faits; mais n'en peuvent faire autant à l'endroit des autres, pource que ces demandes si soudaines et pressées leur ont fait perdre tout crédit envers un chacun; même envers les marchands et autres personnes de moyens, qui croient les affaires être en mauvais état, puisque ceux qui en sont les mieux informés pressent ledit remboursement, et qui pis est n'ont aucun moyen de payer leurs soldats, puisque votre Majesté fait refus de leur continuer son secours entier pour cette année, sur lequel ledit paiement étoit assigné. Qu'il savoit bien tels désordres être pratiqués, affectionnés et désirés par ceux qui veulent la guerre, pensant que les ennemis, qui en seront sans doute avertis bientôt, se rendront plus difficiles à leur accorder des conditions de paix qui soient avantageuses, pour l'espérance qu'ils auront d'en avoir meilleur marché; et là-dessus, qu'il sera aisé de prendre cette occasion pour faire rejeter du tout la paix et continuer la guerre. Que ce moyen est très-périlleux, et leur pourroit apporter dommage et beaucoup de ruine, si votre Majesté, de l'appui et de l'assistance de laquelle dépendent toutes leurs affaires, n'usoit de la même libéralité envers eux pour cette année qu'elle a fait du passé; nous suppliant de lui en faire instance. Et sur ce que lui avons derechef répété le juste mécontentement de votre

Majesté, qui étoit offensée du refus que les Etats ont fait de lui donner l'acte dont ils ont été si souvent requis, après nous avoir dit les mêmes raisons qu'il avoit fait du passé, s'est découvert plus avant, et a ajouté qu'ils l'ont fait crainte de s'embrouiller avec l'Angleterre pour peu de chose, en un temps auquel il étoit aussi périlleux de le faire pour votre Majesté même que pour eux, d'autant qu'il sait bien le roi d'Angleterre être toujours en poursuite avec le roi d'Espagne et les archiducs, afin d'avoir en mariage la fille d'Espagne pour le prince de Galles, avec leur Etat pour dot. Et, combien qu'il n'ait pas opinion que le roi d'Espagne y veuille consentir, ni agrandir l'Angleterre de cet Etat, qui seroit le rendre maître de la mer, qu'on le tient néanmoins en cette espérance pour tirer de lui tous bons offices en la conduite de cette paix qu'il tient d'un côté, et voudroit bien qu'elle fût rompue par autre que par lui, et s'il étoit possible par votre Majesté ; ne l'osant faire quant à lui pour n'offenser l'Espagnol, et ne perdre les espérances auxquelles il prétend, dont il s'est encore découvert depuis quelques jours, et a montré que ce traité lui déplaisoit comme contraire à ses desseins.

Nous ayant ledit Barneveld voulu persuader par ce discours que ce n'eût pas été prudence, sur ce précipice auquel est ledit roi d'Angleterre, de faire chose qui l'eût pu jeter du tout avec l'Espagnol, suppliant votre Majesté de prendre cette entière confiance d'eux, qu'ils désirent du tout son contentement, et être en liberté et maître d'eux-mêmes par un traité avec l'Espagnol, par le moyen duquel ils n'aient occasion d'avoir pour ennemis ensemble ces deux rois

d'Espagne et d'Angleterre, et que lors ils pourront rendre un plus assuré témoignage de leur affection à votre Majesté et à son Etat, ne refusant pas d'entrer en ces projets et ouvertures particulières des traités quand nous voudrons, pour la mutuelle sûreté et défense les uns des autres. Nous avons déjà appris que quelques particuliers faisoient instance pour être remboursés de ce qui leur est dû; mais nous n'estimions pas qu'ils fussent en si grand nombre, et que les personnes dont il nous a donné quelque soupçon sans les nommer, y fussent comprises. Nous sommes aussi bien avertis que le prince Maurice travaille pour faire que trois provinces, dont les deux sont Groningue et Frise, remplies de garnisons, les plus sujettes à l'invasion des ennemis, et pour la troisième, Zélande, s'opposent et empêchent si elles peuvent qu'on entre en traité, encore que la ratification d'Espagne vienne; se promettant que sur cette opposition les autres provinces, crainte d'une division entre elles, rejetteront les conseils de paix pour continuer la guerre. On voit ces pratiques sans les empêcher, pource que le sieur Barneveld et d'autres nous ont dit que l'inclination de ces deux premières provinces est sans doute à la paix, et qu'elles tiendroient ouvertement ce langage, sans lesdites pratiques et la crainte de leur garnison; ainsi qu'il est meilleur de les laisser en cette opinion de guerre qu'on leur confirme tous les jours, en leur disant que l'Espagnol les veut tromper, que de les inciter à la paix, attendu l'incertitude et le doute auquel on est, si elle se pourra faire ou non, et qu'il sera toujours plus aisé de les porter de la guerre à la paix,

que de faire le contraire. On ne sait pas bien si ces pratiques et la répétition des sommes dues viennent de même endroit, mais il y en a quelque soupçon.

Nous vous avons écrit, Sire, ce qui s'étoit passé entre le prince Maurice et Barneveld; et à la vérité il n'y a point d'inimitié, mais bien des opinions diverses; averti aussi des langages que le président Jeannin avoit eus avec le prince Maurice et le comte Guillaume, pour donner contentement au premier, et qu'il les avoit pris de bonne part, pensant lors qu'on fût déjà à l'entrée du traité, et qu'il se dût faire sans difficulté; mais les bruits étant venus au contraire que l'Espagnol ne vouloit ratifier, qu'on ne cherchoit qu'à les tromper, et le combat du Détroit ayant enflé le courage à ces peuples, il est entré en nouvelles espérances qu'on pourroit faire continuer la guerre, et là-dessus a continué ses premières pratiques qu'on a souffertes et dissimulées, attendant qu'on sût plus assurément si on entreroit en traité. Il eût été plus retenu s'il nous eût voulu croire; mais ce mal nous a semblé moindre que de parler plus avant de la paix, et faire croire au roi d'Espagne et aux archiducs que ces peuples n'avoient point autre dessein que de se mettre en repos. Il est vrai, si la ratification vient, qu'on parle là-dessus de traiter, et que ces provinces s'opposent, il faudra, suivant l'ordre qui a été gardé jusques à présent, envoyer vers eux pour entendre leurs causes d'opposition, et les faire juger en l'assemblée, qui aura quelque longueur. Nous y apporterons de notre part la direction et conduite dont nous avons ci-devant écrit à votre Majesté, qui servira beaucoup, ou plutôt fera cesser

sans doute cette division, en y ajoutant le contentement du prince Maurice, auquel il sera besoin travailler lors à bon escient, et s'en résoudre du tout avec lui. C'est pourquoi nous désirons qu'il plaise à votre Majesté lui écrire derechef une bonne lettre pleine d'affection, et qui contienne créance sur nous; et de considérer, si M. de Bethune lui apporte quelque créance de la part dudit prince, plus particulière, ou autre que ce qu'il en a dit au président Jeannin, qu'il est besoin qu'en soyons informés, et de la réponse qu'elle lui aura faite, afin que n'ayons tous ensemble, parlant des intentions de votre Majesté, qu'un même langage.

Vous voyez, Sire, combien de difficultés et contrariétés se rencontrent en cette affaire. Mais ce qui nous travaille le plus, est la crainte du roi d'Angleterre, et que ses ministres traversent notre conduite et direction en tous les conseils qu'ils voudront prendre, soit pour la paix, ou pour la guerre, n'y ayant rien que ne puissions surmonter s'ils veulent, et que ne devions craindre aussi s'ils s'opposent à tout par malignité et envie contre votre Majesté, ou pour le désir qu'ils auront de favoriser secrètement les affaires de l'archiduc et du roi d'Espagne, sous espérance de profiter en un dessein imaginaire, qu'il fera du mal à cet Etat, à votre Majesté, et enfin à lui-même. Si est-il périlleux de demeurer long-temps mal et en jalousie, ou plutôt inimitié avec ces deux grands princes. Et néanmoins nous voyons bien qu'il est très-difficile d'acquérir le premier, puisque son ambition nous empêche d'y trouver de la sûreté; ni pareillement l'autre, qui n'est assez prudent, ou bien

aveuglé d'un dessein qui lui eût ôté le jugement et le choix du conseil qu'il devoit prendre; mais ce n'est à nous d'entrer en ce discours.

Nous nous arrêterons à ce qui est de notre charge, et supplierons très-humblement votre Majesté vouloir penser s'il ne seroit pas expédient de donner assurance à ces provinces de leur payer quelque notable somme dans la fin du mois de septembre, et d'achever le payement du secours accoutumé vers la fin de l'année; car, en prenant ce loisir, elle n'y pourra être trompée. Nous verrons bientôt à quoi les affaires se devront résoudre, avec quelle affection et respect envers vous les Etats procéderont, le fruit que votre Majesté pourra espérer, soit de la paix ou de la guerre. Si vous n'avez contentement de tout ce que dessus, cette promesse sera comme non avenue, et aurez occasion de la révoquer sans blâme : si au contraire ils se conduisent selon votre intention, vous n'aurez point de regret, Sire, d'avoir fait cette dépense, car elle sera très-bien employée; et dès à présent même cette promesse servira pour les remettre en crédit, et leur faire trouver de l'argent pour payer leurs soldats. Elle servira aussi d'un grand témoignage de votre bonne volonté envers eux, et nous rendra plus puissans et autorisés pour y faire suivre vos intentions. Nous n'eussions fait cette recharge en matière d'argent, après avoir reçu le commandement de votre Majesté sur ce sujet, si n'eussions jugé que c'étoit son service et notre devoir. Nous la supplions très-humblement de la prendre en bonne part, et croire que n'avons autre but et dessein que de rendre notre travail utile, et donner contente-

ment à votre Majesté, que prions Dieu vouloir conserver, Sire, en très-parfaite santé, très-longue et heureuse vie, avec toute sa famille.

De La Haye, ce dix-huitième jour de juillet 1607.

P. JEANNIN, DE BUZANVAL, et DE RUSSY.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du dix-neuvième jour de juillet 1607.

MONSIEUR, l'on a dit au Roi que le secrétaire du marquis de Spinola, revenu ces jours passés d'Espagne en Flandre, a rapporté ordre de leur roi de rompre la cessation d'armes par la surprise des places de Grave, L'Ecluse, Bréda, Berg-op-Zoom et autres, sur lesquelles ils ont dressé durant icelle des intelligences et entreprises, mais qu'ils doivent dissimuler et cacher tant qu'il sera possible leur dessein, pour mieux décevoir les Etats, jusqu'à ce qu'ils aient fait ou failli lesdites surprises. Ledit avis a été donné à Sa Majesté par personne qui fréquente avec le secrétaire d'Espagne : s'il est vrai ou faux, je n'entends l'assurer; mais nous avons estimé de ne pouvoir faillir de le vous faire savoir pour en avertir M. le prince Maurice, en attendant que le terme dedans lequel ils doivent déclarer l'intention d'Espagne sur ladite cessation d'armes, soit passé à bonne mesure. Davantage vous savez que le roi d'Angleterre a fait dire à notre maître et à ses serviteurs, par son ambassadeur, qu'il n'entend plus que Sa Majesté avance ni délivre auxdits sieurs les Etats aucun argent à rabattre sur ce qu'il prétend que Sa Majesté lui doit.

Vous pouvez juger par cette déclaration faite tout

à propos ce qu'il faut attendre dudit Roi au bénéfice desdites Provinces : aussi a-t-il fait dire aux archiducs, par son ambassadeur résident auprès d'eux, qu'il n'a volonté ni intérêt quelconque d'empêcher la paix qu'ils pourchassent, afin que l'on ne l'accuse des difficultés et contradictions qu'ils y rencontreront; tellement qu'ils s'en prendront à nous entièrement. Mais cela n'empêchera Sa Majesté de faire pour lesdits Etats, en paix ou en guerre, ce qu'ils doivent attendre d'un prince qui affectionne leur prospérité et conservation, comme la sienne propre. Sa Majesté est, grâces à Dieu, en bonne santé, et doit partir dans deux jours pour aller à Monceaux, où elle prendra les eaux de Pougues; et partant y séjournera quelques jours, puis retournera par cette ville à Fontainebleau, si les résolutions que vous prendrez par delà ne lui font changer d'opinion. Nous n'avons rien d'Italie ni d'ailleurs digne de vous être écrit. Les Napolitains du comte de Fuentes sont encore au Milanais, à demi-débandés, où sont arrivés de nouveau environ deux mille bisongnes d'Espagne, pour remplir les garnisons ordinaires. Le sieur Aërsens dit que lesdits Etats s'attendent à la paix moins que jamais; que leurs ministres prêchent à présent tout ouvertement contre icelle, et que le parti du prince Maurice est par delà plus puissant que devant. Il assure aussi qu'ils n'accorderont jamais une trève à longues années, quand bien on leur accorderoit l'article de la souveraineté, pour être, ainsi qu'il dit, lesdits Etats en des défiances nouvelles, dont il sera difficile de les guérir. Mais je n'ajoute à présent foi qu'à une partie du dire dudit sieur Aërsens. Je prie

Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.
De Conflans, ce 19 juillet 1607, DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 19 juillet 1607.

SIRE,

Hier, qui étoit le dix-huitième de ce mois, M. le prince Maurice nous envoya la copie des lettres que le marquis Spinola lui a écrites du 16, à Bruxelles, et tôt après, M. de Barneveld celle que le même Spinola a écrite aux Etats, dont nous envoyons les copies à votre Majesté. C'est pour leur faire savoir que la ratification d'Espagne avoit été apportée par le secrétaire dudit Spinola, arrivé d'Espagne le même jour qu'il a écrit lesdites lettres; et que l'audiencier Verreiken étoit prêt de venir trouver les Etats pour la leur donner, et leur dire aussi quelque chose de plus pour l'acheminement de cette négociation de la part de l'archiduc, n'attendant pour ce faire qu'un passeport. Nous avons, peu de temps après, été voir ledit sieur prince Maurice, pour entrer en propos avec lui de ce qu'il faudroit faire sur ce sujet, et reconnoître son inclination. Il nous a dit que suivant la conclusion prise, lorsque la trève fut faite, l'archiduc étoit tenu envoyer aux Etats copie de ladite ratification signée, et qu'à son avis il y devoit satisfaire, afin qu'elle soit considérée en l'assemblée, puis envoyée ès provinces particulières, pour délibérer si on doit entrer plus avant en traité ou non, et jusqu'à ce, qu'on ne doit ouïr aucune proposition ni ouverture de sa part qui puisse acheminer les

affaires à quelque accord, et moins encore admettre en ce lieu ledit sieur de Verreiken, qui est personne bien entendue, ayant autorité et grande part au maniement des affaires, lequel pourra faire des pratiques, voir des particuliers, être vu d'eux, et demeurer long-temps parmi eux, attendu que la réponse qu'il voudra vraisemblablement emporter ne peut être faite qu'avec beaucoup de temps. Nous n'avons pas rejeté son avis, mais dit qu'il n'y auroit pas grand mal de le laisser venir pour présenter ladite ratification en l'assemblée des Etats, ouïr ce qu'il a charge de proposer là-dessus, soit en l'assemblée même, s'il le veut faire, ou à quelques particuliers qui seront députés à cet effet, qui est le mieux, puis le renvoyer le lendemain avec cette réponse qu'ils feront délibérer sur ladite ratification, et ce qu'il aura dit à leurs députés ès assemblées des provinces particulières, et après en l'assemblée générale de tous les Etats, suivant les formes qu'ils ont accoutumé de garder ès affaires d'importance, pour y prendre résolution, et en avertir l'archiduc au plutôt, du moins dans le temps qui a été pris par la trève, à savoir le premier jour de septembre; et cependant, afin que l'attente d'un si long séjour ne lui fût ennuyeuse, qu'il se pourra retirer. Que si ces honnêtes paroles ne suffisent pour lui faire connoître qu'on n'a pas agréable qu'il demeure plus long-temps en ce lieu, on le lui dira à part, en sorte qu'il s'en aille : n'étant à propos à la vérité qu'un homme de cette qualité fasse plus long séjour en un lieu où on ne peut épier ses actions sans l'offenser, ni le laisser en entière liberté sans lui donner des moyens de faire des pra-

tiques et user de corruption, qui pourroient être dommageables à l'Etat. Ledit prince Maurice a approuvé cette ouverture. Nous lui avons dit aussi qu'on ne devoit délibérer sur cette affaire, sans nous en communiquer et prendre avis; à quoi il nous a répondu qu'il estimoit bien qu'on le feroit ainsi; et M. de Barneveld nous en a mandé autant.

Le conseil d'Etat en a délibéré l'après-dînée du même jour 8, en présence dudit sieur prince Maurice, et a approuvé ledit avis, selon que M. Aërsens, qui nous est venu voir exprès, et par commandement desdits Etats, nous l'a fait entendre. Ce jourd'hui dix-neuvième, l'assemblée générale desdits Etats en a fait autant sans contradiction, en sorte que le passe-port a été expédié et envoyé par le même trompette qui avoit apporté lesdites lettres; et est certain que ledit sieur Verreiken sera ici dans cinq ou six jours. Encore reste-t-il quelque chose à discourir aux curieux sur l'envoi de cette ratification et du personnage qui a été choisi pour l'apporter, qui est homme d'affaires, auquel le secret de la négociation a pu être commis; et par ainsi vraisemblable qu'il prétend l'entamer, reconnoître l'inclination des Etats, conférer avec quelques particuliers, même ceux qui ont plus d'autorité, promettre ou donner dès maintenant des présens, faire des offres qui touchent à leur intérêt, pour ébranler la constance des uns, et corrompre tous ceux qu'il pourra. Mais on pense avoir pourvu à ces inconvéniens, lui donnant congé tôt, et le logeant en maison de personne fort affidée, comme on a délibéré de faire, lequel aura charge de prendre garde à tout ce qu'il fera, puis

ceux qui ont envie de se laisser corrompre, s'il y en a parmi eux, ne trouveront qu'assez d'autres moyens. Quant à la ratification, aucuns estiment qu'elle contiendra quelque restriction ou clause sujette à interprétation; et que ledit sieur Verreiken, homme capable, a été choisi pour la faire trouver bonne. Les autres, qu'elle sera pure et simple, crainte d'altérer d'entrée ces peuples, qui en cet article sont si sensibles et résolus d'avoir cette souveraineté absolue, du moins en mots spécieux qui les laissent en cette opinion, que la moindre modification suffiroit pour les éloigner d'écouter seulement les conditions de paix, et qu'ils réserveront plutôt à les faire par le traité et à la conférence; et à la vérité, s'ils sont bien sages ils prendront ce conseil.

Le prince Maurice dit là-dessus avoir entendu que l'archiduc, en quittant ladite souveraineté, doit réserver quelque prestation annuelle, comme de deux ou trois cent mille florins par an. Mais ce que nous craindrions plus, et qui est touché par nos précédentes lettres, seroit s'il prétendoit faire une alliance perpétuelle, et ligue offensive et défensive des autres provinces et Etats qui sont en sa sujétion avec ceux-ci; car, les attachant avec lui de cette façon, il n'auroit rien ou peu perdu, pource que demeurant obligés à lui donner un secours perpétuel contre ses ennemis, son Etat n'en seroit point affoibli, ni ses forces diminuées, et votre Majesté n'en tireroit aucun fruit. Mais ayant eu cette appréhension, il y a déjà quelque temps, le président Jeannin en communiqua avec le sieur de Barneveld, lui remontrant les inconvéniens de cette ligue; à savoir que seroit

le moyen de les faire abandonner par tous leurs amis, et de les laisser du tout à la discrétion et exposer à la vengeance de l'Espagnol et des archiducs. Ce qu'il montra de bien reconnoître, et qu'ils ne traiteront jamais avec telles conditions, au contraire entendoient faire une confédération avec votre Majesté, pour se conserver contre leurs ennemis réconciliés, de la mauvaise foi desquels ils ne doutoient point, quand le pouvoir de l'exécuter y seroit. La venue dudit Verreiken, ce qu'il dira, et la lecture de ladite ratification, commenceront d'en donner quelque lumière. Nous avons ci-devant écrit à votre Majesté, comme nous estimions qu'il falloit procéder pour ne point mettre en longueur le traité, mais conclure tôt, ou rompre, que ne répéterons point ici pour ne l'ennuyer, étant délibérés de le suivre, si votre Majesté ne nous commande de le changer. C'est aussi maintenant qu'il faut traiter avec le prince Maurice et le contenter, afin que tout demeure bien uni; à quoi madame la princesse d'Orange nous fait faute, et sa venue prompte seroit bien à propos. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté, en parfaite santé, très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce 19 juillet 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs,

P. Jeannin, de Buzanval, et de Russy.

Lettre du président Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 19 juillet 1607.

Monsieur, depuis avoir écrit au Roi, le porteur des lettres étant prêt à sortir, un trompette est venu, qui a apporté des lettres du marquis Spinola, écrites

à M. le prince Maurice, et à messieurs des Etats, dont nous envoyons les copies à Sa Majesté, et lui faisons entendre par nos dernières lettres ce qui a été avisé là-dessus, ainsi que le verrez plus particulièrement, qui m'empêchera d'en faire ici aucune répétition. On reconnoît maintenant les passions de ceux qui veulent la paix, ou la craignent; le prince Maurice montre d'en être en appréhension; néanmoins il s'est fort bien conduit en la réponse qui a été faite. Il est besoin de pourvoir tôt à son contentement, à quoi madame la princesse d'Orange nous seroit fort nécessaire. Il seroit même à propos qu'il plût au Roi le gratifier de quelque bon état et pension chacun an: car puisqu'on juge nécessaire pour le bien des affaires et le service de Sa Majesté, comme il est en effet, de le fortifier en cet Etat, et y accroître son autorité et celle de sa maison, aussi est-il, en conséquence, de l'obliger, afin que son affection acquise et conservée par l'intérêt, le rende, en l'Etat où il aura pouvoir, plus enclin et dévotieux envers Sa Majesté, les siens et son royaume. Et ceci me semble d'autant plus nécessaire qu'on dit sourdement l'archiduc avoir intention de faire toutes sortes d'efforts et offres pour le gagner; et peut-être s'il faut perdre la souveraineté sans espoir de retour, selon que les Etats la prétendent, qu'il aimera mieux l'obliger et le faire seigneur de ces pays à quelques conditions, traités et confédérations qui lui seront avantageuses, que de la quitter aux Etats mêmes: encore qu'il n'y ait pas grande apparence que l'archiduc le doive faire, et qu'il semble d'autre côté ledit prince ne pouvoir prendre assurance de la foi

et bonne volonté envers lui de l'Espagnol et des archiducs, si est-il bon de lui faire voir d'ailleurs de la sûreté, de la grandeur et du profit, afin qu'il soit mieux disposé à rejeter telles ouvertures, et toutes autres qui lui pourroient être faites contraires à l'intention et au dessein de Sa Majesté.

Nous pensons que les députés du roi d'Angleterre pourront être ici au même temps que ledit sieur Verreiken : peut-être qu'il nous viendra voir; s'il le fait, nous l'irons aussi visiter; mais nous ne commencerons pas, encore qu'on ait accoutumé d'ainsi faire quand un nouvel ambassadeur vient de la part d'un prince qui est ami, comme sont Sa Majesté et l'archiduc, pource qu'il est envoyé par un prince ennemi des Etats près desquels nous sommes; par ainsi ne peut être tenu pour ambassadeur, mais député à quelque particulier effet, et que ces peuples en pourroient prendre jalousie, si nous nous entremettions de nous-mêmes à faire cet office; outre ce que les qualités du Roi et de l'archiduc qui sont trop différentes, semblent nous convier à faire ainsi. Ledit sieur Verreiken est fort marri de M. le président Richardot, et pourra désirer de parler au président Jeannin sur le sujet des propos que ledit sieur président Richardot et lui ont autrefois eus ensemble. Il s'y conduira selon l'occasion, soit pour lui donner sujet de parler, ou attendre qu'il parle de lui-même. Envoyez au plus tôt madame la princesse d'Orange, si vous désirez que sa venue soit utile. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

A La Haye ce 19 juillet 1607.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du 20 juillet 1607.

Monsieur, celle qu'il vous a plu m'écrire, du 17 du passé, me fut envoyée le lendemain que les députés de messieurs les Etats furent arrivés. Ils ont été un peu long-temps en leur voyage, mais ils avoient affaire aux vents et à la mer. Le principal est qu'ils se sont enfin rendus ici en bonne santé. Ils eurent leur audience du roi de la Grande-Bretagne dimanche passé, qui leur fut honorable et fort favorable, non sans beaucoup de considérations, et sans apparence de grande jalousie de la part des ministres d'Espagne et de Flandre. Leur principale demande, qui regardoit l'envoi des députés de deçà, pour conjointement avec vous autres, messieurs, aviser à ce qui peut être plus utile à la conservation de leur Etat, soit par la paix ou par la guerre, leur fut incontinent accordée : de l'autre, dont vous me remarquez qu'ils ont aussi charge, qui est de requérir d'être assistés et secourus, au cas que le roi d'Espagne ne leur veuille donner la paix avec les sûretés et conditions qu'ils prétendent, attendu que le Roi n'est délibéré de continuer son secours, si ce Roi aussi n'y contribue de sa part; ou ils ne s'en sont point laissé entendre, ou eux et ceux de deçà me le dissimulent. Tant s'en faut, les étant allé voir, et étant tombés sur ce discours, ils m'ont franchement maintenu qu'il n'y avoit que deux moyens en quoi ces deux rois pussent convenir avec nous pour leur salut : celui de la paix, en l'appuyant de leur autorité, ou celui de la guerre, en se déclarant ouvertement; et que

d'un secours particulier pour continuer la guerre tout seuls, que cela ne les retiendroit pas d'accepter les offres qui leur sont faites. Ledit roi de la Grande-Bretagne, pour plus amplement s'informer de leurs affaires, les renvoya à son conseil, où ils furent hier ouïs. Leur entrée fut d'excuser la promptitude dont ils s'étoient laissés aller à conclure leur trève, sans avoir pu en prendre avis dudit Roi, avec les raisons qui les y avoient contraints, et prière, à la suite, de l'envoi des députés aux mêmes fins dont ils avoient déjà supplié ledit sieur Roi. La réponse leur fut faite par le comte de Salisbury, qui, après les avoir un peu vespérisés sur les remarques de leur légèreté, tant en la conclusion de ladite trève et ampliation à icelle, que sur les espérances d'une domination et liberté absolue, dont ils s'étoient si facilement laissé charmer; et après leur avoir néanmoins protesté, tant de la part du roi son maître que de tout le corps du royaume, tant de soin et tant d'affection à leur salut, leur demanda deux choses : l'une si l'affaire étoit encore entière, et s'ils n'étoient point obligés d'autres particularités que celles qui apparoissoient, tant envers l'Espagne que les archiducs; l'autre, si au cas que la ratification d'Espagne ne vînt pure et simple, sur ce qui s'est déjà contracté, s'ils feroient la paix. A la première, ils maintinrent que tout étoit en son entier, et qu'il n'y avoit rien sur quoi ils ne pussent suivre l'avis et le bon plaisir de leurs Majestés. L'autre, que si ladite ratification ne venoit pure et simple, ils ne feroient point la paix. Vrai est qu'ils se sentent si fort atténués, qu'ils ne sauroient continuer la guerre tout seuls.

Sur cela leur fut répliqué que, puisque ainsi étoit, le Roi ni le conseil ne leur donneront point leur aide et bon avis, sur la perfection de ce qui restoit à faire, et qu'à cette fin leurs députés les suivroient incontinent, qui avec les nôtres auroient charge de conduire cette affaire d'une même haleine, et plus étroite et mutuelle correspondance qu'il seroit possible. Que quant à la forme ou qualité du secours qui leur devroit être donné, au cas qu'ils ne fussent conseillés d'entendre à la paix, que c'étoit chose qu'on ne leur pouvoit maintenant dire, devant dépendre de la connoissance que leurs députés, conjoints avec vous, prendroient de leur besoin et nécessités, et de ce qu'eux et vous, tous ensemble, jugeriez être meilleur pour la cause commune et intérêt particulier d'un chacun; mais que de cela ils pouvoient être assurés que l'on ne les laisseroit point perdre. Voilà tout ce que le comte de Salisbury me vient de dire, qu'il avoit hier traité et résolu avec eux. Après demain, ils vont voir le Roi à cinq ou six lieues d'ici, qui, à ce qu'on dit, les fétoiera, et là se licencieront. Je ne vous puis encore dire qui seront les députés qui iront d'ici, l'élection n'en étant faite, à ce que m'a dit ledit comte, non plus que à quoi buteront ceux qui iront, au cas que la paix n'ait lieu; m'ayant icelui comte de Salisbury, juré qu'ils n'y ont encore pris aucune résolution, se remettant entièrement à la délibération qui en sera prise par vous autres, messieurs; mais qu'en tout et partout ils essaieront de s'accommoder au conseil de Sa Majesté. Il m'a bien dit que si le sien étoit suivi, l'on se proposeroit quelque fin plus généreuse, et comme il croit, plus utile que l'on n'a fait jusqu'ici;

mais qu'il n'est pas seul. Quoiqu'ils fassent montre par deçà, même depuis l'arrivée du sieur Wunmonde, d'une grande franchise et confiance en nous, si ne se dépouilleront-ils jamais de leur peau, qui est toute pleine de défiance; et crois que le vrai moyen de les porter à la guerre, c'est de montrer que voulions la paix, comme au contraire. Voici une grande affaire et un grand champ pour faire paroître votre prudence et dextérité accoutumée; mais je crains qu'il soit un peu long, et que vous y ayez besoin de patience. Lesdits députés ont souffert que je les aie été voir, et ne sont encore venus séant, ni ne m'en ont envoyé faire d'excuses, encore qu'à mon avis la raison du jeu le voulût. Je ne sais si pour mieux faire leurs affaires, ils estiment à propos d'en user ainsi; je vous en laisserai le jugement. Au demeurant, j'ai différé quelque temps à vous écrire, ayant reçu ordre de Sa Majesté de ne vous mander que choses bien certaines et bien avérées; et jusqu'ici je n'en vois point. Plût à Dieu encore qu'elles le pussent être davantage, comme je le supplie vous donner, monsieur, en parfaite santé, très-longue vie, en vous baisant très-humblement les mains, et, avec votre permission, à messieurs de Buzanval et de Russy.

A Londres, ce vingtième jour de juillet 1607.

Monsieur, j'ai depuis ceci appris, d'un confident du comte de Salisbury, que leurs députés marchent d'un pied fort douteux avec vous, parce, disent-ils, que vous avez bien montré un pouvoir fort ample et absolu, mais qu'en effet vous ne vous en êtes jamais de rien déclaré sur icelui, en remettant toujours

à quand ils seront de delà, et qu'ils en apporteront un semblable ; mais qu'ils auront néanmoins une instruction de ne rien conclure là-dessus, que par ce qu'il leur sera fait savoir d'ici ; et à ouïr parler ledit confident, ils seroient pour se porter à la guerre, si nous le leur proposions. Mais comme vous savez mieux ce qui est de l'intention du Roi pour ce regard que je ne fais pas, vous vous y saurez trop mieux gouverner selon icelle, si Sa Majesté s'y résolvoit. Je ne verrois point de danger de leur en mettre le marché à la main, si elle n'en a point d'envie. Aussi il faut bien se garder qu'ils ne le reconnoissent ; car ils seroient gens pour le faire, afin de regagner par ce moyen envers les Etats ce que leur froideur leur a fait perdre jusqu'à cette heure. Ma crainte est aussi qu'ils ne cherchent de nous embarquer, et quand nous nous serons déclarés et obligés à quelque chose, nous laisser là. Vrai est que traitant toujours à la charge de les avoir de la partie, en quoi que vous proposiez, s'ils ne se résolvent à ce qui sera jugé par les Etats plus utile à leur conservation, le tort leur en demeurera, et de là les pourra-t-on, puis après, tant plus aisément ranger à tel autre parti que l'on voudra. J'ai estimé vous devoir encore toucher ce mot, que vous prendrez s'il vous plaît en bonne part, et comme de celui qui derechef vous baise les mains, et veut demeurer, monsieur, votre humble et très-affectionné serviteur,

La Boderie.

Lettre de M. de Berny (1) *à M. Jeannin, du* 26 *de juillet* 1607.

Monsieur, le même respect que vous dites, par la vôtre du vingtième de ce mois, vous avoir retenu de m'écrire, m'a tout de même gardé de vous donner des nouvelles de deçà, où j'ai pris peine en toutes occasions de lever et faire perdre les mauvaises impressions que l'on a prises du sujet de votre voyage, dès auparavant votre partement; lesquelles, tant s'en faut qu'elles aient cessé, ont toujours depuis augmenté par le rapport du bon père Cordelier, qui est allé en Espagne; la rhétorique duquel a plus eu de force et de vertu envers ces esprits-ci, que la pure vérité que je leur ai simplement annoncée, dont les événemens rendront enfin de plus assurés témoignages. L'on attend ici ou le retour ou des nouvelles de l'audiencier Verreiken, pour faire partir le président Richardot avec le marquis d'Itaures, ou le comte d'Aremberg, pour aller traiter au lieu que messieurs des Etats aviseront pour la conclusion d'une paix, ou d'une longue trève, si faire se peut, qu'ils estiment deçà bien plus avantageuse, et dont le Cordelier leur a donné toute espérance, voire assurance, comme s'il l'eût eue dans sa manche toute bâtie, n'étoit, dit-il, les traverses que l'on y donne de France, dont ces gens-ci ont encore pris plus de soupçon depuis le partement de l'audiencier, qu'auparavant, sans aucun fondement que de quelques avis qui leur viennent du lieu où vous êtes, où sans doute il y a bien de

(1) Ambassadeur du roi de France auprès des archiducs.

la corruption. Je ne manquerai, s'il se présente chose digne, de vous en donner avis par cette même voie. Monsieur, je vous baise bien humblement les mains, et suis votre bien humble et affectionné serviteur,

BRULART et DE BERNY.

De Bruxelles, ce 26 juillet 1607.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du pénultième jour de juillet 1607.

SIRE,

Nous avons écrit à votre Majesté trois lettres, des 16, 18 et 19 de ce mois, qui ont été données à mêmes personnes pour les porter; mais le vent, toujours contraire depuis, nous fait craindre qu'elle ne les reçoive que tard. L'audiencier Verreiken arriva en ce lieu le 23, sur les onze heures du soir, accompagné d'un marchand d'Anvers, qui avoit fait tous les voyages avec le moine. Il fut logé en une hôtellerie assez près du château, où son logis avoit été préparé et accommodé, visité le lendemain 24, sur les neuf heures du matin, de la part de messieurs les Etats, qui y envoyèrent M. Aërsens, et ouï en pleine assemblée, à sept heures du soir le même jour. Son discours fut court, en langage flamand, respectueux envers les Etats, qu'il a qualifiés *nobles et puissans seigneurs*, et M. le prince Maurice, qui y assistoit, *très-illustre prince*. La substance d'icelui a été, du désir que les archiducs ont de faire finir la guerre par une bonne et sincère paix, qu'ils ont procuré et obtenu du roi d'Espagne la ratification de ce qu'ils ont fait avec eux,

tant pour le premier traité de la trève que ampliation depuis accordée, le tout en bonne et due forme, et ainsi qu'ils la pouvoient désirer. Puis a demandé deux choses, l'une que les navires des Etats qui sont sur la côte d'Espagne, fussent révoqués suivant ladite ampliation, attendu qu'ils avoient satisfait à leur promesse; l'autre, qu'il fût avisé à ce qu'il étoit besoin faire pour entrer au traité; et sur la fin s'est plaint de ce qu'on a fait imprimer et publier le traité de ladite trève, avec les déclarations y contenues, qu'on les tient pour libres, et Etats sur lesquels les archiducs ne prétendent rien; les a priés à cette occasion de voir la ratification du premier traité, qu'il leur a présenté avec l'autre, et qu'il lui soit permis de la retirer après qu'ils l'auront vue, sans qu'ils en prennent copie.

Il lui fut répondu lors que le traité de la trève étoit un écrit de telle nature qu'on le devoit publier pour le faire observer, et que c'étoit même chose de l'avoir fait par impression ou par écriture à la main; qu'ils verroient cette ratification pour en délibérer, et après lui faire entendre ce qu'ils auroient résolu. Lui sorti, elles furent lues à l'instant, et connu de tous que celle du premier traité n'étoit aucunement conforme à la promesse des archiducs, et néanmoins la délibération remise au lendemain, pource qu'il étoit fort tard. M. de Barneveld, qui nous vint voir le soir même à l'issue de l'assemblée, nous a rapporté tout ce que dessus, et fait voir les originaux des deux ratifications, dont nous envoyons les copies à votre Majesté. La première lue et bien considérée, lui a été dit qu'il n'y avoit rien, soit au narré

ou dispositif d'icelle, pour en inférer que le roi d'Espagne ait ratifié et approuvé ces qualités que les archiducs donnent aux Etats de les tenir pour libres, sur lesquels ils ne prétendent rien; au contraire elle est restreinte, nommément à la trève et cessation d'armes. Ainsi tant s'en faut qu'il donne pareille déclaration en ce qui le peut toucher, tant en son nom que des successeurs rois d'Espagne, qu'il ne ratifie pas même ce que les archiducs ont fait pour ce regard pour la forme. Ce n'est qu'un simple placard en papier, signé *yo el Rey*, comme il signe les patentes qui s'adressent à ses sujets, ayant accoutumé de signer son nom ès expéditions qui touchent aux personnes ou Etats qui ne dépendent de sa sujétion; et que ces défauts en la forme et substance étoient si grands, qu'on ne les pouvoit dissimuler. Ainsi tout étant mal, il le falloit déclarer, et ouvertement montrer qu'ils sont résolus de n'entrer en aucun traité, sans avoir ladite ratification, ainsi qu'il est requis, et qu'elle a été promise; l'accepter néanmoins, et retenir pour assurance de la trève de huit mois, agréée par le roi d'Espagne, qu'ils entendent aussi agréer de leur part, en faisant déclaration expresse de la retenir pour cette seule considération, non pour s'en contenter en ce qui est du surplus, et s'il fait grande instance de la retirer, qu'on la lui doit rendre. Au regard de la révocation de leurs navires, qui sont sur la côte d'Espagne, qu'ils n'y étoient obligés, puisque la ratification n'avoit été donnée en la forme promise, et n'y avoit apparence de le contenter en cet endroit, puisqu'il n'avoit rien apporté pour témoigner qu'ils aient aucune volonté à la paix.

Ledit sieur de Barneveld nous a dit qu'il approuvoit du tout notre avis, fors en ce qui étoit de la révocation de leurs navires, en quoi il nous prioit de considérer qu'ils sont sur leur retour, et ne peuvent plus faire aucun exploit avant la fin de la trève : ainsi que le roi d'Espagne n'en tirera aucun profit quand ils le feront; et au contraire leurs marchands y auront de la sûreté, pource que leurs navires qui ont mené des blés en Italie, et sont prêts de retourner, ne courront par ce moyen aucune fortune à leur retour; ce qui seroit à craindre autrement, étant certain que le roi d'Espagne a mis quelques vaisseaux ensemble pour y entreprendre, et qu'eux ne sont sur leurs gardes, ni assez forts pour se garantir de ce péril, étant séparés les uns des autres comme ils sont, et aucuns déjà retournés. Le vingt-sixième les Etats s'assemblèrent pour aviser à la réponse qu'on devoit faire audit sieur Verreiken; à quoi ils employèrent le jour entier, sans aucune contention. Toutefois, ayant tous jugé que cette ratification ne valoit rien, et considéré, outre les raisons ci-dessus déduites, qu'en la copie du traité, au pied duquel elle est mise, les mots de la plus grande substance, comme d'*être libres*, et *États sur lesquels les archiducs ne prétendent rien*, avoient été omis en partie, et la clause délaissée imparfaite exprès et malicieusement, comme ils disoient, pour ne l'approuver; ainsi falloit députer vers lui un de chacune Province, pour savoir s'il auroit autre chose à proposer, ou donner par écrit, afin de l'inviter à le faire sans remise, et sans apporter aucun artifice, lui remontrant qu'il traitoit avec gens qui sont ouverts, et désirent de la sin-

cérité et simplicité en leurs traités. Et s'il répondoit n'avoir rien de plus, lui faire entendre les défauts de cette ratification, tant en la substance qu'en la forme ; et que les archiducs n'ayant satisfait à leurs promesses, il se pourroit bien retirer, n'étant besoin qu'il fît plus long séjour parmi eux, puisqu'il n'avoit aucun sujet d'y demeurer davantage.

Cette réponse lui étant portée par lesdits sieurs députés, le vingt-sixième jour, sur les neuf heures du matin, il leur répéta encore plusieurs propos de la bonne volonté et intention des archiducs ; et que, pour parvenir à la paix, il falloit remettre quelque chose à la grandeur d'Espagne, pour les induire à vouloir ce que les Etats désiroient et les archiducs aussi, avec autant d'affection qu'eux, d'autant que le combat du Détroit avoit aigri l'esprit du roi d'Espagne, et de ceux de son conseil, pour avoir senti le dommage de cette hostilité en un temps auquel ils estimoient qu'ils seroient recherchés par tous les bons offices et devoirs, pour induire un si grand prince à quitter le sien ; qu'il ne savoit pas si les archiducs auroient par devers eux quelques autres écrits et enseignemens de la volonté du roi d'Espagne, outre ce qu'il en a présenté à messieurs des Etats ; mais pour son regard, qu'il n'en a aucune connoissance. Bien leur peut-il dire les archiducs être si affectionnés à la paix, et avoir obtenu un si ample pouvoir du roi d'Espagne pour la faire, qu'il ose bien promettre, puisqu'ils ne se contentent pas de la ratification apportée par lui, qu'eux tenoient bonne et valable, qu'en lui donnant la minute de cette ratification en la forme qu'ils prétendent, ils l'auront dans un mois ; offrant pour sû-

reté de sa promesse de demeurer en ce lieu de La Haye, et avec gardes, s'ils veulent, jusqu'à ce qu'il y ait été satisfait; mais qu'il les prioit aussi de révoquer leurs navires, et de rendre ce témoignage d'amitié aux archiducs, qui lui serviront beaucoup pour aider au repos commun, et à disposer les volontés, en Espagne, à trouver bon tout ce qu'il fera pour y parvenir. Ils lui ont répondu, quant au long séjour d'un mois, qu'il n'étoit aucunement à propos, et que leurs peuples en prendroient de l'ombrage; que pour le surplus ils le feroient entendre aux Etats. Il a montré au même instant qu'il se contenteroit de sept ou huit jours pour écrire aux archiducs. Ce qu'il a appris de l'intention de messieurs les Etats, et d'avoir réponse avant son départ, désirant surtout savoir au vrai s'ils ont quelque autre déclaration du roi d'Espagne que celle qu'il leur a apportée.

Le jour même les Etats nous ont envoyé prier de leur donner une heure pour conférer avec nous; ce qu'ayant délaissé à leur choix pour telle heure qu'il leur plairoit, comme n'étant occupés à autres affaires qu'aux leurs, ils y sont venus sur les trois heures après midi, au nombre de sept, qui est un de chacune Province, entre lesquels M. de Barneveld, l'un d'eux, a porté la parole, selon qu'il a accoutumé, et fait entendre tout ce que dessus; et que messieurs des Etats auxquels ils l'ont rapporté n'y ont voulu prendre aucune résolution, sans en avoir premièrement notre avis qu'il a demandé, nommément sur la révocation des navires, mettant en avant les raisons, et la commodité qui en aviendroit aux marchands, qui ont leurs navires en Italie, comme

pour nous persuader de leur donner ce conseil. A quoi il fut contredit par le député de Zélande, lequel dit qu'il falloit garder la première résolution prise par les Etats, et suivant icelle ne faire ladite révocation qu'après la ratification donnée en la forme qu'il convient; qu'il étoit aussi sans apparence de gratifier l'ennemi, puisqu'il n'a accompli sa promesse. Le second point a été sur le séjour de cinq ou six jours qu'il a semblé à tous ne devoir être dénié audit sieur Verreiken; le troisième, s'ils lui doivent donner une minute de la ratification et déclaration en la forme qu'ils la demandent; et le dernier, pource qu'il faisoit grande instance de retirer la ratification qu'ils trouvent mauvaise, s'ils la lui doivent rendre, et cet article a semblé aussi ne recevoir grande difficulté; néanmoins si on lui pouvoit faire trouver bon qu'elle demeure pour assurance de la trève, dont elle contient la confirmation de la part du roi d'Espagne, que ce seroit le meilleur. Ne restoit donc que les deux points de la révocation des navires, et de la minute de la ratification que ledit sieur Verreiken a demandée. Sur quoi, après avoir discouru quelque peu avec eux, les aurions priés nous donner loisir pour en communiquer ensemble; et pource qu'il étoit tard, que nous leur en ferions réponse le lendemain matin, s'il leur plaisoit nous envoyer quelqu'un d'entre eux pour la recevoir.

Nous prîmes ce temps pour en conférer avec M. le prince Maurice, lequel, environ une heure avant la venue desdits sieurs députés, nous avoit envoyé avertir par M. de Châtillon de ce qu'ils nous devoient proposer, et fait connoître qu'il ne consentiroit jamais

à la révocation desdits navires. Nous le fûmes donc voir le soir même, lequel, après avoir entendu tout ce qui s'étoit passé en cette conférence, nous dit, sans attendre notre opinion, qu'il n'étoit raisonnable de faire quelque chose au gré d'un ennemi qui n'avoit satisfait à sa promesse; aussi que la résolution de ne révoquer les navires, sinon après la ratification donnée en bonne forme, ayant été prise par l'avis de toutes les provinces, on ne la pouvoit changer sans les consulter; et si on le faisoit autrement, que deux provinces, à savoir Zélande et Frise, s'y opposeroient sans doute, et y auroit assez d'autres députés en l'assemblée qui en feroient autant. Nous lui répondîmes que nous approuvions son avis; mais qu'il se falloit garder surtout de division, et si Verreiken s'apercevoit de leurs contentions pour si peu, qu'il en sauroit bien faire son profit, et espérer quelque chose de mieux entrant au traité; que nous eussions bien désiré n'être chargés de donner notre avis sur ce fait particulier, parce qu'en le faisant suivant le sien que jugions être le meilleur, comme il est vrai en effet, nous craignions deux inconvéniens : le premier, que la plupart des provinces qui demandent la révocation des navires, ne le suivent pas, qui seroit un commencement pour faire venir à mépris nos avis, et de l'entretenir comme moins prudens ou passionnés, diminuer par ce moyen l'autorité qu'ils doivent avoir pour nous rendre utiles en meilleure occasion; l'autre inconvénient, que le roi d'Espagne et les archiducs se plaignant tous les jours de ce qu'ils disent les empêchemens de la paix provenir de votre Majesté, cet avis, qui ne peut faillir d'être su, puis-

qu'il sera publié en ladite assemblée, les confirmera en cette mauvaise opinion, que devrions plutôt essayer de diminuer qu'accroître; et d'autant plus, que ledit sieur Verreiken assure que cette révocation aideroit beaucoup à faciliter et disposer le roi d'Espagne à donner la ratification que les Etats demandent, sans laquelle on ne peut faire la paix; car, encore qu'il soit certain qu'il n'en fera ni plus ni moins, et que cette résolution de paix ou de guerre ne doive dépendre de ce que les Etats feront ou refuseront en cet endroit, ce prétexte toutefois servira pour persuader, et faire croire telles calomnies. A quoi les ministres de votre Majesté sont tenus de prendre garde soigneusement pour l'en garantir, et laisser ès esprits d'un chacun l'opinion que ses bonnes intentions méritent.

Rien n'a pu contenter ledit sieur prince, sinon ce que lui avons dit, que nous nous excuserions de donner notre avis aux Etats sur cet article, en leur remontrant que nous n'étions suffisamment informés de la commodité ou incommodité que le pays pourroit recevoir du séjour ou retour desdits navires; et qu'eux, qui en avoient meilleure connoissance que nous, en sauroient aussi mieux juger; les priant et exhortant néanmoins de bien considérer ce qui seroit de la réputation des Etats, et surtout n'entrer en aucune contention ou division pour ce regard, ni pour quelque autre occasion que ce soit. Nous y ajouterons encore qu'ayant été bien avertis qu'il seroit nécessaire de mettre en délibération cette affaire dans les provinces, avant que la pouvoir résoudre en l'assemblée qui étoit de présent ici, il ne nous sembloit

à propos d'en dire maintenant notre avis. Le soir même nous fîmes voir M. de Barneveld par M. de Vaudernul son beau-fils, pour le prier de se vouloir conformer en cet endroit à l'avis dudit sieur prince, qui seroit suivi sans doute de la plupart des provinces, et qu'il feroit bien induire et persuader la province de Hollande, dont il y a grand nombre de députés en ce lieu sur lesquels il a de l'autorité, d'en faire autant. Le 27, sur les huit heures du matin, ledit sieur de Barneveld et un des députés de Zélande nous vinrent trouver pour entendre notre avis, qui a été tel que dessus, avec les discours et raisons qu'avons jugés à propos pour les disposer à suivre l'avis dudit sieur prince Maurice. Ils nous ont derechef fait instance de leur dire s'ils devoient donner la minute de la ratification, dont ils ont été requis par ledit sieur Verreiken. Encore qu'il semble cela être sans difficulté, si est-ce que M. le prince Maurice le rejette du tout, et nous y en trouvons beaucoup; car si elle doit être dressée par l'avis des Etats, ils n'en demeureront aisément d'accord, pour la diversité des opinions sur la guerre ou la paix, qui induira les uns à la demander si difficile qu'elle soit refusée, et les autres à trouver tout bon. Il y a aussi de l'apparence que cette minute a été requise pour les mettre en plus grande espérance de paix, et faire qu'ils s'y attendent sans se préparer à la guerre; qu'il l'a fait aussi pour obtenir la révocation des navires avec plus de facilité; et enfin pour entrer en quelque commencement de négociation et tirer l'affaire en longueur, sur ce que le roi d'Espagne pourra faire de nouvelles difficultés, quand il aura vu dire qu'il y

fut retrancher ou ajouter quelque chose, et là-dessus conférer pour en demeurer d'accord, qui est en effet ce qu'on doit craindre; ainsi qu'il seroit aussi bon de lui en donner un formulaire, sans être autrement autorisé ni mis en délibération en l'assemblée; et que s'ils veulent envoyer la ratification en Espagne, comme il convient, ils savent assez comme il la faut concevoir, et en quels termes et forme.

Lesdits sieurs députés s'en retournèrent en leur assemblée avec cette réponse, où ils conclurent, après quelque difficulté, qu'on donneroit six jours audit sieur Verreiken, lesquels commencent au 29, pour écrire et avoir réponse des archiducs. Quant à la révocation des navires, cet article fut disputé entre eux avec chaleur et contention; et a-t-on reconnu, pource que ledit sieur Verreiken a assuré la ratification comme on la demande, si la révocation des navires est faite, avec cette clause de n'envoyer nouvelle flotte durant la trève, car c'est ainsi qu'il l'entend, et par ce moyen que la trève soit aussi bien générale par mer que par terre, que la plupart des députés se laissoient aller à l'accord, si ceux de Zélande et de Frise ne s'y fussent opposés; au moyen de quoi il est demeuré indécis, étant leur intention d'y pourvoir après les six jours expirés, soit pour l'accorder, si quelque autre écrit est envoyé par l'archiduc qui contente les Etats, ou refuser, s'il n'y a rien de plus que ce qu'il leur a déjà donné. Ceux qui le veulent contenter, espèrent que dans lesdits six jours les navires retourneront, et par ainsi qu'il aura partie de ce qu'il demande. M. le prince Maurice n'a trouvé bonne cette réponse, et dit

qu'elle sentoit sa timidité, comme si on craignoit d'offenser, et semble qu'il ait raison. Il est vrai aussi qu'il a été trompé en ce qu'il pensoit son opinion devoir être la plus forte, dont nous faisons conjecture qu'entre ces députés, le nombre de ceux qui veulent la paix est toujours le plus grand, ce que ledit sieur prince confesse; mais il dit que ce n'est pas ainsi dans les provinces. Quant à la minute, ils se sont trouvés empêchés, aucuns ayant dit qu'il faudroit assembler gens de conseil et de la profession des lois, pour la bien faire; les autres, qu'il faudroit prier ledit sieur Verreiken de la dresser lui-même, d'autant qu'il sait mieux le style et la forme d'Espagne qu'eux, et qu'on connoîtroit aussi, en voyant ce qu'il auroit fait, s'il a bonne intention envers eux, et cette dernière opinion a été suivie; elle nous semble toutefois impertinente. Nous avons bien trouvé quelques difficultés à la donner pour les raisons ci-dessus déduites, non à la faire, étant chose qui nous est aisée, sans emprunter l'aide d'autrui, et de la mettre secrètement ès mains de M. de Barneveld, en si bonne forme, qu'elle sera trouvée bien pour s'en aider s'ils veulent. Ledit sieur Verreiken fut prié de se trouver en l'assemblée le 28, sur les neuf heures du matin, pour ouïr ladite réponse. Il répéta ce qu'il avoit déjà dit, et assura qu'en donnant du temps à l'archiduc, il obtiendroit du roi d'Espagne cette ratification en si bonne forme qu'ils en demeureroient contens, sans montrer de vouloir mettre la main à la plume pour la faire, et sans le refuser aussi. Il est aussi besoin que votre Majesté soit avertie comme nous nous sommes comportés envers ledit sieur Verreiken.

Le président Jeannin avoit écrit à M. de Villeroy, par un avis pris entre nous, que pour ne mettre en jalousie ces peuples, même ceux qui veulent la guerre, ni pareillement M. le prince Maurice, ils ne l'auroient voulu visiter les premiers, attendu aussi qu'il ne venoit, sinon avec lettres de Spinola, et non comme ambassadeur des archiducs, outre ce qu'on avoit mandé d'Anvers, à quelqu'un de ce lieu, qu'il avoit commandement de son maître de ne voir personne; ayant dit et répété ces mêmes propos à plusieurs, depuis son arrivée, et comme s'il l'eût fait pour s'excuser de voir les ministres de votre Majesté, dont nous sommes bien avertis qu'ils ont mauvaise opinion, qui nous faisoit appréhender de le voir, et de n'être après visités de lui. Toutefois, lui ayant été ouï le 24, et parlé au nom des archiducs ses maîtres, nous avons considéré que, s'il n'étoit point visité du tout, il se pourroit plaindre d'être traité comme ministre d'un prince ennemi, ainsi qu'il étoit expédient de le faire par M. de Russy, qui est ordinaire, et a la charge pour résider près de messieurs les Etats de la part de votre Majesté, pour le congratuler de sa venue, lui offrir toute courtoisie et assistance, comme au ministre d'un prince avec lequel votre Majesté est conjointe d'alliance et d'amitié, l'assurer du commandement qu'elle nous a fait d'aider en tout ce que nous pourrions à la paix. Et, encore que sachions bien qu'on a voulu donner des impressions au contraire, que nos actions depuis que nous sommes ici, et la continuation de l'avenir, feront connoître évidemment la sincérité de votre intention, et que le plus grand soin de votre Majesté est de procurer la paix à tous ses

voisins, jugeant bien que c'est le devoir d'un prince chrétien d'en user ainsi, y ajouter que si les sieurs Jeannin et de Buzanval se sont abstenus de l'aller voir jusques alors, ce n'étoit faute d'affection et de désir de s'acquitter de cet office, mais pour avoir plus de moyen de servir à l'avancement d'un bien pour lequel ils sont venus; étant certain que le nombre de ceux qui désirent la guerre parmi ces peuples, est plus grand que des autres qui veulent la paix, et qu'il est besoin de procéder avec eux pour s'y conserver plus de créance et d'autorité, de façon qu'ils n'entrent en soupçon et jalousie que serions trop enclins et désireux de les porter à ce qu'ils veulent fuir; et toutefois que cela ne les empêcheroit de le visiter avant son départ, pour lui faire les mêmes offres de la part de votre Majesté.

Ledit sieur de Russy se chargea pareillement de lui faire entendre ce que nous estimions devoir servir à l'avancement de la paix, afin que ces bons offices lui fissent connoître notre candeur et sincérité : à savoir, que le moyen de persuader ces peuples étoit d'y procéder d'une grande franchise tout d'un coup et non par pièces. Ainsi, si les archiducs avoient quelque autre meilleure ratification, qu'ils tireroient plus de profit de la présenter plutôt que de la différer plus long-temps. Outre ce, pource qu'il faisoit si grande instance de la révocation des navires, lui remontreroit les grandes difficultés et longueurs qui se rencontreront s'il le faut faire résoudre en l'assemblée, et qu'il y pouvoit être pourvu par autres moyens plus expédiens, dont les archiducs tireroient le même contentement et profit; que déjà on y avoit pensé,

et qu'on s'en apercevroit bientôt: à savoir, par le retour des navires, qui est ce que nous entendions sans l'exprimer. Et à la vérité nous sommes étonnés comme, ayant quelques amis ici, ils ne sont mieux avertis de ce retour, et qu'il y en a déjà trois d'arrivés; qu'ils ne savent pareillement que les Etats n'ont délibéré de faire aucune nouvelle flotte pour cette année; à quoi toutefois les avons excités en particulier de tout notre pouvoir, comme étant ce qu'ils craignent le plus en Espagne, qui les induit à mendier cette révocation si abjectement, et avec démonstration d'une si grande crainte et foiblesse, qui seroit aussi plutôt cause que toute autre chose de leur persuader la paix, qu'on obtiendra mieux en leur faisant du mal qu'en les flattant. La raison de notre conseil, pour n'aller voir tous trois ensemble ledit sieur Verreiken, a été que s'il ne nous rendoit la visite, sous prétexte de cette feinte excuse qu'il a charge de ne voir personne, la honte et le mépris de n'avoir reçu de lui la visite qu'il étoit tenu de rendre seroit moindre à l'endroit d'un seul que de trois ensemble. Le président Jeannin pensoit qu'il eût été à propos de faire lui-même cette visite, pour avoir occasion de conférer avec lui sur le sujet dont le sieur de Villeroy lui a écrit, au cas qu'il eût vu l'oportunité de le faire. Toutefois il fut jugé enfin que ledit sieur de Russy, qui est ordinaire, y seroit plus propre. On le pourra voir encore ci-après s'il en est besoin, et s'il s'acquitte de son côté de ce qu'il doit. Ledit sieur de Russy qui l'a vu, et lui a dit ce que dessus, a été reçu de lui avec tous les respects et complimens accoutumés, y ajoutant ledit sieur Verreiken

que votre Majesté, lorsqu'il passa par la France, et eut l'honneur de la voir à Fontainebleau, l'assura déjà qu'elle feroit tous bons offices pour aider à l'avancement de la paix; que c'étoit aussi le devoir d'un grand roi et très-chrétien d'en user ainsi, et qu'il n'y avoit rien en quoi elle pût davantage obliger les archiducs; le remercia des avis qu'il lui donnoit, promit de l'aller voir; et toutefois quatre jours sont déjà passés depuis qu'il l'a vu sans qu'il y ait satisfait. Il feignit de n'avoir su que le président Jeannin fût en ce lieu, comme voulant dire, à notre avis, qu'il le devoit ignorer, puisqu'il ne l'avoit été voir.

Ledit sieur Verreiken eut bien fait, sortant de Bruxelles, d'en avertir M. de Berny, prendre des lettres de lui à nous, et traiter avec nous comme avec ministres d'un prince allié et ami du sien. Et peut-être qu'en montrant par fréquentes visites vers nous qu'il y a meilleure intelligence entre nos maîtres, il en eût mieux fait ses affaires, et eût mis ces peuples en appréhension de n'être si bien assistés de votre Majesté, et par ainsi les eût rendus plus enclins à la paix. Il a été expédient pour empêcher que ces peuples ne soient trompés, que l'Espagnol ait envoyé d'entrée cette mauvaise ratification; car elle met ses amis en défiance, et fera qu'ils seront plus retenus et considérés qu'ils n'eussent été, si on leur eût présenté ce premier coup une ratification en bonne forme, qu'ils eussent sans doute très-volontiers acceptée, et passé outre à la conclusion de la paix, à quoi ils ont grande inclination, pourvu que cet article leur soit accordé sans aucune restriction ni modification. Et, à la vérité, ce fondement présupposé, avec l'intervention des deux

rois, et le bon ordre qu'ils peuvent mettre parmi eux, la paix ne sauroit être mauvaise, encore que tous les articles mentionnés en nos lettres ci-devant écrites n'y soient compris. Il semble que les plus affectionnés à la paix ont espérance que ledit sieur Verreiken recevra des archiducs, au bout des six jours, quelque nouvel écrit, soit la procuration que le roi d'Espagne leur a envoyée, qu'il dit être fort ample, pour les induire à traiter là-dessus, avec promesse de faire ratifier; ou bien lettres audit sieur Verreiken, pour assurer les Etats qu'il enverra dans certain bref temps une autre ratification en la forme requise, et l'un de ces deux pourroit bien être vrai, mais plutôt pour tromper, tirer les affaires en longueur, et par ce moyen en recueillir quelque profit, que pour espérance qu'ils aient d'obtenir et d'envoyer ladite ratification, et par ce moyen conclure une bonne paix; car si le roi d'Espagne l'eût voulu donner, comme il appartient, il a eu assez de loisir pour s'en résoudre et le faire. Ainsi on ne la doit attendre, sinon qu'elle soit déjà ès mains des archiducs, et qu'ils aient voulu avancer cette première, tenter si elle seroit bien reçue, reconnoître l'inclination de ces peuples, et, prenant loisir d'un mois pour en mander un autre, gagner autant de temps, puis se servir de celle-ci; étant certain que la prudence des Espagnols consiste pour la plupart en ces déguisemens, qui toutefois sont mal propres pour gagner ces peuples ici, que nous empêcherons bien d'être trompés s'ils nous veulent croire; mais la longueur du temps et les pratiques qu'on fait parmi eux nous mettent en crainte que la division n'y entre. Le sieur Barneveld nous a dit que le sieur Verreiken, parlant

en leur assemblée, a bien fort assuré que le roi d'Espagne donneroit ladite ratification en bonne forme, et, avec quelques députés en particulier, a plutôt fait difficulté en la forme: à savoir, sur ce qu'on la demande en parchemin, comme sont les chartres et patentes, et qu'on veut qu'elle soit signée Philippe, non *yo el Rey*, que non en la substance, dont ledit Barneveld et nous aussi jugeons que l'archiduc a des blancs en papier, et ne sont signés que *yo el Rey*, dont il se prétendoit servir, et ce soupçon a beaucoup d'apparence.

Il s'en va temps de penser au contentement du prince Maurice, pour à quoi travailler, nous attendons la venue du comte Guillaume de Nassau, qui a été mandé exprès, il y a déjà quelque temps, et doit arriver en ce lieu dans deux ou trois jours, lequel nous y peut beaucoup aider, comme feroit aussi madame la princesse d'Orange, si elle étoit venue. Nous avons différé avec raison; car tant qu'il y a quelque espérance de guerre, il ne veut rien écouter: puis il n'y a point de mal de l'avoir laissé en cette humeur, pour retenir ceux qui étoient trop échauffés à la paix. Les députés d'Angleterre, qui doivent pareillement arriver dans dix ou douze jours, si ce que M. de La Boderie nous a mandé est vrai, serviront beaucoup pour aider à maintenir l'union dans cet Etat, pourvu qu'ils y apportent la même volonté que nous, et demeurions si bien conjoints ensemble, que n'ayons tous qu'un même avis ès résolutions qui se présenteront. On faisoit quelque doute s'ils y viendroient ou non, avant qu'eussions reçu les lettres de M. de La Boderie; et étoit le plus commun avis de tous ceux qui pensent avoir

quelque connoissance de l'inclination du roi d'Angleterre, qu'ils viendroient, au cas que la ratification fût envoyée, et qu'il y eût espérance de traiter, pour ne laisser prendre cet avantage à votre Majesté d'y assister et entrevenir seul; comme au contraire, l'espérance perdue de la ratification et du traité, ils n'y voudroient venir pour ne s'obliger aux dépenses de la guerre. C'est pourquoi on est encore en quelque incertitude, à cause de l'invalidité de la ratification, s'ils continueront en leur résolution de venir, ou s'ils temporiseront pour y voir plus clair. Toutefois, M. de La Boderie et les députés mêmes des Etats assurent leur venue dans peu de jours. S'ils n'ont volonté de bien faire, nous serions mieux seuls qu'avec eux; car nous aurions la même puissance pour faire passer le tout sans empêchement.

On en espère mieux aujourd'hui, tant par les lettres dudit sieur de La Boderie, celles de M. Caron, que des députés des Etats, lesquels mandent que l'agent d'Angleterre qui étoit ici, et a souvent conféré avec nous, selon que l'avons écrit à votre Majesté, les a assurés que notre conduite étoit telle qu'ils la pouvoient désirer, et leur a fait changer toute leur procédure. Dieu veuille qu'il soit vrai. Nous ne laisserons d'être sur nos gardes, et de nous en défier; en sorte toutefois qu'ils ne s'en aperçoivent point; car les lettres que M. de Villeroy a écrites au président Jeannin, des 13 et 19 de ce mois, contraires du tout à l'espérance que ces messieurs nous donnent, nous font craindre qu'il n'y ait de la dissimulation, en ce que M. le comte de Salisbury et autres leur en ont dit; ou bien que leur irrésolution, légèreté, ou plutôt

malignité, ne les fasse changer d'avis. Nous ferons le mieux que pourrons pour les bien entretenir, et pour faire que les Etats prennent aussi de leur côté des résolutions promptes, fermes, et qui fassent connoître qu'ils sont sans crainte et bien unis. Nous sommes assez de fois entrés en discours avec le sieur Barneveld sur les ligues, tant offensives que défensives des Etats avec votre Majesté, son royaume et son successeur. Tout y est bien disposé, pourvu qu'il n'y ait rien au préjudice du roi d'Angleterre, à cause du traité fait par les Etats avec la feue reine d'Angleterre en l'année 1585, lorsqu'étant abandonnés d'un chacun, ils eurent recours à elle; par lequel traité ils promettent de ne faire jamais aucune alliance avec quelque prince que ce soit, sans son su et consentement. Et, à la vérité, c'est ce traité qui les a empêchés de donner l'acte dont nous avons fait poursuite si long-temps, encore que deux ans après qu'il fut fait, ladite Reine discontinuât le secours qu'elle avoit promis; mais ils craignent toujours d'offenser ce royaume, et faut attendre, par nécessité, comme leurs députés, s'ils viennent, se conduiront pour faire poursuite desdits traités d'alliance ensemblement, ou seuls s'ils ne viennent, ou étant venus, ne se conduisent comme ils doivent, soit envers nous ou les Etats. Nous y apportons tout ce qu'on doit attendre de notre diligence et fidélité, pour faire que l'issue en soit heureuse. M. de Preaux, qui est porteur de cette lettre, et a toujours été ici depuis notre arrivée, a quelque créance pour la faire entendre à votre Majesté, et en rapporter la réponse au plutôt si elle l'a agréable. Nous la pouvons assurer qu'il s'en acquittera fort bien

et fidèlement, comme étant capable de servir en une bonne affaire, lorsqu'il recevra ses commandemens. Sur ce nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce pénultième jour de juillet 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs,

P. JEANNIN, DE BUZANVAL, et DE RUSSY.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du deuxième jour d'août 1607.

MONSIEUR, ce gentilhomme, présent porteur, est fils de feu M. de Sessac, beau-frère de M. de Praslain, et de lui-même fort gentil cavalier. Quand je vous ai dit cela, je ne pense point qu'il ait besoin d'autre recommandation pour le rendre favorisé de votre protection et bonne grâce. Toutefois, si ma considération peut encore ajouter quelque chose, je vous le recommande. Il vous dira des nouvelles de messieurs vos députés, et comme on les tient si fort attachés à la bonne chère qu'on leur fait ici, qu'ils ne s'en peuvent arracher. J'ai fait qu'il les a attendus deux ou trois jours pensant s'en aller avec eux. Voyant toutefois qu'ils ne savent encore quand ils partiront, il s'est délibéré de s'en aller devant. Il ne se passe jour qu'ils ne soient en festin; toutefois ce sont plus le maire et les marchands de cette ville qui les traitent qu'autres gens; et même une fois qu'ils ont mangé avec le Roi, ce n'a pas été lui qui les a conviés; mais, sur l'occasion d'un grand banquet qu'une confrairie de cette ville faisoit à Sa Majesté, ils y furent appelés, et néanmoins fort bien vus et caressés de lui et du reste de la troupe. Je tire de là

deux conjectures: l'une, que l'on est bien aise d'obliger en leurs personnes messieurs les Etats, et soit paix ou guerre ménager leur amitié à concurrence de la nôtre; l'autre, que l'on ne veut pourtant offenser apertement l'Espagne, en ne faisant rien pour eux qui ne se puisse rejeter sur autrui. Le Roi les a vus deux fois, et le conseil deux fois; et toutefois en toutes les deux ils n'ont rien fait plus qu'en une. Ce qu'ils remportent, c'est que les ambassadeurs qu'ils ont demandés les suivront incontinent, lesquels auront charge de se joindre avec vous, et d'intervenir au traité qui se fera de la paix. Que si d'un mutuel avis vous la jugez sûre et utile à leur conservation et à leur bien, on l'approuvera et autorisera très-volontiers. Si aussi vous jugez le contraire, et qu'eux et vous proposiez quelques moyens pour continuer la guerre, lesdits ambassadeurs l'ayant fait savoir ici, on s'y accommodera tout de même. Ils ont fait, à ce qu'ils m'ont dit, ce qu'ils ont pu pour découvrir ce que l'on se délibéroit de faire pour eux en ce cas-là. On ne s'en est jamais voulu ouvrir, et l'excuse que l'on en a prise a été qu'ils ont dit eux-mêmes que vous n'en avez non plus rien voulu faire de votre côté. Ils veulent donc nous réduire à parler les premiers, et, sur ce que nous proposerons, prendre conseil. Maldrée de Zélande m'a dit qu'à son avis ils inclinent à la paix, et que Winood les y a disposés, poussés autant de la jalousie qu'ils ont de nous que de crainte qu'ils aient d'ailleurs, et m'a promis vous bien entretenir là-dessus. Leurs ambassadeurs ne sont pas encore nommés, et ne sais pourquoi ils tardent tant, si ce n'est qu'ils veulent gagner le premier de septembre, pour voir si

l'on traitera de la paix, afin d'aider lors à la faire, et participer à ce qui en réussira de part et d'autre, ou bien, afin que si d'aventure, après l'assemblée des provinces particulièrement, qui se devra faire maintenant, on ne vouloit traiter de la paix, ils puissent dire n'avoir part à ce changement. On m'a assuré toutefois que le principal de leurs ambassadeurs sera un nommé Spencer, beau-frère du chancelier d'Angleterre, que l'on m'a dit être habile homme, et l'autre Winood. Vous les verrez, à mon avis, y aller fort à tâtons, et ce dont je vous plains fort lentement; car ils voudront sur toutes choses consulter l'oracle sans de rien vous résoudre, que premièrement ne l'ait été ici. Voilà tout ce que je vous puis dire des uns et des autres. Sur quoi finissant, je vous baise bien humblement les mains, et avec votre permission, à messieurs de Buzanval et de Russy, en priant Dieu vous donner, monsieur, en parfaite santé, très-longue vie.

A Londres, le 2 août 1607.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

LA BODERIE.

Lettre du Roi à messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, du 4 d'août 1607.

MESSIEURS Jeannin, de Buzanval et Russy, vos lettres des 16, 18 et 19 du mois passé m'ont été présentées et lues le dernier d'icelui, le porteur n'étant arrivé en ce lieu que le jour devant. J'ai eu bien agréable d'apprendre par la première l'accueil qui a été fait au président Jeannin et Buzanval, aux villes qu'ils ont visitées, leur gratitude et reconnoissance des bienfaits

reçus de moi, et leur inclination à la paix aux conditions qu'ils vous ont déclarées. Toutefois, je crois difficilement, avenant qu'ils rencontrent un refus, qu'ils rentrent à la guerre avec autant et plus de vigueur qu'ils n'ont encore fait, quand ils devroient être seuls et sans aucune assistance, ainsi qu'ils vous ont dit et m'avez écrit. Or, vous aurez depuis vu l'audiencier Verreiken, avec l'agréation ou ratification qu'il a apportée par delà; car j'ai su qu'il arriva à La Haye le 24 dudit mois, et qu'il fut ouï en l'assemblée desdits sieurs le même jour, où il représenta ladite déclaration, de laquelle ils ne sont demeurés contens, ne l'ayant trouvée conforme à leur expectation, ni aux promesses des archiducs, d'autant que ledit Roi n'agrée que la cessation d'armes, et ce qui a été depuis traité pour les limites, sans faire aucune mention de la souveraineté, ni même nommer une fois les Etats-généraux. C'a été le sieur Aërsens qui m'a le premier donné cet avis, duquel j'attends la certitude par votre première dépêche, ne me pouvant persuader que lesdits archiducs aient fait la fête qu'ils ont faite de la réception de ladite déclaration, ni d'en avoir rendu porteur ledit Verreiken, étant si simple et imparfaite que la représente ledit Aërsens; ou je crois qu'il voudra suivre l'instruction et le procédé du Cordelier, qui sera d'en représenter et tirer une seconde de sa poche conçue en meilleure forme, quand il s'apercevra du dégoût que cette première aura apporté à la compagnie. Ledit roi d'Espagne n'auroit aussi contremandé si légèrement qu'il a fait dom Diego d'Ibarra, s'il n'eût eu intention de ratifier les promesses desdits archiducs. En tout cas lesdits Etats doivent inférer de cette procédure

que l'on n'a pas grande envie de les contenter, ni assurer leur liberté. Pour le moins doivent-ils croire que tout ce qu'en font lesdits Espagnols est à grand regret et contre leur volonté. De façon que s'ils franchissent le saut, ce sera avec dessein et espoir d'en profiter ci-après par autre voie à leurs dépens. C'est pourquoi je dis qu'ils ne peuvent penser et pourvoir trop exactement à leur sûreté.

J'approuve, pour cet effet, le conseil de ceux qui sont d'avis que, sans renvoyer vers les archiducs se plaindre de la défectuosité de ladite ratification, ils pourvoient unanimement aux préparatifs de la guerre, pour faire perdre auxdits archiducs l'espoir d'une division entre eux, laquelle ils ont peut-être attendue de leur recherche et poursuite, par les moyens que vous savez qu'ils y ont employés, et par le goût qu'ils leur ont donné de la décharge des incommodités de la guerre. J'approuve pareillement que l'on avance de dresser la compagnie des Indes occidentales; car, en tout événement, nous pourrons nous en prévaloir par delà, suivant la proposition que le président Jeannin a faite au sieur Francques, laquelle sera favorisée de moi, autant qu'il sera nécessaire. Partant vous en continuerez la pratique, toutefois avec la discrétion que vous l'avez commencée; car c'est chose que j'ai toujours très à cœur, et que j'estime très-utile pour moi et mes sujets. J'approuve semblablement votre conduite en tout ce que vous traitez par delà pour ne vous montrer aux archiducs instrumens de guerre plutôt que de paix, et mieux couvrir aussi votre but aux Anglais, et ensemble conserver votre créance envers le prince Maurice et le sieur Barneveldt. Et, d'autant que j'ai appris par

les lettres du sieur de La Boderie, que les Anglais feront instance, par leurs députés, que vous leur représentiez le pouvoir que je vous ai donné vous envoyant par delà, comme gens qui s'étudient et s'arrêtent plus aux formes qu'à la matière et aux choses essentielles, j'ai estimé vous devoir envoyer celui que vous recevrez avec la présente, lequel néanmoins vous retiendrez à vous sans le manifester, que vous ne soyez interpellés et ne jugiez nécessaire de le montrer; car si ces traités ne doivent passer plus avant, ou si les parties ne consentent que j'intervienne en iceux, dont je ne doute point que les archiducs ne fassent grande difficulté, il sera meilleur de cacher que faire voir ledit pouvoir; car il sera inutile en ce cas. Je remets le tout à votre prudence; mais si les archiducs s'opposent à mon intervention, et qu'il n'y ait moyen de la faire consentir, et qu'ils en usent de même envers les Anglais et les autres princes qui seront appelés par lesdits Etats, il faudra considérer ce que nous aurons à faire; car je prévois que lesdits Etats opiniâtreront ledit article si on ne les contente des autres: sur quoi je désire avoir clairement votre avis, estimant, pour mon regard, qu'il est nécessaire, pour mon service et pour ma réputation, et même pour la sûreté plus grande desdits Etats, que nous débattions et gagnions ce point, pour les raisons que vous jugez trop mieux. Mais ce seroit bien le pis, si les archiducs, quittant la souveraineté desdits pays, vouloient obliger lesdits Etats à une ligue et confédération perpétuelle, et de n'assister jamais pour quelque cause que ce soit leurs ennemis, voire même leur donner secours contre eux; car après cette promesse,

je ne pourrois espérer à l'avenir desdits Etats, ni de leur amitié, aucune sorte d'assistance contre les archiducs et les Espagnols; d'autant que vraisemblablement ils ne voudroient contrevenir par un autre traité à celui qu'ils auroient fait avec les archiducs, pour ne décheoir du droit de ladite souveraineté. C'est pourquoi le président Jeannin a bien fait d'avoir commencé à remuer doucement ces difficultés avec Barneveldt; car il importe à ma réputation et à mon service d'en prévoir l'événement, s'il ne peut être prévenu et empêché comme il convient : d'autant que votre présence et demeure par delà durant lesdits traités, seroit plus honteuse et dommageable qu'autrement, si je devois être exclus d'icelui, et ne pouvois en particulier rien espérer desdits Etats à mon avantage. Au moyen de quoi je vous prie d'y aviser, et pourvoir d'heure, selon la fiance que j'ai en vous; n'étant, ce me semble, hors de sujet de soupçonner et craindre que lesdits Etats vous retiennent par delà, en attendant les autres députés, plus pour favoriser les affaires par la jalousie qu'ils en donnent aux archiducs, et cependant tirer de moi des commodités, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent, que pour volonté constante du moyen et pouvoir qu'ils aient de se lier plus étroitement avec moi, ni me donner autre contentement que de paroles en tout ce qu'ils feront. Le refus qu'ils ont fait si constamment de ce que je leur ai fait demander pour la sûreté de leur foi et la diversité des raisons avec lesquelles ils l'ont coloré, m'a déplu, comme fait l'instance et poursuite qu'ils ne délaissent pas pour cela de faire, d'être par moi secourus au besoin qu'ils disent en avoir durant cette négocia-

tion. Pour à quoi pourvoir, je désirerois que nous pussions être assurés, dès à présent, de ce que je dois espérer d'eux, pour m'en prévaloir en cas qu'ils fassent la paix avec les archiducs, ou une trève à longues années; et surtout qu'ils ne s'obligeassent à la confédération susdite avec lesdits archiducs : car je crains que l'allèchement et friandise de la prétendue souveraineté ne leur fasse passer et accorder à la fin tout ce que lesdits archiducs désireront d'eux, nonobstant les promesses et espérances que le sieur Barneveldt vous donne avec ses adhérens, pour l'accomplissement et exécution desquelles il lui sera facile de s'excuser et décharger, après qu'il aura tiré et obtenu desdits archiducs ce qui leur sera besoin pour arriver à son but.

Je considère bien que, suivant cette voie, lesdits Etats n'y trouveront avec le temps la sûreté qu'ils doivent attendre de mon intervention et d'une plus étroite alliance avec moi, et que cette raison est puissante pour leur persuader de me contenter. Mais quand d'ailleurs je me représente l'état présent de leurs affaires, la division et mauvaise intelligence qui est entre eux, leur dégoûtement et lassitude de la guerre, l'envie qu'ils ont conçue de la paix, et surtout le désir qu'ils ont d'acquérir ce titre de souveraineté, la froideur des Anglais à les secourir, et la foiblesse de leurs autres alliés à même effet, avec l'opinion que l'on leur a donnée que je ne veux les secourir puissamment comme leur besoin le requiert, ni moins ouvrir la guerre à ceux qui la leur font, voire que je désire faire durer et entretenir leurs misères, voyant que j'ai laissé perdre les occasions que j'ai eues

de m'y engager honorablement et avantageusement, je dis que je dois craindre qu'ils accordent à la fin auxdits archiducs tout ce qu'ils opiniâtreront, sous prétexte de parvenir à la susdite souveraineté. Comme elle sera par leursdits traités, elle sera à leurs amis et alliés avec le temps plus dommageable qu'avantageuse, ou du moins inutile à ceux-ci, et à moi plus qu'à nul autre, puisqu'il ne leur sera loisible de s'unir avec moi, au préjudice du traité qu'ils auront fait avec les autres. Davantage, il faut faire état que le roi d'Angleterre et les siens, malins comme ils sont, auront cette visée en leur conduite; car ils seront bien aises de séparer lesdits Etats d'avec moi tout-à-fait, retenant les villes ostagères, du consentement même desdits archiducs, avec lesquels ils contracteront sous main, pour parvenir à ce but, une secrète et particulière intelligence à mon désavantage. Quoi étant, je dis que je ne puis ni dois m'obliger de faire fournir plus grande somme d'argent que celle qu'ils ont tirée de moi cette année, tant que ces incertitudes me dureront; mêmement, voyant que les plus apparens d'entre eux et ceux qui ont plus d'autorité, se défiant du succès de leurs affaires, retirent déjà leurs deniers qu'ils ont prêtés, ainsi que vous a dit le sieur de Barneveldt, auquel partant vous montrerez que, s'ils veulent tirer de moi plus grande assistance, comme il est bien raisonnable que je sois dès à présent éclairci et assuré de ce que je dois attendre et tirer d'eux à l'avenir, en cas de paix ou de guerre, même pour le remboursement des grandes sommes de deniers que j'ai employées pour eux, en cas qu'ils ne puissent ou veuillent faire mieux pour mon contentement et mes

affaires, suivant les ouvertures que vous en avez faites.

Au demeurant, je suis très-content de gratifier le prince Maurice d'une pension digne de ma libéralité et de son mérite, si lesdits traités réussissent, pour les bonnes raisons que vous m'avez représentées; et davantage aider à le fortifier et autoriser audit pays tant qu'il me sera possible. Vous lui en donnerez les espérances, et à moi les avis que vous jugerez être à propos; et me semble qu'il faut plus s'aider de lui que jamais, principalement pour faire passer, dès à présent, auxdits Etats cette particulière et secrète confédération offensive et défensive à laquelle nous aspirons, sans attendre qu'ils aient conclu et parachevé celle desdits archiducs, d'autant que je crains, comme je vous ai déjà dit, qu'ils ne veuillent ou puissent, après celle-ci, s'obliger avec nous, pour les raisons susdites, lesquelles je vous prie derechef de mettre en telle considération que le mérite l'importance d'icelles, et m'avertir de ce que vous ferez, et adviendra par delà le plus souvent et particulièrement que vous pourrez. Pour fin de la présente, vous saurez que les ligues grises, lesquelles s'étoient soulevées à la suscitation des partisans d'Espagne et à force d'argent distribué par le comte de Fuentes, ayant découvert que le but des Espagnols étoit de les priver de leur liberté et envahir une partie de leur pays, par le moyen et intelligence desdits séditieux, et nommément de l'évêque de Coire, lequel s'étoit accordé secrètement avec ledit comte pour cet effet, ont à présent changé d'avis et de résolution, les gens de bien ayant surmonté les autres. De façon qu'ils ont fait mourir par justice deux des principaux

ministres de cette sédition, dont l'un étoit baley de l'archiduc Maximilian, et tous deux pensionnaires d'Espagne; ont lacéré publiquement l'original du dernier traité fait à Milan, et tout ce que lesdits séditieux avoient fait contre mon alliance et celle des Vénitiens, desquelles ils ont de nouveau fait et protesté la confirmation et observation au grand contentement et applaudissement du général desdites ligues; de quoi vous ferez part à mon cousin le prince Maurice, et à tous mes amis et bienveillans de delà. Je prie Dieu, messieurs de Jeannin, Buzanval et Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Monceaux, ce quatrième jour d'août 1607.

HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du quatrième jour d'août 1607.

MONSIEUR, souffrez et excusez notre défiance sur la constance et fermeté de ces peuples; nous serons très-aises de nous y trouver abusés, comme vous mettez peine, par vos lettres du 17 du mois passé, de nous le prédire et faire croire, bien informé comme vous êtes de leurs intentions et moyens. Je connois bien la force de l'esprit du sieur Barneveldt, de laquelle, certes, on doit faire grand état; mais si les archiducs les contentent de la souveraineté, comme je crois qu'à la fin eux et le roi d'Espagne feront, je prévois qu'ils se passeront de l'intervention du Roi, qu'ils régleront le commerce des Indes, pour le moins quitteront l'Occident, et ne s'opiniâtreront à la sortie entière des Espagnols; en quoi les Anglais les con-

forteront, et pour ce faire s'entendront secrètement, eux et lesdits archiducs. Car quels moyens ont lesdites provinces de recommencer et de soutenir la guerre, et moins d'espérer de sortir jamais d'icelle, ayant si forte partie, et se voyant si mal assistés? Davantage ils n'y rentreront jamais avec leur union et vigueur première, ayant commencé à goûter de l'espérance d'un repos. Je conclus donc, si on leur accorde le premier article, qu'ils n'opiniâtreront les autres; et néanmoins, s'ils ne nous comprennent en leurs traités ni intervention, et ne s'appuient de l'autorité de Sa Majesté, comme il a été proposé, je n'y vois point de sûreté pour eux digne de considération. Il y aura peu aussi à gagner pour nous, principalement si les archiducs les obligent, en quittant ladite souveraineté, à la mutuelle et étroite confédération de laquelle vous donnez avis au Roi par vos lettres; car il faut faire état, quand lesdites provinces auront obtenu une fois desdits archiducs cette apparence de souveraineté et liberté, devant que de s'obliger et lier à nous, que vous aurez grande peine après à les y faire entrer à conditions avantageuses et honorables pour nous. Ils s'excuseront lors sur la foi et parole qu'ils auront donnée aux autres, et sur la jalousie des Anglais, qui demeureront cependant nantis des places ostagères, et nous n'en rapporterons pour notre argent que des paroles. Voilà donc ma défiance que je vous prie derechef d'excuser. Le pis est qu'il est très-difficile d'y remédier et obvier aux désavantages qui en résultent; car nous ne voulons ni devons, ce me semble, nous surcharger seuls du faix de la guerre telle qu'il faudroit l'entreprendre pour cet effet. Nous

sommes regardés et secondés aussi d'un très-infidèle, imprudent et malicieux voisin. C'est donc un fâcheux passage, duquel il sera difficile que nous sortions nettement, si les Espagnols et les archiducs conduisent leurs affaires comme ils doivent et peuvent faire; mais j'espère quelque chose de la mauvaise intelligence et de l'imprudence de leurs conseils et affaires.

Nous avons avisé vous envoyer le pouvoir ci-joint. C'est plus pour vous donner moyen de contenter la curiosité des Anglais, que pour opinion que nous ayons que vous en deviez avoir besoin et le mettre en œuvre. S'il n'est tel qu'il convient, mandez-le-nous, il sera réformé et renvoyé incontinent. Il a été proposé de vous en envoyer un autre particulier, pour faire cette ligue défensive et offensive, secrète avec les Etats, de laquelle il a été parlé. Mais nous différerons jusqu'à ce que vous le mandiez, assurés que vous ne laisserez pour cela (vous faisant fort d'icelui tout ainsi que s'il étoit en vos mains) d'en ébaucher, avancer et même conclure les conditions, si vous y pouvez disposer lesdites provinces; de quoi je doute assez. Le sieur Aërsens nous a donné l'avis de l'arrivée à La Haye de l'audiencier, de son audience, et de la défectuosité de la pièce qu'il y a apportée que le Roi vous écrit. Il continue à nous faire part plus diligemment et soigneusement que jamais de toutes choses, afin de conserver son crédit et sa confiance avec nous. Le Roi a bien pris le conseil que lui avez donné par la dernière lettre que m'avez écrite, touchant le prince Maurice, afin de le retenir à sa dévotion, en lui faisant croire qu'il trouvera de l'honneur, du bien et de la sûreté en Sa Majesté. Il vous permet donc de mé-

nager cela avec lui le plus à l'avantage de Sa Majesté que faire se pourra. Vous avez pris bon conseil de n'avoir visité le premier ledit audiencier pour les raisons que vous m'avez écrites. Madame la princesse d'Orange continue à faire dire au Roi qu'elle partira bientôt, toutefois elle est encore à Paris; et Sa Majesté a commandé à M. de Sully, qui est parti d'ici devant hier, de la presser. Elle vouloit assurer ici la fortune du prince Henri, par des moyens qu'elle a proposés, qui n'ont été agréés du Roi, dont elle n'est trop contente. Mais ne lui ferez, s'il vous plaît, paroître ni à autre que vous en ayez connoissance; car si elle arrive par delà, je me promets qu'elle ne laissera de bien faire et suivre vos conseils. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Monceaux, le quatrième jour d'août 1607.

DE NEUFVILLE.

Autre lettre de M. de Villeroy audit sieur Jeannin, du 5 d'août 1607.

MONSIEUR, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de votre main, touchant la réception et le maniement de l'argent que le Roi emploie par delà. Il est raisonnable, et c'est aussi l'intention de Sa Majesté de délaisser à M. de Russy ce soin et cette autorité, comme en a joui M. de Buzanval durant qu'il a servi la charge que ledit sieur de Russy exerce, Sa Majesté voulant plutôt accroître que retrancher le pouvoir d'icelle charge, les commodités qui en dépendent, et dont son prédécesseur a joui. Mais Sa Majesté ayant choisi et commis elle-même le sieur du Maurier pour rece-

voir et faire porter à Dieppe lesdits deniers, comme il est personne que Sa Majesté estime capable d'une plus importante vacation et charge, et dont elle se confie beaucoup, elle m'a dit vouloir qu'il y soit maintenu jusqu'à ce qu'elle l'emploie ailleurs, comme je vous assure qu'elle en a la volonté, le désir, et s'y attend aussi ledit sieur du Maurier. Pour cette cause je suis d'avis que ledit sieur de Russy s'accommode au bon plaisir et vouloir de Sa Majesté pour ce regard, comme elle a eu bien agréable de savoir qu'il ait continué avec le sieur de Vaudernec la même correspondance dressée et commencée par ledit sieur de Buzanval. Et quand nous voudrons occuper ailleurs ledit du Maurier, ou que lui-même voudra laisser cette charge, comme je m'aperçois qu'il désire faire au plutôt, ledit sieur de Russy en sera averti pour y commettre un autre, assuré qu'il le choisira tel que Sa Majesté et M. de Sully s'en contenteront. Quant à la place du conseil, c'est chose qui ne lui peut fuir avec le temps; mais il faut qu'il en sursoie encore un peu la recherche et demande.

Il doit considérer que ledit sieur de Buzanval a servi par delà huit ou neuf ans entiers et plus, devant qu'il y soit parvenu, jaçoit qu'il ait très-dignement servi, et au grand contentement de Sa Majesté, laquelle prise grandement ceux qu'elle emploie en ses affaires, quand ils se recommandent par la longueur et le mérite de leurs services. Non que je juge indigne de cette qualité ledit sieur de Russy dès à présent, eu égard aux autres services qu'il a faits, desquels je sais Sa Majesté être très-contente, mais parce qu'à peine a-t-il pris possession de la

charge où il est de présent, et que je sais que le Roi aura plus agréable qu'il sursoie cette poursuite pour quelque temps, que s'il la pressoit davantage. Je vous prie, monsieur, lui donner ce conseil, et j'espère qu'il s'en trouvera bien. La princesse d'Orange n'a rien apporté au Roi de la part du prince Maurice, qui mérite d'être mis en considération. Nous écrirons par elle audit prince, suivant votre conseil, et me semble que Sa Majesté désireroit que ledit prince Maurice se découvrît à elle plus confidemment et familièrement qu'il n'a fait jusqu'à présent, afin de pouvoir mieux le favoriser; mais j'attribue sa froideur à son naturel plus qu'à autre chose. Le Roi se défie plus de l'esprit de Barneveldt que de l'autre, et croit que s'il parvient à son but, qu'il ne favorisera après les intentions ni les affaires de la France, s'appuyant du côté d'Angleterre. Il vous prie d'y prendre garde, et ne juger du tout de son courage par ses paroles; car il y a remarqué de l'industrie pour favoriser son prix fait, disant que ses effets en sa conduite ne répondent aux protestations qu'il fait de sa volonté. Comme j'écrivois la présente, l'abbé de Preaux est arrivé en ce lieu avec votre dépêche du 30 du passé. Il salua Sa Majesté dès hier au soir, lui rendant compte sommairement de toutes choses, de quoi il s'est acquitté ce matin plus au long sans aucune omission, dont Sa Majesté est demeurée satisfaite. Elle l'envoie dès aujourd'hui à Paris, pour rendre le même compte à messieurs de Sillery et de Sully, avec lesquels nous devons en conférer à la fin de cette semaine que nous irons à Paris, pour après le renvoyer avec les intentions de Sa Majesté

sur tous les points que vos lettres et lui ont représentées.

Quoi attendant, je vous dirai que nous avons fait le même jugement que vous, de ce qu'a apporté par delà Verreiken, et de ce qu'il y a dit et fait, et n'estimons pas que les archiducs puissent amender la pièce, comme il est nécessaire pour la sûreté desdites provinces, qu'ils ne l'envoient querir en Espagne: c'est pourquoi ledit Verreiken demanda un mois de temps du commencement; et vous dirai qu'il semble que ses maîtres et lui ne tendent qu'à les engager à traiter devant que d'avoir délivré ladite ratification en bonne forme de la part du roi d'Espagne, espérant ou les endormir, ou peu à peu les engager à ne pouvoir plus se dédire de s'accorder. A quoi votre première dépêche, quand les six jours qui lui ont été accordés seront passés, nous pourra faire voir plus clair; mais ce que nous avez mandé des déportemens du sieur de Barneveldt et de sa conduite, ont plutôt accru la défiance qu'a de lui le Roi, que diminué, voyant qu'il va toujours gagnant chemin pour arriver à son but, auquel s'il peut une fois parvenir, nous disons derechef que vous aurez peine à tirer de lui et des autres ce que vous projetez en faveur de Sa Majesté. En quoi il sera sans doute fortifié et favorisé sous main du roi d'Angleterre et de ses ministres, sinon ouvertement, au moins secrètement et infidèlement, suivant le style du comte de Salisbury que nous avons souvent éprouvé. Quant à Verreiken, il est grossier et court en ses ruses: lui et Richardot ont si mauvaise opinion du Roi, et de ce qui en dépend, qu'ils prennent à contrepoil toutes

les belles paroles qui leur sont dites, et les démonstrations de bonne volonté que l'on leur fait. C'est pourquoi ç'a été bien avisé de n'engager que le sieur de Russy en l'office qui a été fait, puisque vous avez jugé à propos de le passer; étant certain qu'il auroit été reçu et rendu avec plus de franchise et de devoir que vous avez mandé qu'il n'a été, s'ils eussent été plus avisés qu'ils ne sont. Je vous en écrirai davantage par notre première dépêche, et finirai celle-ci par mes très-affectionnées recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Monceaux, ce cinquième août, et commencée le quatrième 1607. Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Proposition faite et donnée par écrit en l'assemblée générale des Etats, par l'audiencier Verreiken (1), *le 8 d'août* 1607.

MESSIEURS, suivant mon départ du 28 de juin dernier, j'ai dépêché vers Bruxelles, pour donner part à leurs altesses sérénissimes de ce que jusques alors avoit été traité. Sur quoi M. le président Richardot m'a écrit, par une sienne lettre du dernier dudit mois, que leursdites Altesses avoient différé de me répondre jusques au retour du courrier; mais que cependant icelles lui avoient enchargé de m'avertir qu'elles ont été non sans marrissement, esbahies d'entendre les difficultés que vos seigneuries ont mises en avant sur la forme de la ratification; car,

(1) Louis de Verreiken, chevalier audiencier et premier secrétaire des archiducs, plénipotentiaire auprès des Provinces-Unies, pour traiter en leur nom et au nom du roi d'Espagne.

étant icelle couchée comme elle est au pied du même écrit qui a été ici arrêté sur la cessation d'armes, et que Sa Majesté a confirmé et ratifié en tous les points, en tant que la chose lui peut toucher, il faut sainement entendre que tout y est compris, vu même que sadite Majesté ne rejette un seul point dudit écrit; outre ce que le tout devra être encore repris, établi et corroboré par le traité principal, qui sauvera et liera entièrement la besogne. Et, combien que pour cela et plusieurs autres raisons leurs altesses auroient largement de quoi répliquer, et faire toucher au doigt que ladite ratification est battante et plus que battante, toutefois, pour non contester ou retarder davantage la négociation, leursdites altesses dépêchoient courrier exprès en Espagne, pour redresser ladite agréation; commandant audit sieur président de me l'écrire, afin de le déclarer à vos seigneuries, et quand et quand insister à ce qu'elles veulent dès incontinent révoquer leur armée navale étant aux côtes d'Espagne, pour éviter qu'il n'en avienne quelque nouvel accident qui pourroit causer de l'altération entre les parties. Car, outre ce qu'à tenir lesdits bateaux davantage par delà, ne peut sinon aigrir les affaires en un temps que de part et d'autre l'on en doit ôter toutes les occasions, vos seigneuries peuvent, par leur grande discrétion, aisément considérer combien il est raisonnable et nécessaire de ne différer davantage de complaire à leurs altesses en une chose de si petit emport, et néanmoins tant désirée pour la conséquence, puisqu'en tout et partout leursdites altesses ont fait paroître tant de bonne et sincère volonté et affection; s'étant accommodées,

et vous ayant accordé tout ce qu'avez désiré, le tout pour parvenir à la conclusion d'une bonne, ferme, stable et honorable paix et repos de tous les pays de par deçà; les délivrant de cette longue et pernicieuse guerre, qui est le but à quoi tendent et se réfèrent toutes les actions et intentions de leursdites altesses; et à l'effet desquelles il est juste que vos seigneuries aient à coopérer, les secondant de tout leur pouvoir en une si sainte œuvre, comme leurs altesses se confient que vos seigneuries feront, et les en requièrent bien instamment; et, moyennant ladite révocation des bateaux, leurs altesses m'ont donné charge de laisser ici les actes originaux de la ratification de sadite Majesté. VERREIKEN.

Proposé le 8 août 1607.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 10 août 1607.

SIRE,

Les Etats avoient donné six jours à M. Verreiken pour écrire à Bruxelles et en avoir réponse. Il n'a reçu depuis qu'une lettre de M. le président Richardot, en vertu de laquelle il est entré en leur assemblée, et a dit ce qui est contenu en l'écrit dont nous envoyons la copie à votre Majesté: où elle verra qu'il essaie de persuader la ratification par lui présentée de la part des archiducs, être bonne et suffisante. Qu'ils envoient néanmoins de nouveau en Espagne pour en obtenir une autre qui les puisse contenter, et, sans s'obliger ni promettre de la donner dans certain temps, continue sa première demande pour la révocation des navires. M. de Barneveldt l'a

vu, avec la permission des Etats et de M. le prince Maurice, auquel il a donné beaucoup d'espérance de cette ratification, pourvu qu'on lui accorde ce qu'il poursuit, comme étant le seul moyen par lequel il dit que les archiducs pourront persuader le roi d'Espagne. Ledit sieur de Barneveldt nous l'a ainsi fait entendre, dit ce que ledit sieur Verreiken a proposé en leur assemblée, montré l'écrit original et donné la copie d'icelui; puis ajoute que messieurs des Etats désiroient avoir notre avis, avant que prendre aucune résolution, selon qu'ils nous avoient déjà fait dire lorsque cette affaire fut premièrement mise en délibération. Nous lui avons répondu qu'il sait assez quel est notre avis, et que les archiducs n'ayant point donné la ratification en bonne et due forme, selon qu'ils y étoient tenus, il n'y avoit aucune apparence de les gratifier de cette révocation; qu'il seroit beaucoup plus à propos d'envoyer une nouvelle flotte que de révoquer l'autre, comme étant le vrai moyen de contraindre le roi d'Espagne à la donner; au lieu que s'il obtient dès maintenant ce qu'il prétend, ils seront hors de crainte, n'auront besoin de se mettre en dépense pour cette année, ni de chercher des pilotes et mariniers qu'ils ne peuvent recouvrer: ainsi ne penseront plus à donner cette ratification, mais se prépareront à la guerre, et ne laisseront pourtant de tenir en incertitude les Etats, avec une vaine espérance de la donner, afin qu'ils soient plus aisément surpris. Qu'ils ne peuvent aussi accorder ce qu'on leur demande, sans se départir de leur première résolution, montrer qu'ils ont crainte de leurs ennemis, comme s'ils devoient encore être leurs

maîtres, ou bien un trop grand désir d'obtenir la paix à quelque condition que ce soit, avec autres raisons contenues en nos précédentes lettres, dont nous ne ferions qu'ennuyer votre Majesté les répétant ici. Lui, au contraire, étant désireux avec ardeur que cette révocation soit accordée, dit en être pressé par les villes de Hollande, lesquelles ont un grand nombre de navires en Italie, et craignent que le roi d'Espagne prenne la revanche du dernier combat, lorsqu'elles seront sur le retour; ce dommage ne pouvant tomber que sur eux, à qui presque tous lesdits navires appartiennent, y ayant même une seule ville, à savoir Hornes, qui a en ladite flotte trente navires marchands à sa part. Que si on leur refuse cette grâce, qu'ils demandent instamment, dont l'ennemi ne doit tirer aucun profit, attendu que les navires sont sur leur retour, et qu'on ne peut faire nouvelle flotte pour cette année, il sera difficile d'induire à l'avenir la province de Hollande de mettre en mer des navires pour faire la guerre, comme elle a fait du passé; y ajoute encore que la paix étant désirée par un grand nombre de leurs peuples, s'il avient que le roi d'Espagne ne ratifie ce que l'archiduc a fait, ils diront que c'est faute d'avoir accordé ladite révocation, encore qu'il n'en soit rien; demeurant mal contens, rentreront à la guerre mal volontiers, et avec moins de courage et de vigueur; au lieu qu'en accordant ladite révocation, cette faute sera du tout rejetée sur les ennemis, non sur les Etats.

Il a encore cette erreur en son esprit, outre lesdites raisons que les archiducs qui désirent la paix en obtiendront plus aisément la ratification en bonne

et due forme, qui est le seul moyen pour y parvenir. Nous étions entrés en soupçon qu'il n'y eût quelque chose de plus secret en sa conduite; mais après nous en être mieux éclaircis, lui en avons parlé ouvertement à diverses fois, et à d'autres aussi qui ont part à tout ce qui se fait. Nous avons appris qu'il n'y a rien de mauvais, et que l'intérêt de Hollande en est la principale cause, avec l'espoir qu'il a d'avoir la ratification par ce moyen, encore que nous craignions que ce ne soit plutôt la cause de la faire différer ou refuser du tout. On nous assure toujours de toutes parts qu'il ne sera passé outre au traité qu'avec nous, par notre avis et consentement, et avec les sûretés convenables, l'intervention de votre Majesté, et une ligue offensive et défensive séparée du traité général, quand même la ratification seroit envoyée en telle forme qu'ils la peuvent désirer, nous ayant derechef ledit sieur de Barneveldt prié de prendre cette assurance de sa foi et sincérité, et que n'y serons jamais trompés ; nous ne laissons de penser aux moyens de nous en garder, pouvant dire avec vérité que nous sommes à toutes heures sur les épines, et que ne sortons jamais d'une difficulté sans en rencontrer aussitôt quelqu'autre. Quant à M. le prince Maurice, il continue toujours en son premier avis, de n'accorder audit sieur Verreiken ce qu'il demande, lequel est bon; mais il montre si évidemment de vouloir rejeter toutes les ouvertures de paix, quoique lui disions et répétions tous les jours qu'il doit apporter plus d'artifice en sa conduite, qu'il en a moins de crédit et de pouvoir envers ces peuples, lesquels reçoivent bien de bonne part, quand on leur dit qu'il ne faut point faire de

paix si elle n'est bonne et sûre; mais on les met au désespoir quand on leur veut faire croire qu'ils ne peuvent jamais trouver sûreté que dans les armes. Il est besoin de le retenir, comme allant trop avant à la guerre, encore qu'il se fonde sur d'assez bonnes raisons, s'il étoit maître de la bourse d'autrui, et avoit assez de créance parmi ces peuples pour les persuader à suivre son opinion. Il en faut faire autant aussi à l'endroit de M. de Barneveldt, afin que le désir qu'il a de mettre son pays en repos, ne lui fasse faire quelque faute en cet endroit, encore que ce ne soit par corruption ni avec mauvais dessein : nous prenons garde à l'un et à l'autre. Nous conférons aussi souvent avec plusieurs personnes qui ont de l'autorité ici et dans les provinces, lesquelles nous peuvent aider à la conduite de ce bon œuvre; et pour mieux rejoindre ledit sieur de Barneveldt avec M. le prince Maurice, nous avons derechef conféré, tant avec M. le comte Guillaume, qui est ici depuis trois jours, qu'avec eux, et mis cette affaire en bon état, autant toutefois qu'on peut faire entre personnes qui ont desseins du tout différens. Mais nous tiendrons le milieu en nous approchant plus de l'un ou de l'autre, selon qu'il sera expédient pour le bien des affaires, et pour faire suivre l'intention de votre Majesté; empêchant toujours de tout notre pouvoir que l'inimitié n'y entre, ayant disposé à cet effet ledit prince Maurice à tenir de si bonnes paroles audit sieur de Barneveldt, qu'il puisse être mis du tout hors de cette crainte, qui seroit préjudiciable, tant à lui qu'à l'Etat même et au service de votre Majesté; et pourroit aussi être cause de le précipiter à chercher

tous moyens de faire une paix telle quelle, pour se mettre en sûreté; étant si puissant, tant en créance que conduite envers ces peuples, qu'on doit avoir autant de soin à essayer de le gagner et entretenir, que craindre de l'offenser, si ce n'est que ce premier moyen, qui est le plus facile et assuré, vienne à nous défaillir, à quoi il se faut préparer pour se servir de tout au besoin.

Nous n'avons pour notre regard donné autre avis sur cette révocation que le premier, à savoir, que nous nous en remettrons aux Etats, duquel ledit sieur prince Maurice s'étoit contenté, et nous avoit dit qu'il suffiroit que fussions neutres en cet endroit, se promettant lors de faire le surplus. Ce qui nous a encore induit à continuer en cette même résolution, est qu'il nous a semblé l'inclination des députés être trop grande pour les retenir; et s'il avenoit aussi que la révocation fût refusée par notre moyen, et la paix rompue à cette occasion, selon que Verreiken en menace, encore que ce ne soit qu'un prétexte, que fussions tenus pour auteurs de cette rupture, par ainsi votre Majesté plus obligée à la dépense de la guerre, et le roi d'Espagne et les archiducs, aussi plus offensés d'elle, encore que cette dernière considération doive être de peu de respect, attendu que ledit sieur Verreiken n'a vu M. de Russy qui l'a visité, n'a requis notre assistance, et s'est conduit en tout et partout comme avec ministres d'un prince qu'il tient pour ennemi de ses maîtres, ayant, par ce moyen, mérité toutes sortes de mauvais offices de nous, qu'il n'a toutefois reçus, pour avoir cru que votre Majesté n'eût approuvé cette conduite en son endroit. Etant donc en crainte que cette révocation ne fût accordée à ces peuples, tou-

jours en attente de la ratification d'Espagne que le sieur Verreiken leur promettoit en recevant ce bienfait, combien que ce ne fût qu'avec incertitude, sans déclarer le temps et sans savoir si étant envoyée elle seroit en la forme qu'il convient, nous proposâmes à M. le prince Maurice, au cas qu'il vît ne pouvoir empêcher ladite révocation, d'y faire ajouter, s'il étoit possible, que seroit à condition que la ratification d'Espagne seroit envoyée dans un bref délai, comme d'un mois, et en la forme qu'on donneroit par écrit, puisqu'il avoit offert d'en prendre la minute des Etats; et à faute d'y satisfaire dans ledit temps, qu'il seroit en la liberté des Etats d'envoyer nouvelle flotte si bon leur sembloit; estimant nécessaire d'y procéder ainsi, afin qu'on puisse voir clair et tôt en leur intention, et être assurés du tout si on entrera au traité de paix, ou si on n'aura plus qu'à penser à la guerre, n'y ayant rien pis que de demeurer long-temps en incertitude de l'un et de l'autre, et de s'accommoder au désir des Espagnols, qui cherchent toutes les longueurs avec artifice, pour faire couler le temps de la trève inutilement, et les contraindre encore de la renouveler, sous les mêmes espérances, ou bien de les surprendre, n'étant préparés à la guerre.

Il a reçu de bonne part cet avis, en a parlé à ses amis; nous en avons fait autant de notre part. Et enfin l'affaire mise en délibération a été conclue et arrêtée le jour d'hier, selon et en la forme que contient l'acte de ladite assemblée, dont nous envoyons copie à votre Majesté; comme aussi copie de la ratification dressée par M. de Barneveldt, approuvée par les Etats et délivrée audit sieur Verreiken. On a pris notre avis sur

le tout, et lesdites minutes nous ont été communiquées avant que les arrêter. Nous étions bien d'avis de mettre un mois au lieu de six semaines, et d'y ajouter quelques clauses, à savoir en l'acte de l'assemblée, celle-ci : Que le temps passé de six semaines, ils n'entendoient plus recevoir aucune ouverture de paix; mais seulement garder la trêve pour le temps qu'elle doit durer. Et en la minute de la déclaration et ratification du roi d'Espagne : Que c'est tant pour lui que pour ses successeurs rois d'Espagne et pour les droits qu'ils pourroient prétendre esdits pays et provinces, tant pour le présent que pour l'avenir. Mais, ayant été répliqué que cela n'étoit exprimé par le traité fait avec les archiducs, et nous ayant semblé aussi que les mots généraux suffiroient, nous l'avons approuvée en la forme qu'elle est, encore qu'elle soit couchée en fort mauvais style et langage, étant bien certain que la validité ou invalidité de cet acte ne sera jamais disputée qu'avec les armes, et qu'il est assez bien pour les faire tenir libres et exempts du tout de leur ancienne sujétion, et par ce moyen les rendre capables de traiter amitiés et confédérations avec qui bon leur semblera. Encore estimons-nous que le roi d'Espagne fera grande difficulté de la passer ainsi qu'elle est, combien que ledit sieur de Verreiken, prié de se trouver en l'assemblée le même jour pour recevoir lesdits acte et minute, en ait donné beaucoup d'espérance; et lui a été dit outre ce qui est contenu esdits écrits, qu'au cas que la ratification ne leur soit délivrée dans les six semaines, ils entendent demeurer en leur liberté d'envoyer, si bon leur semble, de nouvelles flottes sur la mer, nonobstant la révocation des

navires, faisant laquelle ils n'ont voulu expressément se priver de ce pouvoir, afin de se conduire selon qu'ils feroient de leur part.

Sa réponse a été fort respectueuse à l'accoutumée, et les a assurés de faire tous bons offices, afin qu'eux et les sujets des archiducs jouissent d'une bonne et heureuse paix. Or il a tenu tous ces bons langages pour obtenir la révocation des navires qu'il poursuivoit avec grande instance; ou bien il se promet en effet que le roi d'Espagne accordera la ratification dont la paix ensuivra. Ces longueurs et incertitudes sont fort fâcheuses; mais votre Majesté jugera bien qu'avons fait tout ce qu'avons pu pour abréger le temps, et voir clair en leur intention, n'ayant été en notre pouvoir de faire mieux; aussi semble-t-il que cette dernière action doit beaucoup servir pour juger bientôt et certainement ce qu'on doit attendre de la résolution du roi d'Espagne, et ensuite de la paix ou continuation de la guerre. Cependant nous demeurerons ici avec regret et déplaisir, puisqu'il n'y aura sujet de servir, si ce n'est que les députés du roi d'Angleterre viennent, et qu'entrions en conférence qui puisse apporter quelque avancement aux affaires. On a eu nouvelle que les députés des Etats qui y étoient allés, se devoient embarquer pour retourner le 4 de ce mois, et les députés du roi d'Angleterre partir dix jours après. Mais il est à craindre, s'ils reçoivent en Angleterre, avant leur départ, les nouvelles du délai de six semaines donné pour la ratification, qu'ils ne diffèrent encore jusqu'à ce que ce temps soit prêt à expirer; et néanmoins leur arrivée plus tôt seroit bien désirable et nécessaire aussi, pour entrer en discours

des affaires avec eux, reconnoître l'inclination de leur maître, en donner avis à votre Majesté, et recevoir ses commandemens là-dessus; encore qu'il y ait bien apparence, s'il veut embrasser d'affection le bien des Etats, et se joindre à votre Majesté en cet endroit, soit pour la paix ou pour la guerre, qu'il en fera traiter par son ambassadeur près d'elle, ou qu'il en communiquera à M. de La Boderie pour l'en avertir, comme étant chose qui pourroit passer plus avant que le fait particulier de notre négociation.

Nous ajouterons encore à cette lettre, que M. du Faur, sergent-major du régiment de Châtillon, nous a dit avoir vu et lu une lettre que M. de Brong, lieutenant au gouvernement de Flessingue, avoit reçue de M. de Signe, qui en est capitaine et gouverneur, par laquelle il lui mande la plainte que l'ambassadeur d'Espagne a faite au roi d'Angleterre, de ce que les députés des Etats avoient été reçus si gracieusement par lui, attendu qu'ils venoient de la part des sujets rebelles; et que ledit Roi ayant répondu l'archiduc les avoir reconnus pour Etats et pays libres, sur lesquels il ne prétendoit rien, et que ledit roi d'Espagne en devoit aussi faire autant, l'ambassadeur repartit promptement, en colère, avec serment et se donnant au diable en corps et en âme, que son maître n'y avoit jamais pensé, et qu'il se garderoit bien de faire cette déclaration. Ladite lettre contenoit aussi le roi d'Angleterre être bien averti, encore que votre Majesté fasse semblant de désirer la paix des Etats, qu'elle a néanmoins intention de faire tout ce qu'elle pourra pour la continuation de la guerre. C'est volontiers M. Maldrée, l'un des députés envoyés vers lui de la

part des Etats, qui, désireux de les porter à la guerre, lui a fait entendre que l'inclination de votre Majesté y étoit, comme un moyen propre pour l'exciter à prendre ce conseil : elle en pourra être mieux informée par les lettres de son ambassadeur. M. Verreiken a son congé pour partir demain. Il a dit à M. de Barneveldt qu'il nous viendroit voir avant son départ ; nous ne savons s'il le fera. Les Etats nous pressent pour le secours entier de cette année, à ce qu'il plaise à votre Majesté leur continuer. Nous lui en avons déjà écrit ; elle nous commandera ce que nous leur devons dire, et fera réponse, s'il lui plaît, à ce que nous avons mandé par M. de Preaux. Ledit sieur Verreiken a été présentement prié, ainsi qu'achevions cette lettre, de se trouver encore en l'assemblée des Estats, pour lui faire entendre qu'ils avoient pris de mauvaise part la procédure du Cordelier, lequel avoit offert de donner des présens pour penser corrompre quelques particuliers. Que ce n'étoit pas signe qu'on eût bonne intention ; mais qu'ils s'assuroient tant de la prud'homie les uns des autres, que ces moyens obliques et telles indues pratiques ne serviroient d'autre chose, sinon de leur faire croire qu'on les veut tromper ; et qu'en voyant leur assemblée composée de soixante-dix personnes qui étoient encore tenues de prendre l'avis d'un grand nombre d'autres dans les provinces et villes particulières, ils pouvoient bien juger que telles pratiques et corruptions doivent être inutiles. Et néanmoins s'ils découvrent que quelqu'un s'y soit laissé aller, qu'ils en feront un châtiment exemplaire, à la honte de ceux qui les auront voulu corrompre ; qu'ils ont avisé de lui rendre avant son départ les présens et

promesses que ledit Cordelier avoit donnés à l'un des leurs, lequel le révéla aussitôt, et vouloient bien qu'il sût encore que s'étant liés et unis ensemble, à cause des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus, et des tyrannies qu'on avoit exercées contre eux du côté d'Espagne, ils étoient fermement résolus de ne se jamais séparer les uns des autres, et se conserver la liberté qu'ils avoient acquise par les armes et au péril de leurs vies. Ainsi qu'on ne devoit espérer aucune paix avec eux, si premièrement on ne leur donnoit la ratification du roi d'Espagne, suivant la minute qui lui a été délivrée, et si on ne leur accordoit aussi toutes les conditions qui sont requises et nécessaires pour leur sûreté.

C'est M. de Barneveldt qui a fait entendre tout ce que dessus audit sieur Verreiken en l'assemblée desdits Etats, avec affection, bon propos et le contentement d'un chacun, selon que l'avons appris de M. le comte Guillaume de Nassau, qui nous l'est venu dire au sortir de l'assemblée : lequel a répondu qu'il blâmoit lui-même la procédure dudit Cordelier, a excusé ses maîtres, assuré de leur sincérité, et d'une grande espérance de la déclaration du roi d'Espagne ; mais ajoute que ce ne seroit, sinon à condition que le traité fût conclu et arrêté, et s'il ne se faisoit, que ladite déclaration seroit nulle et comme non avenue, demeurant un chacun en ses droits ; qu'il avoit assisté aux premières propositions faites pour la paix de Vervins ; et que votre Majesté, avant qu'entrer en aucun traité, avoit voulu qu'on promît de lui rendre tout ce que le roi d'Espagne avoit occupé dans son royaume ; mais qu'elle s'étoit contentée que ce fût seulement

au cas que la paix fût conclue et arrêtée, non autrement. A quoi lui a été répliqué qu'ils ne vouloient point de ladite ratification à condition; mais qu'elle doit être pure et simple, et que ce n'est point le roi d'Espagne qui leur donne cette liberté par sa déclaration; car ils en jouissent il y a plus de vingt-cinq ans, et sont reconnus tels par les rois et potentats de la chrétienté, et se promettent, leur cause étant juste comme elle est, qu'ils la sauront bien conserver moyennant la grâce de Dieu, et l'assistance des princes qui ont intérêt à ne souffrir leur ruine; et si cette condition y étoit apposée, qu'ils ne la voudroient recevoir, ni même ladite déclaration en langage espagnol, mais la demandoient en français, ou bien en latin, qui est un langage général et commun à toutes les nations, sans rien changer en la substance de la minute qui lui a été donnée avec la signature, Philippe ou Philippus, non *yo el Rey*, qui ne peut être bon que pour ses sujets: cette action est très-bonne, et sert beaucoup pour ôter les soupçons, et fait connoître que ces peuples ne veulent la paix si elle n'est sûre. Ils s'y sont échauffés d'eux-mêmes et se sont ainsi animés, lorsqu'on a parlé des présens que le Cordelier avoit faits, et sur ce qu'on a jeté quelques paroles sourdes que ledit sieur Verreiken en avoit voulu faire autant.

Ces propos tenus en pleine assemblée feront connoître au roi d'Espagne et aux archiducs, s'ils leur sont rapportés, que ces peuples veulent avoir leur liberté en effet, et des conditions de paix qui soient assurées. Ainsi, s'ils n'ont envie de les contenter, il est certain que la ratification ne sera pas envoyée; ou s'ils l'envoient comme elle est requise, qu'ils au-

ront pris résolution de traiter la paix à quelque prix que ce soit. M. de Barneveldt nous est aussi présentement venu voir, et fait entendre tout ce que dessus, dont il montre être fort content; mais il a ajouté une supplication bien humble envers votre Majesté, à ce qu'il lui plaise leur continuer le secours entier de cette année, nous disant, s'ils en sont refusés, que leurs affaires iront en confusion, à cause de la grande nécessité en laquelle ils sont. Si elle avoit agréable que leur en donnions quelque assurance, et remettre l'un des paiemens au mois d'octobre, et l'autre à la fin de l'année, cette promesse les retiendroit toujours en plus de respect et devoir lorsqu'il faudroit traiter; et s'ils se conduisent bien, comme nous espérons qu'ils feront, elle n'auroit regret de les avoir assistés; sinon, et s'ils faisoient autrement, il lui seroit loisible de révoquer sa promesse. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté en parfaite santé très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce 10 d'août 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin, de Buzanval et de Russy.

Lettre de M. le duc de Sully à M. Jeannin, du 15 août 1607.

Monsieur, encore que j'aie reçu ci-devant plusieurs lettres de vous, si ne m'étois-je mis en peine d'y faire réponse, tant pource que la plupart ne contenoient en substance que des courtoisies et civilités, que j'aimerois mieux rendre en effets qu'en paroles, et que,

quand bien il y eût eu de grands discours de l'état présent des affaires, il n'étoit à propos de vous en écrire mon avis, craignant qu'il y eût quelque chose contraire à ce qui vous seroit mandé par ceux qui ont charge de vous faire entendre les intentions du Roi. Pour mon particulier, je demeure toujours en ma première opinion, qui est que ces peuples ayant goûté la paix, sinon en effet, au moins en espérance, seront fort difficiles à rejeter dans les armes. Aussi je ne vois pas des résolutions assez fortes pour leur faire espérer de leurs amis des assistances que je juge nécessaires pour tenir en union et même volonté toutes les parties de ce corps, et faire que par les bons succès l'on empêche que quelques uns ne se découragent au milieu de la carrière, et ne rejettent l'effet des espérances qu'ils s'étoient données. Et d'ailleurs, je n'estime pas que l'Espagne s'étant jetée comme à corps perdu dans les ouvertures apparemment honteuses à une si grande puissance, n'achève la carrière, puisque la plus grande honte en est bue, et s'arrête aux moindres difficultés, qu'ils ont bien dû prévoir avant que d'en faire la proposition ; et crois, quant à moi, que ce qui y a jeté si avant les uns et les autres, que ç'a plutôt été sur l'espérance des fautes d'autrui à l'avenir, croyant que son compagnon les fera plus grandes, que sur la grande sûreté qu'ils aient espéré en une telle négociation. Et à la vérité l'on doit estimer que celui qui se gouvernera le mieux, aura l'honneur pour lui, et rejettera la honte sur autrui. Si vous voyez qu'il y ait apparence, je vous prie vous souvenir du prince d'Espinoy mon cousin, et vous assure que je vous aime et honore

de tout mon cœur, et que vous me trouverez toujours disposé à vous en rendre des preuves par toutes sortes de services que sauriez désirer de moi. Sous cette vérité, je vous baise les mains, et prie Dieu qu'il vous conserve et tienne en sa garde.

De Paris, ce 15 d'août 1607. Votre, etc.

MAXIMILIAN DE BETHUNE, duc de Sully.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 17 août 1607.

SIRE,

La dernière dépêche de votre Majesté nous a étonnés, pource qu'il semble qu'elle tienne le succès des affaires que traitons ici, du tout déploré, et qu'elle soit résolue de n'y plus rien mettre pour n'ajouter nouvelles pertes à celles qu'elle a déjà faites; et toutefois, nous qui sommes sur le lieu, et regardons soigneusement à toutes choses pour y servir votre Majesté suivant ses commandemens, ne voyons encore rien qui nous doive faire appréhender ce péril. Nous y trouvons souvent à la vérité des difficultés, et il y a peu d'affaires où il s'en rencontre plus à la fois, dont si nous donnions avis à mesure qu'elles surviennent, et qu'en apprenons quelque chose, ou que prévoyons avec conjectures fondées en raison, qu'elles pourroient arriver, ce n'est pas à dire qu'elles soient sans remède; aussi avons-nous toujours mandé à votre Majesté, en lui découvrant le mal, les moyens dont nous entendions user pour nous en garantir, afin d'être instruits, recevant ses commandemens, si elle les approuvoit, et ce qu'aurions à faire. Il est

certain qu'avec la ratification, ceux qui conduisent ces peuples embrasseront volontiers la paix, et que cette vaine imagination d'avoir acquis leur liberté et la souveraineté de leur pays, aura grand pouvoir sur aucuns d'eux pour leur faire trouver tout bon; que ceux de cette condition aimeront aussi mieux une mauvaise paix, et quitter tous autres articles, l'intervention même de votre Majesté, que de rentrer à la guerre. Mais nous pensons être bien assurés que le plus grand nombre et les plus sages ne seront de cet avis, jugeant tous au contraire qu'il n'y a sûreté qu'en votre appui et protection; et que faire la paix autrement, seroit se remettre à la discrétion de leur ennemi, qui la pourroit rompre quand il lui plairoit, eux étant abandonnés de leurs anciens amis, lesquels auroient plutôt occasion, par cette offense, de désirer leur ruine que de l'empêcher. Aussi ont-ils bien montré, par la réponse faite à M. Verreiken, publiquement et en leur assemblée, se plaignant des violences et tyrannies des Espagnols (sont les mots dont ils ont usé), que ce n'est leur intention de se commettre à leur foi.

Il est bien vrai que l'archiduc fera ce qu'il pourra pour la faire rejeter; qu'il voudra encore ajouter, s'il lui est permis, qu'ils demeureront en confédération perpétuelle avec lui et ses Etats contre qui que ce soit; mais eux qui cherchent leur sûreté, ne seront pas si mal avisés que de suivre le conseil de leur ennemi, et de se jeter en un péril certain pour lui complaire; car, encore qu'ils puissent bien prendre quelque fiance de lui, pour être un prince modéré et éloigné de la guerre, ils savent bien qu'il dépend d'Espagne, et qu'il

suivra toujours, soit par inclination ou par contrainte, tous les desseins qui viendront de cet endroit. On peut dire que le roi d'Angleterre, dont l'intervention pourroit être reçue et acceptée par les archiducs, serviroit de suffisante sûreté à ces peuples; mais ils sont bien informés, et l'ont connu par expérience, qu'il n'est assez puissant seul pour les garantir de ces inconvéniens; qu'il n'affectionne la liberté de leur Etat; et peut-être que lui-même, considérant bien son intérêt, et la charge qu'il prendroit sur soi, ne voudroit être seul en cette intervention. Nous ne laissons pourtant de craindre et considérer ce que votre Majesté nous mande, et que si le désir de la paix étoit si avant enraciné ès esprits de ces peuples, ou qu'il y eût de la corruption et division parmi eux, qu'ils seroient pour se perdre, en méprisant toutes ces raisons et nos bons avis; et s'il avenoit ainsi, que ne serions excusables de nous y être fiés. C'est pourquoi, ayant pensé dès long-temps à ces inconvéniens, et prévu qu'ils pourroient arriver, encore que la raison et le sens commun soient au contraire, nous avons souventesfois écrit à votre Majesté que notre intention étoit, quand la ratification seroit arrivée en bonne forme, de faire résoudre si on traitera, et les conditions du traité tout à une fois, ou bien délibérer premièrement, comme plusieurs tiennent qu'on doit faire, s'il faut traiter ou non; et c'est l'avis du prince Maurice : puis après, en cas qu'il soit dit quoi, proposer à une seule fois toutes les conditions, entre lesquelles celle de l'intervention des deux rois soit nouvellement comprise, et arrêté par devers les Etats qu'il ne sera traité autrement; dont

ayant souvent conféré avec le sieur Barneveldt, il l'a toujours approuvé, même depuis peu de jours, comme aussi tout ce qui peut toucher au contentement dudit prince. Pour lequel disposer à suivre l'avis commun et le conseil de la paix, s'il étoit jugé le plus utile, on avoit estimé qu'il seroit besoin de l'en assurer, avant qu'entrer en aucunes conditions du traité général, et à cet effet faire en même temps deux traités, l'un général entre les Etats et leur ennemi, auquel les deux rois entreviendroient, et l'autre particulier entre les deux rois et les Etats, pour une ligue offensive et défensive, dans lequel on comprendroit aussi tout ce qui pourroit toucher à l'autorité et contentement du prince Maurice, et de ceux de sa maison; lequel traité particulier devoit être projeté, et comme arrêté entre quelques uns des principaux de cet Etat, le prince Maurice, le comte Guillaume et nous, pour après le faire passer en même temps que le traité général seroit arrêté. Et nous étions en volonté de mettre à effet ce conseil, et de proposer entre les mêmes personnes et nous quelques expédiens pour y parvenir, lorsque vos lettres nous ont été rendues, qui nous ont encore servi de sujet pour entamer derechef cette affaire avec le sieur Barneveldt, qui au même temps nous pressoit, au nom des Etats, pour l'argent dont nous avons ci-devant écrit à votre Majesté. Elle désire donc trois choses par ses lettres:

La première, que les Etats ne puissent traiter sans son consentement et intervention, et qu'on en tire promesse et obligation d'eux avant le traité; qu'on fera aussi secrètement une ligue offensive et défensive en même temps; et pour la troisième, qu'il soit

avisé et pourvu à la sûreté des deniers qu'elle a déboursés. Ces deux premiers points étoient ceux dont nous voulions conférer et traiter pour faire prendre quelque prompte résolution aux Etats ; mais, avant que d'y entrer, on a représenté audit sieur Barneveldt les soupçons et défiances que votre Majesté et ses principaux ministres ont de leur conduite, fondés sur de grandes raisons ; déclaré qu'elle n'étoit aucunement disposée de leur fournir argent, sans recevoir premièrement d'eux le contentement qui est dû à ses mérites et bienfaits envers leur Etat, tant sur le fait de ladite intervention que ligue, dont nous voulions bien parler avec lui en particulier, mais non en public, pource que c'étoit à eux, à qui le profit devoit revenir, de nous en rechercher ; et s'ils n'avisoient bientôt à nous en donner les assurances requises, que votre Majesté nous manderoit incontinent ce qu'aurions à faire, estimant que notre plus long séjour ici lui seroit honteux, s'ils venoient à traiter, nous y étant, sans mettre en considération ce qui est dû à sa dignité et à ses mérites ; et qu'elle avoit trop d'occasion de soupçonner qu'ils ne fussent pour se précipiter à une mauvaise paix, sans penser à leur sûreté même, ni à son intérêt. Il a purgé tous ces soupçons par les mêmes raisons dont nous avons souvent donné avis à votre Majesté ; nous a assuré de son affection, et de la bonne intention des Etats ; et qu'en lui faisant nous-mêmes des ouvertures pour proposer l'affaire, il s'assuroit qu'elle n'auroit aucune difficulté en ce qui dépendoit des Etats. Sur quoi lui a été dit, quant à l'intervention, qu'on y pourroit procéder ainsi : à savoir, d'envoyer vers nous,

au nom desdits Etats, et vers les députés du roi d'Angleterre, qui sont attendus ici dans cinq ou six jours, pour nous faire entendre la confiance qu'ils ont en notre intégrité et prudence, et prier comme ministres de deux grands rois, de l'assistance et secours desquels doit dépendre leur conservation, soit qu'ils fassent la paix ou continuent la guerre, de nous vouloir assembler et conférer de leurs affaires, dont nous sommes fort bien instruits, pour leur donner avis de ce que jugeons en nos consciences leur devoir être plus utile : ayant charge de nous assurer, de la part des Etats, qu'en reconnoissance des obligations qu'ils ont à leurs Majestés, et pour témoigner le respect qu'ils leur veulent rendre, ils ne feront jamais aucun traité avec le roi d'Espagne ni les archiducs, sans leurs avis, consentement et intervention, et que de ce il y ait délibération aussi par écrit, dont l'acte soit délivré en bonne forme à chacun d'eux.

Nous avons estimé que pour ôter tout prétexte de soupçon et jalousie au roi d'Angleterre, et pour faciliter aussi cette affaire, qu'il étoit expédient de le joindre à votre Majesté, ayant néanmoins dit audit Barneveldt que, si les députés d'icelui roi ne venoient aussitôt qu'on se promet, il seroit raisonnable, sans les plus attendre, de le faire avec nous. Il nous a répondu et assuré que cela seroit fait sans difficulté; qu'il le proposera volontiers comme de lui-même, dès-lors que les députés d'Angleterre seroient arrivés, et s'ils retardent, quand nous voudrons; nous suppliant d'en prendre toute assurance, et qu'il faudroit que les Etats eussent perdu le sens et le jugement, s'ils traitoient jamais sans l'intervention parti-

culière de votre Majesté; qu'il se faisoit fort de la province de Hollande, laquelle seule oblige presque toujours les autres provinces, ès délibérations qui sont d'importance, à suivre son avis ; et qu'il s'assuroit bien aussi que le prince Maurice et tout ce qui dépend de lui, y apporteroit la même volonté, et en conséquence tout le surplus, s'étonnant comme votre Majesté étoit si mal avertie, et avoit si mauvaise opinion d'eux que d'en douter. Quant à la ligue offensive et défensive dont on lui a aussi parlé, il s'y est encore trouvé mieux disposé, et qu'on la fera avec votre Majesté quand il lui plaira, soit avec elle seule, ou conjointement avec le roi d'Angleterre, et sans attendre le traité même si elle veut, étant chose qui leur est indifférente de la faire devant ou après ; et qu'ils désiroient encore plutôt que ce fût aujourd'hui que demain, pource qu'ils en ont plus grand besoin. Nous avons toujours cru qu'il n'y auroit aucune difficulté à faire cette ligue dès à présent du côté des Etats ; mais bien de la part de votre Majesté, pource qu'elle désire qu'on la fasse secrètement, chose difficile, à cause qu'il la faut mettre en délibération ès provinces, puis accorder et résoudre en l'assemblée générale des Etats, qui ne peut être faite sans être sue d'un chacun. Ainsi seroit rompre ouvertement avec l'Espagne et les archiducs, et obliger votre Majesté, au cas que la guerre continue, à secourir et assister les Etats, suivant les conditions du secours dont on auroit convenu d'une part et d'autre par le traité de la ligue; au lieu qu'à présent elle n'y est tenue, sinon de gré à gré, et autant qu'il lui plaît; il est vrai qu'eux aussi entreront en la

même obligation de secourir et assister votre Majesté et son Etat contre l'Espagne et les archiducs, au cas qu'il soit assailli par eux, ou qu'il les veuille assaillir lui-même, qui sont les fruits et effets d'une ligue offensive et défensive.

On peut craindre aussi en cette ligue, avant le traité, que le roi d'Angleterre n'y veuille point entrer, pour ne s'obliger à la dépense de la guerre, se montrer trop joint et uni avec vous, Sire, et par ce moyen se rendre plus suspect au roi d'Espagne et aux archiducs, que peut-être il ne désire, ce qu'il craindra moins, la paix étant conclue et arrêtée. Et toutefois il seroit bien expédient qu'il en fût comme un bon commencement pour le séparer du roi d'Espagne, et faire aussi que lui et les archiducs accordent plus volontiers la paix, par la crainte qu'ils auront de cette ligue et conjonction. En ce doute de pouvoir faire ladite ligue secrète, ledit Barneveldt nous a proposé une ouverture, à savoir, de faire députer un de chacune province, auxquels, et à M. le prince Maurice et comte Guillaume avec eux, les Etats donnent pouvoir de traiter avec les députés des deux rois, ce qui sera par eux jugé plus utile pour le bien de leur Etat, promettant de l'avoir agréable, tout ainsi que s'il avoit été fait par tout le corps de l'Etat ensemble. Qu'on y avoit ainsi procédé, lorsqu'on fit, en l'an 1585, le traité d'alliance avec la reine d'Angleterre, et qu'il fut tenu si secret, les députés ayant juré de ne le point révéler, qu'il ne fut jamais su, sinon quand on prit résolution de le publier. Ce moyen nous a semblé très-bon. C'est à votre Majesté de considérer si elle doit mépriser les autres inconvéniens ci-dessus

déduits, et nous commander son intention. Le soupçon du roi d'Espagne et des archiducs seroit moindre, et auroient moins d'occasion de se plaindre, si telle ligue avant le traité étoit seulement défensive, pour secourir les Etats l'un de l'autre, vous, Sire, de certaine somme d'argent ou de gens, et les Etats avec certain nombre de gens et vaisseaux de guerre, si étiez assailli par qui que ce soit, sans spécifier lesdits princes. Est vrai qu'ils pourroient toujours dire que ce seroit une contravention ouverte, attendu qu'ils sont en guerre avec lesdits Etats, et qu'ils y étoient déjà, lorsque votre Majesté fit la paix avec eux; et ne pourroit-on sauver cette contravention ouverte, sinon parce qu'ils ont été reconnus par l'archiduc, peuples libres, sur lesquels il ne prétend rien; et sur la ratification d'Espagne qui en contiendra autant, faisant ladite ligue de date qui fût postérieure à la réception d'icelle ratification. Puis ce que votre Majesté a fait pour eux jusqu'ici est si connu, que la rupture est évidente à qui le voudra prendre ainsi. S'il étoit utile au roi d'Espagne de le faire, il n'y a doute qu'il s'en sauroit bien servir, et faire pis quand il pourroit. Encore seroit-il à propos, si votre Majesté prend résolution de faire ladite ligue avant le traité de la paix, de la limiter à certain temps, comme de trois, quatre ou cinq ans, pour ne point s'obliger à un secours perpétuel, la guerre continuant, sauf de la renouveler le temps expiré s'il y échéoit, ou la paix faite de la rendre perpétuelle. Elle nous mandera, s'il lui plaît, son intention sur le tout, et ce qu'elle veut offrir aux Etats en ce cas, et à quoi elle les veut obliger.

Il est bien certain, Sire, que votre Majesté étant

assurée de l'intervention au traité, par le moyen ci-dessus déduit, la ligue ne peut défaillir après; car les Etats n'ayant autre sûreté que son appui, au cas qu'ils fassent la paix non plus qu'à la guerre, la rechercheront toujours avec grande instance et supplications. Nous prévoyons bien même qu'ils nous en presseront dès à présent, afin d'être assurés de votre secours. A quoi si le roi d'Angleterre veut être concurrent, et, par une ligue secrète, s'obliger envers votre Majesté, lui au tiers de la dépense, et vous, Sire, aux deux tiers, il semble qu'on ne la pourroit refuser, trop bien la limiter à certain temps, et qu'il seroit à propos même de le faire pour obliger le roi d'Angleterre à ce secours. Quant à l'assurance des deniers par eux reçus, il nous semble, Sire, que ce n'étoit encore le temps d'en parler, et qu'il suffira de le faire quand on traitera, ou qu'ils auront besoin de la continuation du secours pour faire la guerre; aussi-bien ne voyons-nous pas qu'on en puisse espérer beaucoup. Nous ne laisserons pourtant de faire tout ce qu'il nous sera possible, lors, pour les obliger au paiement en certaines années. Quoi qu'il en avienne, cet argent aura été bien employé, pourvu que ces pays demeurent séparés d'Espagne, et unis par une bonne confédération avec vous, Sire, et votre Etat, qui est le principal profit de cet emploi, auquel il semble que nous devons plutôt penser maintenant qu'à toute autre chose.

Votre Majesté jugera par ce qui est contenu ci-dessus, et par notre précédente dépêche, que ces peuples ne sont si inconsidérés et las de la guerre, qu'ils veuillent accepter une mauvaise paix, ni oublier non

plus le respect qu'ils lui doivent. Et à la vérité, nous les avons toujours reconnus pleins d'affection envers elle, et nous ont parlé si ouvertement de leur intention, qu'avons occasion d'en bien sentir. Et si ce que nous mandons est conclu et arrêté avec eux, comme nous nous promettons qu'il sera, elle aura tout sujet d'en être satisfaite et contente, et de continuer aussi au même soin qu'elle a toujours eu de leur conservation. Et, par ce moyen, sera plus aisément persuadée de les assister du même secours, pour cette année, qu'elle a fait ci-devant, comme nous l'en supplions très-humblement, crainte que leurs affaires n'aillent en confusion, à cause des désordres des soldats qu'on ne peut payer d'ailleurs, pour ce que toutes les contributions des provinces ont été employées aux charges ordinaires; et ce qui s'y lève en général a été aussi consommé, s'étant toujours attendus de supporter cette dépense sur la gratification dont il a plu à votre Majesté user envers eux, qu'ils se promettent leur devoir être continuée cette année, attendu que la trève ne les a déchargés que de bien peu de dépense, n'ayant osé casser une seule compagnie, crainte d'être surpris par leurs ennemis. C'est maintenant, Sire, qu'il est plus besoin que jamais de conserver et ménager leur bonne volonté, pour avoir l'autorité et créance qui est requise ès choses qui se doivent passer, afin de tirer quelque fruit de tant de dépenses qu'avez déjà faites pour eux, que le refus de ce secours, en un temps auquel ils en ont si grand besoin, pourroit faire oublier et le prendre comme pour une déclaration expresse qu'on les veut abandonner du tout; avec ce que les désordres, pilleries et courses des

soldats, faute de ce paiement, pourroient être cause de les mettre au désespoir, et de leur faire croire qu'ils n'ont plus autre moyen, pour se garantir de tels inconvéniens, qu'une paix telle quelle. Cette supplication provient du désir que nous avons de la pouvoir bien servir, qu'elle prendra, s'il lui plaît, de bonne part.

Les deux députés des Etats retournés d'Angleterre nous sont venus voir, ayant au cou les chaînes d'or que le roi d'Angleterre leur a données en présent. Ils se louent du bon recueil qu'ils en ont reçu, ensemble de son conseil, de toute la Cour et des peuples; ils disent qu'ils montrent tous de haïr l'Espagnol. Le Roi même leur a tenu sur ce sujet plusieurs propos à diverses reprises, qui en témoignent autant. Lorsqu'il les ouït, il fit sortir tout son conseil, et personne ne demeura en la chambre que le prince de Galles, lequel se tint toujours près de la porte, où il ne pouvoit rien ouïr de ce qu'on disoit. C'est peut-être qu'il craignoit qu'aucuns de son conseil ne vinssent à rapporter à l'ambassadeur d'Espagne ce qu'ils auroient entendu, soit de lui ou d'eux. Après avoir entendu la charge desdits députés, telle que l'avons ci-devant écrit à votre Majesté, il s'informa soigneusement s'ils n'étoient point entrés plus avant en traité avec les archiducs, que ce qu'ils lui en avoient dit, montrant en avoir eu soupçon; et qu'ils faisoient peut-être comme les filles, qui, s'étant mariées secrètement sans le su et volonté de leurs parens, demandoient l'avis après la faute faite, et s'il étoit ainsi, qu'il lui seroit honteux d'envoyer ses députés. Sur quoi ils l'auroient assuré d'être au commencement des affaires, et qu'ils n'entendoient

passer outre qu'avec son avis et consentement, et celui de votre Majesté. Lors il leur dit que deux choses l'invitoient d'avoir soin de leur conservation, la religion dont il faisoit profession, puis l'intérêt de son Etat, connoissant assez qu'il est expédient, pour le bien général de la chrétienté et sa sûreté même, d'aider à diminuer la grandeur d'Espagne. Qu'il se souvenoit aussi qu'étant roi d'Ecosse il avoit reçu de l'amitié d'eux, dont il se vouloit revancher à toutes occasions, et qu'il lui étoit loisible de le faire aussi sans blâme, pource qu'il n'a aucun traité avec quelque prince que ce soit, qui l'oblige à ne les point secourir et assister ainsi qu'il est délibéré de le faire, et de commander à ses députés de joindre leurs conseils et avis avec ceux des députés de votre Majesté, se promettant qu'ils n'auront tous ensemble qu'un même but, qui est leur salut et conservation, soit par la paix ou par la guerre.

Puis leur demanda quelles étoient les sûretés qu'ils pensoient trouver par la paix, comme leur voulant faire connoître qu'il étoit malaisé qu'il y en eût, sans toutefois passer outre, ni s'en informer plus particulièrement : il ajouta encore que l'ambassadeur d'Espagne s'étoit plaint à lui de ce qu'il les recevoit si courtoisement, la réponse et réplique dudit sieur ambassadeur, selon que l'avons aussi ci-devant écrit à votre Majesté. M. le comte de Salisbury et autres des principaux du conseil parlant avec eux, leur ont aussi fait sentir que si votre Majesté se vouloit déclarer ouvertement contre le roi d'Espagne, que le Roi y seroit très-bien disposé, pourvu aussi qu'on y pût prendre quelque fiance; mais que la dernière

paix contre les traités faits avec la feue Reine, leur faisoit craindre l'avenir. C'est tout ce qu'en avons appris, et ne nous ont su dire si ledit Roi étoit disposé à les mettre en paix, ou à faire continuer la guerre, estimant qu'il réservoit à se résoudre sur ce que ses députés apprendroient ici de l'état des affaires, de l'inclination de ces peuples et de l'intention de votre Majesté; à laquelle nous prions Dieu, Sire, qu'il donne tout heur et prospérité, et à sa Royale famille.

De La Haye, ce 17 d'août 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin, Buzanval et de Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 17 août 1607.

Monsieur, il est malaisé, ès choses de l'avenir et qui dépendent des volontés d'autrui, d'y trouver une si grande sûreté qu'on s'en puisse rendre garant. Vous avez de la défiance de la conduite des Etats, et particulièrement du sieur Barneveldt; j'en ai eu et n'en suis encore du tout hors. Nous avons néanmoins plus d'occasion d'espérer que tout ira bien, et suivant la volonté du Roi, que de craindre le contraire. Car, encore que cette disposition soit ès esprits d'aucuns de cet Etat de désirer la paix à quelque prix que ce soit, pourvu qu'avec une ratification ils pensent avoir acquis cette imaginaire liberté et souveraineté de leurs pays qu'ils recherchent tant, les plus sages néanmoins, et avec eux le plus grand nombre, n'y courent pas si inconsidérément, et veulent la paix bonne et assurée, ou bien la rejettent; et tous estiment leur principale sûreté dépendre de l'intervention du Roi et d'une ligue offensive et défensive avec lui; y joignant bien aussi

l'Angleterre, mais non avec tant d'affection et espoir qu'ils en puissent tirer un si grand fruit. Nous sommes sur le lieu, et veillons avec le plus de soin qu'il nous est possible pour pénétrer en l'intérieur de leurs intentions, et reconnoître aussi par leur conduite et actions ce qu'ils prétendent faire; mais nous en faisons ce jugement, et vous supplie très-humblement d'y vouloir ajouter plus de foi qu'à d'autres rapports qu'on peut faire à dessein, ou bien sans en avoir si suffisante et particulière information que nous. Ce n'est pas, monsieur, que soyons si téméraires que de vouloir assurer tout, jugeant bien que devons être plutôt trop que peu soupçonneux, et que ne serions pas excusables, puisqu'on se repose sur notre vigilance et conduite, si, pour nous trop fier, nous étions trompés. Ç'a toujours été notre intention, de prendre quelque assurance de l'intérêt du Roi avant qu'on fût au traité général, et d'y procéder en saison qu'il soit périlleux à ces peuples, lesquels ont besoin de l'assistance de Sa Majesté, de l'offenser et faire chose qui lui déplût, ainsi que l'avons plusieurs fois écrit, et que le verrez encore par nos lettres qu'écrivons présentement au Roi, où nous mandons particulièrement tout ce qui s'est passé avec le sieur Barneveldt, et ce que prétendons faire au premier jour pour y voir clair et être plus assurés que ne sommes.

Je ne vous en répéterai rien, fors ce qui touche à l'argent, dont on nous fait toujours instance; duquel ces peuples ont à la vérité grand besoin, pour s'être assurés de payer partie des charges de cette année, peu moindres que de coutume, quoiqu'ils jouissent de la trêve, sur ce qui devoit provenir du secours

du Roi ; s'en étant promis la continuation aussi bien cette année, nonobstant ladite trève, qu'ès années précédentes, attendu qu'ils n'ont cassé une seule compagnie crainte d'être surpris, et qu'ils ont dans leurs garnisons plus de quarante mille hommes, sinon effectifs, au moins de solde, lesquels crient et demandent tous les jours leur paiement, menacent de sortir en la campagne pour y faire des courses, se rendre maîtres des villes où ils sont pour les piller, et commettre diverses violences et insolences, qui mettroient sans doute ces peuples au désespoir ; lesquels ne sont accoutumés de souffrir telles licences, qu'on doit plus craindre aujourd'hui sur cette incertitude de guerre ou de paix, qu'en tout autre temps, afin qu'on ait loisir de prendre conseil mûrement, non par dépit et par désespoir. Or comme on ordonne des levées ès provinces dès le commencement de l'année, et qu'on fait aussi fonds des contributions qui se lèvent en général, tout a été consommé pour les charges ordinaires et quelques fortifications qu'on a faites d'extraordinaire en divers endroits, ayant cru ceux qui manient les affaires, que le fonds du secours du Roi, qu'ils tenoient pour certain et assuré, suffiroit pour parfaire le paiement des gens de guerre, lequel venant à défaillir, nous prévoyons et craignons bien fort les inconvéniens ci-dessus déduits, ou plutôt croyons qu'ils arriveront sans doute, s'il ne plaît à Sa Majesté les secourir. Car on ne peut, sur cette incertitude de guerre ou de paix, faire nouvelles levées dans les provinces, et leur crédit s'est diminué à cause de ce que nous avons ci-devant écrit, non qu'ils soient plus foibles ou incommodés, mais il y en

a qui ont cherché des moyens de retirer leurs deniers, pensant que cela seroit cause de quelque confusion, que l'ennemi le sauroit, se rendroit, à cette occasion, plus difficile à donner les conditions de la paix qu'on lui demande, et par ainsi que la guerre continueroit: qui est un très-dangereux dessein, duquel ils doivent plutôt craindre tout autre chose et une mauvaise paix, que ce qu'ils prétendoient obtenir. C'est notre devoir d'en avertir Sa Majesté et de l'en supplier très-humblement, comme nous faisons par nos lettres, lui remontrant qu'après tant de dépenses faites, on ne doit épargner celle-ci, qui est si nécessaire, et nous doit donner autant de créance et d'autorité pour faire passer toutes choses, suivant l'intention de Sa Majesté, que le refus nous en pourroit ôter, n'y ayant rien qui ait tant de pouvoir sur les esprits des hommes que les bienfaits présens, lors même qu'on prétend se servir de ceux qui les reçoivent.

Les deux députés des Etats retournés d'Angleterre me vinrent voir hier, où se trouva M. de Russy. Nous mandons au Roi tout ce qu'en avons appris; mais le jugement que faites par toutes les lettres que nous avez écrites, de l'intention du roi d'Angleterre et de ses principaux ministres, nous fait croire qu'on a usé d'artifice envers eux. Les députés dudit Roi seront ici, à ce qu'on nous a dit, dans cinq ou six jours au plus tard; s'ils veulent bien faire, toutes choses passeront sans doute à notre mot : si leur intention est mauvaise, nous aurons plus de peine, et trouverons à tous propos de nouvelles difficultés, outre ce qu'avons écrit au Roi. Lesdits députés, qui sont retournés d'Angleterre, nous ont dit avoir appris qu'il

y auroit quelque difficulté entre nous pour les préséances, et qu'aucuns des principaux ministres dudit Roi disoient sourdement que ce ne devoit être à présent, que le roi d'Angleterre a deux couronnes, comme du passé, lorsqu'il n'en avoit qu'une. Nous leur avons répondu qu'il n'y a roi en la chrétienté qui puisse débattre avec raison cette préséance avec le nôtre, et que le roi d'Espagne, qui a plusieurs couronnes, et a fait ce qu'il a pu pour obtenir cet avantage au lieu même où il a plus de crédit, qui est à Rome, y a perdu sa cause, et a été contraint de nous céder. Nous ne nous devons point trouver en lieu public où ce débat puisse arriver, sinon que les Etats nous veuillent envoyer des députés, et prier que nous nous assemblions lorsqu'ils y voudront venir; mais en ce cas ce doit être chez nous, non chez eux; et les députés des Etats y étant, prendre le plus honorable lieu : encore que n'y ayant que nous et eux nous en devons user autrement, suivant la courtoisie ordinaire; ou bien vous aviserez, pour éviter cette dispute, au cas qu'ils se rendent trop difficiles en ceci, s'il seroit point à propos de s'assembler chez M. le prince Maurice; et là encore devons-nous prendre la plus honorable place, ou pour mieux faire, quand les Etats auront à nous proposer quelque chose, qu'ils parlent à nous à part et à eux de même; et que par forme de visite, nous voyant chez les uns et les autres, nous traitions d'affaires sans autres cérémonies. Je vous supplie très-humblement de nous mander votre avis, et croire que s'ils y viennent avec cette gloire, encore que n'ayons envie de pointiller, que ne souffrirons aucunement qu'ils prennent tant soit peu d'avantage au préjudice de ce qui est dû à la

dignité du Roi. Nous nous servirons des lettres-patentes que vous nous avez envoyées, si en avons besoin; elles suffiront pour maintenant.

Je désire que le Roi reçoive cette dernière dépêche avant que faire réponse au mémoire qu'a emporté M. de Preaux, afin qu'étant mieux informé de l'état des affaires qu'il n'étoit peut-être auparavant, il en délibère et y prenne une résolution aussi plus assurée. Nous l'attendons et obéirons à ce qu'il lui plaira nous commander, de même affection que serai toujours désireux de vous rendre très-humble service. M. de Barneveldt m'est venu voir, achevant cette lettre, et m'a dit que leur agent qui est en Allemagne, leur a mandé que M. l'électeur Palatin enverroit au premier jour ses députés ici, et qu'il s'en alloit vers l'électeur de Brandebourg, qui se promettoit en devoir faire autant. Je lui ai demandé si le landgrave n'y enverroit pas aussi. Il m'a dit qu'il croyoit que non, pource qu'il étoit offensé de ce que quelque cavalerie des Etats avoit fait des ravages sur aucuns de ses vassaux et sujets, n'ayant voulu recevoir les excuses qu'on lui a faites pour faire connoître le déplaisir que les Etats en ont; qu'on ne laisse toutefois de le prier d'envoyer ses députés, comme ils feront à l'endroit du duc de Wirtemberg : mais pour le regard de ces deux derniers, ils ne savent s'ils le feront, et sont bien assurés des deux premiers. Ledit sieur de Barneveldt m'a dit encore qu'ils enverront au premier jour vers le roi de Danemarck à ce même effet, et qu'ils se promettent aussi qu'il enverra ses députés. Vous nous manderez, s'il vous plaît, comme nous aurons à nous conduire avec eux tous. J'estime qu'il seroit bien à

propos que le duc de Wirtemberg et le landgrave y voulussent envoyer, d'autant que j'estime qu'ils sont enclins et affectionnés au service et contentement de Sa Majesté; vous aviserez s'il ne seroit pas bon de faire quelque office envers eux de la part de Sa Majesté, pour les y convier. Ledit sieur de Barneveldt m'a donné copie des lettres que le roi d'Angleterre et le prince de Galles leur ont écrites; vous les considérerez, s'il vous plaît. Ayant depuis vu M. le prince Maurice, et parlé aussi à part avec M. Maldrée, j'ai su que le roi d'Angleterre et ses principaux ministres ne désirent aucunement que les Etats fassent la paix avec l'Espagnol; mais qu'ils ne montrent pourtant de vouloir mettre la main à la bourse pour les secourir, et que, sans la jalousie qu'ils ont du Roi, et crainte que par l'intervention du Pape la paix se fît toujours entre la France et l'Espagne, quand ils auroient commencé la guerre ensemble, ils seroient prêts d'y entrer ouvertement, mais qu'ils ne s'y peuvent fier, et que les députés du roi d'Angleterre auront charge de sonder là-dessus notre intention. Vous me mandez aussi, monsieur, que le Roi aura bien agréable de gratifier le prince Maurice d'une bonne pension. Il la mérite; nous reconnoissons tous les jours son affection envers Sa Majesté; mais je désirerois bien lui en pouvoir parler avec plus de certitude, et dire quoi. Je le ferai lorsque vous m'en aurez éclairci.

M. de Maldrée m'a dit qu'il a tenu quelques propos comme de lui-même au comte de Salisbury, pour les droits que feu M. le prince d'Orange prétendoit en cet Etat, afin que le prince Maurice fût favorisé de l'autorité et bienveillance du roi d'Angleterre; mais il

ne l'a pas bien reçu, lui disant que la paix à laquelle il sembloit que les Etats aspiroient, n'étoit propre à ce dessein, et que cette réponse provenoit sans doute de ce qu'ils le tiennent trop français; et que cette jalousie de ne pas vouloir ce que Sa Majesté trouve bon, étoit enracinée si avant ès esprits des Anglois, qu'il craignoit qu'elle ne fût cause de gâter tout. Il m'a encore dit que ledit sieur comte de Salisbury s'est plaint de ce qu'on avoit dit en France que le roi d'Angleterre avoit donné charge à son ambassadeur de faire entendre au Roi qu'il ne vouloit plus qu'il fournît aucune chose aux Etats en son nom et sur les deniers que Sa Majesté lui doit, comme étant chose mise en avant pour gagner la bonne grâce des Etats au préjudice du roi d'Angleterre, encore qu'il n'en fût rien. Nous attendons de vos nouvelles en bonne dévotion. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. P. JEANNIN.

A La Haye, ce 17 d'août 1607.

Lettre du Roi, du vingt-quatrième jour d'août 1607.

MESSIEURS Jeannin, de Buzanval et de Russy, ayant reçu, le 14 de ce mois, votre lettre du pénultième de juillet, par l'abbé de Preaux, j'ai voulu attendre la subséquente, pour savoir quel contentement l'audiencier Verreiken auroit donné aux sieurs les Etats, dedans les six jours de délai qu'ils lui avoient accordé pour renvoyer vers les archiducs, sur le rejet qu'ils avoient fait de la ratification du roi d'Espagne qu'il leur avoit portée, devant que de répondre à votredite lettre; de quoi j'ai été éclairci par la vôtre du 10, que j'ai reçue

le 20 de cedit mois; et puisque lesdits Etats lui ont depuis prolongé ledit délai de six semaines, et accordé la révocation de leurs navires qui étoient sur la côte d'Espagne, je n'estime pas avoir pour le présent à vous commander grand'chose sur vosdites lettres, d'autant qu'elles ne contiennent qu'un discours de tout ce qui s'est passé par delà, depuis l'arrivée dudit audiencier, jusqu'à son départ; de quoi j'ai eu à plaisir d'être exactement informé, et suis encore plus content de tout ce que vous y avez contribué, reconnoissant que vous vous y êtes conduit très-prudemment, et que vous ne pouviez m'y servir plus dignement que vous avez fait. Enfin je crois que Barneveldt vient à bout de tout ce qu'il entreprend, comme celui qui conduit cette barque comme il lui plaît; ce qui devroit meshui modérer, et faire changer de procédé au prince Maurice; car ces contradictions ne lui servent qu'à lui acquérir de la honte, et à diminuer son crédit et pouvoir, comme de nourrir la méfiance et discorde entre eux : à quoi je vois que vous mettez peine de remédier par tous moyens, et toutefois avec mesure et discrétion telle qu'il convient. Continuez, je vous prie; car il faut craindre qu'ils prennent des conseils séparés et précipités; que Barneveldt coure à la paix à bride avalée, et que l'autre recherche dedans les armes et par le moyen de ses amis, quelque espèce de fortune mal fondée, qui cause la ruine de sa personne et maison avec celle du pays. Ce qui plus me met en cette appréhension, est que je remarque que ledit prince, en résistant toujours à la paix, n'a le pouvoir de l'empêcher; et toutefois il recherche encore moins les moyens d'as-

surer sa condition par icelle, comme celui qui se laisse seulement emporter au courant malgré lui; et si il veut que chacun le sache, dont je ne vois pas qu'il puisse tirer aucune sorte d'honneur ni d'avantage, quoi que les choses deviennent. C'est pourquoi je dis qu'il faut qu'il médite en soi quelque dessein désespéré, ou qu'il ait quelque espérance secrète qui le conseille et conforte. Pour le moins devroit-il s'en ouvrir à moi, pour en être assisté et fortifié; car j'ai volonté et intérêt de le conserver et les siens; vous savez le commandement que je vous en ai fait. Je veux croire que le roi d'Espagne enverra sa ratification en la forme qu'elle a été dressée par lesdits Etats, et, quand il y changera quelque chose, que lesdits Etats à la fin s'y accommoderont : car Barneveldt gagnera ce point, s'il l'entreprend, comme il a fait les autres. Le sieur Aërsens s'est laissé entendre ici, puisque ledit roi d'Espagne avoit, par l'agréation qui a été présentée, donné aux archiducs la qualité de princes souverains des Pays-Bas, et ensuite ratifié leur traité; qu'elle étoit suffisante pour les faire estimer libres par tous leurs voisins, desquels, sans cela, ils étoient tenus par plusieurs pour tels. Je ne pense pas que ledit Aërsens, lequel en ses autres propos se déclare et montre contraire à la paix, soit seul de tel avis. C'est pourquoi j'estime que lesdits Etats, nonobstant leurs protestations, s'accommoderont à la première ratification qui leur sera présentée. Je crois pareillement qu'ils y seront poussés de la part du roi d'Angleterre, lequel prendra toujours le contrepied du chemin que je tiendrai, ou lui et les siens changeront bien de naturel. Quoi étant, je dis qu'il faut que ledit

prince Maurice avise d'heure de bâtir sa fortune dedans le parti de la paix; car si les choses succèdent autrement, et qu'il faille recommencer la guerre, sa place lui sera toujours conservée et assurée; et si, quand il ne se sera bandé contre ladite paix, il ne sera sujet aux reproches qui seront inévitables à ceux qui l'auront empêchée ou seulement réprouvée. Je vous écris de ce fait avec affection, pource que je vous répète qu'il est nécessaire que je conserve ledit prince, si je veux faire état ci-après de l'amitié des Etats. Davantage, je ne vois point que ceux-ci pensent à dresser entre eux un ordre de gouvernement par lequel il y ait apparence d'espérer qu'ils se maintiennent en paix comme ils ont fait en guerre. Ils ne pensent pour le présent qu'à ce seul but de la paix; et je doute si, étant faite, ils pourront lors s'accorder de ladite forme. Que l'on semera la discorde, ou qu'elle naîtra parmi eux: c'est le profit que leurs ennemis espèrent de leur traité. Barneveldt vous dit et assure, pour me contenter, que jamais ils ne feront ladite paix sans mon intervention et du roi d'Angleterre, et davantage, qu'ils feront après une secrète ligue offensive et défensive avec moi.

Considérons, je vous prie, comment ils entendent que j'intervienne en ladite paix, si les archiducs leur délivrent la ratification d'Espagne en la forme qu'ils ont demandée, et qu'ils ne trouvent bon que je m'entremette de ladite paix. Dois-je croire que les Etats refuseront sur cela cette benoîte souveraineté, en laquelle ils estiment que leur salut et repos consiste? dois-je encore désirer qu'ils s'opiniâtrent en leur refus? Quand bien cela dépendroit de moi, dois-je faire

état aussi que ledit roi d'Angleterre leur conseille cette obstination? J'estime plutôt que je dois croire que, sous main, il en dégoûtera les Etats aussi-bien que les archiducs, pour toujours tirer avantage de mon dommage; mais quand toutes les parties accorderoient ladite intervention, quel profit m'en reviendra-t-il? peut-être servira-t-elle d'assurer le traité pour lesdits Etats, qui est un avantage auquel véritablement je reconnois que j'aurai bonne part, mais c'est tout aussi. Or je désire savoir comme ils entendent procéder en ce fait; car mon intention n'est d'offrir en cette action mon entremise, ne voulant prendre le hasard d'un refus de l'une des parties; j'en dois être requis et recherché de part et d'autre pour ma dignité et pour y être utile. Je prévois un pareil succès de la proposition de la susdite ligue offensive et défensive, encore que ledit Barneveldt vous en donne toute assurance, principalement s'il attend à la résoudre qu'ils aient fait ledit accord; car par icelui on les obligera à choses qui y répugneront entièrement, et peut-être par termes si exprès, qu'ils ne pourront y contrevenir et jouir dudit accord; et nous ne pourrons lors honnêtement les presser au préjudice de leur foi et parole. Davantage, ils pourront toujours, quand ils voudront, s'excuser sur les traités et la jalousie d'Angleterre, comme ils ont fait par l'acte que nous leur avons demandé. Cela étant, quel honneur et profit tirerons-nous de tant de peines que je prends pour eux, des inimitiés que j'ai acquises pour leur bien faire, des deniers que j'ai employés, et de ceux qu'ils veulent encore que j'y contribue? Je veux croire que ledit Barneveldt est poussé

d'une très-bonne intention envers sa patrie, en tout ce qu'il fait et poursuit, voulant maintenant la mettre en repos, pour avoir reconnu et éprouvé ne pouvoir la sauver par la guerre. Mais il faut aussi que lui et ses semblables avouent et reconnoissent que, sans mon aide, non-seulement ils ne seroient en terme de parvenir à ce titre de liberté et souveraineté, duquel ils sont si affamés, mais qu'ils seroient peut-être réduits en une misérable servitude. Le support si signalé qu'ils ont reçu de moi, méritoit certainement qu'ils eussent plus de soin de leur foi en mon endroit, et de confiance en mon amitié, qu'ils n'en ont montré, lorsqu'ils se sont disposés d'entendre à ladite paix, et qu'ils ont depuis conclu la cessation d'armes, et pareillement quand ils se sont servis de la négociation proposée par le sieur Aërsens, leur député, pour, en m'abusant et blâmant, couvrir le changement de leurs délibérations, comme vous savez qu'ils ont fait. Leurs manquemens passés à bon droit me font appréhender les futurs. Aussi seront-ils d'autant plus à craindre, qu'ils approcheront du prix fait de la paix, pour lequel ils travaillent et veulent aussi que je coopère avec eux, sans autres gages et reconnoissance que de paroles et promesses pleines d'incertitudes et de difficultés en l'exécution, continuant à me traiter à l'égal des Anglais, desquels ils n'attendent et reçoivent toutefois des effets pareils, comme vous savez que je m'en suis plaint à vous plusieurs fois, sans qu'ils se soient néanmoins mis en devoir de rechercher les moyens de me contenter. Toutes ces choses me dégoûtent grandement.

Je veux que vous sachiez et eux aussi qu'elles ne

me débutent pas ; mais comme ils veulent que je continue à les assister de mon autorité et de ma bourse en cette occasion, il est raisonnable aussi qu'ils se mettent en devoir de me donner occasion de faire que je puisse tirer profit et avantage de leur paix, quand ils l'auront acquise, autrement qu'en promesses, et qu'ils me guérissent de la jalousie que j'ai conçue de l'accomplissement d'icelles. Quoi faisant, assurez-les que mon assistance leur sera continuée aussi cordialement, nonobstant le passé, qu'elle a été auparavant. Voyons donc à ce que je puis espérer d'eux par le moyen de la susdite ligue, afin que je ne coure après mon esteuf, comme j'aurai fourni l'argent qu'ils me demandent, et qu'avec icelui ils auront fait leurs affaires. Je prévois qu'ils feront naître plusieurs difficultés sur cette proposition, lesquelles ils s'efforceront de réparer en redoublant leurs déclarations et promesses qu'ils vous ont déjà données libéralement de leur bonne volonté, sans y ajouter les effets, pour gagner temps, et avancer leur dessein, en attendant la susdite ratification ; vous remontrant entre autres points qu'ils ne peuvent entendre à cette proposition, sans l'avis et consentement général des provinces et villes qui en dépendent. C'est pourquoi je voudrois que vous pussiez trouver moyen de faire entendre, dès cette heure, ma bonne volonté dedans lesdites provinces ; car je crois qu'elle y seroit reçue plus favorablement que dedans le conseil des États, où l'on ne voit et croit que ce qu'il plaît au sieur Barneveldt, par l'organe duquel ils parlent, oyent et jugent toutes choses; estimant, si dedans lesdites provinces on eût su que le jeune Aërsens a été le seul auteur des propositions

qu'il a portées par delà au commencement de l'année présente et de la précédente, par le moyen desquelles on a décrié malicieusement la sincérité de mes intentions, que l'on eût grandement réprouvé et blâmé cette malignité, et que l'on n'eût fait difficuté de me délivrer l'acte que j'ai depuis demandé pour être assuré de leur volonté contre tels artifices et déguisemens.

Conferez-en avec le prince Maurice, et vous y conduisez selon que vous jugerez le devoir faire pour le bien de mon service; et sachez, pour conclusion, que je n'ai pour le présent volonté quelconque de continuer à bailler mon argent pour des promesses et espérances générales et incertaines, après avoir été échaudé comme j'ai été, sans que l'on se mette en devoir de l'amander. Ils se figurent toujours que je ne puis régner sans eux, et que la conservation de mon royaume dépend de la leur. Je connois mieux que nul autre les limites de cette considération, et jusqu'où elles doivent s'étendre. C'est pourquoi je ne la méprise pas, comme ils font de leur côté les raisons qui militent au contraire : tant y a que j'aime mieux courre quelque risque avec mon argent que me surcharger de honte en le répandant infructueusement. Davantage, je sais, quoi qu'ils fassent et deviennent, tant en général qu'en particulier, qu'ils auront ci-après autant ou plus de besoin de mon support et appui, que j'aurai de leur amitié et assistance, quand ce ne seroit que pour conserver cette prétendue souveraineté. Qu'ils regardent donc de me contenter s'ils veulent que je continue à les secourir, ou bien qu'ils se contentent que je les assiste de votre présence et de mon

conseil, comme font leurs autres alliés, et j'attendrai comme eux l'issue de leur traité, pour y contribuer avec les autres, ce qu'ils doivent honteusement espérer d'un cordial ami, et se contentent de recevoir des autres qu'ils tiennent, respectent et traitent pour tels. Je prie Dieu, messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Saint-Maur-des-Fossés, le vingt-quatrième jour d'août 1607. HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 24 août 1607.

MONSIEUR, enfin nous ne voulons plus dépendre notre argent inutilement, si nous pouvons. Nous nous défions aussi plus que jamais de la foi et bonne volonté de ces messieurs, et même du sieur Barneveldt. Nous désespérons pareillement, non de la volonté, mais de la providence et de la détermination du prince Maurice. Nous croyons que, pour obtenir de nous ce qui leur fait besoin par delà, l'on vous entretient et nourrit d'espérances et promesses vaines, et même impossibles; d'autant que l'accomplissement d'icelles dépend non-seulement d'une bête composée de plusieurs têtes divisées en soi, affamée de repos, inconstante, et trop foible par soi et pour ses amis, pour soutenir une résolution contraire à son désir; mais aussi du bon plaisir et vouloir de ses ennemis, lesquels ne veulent s'accorder avec eux que pour les affoiblir, et après les surprendre et détruire. Tellement qu'il n'est vraisemblable qu'ils consentent jamais,

s'ils n'y sont forcés extraordinairement, que les rois et princes qui peuvent les appuyer, et aider à les maintenir après, en paix et en guerre, interviennent en leurs traités, ni qu'ils s'assurent pour l'avenir de leur assistance par forme de ligue et confédération ou autrement; et disons sur cela qu'il eût fallu que lesdits Etats y eussent commencé, pour fonder entrée avec leurs amis, un bon et sûr moyen de se passer dudit accord, et se conserver sans icelui, en cas qu'ils n'eussent pu tel qu'il est nécessaire pour leur sûreté et pour contenter leursdits amis. Ils diront être chose qu'ils ont recherchée sans la pouvoir trouver, non par leur faute, mais par celle de ceux desquels ils pouvoient l'espérer, et qu'ils sont encore prêts d'entendre à cette provision si chacun y veut contribuer ce qui est nécessaire, et principalement le Roi, duquel doit dépendre leur meilleur et principal appui. Et nous disons, contre cela, que nous ne pouvons ni voulons seuls porter les frais qu'il faut; sinon que le roi d'Angleterre soit de la partie avec les princes d'Allemagne; tous lesquels néanmoins refusent d'y entrer comme il faut, et principalement ledit roi d'Angleterre.

Davantage, nous disons que depuis que lesdits Etats ont commencé à goûter de la paix, qu'ils ne feront dorénavant plus la guerre qu'à regret. De sorte qu'on ne peut plus prendre fiance de leur constance en cela; et, certes, je crois qu'il est véritable. Il faut donc prendre les choses, non comme nous désirerions qu'elles fussent, ou qu'elles devroient être, mais en l'état qu'elles sont et peuvent être. Or nous désirons d'être éclaircis et assurés de cette ligue offensive et défensive qui vous a été comme promise, s'il est pos-

sible, devant qu'ils aient contracté avec les archiducs. Le sieur Aërsens, qui en a ouï parler par-dessus, l'accorde, ainsi qu'il vous dira; M. de Preaux dit qu'il ne faut pas s'attendre que ses maîtres y entendent, qu'ils n'aient devant reçu la réponse d'Espagne sur leur ratification, ni que ce soit le moyen de les y disposer, que de resserrer cependant notre bourse. Il fait sur cela le malcontent, et certes sans propos; il devroit se contenter d'avoir abusé du nom de Sa Majesté, et de la confiance qu'elle avoit en lui deux fois de suite aux deux derniers voyages qu'il a faits par delà. Et toutefois je suis de son avis. C'est que ces messieurs, qui vous ont refusé l'acte que vous avez demandé à votre arrivée, allégueront encore des raisons pour retarder la résolution de ladite ligue; et partant qu'il ne s'en fera rien qu'ils n'aient assuré leurs affaires. Ils s'excuseront sur le Roi, sur la communication et le consentement de leurs provinces, et sur la crainte qu'ils auront que cela nuise au dessein de la paix. Quoi faisant, comme nous n'entreprenons de les y presser et forcer plus avant, aussi la défiance que nous avons jà conçue d'eux s'augmentera, et chacun regardera de pourvoir à part à son fait. Je vous dirai sur cela et à vous seul, s'il vous plaît, qu'il y en a qui proposent que le Roi peut mieux et plus honorablement assurer ses affaires pour lui et pour ses successeurs, avec le roi d'Espagne, qu'avec les Etats et le roi d'Angleterre; d'autant qu'il est vraisemblable que les premiers iront dorénavant déclinant en toutes choses, et que les Anglais sont et seront à jamais ennemis jurés de la France. Néanmoins les plus sages désirent et conseillent que l'on ménage et

conserve tant que l'on pourra lesdits Etats; avisons donc comment nous le pourrons faire. Quant à moi, je serois d'opinion, si nous ne pouvions parvenir maintenant à ladite ligue offensive, par l'opposition des Anglais ou autres, que l'on se contentât d'en dresser une défensive qui peut être compatible avec leurs contraints traités avec l'Angleterre et ceux qu'ils prétendent avec les archiducs. Il ne faut désirer de ceux que nous voulons conserver pour amis, que des conditions tolérables, et qui ne leur soient dommageables, ou que nous jugeons quasi impossibles.

Je n'ai encore conféré de ceci avec personne; car il faut conduire les affaires du monde par degrés; je le jette en votre sein pour le digérer par votre prudence, et considérer ce qui s'en doit faire pour le bien commun, et particulièrement pour celui de notre maître. A quoi j'ajouterai, avec même confiance et exception, que, si sans bâtir une ligue, nous pouvions obliger les Etats, sous prétexte de nous rendre et payer l'argent que nous leur avons prêté, de nous secourir et servir d'une certaine quantité de navires de guerre du nombre de tonneaux, pourvus de bons pilotes et matelots, d'artillerie, de munitions de guerre et de vivres, dont nous conviendrons quand nous les leur demanderions, soit que la solde fût précomptée sur leursdites dettes, en tout ou en partie, à raison de la qualité et équipage desdits vaisseaux, et du temps que nous les retiendrons, j'estime que nous nous devons contenter pour le présent de tirer d'eux cette sorte d'assistance, tant pour la sûreté de nosdits deniers, en quoi on pourroit com-

prendre ceux desquels nous conviendrions de continuer à les secourir jusqu'à la conclusion de leur accord avec les archiducs, si nous voulions y entendre, comme pour mon regard je juge être nécessaire de faire, que pour toute autre sorte d'avantage. Car que pourroient faire les Etats pour nous, sinon nous secourir par la mer? Quand ils auront fait ledit accord, ils ne le rompront pas, ni recommenceront la guerre à poste pour nous; quand bien les archiducs nous attaqueroient ouvertement, pour obtenir d'eux une telle obligation, ils en voudroient tirer de nous d'autres à leur avantage, qui nous seroient plus onéreuses qu'utiles; mais ils ne peuvent avec raison refuser de nous payer avec le temps les deniers dont nous les avons secourus et nous sont redevables. Peuvent-ils y satisfaire plus commodément pour eux que par la voie susdite? Il y a quelques autres choses à considérer et à ajouter à cette proposition, dont nous pourrons nous aviser en y pensant et limant ce projet, duquel je vous dis derechef que je ne me suis ouvert à personne qu'à vous, que je suis incertain s'il sera bien reçu quand je le mettrai en avant. Et partant si vous jugez devoir en parler par delà, pour découvrir ce que l'on en peut espérer, je vous prie de n'y engager aucunement le nom de Sa Majesté, ni celui de ses ministres; mais le faire simplement comme de vous-même.

Ce qui me fait ainsi alambiquer mon esprit en tel cas, est que je prévois que nous ne secourrons plus d'argent lesdits Etats, si nous ne recevons d'eux quelque preuve de leur affection et foi autre que par leurs belles paroles et promesses, parce que nous y avons

été échaudés, et avons aussi mauvaise opinion du succès de leurs affaires, étant disposés et composés comme ils sont de présent. Ils ont bien fait d'avoir contenté l'audiencier de la révocation de leurs navires qui étoient en la côte d'Espagne, nonobstant laquelle, et l'avis certain que nous avons su qu'ils avoient à Saint-Lucar du retour, en Hollande, desdits navires, ils n'ont laissé de sortir, et mettre en mer une armée composée de soixante navires, dont le moindre est de quatre cents tonneaux; il y en a quatorze de mille, douze et quatorze cents, accompagnés de plus de trente galères et quarante pataches bien armées, sur quoi ils ont chargé de neuf à douze mille soldats, et ont pris la route du Détroit dès le mois passé. Les uns estiment qu'ils ont fait cet effort pour réparer la honte du combat dernier dudit Détroit, assurer leur flotte occidentale, qu'ils publient être en chemin fort avancée, et leur côte, étonnée du succès du susdit combat; et d'autres veulent qu'ils ont quelque autre dessein, et même sur la Barbarie, où ils enverront et feront fondre ladite armée, maintenant qu'ils sont assurés du retour de la hollandaise; de quoi nous serons tôt éclaircis, comme nous le fûmes hier que celle que le grand-duc avoit envoyée en Levant est retournée sans avoir rien fait, ayant trouvé les Turcs en Cypre sur leurs gardes. Mais il est certain que la flotte d'Espagne, destinée pour aller cette année aux Indes d'Occident, est arrêtée, et ne peut plus faire le voyage, dont ils sont très-marris en Espagne, et prévoient qu'ils seront incommodés les années prochaines; car je vous assure qu'ils sont en une nécessité d'argent qui est incroyable; je dis autant les peuples que le

Roi. Aussi font-ils des dépenses immenses de toutes parts. La susdite armée de mer leur a coûté près de deux millions d'or à faire sortir, et leur servira de peu, puisque celle qu'ils redoutoient est retirée. Vous savez ce qu'ils dépendent et gâtent tous les jours aux Pays-Bas. Ils tiennent encore sur pied à Milan, près du comte de Fuentes, dix ou douze mille hommes, qui mangent le peuple jusqu'aux os, et consomment tous leurs deniers; et néanmoins leurs affaires vont de mal en pis. Aux Grisons leurs pensionnaires ont été exécutés par justice, et leurs sceaux et traités, rompus publiquement, sans qu'ils fassent autre contenance de s'en ressentir qu'en démonstrations extérieures, ains recherchent que le tout soit mis en négociation. Aussi publient-ils de présent qu'ils n'entretiennent lesdits gens de guerre au Milanais, que pour favoriser la négociation des archiducs avec les Etats; et je vous dis que s'ils étoient contraints de faire maintenant marcher lesdits gens de guerre, il ne leur seroit possible de faire passer les Monts à un tiers d'iceux, faute d'argent et de courage. Il n'y a que la friandise de la picorée qui les entretienne audit Milanais ensemble.

Vous savez aussi que ceux qui sont en Flandre sont en partie mutinés, et les autres sur le point d'y entrer, ayant manqué de promesse auxdits mutinés de Diest, et ne voyant point comparoître d'argent pour soudoyer et retenir les autres; aussi emploient-ils maintenant leurs meilleurs deniers à corrompre les uns et les autres, et à conserver la réputation de leur grandeur et vanité. Au demeurant, souvenez-vous de procurer que ceux de delà qui veulent et

peuvent dresser une partie aux Indes d'Occident, se retirent en France, avenant qu'ils quittent par delà ce commerce par leur accord; car c'est chose que notre maître affectionne toujours grandement, et dont il m'a expressément commandé de vous rafraîchir la mémoire, comme je ferai par la fin de la présente, de la continuation du service que vous a voué de tout temps, monsieur, votre, etc. DE NEUFVILLE.

De Conflans, le 24 d'août 1607.

Lettre de messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, au Roi, du 26 *d'août* 1607.

SIRE,

Nous ne ferions encore cette nouvelle recharge à votre Majesté, sans la pressée et grande instance qui nous fut derechef faite le vingt-troisième de ce mois, par sept députés de messieurs des Etats, lesquels nous ont représenté de leur part, comme ils avoient ci-devant fait, les inconvéniens qu'ils craignent, et la confusion en laquelle va tomber leur Etat, s'il ne plaît à votre Majesté les faire assister du secours accoutumé, attendu qu'ils n'ont entretenu ce grand nombre de gens de pied et de cheval qu'ils ont de présent, sinon sous l'assurance de cette grâce et libéralité, laquelle venant à défaillir ils n'ont aucun moyen de remplir cette faute de fonds en l'année présente, pour les raisons ci-devant écrites : ainsi seront contraints de casser la plupart des compagnies, et même des régimens entiers, pour se décharger de ladite dépense; et bien empêchés encore, comme ils disent, de faire le paiement de ce qui est échu, y ajoutant une nouvelle charge d'environ trois cent

mille florins, qu'il leur faut promptement débourser pour les navires de guerre qui sont retournés des côtes d'Espagne, non en vertu de la révocation accordée au sieur Verreiken, mais d'eux-mêmes, pource que leurs vivres étoient faillis, n'avoient argent pour en recouvrer d'autres; et que les navires, après avoir demeuré sept ou huit mois en mer, comme ont fait ceux-ci, ont besoin de séjourner en quelque port pour les raccommoder. Or il est certain qu'ils ne peuvent pratiquer ce remède de casser tant de gens de guerre en ce temps ici, et lorsqu'on traite s'il y aura paix ou guerre, sans mettre en péril leur Etat; car, après l'avoir fait, les peuples ainsi affoiblis ne penseront plus avoir autre moyen de se conserver, que de recevoir telles conditions de paix que leur ennemi voudra; et s'il y en a quelques uns d'entre eux qui soient corrompus, leur autorité croîtra, et auront moyen de persuader à chacun que ce conseil est nécessaire. Les gens de guerre, qui, sur l'appréhension de la paix, montroient déjà de vouloir faire des mutineries, dont M. le prince Maurice nous a souvent avertis, tiendront tous, aussi bien ceux qu'on aura retenus que les autres qui seront cassés, qu'elle est faite, n'étant pas vraisemblable que les Etats se fussent voulu ainsi désarmer; et mettre à la merci de leurs ennemis, s'ils n'en eussent été bien assurés; et par ce moyen il y a danger que le commencement de la débauche des uns ne soit suivi de tous les autres, et qu'ès places où ils se trouveront les plus forts, ils ne commettent des infidélités au profit des ennemis, qui ne parleroient plus de paix, si quelque semblable avantage se présentoit pour eux, mais penseroient

devenir maîtres du pays par cette confusion et désordre, sans autre traité.

Nous voyons encore un autre inconvénient : à savoir, que le prince Maurice, l'autorité et créance duquel n'est déjà assez forte parmi ces peuples, pour retenir ceux qui voudroient prendre inconsidérément quelques mauvais conseils, deviendra beaucoup moindre par ce licenciement. Et qui nous semble pis que tout autre, c'est qu'on publiera que le manquement du secours que votre Majesté leur avoit promis, a été cause de tout ce mal, et sera malaisé que nos raisons, quoiqu'assez bonnes et fortes, soient néanmoins bien reçues, et tenues snffisantes pour la décharger de cette calomnie; car la vérité est bien que le paiement desdites compagnies est assigné pour la plupart sur cet argent; et, encore qu'il ne soit dû que pour autant de temps qu'il plaît à votre Majesté, ils disent que, n'ayant été avertis de la révocation qu'elle vouloit faire, sinon depuis peu de jours, ils ne l'ont pu prévoir, ni se décharger de la dépense qui devoit être prise là-dessus. Notre réponse a été qu'ils se devoient prendre à eux-mêmes du mal qu'ils recevoient en cet endroit, ayant premièrement offensé votre Majesté par la trève faite sans son su, puis par le refus de l'acte, dont les raisons pour s'en excuser lui avoient autant déplu, ou plus, que le refus même, et n'y avoient encore satisfait. Davantage, la trève ayant diminué leurs dépenses de quelque chose, il étoit plus raisonnable que votre Majesté jouît de cette épargne qu'eux, auxquels le profit entier de la dépense, s'il y en a, doit retourner, non à vous, Sire, qui avez toujours donné gratuitement votre secours

et sans gages ni autre profit. Ils ont excusé le passé comme ils ont pu, mais assez mal, ayant seulement ajouté qu'ils se promettoient, quant à l'acte, d'en donner contentement à votre Majesté, ne le pouvant mettre en délibération, sinon lorsque les Etats-généraux seroient assemblés, qui ne doit être qu'à la venue des députés d'Angleterre, attendus de jour à autre; et s'ils tardent plus de sept à huit jours, qu'ils ne laisseroient d'y procéder sans plus différer. Pour la ligue offensive et défensive, ils nous en pressent, et déclarent qu'ils sont prêts de la faire quand il plaira à votre Majesté, sans y apporter aucune remise de leur part, soit qu'elle y soit seule, ou avec le roi d'Angleterre s'il y veut être compris, ainsi que l'avons déjà mandé. Nous n'y avons insisté pour le présent, nous étant contentés de montrer qu'elle l'a désirée; et néanmoins qu'il sembloit à propos d'attendre la venue desdits députés d'Angleterre. Les raisons de ce délai sont qu'avons reconnu par les propos de M. de Barneveldt, ainsi que le contient notre dernière dépêche, qu'en faisant ladite ligue, ils entendent obliger votre Majesté, pour quelques années, à une notable somme chacun an pour la dépense de la guerre, en cas qu'elle continue; et, pendant le même temps, s'obliger aussi envers elle à la secourir et son Etat contre l'Espagne et les archiducs, de certain nombre de gens et de navires de guerre.

Surquoi ayant désiré dudit sieur Barneveldt une explication plus particulière, il nous a dit qu'ils pourroient offrir jusques à vingt-cinq navires de guerre au moins, et iront bien, comme il nous semble, jusques à trente, avec mille chevaux, et six mille

hommes de pied entretenus à leurs dépens pendant tout le temps du secours; et sur ce qu'on lui a demandé, la paix étant faite, s'ils n'entendoient pas être obligés au même secours, encore que votre Majesté fût déchargée du secours qu'elle devoit donner en guerre, a dit qu'oui; mais qu'il seroit raisonnable aussi qu'elle les aide pour quelque temps durant ladite paix; a montré qu'ils désireroient tant d'elle que du roi d'Angleterre, au cas qu'il y veuille être compris, un million de livres, qui seroit les deux tiers pour votre Majesté, et le tiers pour ledit sieur Roi, et à proportion elle y étant seule. A quoi lui a été répondu qu'il suffiroit d'obliger votre Majesté, au cas que la paix se fasse, à leur donner même secours qu'eux offrent, sans s'assujétir à une pension annuelle; car le cas du secours auquel ils demeureront obligés par un tel traité, n'aviendra peut-être jamais, ni l'obligation du secours de la part de votre Majesté non plus, et néanmoins la pension seroit à charge chacun an, chose trop inégale et sans raison aussi; et qu'il faudroit plutôt qu'eux se missent en devoir, la paix faite, de lui rendre ce qu'elle a avancé pendant la guerre, que de lui demander un nouveau secours. Nous ne voyons rien pour ce regard qu'on ne puisse bien accommoder. Il est vrai que nous ne lui avons pas voulu ôter l'espérance qu'ils ne puissent tirer quelque gratification de votre Majesté, pource que c'est l'une des causes, et peut-être la principale, qui leur fait désirer son intervention au traité de paix. Cette dépense aussi lui pourroit être utile durant quelques années, pour se conserver de la créance et autorité parmi eux, qui serve à leur faire établir et continuer une si bonne forme de gouverne-

ment, qu'ils en deviennent plus utiles à eux-mêmes et à leurs amis; pendant lequel temps on pourra reconnoître par la conduite du roi d'Espagne, si étant déchargé de la dépense de cette guerre, il est pour penser à quelque dessein qui soit préjudiciable à votre Majesté et à son Etat; ce qu'avenant, l'amitié de ces peuples ainsi ménagée seroit profitable au besoin.

Nous n'avons toutefois donné aucun assentiment à telles ouvertures. La plus grande difficulté demeurera donc sur le secours de la guerre au cas qu'elle continue, et à la vérité, c'est ce qu'avons plus à craindre, même si le roi d'Angleterre ne veut être compris en la ligue, pour se décharger des dépenses de la guerre; c'est pourquoi il semble être nécessaire de temporiser encore sur cet article, jusques à ce que les députés d'Angleterre soient venus, et que nous reconnoissions ce qu'ils voudront faire, pour en donner avis à votre Majesté, et recevoir là-dessus ses commandemens. Finissant donc cette lettre par où nous avons commencé, à savoir par l'argent dont les Etats font si grande instance, et nous rendons solliciteurs, nous supplions très-humblement votre Majesté de prendre de bonne part ce que lui en mandons, et de croire que les Etats ne peuvent rien lever sur eux d'extraordinaire pour cette année, du moins jusques à ce qu'on soit hors l'incertitude de la paix ou de la guerre, et que tous les inconvéniens ci-dessus déduits sont pour arriver, s'il ne lui plaît les assister, et leur faire fournir au plutôt moitié de ce qui reste, et le surplus à autres termes, dont l'attente lui donnera le moyen de voir clair en tout ce

qui doit être fait, pour se conduire après selon qu'elle jugera plus à propos; étant certain que si elle reçoit contentement d'eux, comme nous y voyons toutes choses bien disposées, qu'on pourra tenir cette dernière dépense pour la mieux employée de toutes les autres. Nous prions Dieu, Sire, qu'il maintienne votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-sixième jour d'août 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN, DE BUZANVAL et DE RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du vingt-sixième jour d'août 1607.

MONSIEUR, je sais bien que nos lettres au Roi, qui n'ont autre sujet que de demander de l'argent, seront peu agréables; mais si on a estimé jusques ici que l'argent donné à ces peuples étoit bien employé, puisqu'il servoit à affoiblir un prince dont la puissance nous doit être suspecte, et à le tenir en une occupation qui lui faisoit consommer ses deniers, et ôtoit aussi le moyen de faire mal à autrui, il est plus besoin que jamais, pour faire finir cette dépense avec profit pour Sa Majesté, et le gré de ceux qu'on a secourus, d'y ajouter celle dont les Etats font instance, vous pouvant assurer que tous les inconvéniens contenus ès lettres qu'écrivions au Roi, seront pour arriver sans ce remède; car les Etats n'ont moyen de lever aucune chose sur eux pour cette année, étant leur coutume d'ordonner des levées et contributions sur chacune province à la fin de l'année pour la suivante. Puis en l'incertitude de la paix ou de la guerre, on craint de

leur donner cette nouvelle charge ; au contraire, évitant les dangers qui semblent être présens à l'occasion de ladite nécessité, on peut espérer une bonne paix, qui est ce que Sa Majesté désire leur faire, ou continuer la guerre avec courage et ardeur s'ils sont secourus. Il y a toutefois plus d'apparence en la paix ; et les avis qu'on a ici sont que le roi d'Espagne enverra la ratification sur la très-instante prière que les archiducs en ont faite, n'y ayant plus autre difficulté, sinon qu'il y veut ajouter cette clause qu'elle demeurera nulle, au cas que le traité de paix ne s'en ensuive. Et néanmoins les Etats disent ne le vouloir souffrir, encore qu'il soit raisonnable, le traité demeurant rompu, que chacun demeure au même état qu'il étoit auparavant. Ce que ne leur avons pas dit, attendant à nous y conduire, selon qu'il sera à propos, lorsque la difficulté se présentera, qui ne nous semble telle qu'elle puisse empêcher l'accord, s'il est pourvu aux autres conditions ; en quoi je vois toutes choses bien disposées ici, quoique je vous puisse assurer que des trois qui traitons l'affaire, je suis le plus soupçonneux, et qui travaille le plus mon esprit de tout ce qui peut faire craindre quelque mauvais succès, tenant à cette occasion toujours le prince Maurice et ses amis en état de se pouvoir opposer à tous desseins contraires à l'intention de Sa Majesté ; et prends garde aussi avec tant de soin aux actions et déportemens du sieur Barneveldt, qu'il ne se peut déguiser sans qu'on le reconnoisse assez à temps pour y apporter les remèdes qui pourront dépendre de notre diligence et conduite, ensemble de ceux qui favorisent les affaires de Sa Majesté. Donnez-

nous donc le moyen, de votre côté, de servir ici; et faites, s'il vous plaît, qu'on ne prenne pas un tel dégoût qu'on l'abandonne du tout, lorsqu'on en doit recueillir quelque profit. Nous attendons le retour de M. de Preaux.

Je suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, P. JEANNIN.

Le sieur Aërsens a écrit au sieur Barneveldt, et M. de Buzanval a vu la lettre, qu'on avoit dit et mandé par delà des mauvaises paroles de lui, et en termes qui ne peuvent apporter que du desservice au Roi. On mande tout ce qu'écrivons, et avec couvert et figures; et enfin on nous mettra en si grand soupçon avec ceux qui peuvent ici, que n'aurons aucun moyen de servir. M. de Buzanval, qui s'est enfin résolu de s'en retourner, à mon regret, vous dira ce qu'il en sait. Je vous supplie très-humblement que ce qu'en mande à vous seul, soit secret, s'il vous plaît, crainte que ce ne soit encore pis.

A La Haye, ce vingt-sixième jour d'août 1607.

Lettre du Roi, du vingt-neuvième jour d'août 1607.

MESSIEURS Jeannin, de Buzanval et de Russy, si la dernière dépêche que vous avez reçue de moi vous a étonnés, ainsi que vous m'avez écrit par la vôtre du 17 de ce mois, que j'ai reçue à l'heure que je voulois faire partir l'abbé de Preaux avec mes intentions sur vos deux précédentes, les avis que vous m'avez donnés par celle-ci m'ont grandement consolé, et rabattu de ma première défiance et jalousie, ayant vu le jugement que vous faites des délibérations, volontés et affaires

de ces sieurs, et les assurances expresses qu'ils vous ont données de nouveau de vouloir faire le compte de mon appui et alliance que méritent les signalées preuves qu'ils en ont faites. Voulant qu'ils sachent, quand ils se conduiront en mon endroit avec confiance et affection, comme je leur ai donné sujet de ce faire, que j'aurai aussi plus de soin que jamais de leur prospérité et conservation, comme ils connoîtront par la continuation de mon assistance; mais aussi je désire et veux d'eux des effets dignes de ma franchise et candeur, et non des paroles accompagnées d'artifice et de déguisemens, tels qu'ont été ceux qu'ils ont pratiqués en mon endroit, depuis qu'ils ont prêté l'oreille aux ouvertures de la paix, comme si je devois la leur déconseiller et m'y opposer directement, fondés sur l'opinion qu'ils ont toujours eue que je m'étudiois, pour le bien de mes affaires, à plutôt nourrir leur guerre que d'en favoriser la fin à leur avantage, comme si je ne pouvois maintenir mon royaume en paix qu'en faisant durer ladite guerre. Et néanmoins, il est certain que comme je ne les ai pas embarqués en icelle, et que je me suis seulement contenté de les y assister autant qu'il m'a été loisible de le faire, aussitôt que j'ai su qu'ils espéroient pouvoir avec sûreté sortir de peine, je n'ai pas attendu qu'ils m'aient semond de leur donner conseil d'y entendre, ni qu'ils se soient mis en peine de me représenter les raisons de ce changement, comme ils ont fait envers les autres : car j'ai envoyé vers eux exprès pour les conforter en ce propos, et les assister en l'exécution d'icelui; et savez que c'est le principal commandement que je vous ai fait, vous dépêchant vers eux, lequel leur a été

confirmé par votre conduite, et les conseils que vous leur avez donnés depuis votre arrivée, aux occasions qui se sont offertes, n'ayant jamais improuvé ni rejeté ladite paix, mais seulement craint leur désunion et précipitation en la recherche d'icelle, et une surprise et déception de la part de leurs ennemis, en la négociation et conclusion. Et toutefois, je n'ai pas laissé depuis de les secourir d'argent, afin de leur aider à conserver la réputation de leurs affaires en ce traité. Et si d'abordée ils m'eussent envoyé la promesse que vous leur avez demandée de ma part, de ne faire ladite paix sans moi, je ne fusse entré en défiance d'eux, combien que l'accord premier de leur cessation d'armes fait sans moi, et qu'aucuns d'eux ont publié à mon désavantage sur les voyages par delà, et les propositions dudit Aërsens leur député m'eussent donné juste sujet de me douloir et défier de leur foi; qui sera cause que je vous répéterai encore de présent, que, s'ils ne vouloient me donner autre preuve de leur bonne volonté et de l'état qu'ils vous ont déclaré faire de la mienne, et de ma protection, qu'avec ces déclarations et protestations qu'ils vous ont faites, et en représentant les langages magnifiques qu'ils ont tenus à Verreiken, se complaignant de la violence et tyrannie des Espagnols, j'en ferois peu de compte; car j'attribuerois telles démonstrations au désir et au besoin qu'ils ont de moi pour soutenir et favoriser leurs affaires, en attendant leur accord, pour se prévaloir de mon ombre en la négociation et conclusion d'icelui.

Or j'ai appris par votredite lettre qu'ils sont résolus de me contenter d'effets, me donner par leur conduite

toute occasion de croire qu'ils entendent fonder la principale sûreté de leur traité et conservation sur l'appui de mon amitié; de quoi j'ai été très-aise, et serai content, pourvu que les effets s'en ensuivent tels qu'ils vous le promettent et les avez projetés avec eux. J'approuve donc l'ordre que vous entendez tenir, tant pour l'intervention au traité général de moi et du roi d'Angleterre, que pour la résolution d'une ligue particulière; et trouve bon encore que le roi d'Angleterre soit compris en l'un et en l'autre avec moi, pour les raisons que vous m'avez représentées. Mais si les députés tardent à comparoître par delà, comme j'ai quelque avis qu'ils feront jusqu'à la réception de la ratification d'Espagne, je ne puis être d'avis qu'on les attende, mais bien que lesdits sieurs les Etats fassent savoir à leur Roi qu'ils sont pressés de prendre résolution en leurs affaires, afin qu'il avance l'envoi de sesdits députés, du conseil et de la prudence desquels ils désirent être assistés; sinon le prier qu'il n'impute à faute de respect en leur endroit, s'ils avisent en leur absence à l'ordre qu'ils y doivent tenir : car après cette semonce, ils seront véritablement déchargés de tout ce qui s'en ensuivra; mais il faut prendre garde de limiter et restreindre le temps de cette semonce le plus que faire se pourra, afin qu'elle ne serve d'excuse d'une plus longue remise et prolongation, tant de la part dudit Roi que desdits Etats. Cependant je serai très-aise d'être éclairci des termes avec lesquels ils entendent me comprendre en leur traité, et quel est l'avantage qu'ils s'en promettent, afin que j'en sois d'accord avec eux devant que je sois mis en jeu. Quant à la ligue particulière, après avoir

pesé les raisons que vous m'avez sagement représentées par votredite lettre : l'une, qu'elle ne peut être traitée secrètement; l'autre, que la faisant offensive, le roi d'Espagne la pourroit prendre pour rupture avec lui, j'ai estimé que je dois me contenter de la faire de présent défensive seulement; car étant telle, elle ne peut être impugnée d'aucun. J'estime que le roi d'Angleterre et d'autres y entreront plus volontiers que si elle étoit offensive; car personne ne pourra justement trouver mauvais une confédération et alliance faite pour la commune et mutuelle défense de ce qui nous appartient, puisque les archiducs, souverains seigneurs des Pays-Bas, ont reconnu les Etats pour peuples libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, ainsi qu'ils ont fait par leur cessation d'armes. Chacun peut traiter librement et s'associer avec eux. Et je ne fais pas difficulté de m'obliger à secourir lesdites provinces de ce dont je conviendrai avec elles, s'il faut qu'elles continuent la guerre ou soient ci-après assaillies, pourvu qu'ils entrent en pareille obligation avec moi en cas semblable, et qu'ils me promettent de ne faire jamais paix ni accord avec leurs ennemis sans mon su et consentement.

Je serai très-aise que le roi d'Angleterre entre en ce traité à pareille fin et aux conditions qui seront accordées entre nous, et même d'y admettre les princes d'Allemagne qui s'y offriront pour leur part. Mais il faut prendre garde comment, et admettant pour ce commencement plusieurs princes, même ledit Anglais, que la négociation dudit traité, à cause des difficultés qui y interviendront, ne consume tant de temps, que lesdits Etats n'aient fait le leur avec les archiducs

et le roi d'Espagne, devant que nous ayons résolu l'autre; et que, par ce moyen, nous ne tombions en la fosse que nous entendons éviter. C'est-à-dire que lesdits Etats aient fait, avec notre aide, leurs affaires, devant que nous ayons assuré les nôtres avec eux, et que nous demeurions après cela à leur discrétion, chargés de la haine de ceux que j'aurai offensés pour leur bien faire; étant certain, si le roi d'Angleterre y étant appellé veut nous tromper par dessein ou autrement, qu'il lui sera facile d'allonger les affaires sous divers prétextes, autant qu'il le voudra faire, sans qu'on puisse honnêtement y remédier. En tout cas j'approuve l'ouverture que Barneveldt vous a faite, de faire députer un de chacune province, qui, avec le prince Maurice et le comte Guillaume, traiteront ladite ligue, pour les raisons contenues en votredite lettre, combien que nous restreignant à ladite défensive, nous devions moins craindre qu'elle soit sue, que si elle étoit offensive. Je suis bien d'avis que nous limitions le temps d'icelle, comme de quatre à cinq ans, si la guerre dure entre lesdites provinces et les archiducs; mais je voudrois qu'il fût porté par le même traité, que, s'ils font la paix ou la trêve, ladite ligue durera tant que je vivrai, et dix ou vingt ans après mon décès avec mes héritiers, afin de n'en faire à deux fois, et que nous ne soyons sujets à renouveler ledit traité pour obtenir ladite prolongation après leur accord, lequel pourroit apporter des difficultés nouvelles non prévues.

Quant au secours que nous pourrons offrir et promettre de part et d'autre en contractant, j'estime qu'il faut le distinguer en deux sortes: l'une avenant

que nous soyons assaillis en même temps; et l'autre, que l'une des parties soit assaillie; car, au premier cas, nous ne pourrions nous entre-secourir si puissamment qu'en l'autre, d'autant que chacun auroit lors besoin d'entendre et pourvoir à la défense de son Etat. Et néanmoins, je serois toujours d'avis qu'étant assaillis en même temps, il fût convenu et accordé, dès à présent, de dresser lors une armée composée, d'une part et d'autre, de certain nombre de gens de guerre, de cheval et de pied, accompagnée d'un égal train d'artillerie, pour les joindre ensemble, en composer une forte armée pour être employée en tel endroit qu'il seroit par les parties jugé plus utile à la cause commune, pour tant mieux faire paroître notre union; faire aussi que les exploits d'icelle tournent plus au profit mutuel, et qu'ils soient pareillement plus dommageables à l'ennemi commun. Mais, s'il avient que l'une des parties soit seulement assaillie, en ce cas, le secours que lui devra donner son confédéré, devra être plus grand, d'autant qu'il ne sera occupé en son pays. Or, en ce dernier cas, je suis content de donner le double du secours qu'ils m'offriront; comme, par exemple, s'ils accordent de m'assister de cent mille livres par mois (1), tant que la guerre durera, je les assisterai de deux cents par mois. Sur lequel fondement nous pourrons après convenir, dès à présent, si ce sera en argent, en hommes ou en vaisseaux de guerre; et ensuite de cela convenir de la qualité et solde desdits gens de guerre et vaisseaux, du temps qu'ils seront entretenus, comme de la forme de leur entretenement, et qu'ils devront être commandés et

(1) Manuscrit 9012, *cent mille hommes.*

exploités. Je ne vous représenterai ces choses qu'en général, remettant à les particulariser et spécifier ci-après, quand je saurai la conception et délibération desdits Etats, avec lesquels vous pourrez donc en conférer, en cas qu'ils approuvent le fondement du susdit secours, et en ébaucher l'individu, apprenant d'eux la qualité du secours qu'ils voudront tirer de moi et de celui qu'ils pourront aussi plus commodément me départir. Pour moi, j'estime qu'il me sera plus utile de le prendre d'eux en vaisseaux de guerre de trois cents tonneaux le moindre; car vous savez que c'est aujourd'hui l'armement duquel mon royaume est le plus mal garni; mais, comme je ne voudrois accroître la solde des gens de guerre qu'ils tireront de moi, en cas qu'ils m'en demandent, aussi n'entendrois-je pas qu'ils enchérissent l'équipage et armement de leursdits navires.

A cette fin, il faudroit, dès à présent, dresser un état au vrai de la forme dudit armement et de la solde d'icelui, comme desdits gens de guerre, afin qu'il ne pût être augmenté, et que chacun sache, dès à présent, quelle sera la commodité qu'il recevra dudit secours, quand il en aura besoin, et le requerra. Pareillement il faudroit convenir du temps et lieu que ledit secours sera livré après qu'il aura été demandé, afin de n'être trompé en l'attente d'icelui. J'ajouterai à cela que je suis content, en cas que je sois assailli sans eux, de recevoir desdits Etats, outre le susdit secours, duquel nous tomberons d'accord, le paiement des deniers qu'ils me devront, en vaisseaux entretenus en la forme et au prix que nous aviserons et conviendrons ensemble, estimant que ce sera leur

commodité de me payer en cette monnoie plutôt qu'en une autre. Toutefois je remets à vous à leur en faire maintenant la proposition, ou la surseoir et différer en autre temps; comme de leur proposer un autre expédient pour le remboursement de mesdits prêts, assuré que vous ne laisserez perdre l'occasion d'en faire instance, et y faire pourvoir quand vous le jugerez propre. Au demeurant, puisque lesdits sieurs les Etats montrent avoir la bonne volonté que vous m'avez représentée par votredite dernière lettre, de s'unir avec moi, s'y confier et de priser ma bienveillance et mon appui, comme le mérite l'affection que je leur porte, et le soin que j'ai toujours eu d'eux, vous leur direz que je suis content aussi de leur continuer cette année le parfait du secours en argent qu'ils ont reçu de moi la précédente, et leur fournir en deux termes, le premier dedans le mois d'octobre, et le deuxième à la fin de l'année : de quoi j'ai commandé les expéditions nécessaires, ayant suivi l'avis que vous nous avez donné par votre précédente pour le regard des termes dudit paiement, pour les mêmes raisons que vous m'avez représentées par icelles, lesquelles je me promets que vous saurez pratiquer si dextrement, que j'en recueillerai le fruit et le service que vous avez projeté, et ne permettrez que j'y sois circonvenu par artifice ou autre ruse procédant desdits Etats, je veux dire de ceux qui conduisent leurs affaires, ni même des Anglois ou autres. Je ne m'arrête point aux discours que les députés desdits Etats ont rapportés d'Angleterre; car tout ce qui sort de cette boutique est si déguisé, corrompu et variable, que l'on ne peut y asseoir aucun fonde-

ment; et crois certainement, si ledit Roi offre de faire la guerre pourvu que je veuille y entrer, qu'il ne le fera que pour m'y engager, et après m'y abandonner, ou pour abuser le monde; car chacun connoît qu'il n'a volonté ni moyen de l'entreprendre : et ne doute point aussi, s'il fait telle offre, qu'il ne fasse avertir les archiducs et les Espagnols sous main, qu'il l'aura fait exprès pour rompre l'intelligence desdits Etats et de moi. Toutefois vous ne rejeterez ladite proposition s'il la fait, et en userez, ainsi qu'il est porté par ma réponse au mémoire que vous m'avez envoyé par l'abbé de Preaux, qui sera encore porteur de la présente; et vous assurerai de ma bonne disposition, comme du contentement que j'ai du bon devoir que vous faites de me servir. Je prie Dieu, messieurs Jeannin, de Buzanval et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le vingt-neuvième jour d'août 1607.

HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 29 *août* 1607.

MONSIEUR, quand nous vous représentons nos soupçons et nos craintes, nous le faisons plus pour aviser avec vous aux moyens d'y pourvoir, que pour fonder sur cela un prétexte de retirer notre épingle du jeu. Vos dernières nous ont fort contentés et remis, comme vous connoîtrez par la dernière lettre du Roi, lequel véritablement défère grandement à votre jugement. Vous trouverez donc ces derniers commandemens

bien différens des premiers, dont M. de Preaux étoit chargé quand votre dernier courrier est arrivé. Toutefois, j'ai estimé devoir vous envoyer les uns et les autres, afin que vous sachiez nos mouvemens. Enfin nous nous contenterons d'une ligue défensive, pour les raisons que nous avons recueillies de vosdites lettres, et que le roi d'Angleterre soit de la partie s'il en veut être, et pareillement les princes protestans qui s'y présenteront. Mais ne vous attendez pas que nous y portions, pour le présent, le landgrave Maurice de Hessen, ni le duc de Wirtemberg. J'en sais les causes; ils y entreront quand elle sera faite, et suffira d'y engager maintenant les deux électeurs dénommés en vosdites lettres : vous verrez à quelles conditions nous désirons la faire. Je vous dirai seulement que nous ne sommes pas si attachés à icelles, que nous ne les changions s'il est besoin, et nous conseillez de le faire. Nous avons pris les termes du fournissement de nos deniers portés par la lettre du Roi, afin que nous ayons temps d'éprouver la volonté de ces messieurs devant que les débourser. Et, quoi qu'aient rapporté d'Angleterre les députés des Etats, nous ne pouvons croire que les Anglais procèdent fidèlement avec nous ; leur ambassadeur nous confirme en cette opinion par ses propos et actions. Je serai très-aise qu'il en succède autrement, comme il aviendroit, s'ils étoient bien conseillés et avoient bonne intention. Mais nous ne pouvons croire qu'ils soient si présomptueux de débattre avec vous la préséance; s'ils le font, ce sera pour traverser les affaires. Cette question n'a jamais été contestée entre nous et eux, comme elle a été à bon droit par eux avec les

Espagnols; car les Anglais ont anciennement précédé les Castillans. Venant en vos logis, vous devez les honorer, et leur donner le premier lieu par courtoisie : mais quand ils viendront chez vous pour traiter en la présence des députés des Etats ou autres, vous ne devez céder à eux ni à autres, pour quoi que ce soit. Cette contention seroit de soi si préjudiciable à la dignité de notre maître, que vous devez éviter d'y entrer et même d'en parler si faire se peut. Vous assemblant avec eux au logis du prince Maurice ou ailleurs, vous devez prendre la plus honorable place. C'est ce que le Roi m'a commandé de vous en écrire.

Lesdits Anglais ne peuvent pas mieux conseiller aux Provinces-Unies de faire la paix, qu'en leur déclarant qu'ils ne veulent pas mettre la main à la bourse en cas de guerre. Je ne doute point qu'ils n'aient rejeté l'ouverture qui leur a été faite en faveur du prince Maurice; car il est certain qu'ils ne l'ont jamais aimé. Mandez-moi quelle pension ou gratification vous estimez que le Roi doit accorder audit prince Maurice pour le contenter et obliger; car nous craignons d'offrir trop ou trop peu : votre avis sera bien reçu. Il est vrai que le roi d'Angleterre a fait déclarer par son ministre résidant auprès du Roi, qu'il n'entendoit plus qu'il fournît aux Etats aucuns deniers de son compte, de quoi il a voulu retirer un acte qui a été public : il a voulu que les Espagnols le sussent, et fait semblant d'être marri que les Etats en aient connoissance. Le comte de Salisbury est plein de semblables artifices. A Rome, à Venise, et partout ailleurs, les ministres d'Espagne disent hautement et clairement que leur Roi ne renoncera jamais à la souveraineté

des Pays-Unis, quoi que fassent les archiducs; et s'est-on fort réjoui à Bruxelles de la révocation des navires hollandais de la côte d'Espagne, comme s'ils avoient gagné un grand avantage. L'on dit aussi que lesdits Espagnols feront durer la trêve telle qu'elle est, le plus qu'ils pourront, espérant par ce moyen miner et ennuyer lesdits Etats. L'ambassadeur des archiducs s'est plaint au Roi, en l'audience qui lui fut donnée hier, de votre allée par delà, et de la dernière voiture que nous y avons envoyée, disant que vous dissuadez la paix ouvertement, et que sans notre secours elle seroit jà faite. Voilà les termes auxquels nous sommes avec eux. Et certes je désire que les Etats ne nous donnent occasion de nous en repentir et mal trouver. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement en bonne santé.

De Paris, le vingt-neuvième jour d'août 1607.

Votre, etc., DE NEUFVILLE.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 29 *d'août* 1607.

MONSIEUR, nous vous renvoyons M. de Preaux, après l'avoir retenu plus long-temps qu'il n'a desiré, tant il regrettoit d'être absent de vous, où il a reçu toutes sortes de courtoisies, qui l'ont obligé et les siens, et moi plus que tous, à vous honorer et servir. Toutefois je suis très-aise de quoi votre dernière dépêche l'a trouvé encore ici; il étoit dépêché et prêt à monter à cheval quand nous l'avons reçue. Vous verrez par la dernière lettre du Roi ce qu'elle a opéré, vous ayant bien voulu, pour en mieux juger, ne laisser

à vous envoyer la première, et même celle que je vous avois écrite, de laquelle vous ne ferez, s'il vous plaît, mise ni recette, vous fermant et arrêtant du tout aux derniers commandemens de Sa Majesté, de laquelle vous tirerez pour les Etats tout ce que vous jugerez être à propos pour le bien public, et même pour le particulier du prince Maurice et de Barneveldt, pourvu qu'ils lui donnent occasion de croire qu'ils l'aiment, se confient en lui, et desirent conserver son amitié, dont véritablement leurs dernières actions cotées par nos précédentes et par les présentes, lui avoient donné grande méfiance et ombrage. A quoi il leur sera facile de remédier, et partant se procurer du bien et de l'avantage à eux-mêmes, pour le présent et pour le futur, s'ils se gouvernent en son endroit comme ils doivent. De toutes parts l'on nous mande que les Espagnols ne lâcheront la ratification en la forme qu'elle a été demandée; mais je ne suis pas de cet avis. S'ils en retranchent quelque chose, ce sera de façon que les Etats ne laisseront de s'en contenter; car ils ont autant besoin de repos que lesdits Etats; de quoi nous serons tôt éclaircis, mais non sitôt certes que je le desire, afin de vous revoir auprès de nous plus promptement, encore que le service que vous faites où vous êtes vous fasse estimer comme présent. Je me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce 29 août 1607.

Votre, etc., DE NEUFVILLE.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du premier septembre 1607.

MONSIEUR, nous avons appris, par les députés des Etats, retournés d'Angleterre, que le roi de la Grande-Bretagne a plus d'inclination à la paix qu'à la guerre. Mais comme c'est chose qui dépend autant ou plus de leurs ennemis que de lui, ni de nous, il ne s'est point expliqué s'il les voudra secourir, au cas qu'ils soient contraints de continuer la guerre. Il leur a seulement donné de bonnes paroles, témoigné que la grandeur d'Espagne lui est suspecte; et que ses députés, qu'il leur promettoit d'envoyer incontinent, avoient charge de joindre ses conseils aux nôtres, pour l'avertir de ce qu'aurions estimé ensemble devoir être plus utile pour cet Etat, et après leur mander son intention. Vous m'en avez écrit autant. Ces députés ne sont encore venus, et plusieurs estiment qu'ils attendront jusque près du temps que la ratification doit être envoyée, qui n'expirera que le vingt-deuxième du présent mois : et néanmoins leur arrivée plus tôt seroit bien necessaire pour conférer ensemble, et prendre quelque avis sur les affaires de cet Etat, dont on eût eu loisir d'avertir les maîtres, et recevoir leurs commandemens. Cette longueur est un peu suspecte; et semble qu'ils diffèrent à dessein, comme voulant se trouver ici, si la ratification est envoyée; et par ce moyen qu'il y ait apparence de paix, afin de participer et avoir le gré de ce qui sera fait; sinon n'y venir point du tout, pour ne s'obliger aux dépenses de la guerre si elle continue. On est autant incertain de

cette ratification que le premier jour; et faut attendre la fin du terme pour y voir clair, demeurer cependant en ce lieu avec ennui, et presque sans occupation; ce qui ne seroit pas, si lesdits sieurs députés étoient arrivés. Si vous avez appris quelque chose des causes de cette retardation, ou de la charge qu'ils ont, je vous supplie très-humblement de m'en donner avis; car leur conduite en ce lieu peut apporter beaucoup de bien ou de mal. Achevant cette lettre, j'ai reçu la vôtre du 18 du mois passé, qui met la cause de cette retardation où nous la prenons. C'est la vérité que le plus grand nombre en cet Etat, ou plutôt ceux qui y peuvent le plus, et auxquels les peuples donnent l'autorité, désirent ardemment la paix, et nous ne sommes pas éloignés de ce désir; car le Roi, lassé de cette guerre, pour laquelle continuer il juge encore qu'il faut mettre beaucoup, et affectionné au repos de ces peuples, est content d'aider à les mettre en paix, pourvu qu'ils soient si sages que de la vouloir et accepter seulement au cas qu'elle soit bonne et sûre, et rejeter si elle est autre. C'est bien l'intention des mieux avisés de faire ainsi : et toutefois, quoiqu'ils nous le disent tous les jours, nous ne laissons pas d'en douter, et de craindre que si le roi d'Espagne consent à cette souveraineté, que tout le reste ne leur semble aisé, et qu'ils se laissent aller à des conditions qui leur feront bientôt perdre ce qu'ils pensoient avoir gagné. Nous travaillons à ceci pour leur bien, et pource qu'il seroit honteux au Roi d'aider à les porter à une mauvaise et dangereuse paix. A quoi si les députés d'Angleterre veulent procéder avec même soin, sincérité et affection que nous,

il est certain que nos avis joints ensemble, leur feront prendre une bonne résolution, soit de guerre ou de paix, dont le second nous seroit plus agréable que le premier, pour plusieurs raisons qui sont encore en l'esprit de Sa Majesté, dont celle-ci n'est la moindre, qu'elle ne veut être seule en ce secours. Et on nous dit que le roi d'Angleterre n'y veut rien mettre de son côté; ce que toutefois je ne peux croire, parce qu'il est plus intéressé en la ruine de ces peuples que nous.

La venue des députés, et ce qu'apprenons d'eux, nous en éclaircira : l'affaire qu'avons à traiter ensemble étant de telle nature qu'elle ne doit recevoir aucun artifice ni déguisement, c'est pourquoi ils seront bientôt informés de notre dessein, et nous du leur, s'ils suivent la conduite et forme du traité que l'affaire requiert. Il y en a d'autres esquelles chacun essaie de tromper son compagnon, et où le plus sage est celui qui se sait mieux couvrir et dissimuler; mais c'est tout le contraire en celle-ci, où la dissimulation nuiroit à chacun. Plût à Dieu que ces deux grands rois voulussent prendre telle fiance l'un de l'autre, et avoir si bonne intelligence ensemble qu'il est besoin pour donner une bonne paix à cet Etat, et assurer le repos de toute la chrétienté. La crainte seule de leur conjonction peut être cause de ce bien, sans venir aux armes contre qui que ce soit. Je vous donnerai avis à toutes occasions de tout ce qui se passera, et serai bien aise d'être averti par même moyen de tout ce qu'apprendrez, concernant l'affaire que traitons, et de vous rendre très-humble service, quand j'en aurai le moyen, de même volonté, dont je vous

baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et plus affectionné serviteur,

P. JEANNIN.

A La Haye, ce premier jour de septembre 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de Berny, dudit jour premier septembre 1607.

MONSIEUR, peut-être que M. Verreiken aura mieux informé les archiducs de notre conduite et inclination pour avancer la paix, qu'ils n'étoient auparavant, au moins l'a-t-il pu connoître, non par nos seuls propos, que sais bien pouvoir être pris pour déguisemens et artifices, mais par les effets; étant vrai et certain que notre dessein a toujours été de porter à la paix ceux qui en étoient éloignés; et que le Roi sera très-aise de vivre en amitié avec tous ses voisins, particulièrement avec les archiducs, comme aussi de faire cesser les soupçons que la continuation des armes si près de lui donnera à chacun, desquels néanmoins il ne se peut garantir que par le moyen d'une bonne paix, dont nous avons très-bonne opinion, si la ratification du roi d'Espagne, de laquelle ledit sieur Verreiken a donné beaucoup d'assurance, est envoyée dans le temps accordé: ce que je désire de toute mon affection, afin de sortir d'ici, où nous sommes sans occupation, et avec ennui. Messieurs les députés d'Angleterre y sont attendus de jour à autre, et estime qu'ils y arriveront dans le quatrième ou cinquième de ce mois. Si vous apprenez quelque chose de cette ratification, donnez-nous en avis, s'il vous plaît; comme aussi s'il y a de la difficulté à l'obtenir, ou bien un

refus entier; et s'ils sont mieux informés par delà de l'intention du Roi qu'ils n'étoient auparavant : ensemble ce qu'ils sentent du roi d'Angleterre, et de son inclination, soit à la paix ou à la guerre. Ces avis nous peuvent donner quelque instruction pour mieux servir Sa Majesté, et m'obligeront aussi à vous en rendre bien humble service, qui sera de même affection, dont je vous baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et très-affectionné serviteur,

P. JEANNIN.

A La Haye, ce premier jour de septembre 1607.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 3 *septembre* 1607.

MONSIEUR, nous avons vu le commissaire général des Cordeliers, qui traite la paix par delà. Quand il alla en Espagne, il passa sans se faire connoître; retournant, il nous a dit que le roi d'Espagne lui avoit commandé de saluer le Roi s'il rencontroit Sa Majesté en lieu sur son chemin, et l'assurer de son amitié. Sa Majesté l'a donc entretenu ce matin; et je le vis hier au soir : toutefois j'estime qu'il fût volontiers passé sans se présenter s'il l'eût pu faire; mais ayant su que nous l'avions découvert, il s'est mis en ce devoir. Il a assuré le Roi qu'il porte aux archiducs tout pouvoir de conclure avec les Provinces-Unies, et parole de l'approbation d'Espagne de tout ce qu'ils accorderont, ne faisant point de difficulté que l'on n'envoie la ratification que lesdites Provinces ont demandée à l'audiencier; et partant que toutes choses ne succèdent heureusement pour la tranquillité publique; à quoi il veut que nous croyions avoir laissé

le roi d'Espagne et le duc de Lerme si disposés et résolus, que le dernier lui a écrit une lettre (après être parti de la Cour) par laquelle il lui donne la susdite assurance, et veut qu'il la consigne de sa part auxdites provinces, envers lesquelles il déclare qu'il sera garant de l'exécution et observation entière de ce qui sera traité avec eux. Sa Majesté lui a fait connoître par ses propos qu'elle ne désire moins ledit accord que les archiducs mêmes, pour être prince très-chrétien, sans ambition et convoitise du bien d'autrui, dont il l'a fort remercié. Mais Sa Majesté lui a dit aussi, si elle s'aperçoit que l'on continue à se cacher et méfier d'elle et de ses serviteurs en cette action, comme l'on a commencé, tout ainsi qu'on lui donnera argument de croire que l'on prétend faire ledit traité à son préjudice, qu'aussi fera-t-elle de son côté ce qu'elle doit pour parer tels coups, et se garantir des effets d'une mauvaise volonté, ayant, grâces à Dieu, le moyen de le faire. Ce que l'autre a avoué et reconnu, ayant supplié Sa Majesté d'excuser le passé, et de croire que l'on ne passera plus avant au traité principal sans sa participation et intervention, confessant qu'elle leur est non-seulement honorable et utile, mais nécessaire; qu'il est marri de la froideur de laquelle ledit audiencier s'est conduit en votre endroit, qu'il récompensera la faute qu'il a faite; et qu'étant envoyé en Hollande, il conférera avec vous librement et fidèlement toutes choses, Sa Majesté lui ayant dit vous avoir voulu aussi employer en cette négociation, pour être catholique duquel elle a toute confiance; étant assurée que vous prendrez toujours les conseils

suivant son commandement, qui seront les plus utiles au repos, et favorables auxdits catholiques. Et Sa Majesté lui ayant demandé quelle consolation il entendoit apporter auxdits catholiques faisant ledit traité, il lui a répondu que c'est le point auquel il se trouve le plus perplexe et empêché, et pour lequel les archiducs auront autant et plus de besoin de l'aide et faveur de Sa Majesté; laquelle lui en a donné bonne espérance, ayant appris par ses discours que lesdits archiducs ne feront difficulté d'accorder la liberté de conscience dans les pays qui leur obéissent, à tous ceux desdites Provinces qui y viendront après ladite paix, si lesdits Etats accordent auxdits catholiques une église dedans leurs pays en chacune ville, en laquelle ils puissent exercer leur religion. Ils tendront donc tous à ce but, jaçoit que d'abordée ils ne s'en découvrent, pour n'altérer les esprits du pays.

Je ne doute point, si ledit commissaire passe en Hollande, qu'il ne vous parle de cet article, et même qu'il ne se vante de ladite espérance que sadite Majesté lui a donnée d'y être favorable; mais vous saurez bien vous conduire en cela, et en toute autre chose, de façon que ledit commissaire n'en tirera aucun avantage à notre préjudice; non que Sa Majesté ne soit bien aise de moyenner une telle consolation auxdits catholiques; toutefois elle estime qu'il faut ménager sa bonne intention avec prudence, comme elle vous prie de faire pareillement. Sadite Majesté a appris dudit commissaire qu'il n'a pas opinion que l'on obtienne tout-à-fait la sortie des gens de guerre espagnols des Pays-Bas, ni le commerce des Indes; mais il espère qu'il s'y trouvera

quelque tempérament qui contentera les parties : en tout cas, il ne croit pas que lesdites Provinces opiniâtrent l'un ni l'autre article. Il est très-aise de quoi l'on a accordé la révocation des navires qui étoient à la côte d'Espagne, même devant que l'on ait reçu contentement de la ratification d'Espagne, car il se promet que cela contentera fort le conseil espagnol, lequel, ores qu'il soit armé par mer jusques au colet, redoute merveilleusement la rencontre des bateaux hollandais, à cause de leur forme de combattre. Ledit commissaire veut que nous croyions, étant ledit accord achevé, que nos rois feront de si bonnes et fortes alliances, que nos enfans auront de la paix et de l'amitié à revendre pour le reste de nos jours, de quoi il n'a été déduit, et s'en est allé avec cela. Mais il faut que vous sachiez que l'ambassadeur des archiducs, qui a présenté à Sa Majesté ledit religieux, et a toujours assisté aux discours qu'il a tenus, avoit dit à Sa Majesté, et depuis à M. le garde des sceaux, et à moi quelque jour devant, que ces messieurs se plaignoient grandement de quoi l'on vous avoit envoyé par delà, et que nous continuions à secourir d'argent lesdites Provinces, disant que vous dégoûtiez lesdites Provinces de la paix, et que par notre susdit secours nous faisions le semblable.

Sa Majesté lui répondit que c'est le conseil d'Espagne qui empêche et retarde artificieusement ladite paix, ne ratifiant les traités des archiducs, conformément à leurs promesses ; qu'elle vouloit que ces messieurs et lui sussent qu'elle n'entend traverser ladite paix; mais qu'elle ne permettra que l'on abuse lesdites Provinces sous prétexte d'icelle, ayant sou-

vent reçu et espérant recevoir à l'avenir toute amitié et bonne voisinance d'icelles; que c'est pourquoi elle les assiste de son conseil et de sa bourse, et qu'elle continuera tant qu'elles en auront besoin; s'être présentées plusieurs occasions de s'avantager contre les archiducs au fort de la guerre, qu'elle a méprisées, ce qui doit faire croire maintenant que chacun goûte ladite paix, et qu'elle est sur le bureau; qu'elle n'entend profiter de la rupture d'icelle; et d'autant que ledit ambassadeur disoit que lesdites Provinces étoient par la grâce de Dieu si inclinées à la paix, qu'il savoit n'être au pouvoir de personne de les en détourner, sadite Majesté passa si avant, qu'elle lui dit, si elle vouloit entreprendre de le faire, qu'elle le pourroit, mais qu'elle n'en avoit aucun vouloir. Je ne sais quels effets produiront tous ces propos; mais Sa Majesté m'a commandé vous en informer, afin de vous en servir.

J'oubliois à vous dire que ledit Cordelier a confessé à Sa Majesté que ce que l'on avoit publié à l'arrivée du sieur Aërsens en France, que le Roi aspiroit à la domination des Provinces-Unies, avoit servi d'espérance, au roi d'Espagne et à l'archiduc, d'avancer ces traités; reconnoissant, sur la déclaration que le Roi faisoit maintenant de la sincérité de son intention, tel bruit avoir été publié exprès par les Etats pour échauffer les autres; toutefois, puisque les choses ont passé si avant, qu'il faut les terminer à la paix, comme j'espère qu'il succédera. Certes le sieur Aërsens ne vit avec moi, ni autres ministres, comme il souloit, honteux, comme je crois, du tort qu'il a fait au Roi et à sa réputation; en dépit de quoi il lui

semble qu'on ne confère avec lui si confidemment et ouvertement que de coutume. Et néanmoins je ne doute point qu'il n'ait connoissance d'une bonne partie de tout ce que le Roi dit et ordonne; car Sa Majesté et d'autres ne parlent que trop librement. Néanmoins l'on ne voit les lettres que vous écrivez, car elles sont sous ma clef, et j'en use comme je dois. Le sieur Aërsens n'a su ce que l'on vous a écrit par M. de Preaux, en matière d'argent; mais il a fort sollicité que l'on vous envoie un pouvoir suffisant pour traiter et conclure la ligue particulière, nous ayant offert et promis de la part des Etats tout ce que vous nous avez écrit sur ce sujet et sur l'intervention; mais il ne l'a fait qu'après le partement dudit sieur de Preaux, d'autant qu'il n'en a reçu le commandement que par le commis du sieur du Maurier, qui est arrivé depuis le départ de l'autre, et qui ne nous a apporté de vos lettres.

Quant aux Anglais, nous les tenons toujours pour tels que nous vous les avons décrits. Les lettres de M. de La Boderie décrites sur le partement de leurs députés, nous y confirment, comme font les discours de leur ministre résident en France, et ceux de l'ambassadeur d'Espagne près les archiducs. L'ambassadeur d'Angleterre, qui est ici, nous a fait bailler le double du pouvoir qui a été donné par son maître aux députés qu'il a envoyés en Hollande. Je vous l'envoie, afin que vous voyiez le style, encore que j'estime qu'ils n'auront failli d'en faire belle montre à leur arrivée par delà; mais souvenez-vous que nos pères les ont dépeints avec une queue, et que nous les méconnoîtrions si nous les figurions autres. M. de

Preaux vous aura dit l'instance de M. Aërsens pour huit, tant Hollandais qu'Anglais, condamnés par le parlement de Rennes aux galères, pour avoir voulu saccager un navire breton, afin qu'ils fussent retenus et tirés de la chaîne. Cela a été fait, les ayant arrêtés ici en prison jusques à ce qu'ils soient justifiés, et avons mandé le procès. Ledit Aërsens avoit du commencement offert d'avancer les frais de leur conduite ici, se contentant de leur retenue en cette ville; mais, après l'avoir obtenue, il a refusé l'avance desdits frais, si on ne lui en accordoit l'entière délivrance et disposition, sans attendre ladite justification : de façon que le Roi a été condamné aux dépens; et si je crois qu'il écrira encore que l'on lui a fait tort, et à ses maîtres aussi, ayant joint en cette poursuite l'ambassadeur d'Angleterre. Mais nous suivrons en cela l'ordre de la justice, quoi qu'ils puissent dire, si vous ne nous donnez autre avis. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

A Paris, le troisième jour de septembre 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du quatrième jour de septembre 1607.

MONSIEUR, votre dépêche du 26 du mois passé arriva hier au soir, depuis avoir signé mon autre lettre, que je n'ai toutefois voulu retarder. Le Roi verra votredite lettre ce matin, et je vous ferai savoir après l'intention de Sa Majesté. Quoi attendant, je vous dirai que je ne crois pas que mon neveu ait rien dit au sieur Aërsens, qui ait dû déplaire à M. Barne-

veldt; toutefois il vous en rendra meilleur compte : mais il est certain que ledit Aërsens n'est content du Roi, ni de ses ministres, parce qu'il n'obtient d'eux tout ce qu'il désire, et qu'il reconnoît que l'on n'est satisfait de ses actions passées et présentes. C'est pourquoi il faut prier le sieur Barneveldt de n'ajouter foi entière à tous ses avis, lesquels souvent il forge au moule de sa passion, ou des bruits communs qui courent, ou bien sur les rapports d'aucuns passionnés malicieux et ignorans. Il doit s'arrêter du tout aux vôtres, fondés sur ceux que lui donnent le Roi et moi; car le reste n'est que vent et déception, qui sera ce que j'ajouterai à mon autre lettre, en attendant que le Roi ait déclaré sa volonté sur la vôtre. Ils sont toujours armés au Milanais, sous prétexte d'attendre le succès de la négociation de la paix flamande. Les Etats de Castille ont accordé à leur Roi une subvention de seize ou dix-huit millions d'or en huit ans; de quoi le Cordelier fera fête par delà. Mais nous savons que ledit octroi est conditionné pour acquitter les dettes royales, et non pour être employé à autre effet. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Paris, ce quatrième jour de septembre 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi, du 5 septembre 1607.

MESSIEURS Jeannin, Buzanval et Russy, je vous ai écrit par l'abbé de Preaux, que je suis content de secourir encore les sieurs des Etats, en la présente

année, de pareille somme que celle que je leur ai fait bailler, et ce à deux termes : le premier dans le mois d'octobre, et l'autre à la fin de celui de décembre, pourvu qu'ils accomplissent ce qu'ils vous ont proposé ; et vous ai mandé par ledit abbé, de quoi comme ils auront été assurés par vous. Je veux croire qu'ils sont demeurés contens, et qu'ils se seront mis en devoir d'avancer la résolution de leur proposition, pour tant plus tôt recevoir ledit secours. Toutefois, si vous connoissez qu'il soit besoin pour mon service de les assurer de leur faire toucher ce premier terme plus tôt, je vous permets de ce faire, assuré que vous ne vous y engagerez que bien à propos, et avec bonne considération. Cependant je commanderai que l'on mette à part la partie, et que l'on en fasse la communication en la forme accoutumée ; et vous ferez valoir par delà ma bonne intention ce qu'elle mérite : mais avisez aussi à tirer des effets d'eux, suivant les commandemens que je vous ai faits par mes dernières lettres, car j'ai opinion que les députés d'Angleterre rendront les choses plus difficiles qu'ils ne les favoriseront ; et néanmoins j'approuve que vous ayez voulu attendre leur venue devant que de serrer et presser davantage les affaires, pour ne les ombrager, ni leur donner argument de se plaindre desdits Etats et de vous. Je vous ai aussi écrit que je me contente de faire pour le présent une ligue défensive, pour les raisons que je vous ai mandées. Vous dites, par votre lettre du 26 du mois passé, qu'ils entendent m'obliger pour quelques années à une notable somme, chacun an, pour la dépense de la guerre, en cas qu'elle continue ; et

pendant le même temps s'obliger pareillement envers moi à me secourir en mon royaume, contre l'Espagne et les archiducs, de certain nombre de gens et navires de guerre, comme de vingt-cinq ou trente navires, mille chevaux, et six mille hommes de pied entretenus à leurs dépens pendant tout le temps du secours. Or je désire savoir s'ils entendent que ce secours mutuel et réciproque doive avoir lieu seulement en cas que nous ayons la guerre en même temps contre lesdits princes, ou qu'il n'y ait qu'un de nous qui soit assailli. C'est chose qu'il faut expliquer plus clairement, comme je m'assure que vous saurez bien faire quand il sera question d'écrire. Mais quant à leur continuer un secours, et n'en recevoir point d'eux en temps de paix, de part et d'autre la condition seroit, comme vous dites, trop inégale. Il seroit raisonnable, s'ils vouloient tirer assistance de moi en paix, que je la ressente aussi d'eux, auquel cas je pourrois m'accommoder à ladite proposition ; comme si je leur accordois une somme d'argent, je voudrois aussi être secouru d'un nombre de navires de guerre, pour les employer à ma discrétion, lesquels navires seroient par eux entretenus, ainsi qu'il seroit convenu. Outre cela, je ne ferois difficulté encore de prendre en paiement des deniers qu'ils me doivent, quelque autre nombre de navires de même condition, pour aider à me rendre plus fort par la mer.

Partant avisez à leur faire ces ouvertures, selon qu'ils vous donneront sujet d'y entrer : toutefois faites-le comme de vous-même, et si n'en aviez reçu aucun commandement de moi; faisant qu'ils parlent et s'ouvrent le plus que faire se pourra,

afin que nous puissions mieux découvrir leurs intentions, et choisir ce qui nous sera plus utile. Il n'y a que trois partis à résoudre : le premier est ce que nous ferons en temps de guerre, comme les uns pour les autres ; le second, en cas qu'il n'y ait qu'une partie en guerre, et que l'autre n'y entre ; et le troisième est celui de la paix commune. Faites-les donc parler sur cela, et me mandez clairement et ponctuellement ce que j'en dois attendre, et faudra que j'y contribue, soit que les Anglais y entrent ou non. Et, d'autant que j'ai fait écrire par le sieur de Villeroy à vous sieur Jeannin, ce que j'ai tiré du commissaire général des Cordeliers, qui a passé par ici revenant d'Espagne et allant en Flandre, je ne vous en ferai redite ; mais vous assurerai que vous me ferez plaisir de continuer à m'avertir de toutes occurrences, le plus souvent et particulièrement que vous pourrez. Je prie Dieu, messieurs Jeannin, Buzanval et Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le 5 septembre 1607. HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 5 septembre 1607.

MONSIEUR, vos lettres et vos raisons ont été bien reçues du maître, encore qu'il soit question d'argent ; car il connoît votre intention, s'y confie entièrement, et sait discerner le blanc d'avec le noir, ainsi que vous verrez par sa lettre, suivant laquelle je solliciterai que l'on commence dedans trois ou quatre jours à compter ce premier terme, et changer les

espèces. Toutefois ne permettez que ces messieurs l'envoient querir que je ne vous en avertisse, afin de ne faire perdre le temps à leurs navires, joint que nous serons bien aises de voir devant quelques effets et preuves de leur bonne volonté; car je vous confesse que nous nous en défions grandement depuis leur cessation d'armes, et le refus de l'acte. Nous n'avons rien dit au sieur Aërsens de la résolution que nous avons prise touchant lesdits deniers; car nous avons voulu que le premier avis en fût donné aux Etats par le sieur Jeannin, afin que l'on lui en sache gré après le Roi plus qu'à autres. Nous savons que ledit Aërsens fait profession d'attribuer à sa diligence l'honneur de telles grâces. Nous lui avons dit seulement que ses maîtres entendront l'intention de Sa Majesté par vous, combien qu'il m'ait fort pressé de lui en dire davantage, comme a fait la belle-mère du prince Maurice, laquelle fait état maintenant de s'acheminer bientôt par delà pour conseiller ses amis, et principalement le comte Henri, duquel elle montre être en grande peine. Nous jugeons, comme vous, que ces messieurs ne peuvent refuser la ratification d'Espagne avec la condition de nullité, en cas que le traité de paix ne s'en ensuive, pour la raison que vous nous écrivez. Toutefois M. Aërsens assure qu'ils ne l'accepteront jamais ainsi conditionnée, quoi qui en arrive: mais je ne le crois pas; car quels moyens ont-ils de continuer la guerre ci-après, si le roi d'Angleterre ne les aide autrement qu'il a fait? Il en fera peut-être le semblant d'abordée, mais les effets n'y répondront jamais, car il n'en a le vouloir ni le pouvoir; c'est pourquoi les vrais amis de la France et du

Roi sont d'avis de la paix. Quelques-uns veulent que nous croyions que le prince Maurice n'y consentira jamais, et qu'il couchera sa tête lorsque l'on voudra conclure le marché, en se saisissant de tous les lieux où il pourra mettre le pied pour les défendre, jusques à ce qu'il ait assuré sa condition selon son désir. Ce seroit un conseil désespéré et périlleux au public, à lui et à sa maison. D'autres estiment qu'il est sous main d'accord avec les archiducs, par le moyen du marquis Spinola. Je sais que quelques ministres d'Espagne s'en sont vantés; mais je crois que c'est une pure calomnie et mensonge. Toutefois je vous écris, tout assuré que vous en userez comme il faut. Nous avons ici un homme venu de Savoie, qui nous offre et promet, de la part du duc, des merveilles; mais nous nous défions de sa denrée, ayant éprouvé la valeur et portée d'icelle: il ne couche pas moins que de la prise du loup et du renard ensemble; ce sont vraies effronteries, qui ne sont plus de mise auprès du Roi. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Conflans, ce 5 de septembre 1607, Votre, etc.

DE NEUFVILLE.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy, audit sieur Jeannin, dudit cinquième jour de septembre 1607.

MONSIEUR, je vous saluerai derechef par celle-ci, pour être de plus en plus ramentu et conservé en votre bonne grâce. Voyez à part, s'il vous plaît, mon autre lettre, afin de juger si elle doit être communi-

quée. M. de Russy écrit plus souvent au sieur Aërsens qu'à moi; et, parce qu'il n'est en trop bonne intelligence de tout temps avec M. de Buzanval, ledit sieur de Russy se confie en lui, et le recherche pour des intérêts privés; car je suis assuré que ledit sieur de Russy est fidèle au Roi; mais nous aimons tant l'argent en ce siècle, que l'on n'omet rien à faire pour en avoir. La princesse d'Orange montre toujours d'être mal édifiée dudit Aërsens, et veut que nous croyions qu'il continue à faire de mauvais offices au Roi. Elle verra bientôt le prince Maurice, et promet de bien servir Sa Majesté auprès de vous, qui savez bien en user. Le Roi ne parle point encore de déloger d'ici, encore qu'il s'y ennuie assez; mais il attend que les chaleurs soient diminuées. Monseigneur d'Orléans, qui a été un peu malade, se porte bien maintenant, comme font tous les autres enfans du Roi, et même monseigneur le Dauphin. Au reste, je vous prie nous faire recouvrer et envoyer un modèle de ces instrumens pour vider et jeter l'eau facilement, dont on nous a dit qu'ils usent par delà, pour nous en servir à dresser nos canaux; car nous n'en avons ici l'usage, et dit-on que cela est très-commode. Pardonnez-moi si je vous donne cette peine : c'est une passion ou maladie qui accompagne les entrepreneurs d'un ouvrage, que vous avez assez éprouvée; partant je me promets que vous en excuserez volontiers l'importunité. Le comte de Fuentes conserve toujours ensemble ses forces, lesquelles étant mal payées, ruinent le Milanais. Elles sont grandes comme de quinze ou vingt mille hommes. Il publie toujours que c'est pour servir en Flandre, en cas que l'on n'y fasse

la paix. C'est pourquoi, quand les choses ne s'y disposeroient, il faut laisser venir l'hiver devant que rompre ; car alors elles ne pourront plus passer, et se déferont après d'elles-mêmes. Vous recevrez ceci pour avis, et je me recommanderai très-affectueusement à votre bonne grâce ; priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce 5 septembre 1607. Votre, etc.

DE NEUFVILLE.

Il a été fait une dépêche au Roi, du 3 septembre, pour lui donner avis du décès de feu M. de Buzanval ; mais la minute se trouve égarée.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 11 septembre, 1607.

SIRE,

Nous ferons une dépêche bien ample à votre Majesté au premier jour, pour répondre à celle que M. de Preaux nous a apportée ; mais cela après avoir mieux reconnu l'intention des députés du roi d'Angleterre, et avancé les affaires touchant ce que votre Majesté désire des Etats. Nous faisons ce mot ici à la hâte, étant averti que le sieur de Franchemont, que pensions être passé à Calais il y a cinq ou six jours, a été contraint, après avoir demeuré sur mer quatre jours, de relâcher encore à La Brille, d'où il doit partir présentement pour continuer son voyage. Lesdits sieurs députés n'ont fait aucun débat sur la préséance, mais assisté au convoi des funérailles de feu M. de Buzanval, après nous, et fait de même pour s'asseoir à la table au dîné que les Etats donnèrent

à toute la compagnie au retour desdites funérailles. Ils montrent de vouloir joindre du tout leurs conseils aux nôtres, et ne rien faire que par commun avis, disant qu'ils ont cette charge et commandement de leur maître; nous leur en avons autant dit. Leur venue a rempli tous les gens de guerre d'une espérance que le roi de la Grande-Bretagne désire plutôt la continuation de la guerre que la paix. Les capitaines anglais l'ont ainsi dit aux nôtres, et lesdits sieurs députés même au prince Maurice. Et toutefois en deux visites, l'une chez eux et l'autre chez nous, nous avons plutôt reconnu qu'ils étoient gens de paix qu'autrement. Nous y verrons plus clair d'ici à quelques jours.

Tous les députés des Etats sont venus en ce lieu depuis hier seulement, fors ceux de Zélande, lesquels y sont attendus de jour en autre. Nous presserons lors ce que votre Majesté désire, et n'omettrons aucune chose de notre devoir et diligence pour lui donner contentement. Le Cordelier est arrivé à Bruxelles. Les bruits qu'on publie sur son retour, sont qu'il a apporté la ratification comme les Etats la demandent; mais personne n'est encore venu ici de leur part pour en assurer, ou demander passe-port pour l'apporter. Nous attendons cette nouvelle en bonne dévotion, afin de faire finir tôt, s'il est possible, cette affaire, que la longueur empire plutôt qu'elle n'y fait du bien. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille, tout heur, prospérité et contentement.

De La Haye, ce 11 septembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et de Russy.

Lettre de M. Berny à M. Jeannin, du 16 *septembre* 1607.

Monsieur, je vous puis dire que ni le temps, ni les effets n'ont point fait perdre les soupçons que ces gens-ci ont pris de nous dès le commencement, que nous voulons empêcher leur paix, et que vous n'êtes delà que pour servir à cela, ainsi que vous aurez pu apprendre par la plainte que l'ambassadeur de ces princes en a faite à Sa Majesté, dont je ne doute point que vous n'ayez eu part comme il est requis. Et, encore que sadite Majesté lui ait offert, et depuis au Cordelier en passant, d'y contribuer et son autorité et sa bonne volonté, tout cela est interprété tout au contraire de la sincérité de son intention, laquelle j'ai aussi pris peine de ma part de leur faire comprendre, mais en vain; étant les esprits tellement remplis de cette première opinion, qu'il n'y a plus lieu d'y en loger d'autres. Peut-être que la fin leur fera mieux connoître ce qui est de la vérité. Je ne doute point que vous n'ayez en défiance l'avis du passage dudit Cordelier, qui est retourné d'Espagne, et arrivé dès le cinq ou sixième du présent mois en cette ville, chargé de bons et amples mémoires de l'intention du roi d'Espagne pour le fait et conduite de cette négociation, avec de grandes assurances de bouche qu'il ratifiera, et fera observer de bonne foi tout ce qui sera promis par ces princes, ainsi qu'il est expressément porté par la première ratification qu'en a baillée l'audiencier Verreiken; soutenant qu'il n'est point besoin d'en fournir d'autre plus ample, qu'au préalable tout ne soit accordé et signé des deux côtés,

s'offrant d'aller incontinent en Hollande faire entendre à messieurs des Etats cette bonne volonté, et passer là-dessus plus avant en traité, selon la charge qu'il en avoit d'Espagne. Mais l'affaire mise en délibération, où a été représentée la réponse baillée par écrit audit sieur Verreiken par lesdits Etats, sa mission a été remise jusques à ce que l'on ait nouvelles sur la réformation de la ratification, que le marquis se promet assurément d'avoir dans la fin de ce mois; mais les Espagnols en général demeurent toujours fermes en leur première opinion, que jamais on ne ratifiera ce premier point de souveraineté, et que la première qu'il a envoyée, fait assez de foi de son intention en cet endroit, et que quand bien même il le voudroit faire, ce ne sera qu'en toute extrémité. Cette dernière est l'opinion plus commune, afin de faire croire qu'il ne le fait que pour contenter ces princes en quelque sorte que ce soit. On voit bien que le conseil d'Espagne veut traîner les choses en longueur, en réservant par-devers eux la faculté de se servir du bénéfice du temps, bien assurés qu'ayant gagné l'hiver, ils pourront entretenir ce commerce jusques au printemps, tenant toujours les Etats en dépense, et leurs peuples en haleine sous l'attente d'une paix.

Quant au roi d'Angleterre, on le connoît pour si bon prince et tant amateur de paix et de repos, que l'on n'appréhende rien de ce côté-là, et que leurs ministres ne troubleront point leur fête par leurs grandes offres, étant bien aisé à juger, par le passé, que ce prince-là craint de heurter contre l'Espagne, et lui déplaire en quelque sorte. Voilà, monsieur, ce que je puis vous dire sur la vôtre du premier, que je

n'ai reçue que du jour d'hier, très-marri certes du décès si soudain de M. de Buzanval, qui m'avoit écrit deux jours auparavant pour avoir un passe-port d'ici. J'écris fort souvent, et particulièrement à M. de Villeroy, tout ce qui se passe, avec excuse dès le commencement si je ne vous en puis faire part d'ici, comme je voudrois bien, de crainte que mes lettres ne soient interceptées, dont on feroit un grand bruit, encore qu'il n'y eût rien. Je m'émanciperai néanmoins quelquefois, selon les occasions, avec une singulière affection de vous rendre tout service, monsieur. Je vous baise bien humblement les mains, et suis votre bien humble et affectionné serviteur, BRULART DE BERNY.

A Bruxelles, ce seizième jour de septembre 1607.

Proposition faite par messieurs les Etats aux députés du Roi, et du roi de la Grande-Bretagne, le dix-septième de septembre 1607.

MESSIEURS, nous tenons les Provinces-Unies très-obligées à leurs Majestés pour toutes les royales faveurs, bénéfices, secours et assistance qu'elles ont reçues par plusieurs années d'icelles au maintiennement de la cause et liberté de ces pays; et nommément aussi, qu'il leur a plu, en cette conjoncture et présente constitution de nos affaires, de commettre par deçà vos seigneuries comme leurs ambassadeurs, pour nous assister de conseil; et de fait notre ferme confiance est que, par la grâce de Dieu, et des conseil, assistance et intervention de leurs Majestés, les Provinces-Unies, qui ont servi à peu près continuel-

lement l'espace de quarante ans d'un boulevart contre la prétendue monarchie des Espagnols, seront relevées de leur grande nécessité, et dorénavant conservées et maintenues en leur liberté, tout ainsi comme devant cette sanglante guerre, par la main puissante de Dieu, assistance de leurs Majestés, ensemble leur extraordinaire constance et bons devoirs, icelles ont été relevées et conservées de plusieurs périls, et jusqu'à présent maintenues en leurs libertés, dont nous et tous les bons habitans de ces pays (après Dieu) demeurerons toujours obligés à leurs Majestés, leurs successeurs et royaumes. Les affaires des Provinces-Unies sont présentement en termes qu'il faut qu'elles soient relevées et conservées, ou par une vigoureuse guerre par eau et par terre, ou par un traité de paix ou trève, sur les offres et présentations à nous faites par les archiducs. Nous sommes résolus de procéder cesdits deux points avec conseil, assistance, intervention, contentement et manutention de leurs deux Majestés, s'il plaisoit maintenant à vos seigneuries, de la part de leurs Majestés, de traiter avec nous sur le premier point, nommément sur la conduite d'une vigoureuse guerre par eau et par terre, avec communs moyens, puissance et conseil; et à cette fin renouveler, augmenter et continuer les traités de l'an quatre-vingt-seize, ou faire une nouvelle alliance, avec promesses de ce que chacun sera tenu de faire pour l'effectuer, et de mettre ordre sur la réelle exécution d'icelle, tant par eau que par terre, pour, par ce moyen, pouvoir parvenir à une heureuse fin de cette sanglante et longue guerre, au service de la chrétienté, augmentation de la très-louable réputation de leurs Majestés, ensemble la

conservation des Pays-Bas en leur liberté. Cela seroit le meilleur, et mettroit un ferme fondement, lequel indubitablement sera aussi secondé par les autres rois, potentats et républiques qui ont suspecte l'ambition espagnole. Ladite alliance arrêtée, et étant résolue, sur l'exécution d'icelle il pourra, par vos seigneuries, de la part de leurs Majestés, avec meilleure assurance, être délibéré et conseillé si, avec un traité sur lesdites offres et présentations, cette guerre pourra être amenée à une chrétienne, honorable et assurée fin, au contentement de leurs Majestés et service de ces pays, et iceux maintenus en leur liberté. Sur lequel traité nous déclarons rondement et sincèrement que nous sommes en notre entier, hormis ce qui est publié, et dont a été fait ouverture à leurs Majestés.

Requérons pourtant vos seigneuries qu'il leur plaise, de la part de leurs Majestés, mûrement aviser sur l'importance et conséquence de cette affaire, et d'émouvoir leurs Majestés à la continuation de leur soin royal pour la conservation de ces pays, Etat et liberté, comme ils jugeront, selon leur grande sagesse et débonnaireté, être nécessaire, tant par continuation de la guerre que par le traité de paix; et de nous sur le tout impartir par écrit leur bon conseil, afin d'aider icelui d'ériger les affaires à l'honneur de Dieu, le contentement et service de leurs Majestés, ensemble le bien et conservation de ces pays, et des bons habitans d'iceux, étant ceci notre sincère et vrai désir et intention, dont nous assurons leurs Majestés par cettes.

Ainsi délibéré et résolu en l'assemblée des seigneurs Etats généraux des provinces-unies du Pays-Bas, et

ordonné en être fait acte, pour être délivré auxdits seigneurs, ambassadeurs du Roi très-chrétien, en forme due.

A La Haye, le dix-septième jour de septembre 1607.

N. VAN BERCK V[a].

Et plus bas, par ordonnance d'iceux seigneurs Etats généraux. AERSENS.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 19 *dudit.*

MONSIEUR, nous avions avis, par la voie de Bruxelles, du décès de feu M. de Buzanval, quand son secrétaire est arrivé avec vos lettres du 3 et 11, qui nous en a apporté la certitude, dont je vous assure que le Roi et tous ses bons serviteurs ont été très-déplaisans, et ont porté un grand regret. Sa Majesté et le public y ont aussi beaucoup perdu, comme j'ai fait en mon particulier un très-bon ami, qui est un trésor assez rare en cette saison. Sa Majesté a été consolée aucunement quand elle a su les honneurs que ces messieurs ont voulu lui rendre aux obsèques qu'ils lui ont ordonnées, vous assurant qu'elle leur en sait bon gré, comme il vous plaira leur dire, en attendant qu'elle les en fasse remercier, ainsi qu'elle fera par M. de Bethune, que nous renverrons par delà, après la réception de la dépêche que vous nous ferez sur celle que M. de Preaux vous a portée. Mais Sa Majesté a été bien aise de savoir que les Anglais vous ont cédé en la forme que vous nous avez mandée : toutefois il ne s'attend pas qu'ils suivent pour cela son conseil, quoi qu'ils protestent. Nous avons avis aussi du côté d'Espagne, qui nous apprend que le roi d'Angleterre leur promet faire merveilles en leur faveur, en l'oc-

casion qui se présente; en quoi chacun verra clair bientôt. Nous avons dit depuis cinq jours au sieur Aërsens ce que nous vous avions écrit auparavant, en matière d'argent, dont il aura averti le sieur Barneveldt. M. de Berny m'écrit que le moine a rapporté tout contentement d'Espagne à l'archiduc. Mais ça été après avoir assuré le duc de Lerme, que six mois après que la paix sera faite, les Etats reprendront le parti du roi d'Espagne, ou pour le moins celui de l'archiduc, nonobstant toutes les nonobstances (ce sont les termes de sa lettre), étant assurés de leurs priviléges, dont ils se contenteront. En second lieu, qu'ils renonceront à la France et au Roi, totalement et ouvertement; et tiercement, que l'exercice de la religion catholique y sera libre comme l'autre; mais nous ne pouvons croire que ce maître moine soit en ceci si assuré de son bâton qu'il le publie : toutefois j'ai estimé devoir vous donner ledit avis, afin que vous y preniez garde. S'il faut que ces messieurs contentent ceux de leur pays qui honorent en leurs âmes le Pape, il sera meilleur et plus séant pour eux qu'ils le fassent après la paix que par icelle, d'autant que ces gens-là s'en sentiront obligés du tout aux Etats et non à l'archiduc, ni à Spinola et consors.

Depuis le décès de feu M. de Bellièvre, nous avons perdu M. de Wloob, et croyons que M. de Maisse ne passera la nuit prochaine, tant ces flux de sang et de ventre persécutent le monde par tout le royaume. La Reine en a été fort travaillée huit jours durant, et craignons fort la durée de ce mal, à cause de sa grossesse; mais elle n'a jamais eu fièvre, et commence à se mieux porter d'hier seulement. Quant au Roi,

il se porte bien à un genou près; mais il n'en gardera la chambre que deux jours au plus, ou bien la ville; car on dit que nous n'en partirons de quinze jours, pour donner loisir à la Reine de se refaire. Le public perd beaucoup aussi en la mort de M. de Maisse. J'ai opinion que son appointement sera départi à messieurs de Vic et de Boissise, ainsi que fut celui de M. de Calignon à messieurs de Pontcarré et de Caumartin. Voilà ce que vous aurez de moi pour cette fois par la voie du porteur, que M. de Boüillon m'a dit être serviteur domestique de M. le prince Maurice; priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Paris, ce 19 septembre 1607. Votre, etc.

DE NEUFVILLE.

Réponse à la proposition de messieurs les Etats, ci-devant transcrite, faite par les ambassadeurs du Roi et ceux du roi de la Grande-Bretagne, le 22 de septembre 1607.

MESSIEURS, nous avons vu ensemble et mûrement considéré l'écrit qui nous a été donné de la part de messieurs les Etats, lequel contient leur déclaration de ne vouloir prendre aucune résolution en leurs affaires, qu'avec l'avis et contentement de nos rois. Cette reconnoissance du respect qui est dû à leur dignité et à leurs mérites envers votre Etat, leur sera fort agréable, et vous en remercions dès à présent très-affectueusement, de leur part, vous assurant que ne sauriez prendre conseil de personnes qui soient plus affectionnées à la conservation de votre Etat et

liberté, ni qui aient plus de jugement et d'expérience pour connoître ce qui vous doit être utile, et plus de pouvoir et de moyens aussi de vous secourir et assister qu'eux.

Vous les invitez après à prendre les armes ouvertement, pour, avec les forces communes de leurs Majestés et les vôtres, arrêter les desseins d'Espagne, qu'estimez être formidables à tous les princes et potentats de la chrétienté. Nous vous pouvons bien dire avec vérité, messieurs, que nos rois ont chacun en leurs Etats de quoi se garantir des injures et violences de qui que ce soit, et s'ils se peuvent conserver seuls et séparément, par la grâce de Dieu, et avec l'autorité et les moyens qu'ils tiennent de sa seule bonté, qu'étant bien unis ensemble, en bonne amitié et intelligence comme ils sont, il n'y a prince ni Roi qui ne doive autant redouter leurs armes et puissance que désirer leur amitié. C'est pourquoi ils ne sont en aucune crainte, défiance, ni souci pour ce regard, mais bien de ce qui peut toucher à votre salut, qui leur est si cher, qu'il n'y a rien en leur pouvoir qu'ils n'emploient volontiers, quand il sera besoin, pour vous délivrer de tout mal, injure et oppression.

Mais représentez-vous, messieurs, que tout ce que nous faisons ici est élevé sur un théâtre où chacun jette les yeux; que nos rois sont princes qui craignent Dieu, sont sages, et ont un grand soin de leur réputation. Nous avons aussi cette même opinion et sentiment de messieurs les Etats et des particuliers à qui ils commettent la conduite de leurs affaires. Jugez donc, s'il vous plaît, comme nous pourrions aujourd'hui faire ou approuver, sans blâme, quelque ouver-

ture de guerre, lorsqu'on vous offre la paix, lorsque les archiducs publient qu'ils vous veulent tenir et reconnoître pour Etats libres, obtenir aussi même déclaration du roi d'Espagne en votre faveur, et vous accorder les conditions requises pour vous faire jouir d'un bon et assuré repos. Considérez encore que chacun a pu voir et connoître par la suite de plusieurs actions, depuis le commencement de la trève jusqu'à présent, qu'avez choisi ce conseil, comme le jugeant le meilleur pour le bien de votre Etat. Et tant s'en faut que l'ayons blâmé ou rejeté, qu'avons toujours déclaré, de la part de nos rois, que tout ce qui vous seroit plus utile leur seroit aussi plus agréable, qu'ils aideroient très-volontiers à l'avancement d'un si bon œuvre, et feroient tous bons et convenables offices pour y parvenir, quand ils en seroient requis et y pourroient aider. Comme au contraire, s'il avenoit contre leur espérance et désir que vous ne puissiez obtenir cette paix à conditions raisonnables, assurées, et telles qu'il est requis pour la conservation de votre Etat et liberté, elles vous ont pareillement assuré de leur assistance et secours, comme nous faisons encore avec si grande certitude de leur sincérité et affection envers vous, que n'en devez aucunement douter, mais croire fermement que les mêmes considérations qui les ont mus du passé à prendre soin de vos affaires, les exciteront encore avec plus d'ardeur, et penseront y être plus obligés, quand ils auront vu et reconnu le devoir auquel vous serez mis pour sortir de cette guerre. Et c'est lors, et non plus tôt, qu'ils entendent conférer et s'ouvrir avec vous des moyens qu'ils voudront

tenir, et de ce qu'ils estimeront devoir être fait, non pour envahir les Etats d'autrui, mais pour vous conserver et mettre en telle sûreté, que soyez hors la crainte et le danger des armes, et desseins de vos ennemis. Vous avez désiré notre réponse par écrit, après vous l'avoir dite en votre assemblée générale : nous la faisons à présent, et ne craignons point qu'elle soit vue. Nos rois sont contens que leurs actions soient exposées à la lumière et au jugement d'un chacun, mais c'est chose qui ne vous peut de rien servir, et certains respects et considérations nous avoient retenus et empêchés de le faire.

Fait et donné par écrit auxdits sieurs députés des Etats, à La Haye, le 22 de septembre 1607.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 24 septembre 1607.

SIRE,

Nous avons reçu en un même jour, par M. de Preaux, deux dépêches de votre Majesté, qui sont des 24 et 29 du mois passé, puis une du cinquième du présent, que le maître de la poste de Calais nous a envoyée par homme exprès, auxquelles nous ferons réponse à la suite de cette lettre, qui commencera par ce qui s'est passé entre nous et les députés de la Grande-Bretagne, lesquels arrivèrent en ce lieu le quatrième jour de ce mois. Nous les fûmes visiter le lendemain cinquième, où ils nous tinrent beaucoup de bons propos de l'intention que ledit sieur Roi avoit de favoriser les affaires des Etats, et de joindre ses conseils à ceux de votre Majesté, nous priant que

n'eussions ensemble qu'un même avis et délibérations, qu'il faudroit prendre pour leur bien et conservation, et qu'ils déféreroient toujours plus à notre jugement qu'au leur, suivant le commandement qu'ils en avoient reçu. Nous leur fîmes entendre que cette prière nous devoit être agréable, d'autant qu'avons reçu le même commandement de votre Majesté, duquel nous nous acquitterions si fidèlement qu'ils auroient toute occasion d'en demeurer contens et de bien sentir de nos intentions; et qu'à la vérité, nous reconnoissions bien, y procédant avec cette sincérité, et sans aucun artifice d'une part et d'autre, comme nous protestions de n'y en point apporter, que c'étoit le vrai moyen de faire dépendre la conduite entière des affaires de vos Majestés et des avis que donnerions aux Etats; au lieu que, s'il y avoit quelque division en nos conseils et desseins, tout iroit mal; que beaucoup de raisons nous devoient faire estimer et espérer cette conjonction de volontés et conseil; mais principalement celle-ci, que n'avez ensemble qu'un même intérêt, à savoir, de conserver ces pays en l'état qu'ils sont, et hors la sujétion d'Espagne, sans prétendre autre profit de vos dépenses et bienfaits envers eux, qu'une pareille reconnoissance de leur amitié, au besoin, contre le roi d'Espagne, au cas qu'il s'en voulût ressentir; laquelle pouvoit bien être communiquée aux deux rois ensemble, sans que la bonne volonté envers l'un soit d'aucun préjudice à l'autre, attendu qu'ils sont en amitié, et intéressés en leur mutuelle conservation et repos, qui ne peut être interrompu et troublé que par un seul prince, dont la grandeur doit également être suspecte à tous les deux. Cette première visite ne fut

employée qu'en ces complimens et discours généraux. Leur arrivée remplit à l'instant de leur venue tous les gens de guerre d'un espoir que la guerre devoit continuer; les Anglais ayant dit aux capitaines français que leur Roi y étoit du tout disposé, et voire, entre eux, qu'il ne tiendroit qu'à votre Majesté que le roi d'Espagne n'eût de l'exercice pour long-temps. C'est ce qui nous fait juger tout le contraire, encore que lesdits sieurs députés en aient dit autant à M. le prince Maurice, et fait tout ce qu'ils ont pu pour découvrir de lui si l'intention de votre Majesté étoit semblable ou non.

Le lendemain 6 fut employé aux funérailles de feu M. de Buzanval, faites fort solennellement, nous ayant assisté à ce convoi au premier et plus honorable lieu; puis au deuxième, lesdits députés d'Angleterre, qui n'ont fait aucune contenance d'avoir pensé à débattre la préséance, encore que les députés des Etats envoyés en Angleterre, nous eussent dit à leur retour qu'aucuns du conseil du roi d'Angleterre les avoient assurés qu'ils le feroient. M. le prince Maurice et M. le comte Guillaume les suivoient, puis M. le comte Henri et M. de Châtillon, et deux autres seigneurs de cette même maison de Nassau. Après eux, messieurs les Etats en corps, le conseil d'Etat, puis les autres corps, l'un après l'autre, tous deux à deux, et chacun en deuil. Le même ordre fut gardé au retour, et à s'asseoir à table au dîné, qui fut fait au logis de madame la princesse d'Orange, auquel le défunt étoit décédé. Les Etats ont voulu prendre le soin, et faire la dépense desdites funérailles, où ils n'ont rien épargné, pour témoigner à votre Majesté, ainsi qu'ils

nous ont dit, le respect qu'ils lui doivent et l'obligation qu'ils ont à la mémoire du défunt, duquel ils reconnoissent avoir reçu plusieurs bons offices durant le temps qu'il a été près d'eux pour le service de votre Majesté; dont l'avons bien voulu avertir, afin qu'elle juge s'il n'est point à propos qu'on leur fasse un mot de lettre sur ce sujet, pour montrer qu'elle leur en sait gré. Lesdits sieurs députés furent ouïs, par messieurs les Etats, le septième jour à dix heures du matin. Leur proposition fut conforme, et sur le sujet de la lettre qui leur a été écrite par ledit Roi, dont nous envoyons la copie que Barneveldt nous apporta l'après-dînée. Il est vrai qu'ils s'étendirent davantage sur le désir que leur maître avoit de prendre soin de leurs affaires et de les assister, sans néanmoins montrer qu'ils eussent aucune inclination à la guerre, ni volonté de mettre la main à la bourse si elle continuoit, ayant peut-être estimé que leur offre en général devoit suffire pour témoigner leur bonne volonté, et qu'étant telle elle ne pourroit offenser personne. Ils ajoutèrent encore qu'ils avoient charge de ne rien faire, délibérer ni conclure que conjointement avec nous.

Ils nous vinrent voir le même jour sur les trois heures après-midi.

M. de Barneveldt y étoit venu entre une et deux, ainsi avant eux, lequel nous fit entendre ce que dessus; et que les Etats enverroient leurs députés conjointement à eux et à nous dans trois ou quatre jours, lorsque tous les députés des provinces seroient arrivés, pour nous représenter premièrement l'obligation qu'ils ont aux deux rois, combien ils la ressentent aussi, et avoient désiré que fussions en ce lieu en-

semble, pour nous supplier prendre soin de leurs affaires, leur donner conseil sur la résolution qu'ils sont prêts de prendre, soit de paix ou de guerre, et de l'appuyer et autoriser de leur assistance, secours et moyens, tant en l'un qu'en l'autre; nous promettant et assurant de ne rien faire de leur part sans notre avis, consentement et intervention, puis qu'ils nous presseroient (d'autant que la paix dépend autant et plus de leur ennemi que d'eux) de leur vouloir déclarer le secours qu'ils peuvent espérer de vos Majestés, au cas qu'ils soient contraints de demeurer en guerre, afin que selon cela ils règlent leur affection et conduite pour accepter ou rejeter ladite paix. Quant auxdits sieurs députés, ils nous firent connoître qu'ils désiroient entrer dès-lors en conférence particulière avec nous; nous priant, pource qu'en étions mieux éclaircis qu'eux, à cause de notre long séjour ici, de nous vouloir ouvrir et dire ce qu'en sentions. A quoi leur fut répondu que M. Winood, qui avoit demeuré quatre ans entiers avec eux, et participé à tous les conseils des Etats, avec lequel nous en avions aussi souvent conféré, en étoit encore mieux informé: toutefois que leur ferions volontiers entendre tout ce qui s'étoit passé depuis son départ de ce lieu pour aller en Angleterre, comme nous fîmes. Ils nous dirent lors qu'ils n'approuvoient aucunement la révocation des navires, ni la minute de la ratification qu'ils ont vue, pour ce qu'elle n'est assez expresse, ni en termes et style convenables pour un titre solennel, et qu'ayant été donnée de la part des Etats, elle pouvoit être mieux; mais qu'on connoissoit bien qu'ils l'avoient faite de cette façon, crainte que la donnant comme il

falloit, il n'y eût eu plus de difficulté à l'obtenir, et que cela ne fût cause de rompre la paix, qu'on voyoit bien être désirée par eux à quelque prix que ce soit, laquelle ils craignoient encore être déjà plus avancée qu'on ne leur disoit. Nous reconnûmes avec eux que ce qu'ils disoient de la ratification étoit vrai, et qu'on pouvoit mieux faire, l'ayant déclaré aux députés des Etats, lesquels eurent charge de nous la communiquer avant qu'elle fût donnée au sieur Verreiken; ensemble ce qui nous sembloit être défectueux en icelle. Et en avions même dressé une autre, dont la copie a ci-devant été envoyée à M. de Villeroy, laquelle ils nous prièrent leur montrer, et, après l'avoir vue et considérée, l'ont approuvée, et dit qu'elle eût été bien de cette façon.

Nous leur dîmes néanmoins que l'autre ne laissoit d'être bonne, et qu'étant ainsi accordée, elle seroit suffisante, pourvu qu'en traitant on ajoute au traité les conditions requises pour rendre la paix assurée, et qu'ils aient à l'avenir autant de force et de bonne conduite, qu'ils seront bien fondés en titre pour la défendre. Etant derechef pressés par eux de nous ouvrir les premiers, encore que la cause nous en fût assez connue, et qu'ils le faisoient pour découvrir si nous tendrions à la paix ou à la guerre, nous fûmes contraints de le faire pour ne les mettre en soupçon qu'il y eût de l'artifice en notre conduite, et pour les exciter aussi par la franchise et simplicité de nos propos, considérés et retenus toutefois autant qu'il étoit besoin, de faire le semblable de leur part; et leur dîmes que M. Winood se pourroit bien souvenir des discours qu'avions eus ensemble à diverses fois sur

les affaires qui se présentent; qu'à la vérité, à notre arrivée en ce lieu, craignant que ces peuples ne fussent portés, tant par leur inclination que par le soin et direction de ceux auxquels ils commettoient leurs affaires, à une mauvaise et peu assurée paix, on remontra aux députés qui nous furent envoyés de la part des Etats, au nombre de sept, à savoir un de chacune province, qu'ils devoient bien et mûrement considérer ce qu'ils feroient, afin de ne s'en point repentir, représenté même les inconvéniens et dommages de la paix, si elle étoit mal faite. Et néanmoins déclaré que votre Majesté leur conseilleroit toujours de se mettre en repos, si l'occasion s'en offroit avec sûreté; mais que pour y parvenir ils feroient sagement d'en prendre son avis, et du roi de la Grande-Bretagne, avant que passer plus outre; et y procédant ainsi, se pourroient assurer du secours et assistance de votre Majesté, comme au contraire, s'ils ne se conduisoient avec ce respect et prudence, elle ne s'en mêleroit point. Que depuis nous avions toujours continué en cette même déclaration, sans faire chose contraire à ce premier avis, ni entrer en autres particularités, pource que l'affaire n'étoit en état pour y délibérer, fors ès conférences d'entre nous et ledit sieur Winood, esquelles nous nous étions toujours ouverts avec telle sincérité, qu'il aura pu facilement juger ce que nous sentions lors, qui étoit que la continuation de la guerre auroit plus de sûreté pour cet Etat que la paix, pourvu que les deux rois y voulussent apporter ensemble ce qui seroit requis pour la faire avec espoir de bon succès.

Mais depuis le départ dudit sieur Winood, ayant reçu lettres de votre Majesté, par lesquelles elle nous

mandoit que l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne qui résidoit près d'elle, lui avoit dénoncé et déclaré que son maître n'entendoit plus qu'on fournît aucuns deniers aux Etats, sur ce que la couronne de France devoit à celle d'Angleterre; et requis de ce un acte par écrit, lui semblant telle déclaration être un témoignage certain et évident que ledit sieur Roi n'y vouloit plus rien mettre à l'avenir, elle nous auroit, à cette occasion, commandé bien expressément, par la même dépêche, de ne plus tendre qu'à la paix, et faire tout ce que pourrions pour y disposer les volontés d'un chacun, en y apportant la discrétion et jugement requis pour l'obtenir la meilleure et plus avantageuse qu'il seroit possible pour les Etats, d'autant qu'elle n'avoit aucune volonté de supporter seule la dépense entière de cette guerre, ni moins de se mettre en péril d'entrer en une guerre non nécessaire, dont celle-ci pourroit être cause. Depuis lequel temps nous nous y sommes conduits plus lentement, avons moins rejeté les conseils de la paix, et aidé même à ramener ceux qui faisoient de sourdes et secrètes pratiques pour l'empêcher; bien certains qu'il seroit aisé de les y faire retourner, si ledit sieur Roi, qui a autant ou plus d'intérêt à maintenir la liberté de cet Etat que votre Majesté, changeoit d'avis, ou bien, s'il y persévéroit, qu'elle ne pourroit être blâmée d'assister seulement les Etats pour les aider à obtenir la meilleure et plus assurée paix qu'on pourroit, sans se mêler plus avant de la guerre. Qu'à la vérité, les deux rois demeurant joints et du tout unis ensemble pour conserver cet Etat, aussi bien par la guerre que par la paix, votre Majesté n'eût craint la dépense, et méprisé tous autres

périls et inconvéniens, bien certain que la seule appréhension de leur conjonction et amitié les eût détournés, et été cause de faire donner une bonne et assurée paix aux Etats, qui peut-être seront contraints d'accepter des conditions bien moins assurées à cette occasion.

Ces mêmes considérations nous avoient empêchés de contredire ouvertement à la résolution prise en l'assemblée des Etats pour la révocation des navires, et de rejeter aussi la minute de la ratification donnée audit sieur Verreiken au nom des Etats, sans nous formaliser de ce que la nôtre, communiquée secrètement à quelqu'un d'entre eux, n'avoit été reçue. Maintenant que les choses étoient encore entières, nous y pouvions délibérer, suivant l'intention de nos maîtres, et nous éclaircir ensemble de ce qui devoit être plus utile à cet Etat, pour essayer de les y porter, n'y ayant aucun préjugé en l'esprit de votre Majesté qui l'empêche de prendre avec ledit sieur Roi, les résolutions qui seront jugées les plus utiles, soit de paix ou de guerre. Nous y avons procédé ainsi pour être avertis, tant par M. Maldrée à son retour d'Angleterre, que par M. le prince Maurice, lequel disoit l'avoir su d'un gentilhomme écossais, nommé M. Baclou, assez familier avec ledit sieur Roi, qu'il voudroit bien que la paix fût rompue, pourvu que la cause de cette rupture ne fût rejetée sur lui; et qu'il le faisoit vraisemblablement pour s'exempter par ce moyen, tant de la haine des princes qui la désirent, que des dépenses et périls de la guerre; car notre discours, véritable en effet, et conforme aux commandemens de votre Majesté, tendoit à leur faire

comprendre que, si leur maître ne prend sa part de la dépense et du péril de la guerre avec votre Majesté, elle s'en retireroit aussi. Ainsi le roi d'Espagne auroit bon marché des Etats, estimant qu'ils seroient plutôt induits à se découvrir s'ils avoient quelque chose de secret et caché, que si nous eussions montré votre Majesté les vouloir secourir, soit seul ou avec ledit sieur Roi. Nous avons néanmoins reconnu, par tous leurs propos en cette seconde conférence, qu'ils désirent la paix ; et que feignant de ne point craindre à faire chose qui puisse déplaire au roi d'Espagne, ils cherchent plutôt à l'obliger qu'à l'offenser.

Ils nous ont bien voulu faire croire qu'ils estimoient la continuation de la guerre être plus assurée pour les Etats que la paix ; mais qu'ils les tenoient si fort enclins à ce repos, qu'ils n'étoient plus capables de prendre autre conseil ; ont aussi fait semblant d'ignorer que leur ambassadeur eût fait la susdite déclaration ; et si elle est vraie, ont interprété que c'étoit seulement pour ne plus payer par les mains de votre Majesté leur part des dépenses de la guerre, ni sur ce que la couronne de France leur doit, non pour refuser l'assistance et secours aux Etats que leur maître entend continuer tant qu'ils en auront besoin. Encore que cette excuse et palliation nous semblât être sans apparence, et que vraisemblablement ledit sieur Roi aimera toujours mieux payer sa part du secours sur ce que votre Majesté doit, que de le prendre en sa bourse, nous fîmes semblant de l'approuver ; et leur dîmes, si ledit sieur Roi avoit encore cette volonté, qu'il étoit temps de s'en déclarer, comme le vrai et seul moyen de retenir les Etats, et empêcher qu'ils

ne se précipitent à cette mauvaise paix qu'ils montrent de craindre, y ayant apparence qu'avec l'assurance d'être assistés de ces deux puissans rois, qu'on les pourra changer; mais qu'étant à présent en quelque défiance, tant à cause de ce que leur avons souvent dit que votre Majesté ne vouloit supporter seule les dépenses de cette guerre, que pour avoir appris ce que contenoit la susdite déclaration, non toutefois de nous qui l'eussions plutôt voulu cacher que publier, on ne devoit rien attendre d'eux qui ne sentît sa timidité et foiblesse, jusqu'à ce que cette défiance leur fût ôtée; que l'occasion pour le faire se devoit bientôt présenter, sur ce que lesdits sieurs des Etats nous ont fait dire plusieurs fois, avant la venue desdits sieurs députés, qu'incontinent après leur arrivée, ils nous prieroient ensemblement de leur vouloir donner assurance de ce secours, comme chose qu'ils prétendent être nécessaire, avant que pouvoir prendre aucune résolution, d'autant qu'en étant assurés, ils seront beaucoup plus hardis, et ne feront la paix sinon à bonnes conditions; comme au contraire, ils accepteront toutes sortes d'ouvertures qui leur pourront donner quelque apparence de repos.

La vérité est bien, outre ce que lesdits sieurs les Etats nous avoient fait dire et répéter, il y a déjà assez long-temps, sur ce sujet, que le sieur Barneveldt, le même jour et peu avant que lesdits sieurs députés nous fussent venus voir, en dit autant au président Jeannin, et que c'étoit leur intention de commencer par là. Il est vrai aussi que du passé, quand ils nous faisoient telles demandes, nous leur répondions toujours qu'il n'étoit raisonnable que votre Majesté fît

déclaration du secours qu'elle leur voudroit donner, sinon après qu'ils seroient du tout résolus de continuer la guerre, pource que le roi d'Espagne et les archiducs auroient occasion de croire qu'elle l'eût fait pour empêcher la paix, laquelle venant à se faire, nonobstant lesdites offres, comme ils montrent d'y être disposés, elle eût attiré sur soi la haine de ces princes, sans en recevoir aucun profit, ni pour elle ni pour ses amis; et qu'ils se devoient contenter de l'assurance que votre Majesté leur donnoit en général de les secourir et assister, pouvant croire que la même affection et intérêt d'Etat qui l'avoit mû du passé à les secourir, continuant encore, elle ne les abandonneroit non plus. Et de cette réponse nous avons dès long-temps donné avis à votre Majesté, qui par ses lettres nous a toujours témoigné de l'approuver: mais nous avons à présent changé d'avis, ou plutôt caché ce que nous en sentions, pour reconnoître l'inclination dudit sieur Roi, et s'il avoit seulement envoyé ses députés pour assister à la paix, comme aucuns disent, non pour aider à faire guerre, au cas que les Etats soient contraints de la continuer; c'étoit aussi pour avoir moyen, sur ses offres de secours, de mettre en avant qu'il étoit raisonnable d'obliger pareillement les Etats envers les princes desquels ils seroient assistés de quelque secours, au cas que le roi d'Espagne voulût faire la guerre à l'un d'eux, c'est-à-dire, de faire une ligue du moins défensive.

Nous avions encore cette considération, que, montrant, ou plutôt feignant que votre Majesté étoit disposée d'entrer en cette offre, et que le refus venoit de la part du roi de la Grande-Bretagne, les Etats

auroient occasion de mieux sentir de votre affection à les secourir que de la sienne. Et outre tout ce que dessus, il est certain que l'offre d'un secours raisonnable eût beaucoup servi pour relever le courage à ces peuples, et leur faire rejeter une mauvaise paix, quand même l'offre n'eût été si grande que leur nécessité semble le requérir, pourvu qu'on l'eût accompagnée de bons propos, pour leur laisser quelque espérance de mieux au besoin. Mais lesdits sieurs députés n'y ont aucunement voulu entrer, et ont dit la même raison que faisions avant leur venue, quand telle proposition nous étoit faite, qui, à la vérité, est bonne; mais ils nous ont trop fait connoître par tous leurs propos qu'ils ne vouloient aucunement offenser le roi d'Espagne et les archiducs, ni les mettre en soupçon qu'ils eussent été cause par telles offres de la continuation de la guerre; et ont encore mieux exprimé cette secrète conception, lorsque, montrant d'être en peine eux-mêmes comme on pourroit retenir ces peuples, s'ils couroient avec trop de précipitation à la paix, nous leur avons dit qu'il les faudroit du moins obliger dès à présent à ne faire aucune paix ni trève, sans l'avis et consentement des deux rois; car le sieur Winood a répondu soudainement qu'il se falloit contenter de requérir d'eux que la paix fût faite avec nos avis et consentement, présupposant déjà que l'on la doit faire, et non délibérer avec nous si on fera paix ou guerre, pour ne laisser aucun soupçon qu'ils soient envoyés ici pour assister les Etats à prendre des conseils de guerre, mais seulement de paix. Il s'est même laissé aller à nous dire qu'ils feroient bien en sorte que les archiducs nous

prieroient ensemblement de les aider et assister à faire cette paix, et qu'ils s'en tiendroient obligés aux deux rois : ce que n'avons pas rejeté, mais montré de l'avoir agréable ; nous demeurant toutefois en soupçon que ledit sieur Roi sembloit par cette ouverture être en meilleure intelligence avec eux que nous.

La fin de notre discours a été qu'ils penseroient plus mûrement à tout ce que dessus, pour en délibérer et traiter ci-après ensemblement. Ils furent comme surpris, n'ayant cru que dussions entrer si avant en affaires, encore qu'ils nous en eussent requis et prié ; mais nous le fîmes exprès pour ne leur donner loisir de penser sur telles propositions, et pour découvrir, par ce moyen, plus tôt ce qui étoit de leur intention, qu'on cache bien souvent avec artifice, quand on s'est préparé aux réponses qu'on veut faire. Plusieurs jours se sont passés depuis, sans que nous nous soyons vus, eux désirant couler le temps et ne se découvrir davantage, jusqu'à ce que la ratification venue ou refusée, ils soient plus éclaircis de ce qu'on doit espérer de la paix ou de la guerre ; car nous étant derechef vus les 13 et 15 de ce mois, ils sont encore demeurés plus retenus qu'en la conférence précédente ; et quoiqu'ayons été long-temps ensemble, il n'y a rien qui mérite d'être ajouté au discours précédent. Les Etats s'étant assemblés au nombre de plus de quatre-vingts, les 14, 16 et 17, pour délibérer sur ce qu'ils nous devoient proposer, envoyèrent vers nous en particulier le 18, sur les dix heures du matin, neuf députés, pour nous faire entendre, par la voix de M. de Barneveldt, ce qui est contenu en l'écrit qui nous fut laissé lors, après avoir été lu par M. Aërsens, duquel

nous envoyons la copie à votre Majesté. Ils nous déclarèrent aussi qu'ils s'en alloient à la sortie de notre logis trouver les députés du roi de la Grande-Bretagne pour leur en dire autant. Notre réponse fut en général qu'ils avoient assez expérimenté et reconnu avec quelle affection votre Majesté avoit pris soin de leurs affaires, et aidé à la conservation de leur liberté; que jugeant bien à présent la longueur de la guerre leur avoir fait souffrir beaucoup de mal, et qu'un bon repos leur seroit fort nécessaire, elle aideroit très-volontiers à les y mettre; et s'ils étoient contraints de continuer la guerre, qu'ils se pourroient aussi assurer qu'elle ne les abandonneroit non plus que du passé : mais que, pour faire réponse particulière à ce qu'ils nous avoient dit et donné par écrit, nous désirions nous assembler avec les députés du roi de la Grande-Bretagne, sans lesquels nous avions charge de ne délibérer ni résoudre aucune chose; et qu'étions bien certains qu'ils apporteroient la même affection que nous à tout ce qui seroit de leur bien et contentement.

Lesdits sieurs députés des Etats furent trouver aussitôt ceux dudit sieur Roi, auxquels ils firent ladite proposition, voulurent laisser l'écrit; mais ils firent refus de le prendre et dirent qu'ils avoient charge de ne rien écouter, délibérer ni résoudre qu'en commun avec nous, étant prêts de se trouver en notre logis pour l'entendre derechef, recevoir ledit écrit ensemblement, et y faire telle réponse qu'aviserions entre nous. Nous fûmes avertis de cette réponse par M. de Barneveldt, et qu'il leur avoit dit qu'étions aussi en cette résolution de ne rien faire sans eux. Le même

jour, sur les quatre heures, ladite assemblée fut faite en notre logis, les mêmes propos répétés par ledit sieur de Barneveldt, l'écrit donné, un pour nous et un autre pour lesdits sieurs députés; et, la réponse faite par la voix du président Jeannin, au nom de tous, qui fut seulement de les assurer de la bonne volonté des deux rois, que nous considérerions ensemble ce qu'ils nous avoient dit et donné par écrit pour y répondre plus particulièrement. Les députés des Etats s'étant retirés, nous demeurâmes assez long-temps ensemble. Et lors les députés dudit sieur Roi se mirent à discourir plus ouvertement avec nous qu'ils n'avoient encore fait; fîmes tous même jugement de cet écrit; et que ceux qui désirent la paix en ces pays avoient mis en avant cette ouverture d'inviter les deux rois à faire la guerre ouverte, sans parler du secours accoutumé, ni même d'un plus grand s'ils en avoient besoin, afin que sur le refus d'y entrer, ils eussent plus de moyen de persuader qu'il la faut faire, et préférer ce conseil à tout autre; que cette demande à deux grands rois, d'entrer en guerre ouverte pour eux, n'étoit assez considérée, et faite en saison mal opportune, puisqu'ils sont entrés si avant en traité pour essayer de se mettre en repos, et qu'il leur devoit suffire d'employer leur aide et secours, en délaissant à leur discrétion et jugement ce qu'ils estimeroient devoir être fait pour leur bien et conservation, attendu même que ce n'est eux qui les contraignent de demeurer en guerre, mais plutôt désirent aider à les mettre en repos, si on le peut faire avec leur sûreté; qu'ils ne semblent pas aussi avoir été assez prudens, d'offenser et irriter le roi d'Espagne, comme ils font par cet écrit, s'ils dési-

rent la paix, et par le moyen d'icelle avoir le trafic en ses pays, et mettre leurs facultés aucunement à sa merci. Ils font encore connoître, par ce même écrit, qu'ils sont en état de pouvoir faire la guerre, aussi bien que de traiter la paix; qu'il n'y a rien de plus que ce qu'ils en ont publié, et que leur résolution est de n'entrer en aucun traité qu'avec l'avis, contentement, intervention et manutention des deux rois, qui est en effet l'acte que votre Majesté a tant désiré et demandé; car ce mot contentement signifie autant, et semble encore avoir plus de force et d'efficace que celui de consentement; mais ils ont voulu suivre leur façon, et l'envelopper en d'autres propositions dont ils se fussent bien passés.

Nous pouvons toutefois assurer votre Majesté qu'en ce grand nombre de députés, qui étoit de plus de quatre-vingts, ils ont tous fait connoître si évidemment qu'ils ne vouloient faire aucune chose sans les deux rois, et particulièrement sans votre Majesté, que ne voyons à présent aucune occasion d'en douter. Les députés dudit sieur Roi et nous avons aussi parlé ouvertement des conditions et sûretés de la paix, qui sont celles dont nous avons souvent donné avis à votre Majesté, lesquelles ils approuvent, comme aussi l'intervention, en étant requis par les Etats, et s'il est possible par les archiducs même; approuvent pareillement les ligues et confédérations d'entre nous et lesdits Etats, et d'entrer en tous ces traités avant la conclusion de la paix, au cas qu'on la puisse faire, en quoi ils se sont montrés plus francs et traitables qu'au commencement. Si c'est artifice ou non, il n'y a que la suite des affaires qui nous le puisse découvrir;

mais nous avons grande occasion par leurs derniers propos d'en bien espérer. Ils ont encore dit à M. de Barneveldt qu'ils avoient charge du Roi leur maître de n'entrer en aucun débat avec nous sur la préséance, mais qu'ils ne feroient pas ainsi avec ceux d'Espagne ; et néanmoins qu'ils estimoient, nous déférant ce respect de venir en notre logis, que leur donnerions par courtoisie, lorsque les Etats y seroient assemblés avec nous, la même séance que faisions en particulier, quand nous y sommes seuls. A quoi lui fîmes réponse que ce seroit chose préjudiciable à la dignité de votre Majesté, et contraire à ce qu'ils disent nous vouloir céder ; car notre logis ne seroit au temps de ladite assemblée, maison privée, mais publique, choisie pour y faire un acte solennel. Par ainsi que prendrions la première et plus honorable place comme nous avons fait, et eux l'ont souffert sans s'en formaliser, montrant de se vouloir conduire en tout et partout avec amitié et bonne intelligence.

Ayant remis au lendemain, dix-neuvième, à délibérer entre nous sur cet écrit, nous les fûmes trouver en leur logis par forme de visite, et eûmes plusieurs propos sur ce sujet, comme encore depuis en deux autres conférences faites en notre logis, où leur fîmes voir la réponse qu'avions mise par écrit, qu'ils ont approuvée ; et de cette même façon a été faite et récitée de vive voix par le président Jeannin, au nom commun des deux rois, et en son logis, le 22 de ce mois, où les mêmes députés dudit sieur Roi et des Etats se sont assemblés à cet effet, lesquels députés des Etats ont fait grande instance de l'avoir par écrit, du moins pour en faire la lecture en leur as-

semblée : ce que leur avons accordé, à la charge qu'étant mise ès mains de M. de Barneveldt, il nous promettoit de le rapporter à l'issue du conseil, sans en retenir aucune copie ; les députés dudit sieur Roi l'ayant ainsi désiré, sans vouloir aucunement consentir qu'ils en prissent copie, dont nous eussions pour notre regard fait moins de difficulté pour les engager davantage ; aussi que votre Majesté témoigne assez par d'autres actions plus importantes que d'un simple écrit, le soin qu'elle a de cet Etat. Ladite réponse ayant été lue en l'assemblée des Etats, ils en sont demeurés fort contens ; mais ils ont bien jugé qu'ils nous devoient donner occasion de parler plus ouvertement, ayant le sieur Barneveldt dit au président Jeannin en particulier qu'ils n'avoient pas entendu demander précisément que les deux rois fissent déclaration ouverte de guerre ; bien est-il vrai qu'ils le désireroient, mais s'il ne leur plaît de le faire, qu'ils se contenteroient d'un secours raisonnable.

Ledit président Jeannin lui a répondu que l'écrit, à le bien prendre, ne pouvoit être entendu que d'une guerre ouverte, puisqu'ils mettoient à la suite de leur proposition, qu'il seroit à propos de renouveler l'alliance de l'an 1596, et de la fortifier et augmenter encore s'il étoit besoin ; car cette alliance le contient en termes si exprès qu'il n'y a moyen d'en douter. En ces trois dernières conférences, entre nous et les députés dudit sieur Roi, pour aviser à la réponse qu'il nous falloit faire, ils nous ont dit et déclaré plusieurs fois que leur maître n'abandonneroit jamais cet Etat, et montré qu'il entreroit plus volontiers en guerre ouverte, et qu'eux le jugeoient

aussi plus à propos, que de leur donner un secours foible et lent, qui ne les fasse que consumer, sans mettre fin à la guerre, et sans que les deux rois en tirent aucun profit. Nous avons aussi considéré, encore que leur but soit de tendre à la paix sans doute, quoiqu'ils parlent de guerre ouverte, qu'ils nous ont excité néanmoins de ne faire apparoir par notre réponse qu'ayons ce désir, pour ne trop offenser ceux qui veulent la guerre, même le prince Maurice, et relever le courage aux peuples, qu'ils craignoient y être déjà trop enclins. Votre Majesté voit, par ce qui est contenu ci-dessus, ce qu'avons pu tirer et reconnoître de l'intention desdits députés, ce que les Etats ont fait pour lui donner contentement, touchant l'acte qu'elle a désiré d'eux. Et pour le regard de la ligue que prétendions faire, encore qu'ils soient en très-bonne volonté, deux difficultés se sont présentées qui nous ont contraints de la différer : l'une, que les députés dudit sieur Roi ont déclaré qu'ils n'y vouloient aucunement entendre, jusques à ce qu'on soit du tout assuré s'il y aura paix ou non, offrant de la faire lors et à l'instant même que la ratification venue, les Etats auront pris résolution de traiter; et si la ratification ne vient, que nous serons assez recherchés et pressés d'eux : ils en auront besoin pour le secours de guerre. Nous avons donc considéré que la faisant seuls, et à présent que les Etats la demandent et recherchent pour la guerre, il seroit à craindre que, voyant le secours des Etats assuré par cette ligue, votre Majesté obligée à leur conservation, et eux déchargés de cette dépense, qu'ils ne fissent difficulté d'en être après; encore

que lesdits sieurs députés nous aient donné assurance du contraire ; et par ce moyen votre Majesté ne se trouvât seule à supporter ladite charge, ce qu'elle nous a mandé plusieurs fois ne vouloir faire, et que si le roi de la Grande-Bretagne n'y contribuoit son tiers, elle n'entendoit s'en mêler non plus que lui.

L'autre raison est que les Etats qui pressoient eux-mêmes cette ligue, et la jugeoient nécessaire pour être assurés de ce secours en cas de guerre, et pour induire aussi plus aisément les archiducs à la paix, par la crainte d'icelle ligue et secours, le demandoient plus grand que les deux millions. Or votre Majesté nous a mandé plusieurs fois qu'elle ne vouloit outre-passer pour le présent cette somme. Ce délai, Sire, ne peut être d'aucun préjudice pour la ligue en cas de guerre; car ne s'en pouvant passer lors, ils accepteront ce que votre Majesté leur voudra offrir, et la feront à telles conditions qu'il lui plaira : et quant à la ligue en cas de paix, nous y procéderons aussitôt que la résolution sera prise d'entrer au traité, chacun y étant disposé ici. Et ne doit-on aucunement craindre que les Etats souffrent jamais que les archiducs obtiennent des conventions par le traité qui les empêchent de faire lesdites ligues, et que les Etats n'en fassent instance avec chaleur, pource que la paix ne peut avoir aucune sûreté pour eux sans cet appui. Aussi est-il vrai que les prince Maurice et comte Guillaume s'étonnent, et disent ne pouvoir imaginer les raisons qui meuvent votre Majesté d'en douter, et y ajoutent, encore qu'ils n'aient assez d'autorité et pouvoir pour empêcher la paix, qu'ils n'en ont que trop pour

assurer votre Majesté qu'elle ne sera jamais faite sans cette ligue, et désireroient que les archiducs se voulussent formaliser pour l'empêcher, d'autant qu'ils se serviroient de ce moyen pour rompre la paix, qu'ils blâment toujours. Et le sieur de Barneveldt d'autre côté, qui n'a autre but et dessein que de la faire, nous en dit autant; et demandent souvent si nous les tenons pour des fous et insensés, qui se veulent commettre du tout à la foi de leurs ennemis, et offenser leurs meilleurs amis, ou pour mieux dire, le prince, qui seul a affection et pouvoir de les conserver; car les députés d'Angleterre n'ont pas depuis leur venue changé l'opinion qu'on avoit ici de tirer plutôt des paroles d'eux que de bons effets.

Nous en conférerons encore avec d'autres qui ont créance dans l'Etat, et reconnoissons que c'est leur avis, et qu'ils jugent tous sainement du besoin qu'ils ont de votre appui. A la vérité, nous craindrions davantage cet inconvénient, et qu'ils ne fussent pour s'accommoder à la volonté de leurs ennemis, s'ils étoient réduits à cette nécessité de ne pouvoir subsister autrement, ou s'ils étoient si ardens à chercher une mauvaise paix pour se procurer eux-mêmes la ruine de leur pays, que tout autre conseil leur déplût. Or ils sont plus puissans qu'ils ne furent jamais, se font fort de contribuer dix millions de florins chacun an, et y en a plusieurs maintenant, des plus sages, qui montrent d'appréhender les périls de la paix, et disent si le prince Maurice veut aider à retrancher les grandes et superflues dépenses qu'on a faites du passé, tant ès garnisons qu'ès fortifications, qu'ils ont assez de courage et de résolution pour continuer

la guerre, étant assistés de votre Majesté et du roi d'Angleterre, non du secours excessif tel qu'on l'a demandé au commencement, mais d'un beaucoup moindre. Nous écoutons un chacun, et apportons toute la circonspection qu'il nous est possible pour n'être point trompés, et faire que votre Majesté demeure satisfaite. Mais il nous semble honteux de rechercher ces peuples avec tant de crainte et de défiance, comme si cet Etat qui ne fait que de naître, et n'a encore eu loisir de prendre racine et de s'affermir, ne devoit pas plutôt rechercher l'amitié et alliance d'un grand Roi, et craindre qu'il ne s'éloigne d'eux, que lui-même être en peine et souci pour les en prier et requérir. Nous jugeons donc qu'en différant quelque temps, nous aurons la ligue que votre Majesté désire, plus honorablement et à meilleures conditions aussi; et si elle évitera la jalousie que l'Anglais en auroit, si la faisions seuls et avant lui; et pareillement la haine du roi d'Espagne et des archiducs, qui auroient sujet de se plaindre de ce traité, comme fait pour rompre la paix, qui sans doute ne laissera de se faire, si la ratification vient, et qu'ils accordent l'intervention, y ayant assez de facilité à tout le surplus. Vous ne mettez rien en hasard y procédant ainsi, et ne faites aussi rien d'incertain et contre votre dignité; car avant la fin d'octobre, qui est le terme du premier paiement de ce qui reste du secours de cette année, dont les Etats font toujours instance, les choses seront si avancées que nous y verrons clair. Et néanmoins, quand nous serions encore lors aussi incertains de ce qui devra arriver, soit de la paix ou de la guerre,

qu'à présent, il nous semble qu'y ayant tant de raisons pour espérer bon succès de cette affaire, que la résolution s'en fera au gré et contentement de votre Majesté, et plus pour craindre le contraire, qu'il est plus à propos de basarder le premier terme que de le refuser, pource que le refus apporteroit tant de dommage et de désordre aux affaires, et de mécontentement à ces peuples, que le mal qu'on craint avec de foibles conjectures en deviendroit presque assuré.

Nous voyons bien, Sire, ce que prenons sur nous en vous donnant cet avis, et si l'événement étoit contraire à notre projet, et à l'espérance que lui donnons, qu'il y auroit sujet de nous blâmer et calomnier; mais nous nous assurons qu'elle saura bien considérer par sa prudence nos raisons, et la nécessité qu'il y a de suivre ce conseil, et par ainsi juger que faisons tout ce que peuvent bons et fidèles serviteurs pour lui donner contentement, et rendre notre travail heureux, comme nous nous promettons avec l'aide de Dieu qu'il sera. Nous faisons bien notre profit, sans rien gâter toutefois du côté des archiducs, des propos qu'il a plu à votre Majesté tenir au Cordelier, n'y ayant personne qui ne loue cette franchise et générosité accompagnée de prudence; car chacun connoît par là qu'elle ne craint point de parler ouvertement de son affection à secourir les Etats. Ils se tiennent par ce moyen plus assurés de son assistance, et obligés à lui donner tout contentement. Et néanmoins les archiducs, qui ne sont qu'assez avertis de ce secours, quand votre Majesté l'eût voulu dissimuler, ont aussi occasion de croire par cette liberté

qu'il n'y a rien de pis; et que ce qu'elle a dit de son désir à la paix, est aussi véritable que le surplus, qui sera cause peut-être qu'ils la supplieront de s'y employer, et le doivent faire aussi, s'il y a quelque prudence en leur conduite, quand ils sauront ce que les Etats ont fait et délibéré en ces derniers jours, et ce que vous pourrez, Sire, pour y aider ou nuire. Ceux qui avoient en ce lieu si grande espérance de paix, et tenoient la ratification d'Espagne comme assurée, s'en défient bien fort à présent, craignant qu'elle ne soit pas envoyée; car on n'en a aucunes nouvelles, encore que le dernier jour du terme fut hier, et personne n'est venu pour demander passe-port, faire excuse ou requérir nouveau délai, dont ils sont autant étonnés que le prince Maurice réjoui, lequel dit avoir eu avis de bon lieu que le Cordelier fut bien vu et reçu du roi d'Espagne à son arrivée, pource qu'il promettoit beaucoup de la paix, et assuroit que la ratification envoyée suffiroit pour y parvenir; mais que l'avis étant venu que les Etats en demandoient une autre plus expresse et en meilleure forme, il ne l'avoit point voulu voir depuis. Aucuns parlent de traiter avec l'archiduc s'il a procuration du roi d'Espagne, et promesse de ratifier. Plusieurs rejettent cette opinion, et le prince Maurice surtout: on nous voit si bien unis ensemble, les députés d'Angleterre et nous, et que votre Majesté a la principale autorité en cette conduite, que les plus foibles et timides commencent à s'en fortifier et relever; et jugeons bien que nos avis seront fort autorisés, et presque toujours suivis, pourvu que lesdits sieurs députés continuent à faire comme ils ont commencé.

Le président Jeannin a dit à Barneveldt que si on n'a nouvelles de la ratification dans deux ou trois jours, il seroit fort à propos de faire paroître qu'ils sont résolus à la guerre, et de traiter avec nous et les députés de la Grande-Bretagne, pour le secours, et les ligues et alliances; que ce seroit aussi le moyen de découvrir si on doit espérer quelque chose du roi d'Angleterre, et de l'obliger du tout à être de la partie, et de faire aussi que les archiducs, s'ils ont quelque pouvoir de traiter, s'avancent, crainte de ce que pourrions faire ensemble. Il a approuvé cet avis. Nous désirons bien fort cet éclaircissement pour être assurés avec quelle sincérité lesdits sieurs députés d'Angleterre voudront procéder en tout ce que nous aurons à traiter par ensemble ci-après, et là-dessus régler notre conduite avec eux; car on pourroit bien soupçonner de la dissimulation et de l'artifice en ce qu'ils nous ont dit du passé. Mais en cette action touchant le secours et les alliances, ils seront contraints d'y entrer, ou, le refusant, faire connoître qu'ils n'ont pas bonne intention, et qu'ils sont venus pour aider à faire la paix, et en avoir le gré des archiducs, non pour aider à assister les Etats. On est fort en peine ici de cette armée navale d'Espagne, qu'on dit être sur la côte de Biscaye: aucuns disent que c'est pour venir à Embden; mais le prince Maurice ne le craint point. On dit qu'il y a deux mille hommes des leurs, qui sont dans un faubourg de ladite ville, qui entreront quand il sera besoin, et qu'on peut accroître ce nombre de gens, quand les habitans voudront; que la ville est forte, et faudroit un long siége. Or, dès la fin du mois d'octobre, les gelées sont grandes

au port, où ladite armée se trouveroit incontinent assiégée par les forces des Etats, lesquels peuvent mettre en un mois une plus grande armée de mer que celle d'Espagne pour la combattre et défaire. Il ne craint point non plus les côtes de ces Provinces, esquelles les navires ne peuvent entrer qu'avec très-grand péril, quand ils ôtent les marques et tonneaux qui servent aux pilotes pour reconnoître les rades esquelles il y a de la sûreté; mais bien est-il en doute qu'elle ne s'adresse à leurs pêcheurs, qui sont sur les côtes d'Ecosse et d'Angleterre au nombre de plus de huit cents navires, séparés et éloignés les uns des autres de près de vingt lieues. Et toutefois cette entreprise ne pourroit être faite sans violer la dernière ampliation de la trève acceptée par le roi d'Espagne, et qu'il n'y a point d'apparence aussi, si l'armée est si grande qu'on dit, qu'elle ait été dressée et mise en mer avec si grande dépense, pour faire un si petit exploit, qui néanmoins seroit fort dommageable à ces peuples.

Un autre bruit est venu, que ladite armée étoit entrée au Détroit, et qu'elle sembloit avoir dessein contre les Vénitiens, étant jointe avec les forces qui sont au Milanais : ce soupçon nous fait aussi craindre la Provence. Le prince Maurice a envoyé des navires en mer pour découvrir et en avoir avis, au cas qu'elle soit en cette mer ici. Depuis cinq ou six jours, des marchands d'Amsterdam, retournés de Livourne, ont assuré qu'il y a eu un grand combat en l'Inde orientale, près Malaca, entre la flotte des Hollandais qui étoit allée auxdites Indes, et celle du vice-roi d'Espagne, qui réside ordinairement à Goors, et que

les Espagnols ont perdu près de trois mille hommes. Ceux d'ici n'en ont point encore d'avis des leurs, et estiment que cet avis, venant du côté de leurs ennemis, doit être véritable. Finissant cette lettre, le gendre de M. de Barneveldt nous est venu dire de sa part que le Cordelier et le sieur Verreiken avoient écrit par un trompette aux Etats, pour les supplier de ne prendre de mauvaise part si la ratification n'avoit été ponctuellement envoyée au jour convenu, qui expira seulement le vingt-deuxième de ce mois; qu'ils l'attendoient de jour à autre, se promettoient de l'avoir bientôt, et de leur donner tout contentement. M. Aërsens nous a apporté les lettres aujourd'hui pour les voir, par lesquelles le Cordelier parle plus assurément de cette ratification; et ledit sieur Verreiken, comme l'espérant seulement, et avec quelque défiance : on ne leur déniera encore cette attente. Nous prions Dieu, Sire, qu'il maintienne et conserve votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-quatrième jour de septembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du même jour 24 septembre 1607.

Monsieur, notre lettre au Roi ne sera que trop longue et confuse; mais excusez-nous s'il vous plaît : j'écrivois de jour en autre ce qui se passoit, et le faisois mettre en chiffre pour l'envoyer à l'instant, si quel-

qu'un se fût présenté; ainsi elle s'est grossie : et sur la fin, que je pouvois faire un amas de tout pour le réduire à peu, sans rien omettre toutefois de ce qui mérite d'être écrit, le vent s'est trouvé si à propos, que j'ai mieux aimé la faire partir de cette façon que perdre un jour ou deux. La disposition des Etats est meilleure envers Sa Majesté qu'elle ne fut jamais. Les propos qu'elle a tenus au Cordelier, dont j'ai fait mon profit sans offenser personne, les ont fort contentés. Il est vrai que M. Aërsens en a plus mandé par ses lettres que n'en ai dit même touchant la religion, et que le Cordelier avoit dit qu'on mettroit la ratification d'Espagne ès mains de Sa Majesté, ainsi que M. de Barneveldt m'a dit. Les Etats n'estiment pas que les députés d'Angleterre aient grande volonté d'ajouter de bons effets à leurs paroles, qui sont telles que les pourrions désirer: pourvu que l'intention soit semblable, et qu'il n'y ait rien de déguisé envers eux ni envers nous, nous aurons toute occasion d'en être contens. Vous verrez la forme de l'acte, qui n'est pas comme je le demandois, le mot de contentement y ayant été mis au lieu de celui de consentement; mais il a la même force et efficace, et n'y a eu que ce seul pontille qui l'a fait changer : à savoir, qu'ils ne seroient pas peuples libres, mais dépendans de la sujétion d'autrui, s'ils étoient comme forcés et contraints par cette obligation de faire ce qui plairoit à Sa Majesté, à laquelle ils veulent bien donner ce qu'elle désire de leur plein gré, pour les bienfaits qu'ils en ont reçus, et pour en avoir besoin à l'avenir, mais non avec une contrainte si abjecte et servile : c'est ainsi qu'ils la nomment. L'intention et la volonté

sont néanmoins fort bonnes ; vous pouvant assurer qu'avons à présent beaucoup d'autorité et de pouvoir en la conduite des affaires, et que le sieur Barneveldt est aussi entré en confiance avec moi, qui lui communique plus privément que je ne faisois du passé : aussi n'ai-je rien omis de ce que j'ai pensé le pouvoir lier et obliger à Sa Majesté.

Quant à la ligue défensive, vous verrez par nos lettres au Roi les causes qui nous ont contraints de la différer, et que ce délai ne peut être d'aucun préjudice pour les raisons y contenues. J'estime aussi qu'il n'y aura aucune difficulté sur les conditions dont vous m'avez écrit, comme de rendre le secours plus grand, s'il n'y a que l'un qui soit assailli ; et moindre si les deux le sont ensemble : et sur ce pied, que le Roi fournissant le double du secours, ils soient tenus au simple, soit en argent, gens ou vaisseaux, pilotes et armement de navires. Comme aussi que cette ligue soit à la vie du Roi, et de dix ou vingt ans après sa mort ; car le sieur Barneveldt, avec lequel j'en ai communiqué, l'assure ainsi ; puis elles sont si raisonnables, et à l'utilité commune des uns et des autres, et plus encore des Etats, qu'avons toute occasion de le croire ainsi. La difficulté sera au recouvrement de l'argent donné du passé ; car on n'a fait aucun traité avec eux pour ce regard. Ils ne promirent jamais de le rendre ; ils ont seulement donné des certifications qu'ils l'ont reçu pour la décharge des trésoriers qui en faisoient les paiemens, sans y ajouter aucune obligation ou promesse de le rendre ; ce que la feue reine d'Angleterre stipula à son profit, et de ses successeurs, quand elle promit de les secourir, par un

traité qu'elle fit avec eux. Et le sieur Barneveldt nous a dit aussi du vivant de M. de Buzanval, que Sa Majesté donnoit cet argent, non en intention de le retirer, mais pour les secourir secrètement, occuper les forces, et consumer les moyens du roi d'Espagne pendant trois ou quatre ans, au bout desquels elle lui avoit promis et assuré, de sa propre bouche, d'entrer ouvertement en guerre contre lui, le priant de faire en sorte que les Etats voulussent soutenir cette guerre jusques audit temps, et que la guerre qu'il feroit lors ouvertement les délivreroit de tout péril : ce que ledit sieur de Buzanval nous confirma être vrai, et nous le soutint avec ledit Barneveldt; lequel y ajouta aussi que, sur cette espérance de la déclaration de Sa Majesté, il avoit fait toutes sortes d'efforts, et donné avis de faire grandes levées en son pays, et a été à vrai dire presque le seul auteur de faire durer la guerre et l'animosité contre l'Espagnol. J'y ferai toutefois ce que je pourrai, afin, si on ne recouvre tout, qu'on ne perde aussi tout; mais il n'est encore temps de le tenter: ce sera lorsqu'entrerons aux conditions de la ligue; car si la guerre continue, nous pourvoirons mieux à les obliger, et rendre le secours avenir, et aurons plus de sujet de parler du passé, et pareillement la paix se faisant, au cas qu'ils prétendent quelque chose de Sa Majesté, comme ils feront sans doute. Et peut-être sera-t-il bon qu'on les oblige par ce moyen plus étroitement au Roi et à son Etat, en leur donnant quelque argent par forme de prêt, à la charge de le rendre et payer, soit en fourniture de vaisseaux ou autrement, ainsi que vous le proposez et désirez, pour ce qui est du passé; on

bien par forme de pension, comme aux Suisses: et à la charge néanmoins du secours en temps de paix, même d'un certain nombre de vaisseaux bien fournis et équipés chacun an, lors et quand Sa Majesté les en requerra, outre le secours mutuel en temps de guerre, auquel la ligue les obligera.

Quant à ce que vous me mandez si on pourra faire un traité avec eux pour en tirer secours à l'avenir, de certain nombre de vaisseaux bien équipés et armés, sous prétexte de rendre l'argent qu'on leur a prêté, cette ouverture est fort bonne; mais ce ne doit être qu'au cas que le roi d'Espagne et les archiducs voulussent insérer dans le traité de paix quelques conditions qui empêchassent les Etats de traiter la ligue que prétendons du moins défensive, et qu'eux fussent si mal avisés de le souffrir; car cette forme de traiter, sagement prévue, seroit plutôt un paiement de ce qu'ils doivent, qu'on pourroit diviser en plusieurs années, qu'une ligue; et néanmoins serviroit autant, sans que le roi d'Espagne et les archiducs eussent pourtant sujet de s'en plaindre. Mais, ou je suis fort trompé, il ne sera besoin que nous venions à ce remède. Quant à l'intervention au traité, nous avons toujours entendu que les Etats nous en requerroient, comme ils font, et seroit bien honorable et désirable aussi que les archiducs en fissent autant; comme au contraire préjudiciable à la dignité du Roi, si nous venions à nous y ingérer de nous-mêmes. Les députés d'Angleterre l'entendent ainsi, montrent de ne s'en point soucier, et ne vois aussi que Sa Majesté y ait grand intérêt, pourvu qu'en effet la ligue se fasse

avec les Etats; mais sont lesdits Etats qui le désirent et demandent instamment, disant qu'ils ne feront jamais la paix autrement, et que cette intervention tiendra en plus de respect et de crainte le roi d'Espagne et les archiducs, qui n'oseront sitôt rompre ledit traité à cause de cet appui, et que les deux rois en seront encore plus obligés à les secourir en cas d'infraction, d'autant que le traité contiendra par exprès, qu'ils s'obligeront à secourir contre celui qui enfreindra. Et cette obligation pourroit aussi donner cause à la ligue entre les deux rois et les Etats, pour le secours qu'ils devroient tirer l'un de l'autre contre l'Espagne et les archiducs, où ils en seroient assaillis; mais elle n'est pas tellement attachée à ladite intervention, qu'ils ne la puissent conclure sans cela, soit entre les deux rois et les Etats, ou le Roi seul avec eux, comme aussi entre les deux rois ensemble pendant certain temps : à savoir, celui du secours si la guerre continue, pourvu que le roi d'Angleterre s'y veuille accorder en ce qui le peut toucher, comme ses députés assurent qu'il fera. Mais toutes vos lettres m'ont donné tant de soupçon de ce qui doit venir de ce côté et du comte de Salisbury, que nous en douterons toujours, jusques à ce que les effets nous assurent contre cette crainte; vous verrez ce que nous en mandons par notre lettre au Roi. Ils étoient fort retenus et couverts au commencement, ils se sont depuis élargis, et montrent maintenant de nous vouloir beaucoup déférer, et de n'avoir en tout qu'un même avis avec nous. Si crains-je que les Etats n'en tirent que de bons propos pour conserver tant qu'ils pourront leur amitié, et peu d'affection

en ce qui touchera l'intérêt de Sa Majesté. Peut-être y aura-t-il de l'envie et de secrets empêchemens, n'y ayant, comme j'estime, une ouverte contradiction, n'ayant non plus de volonté de déplaire à Sa Majesté qu'au roi d'Espagne et aux archiducs.

J'ai bien considéré ce que vous me mandez du Cordelier; mais puisqu'il désiroit passer sans être vu, tous les propos qu'il a mis en avant doivent venir comme de lui, non comme en ayant eu charge. Je loue toutefois bien fort la franchise et générosité dont le Roi lui a parlé; elle donnera peut-être sujet aux archiducs de procéder avec Sa Majesté autrement qu'ils n'ont fait jusqu'ici, pour reconnoître qu'ils auront plus de besoin de son autorité et assistance à faire cette paix qu'ils n'ont cru. Nous n'avons encore aucunes nouvelles de Bruxelles. On dit ici, entre les particuliers qui sont accoutumés de savoir ce qui s'y fait, qu'il a apporté un pouvoir bien ample à l'archiduc pour traiter; et que par icelui le roi d'Espagne promet de ratifier ce qu'il fera, comme aussi une ratification, mais qu'elle n'est en la forme et substance telle que les Etats la demandent; se promettant toutefois de l'avoir à la venue du secrétaire de Spinola, attendu de jour à autre. Et si celui-ci ne l'apporte, on croit que le roi d'Espagne ne la veut donner, et qu'en ce cas les archiducs seront pour faire instance qu'on traite avec eux, sous promesse de faire ratifier. Pour moi, il me semble qu'à le bien prendre il y auroit encore assez de sûreté pendant leur vie, puisqu'ils sont souverains et propriétaires des Pays-Bas tant qu'ils vivront, et qu'il suffiroit d'y ajouter un an ou deux après la mort du dernier sur-

vivant des deux, ou de l'Infante seule, si l'investiture doit finir à elle, afin de donner aux Etats, et à leurs amis et alliés, temps de se préparer, au cas que le roi d'Espagne, prétendant lors l'ouverture de ses droits, voulût faire quelque effort contre eux; et, pourvu que ledit traité avec les archiducs fût appuyé de l'intervention des deux rois, et d'une bonne ligue avec les Etats, qu'ils n'avoient rien à craindre. J'estime aussi que les archiducs ont si grand désir d'avoir cette paix, que si ladite ratification ne vient, ils consentiront à tout ce qu'on voudra pour l'obtenir, et que nous aurons plus de moyen de faire nos affaires, tant avec eux qu'avec ceux qui veulent la paix ici, lesquels essaieront de même à nous contenter entièrement, afin que nous y apportions de la facilité, et aidions à y disposer les autres qui désirent la guerre. C'est un discours que j'ai pensé en moi-même, sans en avoir encore jeté aucune chose au dehors pour s'en servir, au cas que l'occasion s'en présente, et que le Roi veuille plutôt la paix à telles conditions, que se soumettre aux périls et dépenses de la guerre, dont vous me manderez, s'il vous plaît, sa volonté et votre avis.

Il est besoin qu'ayons un nouveau pouvoir, parce que celui que vous nous avez envoyé est conjointement pour M. de Buzanval, M. de Russy et moi; et lui mort, cette clause n'ayant été insérée en icelui pouvoir, que les deux pourront traiter en l'absence du tiers, nous sommes à présent sans commission. Il ne faudra que le même pouvoir au nom de nous deux, ou un mot de déclaration que le Roi entend que nous usions, les deux qui restent, du même pouvoir donné

ci-devant aux trois. Je vous ai envoyé la copie à cet effet. Quant au prince Maurice, il a fort modéré sa conduite, sur ce que lui avons remontré souventefois que ce n'étoit prudence de s'opposer à une chose qu'il ne pouvoit empêcher; qu'il diminuoit son crédit en le faisant, se rendoit suspect à l'Etat, et ne seroit cru ci-après, quand il voudroit empêcher une mauvaise paix. M. le comte Guillaume lui a pareillement tenu le même langage. Il est bien vrai, au cas que la ratification ne vienne et qu'on voulût prendre conseil de traiter avec l'archiduc, qu'il sera pour faire toute sorte d'efforts pour l'empêcher; mais encore, crois-je qu'il se laissera vaincre à l'avis commun, à l'autorité de Sa Majesté et au conseil qu'il recevra de nous qui sommes ici de sa part. Je lui ai tenu tant de bons propos du désir que Sa Majesté a de procurer son bien, sa grandeur et de sa maison, qu'il montre de s'attacher bien fort à tout ce que nous désirons, ne voyant aussi qu'il y ait aucune apparence en ce qu'on vous a mandé de Spinola et de lui, ni qu'il y ait rien d'extraordinaire en son esprit pour brouiller en cet Etat; car il est d'une humeur si solitaire et retenu, qu'il ne fait rien pour acquérir la bienveillance de ces peuples, envers lesquels il pourroit beaucoup s'il s'aidoit; mais il est ainsi fait, et dit ne se pouvoir soutenir que par sa propre vertu, non par telles flatteries. Je ne lui ai encore rien dit en particulier de la pension, que je n'estime pas qu'il doive accepter, non pour craindre de s'obliger au Roi, mais pour ne se mettre en soupçon parmi les Etats. Bien me semble-t-il qu'étant l'offre de la part d'un grand Roi, et pour acquérir un seigneur de telle qualité, qu'elle

doit être au moins de douze mille livres. Quand j'aurai su la volonté du Roi, j'en conférerai avec M. le comte Guillaume, auquel il ne cèle rien, pource qu'il est seigneur fort sage, qui peut beaucoup sur lui, et qui mériteroit bien aussi quelque témoignage de l'amitié du Roi. Je pense même que cette voie sera meilleure que de lui en faire parler par madame la princesse d'Orange. S'il est besoin, je ferai fort bien cet office moi seul; c'est chose qui doit demeurer secrète, s'il vous plaît.

Quant à ce que vous me mandez du duc de Savoie, il a du courage, de l'ambition, du mécontentement et de la haine contre l'Espagnol; et je sais d'ailleurs, l'ayant appris en mon voyage d'Espagne, par la bouche même de dom Jean de Diague, que les Espagnols l'ont aussi fort à suspect, ne s'y fient aucunement, et ne recevra jamais aucune faveur et amitié d'eux qui le puisse lier et obliger étroitement. Ainsi, si Sa Majesté a quelque occasion de craindre la guerre contre l'Espagne, ou juge qu'il lui soit à propos d'y entrer, il me semble qu'il faut toujours plutôt cultiver et enflammer son espérance, que rejeter l'offre qu'il fait, du moins l'entretenir jusqu'à ce qu'on soit assuré de la paix ou de la guerre ici, pour prendre après conseil sur cette affaire avec plus de jugement. Car cette grande somme d'argent, que les Etats de Castille doivent donner au roi d'Espagne, encore que ce ne soit qu'en huit ans, et pour acquitter dettes, me fait craindre qu'il n'avance les termes par crédit avec les marchands, et qu'il ne l'emploie à faire la guerre, peut-être même contre nous, s'il ne peut avoir la paix ici, comme nous tenant auteurs de la rupture d'icelle, encore que

travaillions pour la faire, et s'il a aussi la paix, pour avoir plus de moyen, comme il croira, de nous faire du mal. On doit tout craindre de ce côté-là, tant que n'y serons d'autre façon que maintenant; et l'espérance du côté d'Angleterre est de même fort douteuse. Vous êtes sage pour considérer les remèdes, et en donner les avis. Et au pis, la prudence, valeur et bonne fortune du Roi arrêteront tous leurs mauvais desseins; aussi qu'il est si bien préparé, qu'on ne peut rien entreprendre contre lui sans péril. Et puis, si la guerre continue ici, le roi d'Espagne aura assez d'affaires. Si la paix se fait, nous serons fortifiés d'alliances avec cet Etat, qui sera obligé et aura intérêt à nous aider.

Je me souviens fort bien du commerce des Indes d'Occident. Je vous supplie très-humblement tenir la main à ce que l'argent soit plutôt avancé que reculé; car les Etats ne peuvent être de meilleure affection qu'ils sont, pour donner tout contentement au Roi; et la promptitude de ce secours, dont ils ont très-grand besoin, les y obligera encore davantage. J'ai reçu lettres de M. de Berny, qui me mande que les soupçons ne diminuent point aux archiducs, qu'ils croient toujours que nous faisons le pis que pouvons pour empêcher la paix; comme au contraire, ils montrent avoir toute confiance du roi de la Grande-Bretagne, tant pour son inclination envers eux, que pource qu'ils savent bien qu'il ne voudroit et n'oseroit offenser le roi d'Espagne. Si vous peux-je assurer que nous sommes fort retenus, et qu'à la réponse qu'il a fallu faire à la proposition des Etats, j'en avois dressé par écrit une beaucoup plus modérée que celle que je vous envoie, que je fis après l'autre; et que ne

pouvions assez contenter les députés d'Angleterre, qui la désiroient ferme, et tendoient plutôt à approuver la guerre que la paix, encore que pour certain leur but soit à la paix, par ce qu'en avons pu découvrir jusqu'à présent.

Je sais bien ce que vous me mandez du sieur de Russy, et étois bien instruit aussi, du vivant de M. de Buzanval, du pouvoir que le sieur Barneveldt avoit sur lui, et qu'il étoit besoin de retenir à soi beaucoup de choses. J'userai de la discrétion que je dois sans offenser personne. M. de Lescalle, homme d'une rare doctrine, et connu de chacun par son nom, a trouvé un exil à Leyden, qui tourne bien fort à l'honneur de messieurs des Etats, lesquels lui donnent deux mille livres d'entretenement chacun an. Le feu Roi lui avoit accordé deux mille livres de pension, dont il m'a montré le brevet. S'il plaisoit au Roi lui faire payer chacun an ladite pension, il acheveroit le reste de ses jours, qui ne peuvent être longs, car il a soixante-huit ans, avec plus de commodité, et ce bienfait très-bien employé tourneroit à l'honneur du Roi, outre ce qu'il peut servir ici, vous pouvant assurer qu'il y est fort honoré et respecté. Je vous supplie très-humblement de faire ce bon office pour lui envers Sa Majesté, dont je vous serai fort obligé avec lui. Je fais faire des modèles pour épuiser les eaux, de toutes les façons qu'ils ont ici, afin que vous choisissiez celui qui vous sera le plus propre, tenant à honneur que vous m'employiez à vous rendre service, et qu'usiez de moi comme de celui qui est, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur. P. JEANNIN.

De La Haye, ce 24 de septembre 1607.

Lettre de M. de Puysieux à M. Jeannin, du premier octobre 1607.

Monsieur, il y a huit jours que M. de Villeroy est allé jouir de sa maison d'Halincourt, d'où j'estime qu'il sera de retour dans trois ou quatre. Depuis vos lettres des quatrième et onzième du passé, nous attendons en grande dévotion celles qu'elles nous promettent en réponse de celles que vous a portées M. de Preaux. Le neveu de feu M. de Buzanval s'en va par delà, pour donner ordre aux affaires du défunt, lequel je vous assure a été regretté deçà, ainsi que méritoient et sa vertu et ses services. Sa Majesté est très-contente de l'honneur que messieurs les Etats ont rendu à la mémoire récente de l'un et de l'autre, et les remercie, par la lettre qui sera ci-jointe, de ce témoignage de bonne volonté. Nous avons avis bien frais de l'accouchement de la reine d'Espagne d'un fils, que nous souhaitons être suivi d'une demi-douzaine d'autres. Ils assurent de là, et a été même dit par le secrétaire Prade, depuis que celui du marquis Spinola y est arrivé, qu'il ne falloit point attendre d'autre ratification du roi d'Espagne que la première, laquelle portoit tacitement approbation et consentement du traité des archiducs avec lesdits Etats; mais il ne faut tenir ce langage pour résolution. Ils ont mis aussi en délibération s'il seroit du bien des affaires d'Espagne d'entreprendre sur les Grisons; et enfin, à ce qu'on dit, arrêté que le comte de Fuentes ne tenteroit ce dessein, y ayant apporté la considération de l'intérêt de Sa Majesté et des Vénitiens. Leur armée de mer

étoit départie en deux, l'une pour aller aux îles de la Tercère, pour la sûreté de la conduite de leur flotte qui doit arriver en cette saison, et leur apporter, à ce qu'ils tiennent, beaucoup de commodités, desquelles nous reconnoissons qu'ils ont tout besoin. L'autre étoit demeurée au cap de Saint-Vincent. Voilà ce que nous en avons de plus important. Le retour de ce secrétaire de Spinola fera voir clair aux résolutions que les archiducs seront conseillés de prendre en leurs négociations. Leurs Majestés continuent en très-bonne santé. Dieu a disposé de M. de Maisse depuis huit jours, après une maladie d'autant de temps, duquel vous savez que la présence et suffisance faisoit honneur au conseil du Roi. Nous venons présentement de recevoir votre dépêche du 24, laquelle, d'autant qu'elle est bonne et longue, mérite bien d'être examinée. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et je suis, monsieur, votre bien humble et très-affectionné serviteur. PUYSIEUX.

De Paris, ce premier jour d'octobre 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 6 octobre 1607.

MONSIEUR, je reçus vos lettres du 19 du mois passé, le deuxième du présent. Il peut bien être que le moine a tenu les langages que me mandez, pour essayer d'obtenir ce qu'il poursuivoit en Espagne; mais sont des songes et rêveries qu'il faut plutôt mépriser et s'en moquer que s'en soucier. Croyez, monsieur, que ces gens ici veulent être souverains par effet, et pour toujours s'ils peuvent, et qu'ils ne feront jamais aucune paix qu'à cette condition. Il est bien vrai que s'ils se conduisent

mal après, qu'on les pourra tromper; mais de se remettre en leur ancienne sujétion de gré à gré, et par un conseil prévu et prémédité, ainsi qu'écrivez, il n'y a point d'apparence. Cette grandeur et vanité est déjà entrée si avant en leurs cervelles, qu'ils se perdront plutôt pièce à pièce, que d'en rien quitter. Quant à la religion catholique, on se gardera bien de les en presser du côté des archiducs. Ils le mettront sans doute en avant par ostentation, et pour faire croire qu'il n'aura tenu à eux que cet exercice n'ait été rétabli; mais ils penseront avoir gagné si les Etats le refusent, d'autant que, par ce moyen, plusieurs catholiques se retireront chez eux; et s'ils sont si sages que d'accorder liberté de consciences, plusieurs de la religion qui résident ici, et ont leurs commodités et parens de l'autre part, en feront aussi autant. Je n'ai pas envoyé la copie des lettres de Verreiken et du Cordelier par ma dernière dépêche; car je ne l'avois encore recouvrée: je le fais maintenant, et y ajoute la réponse des Etats, que trouverez, comme j'estime, assez rude et mal bâtie; mais c'est leur style et façon de procéder, et nous les laissons faire. Ils disent tous que, si dans dix ou douze jours la ratification ne leur est envoyée, qu'ils ne veulent plus ouïr parler de paix. Nous craignons donc maintenant qu'ils ne soient contraints par ce défaut de continuer la guerre, et le Roi obligé, à cette occasion, de les secourir, s'il ne les veut laisser perdre. Déjà chacun tient que le roi d'Espagne ne la veut aucunement donner; mais ce peu de temps suffira pour s'en éclaircir du tout. Il peut bien avoir eu autrefois la volonté de le faire, les archiducs le lui ayant

persuadé, sur ce qu'ils se promettoient les Provinces-Unies leur devoir accorder en récompense d'un si grand bienfait quelque légère reconnoissance pour marque de leur ancien droit, et, outre ce, de n'avoir jamais autres amis ni ennemis que les leurs.

Mais à présent qu'ils sont bien avertis les Etats être du tout résolus d'abolir entièrement toute sujétion, de ne se commettre plus à leur foi, et chercher leur sûreté ès ligues et confédérations qu'ils entendent faire avec les deux rois, cette paix leur est devenue suspecte, et la tiennent dangereuse en Espagne, n'espérant plus qu'ils y veulent consentir, s'ils ne s'attendent encore à d'autres espérances, comme du mauvais ordre qui sera parmi eux, des pratiques qu'ils feront, et de ce que les profits de la paix leur feront avec le temps oublier le métier de la guerre, et les rendront par ce moyen moins utiles à leurs amis, et moins redoutables à leurs ennemis. Aussi la plainte que continue de faire l'archiduc, dont M. de Berny m'a écrit de nouveau, comme si nous empêchions toujours la paix, n'est pas fondée là dessus; car il a assez d'amis par deçà pour être averti du contraire, et que sommes même plus modérés ès propositions qui tendent à la guerre que les Anglais; mais c'est de ce que nous voulons cette paix autrement qu'il ne la désire, et que les ligues que prétendons faire, à quoi il voit les Etats disposés, lui déplaisent comme trop préjudiciables à son but et dessein.

Es discours que j'ai avec le sieur Barneveldt, je le presse de ne laisser écouler le temps inutilement, et lui dis qu'il doit faire connoître le plus tôt qu'il pourra, qu'il est besoin de se préparer à la guerre, de peur

que les peuples, en cette attente de paix trop incertaine, ne soient surpris, aviser entre eux le fonds qu'ils peuvent faire à cet effet, et supplier, tant nous que les députés d'Angleterre, de leur déclarer le secours qu'ils en peuvent attendre, nous remontrant qu'ils sont fermement résolus de ne plus penser qu'à la guerre, afin que l'excuse des Anglais (qui disent ne vouloir s'ouvrir que toute espérance de paix ne soit perdue) cesse. Je le fais pour les engager et faire dès à présent notre ligue. Ledit de Barneveldt promet, si dans le temps de douze jours rien ne vient, qu'il commencera par là, se défiant plus qu'il n'avoit accoutumé; promesse sans laquelle néanmoins, et des conditions assurées dont vous ai si souvent écrit, il dit toujours qu'ils ne feront rien. Les Anglais se trouveront empêchés s'ils nous pressent; car ils en voudroient bien être quittes pour des paroles sans offenser personne, ni mettre la main à la bourse. Il me semble toutefois qu'à toute extrémité, ils le feront plutôt que de les abandonner, de peur que Sa Majesté n'en fasse autant, et qu'ils ne tombent sous Espagne; ce qu'ils craignent sans doute autant que nous. Bien est-il certain qu'ils feront premièrement tout ce qui leur sera possible pour la paix, et qu'elle leur sera plus agréable, pourvu que cet Etat demeure libre et séparé d'Espagne. En quoi nous nous accordons avec eux, comme aussi en ce qui est des alliances et confédérations qu'ils approuvent maintenant et jugent raisonnables aussi bien que nous; en sorte que jusqu'à présent nous n'avons occasion de nous en plaindre; mais nous ne sommes pas encore au temps de découvrir leurs secrètes intentions.

Il me semble bien avoir reconnu, par le discours de M. Spencer, que j'ai entretenu à part à diverses fois, qu'il estime, la paix faite en ces pays, que le roi d'Espagne sera pour entreprendre quelque autre guerre, et veut que nous croyions que sera plutôt en France qu'ailleurs; ajoutant, s'il le fait, que nous sommes assez puissans pour lui donner de l'exercice si longtemps, qu'il sera contraint de laisser un chacun en repos : ce dessein ne leur déplairoit pas. Je me suis essayé de leur persuader qu'il se gardera bien de nous attaquer, voyant notre royaume sous un Roi sage, grand capitaine, craint et aimé de ses sujets; et qu'il y a plus de raison pour croire qu'il doive penser à eux qu'à nous; mais, s'il le faisoit, que Sa Majesté aideroit à leur défense comme à la sienne propre, et ne souffriroit jamais qu'il s'accrût à leur préjudice, d'autant que ce seroit avec le temps au sien propre, et que ces mêmes considérations doivent tomber en l'esprit du roi de la Grande-Bretagne. J'ai encore ajouté que l'Espagnol ne souffrira jamais que la paix se fasse ici, s'il a intention d'entreprendre contre eux ou contre nous, pource que les Etats jugeant bien qu'elle ne peut être assurée sans une bonne alliance avec nous, la désirent et recherchent déjà. Et nous avons aussi cette même volonté de la faire, par le moyen de laquelle les Etats demeureront obligés à nous secourir; ainsi lui feroient autant de mal que s'ils étoient encore en guerre ouverte contre lui. Autre chose seroit s'il vouloit faire la guerre en Italie ou ailleurs, contre l'un des deux rois; car il auroit sujet de désirer lors la paix avec les Etats, pour n'avoir aucun empêchement qui pût troubler ses desseins et occuper ses forces.

Tous les discours dudit sieur Spencer n'ont passé plus avant qu'à montrer la bonne intelligence du Roi son maître avec Sa Majesté, même pour sauver et conserver cet Etat. Mais lui et son compagnon fuient toujours l'occasion d'entrer aux particularités, et de s'obliger. Le temps que ces messieurs ont pris pour donner but à l'attente de la ratification, nous éclaircira mieux de leurs intentions. Ils montrent d'être en quelque peine d'une nouvelle qu'ils ont eue, et que l'agent des Etats qui est en Angleterre, a aussi mandé ici, que le comte de Tiron, sa femme et son fils aîné, accompagnés de dix ou douze des principaux gentilshommes d'Irlande, feignant d'aller en Angleterre pour le mariage du fils, ont fait voile en Espagne. Ce comte et les gentilshommes qui l'accompagnoient, avoient toujours été comme chefs des catholiques en ladite île; mais ceux qui s'enfuient, craignent plus la peine, qu'ils ne sont en espérance d'exécuter quelque autre dessein. Puis on a avis que l'armée de mer d'Espagne est dissipée, et qu'une partie est allée aux Tercères au devant de leur flotte qui vient des Indes, et l'autre s'est retirée au Détroit. On parle toujours de l'armée qui est au Milanais, et la fait-on ici de vingt mille hommes. S'il est vrai, il n'y a point d'apparence qu'il fasse cette dépense sans quelque entreprise. On parle de Genève ou de Provence; mais la saison et la difficulté de telles entreprises me fait croire que ce ne peut être ni l'un ni l'autre. S'il les réserve pour passer en Flandre, on ne peut faire la guerre plus tôt qu'au mois d'avril; c'est une dépense fort inutile, et néanmoins qui témoigne qu'il ne pense plus à la paix, et veut faire un grand effort l'année prochaine. Pour

auquel s'opposer, je prévois qu'il sera aussi besoin de secourir puissamment ces provinces, ou leurs affaires iront mal; et crains qu'à cette occasion, la guerre ouverte ne s'en ensuive contre nous, et que le roi d'Espagne ne prenne ce conseil d'y entrer, s'il peut séparer l'Anglais, à quoi vraisemblablement il tâchera de tout son pouvoir. C'est pourquoi il n'y a rien si nécessaire que de l'obliger à la défense de cet Etat, si la guerre continue, et en cas de paix aussi, tant avec les Etats qu'avec nous; et selon qu'il se conduira en cet endroit, nous jugerons avec plus de sûreté de son intention et de celle du roi d'Espagne.

Tout est fort bien disposé du côté des Etats, et ne vois rien jusqu'ici que devions craindre de leur part, pour ce qui touche au service et contentement du Roi. Je ne laisse néanmoins d'avoir du déplaisir et regret de ce que ne peux exécuter promptement ce que Sa Majesté m'a commandé, et vous peux assurer, monsieur, que le temps qui se coule inutilement, m'est si ennuyeux et donne tant de chagrin, que sept ou huit mois, ou quelques jours davantage, qu'il faudra consumer en ce lieu, me vieilliront plus que six ans en France. J'ai fait le remercîment de la part de Sa Majesté, du soin que les Etats avoient eu de faire les funérailles de feu M. de Buzanval, non au corps entier, mais à sept députés qui nous étoient venus voir pour autres affaires. Il sera bon que Sa Majesté leur en écrive, et montre de leur en savoir gré. Le Roi a perdu un bon serviteur en la mort dudit sieur de Buzanval, et qui étoit capable, bien entendu et aimé en ce pays; mais il se laissoit aller du tout à ce qu'ils vouloient. Il vous honoroit aussi bien fort, et étoit votre

serviteur avec raison ; car vous aviez beaucoup aidé à sa fortune ; et la charge en laquelle il est mort, lui avoit été très-utile : est vrai que Dieu l'a pris lorsqu'il en pensoit jouir. Cet exemple doit servir à d'autres qui ont travaillé, et sont encore sans profit, de n'attendre à recueillir les fruits de leur travail, lorsqu'ils doivent plutôt penser à bien mourir qu'aux commodités de la vie; mais chacun est sage pour connoître ce qu'il doit faire ou fuir, et peu capable de prendre pour eux-mêmes les conseils qu'ils sauroient bien donner à autrui.

A l'instant de la réception de votre lettre j'écrivis à M. de Waudrenecq, comme à celui qui me sembloit plus propre pour faire recouvrer des rosiers, et lui en demandai la plus grande quantité qu'il pourra, comme douze douzaines de plançons. Il me fit aussitôt réponse que je m'en reposasse sur lui, et qu'il les enverroit chez vous à Paris, bien empaquetés, pour les faire tenir au Roi. Je vous ferai aussi tenir au même temps les modèles de moulins à eau dont m'avez écrit, lesquels je fais faire à Delphe. Je ne vous écrivis point avec la lettre du Roi, qui étoit du onzième du mois passé, pource que je la fis promptement et à la hâte, et averti que le sieur de Franchemont parti de huit jours auparavant, étoit encore au port de la Brille, et devoit sortir à l'instant, le vent étant devenu bon. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur. P. JEANNIN.

De La Haye, ce sixième jour d'octobre 1607.

Lettre du Roi, du 8 octobre 1607.

Messieurs Jeannin et de Russy, j'ai appris par vos lettres du vingt-quatrième du mois passé, que j'ai reçues le dernier d'icelui, tous les discours et propos qui se sont passés entre vous et les députés du roi de la Grande-Bretagne, mon bon frère et cousin, en plusieurs conférences, visitations et assemblées faites entre vous, auxquelles je reconnois que vous vous êtes gouvernés très-accortement et prudemment. J'ai surtout observé le jugement que vous faites des intentions fines de leur maître, et les causes qu'ils vous ont données d'icelui, que j'ai de ma part jugées très-bien fondées : aussi les avis que j'ai d'ailleurs des délibérations dudit Roi, et la conduite de son ambassadeur envers moi, me confirment en la même opinion. Il faut donc que nous fassions état que ledit Roi favorisera et facilitera la paix tant qu'il pourra, soit que le roi d'Espagne envoie ou refuse la ratification que l'on lui a demandée ; car il veut obliger à lui le roi d'Espagne et les archiducs, principalement les derniers, tant pour renouveler avec eux, et par leur moyen, l'ancienne confédération et correspondance des maisons d'Angleterre et de Bourgogne, que pour la jalousie que les Anglais ont que je ne profite plus qu'eux de celle des Etats des Provinces-Unies. Toutefois vous avez très-bien fait de vous être conduit avec leursdits députés comme vous avez fait, et aurai à plaisir que vous continuiez sans faire paroître, que le plus tard que vous pourrez, que vous vous défiez d'eux, mêmement à l'endroit du sieur Barneveldt : car, quoi qu'il vous dise, il s'entend mieux

avec eux qu'avec nous, à cause, principalement, de la jalousie qu'il a du prince Maurice, lequel il sait être aimé ou supporté de moi. Et faut croire que tout ce que Baclou a dit en secret audit prince de l'inclination du roi d'Angleterre à la guerre, est un pur artifice pour l'abuser et couvrir la prétention dudit roi d'Angleterre.

Le seul refus que lesdits députés ont fait d'entendre à présent à l'ouverture de la ligue entre nous et lesdits Etats, découvre clairement que leur but n'est d'offenser les archiducs, ni s'obliger auxdits Etats pour la guerre, ni même les encourager ou fortifier de l'espérance d'un secours commun des deux rois sur les articles où ils sont de la négociation de la paix, comme je reconnois qu'il eût été très à propos de faire pour favoriser lesdits Etats en ladite négociation, soit envers les archiducs ou d'eux-mêmes, pour, par ce moyen, avancer la résolution de ceux-là et encourager ceux-ci, non pour rompre ladite paix, mais pour l'obtenir meilleure. C'est pourquoi j'estime que vous ferez bien de faire remettre encore en avant par le sieur Barneveldt, ou par les Etats, la susdite ligue, prenant argument de ce faire sur le retardement de la susdite ratification d'Espagne, du refus ou octroi de laquelle on n'a encore aucune certitude, jaçoit que j'aie avis que le secrétaire du marquis Spinola, qui a été dépêché par les archiducs pour cet effet, soit arrivé à Madrid dès le quatrième du mois passé, et qu'il en ait depuis poursuivi chaudement l'expédition; mon ambassadeur m'ayant écrit, par sa lettre du vingtième du mois passé, le secrétaire Prade avoir dit que la première ratification envoyée par son maître

étoit plus que suffisante pour contenter lesdits Etats, de façon qu'elle ne seroit changée; mais souvent ils font le contraire de ce qu'ils publient. Et pour moi, j'ai opinion qu'enfin ils l'enverront telle qu'on la demande, s'ils ne découvrent que lesdits Etats ne laisseront de passer outre audit traité de paix sans cela. Je dis donc qu'il est bon de leur donner jalousie de la susdite ligue, quand bien nous devrions en retarder la conclusion, jusqu'à ce que l'on soit éclairci s'ils enverront ou non la susdite ratification; car cette démonstration les réchauffera grandement, et servira aussi à découvrir mieux les intentions desdits Anglais. Et s'ils s'excusent de ne vouloir offenser les archiducs et les Espagnols sans nécessité, et tant que l'on espérera la susdite ratification, laquelle engendrera ladite paix, l'on leur peut remontrer que les conditions de ladite ligue n'auront lieu qu'en cas de guerre, et que nous n'offenserons pas davantage lesdits princes par ce traité qui sera fait, ainsi conditionné, que nous avons fait ci-devant par les secours que nous avons départis auxdits Etats, devant même qu'ils eussent été reconnus pour peuples libres, ainsi qu'il a été fait.

Ce n'est pas que je veuille de mon côté précipiter ni avancer la susdite ligue par-dessus les raisons que vous représentez par votredite lettre, principalement si les Anglais font difficulté d'y entendre maintenant; car je reconnois bien, la paix n'ayant lieu, que je n'en serai que trop sollicité; et que je ne dois entrer seul en cette danse, spécialement après le refus divulgué desdits Anglais. Mais il est certain, si ceux-ci l'entendoient bien, que la simple contenance que nous ferions à présent d'entendre audit traité, servi-

roit d'un grand aiguillon auxdits archiducs et Espagnols pour les hâter de traiter et d'en améliorer les conventions en faveur desdits Etats, avec lesquels je remets aussi à votre jugement d'avancer ou retarder celui que nous prétendrons faire avec eux en cas de paix, pour la commune défense de nos Etats. Mais gardez-vous bien de leur faire encore connoître ni espérer que je sois pour approuver qu'ils traitent avec les archiducs, nonobstant que le roi d'Espagne refuse ladite ratification; car je prévois que les auteurs et fauteurs de ladite paix embrasseroient volontiers ce conseil, et s'en excuseroient après et déchargeroient sur nous. Ce n'est pas que je le rejette entièrement; car je dis que les choses sont en tels termes, qu'il vaut mieux que lesdits Etats traitent seulement avec lesdits archiducs que de se rembarquer à la guerre, puisque le roi d'Angleterre ne veut faire pour eux davantage qu'il a fait ci-devant. Vrai est que si le roi d'Espagne ne ratifie le traité, et les archiducs aussi, les Etats ne jouiront sûrement du commerce d'Espagne; mais ils pourront toujours poursuivre celui des Indes, et auront en ce cas plus de besoin de mon amitié et support, que, par aventure, ils n'auront si le roi d'Espagne intervient franchement et nommément audit traité, comme je crois qu'enfin il fera, quelque difficulté ou scrupule qu'il montre de présent d'en faire. Mais je ne suis content de la déclaration ou proposition que les Etats vous ont faite de bouche et baillée par écrit le dix-septième du mois passé; car en disant qu'ils sont résolus de procéder au fait de la guerre ou de la paix avec mon conseil, assistance, intervention, contentement et manutention des deux

rois, ils ne s'obligent pas de ne faire le dernier sans notre consentement, comme ils ont toujours promis de faire; et suis encore plus mal édifié et satisfait de la raison qu'ils allèguent pour couvrir et excuser cette différence, ou pour mieux dire la défiance que je connois par là qu'ils continuent d'avoir de moi, que du susdit changement; de quoi toutefois je vous déclare que je me soucierois aussi peu que les Anglais, si je ne devois à présent mettre la main à la bourse non plus qu'eux. Mais je trouve bien étrange qu'ils continuent à me demander de l'argent, et qu'ils fassent difficulté de me promettre qu'ils ne traiteront sans mon consentement, comme si c'étoit une promesse qui leur fût du tout inutile, et sans condition favorable pour eux, ou s'ils avoient sujet de se défier de ma volonté en la conclusion de ladite paix, après les grandes assurances que vous leur en avez données. Véritablement ils ont tort de se comporter ainsi en mon endroit. S'ils le font pour le respect du roi d'Angleterre, je m'en plains encore davantage; car ils ne doivent nous traiter également en cas semblables, puisque je ne fais difficulté d'offenser leurs ennemis pour les assister, comme fait ledit Roi, et qu'ils ne se peuvent passer de ma bourse.

J'approuve, au reste, la réponse que vous avez faite en commun aux autres chefs de leurdite proposition, et ne veux pas laisser pour tout cela de leur faire envoyer dedans ce mois le terme que je vous ai permis de leur promettre, afin de continuer à leur témoigner la sincérité et bonne volonté dont je procède envers eux : chose que je veux que vous leur fassiez valoir ce qu'elle mérite. Le sieur de Bethune

sera porteur de la présente, avec laquelle vous recevrez une lettre que j'écris auxdits Etats, par laquelle je les remercie de l'honneur qu'ils ont fait aux funérailles du feu sieur de Buzanval en ma considération. De quoi vous vous expliquerez encore davantage envers eux et mon cousin le prince Maurice, auquel j'ai voulu aussi écrire de ma main celle qui sera ci-jointe, dont vous userez ainsi que vous jugerez à propos : mais je ne suis pas d'avis que je m'engage à lui offrir et accorder, dès à présent, aucune pension particulière, que je ne voie plus clair en ces affaires, et si la paix sera ou non; mais vous lui pourrez dire que lui et les siens doivent espérer de moi toute gratification digne de leur affection en mon endroit et de leur mérite. Je désire aussi, si la paix a lieu et qu'on procède après à une réduction de gens de guerre, qu'ils retiennent le plus grand nombre de compagnies françaises que faire se pourra, principalement s'il faut que je contribue quelque chose par an à l'entretenement de ceux qu'ils conserveront, comme il semble qu'ils s'y attendent, et dont toutefois je ne suis encore d'accord et ne prétends d'être, si par ce qu'ils traiteront avec vous ils ne me donnent sujet d'y entrer.

Quant à l'armée du roi d'Espagne qui est encore en mer, il n'y a apparence aucune de seulement soupçonner qu'elle tourne du côté d'Embden, ni contre lesdits Etats, et leurs pêcheurs qui sont ès côtes d'Angleterre ou d'Ecosse; car ce seroit violer leur trève, et ils ont trop grand besoin et désir de la paix. Il ne faut pas croire aussi qu'ils s'adressent aux Vénitiens, le comte de Fuentes ayant commencé de licen-

cier les gens de guerre qui étoient au Milanais, et les Napolitains entre autres, ainsi que j'ai appris par les derniers avis venus d'Italie. L'on a cru que ladite armée, après avoir assuré la venue de leurs flottes, fondroit plutôt en Barbarie qu'ailleurs, en faveur de l'un des enfans du dernier empereur de Maroc et roi de Fez, qui sont en guerre pour la succession du père, se disant que le fils de l'aîné naguères combattu et vaincu par le troisième frère qui est le dernier, s'étant sauvé du côté de Larache, offre à présent audit roi d'Espagne de lui livrer ladite forteresse dont il est maître, s'il veut le secourir et assister contre le victorieux; et, je ne doute point, si cela est vrai, que lesdits Espagnols n'acceptent volontiers ladite forteresse en promettant ledit secours, duquel l'effet sera après aussi tardif et lâche que de coutume. En tout cas, il me semble que la saison est bien avancée, pour pouvoir faire cette année, par la mer, audit pays ni ailleurs, des exploits correspondans à la jalousie que l'on a conçue de ladite armée, et serez avertis de ce que j'en apprendrai. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le 8 d'octobre 1607. HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 8 octobre 1607.

MONSIEUR, vos lettres ne peuvent être trop longues; nous n'y trouvons rien d'inutile ni de superflu: partant continuez, s'il vous plaît, à les étendre et particulariser comme vous avez commencé. Le Roi

le désire et m'a commandé vous l'écrire; et, certes, elles lui sont très-agréables. M. Aërsens écrit quelquefois des choses qui mériteroient être supprimées. Le Cordelier n'a jamais dit au Roi qu'on mettroit la ratification d'Espagne ès mains de Sa Majesté; mais, parce que le sieur Aërsens disoit que les Etats n'entreroient jamais au traité de la paix, qu'ils ne fussent saisis de ladite ratification sans condition, le Roi lui répondit qu'il avoit toutefois appris que les Espagnols faisoient état de ne la leur délivrer qu'à la charge qu'ils la rendroient en cas de rupture de ladite paix; ajoutant Sa Majesté, d'elle-même, que quand ils voudroient la déposer en ses mains ou du roi d'Angleterre, que lesdits Etats ne pourroient honnêtement y contredire. Par où vous colligerez que Aërsens n'a compris le dire de Sa Majesté. Quelque contenance que fassent les députés d'Angleterre, nous ne croyons pas qu'ils aient pouvoir ni vouloir de bien faire aux Etats, qu'en paroles et démonstrations extérieures, comme ils connoîtront plus clairement, quand il faudra conclure les affaires. C'est pourquoi nous eussions jugé à propos d'avancer le traité de la ligue en cas de guerre, pour les raisons que le Roi vous écrit. Toutefois usez-en comme vous jugerez être pour le mieux; car le Roi trouvera bon tout ce que vous en ferez, ayant entière fiance en vous. Je n'ajouterai rien aussi à ce qu'il vous mande sur ce mot de contentement, au lieu de celui de consentement, contenu en la déclaration desdits sieurs, sinon qu'il s'est plus formalisé de l'excuse qu'ils ont alléguée que desdits mots. Toutefois cela n'empêchera le secours présent, que vous êtes d'avis que l'on leur donne; mais nous attendrons

le retour de M. de Sully devant que de lâcher prise. Nous faisons état qu'il sera avec nous à Fontainebleau, où nous allons dans trois jours, environ l'onzième de ce mois. Cependant on achevera de compter et convertir la partie, dont il reste encore à fournir environ quarante mille écus, comme m'a dit le sieur du Maurier, mais on y travaille tous les jours.

Le Roi se réjouit fort de la créance que vous avez acquise par delà; c'est le fruit qu'il s'est toujours promis de votre ministère, et souhaite que Dieu le bénisse selon votre désir et son expectation. Il est vrai que Sa Majesté dit au sieur de Barneveldt, quand il vint vers elle à Nantes, l'an 1598, qu'il aideroit aux Etats à soutenir la guerre, puisqu'ils ne vouloient entendre à la paix conjointement avec Sa Majesté, laquelle les y convioit; et que ce ne seroit que pour trois ou quatre ans, à la fin desquels elle y entreroit avec eux. Il est vrai aussi que nous ne leur avons jamais demandé des promesses de nous rendre nos deniers, et que nous nous sommes contentés de simples certifications et récépissés; mais s'ensuit-il pour cela qu'ils doivent être entièrement déchus de la restitution d'iceux? Nous ne plaiderons jamais contre eux pour cela; mais il est raisonnable qu'ils reconnoissent aucunement nos bienfaits; et, certes, nous ne leur demanderons l'impossible. Le ménage de ce point est donc remis à votre discrétion comme le reste. Je ne vois pas le Roi éloigné d'accorder quelque secours auxdits Etats en cas de paix, à laquelle il butte plus que jamais, soit par forme de don ou de pension annuelle, pourvu que l'on se contente d'une somme modérée, et qu'elle en recueille aussi de sa part une

utilité proportionnée et convenable, ainsi que vous la proposerez. Je n'ai point pensé d'obliger lesdits Etats, par un traité en forme de ligue, à nous rendre nos deniers, mais bien à la faire par un accord particulier, soit devant ou après qu'ils auront résolu celui des archiducs, à quoi que ce soit qu'ils s'obligent par icelui envers eux. Nous vous proposons tout ce qui nous vient à la fantaisie, non pour vous assujétir à le suivre ni exécuter, mais pour vous représenter nos conceptions et en attendre la censure de vous. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai écrit ci-devant touchant notre intervention au traité, que les Etats prétendent faire avec les archiducs, approuvant votre avis sur cela, qui est de ne nous faire de la fête, ains attendre que l'on nous en prie, comme la dignité du Roi le requiert. Quoi qu'il ait dit au Cordelier et à l'ambassadeur des archiducs de son affection à la paix, et en a fait dire par M. de Berny, ils n'ont depuis changé de style et procédé en notre endroit. Ils font contenance de ne nous entendre pas, et se promettent qu'ils feront bien leurs affaires sans nous, et connoissons aussi qu'ils espèrent plus des Anglais que de nous. Sans doute ceux-ci les grattent et flattent sous main. Et toutefois j'ai opinion qu'à la fin ils les tromperont, et nous aussi, tant qu'ils pourront.

Nous ne rejetons de traiter avec les archiducs sans ladite ratification; mais nous disons que nous devons nous garder d'en faire la première ouverture. S'il faut qu'ils prennent ce chemin, comme pour mon regard je serois bien d'avis qu'ils se résolussent plutôt que de faillir à la paix, nous devons nous faire prier plus d'une fois de le trouver bon, devant que d'y con-

sentir, afin d'en profiter davantage. Mais nous en pourrons discourir plus particulièrement en son temps, et suffira pour le présent que vous sachiez ce que nous en sentons. Par le pouvoir que je vous ai envoyé, il est porté que les deux peuvent traiter et conclure en l'absence du troisième; toutefois j'ai estimé ne devoir laisser à vous envoyer la déclaration que vous avez demandée; mais nous n'avons approuvé d'y ajouter l'article faisant mention du secours, parce qu'il est meilleur que ce soit chose qui soit secrète et particulière à vous, que d'être sue de ceux qui doivent voir ledit pouvoir. Le Roi a été bien aise de savoir que le prince Maurice commence à croire conseil et à se mûrir : toutefois il ne veut pas que l'on lui offre à présent une pension, il veut devant voir si nous aurons paix ou guerre; mais je le vois disposé de suivre votre avis au cas premier.

Le sieur Aërsens m'a dit que l'on parle par delà de le tirer d'ici, et commettre à un autre la charge qu'il y exerce, parce que les Anglais disent qu'il est trop partial pour la France, et qu'ils ne s'y peuvent fier. Il ajoute qu'il ne se soucie pas de la charge; mais que l'on lui fera injure si l'on se sert de ce prétexte pour le révoquer. Mettez peine, s'il vous plaît, de savoir d'où procède cela; et si c'est une intention pour se faire valoir ou une vérité. Il a opinion que le sieur Barneveldt veut y employer son gendre; toutefois ne le dites, s'il vous plaît, audit Barneveldt ni à autre; car cela pourroit engendrer de la discorde entre eux, qu'il faut éviter pour leur bien faire. Mandez-nous aussi s'ils ont pensé par delà à réformer l'ordre de leur gouvernement en cas de paix, comme nous avons

tous jugé qu'il est nécessaire qu'ils fassent pour assurer leurs affaires, à quoi leurs amis ont quasi autant d'intérêt qu'eux-mêmes. Je n'ai pu encore rien faire pour M. de Lescalle, à cause de l'absence de M. de Sully; mais j'en aurai souvenance à son retour, et je vous avertirai de ce qui en succédera. Nous ne vous envoyons point de lettres du Roi pour messieurs les Etats sur le sujet des funérailles de feu M. de Buzanval, parce que j'ai su que son neveu en a porté, qui est parti d'ici durant un petit voyage que j'ai fait en ma maison d'Alincourt, duquel je suis retourné il y a trois jours. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce huitième jour d'octobre 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 16 *octobre* 1607.

SIRE,

Nous avons reçu par M. de Bethune, lequel arriva en ce lieu le treizième du mois, les lettres qu'il a plu à votre Majesté nous écrire. Le même jour et peu avant lui, un trompette envoyé par Spinola y étoit aussi venu avec lettres aux Etats et à M. le prince Maurice; lesquelles contenoient, en substance, que le roi d'Espagne avoit envoyé la ratification, demandoit passe-port pour le commissaire Cordelier et le sieur Verreiken, qui la devoient incontinent apporter. Il n'y a rien en ces lettres pour leur faire espérer que ladite ratification soit en la forme qu'elle a été donnée, ou qu'elle soit telle en effet qu'ils en puissent

recevoir contentement; mais est mis simplement que la ratification de Sa Majesté a été envoyée : dont plusieurs conjecturent ici qu'elle ne doit être telle qu'on la prétend. Ledit passe-port a été accordé avec notre avis. Quelques-uns ont dit en leur assemblée qu'on devoit rejeter le Cordelier, pource qu'il avoit essayé de corrompre des leurs ; et d'autres, qu'il falloit voir la copie de la ratification, avant qu'accorder le passe-port requis ; mais l'avis commun a passé au contraire. Il tarde maintenant à chacun que les affaires ne soient mises hors de cette incertitude de guerre ou de paix. Votre Majesté aura vu et connu par notre dernière dépêche, ce que nous avons déjà essayé de faire, tant avec les députés d'Angleterre qu'avec le sieur de Barneveldt et les autres qui manient les affaires des Etats; ce qu'elle nous commande encore à présent par ses dernières lettres de tenter, et faire s'il est possible, sans aucune remise, tant pour les ligues, offres de secours, que démonstration ouverte qu'on se prépare du tout à la guerre, comme étant tous ces moyens propres pour obtenir une paix plus avantageuse, et pour engager les Anglais, desquels les Etats craignent de ne tirer que des paroles. Mais ces députés d'Angleterre disent toujours opiniâtrement qu'ils ne se veulent point découvrir que les Etats ne soient du tout résolus à la guerre; et, quoique nous pressions là-dessus ledit Barneveldt de faire prendre promptement cette résolution en leur assemblée, afin qu'ils n'aient plus d'excuses, et que leurs peuples, qui en cette incertitude ne se préparent à rien, ne soient aussi surpris; que nous en ayons même fait grande instance, tant à lui qu'aux sieurs de Maldrée

et d'Aërsens, assemblés au logis du président Jeannin, quatre ou cinq jours avant la venue de ce trompette, néanmoins ceux qui désirent la paix craignent tant que cette résolution de guerre, si on la met de nouveau en l'esprit de ces peuples, les éloigne du tout de la paix, qu'ils ont toujours voulu couler et différer en l'attente de la ratification. Il est vrai qu'ils nous avoient tous promis lors de ladite conférence avec eux, si elle tardoit davantage, qu'ils suivroient ce conseil.

Ledit sieur Barneveldt dit en particulier au président Jeannin une autre raison de ce délai ; à savoir, qu'il craignoit, en pressant les Anglais, qu'on ne connût ouvertement leur froideur ou refus à les secourir, et que cela ne défavorisât bien fort leurs affaires, attendu même que votre Majesté a souvent déclaré qu'elle ne veut être seule au secours de la guerre. Cette raison a bien quelque apparence ; mais la vraie et principale est qu'il craint trop de perdre l'espérance de la paix, et ne peut comprendre que cela seroit plutôt cause de l'avancer que reculer. Or cette incertitude doit finir bientôt après la venue du Cordelier et de Verreiken : car s'ils apportent la ratification en bonne forme, on prendra loisir d'un mois au moins, ou bien de six semaines, pour leur faire réponse si on traitera ou non, encore que la résolution sera de traiter ; mais ce délai servira pour délibérer des conditions et de la forme de procéder à ce traité, pour projeter et faire nos ligues, les réglemens nécessaires pour la conduite et gouvernement de cet Etat, et ce qui sera requis pour le contentement du prince Maurice et de ceux de sa maison. Et lors les

Anglais seront tenus se découvrir, et en feront moins de difficulté, pource qu'ils ne penseront pas que la paix les doive obliger à aucune dépense ; si ce n'est qu'ils soient déjà secrètement liés avec les archiducs, et, par ce moyen, obligés à nous traverser pour lui plaire ; dont ne voyons encore rien, mais bien croyons nous, tout ainsi qu'ils désirent leur amitié, qu'ils craignent aussi d'offenser votre Majesté ; et quand ils le feront, nous nous promettons que les Etats ne laisseront de traiter ladite ligue avec nous. Mais la difficulté sera bien plus grande, si la ratification n'est apportée, ou n'est telle qu'il la faut, et par ainsi que les affaires tendent à la guerre. La première délibération sera lors, si on devra traiter sur quelques autres ouvertures que les députés des archiducs feront sans doute, n'étant vraisemblable qu'ils viennent ici pour finir à l'instant par la guerre ; sur quoi les Etats s'en adresseront à nous pour avoir notre avis, et nous feront parler des premiers. Ce qu'ayant prévu, nous en avions écrit à votre Majesté par notre dernière dépêche, pour recevoir là-dessus son commandement, qu'il seroit trop tard d'attendre quand on nous aura communiqué de cette affaire. Nous jugeons bien qu'il n'est pas à propos que soyons auteurs de ce conseil ; mais si serons-nous contraints de dire oui ou non.

Quant aux députés d'Angleterre, ils ont déjà dit par deux fois au prince Maurice, duquel l'avons su, que si ladite ratification ne vient en la forme requise, et qu'on veuille sous quelque autre prétexte que ce soit entamer un traité avec les archiducs, ils ont charge de se retirer, et qu'ils le feront. Nous estimons bien que c'est plutôt déguisement que vérité ;

mais s'ils tiennent ce même langage, lors il nous semble que leur devons dire, au cas que leur maître veuille être du secours pour la guerre, que nous approuvons leurs avis. Comme au contraire s'ils n'en veulent faire déclaration particulière et expresse, en sorte que les Etats se puissent assurer d'eux et de nous, qu'il faut recevoir toute ouverture pour obtenir la paix, en continuant à leur représenter que votre Majesté ne veut supporter seule les frais de la guerre; ou bien donnerons avis ensemble aux Etats de prendre loisir d'un mois ou six semaines, pendant lequel temps, s'ils veulent consentir et accorder, comme nous sommes certains qu'ils feront, les traités et conditions nécessaires pour leur sûreté, et le contentement de votre Majesté, nous essayerons de les faire passer outre : sinon nous serons plus retenus, et remettrons à eux de prendre conseil, pour ne nous rendre auteurs de la rupture et continuation de la guerre; ayant toujours ce but et dessein, autant que pourrons, que la paix ne se fasse sans votre contentement ni leur sûreté, ni la guerre sans l'assistance du roi d'Angleterre, et de ne donner aussi aucun conseil qui soit sujet à blâme d'une part ou d'autre.

Nous voyons bien, Sire, que l'acte contenu en la proposition des Etats n'a contenté votre Majesté, d'autant que le mot de consentement n'a été mis au lieu de contentement. Mais nous la pouvons assurer que leur intention est bonne; qu'ils sont autant obligés, par ce moyen, qu'ils eussent été par l'autre, et qu'ils continuent tous les jours à reconnoître qu'ils n'ont appui et sûreté qu'en sa bienveillance et faveur. Nous la supplions donc très-humblement que l'argent

dont ils ont extrême besoin, ne soit point différé, s'il lui plaît. Nous ne perdrons cependant aucune occasion de faire tout ce qu'elle nous a commandé envers eux, avec le prince Maurice et les députés du roi d'Angleterre. Ils ont ici reçu des lettres d'Anvers, par lesquelles on mande que huit grands navires que les marchands de la société des Indes orientales avoient envoyés, il y a plus d'un an, pour renforcer la flotte qui a ci-devant combattu près Malaca, sont arrivés heureusement, ont joint les autres vaisseaux, et contraint les Espagnols et Portugais de se retirer en leurs ports. On dit même qu'ils ont occupé et pris par force quelques îles ès Moluques; mais ces nouvelles ne sont encore certaines. Les mêmes marchands y envoient un autre renfort, à la fin du mois prochain, qui est de treize grands navires bien armés et équipés, lesquels sont de six à sept cents tonneaux. Nous n'écrirons maintenant que ceci par la commodité de M. de Waudrenecq qui envoie en France pour l'argent; et prierons Dieu qu'il donne à votre Majesté et à toute sa famille, Sire, tout heur et prospérité.

De La Haye, ce seizième jour d'octobre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs. P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du même jour 16 d'octobre 1607.

Monsieur, je vous ai écrit à la hâte celle-ci, par l'homme de M. de Waudrenecq qu'il envoie pour l'argent, dont les Etats sont fort pressés et en peine, à l'occasion de ce qu'on leur a écrit que ledit argent ne

seroit délivré qu'après qu'ils auroient satisfait entièrement à ce que Sa Majesté désire d'eux, et qu'elle en étoit très-mal contente, à cause de l'acte contenu en leur proposition, qui n'est conforme à ce qu'on s'étoit promis d'eux. Je les ai assurés du contraire, et dit audit sieur de Waudrenecq qu'il pouvoit envoyer ses navires à Dieppe, au 24 ou 25 de ce mois, et que lors l'argent y seroit sans faillir, ce délai n'ayant été pris que pour attendre la venue de M. de Sully et non pour autre raison, ainsi que me l'avez mandé; et, pource qu'on le pressoit de faire avances sur cet argent de cent mille livres, outre pareille somme qu'il avoit déjà donnée, qu'il le pouvoit faire sans crainte: et je vous supplie très-humblement, monsieur, tenir la main qu'il y soit satisfait sans remise. Vous verrez ce qu'écrivons au Roi touchant la ratification. Je vous envoie la copie de la lettre de Spinola sur ce sujet, pour la considérer s'il vous plaît. Puisque Sa Majesté a agréable que j'écrive toutes particularités, et qu'elle ne s'ennuie point de la longueur de nos lettres, je continuerai comme ai commencé; estimant à la vérité qu'il est plus à propos d'ainsi faire, afin qu'étant mieux éclaircie, elle puisse aussi mieux juger de toutes choses, et commander ce qui sera de sa volonté. Notre commission portoit sur la dernière ligne d'icelle, que les deux en l'absence du tiers pourroient y vaquer; mais je n'étois allé jusque-là, et tout ce qui étoit au-dessus n'en faisoit aucune mention. Il est mieux que notre commission ne contienne rien du secours et des ligues, et qu'il y ait un pouvoir à part pour ce regard, lequel, comme j'estime, sera nécessaire; mais nous vous en donnerons avis

plus sûrement, lorsque nous verrons, par l'arrivée des députés des archiducs, et ce qu'ils apporteront et diront, où les affaires doivent finir. Ledit sieur Aërsens a cette crainte et appréhension dont m'écrivez, et est vrai que les Anglais ne sont contens de lui, et disent que c'est lui qui a mandé aux Etats que l'ambassadeur du roi d'Angleterre avoit protesté au Roi que son maître ne vouloit plus rien donner pour la guerre, et que c'est un pur mensonge pour rendre ledit roi d'Angleterre odieux aux Etats. Le comte de Salisbury en a dit autant, et que c'étoit vous aussi qui usiez de cet artifice à même fin. Je sais ce que m'en avez écrit; mais vous seriez émerveillé avec quelle assurance les députés d'Angleterre le nient. Il y a long-temps que ledit Aërsens a ce soupçon, qu'on veut mettre en sa place le gendre du sieur Barneveldt, et y étoit entré du vivant de M. de Buzanval, pour la grande amitié qui étoit entre eux et quelques propos qui en avoient été mis en avant dès-lors, et pource qu'il sait aussi ses déportemens et de son père n'être pas ici agréables à tous; et cette crainte qui se renouvelle souvent fait qu'il se rend plus obséquieux à l'endroit dudit Barneveldt que jamais, lui écrivant beaucoup de choses dont il se passeroit bien. Nous serons retenus par deçà pour ne rien gâter; mais je vous supplie que soit de même par delà. M. de Schomberg qui est ici, a montré à M. de Russy des lettres que le prince d'Anhalt lui écrit, par lesquelles il lui mande avoir avis de la cour de l'Empereur que la paix ne se fera point, et qu'il le sait très-bien. Néanmoins, M. de Berny m'écrit que l'Empereur doit envoyer ses députés pour assis-

ter et aider au traité. S'il le fait, sera sans doute pour favoriser les affaires du roi d'Espagne et des archiducs ; car, encore qu'on publie qu'ils ne sont pas bien ensemble, ils s'accordent toujours quand il est question de la grandeur de leur maison. Je voudrois bien que les électeurs Palatin et de Brandebourg, qui ont donné espérance d'y envoyer, en fissent autant pour favoriser les Etats ; mais on n'en a à présent aucunes nouvelles. J'ai dit au sieur Barneveldt, il y a plus de dix ou douze jours, qu'ils devoient faire une recharge pour les y convier derechef, et il m'a depuis dit qu'ils l'ont fait. La conduite des archiducs envers Sa Majesté, et le peu de compte qu'ils font de la rechercher, me font croire qu'ils n'espèrent point la paix, et veulent plutôt user de déguisemens et artifice pour faire couler le temps, qu'y entrer à bon escient, à cause que l'Espagnol n'y est disposé ; ou bien ils pensent être assez forts pour la faire sans nous ; et ce dernier ne me semble vraisemblable, m'étant représenté tout ce qu'ils peuvent avoir de secret en eux pour parvenir à ce dessein, dont j'ai discouru dès si long-temps, et préparé des empêchemens avec ceux qui ont le pouvoir, qu'à mon avis, ils seront plutôt trompés que nous ; au moins ai-je tant de raisons pour l'espérer ainsi, qu'en suis plus en repos que n'ai quelquefois été. Le pis sera, si la guerre continue, que le roi d'Angleterre ne veuille être que spectateur seulement ; et si vous abandonnez les Etats, qu'ils ne se perdent, ou traitent à quelque prix que ce soit : et d'autre côté si le Roi leur donne le secours dont ils auront besoin, qu'il ne soit en danger d'avoir la guerre ouverte avec le roi d'Es-

pagne. Même si ledit Roi peut tirer quelque assurance du roi d'Angleterre qu'il ne sera de la partie, laquelle il donnera peut-être volontiers, est vrai que les Etats seroient toujours de la partie avec nous, qui suffiroit pour ne point craindre les forces d'Espagne.

Je sais l'intention et le but du Roi; rien ne sera omis pour faire que toutes choses passent à son contentement. Si la flotte d'Espagne vient en sûreté, et si les Etats de Castille donnent cette grande somme dont m'avez écrit, de laquelle le roi d'Espagne se pourra aider, ensemble de l'argent que les marchands y ont, en faisant parti avec eux, il y a grande apparence qu'avec tant de moyens et commodités, il voudra faire quelque grande entreprise; mais vous êtes plus sage et mieux informé de toutes choses que moi, pour mépriser ce que je pourrois craindre. Madame la princesse d'Orange m'a écrit qu'ai fait différer son voyage : vous savez, monsieur, qu'ai toujours mandé le contraire; et à la vérité je crois qu'étant ici elle ne fera que bien, et qu'il est à propos qu'elle y vienne. Je me gouvernerai avec le prince Maurice comme me mandez. Je lui ai tenu de si bons propos, qu'il est fort content du Roi, et fait, de son côté, comme aussi le comte Guillaume, tout ce que leur disons et désirons de l'un et de l'autre. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce seizième jour d'octobre 1607.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

P. JEANNIN.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du vingt-deuxième jour d'octobre 1607.

Monsieur, pour tous les propos que le Roi a tenus premièrement à l'ambassadeur des archiducs, depuis au moine, et en même temps a fait tenir à la personne même desdits archiducs, et au président Richardot, et votre modérée conduite de delà, nous ne voyons point que les Espagnols ni lesdits archiducs changent la leur en notre endroit, montrent nous avoir en plus de défiance, et n'attendre de nous aucuns effets favorables. Quoi étant, il faut aussi que nous avisions à faire nos affaires sans eux le mieux et plus sûrement et honorablement que nous pourrons; ce qui nous sera assez facile, si les Anglais et les Provinces veulent résoudre, et après effectuer de bonne foi l'union proposée : de quoi je vous prie me permettre de douter, et principalement des premiers, jusqu'à ce qu'ils aient franchi ce saut, comme il convient. Les Anglais font grand bruit, et montrent d'être en peine de la retraite du comte de Tiron et de sa suite, de laquelle il est fait mention en votre lettre du 6 de ce mois, que nous avons reçue le 15. Ledit comte ayant été contraint par la tourmente, depuis son partement d'Irlande, de relâcher en Normandie, auroit supplié Sa Majesté de lui permettre de passer par terre en Flandre; de quoi elle auroit jugé ne pouvoir honnêtement ni raisonnablement l'éconduire, étant sorti d'un pays ami, et voulant passer en un autre, avec lequel non-seulement la France, mais aussi son Roi, vivent en paix et alliance. Deux ou trois jours après que ladite permission a été accordée,

l'ambassadeur d'Angleterre auroit fait instance à Sa Majesté, non de la part de son maître, mais d'office et de soi-même, de faire arrêter en son royaume ledit comte et sa suite : dont Sa Majesté se seroit excusée, tant sur la parole qu'innocemment et ingénuement elle avoit déjà donnée audit comte, que parce que ledit ambassadeur ne lui représentoit lettres de son maître à cette fin, en la forme exprimée par nos traités. Tellement que ledit comte a passé, et est de présent en Flandre, où je ne sais comme il aura été recueilli, et si lesdits Anglais le demanderont avec la même instance que nous avons entendu qu'ils en ont parlé à l'ambassadeur d'Espagne résidant en leur pays; mais s'ils se représentent et souviennent du refus qui leur a été fait ci-devant de l'Anglais Robertoüen, chargé de la conspiration de la Fougade, lequel ils ont avalé patiemment, je crois qu'ils feront bien de s'abstenir de faire cette poursuite; car n'en recevant satisfaction, ce leur seroit une double honte, laquelle toutefois j'ai opinion qu'ils boiront toujours plus doucement par lâcheté, qu'ils ne se résoudront de l'éviter par prudence, tant ils sont nonchalans de leur honneur, et confits de leur fantaisie. De quoi le temps nous éclaircira, et vous ferai part à mesure que j'en apprendrai quelque chose; car il est nécessaire que vous soyez informé de ce succès, d'autant qu'il pourra aider à juger ce que nous pouvons espérer d'eux aux occasions qui s'offrent, ne pouvant pour mon regard changer l'avis que je vous ai donné, auquel concourent aussi tous ceux qui les connoissent le mieux, dont je vois par vos lettres que vous continuez à sagement vous méfier.

Le secrétaire du marquis Spinola, revenant d'Espagne, a passé par Paris où nous étions, sans se découvrir, ayant curieusement recherché le moyen de le faire, qui lui est réussi, par la négligence et corruption des maîtres des postes : ce qu'il faut noter et recevoir pour signe de la continuation de l'ombrage et défiance qu'ils ont de nous. M. de Berny, qui nous a donné le premier avis de son passage et arrivée à Bruxelles, nous a écrit qu'il n'a apporté la ratification demandée, mais seulement certains pouvoirs bien amples et exprès du roi d'Espagne auxdits archiducs, pour conclure et terminer les affaires à leur contentement, avec promesse et parole de ratifier le tout. Mais comme ledit sieur de Berny n'en parle que par ouïr dire, nous ne nous attendons pas d'en savoir la vérité par autre que par vous ; car, encore que les autres la nous déguisent et cachent, et se vantent qu'ils auront conclu et signé leur traité devant que nous ayons connoissance des articles d'icelui, néanmoins nous ne pouvons croire que ces messieurs-là nous fassent ce faux bond, considérant les assurances qu'ils vous ont données, et le tort et préjudice irréparable qu'ils feroient, tant à leur foi et réputation qu'à leurs affaires, d'en user ainsi ; vous voulant bien dire, outre cela, que le Roi a concu de votre jugement une telle créance, que comme vous avez rendu par vos lettres pleine et entière assurance de la droite et loyale intention desdits sieurs en ce qui concerne sa personne et sa couronne, elle rejette aussi tous les avis et causes de suspicion qui y contredisent. Toutefois vous nous ferez plaisir de nous éclaircir au plus tôt de la suite des affaires. Peut-être que le

moine, s'il va par-delà, voudra leur faire accroire que le Roi a offert de s'employer envers eux en faveur des catholiques du pays; car nous avons su qu'il en a déjà été publié quelque chose en Allemagne, pour diminuer la créance et confiance que l'on y doit avoir de la droite intention de Sa Majesté; mais croyez que nous vous en avons écrit la pure vérité, et que le Roi se gardera bien de s'embarrasser en ces affaires, quand même il en seroit requis, pour faire déplaisir ou nuire à ses amis, et pour des gens qui ne l'aiment guères; qui sera ce que vous répondrez sur cela, si par delà on vous en parle, ou connoissiez que vous le deviez faire. Les propos que vous a tenus Spencer du dessein d'Espagne sur la France, sont sortis de l'abondance du désir extrême qu'ont ceux de sa nation que cela arrive, comme vous avez bien remarqué aussi. Votre sage et véritable réponse a été louée. Le comte de Fuentes a congédié les Napolitains qu'il avoit retenus; mais nous tenons qu'il reste encore en Lombardie huit à dix mille Espagnols séparés de présent en garnison. Quant à leur armée navale, elle est séparée en deux, et fort diminuée, et crois qu'elle se retirera du tout, soudain que le reste de la flotte de la Nouvelle-Espagne sera arrivée; car ils ont été si rudement battus au dernier combat de Gibraltar, qu'ils redoutent merveilleusement les bateaux des Hollandais, et estiment ne pouvoir être trop forts pour se garantir et défendre d'eux.

Le froid refroidit aussi l'entreprise de Barbarie, de laquelle le Pape nous a bien fait parler, mais assez mollement. Il en va de même de la querelle des Grisons, tant du côté des Suisses que de Milan. Ainsi

je pense qu'ils auront tout loisir de pourvoir à leurs différends entre eux, sans qu'ils y soient interrompus des autres; mais les galères du grand-duc étant retournées à la mer, ont naguères fait descente en une ville de Barbarie nommée Bonne, qu'ils ont prise et saccagée, avec meurtre de mille ou douze cents Turcs, et de pareil nombre de prisonniers, puis se sont retirés en Toscane. L'on nous a donné avis que l'Empereur fait état d'envoyer vers ces messieurs les comtes de Hanaw et Ernest de Mansfeld, pour comparoître en son nom en la négociation de la paix : de quoi l'on veut que nous croyions que les Espagnols ne sont contens, pour ne se fier auxdits comtes. Toutefois l'Empereur ne les a choisis tels qu'ils sont, sans art ou dessein particulier, que nous ne pouvons nous persuader devoir tourner au désavantage desdits Espagnols, encore qu'ils fassent contenance de n'être pas fort contens d'eux. Toutefois vous saurez comme il a convié l'archiduc Ferdinand pour le représenter en la diète impériale, l'ayant préféré à ses frères, encore qu'il soit désagréable aux princes protestans; ce qui pourra être cause qu'ils n'y comparoîtront que par manière d'acquit, et partant que ladite diète sera inutile. Au reste, depuis le retour de M. de Sully, Sa Majesté a commandé que les deniers par vous promis auxdits sieurs les Etats soient portés par delà, ou acquittés sur leurs lettres de change; de quoi je crains fort que vous n'ayez le premier avis par moi, parce que j'ai passé en ma maison de Villeroy, et y ai demeuré deux jours en venant ici, de sorte que je n'ai pu vous écrire plus tôt qu'à présent. Mais pourvu que lesdits sieurs reçoivent le fruit de vosdites pro-

messes et conseils, je m'assure que serez prou content, comme je le serois certes, si vous pouviez abréger les affaires de delà, afin de pouvoir revenir de deçà, où vos amis s'ennuient autant de votre absence, que vous êtes déplaisant du séjour que vous êtes contraint d'y faire. Nous attendrons donc les rosiers du sieur de Waudrenecq, et vous remercie de la souvenance que vous avez des moulins à eau, dont je vous ai fait requête. Vous assurant, par la fin de la présente, de la bonne santé de leurs Majestés, et de toute leur royale famille, je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce vingt-deuxième jour d'octobre 1607.

Monsieur, comme je voulois signer la présente, nous avons su que l'on a envoyé demander à ces messieurs un passe-port pour l'audiencier et le moine; et comme nous ne doutons pas qu'il ne leur ait été envoyé, nous espérons aussi que vous nous en ferez savoir des nouvelles bientôt. Mais nous n'avons pas reçu autre éclaircissement de cette ratification, sinon que l'on dit que le secrétaire du marquis a apporté de quoi contenter ces messieurs. Je vous envoie une liste de ce que l'on publie qu'a apporté la flotte d'Espagne, par laquelle vous apprendrez qu'elle n'est si riche que les précédentes. Nous avons su aussi que les galères florentines ont été plus maltraitées à Bonne que les Florentins ne publient, car les Turcs se sont fort défendus; de façon que toute la ville n'a été prise, et toutefois plusieurs esclaves, avec perte néanmoins de deux cents hommes de plus. Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du vingt-quatrième jour d'octobre 1607.

Monsieur, rien n'est survenu dont je vous puisse donner avis depuis mes dernières lettres; car le Cordelier et M. Verreiken ne sont encore arrivés, combien que le trompette qui leur a porté le passeport soit parti de ce lieu, sont déjà neuf jours : on les attend pour demain ou après-demain. Le sieur Barneveldt a pressé les députés du roi d'Angleterre, depuis huit jours, de vouloir entendre dès maintenant à une ligue défensive; mais ils persistent toujours qu'il faut attendre les députés des archiducs, ouïr leur proposition, voir ce qu'ils apporteront, et la résolution qui sera prise par les Etats, soit de paix ou de guerre, pour, suivant cela, prendre conseil, montrant néanmoins d'y être bien disposés. Ledit Barneveldt en a aussi parlé aux députés des Provinces, leur faisant entendre qu'il étoit expédient de nous en prier, et d'y prendre résolution avant la venue même des députés des archiducs. Ils l'approuvent, et ont dit qu'il le falloit faire avant qu'entrer en aucun traité, mais non avant la venue desdits députés, qui devoit être si prompte, qu'il n'y auroit assez de loisir pour le faire : a encore été trouvé bon, si les députés d'Angleterre veulent différer, lors de le faire sans eux, leur laissant place pour y entrer dans un certain temps si bon leur semble; en quoi je ne vois aucun inconvénient, pourvu que les choses tendent à la paix : mais si c'est à la guerre, il y a la même crainte d'être seul à supporter les charges d'icelle, dont je

vous ai si souvent écrit. C'est pourquoi, au premier cas, je presserai, et en l'autre j'attendrai qu'eux, qui en auront le plus grand besoin, nous pressent. Enfin, plus nous approchons de la conclusion, plus nous connoissons que les Anglais craignent d'entrer en conférence particulière avec nous, et qu'ils en veulent être quittes, s'ils peuvent, pour des paroles, encore qu'ils aient dit au sieur Barneveldt, depuis peu de jours, que leur Roi ne les veut laisser périr, mais que la guerre ouverte est le seul moyen de les conserver; à quoi ils s'assurent que leur maître sera moins rétif que le Roi.

Je vous écris ce mot par la commodité du sieur de Waudrenecq, qui m'en a prié pour presser l'argent, me mandant qu'il avoit déjà envoyé à Rouen, et qu'on lui a écrit que le commandement n'étoit encore fait de le délivrer. Je vous supplie très humblement, monsieur, qu'il ne soit plus différé s'il vous plaît; car le besoin en est si grand ici, que s'il retarde encore, tout ira en confusion, et les affections de ces peuples envers le Roi, lesquels penseront qu'on les veut contraindre par cette nécessité, en amoindriront. On dit toujours que l'Empereur doit envoyer une ambassade fort solennelle aux archiducs et aux Etats pour la paix; mais il n'y en a aucune certitude, ni aussi de ceux qu'on dit devoir être envoyés aux Etats de la part de quelques princes de la religion. Vous n'aurez que ce mot pour maintenant. Je prie Dieu qu'il vous maintienne, monsieur, en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-quatrième jour d'octobre 1607.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

P. JEANNIN.

Propos tenus en l'assemblée des Etats par le commissaire des Cordeliers (1), *et le sieur Verreiken, le vingt-cinquième octobre* 1607.

(LE CORDELIER PARLE.)

NOBLES et puissans seigneurs, comme entre autres choses traitées entre leurs altesses et vos seigneuries en ce présent traité de paix, étoit aussi conclu que leurs altesses, en temps dû, enverroient à vos seigneuries l'agréation, et aussi consentement de sa majesté d'Espagne, en tant qu'icelui traité le touche, il a plu à leurs altesses de m'envoyer en personne à Sa Majesté, comme étant celui par lequel le traité de paix de leur côté étoit premièrement traité, et par ce moyen devoit avoir connoissance de ce qui s'étoit passé, combien que, selon diverses opinions et inclinations, diversement pouvoit être informé vraiment, et plus près de tout ce qui s'étoit passé instruire : ce que, étant arrivé par la grâce de Dieu à Madrid, ai fait avec toute diligence et fidélité, remontrant, entre autres choses, à Sa Majesté la sincérité droite et point simulée procédure, selon mon jugement, de vos seigneuries en ce traité de paix, en outre la constitution et qualité de votre Etat, lequel presse leurs altesses en divers points, pour pouvoir une fois voir les provinces des Pays-Bas, respectivement, après une si longue et sanglante guerre, en une divine et salutaire paix, de condescendre et s'accommoder avec icelle en toute raison. Sa Majesté royale,

(1) Le père Neyen. *Voyez* le Précis, pag. 438 (tome II de cette collection).

après avoir été du tout pleinement informée, ayant singulière satisfaction, après mûre délibération, et avis de ceux de son conseil d'Etat, ce qui sert notamment aux deux parties, pour l'assurance, fermeté et durée de la paix, encore que Sa Majesté vienne à mourir, vu qu'on est mortel, autrement on pourroit craindre quelques inconvéniens, fait dépêcher et envoyer l'agréation promise. De sorte qu'elle, étant maintenant en tous ses membres accomplie, en tant que touche le plus substantiel et principal, nous vient conforme à l'exemplaire envoyé par vos seigneuries.

Et d'autant qu'à Dieu tout-puissant est notoire ma sincère intention en ce traité de paix, je déclare avoir laissé sa royale Majesté vraiment et singulièrement affectionnée au traité de paix, pour, par le moyen d'icelui, voir délivrer les Pays-Bas des misères de la guerre; procédant à cette fin en toute rondeur et sincérité, comme vos seigneuries pourront voir par la forme de l'agréation par elle envoyée; s'expliquant soi-même, et y donnant à entendre la pure et sincère intention de ses point simulées procédures, rien plus en icelle, promettant ni plus avant s'obligeant que ce qu'effectuellement en veut entretenir et faire entretenir; ce qu'elle ne feroit, si elle y alloit par finesse ou tromperie, mais nuement avoueroit l'agréation comme est demandé, sans autre explication; mais ainsi qu'elle va à la bonne foi, elle a dès à cette heure déclaré sa dernière volonté, pour éviter ce qui pourroit être quelque jour débattu, comme vos seigneuries pourront voir plus amplement par icelle, que le sieur audiencier leur remontrera.

Propos tenus en ladite assemblée par le sieur audiencier Verreiken, en suite de ceux du Cordelier.

Nobles et puissans seigneurs, il n'est nullement de besoin que je mette en avant, et récite à vos seigneuries la bonne et sincère opinion et intention de leurs altesses, ni aussi la singulière inclination et désir qu'icelles ont, afin que ce commencé traité puisse réussir à une bonne et salutaire fin, et cette longue et sanglante guerre se changer en une assurée et heureuse paix ; vu que vos seigneuries mêmes ont pu juger par toutes les actions et procédures de leurs altesses, dès le commencement jusqu'à cette heure, combien libéralement, sincèrement et rondement leurs altesses se sont accommodées à tout ce que vos seigneuries ont demandé, et prétendu pour y parvenir, n'ayant point seulement à vos seigneuries accordé et fait délivrer les désirés actes d'agréation et déclaration, mais aussi procuré et tenu la bonne main que Sa Majesté y est de même tant volontairement entrée, bien qu'au commencement n'en étoit point fait mention de la part de vos seigneuries.

De sorte que, tout ainsi que mon révérend père, le père commissaire général a déclaré à vos seigneuries, ledit acte de ratification de Sa Majesté est ici par nous apporté, et dont nous avons fait écrire une copie authentique, laquelle, s'il plaît à vos seigneuries, pourra être ici collationnée à son original. Il est bien vrai que cette ratification n'est expédiée ni en latin, ni en français, comme vos seigneuries avoient demandé, mais en espagnol, et en telle forme

et style dont Sa Majesté se sert et use avec tous les rois, potentats et républiques de la chrétienté. Et pour vous dire la vérité, il a semblé étrange qu'on voudroit faire changer à un si grand et puissant Roi son style, comme étant contraire à toute raison et équité, de tant plus que Sa Majesté est contente du style dont vos seigneuries, et chacun en son regard, se sert, espérant, par ce, que le tout sera au plein contentement de vos seigneuries. Je requiers qu'icelles veuillent considérer le tout de bon œil, et recevoir d'aussi bon cœur, comme étant les siens, et l'intention de Sa Majesté et celle de leurs altesses, fondées en toute rondeur et sincérité, comme vos seigneuries verront et trouveront toujours de plus en plus par les œuvres. VERREIKEN.

Copie de la ratification d'Espagne, translatée d'espagnol en français.

DOM PHILIPPE, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corsege, de Murcie, de Jaen, des Algarves, de Algecar, de Gibraltar, des îles de Canaries, des Indes orientales et occidentales, îles et terre-ferme de la mer Océane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Milan, comte de Habsbourg, de Tyrol et de Barcelone, sieur de Biscaye et de Molina, etc. Savoir faisons à tous ceux qui ces présentes lettres verront : Qu'ayant vu la déclaration, offres et présentations des sérénissimes archiducs Albert et

dame Isabella Clara Eugenia, nos très-chers et très-amés frères, faites aux Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, ensemble les lettres d'obligation là-dessus, d'entre lesdits archiducs d'une part, et lesdits Etats d'autre, sous leurs signatures et grand scel, confirmées le 24 d'avril dernièrement passé, dont la teneur est celle qui ensuit.

Comme ainsi soit que les archiducs ont trouvé bon de faire aux Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas la déclaration, offres et présentation suivantes, les archiducs n'ayant rien plus à cœur que de voir les Pays-Bas, et les bons habitans d'iceux délivrés des misères de cette guerre, déclarent par cette, avec bonne délibération, qu'ils sont contens de traiter avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en qualité, et comme les tenant pour pays, provinces et Etats libres, sur lesquels leurs altesses ne prétendent rien, soit par voie d'une paix perpétuelle, que par la trève et suspension d'armes pour douze, quinze ou vingt ans, au choix desdits Etats, le tout sur des conditions raisonnables. Entre lesquelles conditions sera aussi accordé, tant par la conclusion d'une paix perpétuelle que par la trève et suspension d'armes, que chacun demeurera avec ce qu'il tient et possède; ne fût que par un commun consentement, autrement se pourroit accorder et conclure, pour accommoder leurs altesses et les Etats ensemble, les pays respectivement, par l'échange d'aucunes villes et places; comme de même, sur l'ordre et assurance de la commune navigation, trafic et fréquentation avec ce qui en dépend, ensemble de l'intervention, agréation et maintiennement de ce qui sera conclu.

Et ayant leurs altesses mûrement considéré la constitution et état des Provinces-Unies, et voulant traiter avec icelles sincèrement et sans fraude, et laisser auxdits Etats du temps pour considérer et résoudre ce qui convient le plus pour le bien commun, sont contens que les personnes qu'icelles députeront pour ledit traité, naturels de ces Pays-Bas, s'assembleront avec ceux desdits Etats en nombre égal au temps et place à choisir par lesdits Etats. Et, afin que ce que dit est ci-dessus se puisse tant mieux acheminer, soit à une paix perpétuelle ou à ladite trève, sont leurs dites altesses contentes que, pour les prochains huit mois, il y ait une cessation de tous siéges ou surprises de villes et forteresses, invasions et logemens ès provinces ou quartiers, avec le bâtiment d'aucuns nouveaux forts, moyennant que lesdits Etats accorderont aussi de leur part ladite provisionnelle cessation, et dans les huit jours après la présentation de cettes, et qu'ils feront à leurs altesses, devant le premier de septembre prochain, leur déclaration sur ledit traité principal qui leur est offert de paix, trève ou suspension d'armes, avec le temps et place à choisir eux pour cet effet.

Fait à Bruxelles, sous les signatures et cachet de leurs altesses, le 13 de mars 1607, étant parafé, Richardot ; et signé, Albert et Isabella.

Et plus bas contre-signé, par ordonnance de leurs altesses, Verreiken, et cacheté du cachet de leurs altesses.

Et lesdits Etats-Généraux en qualité d'Etats des pays et provinces libres, sur lesquels leurs altesses ne prétendent rien; aussi ne désirant de tout leur cœur rien plus que d'entendre à une chrétienne, ho-

norable et assurée sortie et délivrance des misères de cette guerre, après mûre délibération, et avec l'avis de son excellence et conseil d'Etat, ayant accepté ladite déclaration que leursdites altesses tiennent les Provinces-Unies pour pays libres, sur lesquels leurs altesses ne prétendent rien ; et pour huit mois prochainement venant, à commencer le quatrième mai de cet an, nouveau style, la cessation de tous siéges et surprises de villes ou forteresses, invasions ou logemens ès provinces ou quartiers, ensemble le bâtiment de nouveaux forts, et trouvé bon de communiquer et rapporter lesdits ultérieurs offices et présentations de leurs altesses ; et là-dessus leur déclaration devant le premier de septembre prochain ; si est que leursdites altesses d'une part, et les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en la qualité que dit est ci-dessus, d'autre part, ont de bonne foi promis et promettent par cettes d'entretenir et faire entretenir ladite déclaration et provisionnelle cessation ; comme aussi de réparer et faire réparer toutes les directes et indirectes contraventions d'icelles. Et promettent de plus leursdites altesses de livrer auxdits sieurs Etats, et dans les trois mois prochains, agréation et semblable déclaration du roi d'Espagne, pour autant qu'icelle touche à Sa Majesté, sous toutes générales et particulières renonciations et obligations. En témoin sont faites de ceci deux lettres d'une même teneur, vérifiées par leurs altesses, avec leurs signatures et grand scel, ensemble avec parafes accoutumés, et la signature de leur greffier.

Fait à Bruxelles et en La Haye, le vingt-quatrième jour du mois d'avril 1607.

Au bas du côté droit étoit écrit : J'ai signé cettes comme député de leurs altesses, sous le bon plaisir d'icelles; et signé Fr. Jean Neyen, commissaire général; et du côté gauche, j'ai signé cettes comme député des sieurs Etats des provinces-unies des Pays-Bas, et signé, Aersens.

Et d'autant que par ledit traité, lesdits sérénissimes archiducs nos frères ont promis de délivrer là-dessus nos lettres de ratification, et semblable déclaration avec toutes les générales et particulières renonciations et obligations que le cas le requiert, nous avons, après mûre délibération et avis de notre conseil, de notre certaine science et puissance royale absolue, pour l'accomplissement de ladite promesse et assurance du traité principal de la paix ou longue trève, fait et faisons, par la présente auxdits Etats, déclaration semblable à celle que nosdits frères ont faite, dont ci-dessus est fait mention, pour autant que la chose nous touche. Et principalement déclarons que nous sommes contens qu'en notre nom et de notre part l'on traite avec lesdits Etats en qualité, et comme tenant iceux pour pays, provinces et Etats libres, sur lesquels nous ne prétendons rien.

Aussi nous avons loué, approuvé, confirmé et ratifié, comme par la présente nous louons, approuvons, confirmons et ratifions tous et chacuns les points contenus audit traité; promettant en foi et parole de Roi de les entretenir, garder et faire garder et accomplir tous entièrement et ponctuellement, comme si, dès le commencement, nous les eussions nous-mêmes déclarés, consentis et promis, et comme s'ils eussent été traités et conclus avec notre intervention et autorité; et ne ferons ni ne consentirons

jamais chose au contraire ; et promettons de même de réparer et faire réparer toutes directes ou indirectes contraventions d'iceux, de manière que tout ce que dessus soit de bonne foi gardé et accompli auxdits Etats. A quoi nous nous obligeons en parole de Roi, avec toutes les générales et particulières renonciations et obligations qui conviennent et sont nécessaires. Aussi nous promettons que, dès incontinent que sera conclu le traité de paix ou longue trève, nous ferons faire toutes les dépêches nécessaires pour l'accomplissement et exécution de ce qui aura été traité et capitulé en plus ample forme, de sorte qu'en tout et par tout se donne pleine et entière satisfaction auxdites Provinces-Unies. Mais nous déclarons que si le traité principal de paix ou trève longue de plusieurs années, auquel se proposeront et résoudront les prétentions des ambassadeurs des deux parties, tant en matière de religion que tout le surplus, ne se conclue, cette ratification devra être, et ne sera d'aucune valeur et effet, comme si onques elle n'eût été faite, et qu'en vertu d'icelle ne sera vu que nous perdions un seul point de notre droit, ni l'acquerront ni le pourront acquérir lesdites Provinces-Unies : sinon les choses demeureront, quant au droit des deux parties, au même point et état qu'elles sont présentement, pour pouvoir chacune d'icelles faire ce que bon lui semblera. Pour confirmation et corroboration de quoi avons fait dépêcher la présente, signée de notre main, et scellée avec notre grand scel, et contre-signée de notre secrétaire d'Etat souscrit.

Donné à Madrid, le 18 de septembre l'an 1607. *Io el Rey.*

Et plus bas, par ordonnance du Roi notre Sire, et signé Andres de Prada; et scellé du grand scel de Sa Majesté en forme de placart avec un cordon de soie blanche, rouge et jaune.

Avis des ambassadeurs de France et d'Angleterre, donné aux Etats, sur l'acceptation de la ratification.

Les ambassadeurs des rois très-chrétien et de la Grande-Bretagne, ayant été priés et requis de la part de messieurs les Etats de leur vouloir donner avis, tant sur la proposition faite en leur assemblée par les sieurs députés des archiducs, que sur la ratification du roi d'Espagne qui leur a été communiquée, ont dit et déclaré avoir charge de leurs Majestés d'aider en tout ce qui leur sera possible à l'avancement de la paix; ainsi ne peuvent donner autre conseil, sinon que ladite ratification est suffisante pour entrer en traité, et que n'y ayant rien de plus dommageable pour les sieurs les Etats, que de tenir en longueur et irrésolution ce qu'on doit espérer de la paix ou de la guerre, ils se doivent, dès à présent, résoudre du lieu et du jour pour y procéder au plus tôt. Mais, d'autant que leur plus grande sûreté doit dépendre des conditions qui seront insérées en icelui traité, il les faut rendre si raisonnables qu'on ne les puisse justement refuser, comme aussi de la forme d'un bon gouvernement qu'ils pourront établir entre eux, avec l'appui et assistance des princes, dont ils ont requis l'alliance et amitié. Ils ne sauroient mieux ni plus sagement pourvoir à leurs affaires que de prendre ès choses susdites une prompte résolution avant qu'en-

trer en aucun traité, afin que cette conduite rende la paix plus ferme et durable, s'il plaît à Dieu la leur donner, et, par ce moyen, assurer les esprits de ceux qui montrent d'en avoir quelque défiance; qui sera le vrai moyen de les faire plus aisément consentir de n'avoir tous ensemble qu'une même volonté de rechercher leur sûreté et le salut commun de leur Etat.

Délibération des Etats sur l'acceptation de la ratification du roi d'Epagne.

Les Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, ayant délibéré sur ce que par les sieurs Jean Neyen, commissaire-général, et Louis Verreiken, chevalier audiencier des sérénissimes archiducs d'Autriche, et commissaire de leurs altesses, le 25 du mois d'octobre, en leur assemblée a été proposé, et le 26 d'icelui mois délivré par écrit, ensemble sur les exhibées lettres scellées du très-puissant roi d'Espagne, et datées le 18 de septembre dernier, ont après mûre délibération déclaré et déclarent par cettes que lesdites lettres, suivant la ponctuelle démonstration faite auxdits commissaires, ne sont pas non-seulement non conformes aux promesses, au langage et style, mais aussi point quant à la forme de sceller, insertion et obmission de plusieurs mots, même en ce regard que hors la dernière clausule d'icelles, et la proposition dudit sieur commissaire-général, pourroit être inséré ou prétendu annulation de la solennelle promesse y faite; étant irréfragable que lesdits sieurs Roi et archiducs, avec leur conseil, savent bien

que les Etats-Généraux, comme étant des pays et provinces libres sur lesquelles lesdits sieurs Roi et archiducs ne prétendent rien, par la grâce de Dieu tout-puissant et l'assistance de leurs alliés, savent très-bien en icelles provinces mettre et entretenir ordre en toutes choses qui toucheront la bonne constitution, bien, Etat et gouvernement d'iceux pays et de leurs habitans, sans qu'il puisse, au principal traité de paix ou trève de la part desdits Roi et archiducs, être proposé ou prétendu quelque chose, n'est que l'on veuille contrevenir auxdites formelles et solennelles promesses. Et, combien que partant il est considérable si sur lesdites lettres et proposition on doit venir en traité, ce néanmoins, afin de ne plus long-temps laisser retarder le proposé bon œuvre entamé pour tirer les Provinces-Unies hors de cette longue et sanglante guerre, à une chrétienne, honorable et assurée paix, les Etats-Généraux recevront lesdites lettres, pour, autant que touche l'agréation de la promesse des archiducs et semblable déclaration du roi d'Espagne, par laquelle il est contenu qu'en son nom et de sa part on traitera de ladite paix ou trève pour plusieurs années avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en qualité et comme tenant iceux pour pays, provinces et Etats libres sur lesquels il ne prétend rien, sous toutes générales et particulières renonciations et obligations qui sont nécessaires et requises, proposer ès respectives provinces, quartiers, membres et villes d'icelles; et en dedans six semaines prochaines, feront savoir auxdits commissaires, s'il convient là-dessus entrer en traité ou point, sous expresse protestation de ni présentement ni pour l'avenir pouvoir accepter

aucun point desdites lettres, qui directement ou indirectement, en aucune manière, pourroit être entendu ou interprété contre ladite agréation ou déclaration, ensemble les promesses des archiducs. Et en cas qu'il pourra être trouvé bon de venir en traité sur ladite agréation et déclaration, ou telles autres lettres d'agréation et semblable déclaration du roi d'Espagne, qui entre temps pourront être envoyées d'Espagne, et délivrées selon la promesse auxdits Etats, ont les Etats ferme confiance qu'il ne sera proposé ou prétendu de la part du roi d'Espagne ni desdits sieurs archiducs contre lesdites promesses, aucun point touchant la bonne constitution, bien, Etat ou le gouvernement des Provinces-Unies ou de leurs habitans dedans icelles provinces, et que leurs altesses trouveront bon d'envoyer à La Haye leurs commissaires qualifiés suivant les originelles offres en dedans dix jours après la réception dudit avertissement, pleinement instruits, chargés et autorisés pour déclarer rondement leur intention, et aussi d'entendre l'intention des Etats, afin de faire sur le tout une courte besogne. Et en cet événement commettront aussi les Etats aucuns de leur côté avec semblable charge et autorisation.

Ainsi fait en l'assemblée desdits sieurs Etats-Généraux, à La Haye, ce 2 novembre 1607.

Signé, par ordonnance des Etats-Généraux des Provinces-Unies, AERSENS.

Lettre de messieurs Jeannin et Russy, au Roi, du 27 *octobre* 1607.

SIRE,

La ratification du roi d'Espagne a été apportée par le Cordelier et le sieur Verreiken, qui arrivèrent en ce lieu le vingt-quatrième, sur l'entrée de la nuit. Ils furent ouïs le lendemain vingt-cinquième en l'assemblée des Etats, sur les onze heures du matin. Le Cordelier porta la parole, et s'étendit bien fort pour leur faire connoître la sincérité et bonne intention du roi d'Espagne à désirer et vouloir la paix, et qu'outre ladite ratification de ce qui a été fait du passé, il confirmeroit et approuveroit sans doute tout ce qui seroit conclu et arrêté avec eux par les archiducs auxquels il avoit envoyé ample pouvoir de traiter, tant en leurs noms qu'au sien. Ledit sieur Verreiken parla aussi après lui sur ce même sujet; y ajouta ce qui étoit de l'intention et bonne volonté des archiducs, puis présenta la ratification en langage espagnol, qui fut vue, lue et conférée exactement avec deux traductions, l'une en français, l'autre en flamand, que ledit sieur Verreiken leur donna à l'instant, avec la copie de celle qui étoit écrite en espagnol; lesdites copies signées par lui, retenant à soi l'original. La réponse des Etats fut en termes généraux, qu'ils délibéreroient tant sur leur proposition que ratification. A la sortie de ladite assemblée, ils nous envoyèrent prier de leur donner heure pour conférer le même jour avec nous et les députés d'Angleterre sur ce sujet. Ils vinrent en notre logis au nombre de sept,

sur les quatre heures après midi, nous firent récit par la voix de M. de Barneveldt, l'un d'iceux, de tout ce que dessus, nous montrèrent aussi la copie de ladite ratification en langage espagnol, et la traduction en français lues et soigneusement considérées. La fin fut qu'ils nous prioient de leur vouloir donner avis de ce qu'ils auroient à faire, y ajoutèrent encore qu'ils étoient en quelque défiance que le roi d'Espagne n'eût plutôt envie de tirer artificiellement les choses en longueur, et de se préparer à la guerre pour les surprendre par cette feinte de vouloir la paix, qu'intention de la rechercher et conclure en effet; et qu'à cette occasion ils estimeroient fort à propos de faire encore à présent la ligue du moins défensive, dont ils nous avoient prié et requis par leur précédente proposition, comme un moyen propre pour l'exciter de prendre ce conseil à bon escient, ou de se défendre vigoureusement contre lui, s'ils étoient contraints de demeurer en guerre. Nous remîmes à leur faire réponse au lendemain, et ne laissâmes pourtant après leur départ de conférer quelque temps ensemble les députés d'Angleterre et nous.

Puis le lendemain 26, sur les dix heures du matin, l'avis qu'avions pris a été encore que cette ratification soit en forme de placart et en langage espagnol, signé *yo el Rey;* qu'étant en substance du tout conforme à la minute qui fut donnée audit sieur Verreiken de la part des Etats, elle étoit suffisante pour entrer en conférence et traité avec les députés des archiducs, attendu même que le roi d'Espagne promettoit encore par icelle de ratifier tout ce que les archiducs feroient avec eux, et que le plutôt seroit

le meilleur, n'y ayant rien pis pour eux que de demeurer long-temps en incertitude de paix ou de guerre; mais que nous jugions aussi à propos et du tout nécessaire qu'ils aient à délibérer entre eux, et résoudre mûrement, sans aucune remise, du moins avant qu'entrer en cette conférence, de trois choses. La première, quelles doivent être les conditions de ladite paix, et les demander si raisonnables qu'on ne les puisse justement refuser, afin qu'ils s'y arrêtent et n'en quittent rien; la seconde, d'établir un bon gouvernement parmi eux; et la troisième, de faire les alliances et traités qu'eux-mêmes jugent nécessaires, et dont ils nous ont requis, pour assurer ladite paix et la rendre durable. Cette ouverture ayant été faite par nous aux députés d'Angleterre, après quelques difficultés et légères contestations sur ce qu'ils disoient qu'on se devoit contenter de dire qu'il faut traiter, fut enfin approuvée et donnée par écrit aux députés des Etats, selon la copie qu'envoyons à votre Majesté. Nous fûmes encore en quelque dispute, lesdits sieurs députés d'Angleterre et nous, touchant la ligue requise par les Etats; car nous leur voulûmes persuader qu'il étoit expédient de la faire, et qu'on y pourroit procéder secrètement avec un certain nombre de députés; quand même elle seroit sue, qu'elle seroit plutôt cause d'avancer la paix que de la reculer; et qu'elle tiendroit pareillement en crainte le roi d'Espagne, et l'empêcheroit d'oser rien entreprendre, soit contre eux ou contre nous. Mais ils le rejetèrent pour les mêmes raisons qu'avons souvent écrites, et que seroit assez à temps de la faire après la paix rompue; et que les Etats se devoient cependant contenter de l'assurance

que leur avions donnée ensemblement, que si la guerre continuoit, nos maîtres ne les abandonneroient point, mais pourvoiroient à leur assurance, fût par un secours ou autrement, en sorte qu'ils seroient hors de péril. A quoi leur fut répondu que l'avions à la vérité ainsi dit et déclaré aux députés des Etats, par notre réponse à leur précédente proposition; qu'elle avoit même été lue à leur assemblée; mais qu'ils n'en avoient rien du tout par écrit; et qu'avions même refusé de le donner; que peut-être si nous leur donnions cet acte et déclaration par écrit signée de nous, pour la mettre entre les mains du prince Maurice, du sieur Barneveldt ou d'Aërsens, qu'ils s'en contenteroient, en leur représentant qu'ils sont maintenant en attente, poursuite et grande espérance de paix: ainsi qu'il est mieux et plus convenable de faire une ligue entre les deux rois et les Etats pour la conservation de ladite paix, et la défense mutuelle de leurs Etats, laquelle on pourra concevoir de façon qu'on jugeroit ladite alliance et ligue avoir plutôt été faite pour exciter ceux qui rejettent ladite paix, et craignent qu'elle ne soit assurée, à la désirer et trouver bonne, que pour autre considération. Ce qu'ils ont aussi montré de trouver bon.

S'ils continuent en ce propos, ils engageront aucunement leur maître, au cas que la guerre continue, et seront de la ligue pour la paix, qui est celle que nous pourchassons maintenant, que les Etats recherchent et désirent, comme ils feront sans doute en quelque temps que ce soit. Le même jour vingt-sixième, sur les quatre heures du soir, nous avons dit et donné par écrit, aux députés des Etats venus en

notre logis à cet effet, la réponse susdite, dont ils se sont contentés; mais nous ont remontré qu'il y avoit une clause en ladite ratification qu'ils ne pouvoient approuver, en ce quelle faisoit mention de la religion, et qu'il sembloit le roi d'Espagne les vouloir forcer à consentir, par traité, que la religion catholique soit rétablie dans leur pays; qu'étant libres et souverains, comme il les reconnoît, ce n'est à lui de s'en mêler; et qu'ils prévoient cette clause devoir apporter de la difficulté, et peut-être faire rejeter du tout cette ratification. Nous leur avons remontré, sur ce, qu'ils ne le devoient faire; et s'ils considéroient bien en quels termes elle est conçue, que c'est seulement une demande qu'il leur pourra faire, et qu'il n'est raisonnable qu'ils lui ferment la bouche et l'empêchent de proposer ce que bon lui semblera. Mais ils ne sont pourtant obligés d'y acquiescer, et qu'à la vérité il seroit plus expédient qu'ils fassent cette grâce eux-mêmes aux catholiques pour les obliger à leur en savoir gré que de la mettre au traité, ou bien qu'ils l'accordent à la prière et remontrance que votre Majesté nous a donné charge de leur en faire, tant pour le devoir qu'elle a comme prince catholique, et désireux de l'augmentation de la religion dont il fait profession, que pource qu'il croit ce conseil leur devoir être utile; et toutefois, pour ne donner quelque sujet de division entre eux, elle nous avoit commandé de différer à leur en parler jusques après la paix faite. Mais si cette difficulté se remuoit à présent, et qu'on voulût sur ce prétexte rejeter ladite ratification et s'abstenir de traiter, que nous avancerions le temps, et leur ferions la même remontrance dès aujourd'hui.

Ils se sont encore assemblés le vingt-septième pour délibérer sur ce sujet; mais, à cause de l'importance d'icelui, ils l'ont remis, et n'en traiteront de deux ou trois jours. C'est pourquoi nous avons estimé devoir faire partir promptement cette dépêche par ce gentilhomme que M. le comte Henry envoie à madame la princesse d'Orange. Nous enverrons, après, homme exprès, s'il est besoin, pour avertir votre Majesté de tout ce qui aviendra, et de ce qu'aurons fait; aussi nous ajouterons encore à ceci, qu'ayant vu ladite ratification et ouï les députés des Etats, le président Jeannin fit prier M. le comte Guillaume de prendre la peine de venir en son logis, et l'excuser s'il n'alloit lui-même chez lui le trouver, pource que les députés d'Angleterre et nous avions résolu de voir M. le prince Maurice et lui ensemble, avant que donner notre avis aux Etats, et que ledit sieur Jeannin craignoit de les mettre en jalousie s'il y alloit seul. Y étant venu, il lui tint plusieurs propos pour persuader le prince Maurice qu'il se devoit mieux réunir avec les Etats qu'il n'avoit fait du passé, et considérer que la ratification étant bonne, il n'y avoit plus de moyen d'empêcher la paix, sinon au cas que le roi d'Espagne fît refus d'accorder les conditions qui sont requises pour la sûreté d'icelle, et qu'il y auroit plus de pouvoir en se joignant avec eux, qu'en leur contredisant.

Ledit comte Guillaume dit qu'il le croyoit ainsi, que c'étoit son opinion; mais que le prince Maurice estimoit, si nous voulions différer notre avis jusqu'à ce que les provinces eussent donné le leur, qu'il s'assuroit que aucunes d'icelles seroient d'avis de rejeter

cette ratification même, à cause de la clause qui concerne la religion qui y est insérée. A quoi le président Jeannin lui répondit que cela tendroit plutôt à les diviser, et brouiller ensemble, dont l'ennemi tireroit profit, qu'à leur faire prendre un même avis de rejeter la paix, et que votre Majesté, qui jugeoit bien telle division devoir être cause de leur ruine, nous avoit donné charge de l'empêcher de tout notre pouvoir; d'ailleurs qu'elle ne favoriseroit jamais la rupture, si elle avenoit à cause de la religion. Au contraire elle désiroit la même chose, pour le contentement des catholiques, et adhéroit plutôt à cette demande que de s'y opposer. Bien jugeoit-elle que les Etats feroient sagement d'y pourvoir eux-mêmes et non à la réquisition du roi d'Espagne; qu'il falloit aussi considérer ladite rupture avenant à cette occasion; que le roi d'Espagne prétendoit en faire profit à Rome, et partout au préjudice de votre Majesté, comme si elle avoit fomenté et aidé à faire ce refus, et les secourant après, qui seroit un sujet ou bien prétexte de le brouiller, du moins de le rendre odieux parmi les catholiques. Quant à différer à donner notre avis, que nous ne le pouvions faire sans blâme; car nous nous étions plaints quelquefois de ce que les Etats délibéroient, puis nous demandoient conseil par manière d'acquit, les choses n'étant plus en leur entier pour y avoir égard, et qu'ils le faisoient à présent à temps, et pour l'importance de l'affaire, afin que les provinces en étant averties y défèrent et le suivent, et soient par ce moyen tenues en union. Le comte Guillaume, qui est sage et d'un jugement sain et sans passion, confessa tout ce que dessus être vrai, l'a dit

au prince Maurice, que fûmes voir ensemble, les députés d'Angleterre et nous, le même jour, lequel, après quelques légères contestations sur ce qui lui fut représenté de notre avis, montra plutôt de ne le vouloir contredire que d'être vaincu en effet. Si ne fera-t-il rien mal à propos, étant trop plein de respect envers votre Majesté. Elle verra le surplus par la dépêche qui suivra bientôt celle-ci. Et sur ce prierons Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-septième octobre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du pénultième octobre 1607.

MONSIEUR, vous avez été long-temps sans avoir de nos nouvelles, fors ce que vous ai écrit depuis dix jours par la voie de Zélande. M. de Waudrenecq qui demeure à Roterdam, m'a promis vous faire tenir celle-ci, et toutes autres que vous voudrai adresser fort sûrement. Je vous ai averti que messieurs les députés d'Angleterre et nous nous sommes bien accordés tant que les affaires ont été sur les discours généraux, et qu'on en a été quitte pour donner de bonnes paroles; maintenant qu'on vient au particulier, et que les Etats nous pressent pour une secrète ligue, soit pour assurer la paix au cas qu'elle se fasse, ou pour continuer la guerre si la paix est rompue, ils montrent d'accorder la première, et y apportent encore de la longueur et des remises que nous souf-

fririons aussi bien qu'eux, si les Etats ne nous demandoient rien cependant : mais ils sont tous les jours à demander de l'argent, dont ils ont très-grand besoin, et le Roi ne veut plus mettre la main à la bourse, si avant la paix conclue ils ne font ce traité, ayant pris ce soupçon dès long-temps que le roi d'Espagne et les archiducs voudront apposer des conditions en traitant qui ôteront aux Etats la liberté de le pouvoir faire. Je sais bien à la vérité qu'ils le désireront, et en feront poursuite; mais je suis bien assuré que les Etats, qui voient bien la paix ne pouvoir être assurée sans le Roi, n'y condescendront jamais. Et néanmoins, pour contenter Sa Majesté, je presse celle-ci en cas de paix. Les Etats la demandent eux-mêmes. Les députés d'Angleterre montrent de l'approuver, mais y apportent toujours quelques longueurs. Et quant à l'autre, si la guerre continue, ils la rejettent du tout, et disent qu'il n'en faut parler sinon lorsque la paix sera rompue du tout, et assurent les Etats, en paroles fort expresses, que leur Roi ne les abandonnera point, et n'y a rien qu'il ne mette en hasard pour empêcher qu'ils ne retombent sous la puissance d'Espagne et des archiducs. Nous ne pressons non plus qu'eux cette dernière ligue, pource que nous sommes fort assurés que les Etats ne s'en peuvent passer, la rechercheront en tout temps, et qu'il y a beaucoup à penser pour le Roi avant que s'y résoudre, encore que je le voie disposé de le faire, si le roi d'Angleterre veut être de la partie, ce que je ne m'ose promettre.

Le Cordelier et le sieur Verreiken sont ici dès le 24 de ce mois sur le soir. Ils ont apporté une ratification

qui nous a semblé bonne et suffisante pour entrer en conférence et traité; et avons ensemblement lesdits sieurs députés d'Angleterre et nous donné cet avis à messieurs les Etats qui nous en ont priés et requis. Mais une clause mise en cette ratification, qu'elle sera nulle et comme non avenue, si les parties ne demeurent respectivement d'accord de leurs prétentions, soit pour la religion ou autres, a mis et fait naître de grandes difficultés parmi eux, non à cause de la clause entière, mais de ce mot de religion; car ils colligent ce que j'estime être vrai, que le roi d'Espagne veut faire instance, en traitant, de rétablir l'exercice de la religion catholique en cet Etat; et ils disent tous que, pour chose du monde, ils ne le souffriront, et que ce n'est à lui de s'en mêler; qu'étant libres et souverains, c'est chose qui doit entièrement dépendre d'eux.

Ceux qui désirent la continuation de la guerre ont pris cette occasion pour en joindre beaucoup d'autres avec eux. Les ministres travaillent et n'oublient rien à cet effet, pour persuader à chacun que le roi d'Espagne fait cette demande et la veut obtenir, afin d'obliger les catholiques, et faire un parti dans leur Etat pour y être quelque jour maître. Je leur dis qu'ils ne doivent pas à la vérité accorder les rétablissemens dudit exercice par traité, et à la poursuite du roi d'Espagne, mais qu'ils le doivent faire eux-mêmes, pour obliger les catholiques, ou bien à l'instance et prière du Roi, qui nous a donné charge de les en prier; mais que c'étoit notre intention de le différer jusques après la paix faite. Toutefois, s'ils vouloient rompre sur ce sujet, que nous serions contraints d'a-

vancer le temps, et de leur faire cette remontrance dès à présent. La meilleure réponse qu'on fera maintenant aux députés des archiducs, sera de demander six semaines de temps pour consulter les provinces, et savoir d'elles si elles veulent traiter sur cette ratification ou non. On ne peut encore assurer quel sera leur avis; j'estime toutefois qu'ils consentiront d'entrer en conférence et traité, avec charge et condition expresse, dont ils feront un décret, de ne rien accorder au roi d'Espagne pour le fait de la religion; et j'ai crainte que cela ne serve d'un préjugé contre nous pour la remontrance qu'avons à leur faire sur ce sujet, et prévois encore, si le roi d'Espagne s'opiniâtre là-dessus, que la paix sans doute est rompue, qui est le pis qui sauroit arriver pour le Roi, qui la désire de toute son affection, et n'a rien tant à craindre si elle se rompt, que ce soit sur cette cause ou prétexte de religion, dont le roi d'Espagne essaieroit de faire son profit aux dépens de Sa Majesté, s'il pouvoit. C'est notre soin, et à quoi nous travaillons pour empêcher l'un et l'autre. Vous voyez qu'il s'en faut beaucoup que la paix soit faite. Ces peuples ici ne tiennent aucune mesure en leur désir de paix ou de guerre, et y a beaucoup de peine à se conduire avec eux. L'Empereur doit envoyer des ambassadeurs aux Etats et d'autres aux archiducs pour favoriser la paix; mais plutôt à l'avantage de ses parens (comme il est vraisemblable) que des autres. C'est ce que je vous peux mander. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce pénultième octobre 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de Berny, dudit jour pénultième octobre 1607.

Monsieur, l'avis que m'aviez donné que le secrétaire de Spinola n'avoit apporté la ratification d'Espagne, nous étoit confirmé de tant d'endroits, comme aussi aux ambassadeurs du roi d'Angleterre, que nous le tenions pour véritable. Et néanmoins le père commissaire et M. Verreiken en ont apporté une qui est assez bien, fors qu'il y a un mot de la religion qui met en appréhension les Etats que le roi d'Espagne ne veuille, en traitant, les obliger à permettre l'exercice de la religion catholique; et ceux qui ne veulent la paix se servent des ministres et des consciences de quelques-uns qui pensent ne devoir souffrir cet exercice; et d'autres qu'on tient plus sages, lesquels prétendent que le roi d'Espagne veut par ce moyen faire un parti dans leur Etat, y obligeant les catholiques pour s'en servir aux occasions; en sorte que je crains que les provinces, auxquelles on enverra communiquer cette ratification, ne fassent grande difficulté d'entrer en traité là-dessus. Nous ferons toutefois ce que nous pourrons pour les faire passer outre, comme nous y avons déjà commencé, et rompu les premières difficultés. Mais j'eusse bien désiré qu'on se fût contenté de parler de la religion en traitant, et non plutôt. Nous avons bien cette même charge du Roi, et favoriserons très-volontiers cette demande quand il sera temps. Je prévois bien toutefois qu'à grande peine l'accorderont-ils à l'instance et poursuite du roi d'Espagne, que nous aurons aussi

beaucoup de peine de l'obtenir d'eux, et en espère peu.

Nous avons été voir les députés de leurs altesses. Cette première vue s'est passée en complimens; nous les avons assurés de la bonne intention du Roi à vouloir procurer et aider l'avancement de la paix; et par effet nous y travaillons tous les jours de tout notre pouvoir, ayant déjà donné notre avis sur ce que les Etats nous en avoient prié, et déclaré que ladite ratification nous sembloit être en bonne forme, et assez suffisante pour entrer en conférence et traité, et qu'ils doivent prendre jour et lieu avec les sieurs députés de leurs altesses pour y procéder au plus tôt; mais la constitution de leur Etat ne permet cette diligence, et faudra encore attendre l'avis des provinces, c'est-à-dire six semaines. Messieurs les députés d'Angleterre et nous n'avons toujours eu qu'un même avis, et avons procédé en toutes choses jusqu'ici en grande union, comme j'espère que ferons encore à l'avenir. J'estime que les députés de leurs altesses s'en pourront retourner dans quatre ou cinq jours, et qu'il leur seroit trop ennuyeux d'attendre ici la fin des six semaines. Si vous apprenez quelque chose qui mérite que m'en donniez avis, je vous supplie bien humblement de le faire. Je vous baise bien humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce pénultième octobre 1607.

Lettre du Roi, du 3 de novembre 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, je n'ai reçu vos lettres du 16 du mois passé que le deuxième du pré-

sent. J'étois en peine de votre si long silence, de quoi je reconnois maintenant qu'il faut accuser le passage de la mer. Toutefois je comprends, d'un avis que le sieur de Vic m'a donné de la cause d'un tel retardement, qu'il a opinion qu'il ait procédé de l'artifice de celui auquel vous avez confié l'envoi de vos paquets; mais je ne le puis croire, parce que je ne remarque point qu'il ait dû en espérer et tirer avantage. Néanmoins j'ai estimé devoir vous mander son soupçon, afin que vous y preniez garde. Plus je considère la conduite des Anglais, plus j'entre en méfiance de leurs volontés, quand ils soutiennent imprudemment que leur ambassadeur ne m'a fait, et à mes ministres, la déclaration qui a été écrite au président Jeannin, touchant l'argent qui est dû au roi d'Angleterre. Il faut que ceux qui sont par-delà soient bien trompés et mal informés des choses, ou soient malins et effrontés, car nous vous avons mandé la vérité: toutefois je crois que c'est sagesse que de ne s'opiniâtrer avec eux, et se contenter de profiter de leur dissimulation et effronterie. Ils n'ont volonté quelconque, en cas de guerre, de faire ce qu'ils ont dit au prince Maurice: aussi se gouvernent-ils de façon en leur pays, et affaires domestiques, que nous connoissons clairement qu'ils n'ont pouvoir ni courage de prendre et effectuer un tel conseil; mais leur désir et dessein seroit de m'y engager, et en tout cas repaître les Etats de belles paroles. J'approuve et loue ce que vous avez projeté de répondre, au cas que lesdits Anglais fassent sonner cette retraite, pour les bonnes raisons que vous m'avez représentées; car je persiste en ma première délibération, à savoir, de ne porter seul les

frais de la guerre, mêmement inutilement comme du passé, ni d'être auteur de la continuation de la guerre, en laquelle, quand l'Angleterre s'offrira d'entrer et contribuer sa portion, je reconnois qu'il n'y aura lieu de s'y fier, pour être foible, variable, et de très-mauvaise volonté envers la France, comme il est. Davantage, je prévois et m'attends, quand il sera question de traiter la ligue défensive avec le prince Maurice et ses partisans, soit en cas de paix ou de guerre, que lesdits Anglais feront peut-être contenance d'y vouloir entendre; mais ce ne sera que pour en traverser et empêcher la conclusion s'ils peuvent. C'est pourquoi j'estime que vous serez bien avisé de faire vos affaires à part, et vous contenter de leur garder place. Mais je doute que Barneveldt et ses amis consentent de les laisser derrière, principalement en cas de paix ou de trève à longues années, quoi qu'ils vous disent. Or vous y voyez plus clair que nous, étant sur les lieux, et ayant sondé leurs intentions si à loisir et avant que vous avez fait. Je veux donc me contenter de vous représenter mes craintes et jalousies, et remettre à votre jugement et prévoyance la direction et les événemens de toutes choses.

Je vous ai écrit mon avis sur quelques autres ouvertures que vous avez prévu que les archiducs pourront faire aux Etats, pour ne rompre du tout le fil de la négociation de la paix, au cas qu'ils ne rapportent et fournissent la ratification d'Espagne en la forme qu'elle a été demandée et promise, partant je ne vous en ferai redite; ça été en répondant à votre lettre du sixième du mois passé. Enfin je reconnois tous les jours davantage que je dois préférer la paix

à la guerre, pour la juste et bien fondée méfiance que je dois avoir du roi d'Angleterre, et pour plusieurs autres raisons qui vous sont connues comme à nous. Mais, comme vous dites très-sagement, et vous ai aussi écrit, il faut laisser proposer à d'autres telles ouvertures, et faire que nous soyons plutôt recherchés et priés de les approuver, que remarqués conseillers et auteurs d'icelle. Usez-en donc ainsi, sans faire difficulté de prendre et suivre sur-le-champ en tel cas, les conseils que vous jugerez les meilleurs; car j'ai tant de fiance en votre probité et prudence, que je suis certain que vous ne consentirez ni ferez jamais rien qui ne soit à propos et utile. L'ambassadeur des archiducs, demeuré à Paris, a naguères vu le duc de Sully, auquel il a dit que les archiducs ont reçu la susdite ratification en la forme demandée; mais avec charge de la garder, sans s'en dessaisir jusques après le traité, ou de protester qu'elle demeurera nulle, au cas que l'accord ne s'ensuive : condition qui semble être fondée en quelque raison. Toutefois je laisse à en délibérer et juger à ces messieurs; et me faites savoir le plus tôt et souvent que vous pourrez le progrès des affaires; car il importe grandement aux miennes et à mon contentement particulier, que j'en sois informé ponctuellement, et véritablement je ne le puis être que par vous. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Fontainebleau, le troisième jour de novembre 1607. HENRI.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 3 *de novembre* 1607.

Monsieur, si ces messieurs eussent envoyé plus tôt leurs navires, ils eussent aussi trouvé et reçu plus tôt leur charge, ainsi que vous aurez appris par ma dernière, et me semble qu'ils doivent ajouter plus de foi à ce que nous vous mandons et leur dites, de la part du Roi, qu'aux avis des autres, lesquels jugent souvent de nos intentions plus par conjectures et rencontres que par la vérité; joint que nous voulons que vous soyez les premiers à leur donner avis par delà des effets de la bonne volonté de Sa Majesté, comme il est raisonnable; aussi ne s'y est-il point trouvé à présent de défaut, et ne s'en trouvera, comme j'espère, à l'avenir à chose semblable. Admonestez-les donc, s'il vous plaît, de s'arrêter à ce que vous leur direz, et méprisez le demeurant; et certes, notre sieur Aërsens serviroit mieux les Etats s'il écrivoit par delà plus sobrement et considérément; mais la crainte qu'il a d'être désarçonné, fait qu'il met toutes pièces en œuvre, autant pour complaire et faire valoir son talent, que pour se rendre utile. Nous vous enverrons, quand vous voudrez, le pouvoir particulier, duquel dites que vous avez besoin. Les Anglais, à ce que je vois, n'ont faute de front à défendre un mensonge. Si leur comte de Salisbury étoit aussi véritable et candide que je suis, nos maîtres de part et d'autre en tireroient plusieurs grands avantages aux affaires publiques, dont ils sont privés, par l'inconstance et malice de celui-là, trop éprou-

vée de moi. Je vous ai écrit la vérité, et sommes encore tous les jours poursuivis ardemment par l'ambassadeur d'Angleterre, de reconnoître les dettes dont il est question , pour pouvoir après nous presser d'entrer au paiement ; mais nous avons délibéré de voir quel sera le succès des affaires où vous êtes , devant que répondre plus clairement, ce que je ne dis qu'à vous, car il ne faut pas , s'il vous plaît, qu'autre en ait connoissance. Nos princes d'Allemagne et ceux qui les servent, jugent des affaires du monde comme les aveugles font des couleurs ; il ne faut pas s'arrêter à tout ce qu'ils mandent ou font mander. Vous jugez très-bien la volonté de l'Empereur et de sa délibération : c'est bien souvent pour endormir et piper le monde qu'ils publient du malentendu entre eux ; mais il est certain qu'ils n'ont tous qu'un but, qui est d'accroître leur maison en puissance par préférence à toute autre chose. L'Empereur a fait courre le bruit qu'il vouloit envoyer en Hollande les comtes de Hanau et Ernest de Mansfeld pour assister dès à présent au traité ; maintenant l'on dit qu'il a changé de conseil, les Espagnols n'ayant approuvé cette élection, pour s'être lesdits comtes, comme ils disent, toujours montrés affectionnés à la France et à la prospérité des Etats. Je commence aussi à peu espérer en cette occasion du nom et de l'assistance du comte Palatin et de sa sequelle. Tous redoutent et respectent par trop ledit Empereur ; ils dépendent aussi par trop des avis extravagans de leurs docteurs, qui souvent sont gagés de l'Empire. Ne nous attendons donc à ces gens-là, puisqu'ils ne se remuent qu'à mesure qu'on

les pousse, et défaillent aux principes de leur sûreté publique et privée. Les princes protestans travaillent maintenant à réunir les deux confessions de Luther et Calvin ; de quoi les amis qu'ils ont de deçà espèrent qu'ils viendront à bout, mais j'en doute grandement.

L'on nous a écrit de Bruxelles que ces messieurs des Etats ont de nouveau fait un édit très-rigoureux contre les catholiques de leur pays, et les exercices secrets de notre religion. Nous ne le croyons pas, puisque vous ne nous en avez rien mandé, joint qu'il nous semble qu'ils sont trop avisés et prudens pour avoir maintenant publié une telle loi ; vous nous en éclaircirez s'il vous plaît. Le comte de Tiron est de présent en Flandre avec sa suite, où il a été recueilli honorablement par le marquis Spinola en personne, du commandement de sarchiducs ; de quoi s'est plaint l'ambassadeur d'Angleterre résidant audit pays. Mais il lui a été répondu que c'étoit le moins qu'on pouvoit faire, que de recueillir un seigneur de cette qualité, persécuté seulement pour notre religion, n'ayant rien attenté contre son souverain depuis les derniers traités. Ledit ambassadeur a, dit-on, fulminé sur cela ; mais lui et son maître avaleront cette réception aussi doucement qu'ils ont fait ci-devant le refus honteux qui leur a été fait de la délivrance de Robert Ouën, notoirement accusé de la conjuration de la Fougade ; ce qui augmente la mauvaise opinion que l'on a du roi d'Angleterre, et donne sujet encore de croire qu'il s'entend secrètement avec l'archiduc, pour, avec le temps, nuire à notre Roi, qui toutefois n'en a la puce à l'oreille que

de bonne sorte. Pour conclusion, nous jugeons les conseils de la paix plus utiles que les autres. Nous vous l'avons dit en partant, écrit et récrit continuellement depuis votre partement, et vous le réitère encore : bien entendu toutefois qu'elle soit bâtie sur les fondemens, et accompagnée des résolutions que nous avons prédites, sinon en tout, au moins en partie, telles qu'il y ait de la sûreté pour nous et nos amis, pour le présent et pour l'avenir. Il est vrai que Sa Majesté dit, il y a quelque temps, à madame la princesse d'Orange, qui faisoit contenance de vouloir avancer son allée par delà, que vous aviez mandé que vous nous feriez savoir quand il seroit temps qu'elle partît; mais ce fut autant pour lui faire plaisir, croyant qu'elle n'étoit pas trop affectionnée à ce voyage, que pour autre occasion. Sa Majesté ne m'en dit rien lors, comme elle a fait maintenant, oyant lire votre lettre du 16 du mois passé.

Nous avons reçu en même temps, mais par autre voie, la lettre du 24, sur laquelle nous n'avons à vous donner aucun avis; car nous disons que l'on ne peut rien ajouter à ceux que vous avez délibéré de suivre. La flotte d'Espagne est arrivée riche, comme les Espagnols publient, de quatorze millions; mais j'ai vu un mémoire qui ne parle que de six à huit millions en tout. Leur armée de mer est séparée sans avoir servi qu'à faire escorte et prêter l'épaule à ladite flotte; une partie de la valeur de laquelle a été consumée en la levée et entretien de ladite armée. Celle de Lombardie n'a guères moins coûté à leur Roi et à ses sujets du Milanais, et n'a été plus

utile que l'autre; car l'Italie est demeurée en paix, et nos Grisons ont suivi les conseils que le Roi leur a donné, s'étant tous réunis en ce devoir. Pareillement l'on ne parle plus qu'en l'air des entreprises de Barbarie. Les seules galères de Toscane ont surpris et saccagé le château et la petite ville de Bonne au royaume d'Alger, et puis l'ont abandonnée. M. le connétable est attendu ici dedans huit jours, et M. le cardinal du Perron dedans quinze. Il étoit à Venise, lors qu'aucuns entreprirent, le cinq ou sixième du mois passé, d'assassiner en plein jour, et en la rue, le père Paule, de l'ordre de Servy, qui a écrit en faveur des Vénitiens contre l'excommunication du Pape. Les entrepreneurs se sont sauvés au Ferrarois, ainsi que l'on dit. Le religieux n'en a eu que le mal, et chacun est demeuré à bon droit très-scandalisé de cette action. Au reste, leurs Majestés sont, grâces à Dieu, en bonne santé, et ne parlent point de sortir de cette maison qu'après ce mois. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce troisième jour de novembre 1607. Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 6 *novembre* 1607.

SIRE,

Nos dernières lettres finissoient à la délibération que devoient prendre messieurs les Etats sur la ratification d'Espagne. Ils se sont assemblés plusieurs fois, ont pris l'avis de leur conseil d'Etat, et arrêté en premier lieu de députer un de chacune province

vers le sieur commissaire général et le sieur Verreiken, pour leur représenter les défectuosités qu'ils disent avoir trouvées en cette ratification; à savoir, de ce qu'elle est en langage espagnol en placard; qu'il y a quelque omission au récit fait du premier traité, et que par la clause mise sur la fin d'icelle, le roi d'Espagne déclare qu'il entend ladite ratification être nulle et comme non avenue, au cas qu'en traitant, les parties ne soient respectivement d'accord de leurs prétentions, tant pour la religion qu'autres. En quoi il y a deux choses contraires à ce qu'il leur a été promis par les archiducs : l'une, que ladite ratification seroit pure et simple et sans aucune condition, conformément à ce qu'ils avoient traité avec eux ; l'autre, que sous ces mots de prétentions et de religion, il semble le roi d'Espagne avoir intention de leur faire quelque demande préjudiciable à la souveraineté, dont ils ont requis la reconnoissance par cette ratification; désirant sur ce une explication plus particulière desdits sieurs commissaires, et de savoir s'ils avoient quelqu'autre écrit en meilleure forme, pour après, sur le rapport qu'ils feroient en leur assemblée, y prendre une entière résolution. Leur réponse a été que le roi d'Espagne trouvoit étrange qu'on le voulût contraindre de parler en autre langage que le sien, vu qu'il en use ainsi tous les jours avec les rois et princes auxquels il écrit; qu'il n'y avoit point d'omission considérable, puisque les mots qui expriment leur liberté et souveraineté y sont si bien mis, qu'ils ne peuvent être mieux. Pour la clause dont ils se plaignent, que la ratification sera nulle au cas que le traité ne s'en

ensuive, qu'elle doit être entendue, encore qu'elle n'eût été mise et exprimée; n'y ayant apparence que ledit sieur Roi et les archiducs eussent voulu quitter leurs droits, et déclarer qu'ils ne prétendent rien sur eux, sinon à condition que l'accord s'en ensuive.

Quant à ce qui est de leurs prétentions mêmes touchant la religion, n'en pouvoient donner autre explication, sinon qu'ils entendent, lorsqu'on traitera, proposer tout ce qu'ils jugeront devoir faire, et qu'eux y pourront aussi répondre, et proposer ce qu'ils voudront avec la même liberté, n'étant plus besoin de leur demander ou attendre autre explication et déclaration dudit sieur Roi, sinon celle qu'il a donnée par ladite ratification, y ajoutant tous les bons propos qu'ils ont pu, pour témoigner la sincérité et bonne intention, ensemble celle des archiducs. Cette réponse ayant été depuis rapportée en l'assemblée générale, ils ont arrêté de mettre par écrit tout ce qu'ils ont dit auxdits sieurs commissaires et leur réponse, puis de nous communiquer le tout, prendre derechef notre avis, et enfin d'envoyer aux Provinces la ratification, ledit écrit et nos avis, afin qu'ils envoient leurs députés bien instruits sur tout ce que dessus, pour y prendre résolution en l'assemblée générale des États; ont pris à cette occasion temps de six semaines pour s'en résoudre, et avertir les archiducs; ajoutent qu'au cas qu'il faille traiter, qu'ils désirent que la conférence se fasse en ce lieu de La Haye. Notre dernier avis a été conforme au premier, le leur ayant derechef fait entendre, avec les raisons qui nous avoient mûs de n'avoir aucun égard aux défectuosités

qu'ils ont remarquées en ladite ratification, louant et approuvant néanmoins leur soin et prudence à examiner et considérer mûrement tout ce qui peut toucher au bien et sûreté de leur Etat, pour le salut duquel nous apporterions toujours et très-volontiers la même vigilance et affection qu'eux. Ce que les provinces résoudront est encore incertain; mais nous estimons que leur avis sera d'entrer en conférence, et que leurs députés auront charge expresse, conformément à ladite réponse, de ne souffrir qu'aucune restriction, condition ni modification, soit ajoutée à leur liberté et souveraineté. Ce qu'ils appellent restriction : si on prétend obtenir d'eux, par traité, que la religion catholique soit rétablie en leur Etat; qu'ils ne puissent donner tel ordre que bon leur semblera à leur gouvernement, traiter alliances et confédérations comme et avec qui ils jugeront le devoir faire pour le bien de leur Etat; et pareillement s'ils veulent choisir un prince, que les archiducs ne les pourront astreindre à le prendre en la maison d'Autriche, comme on leur a dit qu'ils prétendoient faire, étant certain qu'ils ne s'assujétiront jamais à aucunes de ces conditions; et, sans ce que nous avons fait entendre, et prié M. le comte Guillaume pour en avertir M. le prince Maurice, comme aussi M. de Barneveldt, puis M. Maldrée, qu'il seroit préjudiciable à votre Majesté que le roi d'Espagne prît sujet de rompre sur ce qui concerne la religion, ils eussent déclaré dès maintenant qu'ils ne vouloient entrer en aucun traité, sinon à cette condition qu'il n'en seroit aucunement parlé : encore y a-t-il assez de quoi en leur réponse, pour connoître qu'ils l'entendent

ainsi ; car cette appréhension les a tellement changés, que si nous eussions été aussi échauffés pour leur faire prendre des conseils de guerre, qu'étions affectionnés à les mettre en repos, ils étoient prêts d'y courir, et de n'entendre plus en aucune ouverture de paix , encore que dix ou douze jours auparavant, plusieurs d'entre eux fussent d'opinion qu'on pourroit traiter avec les archiducs sans cette ratification, pourvu qu'ils promissent de faire ratifier le traité après qu'il seroit fait, tant ils tiennent peu de mesure, et sont précipités et passionnés en ce qu'ils veulent. Et à la vérité ce mot de religion a beaucoup servi pour fortifier le parti de ceux qui craignent la paix; car il y en a plusieurs qui ont la conscience timoreuse, lesquels pensent qu'introduire l'exercice de la religion catholique soit le moyen de ruiner la leur; et d'autres qui disent que les catholiques seront toujours affectionnés à l'Espagnol; par ainsi, qu'admettre leur exercice est lui donner le moyen de se rendre maître de leur Etat.

Il y a encore une autre considération, et peut-être la plus grande, que l'exercice public donnant moyen aux catholiques de reconnoître leur grand nombre, ils craignent qu'ils ne fassent quelque faction et desseins à leur préjudice. Nous avons des raisons au contraire qui ont été dites à quelques uns doucement et sans les effaroucher; mais ils n'ont point d'oreilles pour les écouter, et faut en souffrir et dissimuler. Les plus sages sont bien capables de considérer l'intérêt de votre Majesté, pour donner ordre autant qu'ils pourront qu'on ne rompe là-dessus; mais il y a peu d'espérance qu'ils lui donnent

en effet le contentement qu'elle désire pour le rétablissement de ladite religion catholique, dont toutefois nous ne laisserons de faire remontrance, selon la charge qu'il lui a plu nous donner, soit après la paix si elle se fait, ou bien avant, et lorsqu'on traitera, si les choses se portoient à une rupture à cette occasion, afin qu'il soit connu partout qu'elle a fait ce qu'elle a pu pour le leur persuader, et que le roi d'Espagne n'en puisse tirer aucun avantage au préjudice de votre Majesté. Il est vrai qu'il y faut procéder avec telle circonspection, qu'ils n'en demeurent offensés, au lieu d'être persuadés, car c'est en cette conformité de religion avec eux que l'Anglais essaie de prendre avantage sur nous. L'avis qu'avons déjà donné d'entrer en traité sur cette ratification, encore qu'eussions bien vu les difficultés qu'on y pourroit faire, que n'avons voulu remuer, ni les Anglais non plus que nous, témoigne assez notre désir à la paix, si bien connu d'un chacun, qu'il n'y a autre bruit maintenant ici, sinon que c'est nous qui la recherchons ardemment, et y voulons porter les Etats malgré qu'ils en aient. Toutes nos actions à la suite de celle-ci, ne laisseront d'être semblables, selon qu'elle nous a commandé, y tenant toutefois toujours la mesure requise, pour ne donner aucun ombrage aux amis, en voulant éviter la haine de ceux qui sont déjà ennemis, et ne montrent point avoir volonté de se changer. Il n'y a eu que la seule province de Gueldre qui a été d'avis, suivant le nôtre, d'entrer dès à présent en traité, sans faire renvoi aux Provinces : bien croyons-nous qu'il sera de grand poids pour y disposer lesdites Provinces,

comme il a été envers les Etats, pour les empêcher de rejeter du tout ladite ratification.

L'avis du prince Maurice en l'assemblée a été que ladite ratification, en la forme qu'elle est conçue, le confirmoit en l'opinion qu'il en a eue dès long-temps, que l'Espagnol ne cherche qu'à les tromper; mais qu'il se contentoit de l'avoir dit et répété plusieurs fois du passé pour témoigner son zèle envers l'Etat; et que pour le présent il n'y vouloit ajouter autre chose, sinon qu'il se conformeroit toujours à ce que les provinces et les Etats ordonneroient. L'avis de M. le comte a été semblable sur ce même sujet, encore que notre avis n'ait été selon le désir du prince Maurice et du comte Guillaume; si est-ce qu'étant venus voir le président Jeannin, et ayant entendu de lui nos raisons, ils les ont approuvées, et bien jugé qu'il n'eût pas été bienséant aux deux rois de se rendre auteurs de la continuation de la guerre; et s'ils l'eussent fait, qu'on les eût appelés à garant de tous les inconvéniens qui en fussent ensuivis, et prétendu qu'ils devoient à cette occasion contribuer à tous les frais d'icelle comme par obligation, au lieu qu'ils le font à présent de leur plein gré, pour l'affection qu'ils portent aux Etats; outre ce que la plus grande difficulté ayant été mue par eux, sur ce qui touchoit à la religion catholique, votre Majesté qui en fait profession, et désire, par le devoir de sa conscience, l'avancement d'icelle, n'eût pu sans blâme conseiller la rupture sur ce point; que peut-être aussi le roi d'Espagne n'a fait mettre ce mot de religion dans la ratification, que pour témoigner son zèle et procurer par effet ce bien aux catholiques,

de faire rétablir l'exercice de ladite religion s'il peut, non pour rompre, au cas qu'il ne le puisse obtenir, et le déclarant, le blâme d'avoir conseillé la rupture en eût été plus grand; qu'encore est-il besoin d'apporter cette prudence, s'il vouloit rompre là-dessus, de faire s'il est possible que soit sur un autre sujet, y ayant apparence qu'il recherchera celui-ci pour rendre votre Majesté odieuse, si elle vouloit secourir les Etats, la guerre venant à continuer.

Il est encore malaisé de juger quelle est l'intention dudit sieur Roi au fait de ce traité; mais, à bien considérer cette ratification, et le propos qu'a tenu le Cordelier en l'assemblée des Etats, que n'avions vu lors de notre précédente dépêche, il semble bien qu'il veuille mettre en avant, lorsqu'on traitera, quelques ouvertures et conditions sur le fait de la souveraineté, et qu'il n'entend la quitter sans en recevoir quelque autre avantage et profit. Nous prévoyons aussi que ces seigneurs que l'Empereur doit envoyer en ambassade ici, auront charge de proposer toutes sortes d'ouvertures, comme d'associer les Etats à l'Empire, les faire membre d'icelui, promettre de garantir la paix contre qui que ce soit qui la voudroit enfreindre, et toute autre sûreté et protection pour les empêcher de rechercher l'appui et alliance de votre Majesté et du roi de la Grande-Bretagne; qu'ils essaieront encore de gagner le prince Maurice par offre d'alliance avec la maison d'Autriche, d'honneurs, de bienfaits, et de tout ce qu'ils penseront pouvoir servir pour le rendre enclin à ce qu'ils désirent. Nous avons dès long-temps prévu cet artifice, et cru, quoique les archiducs et le roi d'Espagne

feignent de n'être bien avec l'Empereur, et de n'avoir eu aucune part à l'envoi de cette ambassade, que c'est à leur poursuite, par leur intelligence, et qu'ils ne feront et diront rien que ce qu'il leur plaira. Nous ne pensons pas pourtant qu'ils obtiennent ce qu'ils prétendent, pouvant assurer votre Majesté que son autorité se fortifie tous les jours ici; qu'ils connoissent trop combien elle leur est nécessaire, et ne feront sans doute aucun traité avec qui que ce soit sans son avis, appui et alliance : et si nous étions trompés en ce jugement, il n'y a rien en quoi on puisse par prudence s'assurer de l'avenir, car notre défiance a toujours été si grande, que nous n'avons rien omis pour nous éclaircir de toutes choses, et néanmoins avons toujours trouvé plutôt de quoi nous assurer que continuer en notre crainte. Outre ce ils nous pressent tous les jours pour faire l'alliance, et de paix et de guerre; et quand nous rejetons celle de guerre pour le présent, ils ne laissent d'offrir l'autre, sur laquelle entrerons en conférence aussitôt qu'ils auront donné congé aux députés des archiducs, qui sera dans deux jours, et la retardation jusques à présent n'est venue d'eux, mais des Anglais, lesquels nous ont assuré qu'ils vouloient bien dès maintenant celle pour la paix, puis l'ont mis en longueur et difficulté, disant qu'il n'étoit besoin de la presser, et toujours continué à dire qu'il falloit différer celle pour la guerre, jusques après la paix rompue; ayant néanmoins offert de donner et signer l'acte dont avons ci-devant écrit par notre dernière dépêche, lequel ils ont après refusé. En quoi nous voyons pour leur regard, tant de variations, qu'il y a grande occasion de s'en défier,

et de ne rien croire de tout ce qu'ils diront jusques à ce qu'ils l'aient effectué. Il est vrai que le sieur Barneveldt, que nous avons instruit et prié de leur faire instance comme de lui-même pour avancer cette ligue, nous a dit depuis deux jours leur en avoir parlé fort particulièrement, et en se plaignant de ce qu'à leur occasion les Etats ne pouvoient rien faire avec nous, et qu'enfin leur froideur les contraindroit de traiter avec nous sans plus s'attendre à eux, ou bien d'accepter toutes sortes de conditions de leurs ennemis. Sur quoi ils lui ont déclaré être disposés d'entrer dès à présent en cette ligue, pourvu qu'elle soit perpétuelle entre eux, votre Majesté et cet Etat, et que soyons aussi obligés respectivement les uns envers les autres à notre mutuelle défense contre qui que ce soit, et nommément s'ils étoient troublés dans leurs Etats, soit par leurs sujets ou autres. Nous ne savons encore s'ils l'ont fait avec artifice, ou si c'est vraiment leur intention. Nous avons toutefois montré d'approuver cette ouverture; et quand le roi de la Grande-Bretagne s'en voudroit déclarer, que nous en avertirions votre Majesté, de laquelle nous nous promettions recevoir bonne réponse.

Ledit Barneveldt nous a encore dit qu'ils lui avoient demandé si notre pouvoir étoit suffisant pour entrer en tels traités, auquel nous avons aussi fait réponse qu'oui; mais que ce n'étoit chose qu'on eût accoutumé d'arrêter et conclure sans commandement exprès et particulier, estimant bien qu'ils en voudroient faire de même, comme nous l'avions déjà ci-devant connu en choses de beaucoup moindre importance : ainsi que, pour ne perdre temps, le meilleur seroit d'y

commencer tôt. Il semble que la sortie du comte de Tiron leur ait donné quelque appréhension de trouble dans leur Etat. Nous mandons leurs variations à votre Majesté, et ce qu'ils mettent en avant à présent, afin qu'elle en juge mieux et nous commande sur ce sa volonté. Après le départ du Cordelier et du sieur Verreiken, nous travaillerons à tout ce que dessus, et pour aviser à ce qu'il faut faire pour établir un bon gouvernement en cet Etat, qui puisse aider à assurer la paix, si elle se fait; mais quant aux conditions d'icelle, les Etats disent ne pouvoir délibérer là-dessus avant que les provinces aient déclaré s'ils veulent traiter ou non, et qu'on le fera dix ou douze jours avant qu'entrer en aucune conférence avec les archiducs, qui sera assez. Nous fûmes voir le Cordelier et le sieur Verreiken, le vingt-huitième du mois passé, qui étoit le quatrième jour après leur arrivée. Nous offrîmes de les assister de tout notre pouvoir à l'avancement de l'affaire pour laquelle ils étoient venus, suivant le commandement que votre Majesté nous en avoit fait. Ils nous ont rendu cette visite le troisième de ce mois, et nous ont vus séparément chacun chez nous. Le sieur Barneveldt les avoit vus seul, de la part des Etats, le même jour, et avant qu'ils se fussent acquittés de cette visite en notre endroit; et, comme avons su depuis, leur avoit fait entendre combien notre avis avoit servi à empêcher que la ratification ne fût rejetée, et que votre Majesté sans doute apportoit tout ce qu'elle pouvoit pour favoriser la paix, qui fut cause qu'ils nous en remercièrent l'un et l'autre, nous prièrent de continuer ces bons offices, comme dignes de ministres d'un grand

Roi qui portoit le nom de Très-Chrétien ; et y ajouta le Cordelier, qu'après avoir vu votre Majesté à Paris, et entendu ce qu'il lui avoit plu déclarer sur ce sujet à un pauvre moine comme lui, il avoit toujours fait ce jugement de sa bonne intention, que le rapportant aux archiducs ils l'avoient aussi cru, mais non les autres auquel il en avoit communiqué. Nous prîmes occasion là-dessus de vouloir entrer en propos sur les moyens de parvenir à cette paix, et de leur remontrer qu'il ne falloit aucunement toucher à ce qui étoit de leur souveraineté et gouvernement, pource qu'ils ne vouloient communiquer à autrui, non pas même à leurs amis, ce qu'ils estimoient devoir du tout dépendre d'eux, et que les y vouloir obliger par traité, étoit le vrai moyen de rompre. Qu'en ce qui touchoit la religion catholique, nous avions charge de votre Majesté d'en poursuivre le rétablissement, et y avions déjà travaillé en particulier avec aucuns des principaux de l'Etat pour les y disposer ; mais que l'ouverture faite par la ratification leur avoit pensé donner sujet de rompre si ne les eussions retenus, y ajoutant tout ce qui pouvoit servir pour leur donner occasion de s'ouvrir ; mais ils sont toujours demeurés sur les propos généraux, le sieur Verreiken tempérant la chaleur du Cordelier, qui sembloit en vouloir dire davantage. Ils ne doutent plus que votre Majesté ne veuille la paix ; mais ils sont assurés d'autre côté que ce n'est comme ils la désirent, à cause des alliances que vous prétendez faire, dont ils ne sont ignorans.

Nous avons différé d'achever et clore cette dépêche deux jours entiers, sur une difficulté survenue, lors-

qu'on pensoit donner congé aux députés des archiducs, à l'occasion de ce qu'ils ont refusé de laisser l'original de la ratification, disant n'avoir eu charge, sinon de la montrer, en donner des copies collationnées, et de la retenir jusqu'à ce que le traité fût fait et conclu, du moins jusqu'à ce qu'on soit assemblé de part et d'autre, et qu'aussi bien ladite ratification seroit inutile aux Etats, puisqu'elle devoit demeurer nulle et comme non avenue, si le traité ne s'en ensuivoit; eux prétendant, pour cette même raison, et attendu qu'elle ne leur pourroit servir, sinon au cas dudit traité, que les archiducs n'avoient intérêt de la donner, qu'ils étoient même obligés de le faire, et que, sans être garnis et assurés de cette pièce, ils n'étoient tenus de leur part d'entrer en aucun traité; s'assurant aussi que les provinces averties, comme ils sont obligés de leur en donner avis, que ledit original a été retiré, feront difficulté d'en délibérer. Ils ont prié là-dessus qu'on permît que l'un d'eux allât vers les archiducs pour savoir leur intention. Le Cordelier s'est offert à faire le voyage, et a dit qu'il seroit de retour dans six jours, ce qu'on lui a accordé. Il est vraisemblable qu'ils ont su, avant leur départ, s'ils devoient laisser l'original de ladite ratification ou non, et que ce délai est seulement demandé pour gagner temps, et savoir des archiducs s'ils voudroient dire quelque chose, dès à présent, sur la réponse des Etats, qui leur puisse donner meilleure opinion qu'ils n'ont de ce qui est venu d'Espagne. Les archiducs n'ont dû, à la vérité, faire difficulté de donner cet original; les Etats s'opiniâtrent à l'avoir : mais ceux-là gagnent toujours, puisqu'ils allongent le temps, tiennent par

ce moyen les Etats en incertitude et les empêchent de se préparer. Et du côté des Etats la difficulté est venue de ceux qui voudroient bien rompre sur ce pontille : mais ils seront trompés, étant certain que les archiducs consentiront plutôt à la donner que de rompre, et, quand ils en feroient même refus, que les provinces ne laisseront de dire qu'on doit entrer en traité. Aussi seroit-il dangereux, puisque les choses sont venues si avant, de rompre avant que leur avoir donné le contentement ; et penseroient toujours, si on fût venu jusqu'au traité, qu'on leur eût accordé des conditions raisonnables pour se mettre en paix, qui pourroit donner sujet à quelques-unes, trois principalement, à savoir, Gueldre, Over-Yssel et Groningue, qui sont les plus exposées aux dangers de leurs ennemis, et désireuses, à cette occasion, de la paix, se séparer et prendre de mauvais conseils, si la bonne conduite dont on usera ne leur fait connoître que la rupture du traité ne viendra du côté des Etats.

Ces six jours de délais qu'on a donnés pour le voyage du Cordelier, feront perdre quinze jours de temps ; car à son retour il aura quelque chose à proposer de la part des archiducs, sur quoi il faudra encore délibérer ; et cependant on diffère d'entrer aux provinces. Ainsi les six semaines ne commenceront qu'au bout de ces quinze jours ; et, par ce moyen, la trève sera expirée avant qu'on s'assemble pour traiter : qui nous fait craindre que les Etats ne soient surpris et contraints de se défendre avec péril, ou d'accorder encore une trève pour l'année prochaine, c'est-à-dire, si on la leur veut donner, qui leur fera perdre tout soin et courage de plus rentrer en guerre, et alentira

pareillement l'affection de leurs amis et alliés. Ce que leur avons remontré souvent et dès long-temps; comme aussi le président Jeannin a fait présentement au sieur Barneveldt, y ajoutant qu'ils ne doivent plus espérer le secours accoutumé de votre Majesté, s'ils demeuroient ainsi inutiles et s'affoiblissoient en ne rien faisant. C'est pourquoi il leur a promis faire résoudre que, sans perdre temps, on envoie aux provinces. Nous ne savons s'ils le feront. Votre Majesté pourra connoître, par ce qui est contenu ci-dessus, combien il est malaisé de juger si la paix se fera ou non. Le roi d'Espagne est pressé de deux choses: l'une de la crainte qu'il a que la guerre continuant, les Etats ne fassent des entreprises ès Indes d'Orient et d'Occident à son grand dommage, comme ils en ont sans doute le moyen s'ils en savent bien user; l'autre, que votre Majesté et le roi de la Grande-Bretagne ne se joignent ensemble, et avec les Etats, pour leur commune défense et pour entreprendre sur lui, estimant que la continuation de la guerre sera plutôt cause de faire conclure et résoudre cette ligue, comme étant lors plus nécessaire que la paix, si elle se fait.

D'autre côté, les Etats ne veulent quitter rien de la souveraineté ni de ce qui en dépend, ni le gratifier d'aucune chose à cette occasion, avec ce qu'ils prétendent d'obtenir le trafic des Indes, du moins d'Orient, faire encore les mêmes ligues que ledit sieur Roi voit bien ne pouvoir empêcher. Il sera difficile de lui persuader qu'il perde ce qu'on lui demande et qu'il ne peut accorder qu'avec honte et dommage. Peut-être que la trève à longues années lui seroit moins désagréable; mais nous y voyons encore un

grand empêchement, qui lui en ôtera le goût. C'est que les Etats ne l'accorderont non plus que la paix, sinon à condition qu'ils soient reconnus Etats libres sur lesquels il ne prétend rien, non-seulement pour le temps de ladite trève, mais pour toujours; afin que s'il veut renouveler la guerre, il ne le puisse plus faire, que comme contre justes ennemis, non comme contre sujets rebelles. Ce dont nous pensons pouvoir juger plus certainement, est que, si la paix se fait, sera au contentement de votre Majesté, et c'est en quoi consiste notre soin et travail, qui sera toujours accompagné de quelque défiance, jusqu'à ce que tout soit à couvert, encore que n'ayons pour le présent aucune occasion de douter de la volonté et bonne intention des Etats, et que toutes choses y soient aussi bien disposées que le saurions désirer. Le Cordelier partit hier, et Verreiken est demeuré ici attendant son retour. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille longues années, avec tout heur et prospérité.

De La Haye, ce sixième jour de novembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 6 novembre 1607.

Monsieur, vous connoîtrez, par les lettres qu'écrivons au Roi, comme ceux qui conduisent les affaires de cet Etat sont prompts et sensibles ès choses qu'ils se sont imaginé devoir obtenir en faisant la paix, et qu'il sera très-difficile qu'on demeure d'accord, lors-

qu'on viendra à traiter. Même le roi d'Espagne veut ajouter quelques conditions ou modifications en ce qui est de la souveraineté, dont ils ne peuvent seulement souffrir qu'on parle: et appellent condition tout ce qui touche au gouvernement de leur Etat, comme de les vouloir obliger à rétablir l'exercice de la religion catholique, empêcher de faire ligues et confédérations avec qui bon leur semblera, ou s'ils jugent devoir changer la forme de leur Etat, et au lieu de république en faire une principauté, et de les vouloir astreindre, comme on dit qu'on prétend faire, à prendre un prince de la maison d'Autriche; car la moindre de ces conditions rompra tout. Et néanmoins, je ne me peux persuader que le roi d'Espagne veuille absolument quitter ses droits, sans retenir et les obliger à quelque reconnoissance et devoir. Quant au premier point concernant la religion catholique, ils ont montré de l'appréhender bien fort; et crains que la prière du Roi y serve aussi peu que la demande du roi d'Espagne qui le veut obtenir par traité, étant certain que si Sa Majesté se vouloit roidir contre eux en cet endroit, ils l'auroient à suspect, et ne le tiendroient jamais pour leur vrai ami, combien qu'avant ce soupçon pris à cause de ladite ratification, j'eusse occasion d'en espérer mieux; car en ayant conféré avec Barneveldt, après qu'Aërsens lui en eût donné avis et déduit nos raisons, il me sembloit aucunement persuadé, et trouvoit bon que ledit exercice fût rétabli en quelques villes où le nombre des catholiques est grand, comme à Utrecht, Harlem, Amsterdam et autres, et à certaines conditions, auxquelles je montrai que Sa Majesté s'accommoderoit;

mais l'appréhension qu'ils en ont maintenant, a rendu cette affaire très-difficile, et y faut apporter beaucoup de considération pour ne les point offenser.

Pour les autres conditions, nous devons plutôt fomenter et accroître leur crainte et défiance, qu'essayer à la leur ôter. Peut-être que le roi d'Espagne n'a fait mention en cette ratification du fait de la religion que pour témoigner son zèle, sans y vouloir insister; et semble que le Cordelier, lorsqu'il fut député vers les Etats, l'ait fait connoître, en ce qu'il leur a dit, tout ainsi qu'il sera libre audit sieur Roi de demander tout ce qu'il voudra, qu'eux aussi auront la même liberté de le refuser; par ainsi qu'on ne rompra point pour cette occasion. Mais pour les autres conditions il y a plus à douter; car il voit bien que notre Roi et celui de la Grande-Bretagne veulent obliger cet Etat à eux, se mettre en alliance, du moins défensive, qui l'empêche de pouvoir jamais recouvrer la perte qu'il fera par ce traité; et outre ce, s'il vient ci-après à avoir la guerre contre l'un d'eux, qu'ils seront obligés à la défense mutuelle l'un de l'autre. Est vrai, s'il craint la paix à cette occasion, qu'il aura peut-être plus de sujet de craindre la guerre, qui liera encore davantage cet Etat avec eux par le secours qu'ils lui donneront et le grand besoin qu'ils en auront; et s'il avoit quelque dessein d'entrer en guerre contre l'un des deux rois, ce qu'il n'osera jamais entreprendre s'ils s'allient ensemble, il estimera que lesdits Etats lui feront moins de mal étant en paix, tant pour le désir de repos qu'on prend volontiers après une longue guerre que pour le profit du trafic d'Espagne, qu'ils ne feroient s'ils étoient en

guerre. Or le moyen d'éviter ces inconvéniens, et néanmoins de faire la paix à son avantage, seroit, s'il pouvoit, par l'intervention de l'Empereur, faire que les Etats se voulussent contenter de devenir membre de l'Empire, et s'assurer sur cette seule protection, en leur remontrant qu'outre la foi que l'Empereur leur donnera, tous les princes de l'Empire, même les protestans, dont ils pourroient prendre plus de confiance, s'y obligeront aussi. Et c'est à mon avis la cause de l'ambassade que doit envoyer l'Empereur, et la seule espérance du roi d'Espagne et des archiducs, lesquels essaieront de gagner par cette voie, s'ils peuvent, M. le prince Maurice, avec toutes sortes d'offres pour le rendre affectionné à leur dessein. C'est un conseil qu'ils avoient pris et essayé par deux fois il y a déjà long-temps, lequel sembloit lors être assez plausible à ces peuples; mais, ayant reconnu que telles propositions n'étoient mises en avant que pour les tromper, ils les rejetèrent du tout. Je ne sais même si ce ne seroit point l'intention de l'Empereur d'en faire jeter quelques propos en la diète qu'on dit devoir être tenue sur la fin de ce mois, afin de tirer un consentement de tous les princes de l'Empire pour la sûreté de cette paix. Ce ne sont qu'imaginations qui passent par mon esprit, lequel ne reçoit à présent autres impressions que celles qui touchent à cette affaire, n'en ayant d'ailleurs aucune autre lumière ni conjecture. Mais les princes protestans qui ont montré vouloir favoriser la sûreté des Etats, n'apporteront plus, à mon avis, le même soin que l'Empereur, pour les porter à ce conseil qui seroit dangereux pour eux. Le Roi y peut aussi faire

les offices qu'il jugera être requis pour leur faire appréhender cet artifice.

J'ai parlé plusieurs fois sur ce sujet avec Barneveldt, comme j'ai fait aussi avec le prince Maurice et le comte Guillaume; mais ils s'en moquent et approuvent les raisons qu'on leur a présentées plusieurs fois; à savoir, que la maison d'Autriche tient presque toujours l'Empire, est trop puissante en Allemagne, et que les princes protestans sont assez grands pour beaucoup dépendre chez eux, mais foibles pour le secours d'autrui, divisés le plus souvent en opinions et volontés, et toujours en crainte d'offenser l'Empereur et la maison d'Autriche, contre laquelle ils ont accoutumé eux-mêmes de rechercher des appuis dehors, et ordinairement en France; que l'Empire ne s'est pas remué quand les archiducs ont depuis peu de temps assujéti du tout à eux Cambray, et ordonné que les appellations qui souloient aller à Spire, ressortiroient à Malines, et tant d'autres exemples si publics, que chacun connoît aujourd'hui que ce n'est plus qu'un nom vain et imaginaire, sans pouvoir ni autorité; et ces raisons sont si véritables et tellement imprimées dans leurs esprits, qu'il n'y a point d'apparence, quand ils voudroient consentir d'être faits membres de l'Empire, qu'ils veulent pourtant s'abstenir de traiter avec nous et Angleterre, dont ils jugent bien que doit dépendre toute leur sûreté, et même que cette condition seroit une contrainte trop préjudiciable à la souveraineté dont ils sont si jaloux. Or, pource que c'est ici le seul moyen que le roi d'Espagne peut pratiquer et rechercher, aussi en ai-je souvent conféré avec ceux qui peuvent quelque chose

dans cet Etat, il y a déjà long-temps, et même depuis peu de jours avec Barneveldt, m'étant plus apprivoisé avec lui que n'étois auparavant : mais je ne vois rien à craindre ; et pour nous en mettre à couvert du tout, je presse toujours autant qu'il m'est possible cette ligue pour la paix, que les Anglais ont fait différer sous divers prétextes, et maintenant montrent de la désirer, ainsi que Barneveldt m'a dit depuis deux jours, et qu'il est contenu en nos lettres au Roi. Je ne sais encore si c'est artifice ou vérité, craignant toujours plus l'un que je n'espère l'autre, tant à cause des variations dont ils ont usé depuis qu'ils sont ici, qu'à cause du jugement que vous en faites, et le soupçon que la longue connoissance que vous avez de leurs procédures vous en a donné. Il est besoin toutefois que nous en soyons éclaircis bientôt. C'est pourquoi je les ferai presser par le sieur Barneveldt même qui en est fort désireux, et juge cette conjonction devoir être très-utile à leur Etat. Mais si c'est à bon escient qu'ils aient volonté de traiter ladite ligue, c'est au Roi de juger ce qui lui doit être utile, à son Etat, à vous, monsieur, du conseil duquel il se sert en ses plus importantes affaires, de lui en dire votre avis, et à nous de suivre ce qui nous sera commandé.

Si ne me saurois-je tenir de vous dire que, n'étant pas bien avec le roi d'Espagne, et y ayant toujours du soupçon qu'ils ne soient pour entreprendre contre nous ou quelques-uns de nos amis et alliés, qui nous obligera, par considération d'Etat, d'entrer en mauvais ménage avec eux, cette alliance nous pourroit être utile, et qu'elle tiendroit en telle crainte

l'Espagnol, qu'il n'oseroit plus penser à aucune entreprise qui nous déplût : comme au contraire si nous continuons d'être toujours mal avec les deux, du moins sans amitié assurée, ni avec l'un ni avec l'autre, le roi d'Espagne, qui est sur les desseins de s'accroître, fera tout ce qu'il pourra pour joindre l'Anglais avec lui, et, s'il ne peut mieux, se rendra spectateur, et empêchera qu'il ne se joigne avec nous, chose qui ne lui sera malaisée, attendu l'humeur de ce prince, qui ne cherche qu'à assurer son repos; et lors nous aurons à débattre nos querelles seul à seul, et par ainsi plus foibles que si nous étions assistés de lui. Je considère encore que les deux rois s'obligeant par cette alliance à se secourir l'un l'autre, tant contre les mouvemens de dedans que contre les ennemis de dehors, c'est un moyen pour retenir ceux de la religion en devoir, crainte qu'ils n'aient pour ennemis ceux dont ils eussent pu espérer d'être secourus, et pour faire aussi que notre saint Père et les catholiques dans le royaume la jugent avantageuse pour la religion catholique, et louent la prudence du Roi qui l'aura faite. Cette amitié et confédération, qu'on pourroit encore confirmer par alliances et mariages, seroit aussi par aventure cause de si bien unir ces deux royaumes et les affections des deux rois, que Sa Majesté auroit le moyen de persuader au roi d'Angleterre qu'il doit donner quelque raisonnable contentement aux catholiques, afin de se garantir de tant de conspirations qui renaissent tous les jours chez lui, et pour disposer aussi dorénavant les affections de ses sujets à lui mieux obéir, et s'aimer et souffrir entre eux, quoiqu'ils soient de différente religion. Et plût

à Dieu que tous les rois et potentats, ès Etats desquels cette division est entrée et devenue puissante, voulussent prendre le même conseil, en attendant qu'avec leur pouvoir et autorité, ou plutôt avec le zèle qu'ils doivent avoir à la religion, ils puissent exciter le Pape d'avoir soin de ce danger plus qu'on n'a eu du passé, et de mettre la main à bon escient à la réformation de l'Eglise, puisqu'elle est si nécessaire pour faire cesser le schisme qui croît tous les jours, et arrêter les violences dont les plus forts usent à présent partout pour contraindre les plus foibles à suivre leur religion, comme je vois bien qu'on fera ici avec un exemple fort dangereux, et qui mettra du soupçon et de la défiance partout ès esprits de ceux qui penseront avoir quelque sujet de craindre l'avenir. S'il faut entrer en quelque conférence avec les députés d'Angleterre sur ce sujet, Barneveldt m'a dit qu'ils demanderont à voir notre pouvoir. Vous jugerez s'il est besoin pour les contenter d'en avoir un particulier, tant pour traiter ligue avec les Etats qu'avec eux, non pour rien conclure et arrêter là-dessus; car c'est chose qui doit être représentée particulièrement à Sa Majesté pour recevoir son commandement; mais pour en conférer et mettre en avant les conditions, nous nous servirons bien du nôtre : mais vous savez qu'il n'y a rien de spécial et particulier pour ce regard, et qu'ayant affaire à gens pointilleux, ils prendront peut-être ce prétexte pour mettre l'affaire en longueur. Je sais bien que les obligations qui sortent de telles ligues et les amitiés ne sont toujours ni sincères ni durables, si les causes qui ont mû les princes d'y entrer, ne continuent aussi; mais il semble bien

que l'intérêt des deux rois, et de leurs Etats et sujets, provient d'une juste défiance qu'ils doivent avoir de la puissance et des desseins d'Espagne qui n'est prête de finir. Aussi ce que j'appréhende le plus en cet endroit, est plutôt l'irrésolution du prince avec qui nous avons affaire, lequel craignant d'offenser celui qui peut et peut-être a volonté de lui faire mal, pense plutôt l'adoucir en le flattant et montrant de le craindre, qu'en se mettant en état de l'empêcher, et lui ôter le moyen de faire mal, qui est toutefois un très-dangereux conseil pour lui.

Je reçus, hier au soir, après notre lettre écrite au Roi, la vôtre du vingt-deuxième du mois passé, et à l'instant ayant eu à communiquer avec lesdits sieurs députés d'Angleterre, je leur fis entendre ce qui s'étoit passé pour le fait du passe-port donné au comte de Tiron pour aller en Flandre, et que Sa Majesté n'avoit encore lors eu aucun avis que ledit comte se fût absenté d'Irlande pour soupçon d'Etat. Y ajoutai les raisons contenues en vos lettres, et que l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne n'en parla à Sa Majesté que trois jours après le passe-port accordé. Ils ont montré ne l'avoir su auparavant, sinon par bruit; et toutefois le sieur Barneveldt, qui les avoit vus le même jour et avant qu'ils eussent su cette nouvelle de nous, me dit qu'ils en avoient eu avis d'ailleurs. Ils ne se sont point découverts s'ils le trouvent bon ou mauvais; mais Sa Majesté n'a pu faire autrement sans violer le droit des gens, et faire un acte qui eût été sujet à blâme. Vous jugerez bien, monsieur, par ce qui est contenu ci-dessus, et que mandons au Roi, qu'on ne peut qu'avec beaucoup de

temps voir la fin de cette affaire, que le roi d'Espagne la tirera toujours en longueur avec artifice, et les Etats, par leur façon de procéder, et la forme qu'ils ont accoutumé de tenir pour traiter d'affaires, que ne pouvons accourcir quoique désirions de le faire, et leur ayons dit souvent la longueur devoir être plutôt dommageable à eux qu'à leurs ennemis; et quand on viendra au traité, qu'il faudra aussi surmonter beaucoup de difficultés, ainsi que l'issue en sera toujours fort incertaine, jusqu'à la conclusion entière. Et, dès à présent, je vois bien, si les affaires doivent avoir bon succès, qu'elles se termineront plutôt par une trêve à longues années du côté de l'Espagnol que par une paix entière; mais encore y rencontrera-t-il cette difficulté que les Etats voudront être reconnus et déclarés libres et souverains par le traité de ladite trêve, non-seulement pour le temps qu'elle devra durer, mais pour toujours; et ne crois pas qu'ils la fassent jamais à aucune condition.

Or vraisemblablement le roi d'Espagne voudra conserver ses droits, pour, la trêve expirée, leur faire la guerre comme à sujets rebelles, ainsi qu'il a fait du passé, et eux prétendront que ce ne pourra plus être, les ayant reconnus libres et quitté ses droits, sinon comme à justes ennemis. Cette difficulté seule semble même suffisante pour faire rompre tout, sinon que ledit sieur Roi, qui sait bien le mal qu'il peut recevoir ès Indes, tant d'Orient que d'Occident, et la résolution qu'ont prise les Etats de l'attaquer par là, se rendît plus facile à l'occasion de cette crainte. Et à la vérité, ayant ouï souvent discourir ceux qui entendent telles affaires, le roi d'Espagne a grand sujet d'ap-

préhender les armes des Etats de ces côtés-là ; car ils m'ont assuré qu'ès Indes orientales tous les rois haïssent les Espagnols et Portugais ; qu'ils ont offert de se joindre aux forces des Hollandais, pour aider à prendre les forts qu'ils y tiennent ; et disent même qu'ils seront suffisans seuls pour l'exécuter, pourvu que lesdits Hollandais se rendent maîtres de la mer : ce que deux des principaux de la Compagnie des Indes d'Orient m'ont dit pouvoir faire, s'ils sont tant soit peu aidés par les Etats ; y ajoutant encore que lesdits rois et principalement celui de Ceneal, qui est le plus puissant de tous, offroit de leur mettre en main les forteresses qu'ils prendroient sur lesdits Portugais ; et que l'ayant refusé et déclaré qu'ils se contenteroient qu'elles soient rasées, ne recherchant pour leur regard autre assurance du trafic qu'ils vouloient faire avec eux, sinon leur amitié, et qu'on l'ôte du tout aux Portugais ; que cette franchise de procéder les a tellement obligés, avec ce qu'ils achètent les denrées à prix plus raisonnable que lesdits Portugais, qu'ils s'assurent de les chasser desdits pays, et leur ôter tout ce trafic et les places qu'ils y tiennent, même ès Moluques, d'où vient le principal profit des Indes, dans trois ou quatre ans.

Lesdits marchands m'ont aussi fait voir des lettres surprises, qu'un évêque de Malaca écrivoit au roi d'Espagne en langage espagnol, par lesquelles il lui représentoit les périls qu'on doit craindre des Hollandais, si on ne les détourne ou empêche de faire ces voyages et trafic. Il y en a d'autres qui discourent aussi avec grande raison et jugement pour leur faire autant de mal aux Indes d'Occident. Et néanmoins,

ces marchands qui sont de la Compagnie des Indes d'Orient, disent qu'en faisant la paix ils ne quitteront jamais ce commerce ; et est certain que la ville d'Amsterdam s'y opiniâtrera fort. Tellement que je vois de toutes parts de grandes difficultés à cette paix ; car, encore que plusieurs la désirent, et plus ceux qui ont la conduite des affaires que le plus grand nombre du peuple, ils ont mis en leur tête qu'on leur doit accorder tant de conditions pour la rendre assurée, qu'il n'est pas aisé de les contenter. Et là-dessus ceux qui cherchent à faire continuer la guerre se servent de toutes occasions pour les échauffer; puis il y a des villes et des particuliers qui ont de certains intérêts avec lesquels ils en recoivent d'autres, et tiennent en quelque crainte les plus sages qui s'emploient pour avoir la paix à conditions raisonnables. Je ne laisse toutefois d'espérer, si le roi d'Espagne la veut à bon escient, qu'elle se fera avec l'autorité, persuasion et contentement des deux rois, et que peu après les plus échauffés se modéreront; ou bien si la guerre continue, qu'on n'en pourra rejeter le blâme sur nous. Ce que nous craignons le plus est la séparation de Gueldre et Over-Yssel, au cas que la paix ne se fasse; car ceux-ci la désirent ardemment et ne refuseront de leur part aucune condition pour y parvenir. C'est pourquoi il est besoin de leur faire connoître, si elle ne se fait, que la faute en doit être rejetée sur leurs ennemis. Nous serons soigneux et prendrons garde à tout, pour faire que l'issue en soit telle que Sa Majesté désire, vous pouvant assurer que l'honneur que le Roi me fait d'avoir bonne opinion de ma fidélité et de mon jugement en la conduite de cette affaire,

ainsi qu'il vous a plu m'écrire, me rend craintif et défiant, et que je ne serai jamais en repos et content que je n'en voie l'issue, que prie Dieu rendre aussi heureuse que je suis désireux de demeurer, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, P. Jeannin.

A La Haye, ce sixième novembre 1607.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du 17 *novembre* 1607.

Monsieur, celle qu'il vous a plu m'écrire par la voie du sieur Waudrenecq, m'est arrivée assez promptement et sûrement; de sorte que, me voulant d'ici en avant favoriser de pareille courtoisie, vous vous pourrez servir de la sienne. Quant à celle que dites m'avoir écrite par la voie de Zélande dix jours auparavant, je ne l'ai point eue. Je me suis toujours bien douté et l'ai dès long-temps présagé en notre Cour, que, tandis que les affaires que vous m'aviez mandées tendroient à la paix, vous et les députés anglais seriez bien d'accord; mais de bâtir pour cela, par ensemble, aucune ligue, je n'ai pas estimé qu'ils y consentent, tant d'un côté ils craignent l'Espagne, tant de l'autre ils se défient de nous. De sorte que si vous les voyez tirer la chose à la longue, et sans en vouloir venir à l'affirmative, ne vous en étonnez pas; car, à mon opinion, ce où vous devrez tendre pour ce regard, sera plus pour les mettre en leur tort à l'endroit de messieurs des Etats, que pour espoir d'en rien obtenir. Quant est de faire la guerre, tenez pour certain, quoiqu'ils vous disent que leur maître n'abandonnera point lesdits

Etats, qu'il n'a la volonté ni les moyens de les aider; et quand bien encore il leur voudroit donner quelque aide, il tâchera toujours de le faire si secrètement que l'Espagne n'en puisse rien savoir, ni nous aussi, tant ils craignent que nous les découvrions et nous tirions de la partie. Aux autres sujets de méfiance qu'ils avoient déjà contre nous, s'est joint celui du passage du comte de Tiron par la France, auquel le Roi a donné son sauf-conduit, nonobstant toutes les instances que l'ambassadeur anglais lui a pu faire, qui est très-grande. Et, comme d'ailleurs ils sont avertis que le Pape a assuré le roi d'Espagne d'avoir tiré parole du Roi notre maître, de non-seulement ne point traverser la paix des Pays-Bas, mais de la favoriser de tout son pouvoir, toutes ces choses, soient vraies ou fausses, fomentées par leur naturel ordinaire, les tiennent si séparés de nous, que s'il apparoît quelque union entre vous et leurs députés, ce ne sera, si je ne me trompe bien, qu'en M. de Russy, étant au dedans tous résolus de n'avoir aucune participation avec nous. Je crois que sur cela vous pouvez prendre vos mesures; et est la mienne volonté qu'eux et nous puissions changer de style, ou, si nous le jugeons non espérable de cette part, que nous nous sachions une fois résoudre de prendre parti ailleurs. Si vous vous souvenez de ce que nous avons autrefois dit et quasi prédit, de ce qui est pour arriver de ces affaires, vous jugerez que nos irrésolutions sont bien cause de nous en donner la peine et le souci que nous en devons avoir en cette heure. Et plût à Dieu que dès-lors on eût aussi bien incliné à la paix comme l'on fait maintenant; on eût épargné beaucoup d'argent et beaucoup

d'hommes qui sont depuis consommés, et eût-on obligé des princes, qui maintenant ne nous en sauront nul gré, et acquis la gloire par toute la chrétienté d'y avoir mis la paix, sans autre dessein que de celui d'un prince vraiment chrétien, là où maintenant tout ce que nous y contribuons sera réputé à notre particulier intérêt et à crainte du mal qui nous en pourroit venir.

Si, ne jugeant de sûreté en ladite paix, nous eussions su au moins nous résoudre à la guerre, ce fût fait il y a long-temps, et eussions eu beaucoup meilleur marché de ce qui eût pu dépendre de deçà que maintenant; mais Dieu dispose des affaires du monde et des cœurs des princes comme bon lui semble, et faut croire que tout ce qu'il fait et permet est à bonne fin. Je n'ai nulles nouvelles à vous dire de cette Cour. Cette équipée du comte de Tiron y avoit apporté quelque émotion, laquelle, bien que du tout non apaisée, s'est néanmoins diminuée de beaucoup, depuis qu'on a su qu'il n'avoit abordé en Espagne si promptement comme on craignoit. On pourvoit aux affaires d'Irlande du mieux qu'on peut; mais comme il y a peu d'argent et peu d'hommes de commandement, ce n'est pas sans peine. On équipe aussi les navires de guerre du tout délaissés depuis la venue de ce Roi. Et pour cela, et pour beaucoup d'autres nécessités urgentes, on a été contraint d'emprunter douze cent mille livres sur le plus clair revenu qu'il y ait par deçà, et avec beaucoup de perte. Les affaires n'y acheminent pas avec plus de prospérité que de raison; mais la façon de vivre du prince, et l'ambition particulière de ceux qui gouvernent, qui, pour y satisfaire

ne voudroient pas qu'il vécût d'autre façon, en sont bien cause.

J'ai été près de deux mois attaché au lit, à cause d'une fièvre qui me vint surprendre lorsque j'y pensois le moins. Cela a été cause de ce que vous avez eu si peu de mes lettres; maintenant que j'en suis délivré, Dieu merci, j'essaierai de le récompenser à l'avenir. Et cependant, après vous avoir très-humblement baisé les mains, je prierai Dieu vous donner, monsieur, en parfaite santé très-longue vie.

A Londres, ce 17 novembre 1607.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

LA BODERIE.

Lettre du Roi, du vingt-troisième novembre 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, je suis marri que messieurs les Etats n'ont suivi le conseil que vous et les députés d'Angleterre leur avez donné sur l'acceptation de la ratification du roi d'Espagne, que les archiducs leur ont envoyée par le Cordelier et l'audiencier Verreiken, ainsi que vous m'avez mandé par votre lettre du vingt-septième du mois passé, reçue seulement le quinzième du présent. Car il me semble que les considérations auxquelles ils se sont arrêtés, étoient indignes des difficultés qu'ils ont formées, et d'être préférées au juste et bien fondé soupçon qu'ils vous ont au même temps déclaré avoir, que ledit roi d'Espagne désire tirer les choses artificieusement en longueur pour s'en avantager : s'il faut que la guerre continue, les surprendre, et si la négociation commencée doit durer, les diviser et suborner. J'ai appris, tant par votredite lettre que par la subséquente

du sixième de ce mois, reçue le dix-septième, que vous avez fait votre possible pour leur persuader d'en user autrement. Je demeure pour ce regard satisfait du bon devoir que vous y avez fait. J'accuse plus la mauvaise intelligence et union qui est entre ceux qui gouvernent les affaires, et principalement entre le prince Maurice et Barneveldt, que toute autre chose; car, comme l'un contredit à la paix et l'autre désire l'avancer, encore que j'estime que ce soit de part et d'autre à bonne fin et intention, s'il avient que l'un fomente la défiance qu'on doit avoir du procédé des Espagnols pour dégoûter leurs peuples de ladite paix, l'autre est contraint d'y acquiescer, afin de n'être sujet aux reproches, ni même à la haine qu'encourent ceux qui auront trop d'espérance et fiance en la bonne foi et aux promesses desdits Espagnols. Et, comme je sais que vous avez fait tout ce que vous avez pu par prévoyance, remontrances et prières en mon nom, pour obvier à telle discorde, depuis que vous êtes par delà, conformément au très-exprès commandement que je vous en fis en partant, et vous ai réitéré par toutes mes dépêches, voyant à présent qu'il est question de fondre la cloche et entrer en matière; que tant s'en faut que vous ayez guéri cette plaie, qu'elle paroît plus vive et dangereuse que devant, c'est chose aussi qui me déplaît grandement, pour l'affection que je porte et l'intérêt que j'ai à la prospérité de ces Provinces, et la juste crainte que j'ai qu'enfin cette division, qui est bien connue de leurs adversaires, soit cause durant leur négociation, ou après qu'elle sera finie, soit qu'elle réussisse ou non, de leur entière perdition; car il sera

difficile que la partie ou faction qui aura succombé, rentre sincèrement et fidèlement en l'union de l'autre, pour après épouser les affaires de la guerre ou de la paix, ainsi qu'il écherra, et sera nécessaire pour profiter de l'une ou de l'autre : tellement que je n'en puis attendre que tout malheur pour eux, tant au général qu'en particulier, et à tous ceux qui s'engageront et intéresseront davantage avec eux, quoiqu'ils deviennent et résolvent, s'ils ne changent, par effet, de conseils et de conduite. Ce que je veux que vous remontriez de nouveau auxdits sieurs les Etats, et particulièrement auxdits prince Maurice et Barneveldt; mais premièrement à ceux-ci, devant que d'en parler aux autres, comme à ceux que nous reconnoissons seuls causes de ce désordre, et partant y pouvoir remédier s'ils veulent s'entr'entendre, comme il faut qu'ils fassent pour leur propre bien, en prenant ensemble une résolution uniforme et semblable, pour, conjointement, en poursuivre l'exécution. Ils sont si avant engagés à la paix, qu'il est meshui impossible qu'ils s'en dédisent et départent, qu'ils n'aient éprouvé ce qu'ils en doivent espérer, quand même ils ne le feroient que pour contenter leurs peuples, les disposer de prendre plus gaiement et courageusement le fardeau de la guerre, qui est très-pesant, au cas qu'ils soient contraints d'y rentrer. Davantage, leurs vrais amis jugent que le parti de la paix leur peut être plus honorable, sûr et utile, que celui de la guerre, pour infinies raisons, pourvu qu'ils puissent l'obtenir aux conditions qui ont été projetées. De façon que, si, de présent, ils la rejetoient devant qu'avoir fait cette preuve, non-seulement ils seroient blâmés

d'eux, et accusés ci-après de tout le mal qui leur en arriveroit, mais aussi ils se mettroient en danger d'être abandonnés, interprétant à dureté et imprudence le refus qu'ils avoient fait d'entendre à ladite paix, étant comme ils sont dépourvus de moyens de pouvoir soutenir la guerre d'eux-mêmes. Il est donc nécessaire qu'ils s'unissent en la négociation de ladite paix, aux fins de l'avoir, s'il est possible, telle qu'elle leur est nécessaire, sans s'y traverser les uns les autres, ni tirer les choses en longueur à l'envi et par dépit; car le dilayer leur est très-préjudiciable, et leurs adversaires en profitent grandement, comme ils espèrent faire ci-après de plus en plus de la discorde qu'ils reconnoissent par leur conduite être parmi eux. Ils usent aussi de tous artifices pour retarder les affaires, sans omettre la pratique secrète de leurs corruptions ordinaires. Je conclus donc qu'ils doivent, sans s'amuser aux formalités passées, avancer le plus qu'ils pourront leur conférence avec les gens des archiducs, pour s'éclaircir de ce qu'ils doivent espérer de ladite paix. Ils ont voulu prendre six semaines, pour faire entendre à leurs provinces et ville l'état de cette affaire : ce temps ne peut plus être raccourci, puisqu'ils l'ont ainsi déclaré ; mais vous les exhorterez et prierez surtout qu'ils désirent leur propre bien, et me contenter de ne retarder davantage l'ouverture de ladite conférence. Ce terme consumera celui qui reste de leur cessation d'armes ; partant il sera besoin de la prolonger; ils le doivent faire pour le moins de temps que faire se pourra. L'on m'a écrit de Bruxelles que les archiducs entendent l'obtenir pour un an : si lesdits Etats l'accordent pour si long-temps,

ils s'endormiront, et les nerfs de leur sûreté se relâcheront tellement, que leur réputation en diminuera grandement, comme feront leur courage et leurs forces, sans toutefois pouvoir retrancher leurs dépenses. Davantage leurs amis s'ennuieront et lasseront de les secourir, mal contens de leur conduite et incertains des événemens.

Pour mon regard, dès à présent, je vous déclare que je ne veux plus vivre et demeurer en telle incertitude et irrésolution, afin que vous leur fassiez entendre à ce qu'ils ne fassent en tel cas état de tirer ci-après de moi le secours d'argent que je leur ai continué; même je n'ai déjà que trop éprouvé leur légèreté, je puis dire leur méconnoissance. De quoi toutefois je ne veux plus me souvenir que pour m'en servir d'enseignement à ne tomber ci-après en pareille surprise qu'a été celle en laquelle ma trop grande confiance m'a conduit, ce que je ne dis encore qu'à vous. Je désire donc et suis d'avis que lesdits Etats, étant autorisés de leurs provinces et villes, examinent et préparent d'heure les points qu'ils doivent et prétendent proposer et traiter en ladite conférence, et qu'ils en conviennent ensemble secrètement devant que s'y présenter, afin qu'ils soient trouvés unanimes, principalement aux choses qui concernent le général du pays, comme vous leur avez conseillé, avançant l'élection des personnes qu'ils voudront y employer. Mais vous avez bien fait de vous être arrêté au point de la religion, et de vous y être conduits, ainsi que vous m'avez écrit, en les dissuadant de rompre sur icelui pour les pertinentes raisons qui vous ont mus de ce faire. C'est un article scabreux et épineux en

diverses manières, sur lequel je ne veux vous donner aucune charge que celle que vous avez emportée, assuré que vous ne perdrez l'occasion de m'y servir, quand vous verrez lieu de le faire, sans rien précipiter ni omettre : car, comme d'un côté j'affectionne grandement ledit point pour les raisons qui m'y obligent, d'autre part je ne veux pas par une telle proposition, faite hors de temps, altérer les cœurs et volontés de ceux du pays; mais s'il faut que lesdits sieurs relâchent quelque chose de leur dureté et fermeté en ce point, il leur sera trop utile et à moi agréable qu'ils le fassent d'eux-mêmes ou en ma contemplation et par mon entremise, que par une transaction et contrat avec leurs adversaires, comme sagement vous leur avez remontré, et continuerez à faire, quand vous jugerez qu'il sera opportun. Pareillement ils doivent pourvoir au plustôt à la forme qu'ils prétendent donner au gouvernement de leur république quand ils seront en paix; car en ce point consiste principalement la sûreté de leur Etat et leur conservation. Quoi faisant, souvenez-vous de leur ramentevoir, et les prier de ma part, de donner tel lieu au prince Maurice et à ceux de sa maison, qu'ils puissent demeurer et vivre ci-après avec eux aussi honorablement, et, s'il est possible, avec plus d'autorité encore qu'ils n'ont fait ci-devant; car il est certain qu'ils en tireront de l'utilité et sûreté, et seront, outre cela, loués de grande gratitude et reconnoissance pour les services et bienfaits qu'ils ont reçus de ladite maison, et particulièrement de la personne dudit prince : à quoi j'aurai part aussi, pour l'affection particulière que je lui porte et aux siens. Vous avez

déjà pour ce regard si bien ébauché et préparé les choses, que j'espère, si ledit prince suit nos conseils, qu'il en recueillera le fruit que je lui souhaite. En quoi vous continuerez à vous fortifier du comte Guillaume, et à disposer aussi le sieur de Barneveldt, lequel, comme très-sage et conduit d'une très-bonne intention envers le public, saura, comme j'espère, bien choisir et prendre les conseils plus salutaires en cela.

Quelques-uns veulent que je croie que ledit prince a l'inclination si contraire à la paix, l'estimant préjudiciable à l'Etat et à soi-même, que tant s'en faut que l'on le puisse disposer et faire résoudre d'y consentir et la faciliter, qu'il a délibéré s'associer et joindre avec ceux qui sont de même avis, et dresser un parti séparé du général, en cas qu'il traite avec les archiducs pour continuer la guerre tant qu'il pourra; se promettant et faisant fort d'être accompagné, en ce désespoir, de la Zélande et de la Frise, des villes d'Amsterdam et Roterdam en Hollande, et de plusieurs autres qu'il tient à sa dévotion par le moyen des garnisons qui y sont établies; qui seroit bien le plus périlleux conseil qu'il pourroit élire, tant pour lui et pour ceux qui le suivront que pour le reste du pays, et partant tout ce que pourroient souhaiter, et ce à quoi peut-être aspirent et tendent ceux qui en ont conjuré la ruine. Or je ne puis croire que ledit prince, lequel peut assurer sa fortune et sa maison très-honorablement et avantageusement par autre voie, en paix comme en guerre, recoure au parti susdit. Toutefois j'ai voulu vous faire savoir ce qui m'en a été dit, afin que vous y preniez garde et y obviez.

Je n'ai point d'avis que l'Empereur ait encore dépêché par delà les comtes de Hanau et Ernest de Mansfeld. Mon secrétaire résidant à Prague m'a écrit que lesdits comtes, voyant que l'on ne parloit encore de les employer, étoient partis de ladite ville pour aller visiter leurs amis, et passer quelque temps aux champs; mais je m'attends bien que l'on les dépêchera sitôt qu'ils seront assurés du temps que la conférence commencera, afin d'y comparoître; et ne doute point que leur charge ne tende à l'effet porté par vosdites lettres, ni que tout ce qui sera proposé de la part dudit Empereur ne soit concerté avec les Espagnols et archiducs; car il est certain que l'intelligence de la maison d'Espagne avec celle d'Autriche d'Allemagne, est aussi bonne que jamais. Et quand ils font quelquefois paroître et publier le contraire, c'est pour abuser et endormir les princes de l'Empire, qu'ils savent désirer leur désunion, afin de les mieux manier et porter à leur but : artifice que ledit Empereur pratique encore maintenant avec les princes et électeurs protestans; de la société et assistance desquels je dis que nous ne pouvons, à cette cause, faire grand fondement, tant ils redoutent ledit Empereur et aiment leurs aises. Aussi ne m'a-t-il été possible, jusqu'à présent, de les unir en un dessein pour leur propre conservation, ni de tirer d'eux aucun propos certain sur les affaires des Pays-Bas, encore que l'électeur Palatin m'ait mandé qu'il fera trouver par delà ses députés pour ladite conférence, avec charge expresse de se joindre à vous, épouser et suivre vos conseils et mes intentions; de quoi, nonobstant ma défiance susdite, vous mettrez peine de profiter, selon que les occasions s'en

présenteront. Tous lesdits princes ont consenti de comparoître à la diète impériale, l'archiduc Ferdinand y présidant et représentant la personne dudit Empereur, lequel l'a voulu préférer à ses frères pour plaire au roi d'Espagne, et se venger de sesdits frères. A quoi nul desdits princes n'a contredit, comme ils ne font que de parole, à tout ce que ledit Empereur entreprend contre les libertés de l'Empire, par où on reconnoît leur foiblesse et division. Je n'ai pas opinion que le landgrave de Hessen envoie par delà, ni le duc de Wirtemberg, encore que j'y aie souvent convié le premier, et que le dernier ait de nouveau traité quelque espèce d'alliance et correspondance avec l'électeur Palatin plus étroite qu'auparavant. Ainsi je ne m'attends pas que nous recevions grand renfort ni aide desdits princes.

Toutefois vous mettrez peine d'entretenir et ménager leurs gens à l'avantage de la cause publique, et me tiendrez averti de leur procédé. Le but principal dudit Empereur est de porter et rembarquer l'Empire aux contributions de la guerre contre le Turc; peut-être sera-t-il parlé encore en ladite diète de ladite paix des Pays-Bas; mais autant en emportera le vent; et reconnois, par les discours que lesdits prince Maurice et Barneveldt vous ont tenus sur les mérites des secours d'Allemagne, qu'ils en jugent sainement. Il me reste à vous mander mon avis sur la ligue que les Etats ont proposée; j'approuve que vous en avanciez le traité, et vous envoie pour cet effet mes lettres de pouvoir nécessaire. Toutefois il sera plus à propos de lui donner seulement le titre de ligue défensive; elle en sera mieux reçue, et

fera-t-on moindre difficulté d'y entrer; joint que nous ne laisserons d'étendre les conventions d'icelle aussi avant que nous jugerons être nécessaire à la cause commune. Je vous ai prescrit par mes précédentes mes intentions sur ce sujet; partant je n'estime pas pour le présent devoir y rien ajouter, me réservant de vous éclaircir davantage d'icelle, à mesure que vous m'informerez de ce qui sera proposé; mais je ne puis croire, quand il sera question de joindre et serrer les affaires, que les Anglais y entrent franchement et fidèlement. Deux raisons peut-être les y convieront: la première, la jalousie qu'ils auront de mon union sans eux avec lesdits Etats; et l'autre, le nouveau sujet de dégoût et mécontentement que les archiducs leur ont donné, par l'accueil et réception qu'ils ont fait en leur pays au comte de Tiron et à sa suite. Toutefois je n'ai pas opinion que leur indignation et offense pour ce regard s'étende plus avant que les paroles. Le moyen donc de les faire danser sera peut-être la démonstration que l'on fera par delà de traiter sans eux, s'ils font les rétifs et les longs. J'ai considéré ce que nous avez écrit par vos dernières, qu'ils avoient, sur ce, dit au sieur Barneveldt, ainsi qu'il vous avoit rapporté, s'ils veulent que notre société et réciproque assistance s'étende aussi bien contre nos sujets rebelles et ceux qui les suborneront et feront lever de fait, que contre les étrangers : j'y entrerai volontiers, non, grâces à Dieu, que j'estime en avoir besoin tant que je vivrai, mais tel article pourra être utile à nos enfans. Et s'il est ainsi que ledit roi de la Grande-Bretagne se défie de quelque remuement en ses royaumes, voyant que j'aurai agréable cette obli-

gation, cela peut-être le conviera d'entendre plus volontiers à ladite ligue.

Néanmoins je continue à vous dire que je me défie plus de sa volonté et résolution que je n'en espère; joint qu'il est à présent dégarni de moyens de secourir ses alliés d'autre chose que d'hommes, de quoi vous savez que je n'ai faute. Il fait une vie par laquelle il n'amendera pas sa condition et ses affaires de longtemps, s'il ne se change; encore sera-ce beaucoup si elles n'empirent. Je crains donc que lesdits Anglais fassent démonstration de vouloir être de la partie de cette confédération, seulement pour mieux et dextrement la traverser, et enfin la renverser; car le but de ses principaux conseillers, et même de Cécil, a toujours été de faire revivre l'alliance de la maison de Bourgogne contre la France, par le moyen de leur conjonction avec les archiducs, auxquels, à cette fin, ils souhaitent la paix des Pays-Bas, et non une association entre eux qui rende leur alliance bourguignonne moins utile; à quoi vous verrez clair bientôt, si les Etats les pressent de se déclarer et parler : office qu'il sera plus à propos qu'ils fassent que vous; car sachez que les remontrances et conseils qui seront donnés auxdits Anglais par mes ministres, leur seront toujours suspects. Il sera plus séant aussi que cette sollicitation et recherche soit faite par lesdits Etats que par autres pour toutes bonnes considérations. J'ai mis en considérations si nous devions, dès à présent, entendre à une association avec lesdits Etats pour leur défense et conservation, au cas qu'ils ne puissent obtenir la paix aux conditions raisonnables

pour maintenir leur souveraineté ou attendre la rupture de ladite paix. C'est sans doute que cette résolution favoriseroit grandement la cause desdits Etats en ce traité, s'il étoit su que nous l'eussions prise par avance et formée telle que chacun crût que lesdits Etats pussent (fortifiés d'icelle) défendre leur pays ou nuire à leurs ennemis en cas de guerre. Mais aussi si l'ouverture s'en fait de présent et que les Anglais refusent d'y entrer ou contribuer à leur secours, comme je ne pourrai ni devrai seul m'obliger à porter ce fardeau, ce manquement étant divulgué, comme il arrivera, défavoriseroit et empireroit grandement les affaires desdits Etats. Il faut donc que je remette à vous de pousser ou retenir cette proposition, selon que vous jugerez à l'œil qu'il sera utile de le faire. J'entends toutefois, si vous rencontrez les esprits disposés d'y entendre, que vous vous contentiez d'ébaucher l'affaire sans la conclure, que je n'en sois préalablement averti.

Quant à ladite alliance, au cas que la paix ait lieu, si lesdits Anglais font difficulté et remise d'y entrer, ne laissez d'y entendre sans eux, si lesdits Etats vous en pressent et y sont disposés, en réservant place honorable audit Roi, et aussi à tous les autres princes qui voudront ci-après y entrer, afin qu'ils ne puissent se plaindre d'en avoir été exclus. J'approuve aussi que nous parachevions ce traité devant que la susdite conférence de la paix soit commencée, afin que chacun sache l'état qu'il doit faire de son voisin devant la résolution de ladite paix. Le sieur Aërsens est venu ici pour me demander de l'argent, à son accoutumée,

et veut que je croie que l'on rencontrera des difficultés si grandes, quand on sera entré en traité, que l'on ne s'en accordera jamais, si lesdits Etats ou les Espagnols ne se laissent aller à des conditions très-honteuses et dommageables. Ce qu'il n'estime pas que ceux-ci fassent; mais il dit qu'il craint fort que les autres soient contraints de le faire, s'ils ne sont assurés d'heure qu'ils ne seront point abandonnés des deux rois convenablement à leur besoin en cas de guerre. Il insiste donc que nous pensions et pourvoyions à ce point par préférence à tous autres. Mais je ne veux rien ajouter à ce que dessus pour ce regard, ni à ce que je vous ai écrit ci-devant. J'ai aussi peu délibéré de mettre la main à la bourse dès à présent sur sa réquisition, le dernier argent que j'ai fourni n'étant encore à peine passé la mer. Je veux savoir devant ce que je dois me promettre desdits Etats, et être éclairci de la manière qu'ils entendent conduire les affaires de la paix. Je vois qu'ils sont très-diligens à me presser de les secourir, et peu soigneux de suivre mes conseils aux occasions d'importance qui se présentent, ainsi qu'ils ont pratiqué au rejet qu'ils ont fait de ladite ratification du roi d'Espagne, nonobstant votre avis, suivant lequel ils pouvoient la recevoir et s'en contenter, et sur cela avancer leur conférence, sans s'arrêter à leurs difficultés fondées sur des formalités qui n'importent au principal, comme fait l'avancement dudit traité, pour savoir ce que l'on en doit espérer. Vous vous défendrez donc de l'avance du secours susdit que demande ledit Aërsens; mais vous vous servirez du besoin qu'ils ont d'icelui pour avancer et mieux exécuter mes susdits commandemens;

priant Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, ce 23 de novembre 1607.

HENRI.

Et contre-signé, BRULART.

Autre lettre du Roi à M. Jeannin, en particulier, dudit jour 23 de novembre 1607.

MONSIEUR Jeannin, je vous fais cette lettre à part, pour vous faire savoir que je prévois, si le sieur Barneveldt ne se roidit encore plus qu'il n'a fait ci-devant pour la paix, qu'ils n'y parviendront jamais; aussi se trouveront-ils sans moyen de pouvoir suffisamment soutenir ci-après la guerre. Outre cela, ils se désuniront, car toutes choses y sont portées; il n'y a que lui qui puisse obvier à ce malheur, avec l'autorité qu'il a par delà, et l'affection que je sais qu'il porte au public. Et, tout ainsi que je n'ai pour mon regard autre but que de procurer et favoriser le semblable, quoi que l'on ait ci-devant publié, reconnoissant que je puis tirer de leur seul établissement un notable avantage, dites audit Barneveldt que je veux non-seulement que vous autorisiez ses conseils plus que jamais pour ladite paix, mais que je désire aussi lui témoigner par effet et aux siens, par une reconnoissance digne de son mérite, combien je prise son affection au bien de la cause publique, et particulièrement de ma Couronne. Partant vous lui en ferez ouverture en mon nom, et, après que je saurai sa délibération, je vous commanderai plus particulièrement ma volonté sur cela. Cepen-

dant vous donnerez ordre que nul ait connoissance de ce propos que vous, et m'y ferez réponse au plus tôt. Je prie Dieu, monsieur Jeannin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, ce vingt-troisième jour de novembre 1607. HENRI.

Et contre-signé DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du vingt-troisième jour de novembre 1607.

MONSIEUR, le Roi est mal édifié du procédé de ces messieurs, comme vous connoîtrez par sa lettre. Il semble aussi qu'ils ne se soucient de son nom ni de son argent, que pour montrer qu'ils font peu de compte de ses conseils; car ou ils ont recours à vous après les résolutions prises, ou font le rebours de ce que vous leur conseillez, et en préfèrent d'autres aux vôtres. Il est certain que leurs divisions et partialités en sont cause. Mais telle excuse n'est recevable pour nous, et les effets leur en sont très-préjudiciables; car plus ils s'attendront à s'éclaircir de ce qu'ils espèrent de leur paix, leurs affaires empireront; et s'ils estiment que nous voulions continuer cependant de payer les ménétriers, ils s'abusent grandement; ils ne nous donnent pas grande occasion de le faire. Je l'ai dit au sieur Aërsens aussi ouvertement que je le vous écris; le Roi même ne lui en a moins dit, étant venu ici exprès pour nous demander le dernier quartier du secours de l'année présente. Il excuse leurs longueurs sur leur forme de gouvernement, et n'ose accuser leurs partialités. Mais, de quelque cause et

endroit qu'elles procèdent, il nous seroit indifférent, s'il falloit que nous ne missions plus la main à la bourse, ou si nous pouvions les garantir des accidens que nous prévoyons qu'il en arrivera à eux et à leurs amis. Vous leur en avez dit assez pour leur faire comprendre notre mécontentement et intérêt; mais je ne pense pas qu'ils puissent l'amender, ni faire mieux ci-après, si le prince Maurice ne change de style; à quoi il me semble qu'il ne se dispose pas. Quoi étant, je prévois, s'il continue, qu'il sera cause de la ruine de sa maison et de sa patrie; car s'il se sépare du général, ou empêche le cours de la paix, il sera maudit de tous, et périra indubitablement, d'autant que le Roi abandonnera tout, et sera contraint de le faire pour infinies raisons. Ce que nous dirons clairement à la princesse d'Orange quand elle ira visiter le prince Maurice, ce qu'elle dit qu'elle fera bientôt, en ayant été priée par le prince Henri son fils.

Je crois fermement que le roi d'Espagne n'a fait mention en sa ratification de la religion, que pour justifier sa procédure, et qu'il ne rompra pour cela. Si les Etats eussent rompu sur ce sujet, ils l'eussent fait très-légèrement et inconsidérément; sans doute ils nous eussent contraints de retirer notre épingle du jeu, comme ils feront encore s'ils rompent sur ce point: ce que vous devez continuer à leur prédire comme vous avez bien commencé. Le Roi vous écrit si clairement son intention pour ce regard, que je n'ai rien à y ajouter. Nous avons approuvé votre avis sur la proposition que le sieur Barneveldt vous a dit lui avoir été faite par les gens du roi d'Angle-

terre, aux fins de comprendre en la ligue que nous prétendons faire, nos sujets rebelles, comme nos ennemis étrangers. Pour cette cause votre pouvoir en a été chargé; mais j'ai toujours opinion que les Anglais ne joindront jamais comme il faut. Toutefois je suis d'avis que nous y fassions notre devoir; car, comme vous dites très-bien, si ces deux rois étoient bien liés ensemble avec lesdites Provinces, personne ne pourroit les endommager à l'avenir; mais j'ai si mauvaise opinion du roi d'Angleterre et du comte de Salisbury, que je ne puis me promettre cette union, ni moins encore l'effet d'icelle, quand bien elle seroit écrite et accordée. Je fais copier les derniers traités, et articles accordés entre le Roi et la feue reine d'Angleterre, et depuis avec le roi de la Grande-Bretagne, afin de vous les envoyer, ensemble celui que le Roi a ci-devant fait avec les Etats desdites provinces; mais comme je ne les ai pas tous ici, je ne puis y satisfaire que nous ne soyons à Paris, où j'ai laissé mes papiers, entre autres les articles que M. de Sully rapporta d'Angleterre; mais vous pourrez cependant ébaucher les affaires avec lesdits Anglais s'ils consentent d'y entrer.

Nous avons avis d'Espagne que le Roi dudit pays a retenu tout l'argent que la flotte a apporté cette année, appartenant aux particuliers, que l'on publie monter en tout à huit millions, deux et demi pour le Roi, et le reste pour lesdits marchands; ce qui fait soupçonner qu'il veut exécuter quelque grand dessein cette prochaine année, car telle rétention incommode grandement lesdits marchands, et décrie le crédit dudit Roi. L'on dit que le marquis Spinola

y sera fort intéressé; mais, après qu'ils auront exécuté la saisie générale sous main, ils en dispenseront qui bon leur semblera. La querelle passée entre le Pape et les Vénitiens commence à se renouveler, à cause d'un attentat commis en la personne de ce frère Paule, de l'ordre de Servy, qui a défendu la cause de la république contre l'interdit. L'on a failli de l'assassiner dedans Venise à coups de dague en plein jour; et dit-on qu'aucuns des meurtriers, après avoir passé par le logis du nonce, se sont sauvés en l'Etat de l'Eglise, où ils sont encore de présent; et néanmoins le Pape fait contenance de blâmer et improuver grandement ledit acte : aussi est-il très-sale et indigne du titre qu'il porte. Depuis, les Vénitiens ont banni et chassé certains prêtres de leur Etat, et quelques théatins, qui en leurs confessions ordonnoient des pénitences à leurs sujets, pource qu'ils n'avoient obéi audit interdit durant icelui, et vouloient les obliger à y obéir à l'avenir, si l'occasion s'en présentoit. De quoi il ne faut douter que le Pape, animé par les Espagnols, ne se plaigne grandement; de sorte que je n'en augure rien de bon, et d'autant plus que notre crédit ne sera suffisant cette fois pour les contenir comme il a été la première. J'estime aussi que Sa Majesté ne sera conseillée de s'y engager si avant qu'elle a fait pour diverses considérations. Autres ont opinion que ledit roi d'Espagne en veut à la Barbarie, pour profiter des différends qui sont encore entre les enfans du chérif dernier décédé; mais il faut plutôt soupçonner qu'il tâchera de faire un effort aux Pays-Bas, si la paix ne s'y fait; car cette besogne lui im-

porte plus que nulle autre, et il lui est impossible d'en entreprendre une nouvelle, celle-là étant en l'état qu'elle est. Nous voyons aussi que l'Empereur veut commencer la guerre contre le Turc: il a intimé cette diète plus pour cela que pour autre cause. Je ne doute point qu'il ne fasse faire auxdites Provinces les offres portées par vos lettres; mais je n'ai pas opinion qu'elles les acceptent, pour les raisons qui vous ont été dites. Enfin nous jugeons être nécessaire que lesdits Etats avancent leur traité, qu'ils prennent la paix s'ils peuvent l'obtenir avec sûreté, qu'ils redressent leur gouvernement et résolvent leurs alliances. Ce sont les trois points portés par le prudent avis que vous leur avez donné, auquel nous ne pouvons rien désirer que l'accomplissement d'icelui.

L'on nous a écrit de Bruxelles que le Cordelier a porté avec lui provision de doublons en ce dernier voyage, ou des lettres de change. Mais il ne faut croire tout ce que l'on dit, encore que nous devions tenir pour certain qu'ils n'omettront à pratiquer cette voie tant qu'ils pourront. Le président de Chablais m'a ci-devant envoyé une ratification de son duc, de l'accord qu'il fit avec vous touchant le droit d'aubaine, lorsqu'il étoit à Paris; ne l'ayant trouvé du tout conforme à notre déclaration, je la lui ai renvoyée. Vous verrez sa réponse, par laquelle il me mande qu'elle est telle qu'il l'a promise par un écrit qu'il dit qu'il vous laissa, dont il m'a envoyé un double qui sera ci-joint. Et, parce que je n'ai vu l'original, je fais quelque difficulté lui mander que le Roi est content de ladite ratification; partant vous nous secourrez, s'il vous plaît, de votre avis sur cette

incertitude. Je vous envoie une lettre que le comte Jean de Nassau a écrite au Roi. Nous n'avons pas estimé devoir employer le nom de Sa Majesté en cette recommandation sans votre avis : ça été par les mains de M. de Bouillon que nous l'avons reçue : usez-en s'il vous plaît avec discrétion. Vous trouverez encore ici une relation venue d'Espagne, il y a quelques jours, de ce qui s'est passé aux Indes de Portugal contre les Hollandais ; je ne sais si elle est véritable ; mais, parce que j'ai connu par vos lettres que l'on en parle encore par-delà diversement, j'ai estimé la vous devoir envoyer telle qu'elle est. Véritablement il n'y a meilleur ni plus prompt et sûr moyen d'affoiblir, voire ruiner la puissance d'Espagne, qu'en l'attaquant par les Indes d'Orient et d'Occident ; et crois avec vous que les Espagnols craignent cela plus que toute autre chose. Il semble aussi qu'il n'y ait nation digne ni capable de ce dessein que lesdites Provinces ; mais si elles font la paix, la friandise et commodité du commerce les en dégoûtera du tout. Ce que le Roi prévoyant, il seroit très-aise d'attirer en France cette pratique, comme je vous ai quelquefois écrit ; mais qui voudroit y profiter, il n'y faudroit rien épargner, ni s'embarquer à demi. Nous avons fort goûté ce que vous m'avez écrit de votre main touchant le sieur Barneveldt, et m'a-t-on commandé vous faire savoir que l'on est prêt à lui offrir et accorder tout ce que vous nous manderez être à propos de faire pour le rendre bon ami du Roi. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement en parfaite santé.

De Fontainebleau, le vingt-troisième jour de novembre 1607.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, dudit jour 23 novembre 1607.

MONSIEUR, je vous dis l'autre semaine la continuation, non-seulement des défiances de deçà, mais l'augmentation que j'y reconnoissois encore plus grande, depuis le traitement qu'on a fait en France au comte de Tiron. J'en ai eu la décharge du depuis, tant du roi de la Grande-Bretagne que du comte de Salisbury, qui m'ont prou fait paroître l'un et l'autre qu'ils se fussent autant sentis obligés au Roi notre maître, s'il le leur eût envoyé, ou du moins retenu, comme ils avouoient le leur être peu. Néanmoins, comme ce qu'ils savent des desseins dudit comte leur donne plus grand sujet de crainte du côté d'Espagne que jamais, ils montrent qu'ils ne veulent nullement pour cela rompre avec nous, ni désunir d'avec messieurs les Etats. Ledit sieur comte me communiqua l'instance que faisoient ces derniers à leurs députés et à vous, de faire une ligue offensive et défensive envers et contre tous, et me déclara que pour l'offensive ils n'y pouvoient venir, ne voulant que le roi d'Espagne pût dire qu'ils eussent été les premiers à défecter de leur traité; que pour la défensive, ils y entreroient très-volontiers, mais après que la paix seroit conclue, parce que lors ayant l'Espagne reconnu lesdits Etats pour provinces libres, ils ne pourroient être blâmés de se lier avec eux. Vrai est

que, de peur que cette déclaration ne pût servir à ceux desdits Etats qui désirent la paix, de prétexte pour l'avancer, et y disposer davantage leurs peuples, ni même donner occasion à ceux qui la voient faire mal volontiers, de dire que c'avoit été eux et nous qui, par l'amorce de cette ligue, les y avions principalement attirés, comme il n'y en a point déjà faute qui en murmurent, qu'ils seroient d'avis de ne la point faire qu'après la conclusion de ladite paix, me priant de vous le faire entendre, et vous accommoder à ce parti, comme ils alloient en cette conformité en faire une bonne dépêche à leurs députés. Je lui promis que je le ferois. Et, encore qu'à mon avis la seule crainte qu'ils ont d'Espagne soit plus cause de ce qu'ils ne veulent si tôt venir à ladite ligue, ni aucune déclaration sur icelle, que toutes autres raisons qu'ils y veulent donner, si me semble-t-il qu'on les peut contenter de cela, au cas qu'il n'y ait quelque autre subtilité cachée dessous, que je n'entends point.

Je le remets à votre prudence, me suffisant que leurs députés sachent par vous que je vous en ai écrit. Ils entendroient qu'en faisant ladite ligue, eux et les Etats convinssent du secours qu'ils auroient à se prêter l'un à l'autre; de nous à eux, ils ne m'en parlèrent point : aussi, me semblant que la proposition en doit bien aussitôt venir d'eux que de nous, comme il sera toujours bien aisé de les y amener par le moyen desdits Etats, j'ai cru n'être à propos d'engager aucunement le Roi en chose sur laquelle je ne sais point sa volonté. Vous, monsieur, qui la devez mieux savoir, y saurez aussi prendre le parti

plus assuré. Sur ces discours ils me parlèrent, le Roi et ledit sieur comte, de l'agréation venue d'Espagne, et me dirent que non-seulement ils la trouvoient fort défectueuse et captieuse, mais s'étonnoient extrêmement, comme vous et leurs députés avez déclaré à ceux desdits Etats qui vous en étoient venu communiquer, que vous la jugiez suffisante. Il semble par-là qu'ils entrent en soupçon que nous ne favorisions trop ladite paix; à quoi, s'il vous plaît, vous prendrez garde. C'est ce que j'ai cru vous devoir dire de plus que je vous écrivis la dernière fois. Sur quoi je vous baise très-humblement les mains, et demeure, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LA BODERIE.

A Londres, ce 23 de novembre 1607.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 24 dudit mois de novembre 1607.

SIRE,

Les lettres que votre Majesté nous a écrites, du troisième de ce mois, contiennent les réponses aux nôtres du seizième, dix-huitième et vingt-quatrième du mois passé. Elle en aura depuis reçu du vingt-sixième du même mois, et du sixième de celui-ci. Nous lui rendrons compte maintenant de tout ce qui est arrivé depuis jusqu'à présent, où elle verra qu'en s'avançant dans les affaires on y rencontre toujours des difficultés qui nous travaillent, et donnent bien souvent des soupçons, dont nous sommes toutefois à présent mieux éclaircis, et avons pensé ne l'avertir, sinon de la fin qui est meilleure, et de taire le commencement qui n'étoit tel, de peur de lui donner

quelque dégoût et mécontentement. Mais, afin qu'elle puisse mieux juger de toutes choses, nos lettres contiendront une narration entière de tout ce qui s'est passé incontinent après le départ du Cordelier pour aller à Bruxelles. Les Etats, avant que renvoyer les députés des provinces, mirent en délibération, en leur assemblée, la ligue et alliance pour la paix. Le sieur de Barneveldt, par leur avis, en dressa un projet, puis ils nous vinrent voir, les députés d'Angleterre et nous étant ensemble, pour nous en communiquer et nous le laisser. Ledit projet n'est bien, ni en la forme, ni en la substance; mais il n'y a rien dont on ne puisse demeurer d'accord, fors d'un article qui nous a semblé étrange et déraisonnable, par lequel ils demandent, quelques années durant, trois millions de livres chacun an, pour leur aider à supporter les grandes charges auxquelles le commencement de cette paix les obligera; car ils disent qu'ils sont contraints de donner de grandes récompenses, et payer les décomptes aux gens de guerre qu'ils voudront licencier, pour éviter les désordres et mutineries qu'ils pourroient faire; entretenir pour le moins trente mille hommes de gens de pied, pour les mettre en garnison dans les villes au nombre de plus de quatre-vingts, qu'ils ne peuvent conserver autrement, pource qu'elles sont toutes également frontières, et que les archiducs, outre les garnisons qu'ils auront d'ordinaire, qui ne seront moindres que de douze à quinze mille hommes, en pourront toujours lever autant dans leur pays en quinze jours, et faire, si bon leur semble, quelque entreprise contre eux si leurs villes sont mal pourvues.

Est aussi besoin qu'ils aient quelque cavalerie, et entretiennent au moins quarante navires de guerre, dont la solde se prend pendant la guerre, comme de tout, sur le surplus de leur équipage de mer, sur l'argent qui provient des convois et licences, et la paix leur ôtera ce fonds ou le réduira à fort peu. Que les provinces et les villes en particulier doivent de grandes sommes, du paiement desquelles elles sont pressées, et seront contraintes de les acquitter incontinent après la paix faite; et pour tout ce que dessus ne peuvent avoir recours qu'à la bonté et grandeur de vos Majestés, au service desquelles et de leurs Etats, ils entendent employer tout ce qui dépendra à jamais de leurs moyens et pouvoir, en reconnoissance des grandes obligations qu'ils leur ont. Ils connurent par la réponse que nous leur fîmes à l'instant, et depuis en avoir conféré ensemble les députés d'Angleterre et nous, que cette demande nous avoit offensé, leur ayant dit qu'il sembloit qu'ils nous voulussent faire acheter leur amitié, comme si nous en avions besoin, et qu'eux n'eussent point affaire de la nôtre. Que nous savions bien l'état auquel ils étoient, et celui auquel nous sommes; qu'ils devoient tenir à grand honneur l'amitié de vos Majestés, et reconnoître que leur appui et sûreté entière en devoit dépendre; que nous estimions aussi la leur, et ne voulions rien omettre non plus que du passé pour la conserver; mais qu'ils ne pouvoient raisonnablement désirer, sinon le secours contre ceux qui voudroient entreprendre d'enfreindre et violer la paix, sans prétendre de nous faire contribuer aux charges ordinaires de leur Etat. Qu'on leur offroit ce

secours, dont ils se devoient contenter, et que vingt mille hommes de guerre avec cette sûreté, valoient mieux que cinquante mille ne l'ayant pas. Que les archiducs, pour se décharger et soulager de dépense, n'entretiendront au plus que dix mille hommes; ainsi quand ils voudroient penser à entreprendre contre eux, et faire des levées dans leur pays à cette occasion, qu'elles ne pourroient être plus grandes en peu de temps que les forces qu'ils avoient d'ordinaire; et s'ils en espèrent et veulent avoir d'Espagne, d'Italie ou d'Allemagne, que celles de France et d'Angleterre seront toujours plus tôt prêtes à leur secours, que les autres arrivées pour leur faire du mal. Qu'il n'est pas vraisemblable que le roi d'Espagne et les archiducs veulent faire la paix pour la rompre, au cas même qu'elle soit appuyée de l'autorité et alliance de vos Majestés; car ils auroient bien meilleur marché de continuer la guerre, attendu que les Etats ne reçoivent maintenant qu'un secours foible et sans obligation; au lieu qu'après icelle alliance qui les unira ensemble, ils seront obligés à un secours certain et réglé plus grand même que celui qu'ils ont donné du passé, et outre ce, intéressés plus qu'ils n'étoient à ne les point laisser perdre, ainsi d'y mettre plus s'il est besoin.

S'ils demandent aussi gratuitement ce secours de trois millions, qui excède celui qu'on leur souloit donner pendant la guerre, et sans s'obliger à le rendre, que leur demande est du tout injuste; et si ce n'est que par prêt, ils pensent trouver chez eux-mêmes, et la seule ville d'Amsterdam, deux ou trois millions d'or en un mois, comme il est vrai, et qu'il est plus

raisonnable recourir là, que de vouloir charger les princes, l'amitié desquels ils doivent sagement ménager et la respecter; en sorte qu'ils ne leur donnent du dégoût et leur fassent oublier le soin qu'ils ont toujours eu de leur conservation, attendu qu'elle leur peut être si utile et honorable en tant d'autres choses, que nous nous étonnions bien fort comme ils nous avoient fait cette demande, et qu'ils n'ont mieux considéré qu'il nous seroit plus utile de leur donner un écu durant la guerre qu'un sol pour faire la paix; car l'un consomme l'argent et les gens de leurs ennemis, l'autre leur donne le moyen d'en amasser. Comme au contraire, en faisant ce qu'ils demandent, on videroit la bourse de leurs amis, lesquels néanmoins, sans regarder qu'à l'intérêt, bien et repos de leur Etat, les ont toujours exhortés à la paix, et usé de toute la conduite qu'ils ont pu pour la persuader à ceux qui la craignent et y donnent de l'empêchement. Et pour fin, puisqu'au lieu d'apporter de la facilité à cette alliance, ils y apporteroient eux-mêmes des difficultés, il valoit mieux n'y point penser, ou bien différer jusques à ce qu'ils aient mieux considéré si elle leur doit être utile ou non. Que ce n'étoit pas aussi nous qui les en avions recherchés, mais nous étions laissé aller à l'ouverture qu'ils en avoient faite, pour leur témoigner l'amitié et le soin que vos Majestés vouloient prendre d'eux; s'ils continuoient à procéder de cette façon avec des princes auxquels ils ont si grande obligation, ils les contraindroient de changer de volonté, et de prendre d'autres conseils, qui pourroient être autant profitables à leurs ennemis que dommageables à eux. Ces réponses

furent faites par les députés d'Angleterre et nous, en diverses conférences, de même affection, et avec façon qui témoignoit notre mécontentement. Nous en dîmes autant en particulier au sieur Barneveldt chez les députés d'Angleterre, où il fut prié de se trouver seul, comme il fit, et depuis chez nous. Enfin tant lesdits députés ensemble, que le sieur Barneveldt seul, ont montré de ne se vouloir opiniâtrer à obtenir cette demande par le traité de la ligue, mais d'y procéder par supplication et remontrance qui contiendroit leurs raisons, qu'ils se promettoient devoir être trouvées si bonnes par vos Majestés, qu'elles y auroient égard, sinon en tout, au moins en partie; non comme y étant tenus, mais pour le soin qu'il leur plaira prendre d'eux. Barneveldt y ajouta encore à part cette raison, qu'il dit n'avoir osé mettre en avant en présence des autres députés; que l'un des plus grands moyens pour induire les Provinces de contribuer à l'entretènement qui sera requis pour la paix, est que vos Majestés s'obligent par le même traité qu'elles feront avec eux, d'y contribuer quelque portion pour les premières années, et que la plupart des Provinces consentiront volontiers qu'il n'en soit rien mis par écrit au traité, et que ce secours demeure à leur discrétion; mais que les plus sages jugent qu'il est très-utile de le faire pour les y obliger, pourvu que vos Majestés l'aient agréable.

Ledit sieur de Barneveldt étant aussi venu voir le président Jeannin, lui en parla avec quelque aigreur, et comme montrant avoir quelque soupçon qu'il ne fût pas si enclin à désirer le contentement de votre Majesté qu'il lui avoit promis, et qu'il étoit aussi utile pour

le bien de son pays. Il s'excusa le mieux qu'il put sur les nécessités de leur Etat, lui répéta encore cette même raison, et qu'en procurant du bien à son pays, il y conjoindroit toujours l'intérêt et service de votre Majesté, et qu'elle se connoîtroit par effet. Le sieur Jeannin lui fit encore voir lors un endroit de la lettre qu'elle nous a écrite il y a plus de six semaines, par lequel elle trouvoit bon, non-seulement de faire cette ligue pour la paix, mais aussi pour la guerre, si le roi de la Grande-Bretagne y vouloit entrer; le jugeant à propos pour relever le courage à leurs peuples, et leur faire connoître qu'ils seroient assistés en paix et en guerre, afin qu'ils ne fissent rien par crainte et désespoir, et pour induire leurs ennemis, par l'appréhension de cet appui, à leur accorder des conditions de paix plus avantageuses : qui étoit un témoignage d'une très-grande amitié, et qui les devoit faire souvenir, avec le secours qu'ils en reçoivent tous les jours, de la grande obligation qu'ils lui ont, puisque, outre ce qui sort de sa bourse, il méprise son propre danger et l'inimitié d'un grand Roi pour les tenir en assurée protection. Que lui-même nous avoit dit et à M. de Buzanval, et répété encore souvent depuis son décès, qu'en faisant la paix, ils auroient besoin d'être secourus d'un million de livres pour deux ou trois ans, et qu'aujourd'hui ils en demandoient trois millions. Que cet excès lui donnoit beaucoup à penser; et, n'étoit l'assurance qu'on a de sa prudhommie et de l'affection qu'il lui a toujours dit vouloir apporter à tout ce qui seroit du contentement et service de votre Majesté, il y auroit de quoi pour entrer en mauvaise opinion de cette conduite.

Tous ces propos ont été comme ci-dessus, et tels qu'à notre avis il n'y a rien de mal. M. de Barneveldt avoit aussi prié les députés d'Angleterre et nous de vouloir dresser un autre projet de ladite ligue, puisque n'approuvions le sien, et le leur donner, afin qu'ils en puissent conférer ensemble : mais il nous a semblé que ne le devions faire, pource qu'ils l'eussent envoyé ès provinces; ainsi on eût cru que c'étoit nous qui recherchions cette ligue, non eux, chose qui n'est convenable à la dignité de votre Majesté; aussi qu'il vaut mieux attendre que les députés soient assemblés derechef pour délibérer sur la paix ou la guerre, et sur le traité de cette ligue, qui sera au dixième du mois prochain, et cependant en avertir vos Majestés à temps, afin de recevoir leurs commandemens, attendu qu'on n'y peut aussi bien résoudre aucune chose avant ledit temps; et que la presser cependant seroit une trop grande ardeur, qui nuiroit plutôt que de servir; qu'il seroit néanmoins bien à propos de dresser ce projet entre nous sans le communiquer aux Etats; et fut le président Jeannin prié d'y mettre la main. Ce qu'il a fait selon que nous l'envoyons à votre Majesté, les députés d'Angleterre l'ayant approuvé et pris copie d'icelui pour l'envoyer de même aussi à leur Roi; ne pouvant dire autre chose, par ce qu'ils font paroître de leur intention, encore que soyons soigneux d'y prendre garde, sinon qu'ils montrent en tout et partout avoir une même volonté que nous; et s'il y a quelque chose de mauvais, ils ne s'en sont point découverts jusqu'ici. Peut-être aussi que la sortie du comte de Tiron a changé leur maître. La qualité du secours de tous les côtés

est en blanc audit projet, n'y ayant personne de nous qui se soit voulu avancer de s'en ouvrir; et est besoin que votre Majesté nous mande particulièrement sa volonté là-dessus. Le sieur Barneveldt seulement a su de nous, il y a déjà assez long-temps, et depuis peu de jours aussi, que fournirions le double d'eux, et que votre Majesté pourroit désirer le secours des Etats en navires de guerre, de l'entretenement desquelles, tant pour la solde des mariniers que gens de guerre, nous nous accorderions lorsqu'il faudroit faire le traité. Le Cordelier étant retourné le quatorzième jour de ce mois, sur les dix heures du soir, fut vu le lendemain sur les quatre heures après midi par deux députés des Etats, dont M. de Barneveldt étoit l'un. Après s'être enquis de ce qu'il avoit apporté, leur fit réponse que les archiducs consentoient qu'on leur laissât l'original de la ratification, pourvu qu'ils donnent un acte signé de leur greffier, qui contienne promesse de la rendre s'ils ne demeurent d'accord; et que tant lui que le sieur Verreiken avoient pensé reconnoître, lorsqu'ils ont conféré avec eux, qu'ils n'en feroient aucune difficulté. Que le Cordelier avoit ainsi dit aux archiducs; mais, pource qu'ils montroient à présent n'être de cet avis, qu'il s'en retourneroit plutôt vers lesdits archiducs pour essayer de l'obtenir. Les Etats nous ont fait dire par leurs députés qu'ils estimoient devoir refuser cet acte, et néanmoins permettre au Cordelier d'y retourner pour les faire départir, s'il peut, de cette demande; nous priant leur donner sur ce notre avis. Les députés d'Angleterre et nous sommes entrés en soupçon de ces allées et venues du Cordelier, pour chose qui

ne sert de rien, et que le meilleur seroit de leur dire simplement qu'on ne juge pas raisonnable de donner l'acte requis, et que la ratification le contient assez, sans qu'ils aient besoin de cet acte séparé, lequel feroit préjudice à la validité de l'acte des archiducs, qui est pur et simple ; ainsi qu'il valoit mieux n'avoir point ladite ratification que de la recevoir avec cette condition. Nous approuvions donc leur avis pour ce regard, mais qu'il nous sembloit qu'on les devoit renvoyer tous deux et remettre à leur discrétion de remporter la ratification ou de la laisser, en leur disant seulement qu'on avertira les archiducs, dans le temps qui a été pris, qui est au vingtième du mois prochain, de leur résolution ; et s'ils faisoient autrement, que leurs compatriotes dans les provinces et peut-être leurs amis pourroient entrer en quelque soupçon que ces allées et venues ne fussent pour choses plus importantes et autres que celles qu'on leur disoit. Les députés d'Angleterre ont aussi montré d'en avoir autant ou plus de soupçon que nous.

La réponse desdits députés des Etats a été que, s'ils pouvoient, ils les renverroient tous deux; sinon qu'ils ne pensoient pas devoir dénier au sieur Verreiken qu'il séjourne ici six ou sept jours, attendant le retour du Cordelier, nous assurant lesdits députés que cela ne retarderoit en rien leur première délibération de se résoudre du tout de ce qu'ils devroient faire pour envoyer vers les archiducs au vingtième du mois prochain. Nous n'avons rien voulu répliquer là-dessus, encore qu'ils nous en aient pressé, sinon que nous remettrions le tout à leur discrétion et bon jugement, et qu'il nous suffisoit de leur avoir dit notre avis et

les raisons d'icelui, et que c'est un acte de vraie prudence ès choses qui touchent à plusieurs, de se conduire en sorte que nul des intéressés n'en puisse prendre soupçon. Ils ont essayé de les renvoyer tous deux; mais Verreiken ayant fait grande instance d'être exempté du voyage, est demeuré, et le Cordelier parti le dix-septième avec promesse de retourner dans six jours. Quand nous avons parlé avec le prince Maurice et le comte Guillaume sur le fait de la demande contenue au projet de la ligue, ils nous ont dit la délibération en avoir été faite en l'assemblée des Etats, puis ledit projet dressé par M. de Barneveldt, qui le leur avoit communiqué au conseil d'Etat, où ils furent appelés pour en dire leur avis; et qu'à la vérité ledit sieur Barneveldt leur en avoit parlé auparavant et montré même icelui projet; que chacun audit conseil d'Etat avoit bien jugé, comme ils firent aussi de leur part, que trouverions cette demande étrange, et avec raison; mais qu'étant avantageuse à l'Etat, si on la pouvoit obtenir, ils avoient tous estimé qu'ils s'en devoient taire, et que ce seroit à nous d'y faire réponse; qu'il n'y avoit pourtant rien de mauvais caché là-dessous, et que ces peuples, qui ne sont accoutumés de traiter avec les grands princes, ne pensent pas faillir de demander beaucoup pour obtenir peu; qu'à la vérité, les Etats avoient de grandes charges ès premières années de la paix, et besoin encore lors du secours des deux rois, et que ce que les plus sages désiroient de faire comprendre au traité de la ligue ce qu'il plairoit à vos Majestés donner, étoit avec grande raison; à savoir celle même cidessus déduite, qu'il n'étoit pas à propos de presser

maintenant cette ligue pour la paix, de laquelle nous serions sans doute recherchés et priés quand on la voudroit traiter, n'y ayant personne dans l'Etat qui ne la juge nécessaire, et qu'elle nous seroit aussi lors accordée à meilleur marché qu'à présent : ce qui est vrai, pourvu qu'elle précède le traité de paix comme eux le désirent aussi bien que nous. A quoi nous continuerons de travailler aussitôt que les députés seront arrivés, qui sera près de vingt jours avant qu'on traite, et cependant laisserons reposer cette affaire.

Outre les raisons que le prince Maurice et le comte Guillaume nous ont dites, il est certain qu'ils ne sont pas fâchés que cette ligue soit différée, non pour y nuire à votre Majesté et reculer son contentement, mais pource qu'ils estiment les provinces être à présent refroidies de la paix, pour les défiances qu'elles ont prises des procédures de leurs ennemis; et que cette ligue leur donnera tant d'assurance qu'elles seront pour rentrer en leur première ardeur. Ce qu'ayant bien prévu, nous lui avons dit qu'il n'y a rien au contraire qui doive tant retarder et empêcher la paix du côté des Espagnols que cette ligue, qu'ils craignent comme un appui qui rendra la paix trop assurée pour les Etats, leur ôtera le moyen de pouvoir jamais recouvrer ledit pays, et conjoindra aussi deux grands Etats, et celui-ci ensemble pour leur mutuelle conservation, lesquels sont à présent séparés, et n'ont aucune obligation à la défense les uns des autres : chose qu'ils prévoient bien leur devoir être grandement préjudiciable. Et, à la vérité, s'il y a rien qui doive empêcher la paix, sera cette ligue. Aussi les députés des archiducs, encore qu'ils sachent

bien ce que nous avons fait pour procurer la paix, ne montrent pourtant d'avoir plus de fiance en nous que du passé, et ont plus de mécontentement de ce que prétendons faire cette ligue, qu'ils ne nous savent de gré de ce que nous désirons la paix. Peut-être que votre Majesté sera mal satisfaite de la demande des Etats et des allées et venues du Cordelier. Nous la pouvons aussi assurer que nos esprits en ont été fort travaillés sept ou huit jours, et que les députés d'Angleterre n'en ont pas eu moins, leur semblant aussi bien qu'à nous qu'il y avoit sujet d'entrer en soupçon et défiance de cette conduite. Mais nous en sommes à présent mieux éclaircis, tant par les conférences particulières qu'avons eues à diverses fois avec le sieur de Barneveldt, prince Maurice et comte Guillaume et d'autres, qu'avec les députés mêmes desdits Etats, et croyons qu'il n'y a rien de mauvais; et, encore que leur façon de procéder envers vous, Sire, qu'ils doivent autant révérer qu'aimer leur propre salut, soit sujette à blâme, toutefois le dedans étant bon on les peut excuser.

Ce n'est aussi sans besoin qu'ils demandent quelque secours pour les deux premières années à vos Majestés; elle nous déclarera, s'il lui plaît, son intention là-dessus. Les députés d'Angleterre, qui y ont fort résisté au commencement aussi bien que nous, et ont dit qu'ils pensoient faire assez pour les Etats de ne rien demander à présent de ce qu'on leur doit, sont maintenant comme vaincus. Nous étions entrés en doute qu'on leur eut promis secrètement de les tenir quittes de ce dont ils s'obligeoient, pource que leur Roi est mal fourni d'argent; mais s'il est payé par

les mains de votre Majesté, et sur ce qu'on leur doit, et qu'on entretienne ici des gens de guerre de nos nations à proportion du secours, comme nous en sommes d'accord, ils ne sauroient pratiquer cette fraude. Nous les voyons même aucunement plus enclins à présent à la guerre qu'à la paix; nous ayant dit et répété plusieurs fois que cet Etat peut être utile à leurs amis durant la guerre, mais qu'il le sera peu après la paix faite. Ils montrent aussi que leur maître ne fera aucune difficulté de contribuer aux frais d'icelle si elle continue, et de s'y obliger avec votre Majesté : qui sont choses fort contraires à ce qu'ils nous avoient fait paroître au commencement et au jugement qu'elle fait de leur intention, lequel nous tient en grande crainte et défiance que leur conduite ne soit un pur artifice et dissimulation. Mais on n'en pourra juger certainement, sinon lorsqu'on voudra prendre les résolutions. Ils nous promettent d'être avertis de la volonté de leur maître sur toutes choses dans trois semaines, soit pour la ligue, suivant le projet qui leur en a été donné, ou pour le secours, tant de la paix que de la guerre. L'Empereur a écrit des lettres aux Etats, dont nous envoyons la copie à votre Majesté. Ce qui vient de cet endroit, n'est pas de grande efficace parmi ceux qui manient cet Etat, lesquels jugent sainement de ce qu'ils en peuvent espérer ou craindre; ils ne rejettent pas pourtant cet appui, mais ils ne le tiennent pas aussi suffisant pour leur sûreté. On pense qu'en la diète qui se tient en ce mois, l'archiduc Ferdinand, beau-frère du roi d'Espagne, qui doit tenir la place de l'Empereur, proposera quelques ouvertures pour la paix de ces pays. Sera, comme il est

vraisemblable, pour favoriser les affaires du roi d'Espagne et des archiducs. Nous attendrons les commandemens de votre Majesté sur tout ce que dessus; priant Dieu que l'issue en soit aussi heureuse que nous y travaillons de bon cœur et fidèlement, et qu'il lui plaise aussi, Sire, conserver votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

A La Haye, ce vingt-quatrième jour de novembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

La suite de cette négociation, jusqu'à la fin de l'année 1607, manque dans toutes les autres éditions. Nous l'avons heureusement retrouvée dans l'un des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et elle ouvrira le tome 13. (*Note du Libraire.*)

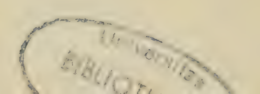
TABLE DES MATIÈRES

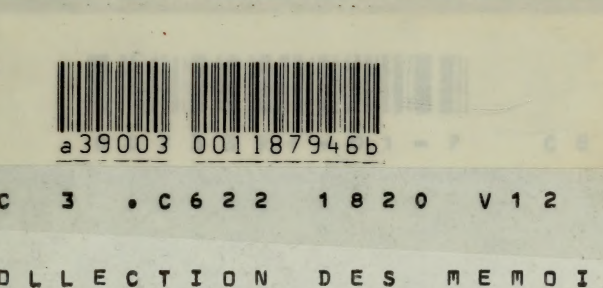
CONTENUES

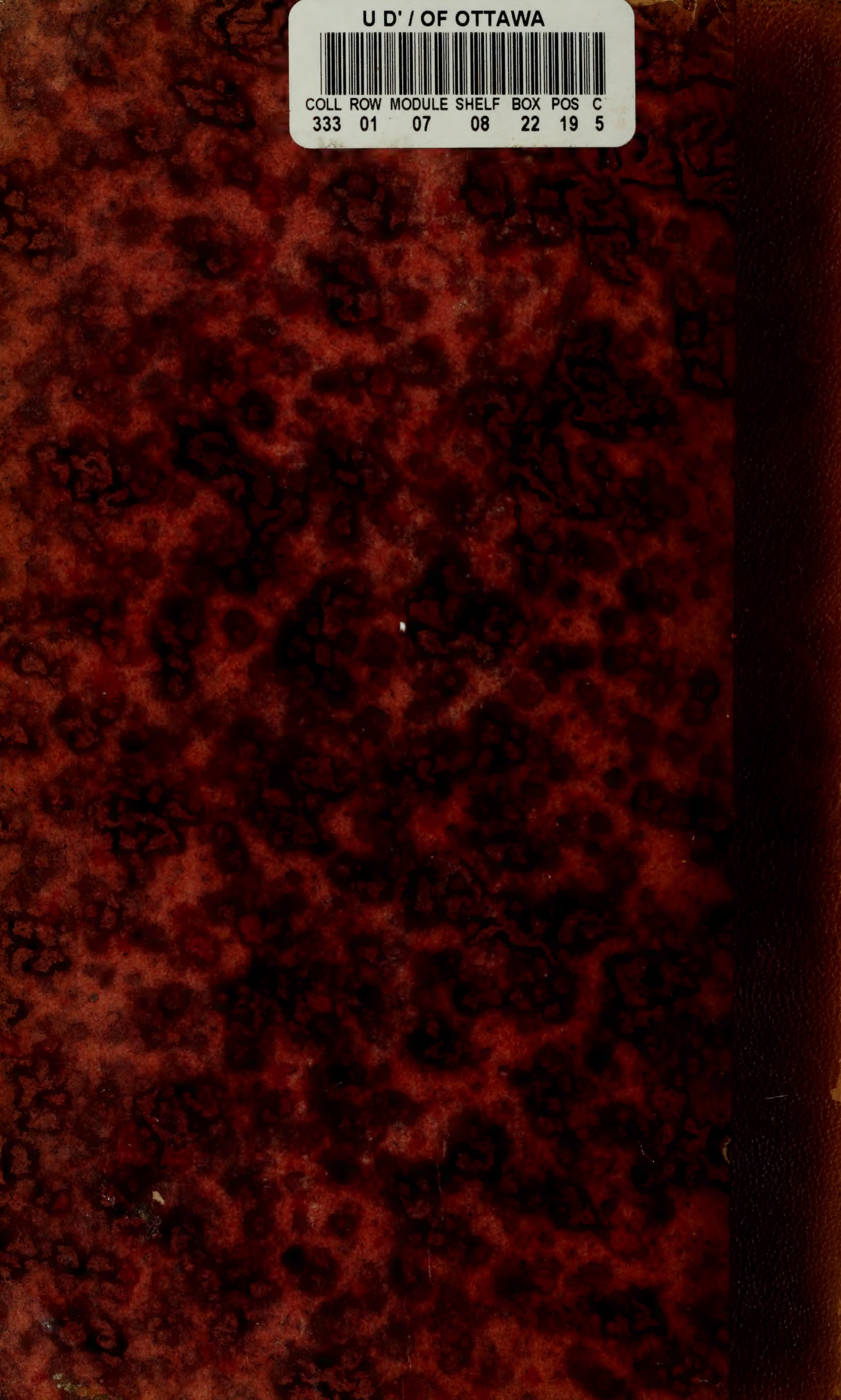
DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN, T. II.

FIN DU TOME DOUZIÈME.






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 08 22 19 5